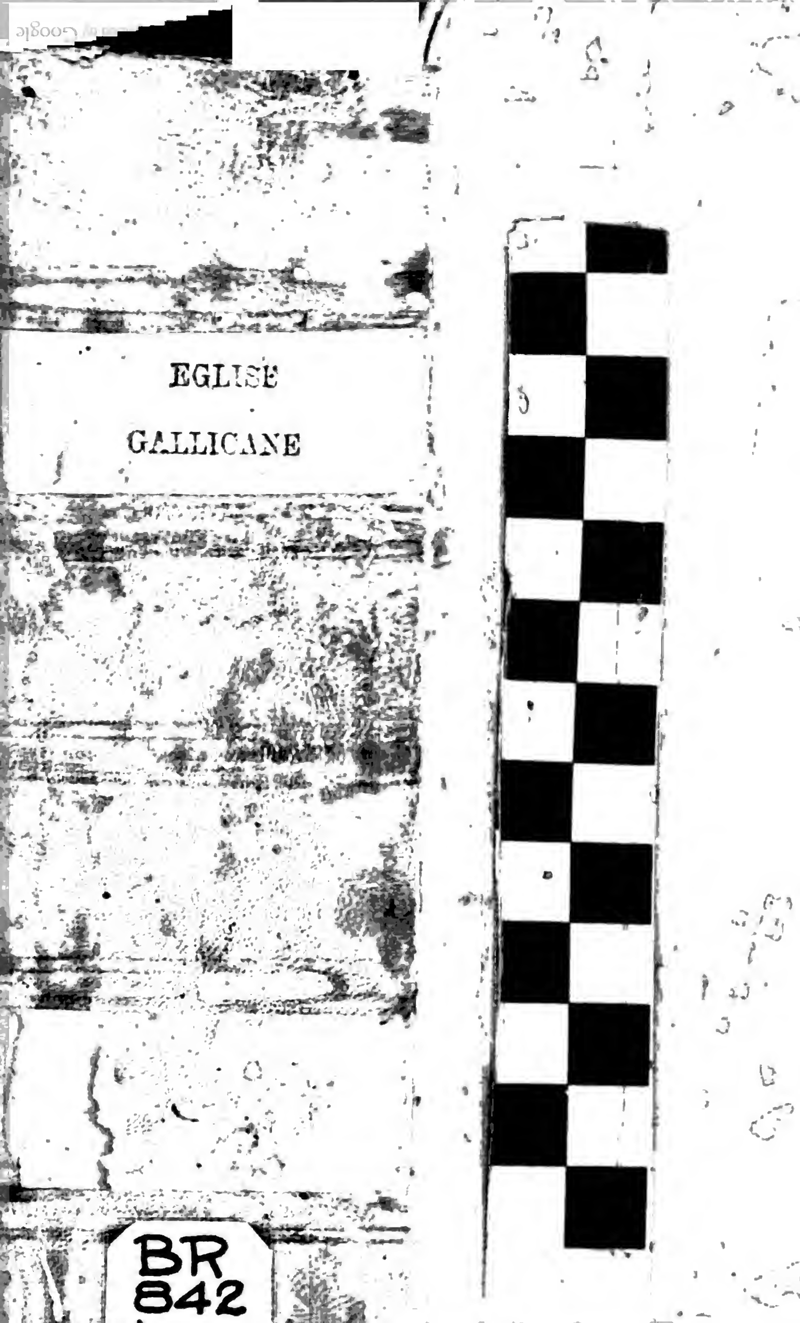
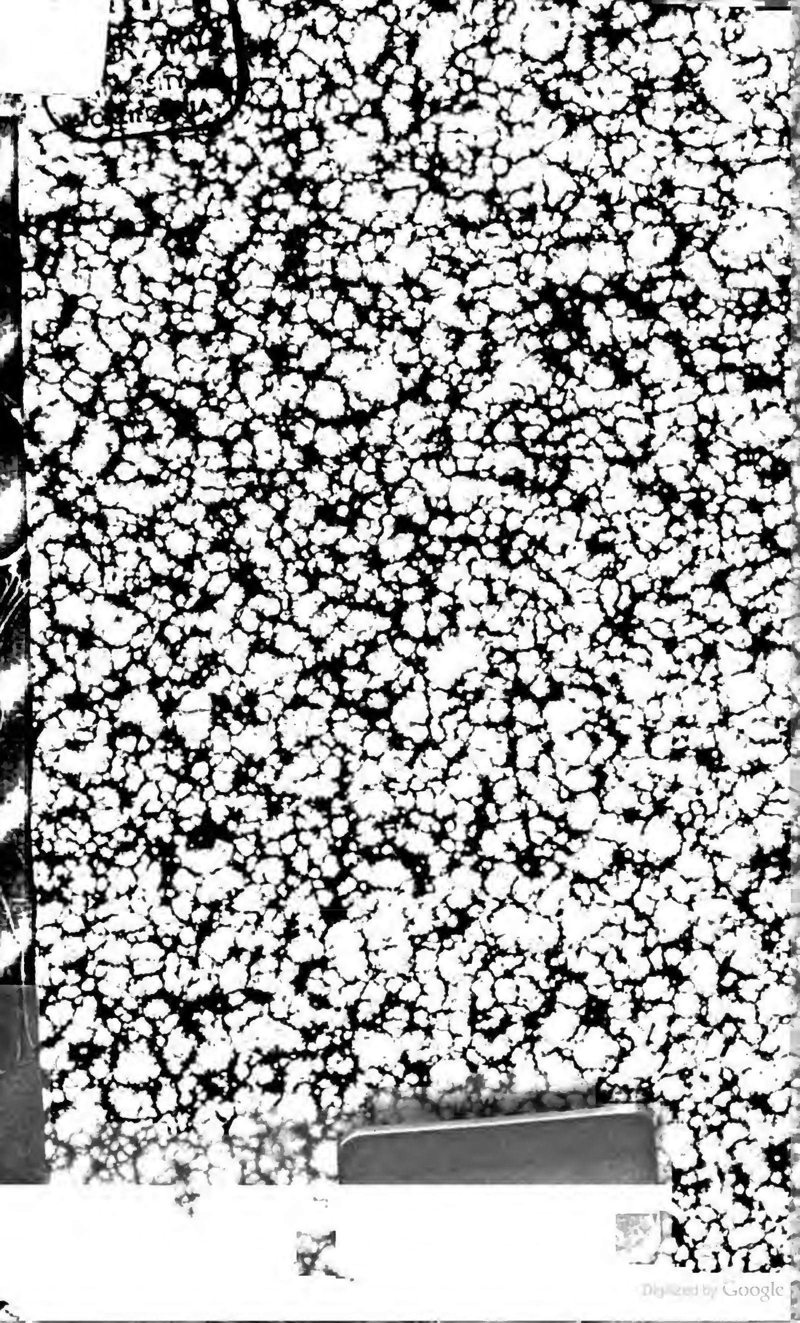

EGLISE
GALLICANE
BR
842
L65
1825

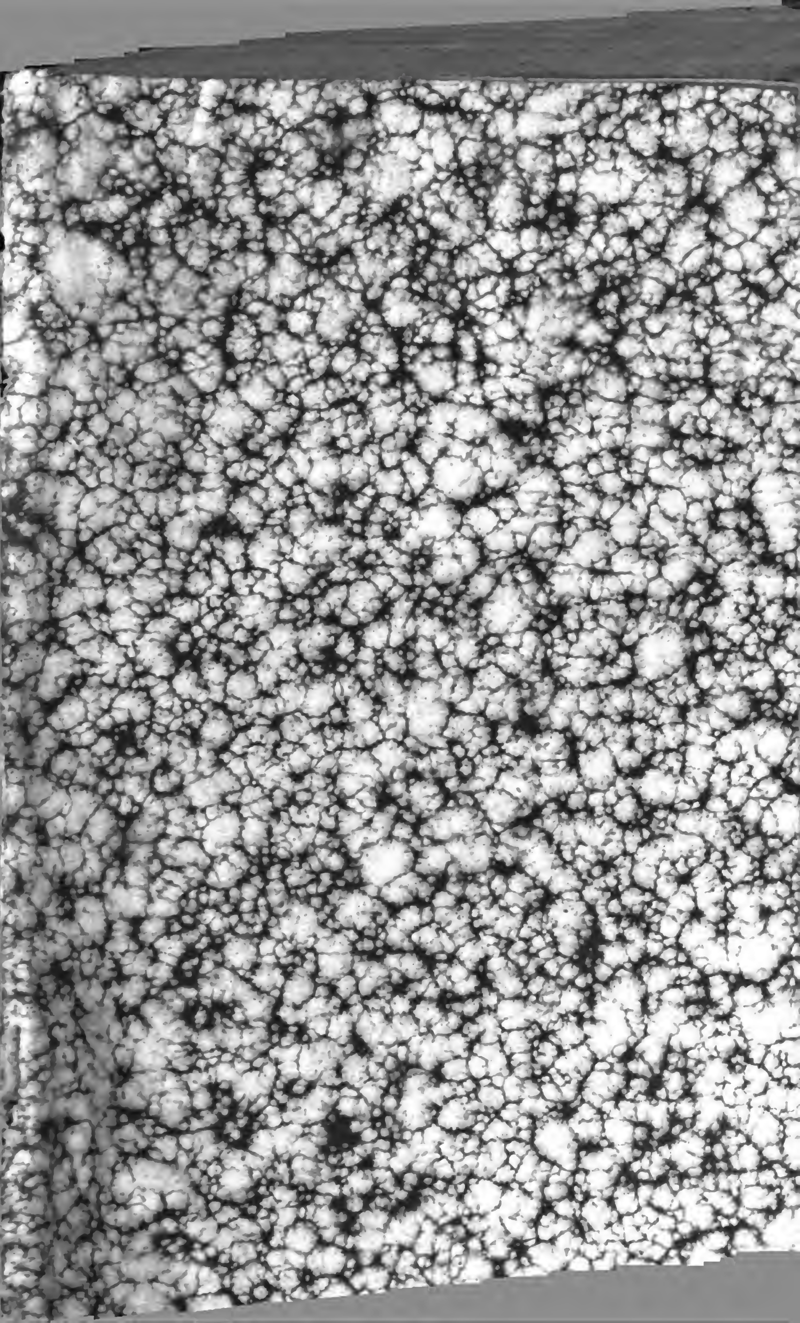

EGLISE
GALLICANE


EGLISE
GALLICAN
BR
842
L65
182




UC-NRLF
B 3 122 637
Digitized by Google





BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE,

DÉDIÉE A N. S. P. LE PAPE;

APPROUVÉE

PAR UN GRAND NOMBRE D'ÉVÊQUES,

ET PUBLIÉE

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES.

Mille clypei pendent ex ea ; omnis armatura fortium.
CANT. 4. 4.



PARIS,
BUREAU DE LA BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, N° 15,
Près le Ministère des Affaires Ecclésiastiques
1827

PARIS, IMPRIMERIE DE DECOURCHANT,
Rue d'Erfurth, n. 1, près l'Abbaye.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE GALLICANE,

DÉDIÉE

A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ;

PAR LES PÈRES

LONGUEVAL, FONTENAY, BRUNOY ET BERTHIER,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

IVe *ÉDITION*,

Augmentée d'un *Martyrologe* gallican, d'une Table des matières, *et d'une* Continuation en forme de Tableau chronologique, depuis 1560 jusqu'au sacre du roi Charles X.

TOME XVIII.





PARIS,

BUREAU DE LA BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, N° 15,
Près le Ministère des Affaires Ecclésiastiques.

1827

DISCOURS

SUR LES ÉTUDES USITÉES DANS L'ÉGLISES GALLICANE AUX SIÈCLES XII, XIII, XIV ET XV.

Les études ont toujours été extrêmement chères à l'Eglise. Les inconvéniens de la *science* lui ont paru dans tous les temps *infiniment moins* à craindre que les suites d'une *ignorance* grossière, ou d'une capacité superficielle. Si les inventeurs et les premiers partisans des hérésies furent quelquefois des hommes de génie et d'érudition (talens dont ils abusèrent pour porter le ravage dans le troupeau de Jésus-Christ), on pourrait compter aussi un grand nombre d'erreurs que le défaut de connaissances fit naître, ou que l'aveugle simplicité adopta; et en supposant même que toutes les sectes durent leur naissance ou leur progrès à l'abus des lumières, qu'en faudrait-il conclure, sinon que les sciences, et par conséquent les études, sont d'une nécessité indispensable pour découvrir les artifices des sectaires, et pour combattre leurs pernicieuses doctrines? Mais quand il ne croîtrait point d'épines dans le champ de l'Eglise, c'est-à-dire quand il ne s'y élèverait jamais aucune opinion dangereuse, l'obligation d'instruire les fidèles, de les soutenir dans les routes difficiles du salut, de les consoler dans leurs peines, de les relever de leurs chutes, n'exigerait-elle pas une étendue de capacité de la part des ecclésiastiques chargés de les gouverner? Ajoutons que la gloire de l'Eglise, et l'éclat qui doit accompagner son ministère, forment encore un titre essentiel en faveur de la science et des études. Il ne faut pas que cette

partie de la société, qui est consacrée au service de l'autel, montre moins d'ardeur pour se procurer les connaissances qui sont propres de son état, que les autres conditions en font paraître pour acquérir le genre de mérite qui peut leur convenir. Si le monde estime la science, il faut qu'il croie les ecclésiastiques savans; et si les ecclésiastiques sont savans, ils ne peuvent manquer de concilier beaucoup de respect à la religion; et si la religion est respectée, bientôt il n'y aura plus dans le christianisme que les faiblesses du cœur à combattre; l'impiété disparaîtra; personne n'osera plus blasphémer contre la révélation, ni révoquer en doute les mystères.

L'Église gallicane cultive aujourd'hui les études avec beaucoup de gloire et de succès. Une de nos attentions dans la suite sera d'indiquer les trésors d'érudition qui sont sortis de son sein, et de faire connaître les savans qu'elle a produits depuis trois siècles. Ici nous considérons des temps moins heureux; et, pour entrer dans le plan de cette dissertation, remarquons d'abord les funestes effets que la décadence de la maison de Charlemagne eût par rapport aux lettres et aux études.

Décadence des lettres sur la fin de la seconde race de nos rois. — Ce fut une espèce de fatalité dans les successeurs de ce grand prince, d'aller toujours en décroissant pour le mérite; et l'affaiblissement de la littérature suivit à peu près cette malheureuse dégradation; en sorte qu'à la fin de la seconde race, on n'apercevait presque plus aucun vestige de la protection puissante que le premier empereur d'Occident avait donnée aux sciences. Le siècle était devenu barbare * pendant les ravages

* Dans ces derniers temps on a voulu venger, pour ainsi dire, le dixième siècle de la barbarie qu'on était dans l'habitude de lui attribuer. On a montré qu'il y eut encore plusieurs écoles dans les monastères, et qu'il s'y trouva beaucoup d'écrivains, dont les ouvrages subsistent; mais

des Normands; et les guerres particulières que se faisaient sans cesse les seigneurs vassaux de la couronne avaient achevé de répandre dans les mœurs une férocité dont le premier effet est toujours de ruiner les arts et la belle littérature. Les gens de lettres, qui subsistaient en assez petit nombre, étaient des religieux cachés dans leurs monastères avec quelques livres qui avaient échappé aux ravages et aux incendies. La langue latine, aussi déchue que les mœurs, n'était plus qu'un amas confus de termes fabriqués par l'ignorance, ou défigurés par le mauvais usage. Les arts les plus simples, tels que ceux de lire, d'écrire et d'opérer sur les nombres, furent regardés comme le partage des lettrés : il n'y avait presque plus que les clecrs et les moines qui possédassent ces connaissances élémentaires. Les gens de qualité ne savaient que la guerre, et le peuple, encore soumis à la servitude, ne s'occupait que de travaux manuels.

Quelques savans au commencement de la troisième race.—Sous nos premiers rois de la troisième race, on vit quelques étincelles de littérature se ranimer dans l'Église gallicane. Il s'y fit même en peu de temps un progrès si heureux, qu'avant la fin du onzième siècle, il y eut de savans personnages dans l'épiscopat et dans le gouvernement des abbayes. Yves de Chartres, par exemple, était un prélat extrêmement versé dans la science des canons. Hildebert du Mans, Marbodus de Rennes, Arnoul de Lizieux, et plusieurs autres joignirent à une érudition assez étendue quelque politesse dans le style, et de l'agrément dans leurs compositions. Mais saint Bernard les surpassa tous par la beauté de son esprit, par la délicatesse de ses pensées et par la fécondité de ses sentimens. Il suivit la méthode des saints

il faut avouer que ces restes, tels qu'ils sont aujourd'hui, prouvent, par le mauvais goût qui y domine, que l'accusation de barbarie n'est pas une imputation téméraire à l'égard de ce siècle. Voyez *Mémoires de Trévoux, art. 4, janvier* 1743.

Pères dans l'explication des dogmes de la religion. Ses sources ordinaires étaient les livres de l'Ecriture, ceux de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Grégoire (1); et, comme il avait beaucoup de facilité pour parler et pour écrire, il enseignait ou disputait, non en style de controversiste et de dialecticien, mais avec cette abondance de discours qui était le propre des anciens. C'est ce qui l'a fait appeler le dernier des pères : dénomination qui le sépare absolument d'une multitude de docteurs appliqués, vers ce même temps-là, à établir et à perfectionner la théologie scolastique.

Naissance de la théologie scolastique. — C'est en effet au douzième siècle qu'il faut rapporter l'origine de cet art, employé depuis avec tant de succès, soit pour expliquer les dogmes, soit pour combattre les erreurs : car voilà le grand usage de la scolastique, voilà ce qui la rend précieuse à l'Eglise et redoutable aux hérésies. D'un mot elle sert quelquefois à fixer le sens de la révélation, elle demêle le langage artificieux d'un novateur. C'est sous ce point de vue qu'il faut l'envisager pour en concevoir une juste estime. En elle-même, la théologie scolastique n'est que la doctrine de l'Ecriture et de la tradition, traitée suivant la méthode dialectique. Cette méthode n'est que l'instrument et l'accessoire; la doctrine de l'Ecriture et de la tradition est le fond et le principal. S'il arrivait donc, comme on l'a vu quelquefois, que l'esprit de controverse entraînât les maîtres de l'école dans des questions étrangères à la foi et à la morale chrétienne, dans des recherches de pure curiosité, dans des hypothèses frivoles, ou dans des disputes de mots, il faut l'avouer, la scolastique pourrait être non-seulement inutile, mais pernicieuse à la religion : et c'est apparemment sous ces rapports désavantageux que la considèrent certains auteurs, qui aiment à la représenter comme l'ennemi de la vraie doctrine de Jésus-Christ et des apô-

(1) *Mabillon in Præf. op. S. Bernard.*

tres : langage qui fut autrefois celui de Luther, et que l'école de Paris ne put s'empêcher de trouver condamnable (1).

Divers états de la philosophie d'Aristote. — Dès sa naissance, la théologie scolastique fut exposée à des reproches, par les écarts où donnèrent quelques-uns de ceux qui s'y appliquèrent les premiers. On sait ce qu'il en coûta à Roscelin de Compiègne, à Gilbert de La Poirée, à Pierre Abailard, à Amauri de Bène (2). Les anathêmes portés contre eux retombèrent par contre-coup sur Aristote, qui passait pour être leur oracle. Les livres de ce philosophe, tantôt loués et tantôt blâmés par les anciens Pères (selon l'usage bon ou mauvais qu'on en faisait), avaient eu de la réputation en France sous le règne de Charlemagne. Alcuin en expliqua plusieurs morceaux à ce prince : il lui adressa le traité des *Catégories* qu'on attribuait alors à saint Augustin, et qu'on appelait même en général la Dialectique de ce saint docteur (3). Ce n'est au fond qu'un extrait de la doctrine d'Aristote*, et l'on s'en servait communément dans les écoles de France au huitième et au neuvième siècle (4). Dans l'onzième on regardait encore Aristote comme le père et le maître des dialecticiens; et il paraît qu'on n'inquiéta point les disciples de ce philosophe, tant qu'ils ne se servirent de ses principes que pour diriger le rai-

* M. de Launoi se trompe, quand, pour montrer la nouveauté de la dialectique d'Aristote dans les écoles de France au douzième siècle, il dit qu'auparavant on ne lisait que la dialectique de saint Augustin. Cet ouvrage, attribué au saint docteur, n'est qu'un abrégé, et presque une traduction d'Aristote. Au reste, jusqu'à l'édition de saint Augustin par les pères Bénédictins, cette dialectique, composée d'après le philosophe grec, passait certainement pour être de saint Augustin.

(1) *Dargentré, Coll. jud. t. 1, part. 2, p. 374.* — (2) *Launoy, de variâ Aristot. fort. t. 7, in-fol. nov. edit. p. 190.* — (3) *Alcuin. op. p. 1382.* — (4) *Append. ad tom. 1, op. S. Aug. nov. edit. p. 21 et seq.*

sonnement. Mais quand le commerce avec les Arabes d'Espagne, et la prise de Constantinople par les Latins, eurent découvert à nos docteurs français toutes les richesses péripatéticiennes; quand certains esprits, amateurs de la nouveauté, commencèrent à citer en théologie Aristote et ses commentateurs Avicenne et Averroès, philosophes arabes et infidèles (1), alors le ministère épiscopal témoigna ses alarmes, et fit entendre la voix de son autorité. Un concile de Paris, en 1210, condamna *la Métaphysique et la Physique d'Aristote, nouvellement apportées de Constantinople et traduites en latin* (2). Six ans après, le légat du pape, Robert de Corcéon, confirma ce jugement, mais il en excepta la Dialectique, et il ordonna même de l'enseigner (3). Le pape Grégoire IX, en 1231, s'adoucit encore plus; il défendit simplement ces livres jusqu'à ce qu'ils eussent été corrigés. Depuis ce temps-là on se familiarisa toujours de plus en plus avec le péripatétisme: aussi quantité de personnes, et quelques-unes même du premier rang, s'intéressaient-elles pour la gloire du philosophe grec (4). Vers l'an 1220 l'empereur Frédéric II en avait fait faire une traduction, partie sur le grec, partie sur l'arabe (5); et son fils Mainfroi, qui se portait pour roi de Naples, envoya depuis à l'Université de Paris une collection des ouvrages d'Aristote et d'autres philosophes, mis en latin par son ordre (6). C'est de quelqu'une de ces versions que s'est servi saint Thomas dans la composition de ses Commentaires; car ce saint docteur a travaillé sur presque tous les traités d'Aristote; ce qui est une bonne preuve que durant son séjour à Paris (temps fort voisin des condamnations dont nous venons de parler), on était déjà revenu des préjugés désavantageux à la philosophie péripatéticienne.

(1) *Rapin, Discours sur Platon et Aristote, edit. de La Haye*, 1725, *t.* 1, *p.* 404 *et suiv.* — (2) *Anecdot. t.* 4, *p.* 166. — (3) *Launoy, t.* 7, *p.* 174. *Dargentré, t.* 1, *part.* 2, *p.* 133. — (4) *Petr. de Vineis, l.* 3, *epist.* 67. — (5) *Ampliss. collect. t.* 2, *p.* 1220. — (6) *Alexand. t.* 7, *in-fol. p.* 397.

La réputation d'Aristote s'accrut dans la suite à un tel point, que les légats des papes et les papes même recommandèrent souvent la lecture de ce philosophe aux professeurs de Paris. Telle fut en particulier la conduite des cardinaux réformateurs de l'Université en 1366, du cardinal d'Etouteville sous le roi Charles VII, et du pape Nicolas V vers le même temps(1). Ce dernier prit la peine de faire traduire encore Aristote en latin par des docteurs très-habiles; et le cardinal Bessarion voulut bien se charger d'une partie de ce travail, à la prière d'Alphonse, roi d'Aragon, aristotélicien déclaré (2). Peut-être que ces versions récentes et plus exactes que les anciennes furent faites dans la vue de retenir les dialecticiens dans les bornes de l'aristotélisme, et pour leur faire perdre l'envie d'ajouter à leur maître : car sur le fond du philosophe grec il s'était élevé quantité de systèmes subalternes qui troublaient la paix des universités. On n'a qu'à se rappeler la guerre des Nominaux et des Réalistes; elle fut si vive, qu'on vit quelquefois les écoles changées en champ de bataille, et il fallut interposer l'autorité suprême de nos rois pour éteindre le feu de ces discordes scolastiques.

Commencemens de Pierre Lombard. — Les subtilités de la philosophie étant d'abord entrées trop avant dans l'explication des dogmes, Pierre Lombard, qui fut fait évêque de Paris en 1150, crut remédier aux abus, en donnant ses quatre livres des Sentences, qui forment un corps de théologie un peu différent de la méthode des anciens, mais aussi d'un goût qui n'est pas celui de la scolastique moderne. Son ouvrage est une collection de passages des saints Pères sur les principales questions de la théologie. Il ne fait que lier ces textes, sans employer la forme dialectique. Son exposition est courte et analysée; en cela elle ne ressemble point

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 390.* — (2) *Dargentré, ub. sup. p. 133 et 134.*

à celle des Pères, mais elle n'est ni contentieuse, ni distribuée en questions incidentes; et c'est ce qui la distingue de la pure scolastique *.

Ce recueil de Pierre Lombard, quoique répréhensible dans quelques points, eut une très-grande vogue, et mérita à son auteur le titre de *Maître des Sentences*, dont il jouit encore. Cependant, bien loin de tempérer le goût régnant de la métaphysique, il arriva, par un contraste assez singulier, que Lombard devint lui-même bientôt après le chef des théologiens qui donnaient le plus dans les subtilités de l'École. Le livre des Sentences fut regardé comme le plan général de la scolastique. Saint Thomas le suivit comme les autres; mais dans le même temps, l'usage s'étant établi de faire des sommes qu'on appelait *quodlibetiques*, parce qu'il y était traité de tous les différens point de la théologie, le saint docteur composa son excellente Somme, qui est devenue à son tour le modèle de presque tous les traités de théologie: en sorte que, comme les professeurs s'appliquèrent pendant près de trois cents ans à commenter les quatre livres des Sentences, on a travaillé de même dans la suite sur la Somme de saint Thomas; et il paraît qu'on prit cette méthode vers le commencement du seizième siècle.

Au reste, si saint Thomas a inséré dans sa Somme, et en général dans toute sa théologie, bien des questions qui paraissent purement philosophiques, c'était, dit le cardinal Palavicin, pour s'accommoder à la nécessité des temps (1). Les Arabes et les sophistes abusaient d'Aristote pour combattre ou pour corrompre les vérités de la foi; le docteur Angélique

* On a accusé Pierre Lombard d'être plagiaire, et d'avoir emprunté sa doctrine d'un certain Baudin ou Bauduin. C'est Cave qui a le plus appuyé ce soupçon; mais on a démontré depuis que ce Baudin ne vivait que vers l'an 1382; par conséquent Pierre Lombard, qui mourut en 1164, ne pouvait avoir rien pris de cet auteur. *Voyez Oudin* de Script. ecclesiast.

(1) *Histor. Concil. Trid. l. 7, c. 14.*

prétendit leur enlever ce grand philosophe, et se l'attacher à lui-même, non comme un maître qu'il fallût écouter, mais comme un savant dont les opinions ne détruisaient point le christianisme. Ce motif, qui détermina, dit-on, saint Thomas à s'étendre un peu sur quelques points de philosophie, ne subsistait plus au temps de ses commentateurs, dont quelques-uns ont néanmoins ajouté à la Somme de leur maître quantité de questions subtiles et trop éloignées de la bonne théologie. Cette espèce de passion s'est beaucoup ralentie depuis un siècle. Les écoles de France donnent plus présentement à la positive qu'à la pure scolastique, plus à l'autorité qu'aux simples raisonnemens, plus, en un mot, à la vraie doctrine qu'aux conceptions métaphysiques.

Droit canonique.— Comme la théologie scolastique s'accrédita au douzième et au treizième siècles par les Sentences de Pierre Lombard, et par la multitude des commentaires qui parurent sur cet ouvrage; ainsi le droit canonique acquit beaucoup de réputation dans le même temps par le décret de Gratien, et par les soins qu'on se donna pour l'expliquer. Gratien était un Bénédictin du monastère de Classe en Italie; ainsi la France ne vit point naître au milieu d'elle l'auteur de ce décret si vanté par nos anciens canonistes; mais elle en fournit presque tout le fond dans les livres d'Yves de Chartres, dont Gratien a pris quantité de morceaux, sans en excepter les fautes. La compilation du décret avait été achevée vers l'an 1162 (1) et avant la fin de ce siècle on la lisait communément dans les écoles de Paris (2). On admirait l'ordre et l'étendue des matières traitées dans ce recueil, sans se défier encore des fausses décrétales ni des citations vicieuses qu'une saine critique y a rencontrées depuis (3). Il semble néanmoins qu'on craignît en quelques endroits que ce livre ne donnât trop d'ouverture pour les affaires contentieuses.

(1) *Chronic. S. Bertin.* — (2) *Anecdot. t.* 3, *p.* 650. — (3) *Doujat prænot. Can. de Henr. Gratiani, p.* 538 *et seq.*

Dès l'an 1188, le chapitre général de Cîteaux défendit de l'exposer dans la bibliothèque commune, parce qu'il pouvait être une occasion de chute pour les esprits indiscrets (1); et sur la fin du siècle suivant, le cardinal Le Moine, fondateur du collége qui porte son nom à Paris, ne voulut point que les étudians de cette maison fréquentassent les écoles de *décret*, de peur qu'ils n'apprissent l'art de *plaider des bénéfices* (2).

Il faut avouer encore que l'ardeur qu'on témoigna en France pour la collection de Gratien n'égala point la vivacité des Italiens. Les premiers * commentateurs du décret sortirent de l'Université de Bologne; et ce ne fut guère qu'après la publication des cinq livres des Décrétales (ouvrage composé par l'ordre de Grégoire IX) que nos docteurs français écrivirent sur le nouveau droit canonique. On sait le progrès et l'ordre des autres compilations plus récentes : les papes Boniface VIII, Clément V et Jean XXII achevèrent, chacun dans leur temps, d'y donner toute la forme et l'étendue que nous voyons aujourd'hui.

La France avait alors plusieurs canonistes très-célèbres. Il suffit de nommer les cardinaux de Mandagot et de Frédol, qui travaillèrent au Sexte de Boniface; les deux Durand, évêques de Mende, dont le premier était appelé *le Père de la pratique*, sans doute à cause de sa grande expérience dans les affaires ecclésiastiques; et l'autre composa, pour le concile de Vienne, un ouvrage plein de la science des canons. Il faut y ajouter Pierre Bertrandi et Pierre Roger, si fameux l'un et l'autre par leurs conférences avec le seigneur de Cugnières. Et l'on doit se souvenir aussi qu'au commencement du schisme

* Le premier de tous fut Hugues de Verceil, et non Jean le Teutonique, comme Du Boulai l'a cru, et l'a fait croire à bien d'autres. Jean le Teutonique n'est que le cinquième.

(1) *Anecdot. t.* 4, *p.* 1263. — (2) *Duchesne*, *Hist. des card. français*, *t.* 1, *p.* 328.

déplorable qui affligea l'Eglise à la fin du quatorzième siècle, les écoles de France produisirent un très-grand nombre de docteurs qui s'appliquèrent à défendre l'élection de Clément VII. Mais, comme on ne finissait rien par des plaidoyers et des *factums*, il fut nécessaire d'en venir à des procédures de fait, qui furent terminées, comme on sait, dans les conciles de Pise et de Constance.

La difficulté de ces temps-là rendit les productions de nos canonistes beaucoup plus polémiques qu'elles n'avaient été auparavant. Outre les grands différens qui s'élevèrent au quinzième siècle sur l'autorité des papes, la Pragmatique-Sanction, établie sous Charles VII, partagea de sentimens les universités de France et celles d'Italie. En France on se fit un devoir capital de maintenir cette ordonnance, devenue loi dans l'Église gallicane et dans l'État. On écrivit en même temps contre les expectatives, les réserves et les annates : et telle fut l'occupation dominante de nos écoles jusqu'à l'établissement du concordat entre Léon X et François Ier.

Droit civil. — Dès les premiers temps, c'est-à-dire aux douzième et treizième siècles, la science du droit civil parut beaucoup moins convenable aux clercs que celle des matières canoniques. Pierre de Blois disait que l'étude des lois était une profession pleine de dangers pour les ecclésiastiques, et il se reprochait fort d'y avoir employé les plus belles années de sa vie (1) Le pape Honorius III, prédécesseur immédiat de Grégoire IX, porta la sévérité ou l'attention jusqu'à défendre d'enseigner le droit civil à Paris (2). Il voulait par là relever les études de théologie, et d'ailleurs il crut que la connaissance des lois romaines n'était pas nécessaire dans un pays de coutume comme la France. Cette raison néanmoins ne pouvait s'étendre

(1) *Thomassin. discipl. de l'Eglise*, *t.* 2, *l.* 1, *c.* 91. — (2) *Du Boulai*, *t.* 3, *p.* 96.

à toutes les provinces du royaume, dont plusieurs et des plus considérables suivaient le droit écrit: le Languedoc, par exemple, y était extrêmement attaché, parce que les comtes de Toulouse avaient été bien aises de montrer une espèce d'indépendance de nos rois, en n'admettant point comme eux l'autorité de la coutume.

Le droit écrit servant de règle à certains cantons de la France, les ecclésiastiques français s'appliquèrent à la jurisprudence, malgré le peu d'approbation qu'avait eu d'abord ce genre d'étude; et il eût été difficile que l'Etat se fût passé de leurs services en ce point, puisque la plupart des laïques faisaient encore une profession assez ouverte d'ignorance.

Les papes eux-mêmes et les conciles se réduisirent bientôt à ne défendre plus le droit civil et la profession d'avocat qu'aux moines, aux chanoines réguliers et aux prêtres. (1) Encore y mit-on quelquefois des modifications, et la plaidoirie leur fut permise en faveur des monastères et des pauvres (2). Pour obtenir ces permissions, on ne manqua pas de produire l'exemple de saint Thomas de Cantorberi, qu'on avait vu, pendant son séjour en France, fréquenter l'école d'Auxerre, fameuse alors par l'étude de la jurisprudence (3); et l'on ne peut disconvenir, en effet, que la science des lois et l'usage des affaires ne soient très-utiles aux évêques, et en général aux pasteurs des âmes, parce que cela les met en état d'apaiser les différens qui partagent si souvent les familles.

Enfin le droit civil devint presque aussi favorable pour la fortune des ecclésiastiques français que l'étude de Gratien et des décrétales. Ces deux genres de mérite frayèrent ordinairement la route aux bénéfices et aux dignités les plus éminentes.

(1) *Spicil. t. 6, p.* 34. — (2) *Conc. Hard. t.* 7, *p.* 147 *et* 503. — (3) *Joan. Sarisb. in ejus vita.*

La liste de ceux qui se distinguèrent par là serait infinie. Il faudrait mettre à la tête les papes Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, tous trois excellens jurisconsultes. On verrait ensuite plusieurs prélats qu'ils honorèrent de la pourpre après avoir brillé dans le barreau, et quantité d'évêques qui avaient professé le Code et le Digeste dans les écoles publiques, avant que d'être appelés au gouvernement des églises. L'exemple seul de la jeunesse de Pétrarque montre combien on était persuadé que, sous nos papes français, l'étude des lois ouvrait la porte des honneurs. Pétrarque n'aimait pas cette espèce d'érudition, trop sérieuse pour un esprit fait comme le sien; il préférait les grands traits de Cicéron et les peintures de Virgile aux documens de Jean d'André, professeur de droit à Bologne. Cela fut regardé dans sa famille comme un dérangement de conduite, comme un libertinage auquel on ne pouvait trop s'opposer, parce que cette préférence, donnée à des amusemens littéraires, ruinait toutes les espérances d'une fortune que la profession des lois rendait presque certaine.

Écriture sainte, et saints Pères. — Ce grand soin qu'on eut en France de cultiver la théologie scolastique et le droit fit un peu de tort à l'étude de l'Ecriture sainte et à la lecture des anciens Pères. On trouve à la vérité que les docteurs en théologie de ces temps-là étaient appelés *Maîtres en saintes lettres* ou *en divinité*; que depuis la réception du livre des Sentences dans les écoles, on continua de commenter les études par *un cours de Bible**; que la plupart des scolastiques du douzième, du treizième et du quatorzième siècles composèrent des *postilles*, comme on parlait alors, c'est-à-dire des explications détaillées sur les livres de l'Ecriture sainte; qu'ils y citent souvent les Pères latins, et

* Il y avait deux sortes de théologiens, les premiers appelés *Biblici* et les seconds *Sententiarii*.

qu'ils y font même quelquefois mention des Pères grecs; mais enfin il faut convenir qu'il manque beaucoup de choses à ces anciens commentaires pour être parfaits. Communément les auteurs ne possédaient qu'une très-petite mesure d'érudition: ils n'avaient ni la connaissance des langues grecque et hébraïque, ni la culture des belles-lettres, ni le secours de la critique, ni les richesses de l'histoire, ni les agrémens du style. Leurs longues expositions des saints livres sont des tissus d'allégories ou de moralités. Ils citent les saints Pères d'après des chaînes ou recueils, ouvrages d'ordinaire peu exacts et fort superficiels. Ils ne poussent point leurs recherches sur le sens littéral, pour le découvrir; sur les contrariétés apparentes de l'Ecriture, pour les concilier; sur les difficultés de chronologie, pour les résoudre; sur les embarras de géographie, pour les démêler. Il faut toutefois distinguer ici saint Thomas de tous les interprètes du même temps: il est solide et instructif; il sait les hérésies anciennes, et il les combat à propos dans son commentaire. C'est lui, plus que les autres, qui fait usage des Pères grecs, soit qu'en effet il eût quelque usage de cette langue (comme quelques auteurs l'ont cru), soit qu'il se fût fait traduire les morceaux dont il avait besoin, comme le disent Possevin et Sixte de Sienne (1).

Langues savantes. — Quoiqu'à parler en général, nos anciens commentateurs fussent peu versés dans les langues savantes, on doit cependant mettre quelque différence sur ce point entre les siècles douzième et treizième, et les deux siècles suivans; car les deux premiers furent plus célèbres, ou, si l'on veut, moins obscurs et moins malheureux pour les langues que les deux derniers. Outre la bonne latinité dont quelques écrivains se piquèrent au douzième siècle, les missions et les croisades dans le

(1) Voy. *P. Guiard* : utrum S. Th. græcè calluerit; et *R. Simon*, *qui le réfute dans sa Critique du N. Test.*

treizième donnèrent occasion d'apprendre le grec, l'hébreu et l'arabe. Plusieurs religieux mendians cultivèrent ces connaissances : le grec surtout fut un peu plus d'usage à cause de la nouvelle conquête de Constantinople; on s'en servit pour rassembler les écrits d'Aristote; et avant la fin de ce siècle treizième on trouve déjà une traduction des ouvrages de saint Thomas, du latin en grec. Dans le siècle suivant, il semble que ce goût des langues se ralentit. Raimond Lulle se donna bien des mouvemens pour le ranimer en France : le concile général de Vienne fit un décret en faveur des langues : on projeta d'établir des professeurs, et de fonder des chaires; mais il paraît que ces projets demeurèrent sans exécution. Ceux qui brillèrent le plus dans nos écoles se contentèrent d'une connaissance très-médiocre du latin. Nicolas Orême, précepteur du roi Charles V, passait pour le plus habile homme de son temps, et il n'avait presque aucune teinture de la langue grecque. Sa traduction française des œuvres morales et politiques d'Aristote était faite sur la version latine. Raoul de Prêles, fameux aussi par ses traductions, mit la Bible en français, sans consulter les textes originaux : cette érudition passait sa portée; il travailla sur le latin, et il ne laissa pas de faire mieux que ceux qui l'avaient précédé dans la même carrière, parce qu'il représenta le sens de la version latine, sans y insérer des histoires étrangères, ou des traits indignes de la majesté des livres saints (1).

Il faut pourtant reconnaître que, sous Philippe de Valois, la faculté de théologie de Paris eut un vrai savant en la personne de Nicolas de Lyre. Il posséda la langue sainte, et il fit des commentaires sur la Bible, où il y a toutes les naissances d'une bonne érudition. Un peu plus d'usage de la langue grecque, plus de critique, de goût et d'élévation dans le style, auraient fait de lui un com-

(1) *Jug. des savans*, t. 3, p. 510.

mentateur parfait. Ce fut toujours un très-grand homme, mais sans disciples, à ce qu'il paraît, et sans imitateurs.

Langue française. — A la fin du treizième siècle et tout le siècle suivant, on se mit un peu plus dans l'habitude du français, qui n'en devint ni plus pur ni plus orné. On s'était figuré, dès le temps de saint Louis, que notre langue avait acquis toute sa beauté. C'était à cause de quelques petits progrès qu'on avait remarqués dans elle depuis le règne de Philippe-Auguste. On prit ces faibles essais pour les richesses d'un art auquel on ne pouvait plus rien ajouter; mais on se trompa. Il fallait bien des années pour achever cette ébauche, et le rétablissement même des lettres, sous François Ier, n'en devait être encore qu'un préliminaire.

Éloquence et histoire. — Avec la rudesse de la langue francaise, la barbarie du latin, la langueur de la plupart des esprits, uniquement occupés d'argumens scolastiques, ou de gloses sur le droit, on peut juger que l'éloquence de la chaire et le genre historique furent extrêmement négligés. Les chroniques et les sermons de ces temps-là sont effectivement quelque chose d'insoutenable. Les chroniques latines ont encore moins de grâce et de saillie que les histoires françaises. Elles ne contiennent que des années et des faits, avec une infinité de termes barbares et des gallicismes entassés les uns sur les autres; le tout sans idée de composition, sans critique et sans portraits. A l'égard des sermons, ils fatiguent autant par leurs divisions multipliées à l'infini, qu'ils ennuient par leur longueur et par leur style rampant. C'est pendant le schisme surtout qu'on harangua beaucoup, tantôt en latin et tantôt en français, quelquefois avec de l'érudition, et presque toujours sans goût.

Poésie. — Pour la poésie, dont nous ne parlons ici que parce que les ecclésiastiques s'en piqué-

rent plus que les autres, on ne peut exprimer jusqu'à quel point elle fut dégradée. Le douzième siècle produisit encore quelques lueurs de génie et de feu poétique; mais depuis ce temps-là, *disette* et misère partout. Les poésies latines furent de mauvaise prose cadencée en façon de vers, et les françaises furent des descriptions sèches et triviales de faits quelquefois illustres : par exemple, on a un long poème de Jean de La Pérène sur l'expédition des Bretons en Italie, sous le pape Grégoire XI, et au commencement du schisme (1); c'est simplement une narration rimée, pleine de chevilles et de mots forgés, sans la moindre attention aux bonnes règles de l'art. On a de même près de quarante mille vers d'un religieux de l'ordre des Carmes, nommé Jean de Venette, sur les trois Maries *de l'Evangile*; et, dans un si long ouvrage, un académicien * moderne nous assure *qu'il ne se trouve seulement pas deux vers qui soient passables* (2).

Cette indigence littéraire durait encore parmi nous, lorsqu'en Italie les Pétrarque, les Arétin, les Pic de La Mirande, les Sadolet, les Politien, les Laurent Valle, brillaient par toutes les grâces de la belle littérature. L'étonnant est que les doctes de nos universités ne laissaient pas de lire les bons auteurs. Toutes leurs harangues sont pleines de citations de Virgile, de Cicéron, de Saluste, de Tite-Live, etc. Il ne leur manqua que de sentir les vraies beautés de ces grands modèles, et de marcher sur leurs traces. Clémangis fit ce pas-là : on lui en sut gré; on trouva qu'il avait pris le bon parti, mais personne n'eut le courage de l'imiter.

Autre sujet d'étonnement, c'est que, dans ces temps si peu distingués par l'éclat des lettres, on

* M. de La Curne.

(1) *Anecdot. t.* 3, *p.* 1456. — (2) *Mém. des inscrip. t.* 13, *p.* 527.

ne manquait en France ni de bons esprits, ni d'hommes laborieux, ni d'écoles fameuses, ni de princes amateurs de la littérature. Sur ce dernier article on peut se rappeler la protection que Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe de Valois, le roi Jean II et Charles V accordèrent à ceux qui faisaient profession de doctrine. Pour les écoles, elles jouirent alors d'une réputation que rien n'égale aujourd'hui : ces quatre siècles furent en quelque sorte le règne de l'Université de Paris.

Université de Paris. — Si l'on s'en rapporte au témoignage de quelques auteurs, cette compagnie si célèbre doit son établissement à l'empereur Charlemagne, et son origine par conséquent remonte jusqu'au neuvième siècle; mais il faut expliquer la pensée de ces écrivains, ou y suppléer. Il est certain que Charlemagne s'appliqua beaucoup à faire revivre la littérature; qu'il cultiva lui-même les sciences et les beaux-arts (1); qu'il entretint dans son palais une espèce d'académie littéraire; qu'il ordonna aux évêques d'établir des maisons d'étude dans leurs diocèses (2); qu'il eut la pensée de fonder trois écoles publiques dans les trois endroits de son empire qui conviendraient le mieux pour ces sortes d'exercices (3); qu'enfin son exemple, ses exhortations et ses bienfaits engagèrent d'habiles maîtres à former des disciples dans plusieurs villes de France. Ainsi trouve-t-on sous le règne de ce prince des écoles fort renommées à Tours, à Lyon, à Orléans, sans compter plusieurs abbayes où l'on enseignait les lettres humaines et les sciences ecclésiastiques (4).

Sur la fin du neuvième siècle, on vit aussi à Paris un professeur de mérite, nommé Remi d'Auxerre, qui eut quelques successeurs, entre autres saint Odon, depuis abbé de Clugni. Or, comme le

(1) *Launoi, de Scholis celebr. c.* 4. — (2) *Conc. Cabilon. an.* 813, *can.* 3. — (3) *Conc. Paris. an.* 829, *lib.* 3, *cap.* 12. — (4) *Launoi, ub. suprà, c.* 59, *art.* 1.

peu de littérature qu'on conservait alors venait originairement de l'impression qu'avait donnée Charlemagne, en ce sens on peut dire que l'école de Paris, et toutes celles qui subsistaient encore dans l'Eglise de *France*, étaient le fruit des attentions et du zèle de ce monarque. Nous ne croyons pas qu'on puisse lui attribuer autrement la fondation de l'Université de Paris, et nous ne faisons que suivre en ceci une foule d'auteurs qui ont discuté ce point d'histoire avec beaucoup de soin. Ils montrent que les monumens de cette prétendue fondation de Charlemagne sont des pièces supposées, et ils remarquent judicieusement que l'école de Paris est assez illustre par elle-même pour n'avoir pas besoin de la fausse gloire d'une origine fabuleuse ou incertaine.

La succession des maîtres qui enseignèrent à Paris après Remi d'Auxerre ne fut pas continuée fort exactement, et il y eut des intervalles de silence et d'obscurité pendant une partie du dixième et du onzième siècles. Au douzième, Guillaume de Champeaux et Abailard relevèrent les débris de cette école: le premier donna des leçons de philosophie, et le second entreprit d'expliquer l'Ecriture sainte. A leur exemple, il se forma d'autres maîtres fameux: Pierre Lombard, Gilbert de La Poirée, Pierre le Chantre, Simon de Tournai, et les deux docteurs de Saint-Victor, Hugues et Richard. Dès lors il y eut comme deux facultés, dont les fonctions furent différentes: l'une était destinée à enseigner les arts (ce fut la première et même l'unique dans les commencemens); l'autre était chargée de la théologie, c'est-à-dire de l'explication de la Bible et des Sentences. L'Université acheva de se perfectionner dans la suite. En 1271 les professeurs en droit se séparèrent de la faculté des arts, et convinrent d'établir des statuts pour le gouvernement de leur école (1). Avant ce temps-là les docteurs en médecine faisaient aussi

(1) *Du Boulai*, t. 3, p. 401.

leurs exercices en particulier; et ainsi, sur la fin du treizième siècle, toute l'Université de Paris avait à peu près la forme qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Nous le répétons pour l'honneur de cette académie littéraire : elle répandit un grand éclat pendant les siècles douzième, treizième, quatorzième et quinzième. Protégée par les papes et par nos rois, elle acquit une infinité de grâces et de priviléges; respectée dans toutes les parties de l'Europe, elle donna de ses élèves aux autres contrées, pour y établir des écoles sur le même plan; écoutée dans le royaume comme un oracle, on la consulta dans presque toutes les grandes affaires. On en vint jusqu'à la redouter lorsqu'elle se servit de ses priviléges pour suspendre toutes les fonctions de la chaire et des exercices littéraires : moyen de rigueur qu'elle employa souvent, et presque toujours avec le succès qu'elle s'en était promis : ce qui marque, après tout, le cas qu'on faisait de la littérature, et le respect qu'on avait pour des grâces sujettes d'ailleurs à quelques inconvéniens; car il était triste, pour la capitale du royaume, que les mécontentemens d'un corps de gens de lettres la privassent de toute instruction publique pendant des espaces de temps assez longs.

Mais, pour bien juger du haut degré de puissance où parvint insensiblement l'Université de Paris, il faut la considérer au temps du grand schisme et sous le règne de Charles VI. On la voit alors dans le conseil des papes et des rois; on l'entend dans les assemblées générales de l'Eglise; on la trouve en relation avec tous les princes de l'Europe; elle a ses orateurs et ses agens partout; elle parle de la guerre, des finances, du gouvernement civil, de la police des églises; elle est animée d'un zèle qui la multiplie en quelque sorte, et qui la fait entrer dans tous les intérêts de la chrétienté. La suite de notre histoire représente tous ces événemens, si capables de piquer la curiosité des lec-

teurs. Ici nous terminons ce discours par une réflexion qui en comprend tout le fruit : c'est que le simple coup d'œil sur les études usitées dans l'Eglise de *France*, pendant les siècles douzième, treizième, quatorzième et quinzième suffit pour guider un esprit judicieux dans la carrière de la littérature. En remarquant les efforts que firent nos pères pour acquérir les sciences ecclésiastiques, on peut s'animer à l'étude par leur exemple; en voyant le peu de secours qu'ils eurent du côté des livres et des maîtres, on doit sentir les grands avantages qu'on a sur eux dans un siècle comme le nôtre, si fécond en bons livres et en maîtres excellens. Enfin, comme il paraît que ce qui a le plus manqué aux doctes de ces quatre siècles, c'est le *goût et la* méthode, il faut en conclure *que le goût et la* méthode sont l'unique *moyen de rendre* les études utiles, et que sans cela, *malgré le* travail et la bonne volonté, le *siècle* retomberait encore aujourd'hui dans la barbarie.



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE GALLICANE.

LIVRE QUARANTIÈME.

L'AN 1357. — *Etat déplorable de la France.* — *L'Eglise gallicane ne nous présente plus ici que son deuil et ses larmes. La France en proie aux ennemis étrangers, déchirée par des factions domestiques, désolée par des troupes de brigands; l'autorité du roi captive avec sa personne; la puissance du dauphin balancée par des états généraux, ou plutôt méprisée par des assemblées de mutins; le mauvais esprit du roi de Navarre aigri par une prison de dix-huit mois, et soufflant la discorde depuis son évasion; toutes les lois muettes et inefficaces; toutes les ressources du souverain épuisées; toutes les forces de la monarchie tournées contre elle-même; voilà le précis de nos annales pendant la prison du roi Jean, et la cause des troubles qui agitèrent nos églises.

Après la bataille de Poitiers, Philippe, frère du roi de Navarre, et ces troupes de bandits

qu'on appela les Compagnies, coururent la campagne, portant partout le fer et le feu. Ils n'épargnaient ni les biens, ni les personnes, ni les lieux profanes, ni les maisons consacrées aux exercices de la piété. Les personnes religieuses de l'un et de l'autre sexe, établies dans les bourgades ou dans le silence des forêts, furent obligées de se réfugier chez leurs parens, et de venir habiter les villes (1). Aux environs de Paris, où les courses étaient plus fréquentes, les couvens de filles furent presque tous abandonnés; on nomme entre autres ceux de Poissi, de Longchamps, de Melun, de Saint-Antoine, de Montmartre et du faubourg Saint-Marceau. Les religieuses qui occupaient ces saintes retraites cherchèrent un asile dans la capitale : toute la campagne en fit de même; et bientôt la foule de ces nouveaux hôtes augmenta la misère publique en faisant hausser le prix des vivres.

Mais le plus grand malheur de Paris fut de se trouver le théâtre où tous les factieux jouèrent leur rôle, chacun selon ses vues et ses talens. Un des plus ardens à la révolte était Robert le Coq, évêque de Laon, homme tout livré à Etienne Marcel, prévôt des marchands, l'auteur principal de tous les troubles. Ce prélat donna le ton aux états tumultueux qui s'assemblèrent à diverses reprises; il demanda la destitution des premiers officiers de la couronne, en particulier du cardinal de La Forêt, chancelier de France; il entra dans le complot formé pour délivrer le roi de Navarre de sa

(1) *Contin. Nang. Spicil. t.* 11, *p.* 830.

prison; il obligea le dauphin à faire avec ce mauvais prince une réconciliation forcée, et toute au préjudice de l'autorité souveraine que l'héritier présomptif de la couronne exerçait en l'absence du roi. La sagesse du dauphin dissimula pour lors les attentats du séditieux évêque; mais, après la tempête de ces malheureux temps, Robert le Coq, inquiété par la cour, ou se trouvant trop coupable pour soutenir la vue de sa patrie, s'exila lui-même et passa en Aragon, où l'on eut encore la considération de lui donner l'évêché de Calahorra, qu'il tint jusqu'à sa mort, arrivée en 1368 (1).

Le pape de son côté, quoique seigneur d'un pays neutre, entendit d'assez près le bruit des armes. Un grand corps des Compagnies, commandé par Arnaud de Servole, gentilhomme gascon, vulgairement appelé l'*Archiprêtre*, était venu fondre sur la Provence. On disait en ce temps-là que le cardinal de Périgord avait attiré ces brigands pour venger ses neveux, les seigneurs de la maison de Duras, maltraités par Louis roi de Sicile, comte de Provence; et quand on vit cinq des neveux du feu pape Clément VI prendre parti dans les troupes de l'Archiprêtre, on crut que les cardinaux de cette famille étaient aussi de l'intrigue (2). Le peuple d'Avignon cria contre eux, et peu s'en fallut qu'on ne leur fît porter la peine de tout ce que souffrit alors la Provence.

Les désordres y furent extrêmes, et tels qu'on

(1) *Gallia Christ.* t. 2, p. 623. *Gonçalès d'Avila*, t. 2, p. 160. — (2) *Matth. Vill.* l. 7, c. 87. *Id.* c. 96.

peut se l'imaginer de gens sans lois, sans mœurs, sans autre solde que le pillage. Le pape, dans une lettre écrite le douzième d'août au roi Jean transféré en Angleterre, lui raconte comment ces bandits exerçaient leur fureur sur les personnes ecclésiastiques, sur les monastères, sur les vierges consacrées à Dieu; comment ils répandaient le sang humain jusqu'au pied des autels, lieux respectés jusque là par les infidèles mêmes (1). Le saint Père implore sur cela l'autorité du roi; il le fait ressouvenir de la protection que les rois très-chrétiens ont toujours donnée à l'Eglise; mais il parlait à un roi prisonnier. Ce prince, véritablement sensible aux maux que lui représentait le pape, fit commander aux chefs des Compagnies de quitter la Provence. Ses ordres n'eurent aucun effet: l'Archiprêtre et ses gens ne s'en cantonnèrent pas moins dans le pays; ils continuèrent leurs ravages, ils les étendirent même jusque dans le Comté Venaissin.

Le pape, craignant pour lui-même, fit relever les murailles, augmenter les fossés et réparer les portes d'Avignon, ensuite il voulut voir sa cour en armes. La revue en fut magnifique, tous ces nouveaux guerriers s'étant piqués de paraître lestes devant le pontife. Il s'y trouva quatre mille Italiens bien armés, qui étaient deux fois autant que tout le reste de la milice du pape. Cela n'empêchait pas que la frayeur du pape ne fût grande dans cette ville accoutumée aux exercices de la paix : on y était en de continuelles alarmes, et toutes

(1) *Rainald.* 1357, *n.* 4.

les fonctions des divers métiers demeuraient suspendues, comme si l'ennemi eût actuellement assiégé les portes.

Le pape manda ses inquiétudes à l'empereur, et le pria de « protéger la Provence qui était » un fief de l'empire, et la cour romaine qui » se jetait entre ses bras (1); » mais il crut qu'il serait encore plus sûr de gagner le commandant de ces redoutables voisins : il fit prier l'Archiprêtre de venir à Avignon, lui promettant toute sorte de sûretés pour lui et pour ses gens. Ce gentilhomme, honoré de l'invitation, se rendit dans la ville avec bon nombre des siens : *on l'y reçut*, dit Froissart, *comme s'il eût été fils du roi de France* (2); il mangea plusieurs fois avec le pape et avec les cardinaux; il obtint le pardon de tous ses péchés; et ce qui le touchait apparemment encore plus, il emporta avec lui quarante mille écus qu'on lui donna pour distribuer à ses troupes. Elles s'éloignèrent des terres de l'Eglise sans abandonner la Provence : l'Archiprêtre, au printemps de l'année suivante, assiégea la ville d'Aix et s'en empara. Les frayeurs du pape se renouvelèrent (3). Obligé d'être toujours en armes, il leva pour l'entretien de ses troupes des droits sur le vin et sur le sel, il taxa tous ses sujets du Comtat à un demi-florin par tête, et il exigea des bourgeois d'Avignon l'hommage qu'ils n'avaient point encore rendu au saint Siége depuis que Clément VI était entré en possession de cette ville.

(1) *Rainald* 1357, *n.* 3. — (2) *Froissart*, *l.* 1, *c.* 177. — (3) *Vitæ*, *t.* 1, *p.* 351.

Travaux glorieux du bienheureux Pierre Thomas. — Au milieu de toutes ces alarmes, ce fut une consolation pour Innocent VI et pour l'Eglise gallicane d'apprendre les succès du bienheureux Pierre Thomas, évêque de Patti, toujours nonce apostolique dans les royaumes étrangers, et toujours traitant les grandes affaires avec beaucoup de capacité. Il était allé à Venise et en Hongrie pour pacifier les deux nations divisées au sujet de la Dalmatie. La république se rendit trop difficile à ses remontrances, et deux ans après elle fut obligée de faire la paix à des conditions beaucoup plus dures que celles qui avaient été proposées par le nonce (1). Dans le même temps, Jean Paléologue, empereur de Constantinople, sollicita la réunion de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine. Il envoya au pape pour lui faire toutes les protestations possibles de soumission et de confiance. Le pape commit cette affaire si délicate à l'évêque de Patti; il passa en Orient, s'aboucha avec l'empereur, disputa contre les Grecs touchant les points controversés entre les deux Eglises. Ses raisonnemens étaient pressans, il y joignait la prière et les macérations volontaires de son corps. L'empereur, convaincu des vérités catholiques, abjura le schisme, et communia de la main du prélat.

Le saint homme, par ses vertus et par ses prédications, ranima la ferveur parmi les Latins qui se trouvaient à Constantinople; il répandit la même édification dans le royaume de Chypre, lorsqu'il y passa pour aller visiter les saints

(1) *Boll. t. 2. jan., p.* 998 *et seq.*

lieux de la Palestine. Sa nonciature ne s'étendait pas au-delà de l'empire de Constantinople, aussi voulait-il être traité par le roi de Chypre comme un simple religieux qui faisait le pélerinage de Jérusalem ; mais la sainteté n'a pas besoin des titres d'honneur pour se faire respecter. Le bienheureux Pierre tomba dangereusement malade à Nicosie, et la reine de Chypre, Eléonore d'Aragon, porta l'attention jusqu'à lui préparer à manger de ses propres mains. Etant rétabli, il acheva son voyage de la Terre-Sainte. « Et qui pourrait dire, ajoute le pieux » et naïf auteur de sa vie, avec quelle dévo- » tion il célébrait sur le sépulcre du Seigneur, » avec quelle ardeur il y recommandait le sa- » lut de tous les fidèles, avec quel courage il » exhortait les chrétiens de la Palestine à faire » pour Jésus-Christ le sacrifice de tout et de » leur vie même ! Pour lui, il semblait cher- » cher le martyre en prêchant à la vue des » Sarrasins, qui n'osèrent cependant l'inquié- » ter : ce qui irrita tellement le soudan d'E- » gypte, quand il en fut informé, qu'il fit » couper la tête à l'émir ou gouverneur de Jé- » rusalem pour l'avoir laissé aller. » Le saint évêque retourna en Chypre, et pendant le séjour qu'il fit à Famagouste en attendant l'occasion de s'embarquer, on vit plusieurs fois une lumière descendre la nuit sur sa chambre, tandis que, prosterné en terre, il offrait à Dieu et à la sainte Vierge ses ferventes prières ; merveille qui fut attestée, non-seulement par les catholiques tant latins qu'arméniens, mais par les schismatiques même, tout prévenus qu'ils sont contre l'Eglise romaine. A son re-

tour en France, il fut reçu du pape et des cardinaux avec toute la distinction que méritaient ses services. Ceux-ci furent un engagement pour d'autres encore plus considérables, que la suite des années ramènera dans cette histoire.

L'AN 1357. — *Négociations de la part du pape pour rétablir les affaires de France.* — Les cardinaux de Périgord et d'Urgel, nonces du pape en Angleterre, n'eurent pas les mêmes succès dans leurs négociations. Edouard s'était piqué d'abord d'une grande modération dans l'usage de sa victoire : il avait fait au roi Jean un accueil qui paraissait tout à la gloire du monarque vaincu ; mais quand il fut question de la délivrance de ce prince et des autres prisonniers français, les nonces s'aperçurent que le roi d'Angleterre ne voulait rien conclure. C'étaient tous les jours nouvelles difficultés et nouveaux incidens : il saisissait tous les prétextes pour négocier sans cesse, et pour ne s'engager jamais. Les deux prélats, rebutés de ces longueurs, quittèrent l'Angleterre au mois d'août, et retournèrent à Avignon (1).

Le roi de Navarre, mal réconcilié avec le dauphin, soulevait contre lui les peuples. Paris portait dans son sein tout le feu d'une guerre domestique. Le pape, pour prévenir l'embrasement, ordonna aux mêmes cardinaux de se rendre auprès des deux princes, et il écrivit en même temps à l'un et à l'autre. La lettre au dauphin est du 25 décembre 1357 (2). Le pape l'exhorte paternellement à

(1) *Matth. Vill. l.* 7, *c.* 96. — (2) *Rainald.* 1358, *n.* 2 *et seq.*

tourner ses pensées du côté de la paix, à procurer la liberté du roi son père, à ne pas suivre les mouvemens impétueux du jeune âge, communément ennemi des conseils modérés. La sagesse profonde du dauphin n'avait pu encore se faire connaître à la cour d'Avignon. Il n'avait que vingt ans; on ne le considérait que de ce côté-là, sans pénétrer l'étendue et les ressources de cet esprit supérieur, que la Providence avait donné au royaume et à l'Église de France, afin de les tirer de cet abîme de maux où il les trouva plongés. Pour le roi de Navarre, il fit peu de cas de la lettre du pape; apparemment qu'il n'eut pas plus d'égards pour la présence des nonces. Plein de ses idées d'ambition, et dominé par son mauvais caractère, il prétendait se rendre maître du royaume, après en avoir épuisé toutes les forces. C'était tout le fond de sa détestable politique.

L'Université de Paris déclarée pour le roi de Navarre.—L'Université de Paris prit d'abord assez peu de part à la division de ces princes et aux mouvemens de la capitale. Elle avait même fait défense à tous les membres des facultés de porter les marques d'aucune faction; mais enfin on se laissa entraîner au torrent. Le roi de Navarre mit dans son parti ce corps de gens de lettres, dont l'exemple était alors d'un grand poids (1). L'Université députa au dauphin, pour presser la restitution des places qu'on avait promises au roi de Navarre. Un Dominicain, nommé Simon de Lan-

(1) *Du Boulai, t. 4, p.* 336

gres, portant la parole, osa dire que « l'in-
» tention de ceux qui l'avaient envoyé était
» qu'on fît incessamment justice au roi de Na-
» varre, et que l'on saurait bien prendre des
» mesures contre celui qui s'opposerait à la
» paix (1). » Il est à croire que cet envoyé d'une compagnie aussi grave que l'Université passa ses pouvoirs, au moins quant à la manière de parler au fils aîné de son souverain; d'autant plus que le même corps ayant encore député trois mois après vers ce prince, retiré alors à Compiègne, pour le prier de retourner à Paris, tout se passa, dans cette occasion, avec bien plus d'ordre et de décence. C'est la réflexion judicieuse que fait l'ancien annaliste sur le discours téméraire de ce Jacobin.

Une autre observation qui se présente à l'esprit, c'est qu'apparemment ce Simon de Langres, si hardi dans ses paroles, n'était pas le général des frères Prêcheurs de ce temps-là, lequel s'appelait aussi Simon de Langres, et qui fut depuis évêque de Nantes et de Vannes. Outre qu'il serait assez extraordinaire que le chef d'un grand ordre se fût chargé d'une députation si odieuse, la faveur dont ce général jouissait les années suivantes à la cour ne s'accorderait point avec la harangue faite au dauphin pendant les troubles de Paris. En 1360 on le trouve nommé par le régent et par son conseil pour tenir les conférences de Bretigni, où il était question de la paix du royaume et de la liberté du roi. Froissart, parlant de cette négociation, dit que *Simon*

(1) *Annales de France*, p. 218.

de Langres, maître des frères Prêcheurs, et l'abbé *Cluni*, nonce du pape, *étaient deux clercs de grande prudence* (1). Le séditieux orateur de l'Université n'aurait pu mériter cet éloge d'un auteur attentif et instruit. La témérité de son discours n'aurait pas été récompensée de la plus grande marque de distinction que le régent du royaume pût donner à un particulier. Quoi qu'il en soit, et pour finir ce qui regarde ce général des Dominicains, nous remarquerons la conduite rigoureuse qu'on tint à son égard dans le chapitre de l'ordre assemblé à Perpignan en 1360. Les grandes affaires qui retenaient Simon de Langres à la cour ne lui permettaient pas de présider à cette assemblée; et il aurait été difficile d'imaginer une cause d'absence plus légitime (2). Cependant les zélateurs de la discipline monastiques lui en firent un crime : ils demandèrent sa déposition et ils l'obtinrent; mais le pape Innocent VI cassa cet acte capitulaire, et maintint le général dans sa charge, qu'il exerçait encore en 1366, lorsqu'Urbain V le fit évêque de Nantes; il passa de là à l'évêché de Vannes, et il ne mourut qu'après l'année 1383. On a de lui des statuts synodaux pour le gouvernement de l'église de Nantes (3).

Mort de deux célèbres professeurs en l'Université de Paris, Thomas de Strasbourg et Grégoire de Rimini. — La faculté de théologie de Paris perdit vers ce temps-là Thomas

(1) *Froissart, l.* 1, *c.* 211. — (2) *Echard. bibl. Dom. t.* 1, *p.* 637. — (3) *Ap. Marten. Anecdot. t.* 4, *p.* 961.

de Strasbourg et Grégoire de Rimini, les deux plus célèbres docteurs qu'elle eût alors. Ils étaient augustins, et leur mérite les éleva jusqu'à la première charge de leur ordre. Thomas de Strasbourg le gouverna douza ans, Grégoire de Rimini quelques mois seulement. Le premier inspira à ses inférieurs une grande horreur pour l'hérésie naissante de Wicleff, et pour les erreurs des Fratricelles. L'un et l'autre vécurent avec beaucoup d'édification; et la sainteté de Grégoire de Rimini fut si éclatante, que quelques auteurs lui ont donné le titre de bienheureux (1). Les mêmes études les portèrent à composer des ouvrages dans le même goût : nous ne parlons ici que de leurs Commentaires sur le Maître des sentences. Celui de Thomas de Strasbourg est entier; ce qui nous reste de Grégoire de Rimini n'est que sur les deux premiers livres de Pierre Lombard. Tous deux, selon l'usage de leur temps, sont très-subtils et très-métaphysiques. C'est de part et d'autre la même méthode dans la division des questions, la même façon d'énoncer les propositions, le même choix des preuves, la même voie de procéder contre les objections. Thomas de Strasbourg est plus clair et plus coulant, Grégoire de Rimini plus profond et plus abondant. Pour le style, ils sont moins barbares que les historiens du même siècle, moins durs que plusieurs scolastiques qui les ont suivis. Ils font profession l'un et l'autre de la doctrine de saint Augustin; mais le premier a l'avantage de saisir mieux le sens du saint docteur.

(1) *Encomiast. Aug. pp.* 247 *et* 655.

On ne lui reproche pas (1), comme à Grégoire de Rimini, d'enseigner que toute action moralement bonne doit être produite par le motif de la charité, que les infidèles sont incapables de faire des actions moralement bonnes, et que tout ce qui se fait avant la foi est un péché : doctrine réprouvée par l'Eglise, et contredite par tous les théologiens catholiques. Pour achever le parallèle de Thomas de Strasbourg et de Grégoire de Rimini, remarquons qu'après avoir été docteurs de la même faculté, généraux du même ordre, ils moururent dans la même ville *, dans la même chambre, et qu'ils furent enterrés dans le même tombeau.

Dispute en l'Université pour l'inscription des actes publics. — Il y avait déjà quelques années que les membres de l'Université de Paris étaient partagés sur un point qui leur paraissait de conséquence, quoiqu'il ne fût question que d'un mot. L'usage primitif avait été de ne mettre à la tête des décrets ou des lettres de l'Université que ces mots : *l'Université des maîtres des étudians à Paris*, etc. (2). Depuis cinquante ans environ la coutume s'était introduite de nommer aussi le recteur, de sorte qu'à la place de l'ancienne formule on avait substitué celle-ci : *le recteur et l'Université de Paris*, etc., et la faculté des arts faisait promettre avec serment à ses bacheliers de maintenir cette expression à quelque degré qu'ils parvinssent dans la suite. Les facultés

* A Vienne en Autriche.

(1) *Voyez Mand. et instruction pastor. de monseig. l'archev. de Cambrai.* — (2) *Du Boulai, t. 4, p.* 329.

de théologie et de droit canon n'approuvaient point cette formule; et quand il fallut répondre en 1354 au roi de Navarre qui avait écrit à l'Université, après l'assassinat du connétable Charles d'Espagne, les théologiens et les maîtres en décret (comme on parlait alors) demandèrent que dans le titre de la lettre on s'en tînt à l'ancien style, et qu'on n'y fît point mention du recteur. La faculté des arts et celle de médecine ne voulurent point passer cet article, disant que, comme le recteur était le chef des assemblées de l'Université, il convenait que son nom parût à la tête des actes faits par tout le corps; et en effet on le fit entrer dans le titre de la lettre qui fut écrite au roi de Navarre. Les facultés opposantes en appelèrent en cour de Rome. Le pape ne décida point juridiquement l'affaire; mais cette année 1358, écrivant à l'Université, il mit en titre, *à nos très-chers fils le recteur et l'Université de Paris :* ce qui ne manqua pas d'être regardé comme une décision par voie de fait, ou du moins comme un jugement provisionnel, qui donnait un grand avantage au recteur et aux deux facultés qui le favorisaient. Les théologiens s'en plaignirent, formèrent un second appel, et en demandèrent acte à l'Université. La faculté des arts nomma de son côté un agent pour soutenir le procès en cour de Rome, et les nations furent taxées pour les frais.

L'historien de l'Université croit que l'affaire fut terminée quatre ans après, et que les facultés opposantes perdirent leur cause. La raison qu'il en apporte, c'est que depuis ce

temps-là tous les actes de l'Université, toutes les lettres qui lui ont été adressées par les papes, les cardinaux, les empereurs, les rois et les autres universités, font mention du recteur conjointement avec l'Université. On souhaiterait peut-être en cette matière un auteur plus désintéressé que l'historien de l'Université, qui était membre de la faculté des arts et qui avait été recteur; mais cela n'empêche pas que la preuve qu'il apporte ici, en ne la prenant que comme une raison de prescription fondée sur trois cents ans d'usage, au temps qu'il écrivait, et sur quatre cents ans aujourd'hui, ne soit un argument très-favorable au recteur et aux facultés qui se déclarent pour lui. Au reste, la lettre qu'Innocent VI adressa au recteur et à l'Université marquait bien l'idée que ce pape avait de leur crédit à Paris et à la cour. Il les priait de faire en sorte qu'Etienne Marcel, prévôt de Paris, et les échevins se continssent dans les bornes de l'obéissance à l'égard de ceux à qui ils la devaient. (Le pape entendait le dauphin, régent du royaume.) Il leur recommandait d'agir de concert avec l'archevêque * de Lyon, l'évêque de Paris et le prieur de Saint-Martin-des-Champs, chargés de mettre tout en œuvre pour calmer les troubles de cette capitale. La lettre est datée du 14 juin.

L'espérance de la paix s'évanouit. — Le bruit s'était répandu, au mois de mai, que la paix allait se conclure entre la France et l'Angleterre. Les cardinaux avaient repassé la mer, et par leurs pressantes sollicitations on était

* Raymond Saquet, dont on a parlé ci-dessus.

convenu d'un projet de traité, selon lequel le roi Jean devait donner pour sa rançon la Normandie, le comté de Guines, le Boulonais et quelques autres terres, avec six cent mille écus d'or (1). Le pape, informé de ces préliminaires de paix, en avait conçu une joie extrême, mais elle fut de courte durée (2). Il apprit que le roi d'Angleterre, bien loin de traiter sérieusement avec le roi Jean son prisonnier, cherchait à prolonger les maux de la France, pour s'en emparer quand elle serait aux abois. Les nonces ayant pénétré la politique de ce prince, revinrent en France; et comme leur première commission était de ménager la paix entre le roi de Navarre et le dauphin, ils reprirent les négociations malgré le peu de succès qu'elles avaient eu d'abord; et enfin quelques mois après ils vinrent à bout de réconcilier ces deux princes par le traité qui fut conclu à Vernon.

Ecclésiastiques guerriers. — Mais jusqu'à ce moment il s'était passé d'étranges scènes à Paris et dans les provinces : nous n'en rapportons ici que ce qui peut regarder l'Eglise gallicane. La guerre civile ayant embrassé toutes les parties de l'état, on vit des ecclésiastiques en armes commander des corps de troupes et livrer des combats. L'histoire remarque entre autres les évêques de Noyon et de Troyes, et un chanoine nommé Robersart. La justice qu'elle leur rend, c'est qu'ils étaient braves et fidèles à leur souverain (3) : deux qualités dont la première n'était pas de leur état. L'évêque

(1) *Vill. l.* 8, 51. — (2) *Rainald.* 1358, *n.* 3. — (3) *Froissart, l.* 1, *c.* 189 *et* 192. *Contin. Nang. p.* 852.

de Noyon, qui devait être Gilles de Loris, successeur de Jean de Meulan, pour lors évêque de Paris, ne fut pas heureux dans l'entreprise qu'il avait formée sur le château de Mauconseil, occupé par les partisans du roi de Navarre : il vint du secours, les troupes du prélat furent taillées en pièces, et lui-même pensa y périr (1). A la suite de cette malheureuse expédition, l'abbaye de Notre-Dame d'Orcan, ordre de Cîteaux, fut pillée. L'évêque de Troyes, qui était Henri de Poitiers, prit mieux ses mesures pour la défense de sa ville. Il défit entièrement un grand corps d'Anglais et de Navarrois qui voulaient s'en rendre maîtres (2). Mais le chanoine Robersart fut comme le héros des petits combats qui se donnèrent en Picardie et en Champagne. La hache d'armes à la main, il faisait dans la mêlée des exécutions terribles, et les gens du roi de Navarre tremblaient au seul bruit de son nom.

Comme la campagne était toujours pleine d'ennemis qui portaient le ravage partout, les habitans des bourgades et des petites villes ouvertes fortifiaient les églises, et s'y retiraient en cas d'alarmes (3). Pour n'être pas surpris, il y avait dans les clochers des sentinelles qui donnaient le signal quand l'ennemi approchait : alors on courait aux églises, et si l'on y était attaqué, on se défendait à coups de pierres, ou même avec les machines de guerre qu'on avait eu soin d'y transporter. La défense

(1) *Gallia Christ. vet. edit. t.* 2, *p.* 823. — (2) *Ibid. t.* 3, *p.* 1084. — (3) *Contin. Nang. p.* 852.

des villes était plus régulière; mais les églises en souffraient davantage. On démolissait toutes celles qui se trouvaient hors des remparts, de peur que les ennemis n'y prissent des logemens, d'où ils auraient pu incommoder les bourgeois. On en usa ainsi à Noyon, à Orléans *, à Poitiers, à Angers, à Amiens, à Tournai, à Reims, et dans plusieurs autres endroits exposés aux désordres de la guerre. A Paris les Jacobins et les Cordeliers perdirent une partie des lieux réguliers de leurs maisons, et les beaux jardins qu'ils avaient sur la campagne. On en prit le terrain pour les nouvelles fortifications qu'on fit autour de la ville. Cette capitale était devenue une place de guerre : on y mettait la garde jour et nuit, et pour ne pas troubler les sentinelles, il fut défendu de sonner les cloches depuis vêpres jusqu'au plein jour du lendemain (1). On excepta seulement le couvre-feu qu'on sonnait tous les soirs à Notre-Dame, et c'était le temps où les chanoines se rassemblaient pour chanter promptement matines, qu'ils disaient auparavant à minuit avec plus de solennité.

Libéralités des religieux de Saint-Vaast d'Arras.— On conçoit assez que les hostilités, si fréquentes dans tout le royaume, diminuèrent extrêmement le revenu des églises et des monastères. L'auteur d'une chronique nous représente les prélats et les abbés réduits à un

* A Orléans on démolit les églises de Saint-Aignan, de Saint-Euverte, des quatre ordres Mendians, de Saint-Pierre En-entelée, et une communauté de filles, appelée de la Madelaine.

(1) *Contin. Nang. p.* 851.

état de modestie qui aurait édifié, s'il avait été volontaire. « Tels, dit-il (1), qui ne marchaient » auparavant qu'avec une nombreuse suite de » chevaux, allaient pour lors à pied, contens » d'un repas frugal et d'un domestique qui les » accompagnait. » Malgré les courses des ennemis en Picardie et dans l'Artois, la célèbre abbaye de Saint-Vaast d'Arras conserva assez de biens pour contribuer aux fortifications de la ville. Les magistrats avaient entrepris des ouvrages capables d'arrêter tous les partis qui couraient la campagne (2); l'abbé et les religieux donnèrent pour cela deux sommes, la première de quatre cents écus, l'autre de quatre cents florins; et comme c'était une pure libéralité de leur part, la ville, par un acte authentique, leur en témoigna sa reconnaissance, et déclara que ce don ne tirerait point à conséquence pour l'avenir; c'est-à-dire que l'abbaye s'étant piquée de générosité dans cette occasion, on lui promit de ne plus lever sur elle de subsides pour les fortifications d'Arras.

L'AN 1358. — *Le clergé de Béziers est condamné à contribuer aux fortifications de la ville.* — Les choses ne se passèrent pas si tranquillement à Béziers. Il s'agissait aussi de fortifications: le clergé prétendait être exempt d'y contribuer. Les habitans le firent condamner par un commissaire du roi à soixante-dix-neuf mille florins; et l'on commença, en exécution de la sentence, par saisir tous les biens des ecclésiastiques, qui furent obligés d'abandonner

(1) *Contin. Nang.* p. 853. — (2) *Collect. Marten.* t. 2, p. 1472.

la ville; de sorte que, dans la cathédrale, il n'en demeura pas un seul pour célébrer l'office divin (1). Le clergé porta ses plaintes au pape, qui excommunia les magistrats et les habitans de Béziers. Enfin on prit des arbitres, et le clergé fut obligé de faire à la ville une rente annuelle de blé, et de payer une fois pour toutes trois mille six cents florins d'or.

Le clergé de Castres obligé aux subsides.— L'évêque de Castres s'attira une mauvaise affaire dans le même genre. Cette année il avait publié, dans son synode du 18 avril, des statuts très-amples et très-détaillés (2). C'est un recueil de tout ce que doivent savoir les curés et les autres ecclésiastiques touchant la foi, l'administration des sacremens, les censures, la simonie, l'office divin, le calendrier, les dîmes, la juridiction ecclésiastique, la modestie et la tempérance des clercs. On y trouve une défense faite aux curés de payer les tailles ou les subsides que les seigneurs séculiers imposeraient sans la permission de l'évêque, et une sentence d'excommunication contre les seigneurs qui lèveraient des péages sur les personnes ecclésiastiques. Ce réglement n'était pas nouveau; mais dans les circonstances il était dangereux de vouloir le faire exécuter à la lettre, et dans aucun cas il ne convenait ni à l'évêque, ni à ses clercs, d'employer la violence pour venger l'atteinte qu'on pouvait y donner. C'était le temps où l'on faisait de grosses levées d'argent pour la rançon du roi Jean.

(1) *Hist. de Lang. t.* 4, *p.* 300. — (2) *Ms. du collége de Louis-le-Grand.*

L'évêque de Castres, voyant qu'on étendait l'imposition jusqu'à ses ecclésiastiques, fit prendre les armes à cinquante-six d'entre eux. L'émeute fut grande, et les collecteurs des deniers publics furent fort maltraités (1). Sur cela le sénéchal de Carcassonne rendit une ordonnance qui condamnait l'évêque à neuf ans d'exil, et qui confisquait tous ses biens meubles et ceux de ses ecclésiastiques. L'évêque répliqua par une sentence d'excommunication contre le sénéchal et tous ses officiers. La querelle allait se pousser plus loin, lorsque le comte de Poitiers, qui se trouvait en Languedoc, l'apaisa en réglant que l'exil de l'évêque de Castres n'aurait pas lieu; que la vente qui avait déjà été faite d'une partie des meubles appartenans au prélat et à ses clercs subsisterait, mais qu'ils auraient main-levée du reste; que l'excommunication portée contre le sénéchal et les autres officiers serait déclarée nulle par l'archevêque de Bourges, métropolitain de l'évêque de Castres; qu'enfin la levée des subsides sur les biens ecclésiastiques serait continuée. Cet acte est du 12 octobre. Le comte de Poitiers était le prince Jean, depuis duc de Berri, et troisième fils du roi Jean II.

Pierre Després, évêque de Castres, jusqu'ici inconnu. — Dans les statuts synodaux que nous venons de citer, l'évêque de Castres est appelé Pierre Després, nom qui a été aussi inconnu jusqu'ici que les statuts d'où il est tiré. Il y a bien de l'apparence que ce prélat

(1) *Hist. de Lang. t. 4, p. 297.*

était parent de Jean Després, mort évêque de Castres en 1353. Etienne d'Abaux, qu'on met entre Jean et Pierre Després, ne tint pas le siége jusqu'en 1359, comme on le croit communément, puisque les statuts synodaux publiés sous Pierre sont du 18 avril 1358.

L'an 1359.— *Statuts synodaux de Toul.* — Bertrand de La Tour, évêque de Toul, publia aussi dans son synode du 24 octobre 1359 des statuts très-instructifs, quoique moins étendus que ceux de Castres (1). Ils roulent à peu près sur les mêmes matières. Dans un des articles il ordonne aux abbesses de se trouver au synode épiscopal (2). Elles doivent même y assister la crosse à la main : circonstance qui n'est point marquée dans les statuts, mais que nous apprenons de l'histoire générale de Lorraine (3). Bertrand de La Tour était de l'illustre maison des comtes d'Auvergne. Innocent VI lui donna l'évêché de Toul, et le transféra ensuite au Pui, où il mourut en 1381 (4).

Charles, comte d'Alençon, entre dans l'ordre de Saint-Dominique. — Un prince de la maison royale de France venait d'édifier l'Eglise en se consacrant à Dieu dans l'ordre de Saint-Dominique : c'était Charles comte d'Alençon, cousin germain du roi Jean, étant fils d'un autre Charles, frère de Philippe de Valois. Les personnes de ce rang ont trop de rapport avec le monde, pour le quitter sans éprouver ses contradictions ; c'est ce qui relève infi-

(1) *Ms. du collége de Louis-le-Grand.* — (2) *Item. ap. Baluz. Hist. de la maison d'Auvergne, t.* 2. — (3) *D. Calmet, Hist. de Lorr. t.* 2, *p.* 634. — (4) *Benoît, Histoire de Toul, p.* 489.

niment le prix de leur sacrifice. Celui de Charles fut grand, il céda au plus jeune de ses frères le comté d'Alençon et les autres terres qu'il possédait en qualité d'aîné et d'héritier du prince son père tué à la bataille de Crecy (1). Il tint contre tous les efforts de Marie d'Espagne sa mère : cette princesse, extrêmement affligée du départ de son fils, implora l'autorité du pape, en lui représentant que, dans les circonstances présentes, la retraite de Charles causait un dérangement considérable dans les affaires de sa maison; que les vassaux du comté d'Alençon et les commandans des places qui en dépendaient, désormais sans chef capable de les protéger, seraient exposés à tous les malheurs de la guerre, plus allumée dans ces quartiers-là que partout ailleurs. Elle intéressa dans cette affaire le marquis de Montferrat, qui était de la maison des Paléologue. Le pape voulant obliger la mère, sans s'opposer au vrai bonheur du fils, prit le même prince pour arbitre. Il lui écrivit en ces termes : « Nous » vous prions d'examiner attentivement la vo- » cation du jeune comte d'Alençon. Si vous » trouvez en lui un désir sincère de pratiquer » les conseils évangéliques, et une sainte aver- » sion pour les faux biens du siècle, nous en » bénirons le Seigneur; et bien loin de mettre » le moindre obstacle à des démarches si loua- » bles, nous l'exhorterons à la persévérance, » en lui répétant ce beau mot de saint Jérôme : » Quand c'est Dieu qui appelle, il faut le sui- » vre, dût-on fouler aux pieds son propre père.

(1) *Bzov.* 1359, *n.* 13.

» Si au contraire, ce qu'à Dieu ne plaise, c'est » une entreprise de jeune homme, ou bien si » la faiblesse de sa complexion, ou le peu de » connaissance qu'il a eu jusqu'ici du poids de » la règle, le mettent dès à présent hors d'é- » tat de persévérer, vous l'engagerez à ne pas » pousser l'imprudence plus loin, et vous fe- » rez en sorte qu'il cède aux désirs de ses pa- » rens. » La lettre est du 22 juin 1359. Le prince soutint sa démarche, et fit profession dans le couvent des Dominicains. Cinq ans après il fut élu archevêque de Lyon ; et le pape, à la prière du roi Charles V, confirma le choix qu'avait fait le chapitre (1).

Profanation des églises pendant la guerre avec les Anglais. — Au commencement de 1359, la paix s'était faite entre le roi de Navarre et le dauphin, mais dans le même temps la trève avec les Anglais expira ; cela fit dans nos provinces une continuation de petits combats et de ravages. Les Anglais, soudoyés auparavant par le roi de Navarre, tinrent désormais la campagne au nom de leur roi. Ils couraient le pays, désolant tout jusqu'aux églises, et profanant nos plus saints mystères. La main de Dieu fit en cette occasion un exemple de justice qui intimida quelques-uns de ces brigands. Un jour que les gens de Pierre d'Andelée, seigneur anglais, pillaient un canton de la Champagne, un écuyer de la troupe entra dans l'église d'un village nommé Rosnay (2). Le curé chantait alors la grand'messe : l'Anglais s'approcha de

(1) *Gallia Christ. nov. edit. t.* 4, *p.* 199 *et seq.* — (2) *Froissart, l.* 1, *c.* 200. *Vet. Script. amplis. collect. Marten. t.* 5, *p.* 275.

l'autel, enleva le calice, la patène, le corporal, et jeta par terre le vin destiné à la consécration. Le prêtre s'étant plaint d'une telle hardiesse, ce furieux lui donna sur le visage un si grand coup de sa main armée d'un gantelet, que le sang en rejaillit sur l'autel. Ensuite, tout fier de sa victoire, il sortit de l'église, portant comme en triomphe les saints vases du sacrifice; mais à peine eut-il fait deux cents pas que son cheval commença à tournoyer et à se cabrer, de manière que personne n'osait en approcher. Cela finit par la chute du cheval et du cavalier, qui *s'étranglèrent l'un et l'autre*, dit Froissart, *et se convertirent en cendre et en poudre.* Une autre chronique ajoute que ce fut l'esprit immonde qui saisit ce malheureux, et qui le mit en pièces. A ce spectacle effrayant, les autres Anglais de la même troupe firent vœu de ne plus profaner les églises.

Le roi d'Angleterre veut se faire sacrer à Reims. — Le roi d'Angleterre, toujours occupé de ses vues sur la couronne de France, fit des préparatifs de guerre qui semblaient devoir lui en assurer la conquête. Son premier objet était de s'emparer de Reims pour y recevoir l'onction royale : cérémonie sainte qui peut bien rendre plus respectable l'héritier légitime d'un trône, mais qui ne peut qu'augmenter l'indignation publique contre un usurpateur. La ville de Reims avait été confiée à la garde de l'archevêque Jean de Craon. Ce prélat craignit que les alliances qu'il avait avec le roi d'Angleterre ne rendissent sa fidélité suspecte à la cour de France; il se déchargea sur les bourgeois du soin de fortifier la place; mais il ne l'aban-

donna pas, comme un historien l'insinue (1). Il y commanda même avec quelques autres seigneurs qui s'y étaient enfermés pour la défendre. Le roi d'Angleterre passa plus de deux mois devant cette ville, et, désespérant de pouvoir la prendre, il marcha en Bourgogne, d'où il tira des contributions immenses (2). Quand il fut à Châlons-sur-Saône, il envoya demander au pape le passage par Avignon. La cour romaine fut saisie de frayeur à cette proposition : le pape députa à Edouard deux évêques pour le prier de ne point venir troubler la tranquillité de l'Eglise. Le roi n'insista point : il tourna vers Paris, et après bien des ravages et quelques tentatives inutiles sur cette capitale, il rabattit du côté de Chartres pour avoir la commodité des vivres (3).

Observation exacte de l'abstinence pendant le carême. — On était en carême : c'est une remarque utile contre les mœurs de ce temps-ci, que dans l'armée d'Edouard on observait la loi de l'abstinence de chair pendant le saint temps, et que, pour se fournir des vivres ces jours-là, on avait eu la précaution de mettre dans les bagages de petits bateaux de cuir, avec lesquels on pêchait partout où il se rencontrait des étangs ou des rivières (4). A Paris on avait le même respect pour le précepte de l'Eglise : comme le poisson y venait difficilement, parce que les ennemis occupaient les passages, on aima mieux souffrir une espèce de famine que d'ouvrir les boucheries. Il nous

(1) *Marlot. t. 2, p.* 641. — (2) *Froissart, l.* 1, *c.* 208. — (3) *Matth. Vill. l.* 9, *c.* 69. — (4) *Froissart, l.* 1, *c.* 210.

convient encore de ne pas omettre que les paysans des villages s'étant retirés à Paris aux approches de l'ennemi, tout ce bon peuple se répandit le jour de Pâques dans les diverses églises de cette grande ville, pour satisfaire au devoir de la communion pascale; et que dans la seule église des Carmes on remarqua dix paroisses de la campagne qui reçurent les sacremens de leurs prêtres (1).

Malheur des habitans de la petite ville de Châtres. — Les habitans de la petite ville de Châtres, à six lieues de Paris, crurent échapper à la fureur des Anglais sans abandonner leur patrie. Ils avaient une église vaste, bien bâtie, flanquée de deux tours, dont une était belle et fort élevée. Ils firent de ce grand vaisseau une espèce de citadelle, creusant de larges fossés autour, élevant des murailles devant les portes et les fenêtres, transportant là tout ce qu'ils avaient de meubles, de provisions et de machines de guerre (2). A l'arrivée des Anglais, ils se réfugièrent tous dans ce lieu qu'ils croyaient bien sûr. Ils étaient au nombre de douze cents personnes tant hommes que femmes et enfans : un gentilhomme du pays faisait la fonction de capitaine; mais ce fut la source de leur malheur; car les ennemis, campés sur une éminence, ayant commencé à tirer contre la grande tour, ce capitaine se retira dans l'autre avec les plus considérables bourgeois. Les autres habitans n'ayant pu contenir leurs murmures, et criant déjà à la trahison, le gentilhomme et ses compagnons craignirent que ces

(1) *Contin. Nang.* p. 666. — (2) *Ib.* p. 868 *et seq.*

gens désespérés ne capitulassent sans eux : en conséquence ils prirent la résolution barbare de se défaire de tout ce malheureux peuple; et, sans considérer le danger auquel ils s'exposaient eux-mêmes, ils firent mettre le feu à l'église. En peu de temps tout fut embrasé : de douze cents personnes qui étaient assemblées dans ce bâtiment fermé de toutes parts, à peine put-il en sortir trois cents, qui descendirent par le toit; encore périrent-ils la plupart de la main des Anglais. Le capitaine se rendit prisonnier de guerre, et l'église fut entièrement détruite. C'était un riche prieuré dépendant du monastère de Saint-Maur-des-Fossés.

L'AN 1360. — *Protection du Ciel sur la France. — Paix entre la France et l'Angleterre.* — Ce fut près de Chartres que la protection du Ciel sur la France se manifesta d'une manière sensible (1). On traitait avec le roi d'Angleterre pour la paix. André de La Roche, abbé de Clugny et nonce du pape, se trouvait aux conférences qui se tenaient de la part du dauphin par Gilles de Montaigu, évêque de Térouane et chancelier de France, accompagné du général des Dominicains, et de Hugues de Genève, seigneur d'Autun. Edouard n'écoutait encore aucune proposition, lorsqu'une tempête, qui fut regardée comme un prodige, le força, pour ainsi dire, à se rendre traitable. Tout-à-coup le ciel éclata en foudres et en éclairs, il tomba une grêle qui assommait les hommes et les chevaux; la pluie

(1) *Froissart, l.* 1, *c.* 211. *Rainald.* 1360, *n.* 1.

survenant inonda tout le camp des Anglais; plusieurs milliers d'hommes périrent dans cette espèce de déluge. Le roi consterné se tourna vers l'église de Notre-Dame de Chartres, il implora l'assistance de la sainte Vierge, et fit vœu d'accorder la paix à la France; dans le moment l'orage cessa, et le ciel parut serein. La paix se conclut effectivement le 8 mai à Bretigni, hameau près de Chartres. Les conditions en sont détaillées dans toutes nos histoires. Il n'est pas de notre objet de les répéter ici. Deux jours après le traité fut ratifié par le dauphin en cette manière. Les députés du roi d'Angleterre étant venus à Paris, l'archevêque de Sens chanta la messe solennelle dans la cathédrale; et quand on eut répété trois fois l'*Agnus Dei*, après ces mots *donnez-nous la paix*, le dauphin fit les sermens, en tenant la main droite étendue sur la patène où était le corps de notre Seigneur, et la gauche sur le livre des Evangiles, en présence aussi des saintes reliques. Aussitôt toutes les cloches sonnèrent, le chœur entonna le *Te Deum*, qui fut chanté avec une joie infinie de tout ce peuple qui, depuis vingt-quatre ans que la guerre durait, n'avait vu que des calamités (1). Les Anglais de leur côté, quoique toujours victorieux, furent bien aises de voir la fin de leurs travaux. Plusieurs seigneurs de cette nation allèrent nu-pieds de leur camp à l'église de Notre-Dame de Chartres; la joie et la dévotion concourant également à ce petit pélerinage, qui marque

(1) *Rainald. ibid. ex Valsingh. in Eduard.* 3. *Contin. Nang. p.* 873.

combien l'esprit de foi régnait alors jusque dans les conditions supérieures.

Le roi Jean revient à Paris. — Le pape ne pouvait qu'être infiniment sensible à cet événement : il écrivit aux deux rois pour les en féliciter. Il leur rappelle dans ses lettres les maux tant spirituels que temporels dont leurs divisions ont été la cause (1). Il les exhorte à confirmer leur union mutuelle par une fidélité inviolable à remplir tous les articles du traité. Il fait sentir en particulier au roi Jean la nécessité de remettre le bon ordre dans son royaume, et il n'oublie pas la protection qu'il doit aux églises et au clergé. Les deux princes traitèrent ensemble de bonne foi. Au mois de juillet, Edouard fit passer son prisonnier à Calais, et il s'y rendit lui-même au mois d'octobre (2). La paix y fut encore jurée avec solennité. L'abbé de Clugny célébra la messe en leur présence dans l'église de Saint-Nicolas. Après l'*Agnus Dei*, il se tourna vers eux, tenant entre ses mains le corps de Jésus-Christ. Les deux rois renouvelèrent leurs sermens et communièrent de la même hostie. Ensuite l'abbé leur présenta le livre des Evangiles; ils jurèrent de nouveau l'observation du traité, et la même chose fut faite par le dauphin, le prince de Galles, et tous les seigneurs qui étaient présens (3). Le 27 * octobre le roi Jean partit pour rentrer dans

* Le père Daniel se trompe en disant que le roi partit de Calais le 25. Froissart dit positivement que c'était la veille des apôtres saint Simon et saint Jude.

(1) *Rainald.* 1360, *n.* 2, 3, 4. — (2) *Matth. Vill. l.* 9, *c* 105. — (3) *Froissart, l.* 1, *c.* 213.

ses états. Il commença par faire à pied, en l'honneur de la sainte Vierge, le chemin de Calais à Boulogne. Le prince de Galles et ses frères l'accompagnèrent dans ce pèlerinage, et tous ensemble ils firent leurs offrandes à Notre-Dame de Boulogne avec une piété exemplaire. Le roi continua sa route vers Paris. Il y entra le 13 décembre, aux acclamations d'un grand peuple charmé de revoir son roi après plus de quatre ans d'absence. Tous les ordres de l'état s'empressèrent de lui témoigner leur joie. L'Université (1) le complimenta par la bouche de Pierre Olivier; et la harangue de l'orateur fut si bien reçue, que le roi, quelques mois après, déclara cette compagnie exempte de tous subsides.

En entrant dans sa capitale, le monarque alla d'abord à l'église de Notre-Dame pour y rendre des actions de grâces à Dieu. Depuis la bataille de Poitiers les Parisiens entretenaient dans cette cathédrale une bougie qui brûlait sans cesse devant l'autel de la Vierge (2). Elle était, dit-on (3), roulée sur le contour d'une roue, et aussi longue que toute l'enceinte de Paris. Cette offrande ne cessa pas au retour du roi Jean, on la continua jusqu'au temps de la Ligue ; interrompue alors pendant quelques années, on en rappela l'usage au commencement du dernier siècle; mais on substitua à cette longue bougie une lampe d'argent avec un gros cierge qui est toujours allumé devant l'image de la sainte Vierge : témoignage sub-

(1) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 361. — (2) *Hist. de Paris*, *t.* 1, *p.* 639. — (3) *Spond.* 1357, *n.* 3.

sistant et de la confiance qu'ont eue nos pères dans la protection de la Mère de Dieu, et de l'affection qu'ils portèrent au plus malheureux de nos rois.

Les brigands appelés les Compagnies ravagent la Provence, et jettent la terreur dans la cour du pape.—Le pape, qui avait pris tant de part à la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre, fut celui qui en goûta le moins les fruits. Il s'était formé en France de nouvelles troupes de bandits appelés Tards-Venus, Routiers, Malandrins, Bonshommes, et plus généralement connus sous le nom de *Compagnies ;* nom déjà si fameux et si terrible pendant les dernières guerres. C'était un ramas de tout ce qu'il y avait dans le royaume de soldats congédiés, de gens sans aveu et de malfaiteurs. Leur état était de courir les provinces, et d'y commettre tous les crimes. Ils avaient des chefs la plupart gentilshommes et tous très-braves : un d'entre eux se faisait appeler *l'Ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde* (1). C'était celui qui commandait au Pont-Saint-Esprit, place importante dont ces brigands s'emparèrent * sur la fin de décembre 1360. Leur intention, en prenant ce poste, avait été de s'ouvrir l'entrée du Comtat, et de rançonner la cour romaine. Ils n'avaient pas oublié le succès de l'Archiprêtre ; ils se mirent en devoir de pousser leurs expéditions plus loin. Tous

* Celui qui s'empara du Pont-Saint-Esprit n'était pas l'Archiprêtre, comme dit M. Fleury.

(1) *Contin. Nang. p.* 876 *et seq. Spond.* 1360, *n.* 7. *Froissart, l.* 1, *c.* 215.

les jours ils envoyaient faire le dégât jusqu'aux portes d'Avignon. Ils empêchaient tout le commerce que cette ville avait par le Rhône avec les autres quartiers de la Provence: et comme le pape s'était hasardé de commencer des procédures juridiques contre eux, les menaçant de peines spirituelles et temporelles s'ils ne rompaient au plus tôt leur confédération, ils redoublèrent leurs violences, résolus, disaient-ils, de mettre toute la chrétienté en combustion, si le pape ne suspendait ses menaces.

Dans cette extrémité, Innocent VI eut recours à la croisade. Il fit publier l'indulgence en faveur de ceux qui serviraient pendant six mois contre les compagnies du Pont-Saint-Esprit (1). Il nomma pour général de cette guerre sainte le cardinal Pierre Bertrandi, évêque d'Ostie. En même temps il écrivit au roi Jean, au roi et à la reine d'Aragon, au connétable de Fiennes, aux comtes de Foix et d'Armagnac, et à plus de soixante-dix villes de France pour en obtenir des secours (2). Le roi Jean ordonna au connétable et au sénéchal de Carcassonne de se préparer à tenir la campagne. Le roi et la reine d'Aragon envoyèrent six cents hommes d'armes et mille hommes de pied. Les croisés se rendirent à l'armée du cardinal d'Ostie; mais comme l'espérance de piller les trésors du pape attirait de toutes les parties du royaume, et même de l'Allemagne, de nouveaux renforts à la garnison du Pont-Saint-Esprit, le pape conjura l'empereur, le

(1) *Hist. de Langued. t. 4, p.* 310. — (2) *Ep. Innoc. VI, apud Marten. anecdot. t. 2, p.* 846 *et seq. Hist. de Langued. t. 4, p.* 311.

duc d'Autriche, le duc de Bourgogne, le dauphin duc de Normandie, l'archevêque de Lyon et plusieurs autres princes ou seigneurs, de ne point donner passage sur leurs terres à ces différens corps d'ennemis. Toute l'occupation du saint Père, les trois premiers mois de cette année, fut d'écrire des lettres circulaires à ce sujet (1). Cependant tout ce qui lui vint de troupes, et ce qu'il en espérait encore, ne calmait point ses alarmes. Les croisés se débandèrent en partie quand ils virent qu'on ne leur offrait que des pardons. Les autres secours étaient de nouvelles levées peu propres à tenir contre ces vieilles bandes faites au métier des armes. On prit donc le parti à la cour d'Avignon de négocier un accommodement (2). Il paraît que les gens du Pont-Saint-Esprit le souhaitèrent aussi, voyant le grand nombre de puissances qui entreprenaient de les chasser de leur poste.

Le pape est obligé de faire la paix avec les Compagnies. — Le marquis de Montferrat était actuellement en guerre avec les seigneurs de Milan, qu'on regardait dans la cour romaine comme les ennemis de l'Eglise. Le pape fit proposer à ce prince de prendre les Compagnies à son service; il accepta l'offre, et les Compagnies y consentirent moyennant soixante mille florins, d'autres disent trente-trois mille, que le pape leur donna (3). Le commandant de la place, et deux de ses premiers officiers, envoyèrent au pape Eumène Begamon, Domi-

(1) *Anecd. t.* 2, *p.* 859 *et seq.* — (2) *Froissart, l.* 1, *c.* 215. — (3) *Froissart, ibid. Vitæ, t.* 1, *p.* 354. *Anecdot. t.* 2, *p.* 883.

nicain, et Etienne de La Tuile, frère Mineur, avec des lettres très-respectueuses. Le pape loua une soumission dont lui-même avait fait tous les frais : il renvoya les deux religieux avec Jean-Ferdinand de Heredia, chevalier de Rhodes et son favori. Le traité fut conclu à la satisfaction des deux partis; mais avant leur départ ceux du Pont-Saint-Esprit voulurent encore que le pape leur donnât l'absolution de tous leurs crimes. Ils évacuèrent enfin la place sur la fin d'avril, et ils suivirent le prince de Montferrat au-delà des Alpes. Ce fut un soulagement pour la Provence et pour tout le royaume d'être délivrés de ces pestes publiques; mais il en resta d'autres qui continuèrent les ravages. Un grand corps commandé par des chefs d'expérience s'était cantonné dans le Lyonnais : Jacques de Bourbon voulut le combattre, et il fut entièrement défait, quoiqu'il eût dans son armée le fameux Archiprêtre et ses gens. C'était le vendredi d'après Pâques, second jour d'avril. Nous ne rapportons cet événement et cette époque que pour rétablir la chronologie qui est défectueuse ici dans quelques-uns de nos historiens (1). Ils mettent la prise du Pont-Saint-Esprit après la défaite de Jacques de Bourbon; c'est une erreur, puisque les lettres du pape, pendant les trois premiers mois de cette année, roulent presque toutes sur les inquiétudes que lui donnaient les brigands déjà maîtres du Pont-Saint-Esprit.

Suite des actions du bienheureux Pierre

(1) *Froissart, Daniel, etc.*

Thomas. — Le pape avait à sa cour Hugues de Lusignan, petit-fils du roi de Chypre, et nommé depuis peu sénateur de Rome. Il avait accepté cette dignité en attendant qu'il pût faire valoir ses droits sur le royaume de Chypre contre son oncle Pierre de Lusignan, qui s'en était emparé (1). Hugues était fils de Gui de Lusignan, frère aîné de Pierre; et par cette raison il prétendait que le trône lui appartenait; mais Pierre s'était mis en possession; et pour se concilier les peuples, il avait voulu recevoir l'onction royale des mains du bienheureux Pierre Thomas, dont l'autorité et l'exemple pouvaient persuader, sans autre discussion, que Pierre de Lusignan n'était pas usurpateur. Ce saint homme, dont il faut reprendre en peu de mots les actions toujours glorieuses à l'Eglise gallicane, avait été nommé deux ans auparavant évêque de Coron en Morée, et légat apostolique dans tout l'Orient. Comme ses pouvoirs étaient sans bornes, ses travaux furent immenses (2). Il fit dans ces vastes provinces les fonctions de général d'armée contre les Turcs, d'inquisiteur contre les hérétiques, de controversiste contre les Grecs, de prédicateur véhément contre tous les vices, sans compter la qualité toute divine de thaumaturge, dont Dieu voulut bien l'honorer. A Constantinople, il anima l'empereur Jean Paléologue à soutenir courageusement la guerre contre les infidèles; et lui-même, avec les galères de Venise, de Rhodes et des Grecs, il

(1) *Anecd. t. 2, p. 347. Rainald. 1360, n. 15 et seq.* — (2) *Vita apud Boll. t. 2, jan. c. 7, p. 1002.*

alla détruire la ville de Lampsaque, d'où les Turcs faisaient des courses sur les chrétiens. Dans l'île de Crète il éteignit une hérésie naissante, dont un des plus grands seigneurs du pays s'était fait le chef. En Chypre, il arrêta par son courage les premiers éclats d'une troupe de schismatiques conjurés contre lui, et par sa douceur il les convertit presque tous. Dans son évêché de Coron il ramena la piété parmi les peuples, réforma les abus, pourvut les églises latines de bons pasteurs, et soumit encore à l'Eglise un grand nombre de schismatiques. Au mois d'août de cette année 1361, le roi de Chypre ayant pris sur les Turcs la forte ville de Satalie, qui est l'Attalie des anciens, à moitié chemin des îles de Chypre et de Rhodes, le légat Pierre Thomas s'y transporta, et y rétablit solennellement tout le culte divin, consacrant des églises, instituant des prêtres, accordant aux nouveaux citoyens quantité de grâces spirituelles. La peste se répandit ensuite dans le royaume de Chypre; le saint y vola; et pour arrêter ce fléau terrible, il indiqua dans Nicosie un jeûne et une procession, où le roi avec toute sa cour, le légat avec tout son clergé, assistèrent les pieds nus, et dans un esprit de componction qui fléchit la colère divine; car la peste qui désolait le reste de l'île ne passa point à Nicosie. Pierre Thomas ordonna les mêmes exercices de piété dans Famagouste; et le jour même qu'on y fit la procession, la mortalité cessa. Tout ceci n'est qu'une ébauche des merveilles opérées par le saint évêque. La plus grande de toutes était l'exemple de sa vie, et l'empire souverain

que ses vertus lui donnaient sur tous les cœurs.

L'AN 1361. — *La peste ravage la ville d'Avignon.* — La peste, qui s'était comme perpétuée depuis dix-huit ans, en ravageant diverses contrées, revint en France avec toutes ses horreurs, excepté qu'elle ne fut ni si continue, ni si universelle qu'elle avait été en 1348 et les années suivantes. Avignon sentit plus vivement ce fléau que les autres villes, et les personnes de marque y furent moins épargnées à proportion que le peuple (1). C'est tout dire, qu'en quatre mois il y mourut cent évêques et neuf cardinaux; savoir, Pierre Després, Guillaume de Court, Pierre Bertrandi, Jean de Carmin, Bernard de La Tour, Guillaume Farinier, Pierre de Cros, Pierre de La Forêt et François de Todi; les huit premiers français, et le dernier italien. Pour réparer la perte que venait de faire le sacré Collége, le pape créa le 17 de septembre huit autres cardinaux, cinq prêtres et trois diacres, tous français; en quoi, dit Villani (2), il montra combien il était éloigné de vouloir retourner à Rome, comme le souhaitaient si ardemment les Italiens.

Promotion de cardinaux. — Le premier de ces cardinaux fut Fortanier Vassal, du diocèse de Cahors, de l'ordre des frères Mineurs et des docteurs de Paris (3). En 1343 il fut fait général de son ordre à la recommandation de Clément VI, qui l'avait déjà nommé vicaire général après la promotion de Gérard Eudes

(1) *Vitæ, t.* 1, *p.* 355 *et* 973.—(2) *Matth. Vill. l.* 10, *c.* 71. — (3) *Vitæ*, *t.* 1, *p.* 951 *et seq.*

au patriarcat d'Antioche. En 1347 ce pape lui donna l'archevêché de Ravenne; ensuite il le fit patriarche de Grade, sans lui ôter l'administration de son premier siége, dont le revenu lui était nécessaire pour soutenir la dignité de patriarche. Dans le même temps la cour d'Avignon appliqua Fortanier aux négociations. Il eut ordre de travailler à la paix entre les républiques de Venise et de Gênes. Clément VI le recommandant à André Dandoli, doge de Venise, faisait un éloge complet de sa vertu, de sa science, de son habileté dans les affaires et de son amour pour la paix. « C'est avec peine, » ajoutait-il (1), que nous nous sommes privé » de la présence et de la conversation d'un » homme qui nous est si utile et si agréable. » Innocent VI, successeur de Clément, eut la même confiance dans le patriarche. Il le pressa de terminer les différends des deux républiques : ce qu'il fit en 1355 avec beaucoup de dextérité et de gloire (2). Ce prélat servit encore le saint Siége en publiant les censures que le pape avait lancées contre François Ordelassi, Bernabo Visconti et les deux Manfrèdes, tous accusés d'avoir envahi les terres de l'Eglise. Il fut en cela comme le collègue du cardinal d'Albornos, qui soutenait par des exploits militaires la terreur des armes spirituelles. Enfin, cette année, le patriarche fut créé cardinal. Le pape l'invita, par une lettre du 11 octobre, *à venir se soumettre au doux fardeau et au joug léger du Seigneur* : ce sont ses termes. Il partit d'Aquilée, mais il ne put

(1) *Vading. ann.* 1361, *n.* 7. — (2) *Vitæ, t.* 1, *p.* 953.

passer Padoue. Il y mourut sur la fin d'octobre, et il fut enterré dans l'église de Saint-Antoine. Comme il ne s'était point présenté en personne devant le pape, il ne reçut ni le chapeau, ni le titre, qui ne se donnent qu'à ceux qui sont présens.

Le second cardinal fut Pierre Itier, natif de Périgord, docteur en droit et évêque de Dax ; il reçut avec le chapeau le titre des quatre Saints-Couronnés (1). Il succéda au cardinal Taleyrand dans l'évêché d'Albane. Sa mort arriva le 13 mai 1367. Son tombeau est dans l'église des Jacobins d'Avignon.

Le troisième fut Jean de Blandiac, du diocèse d'Uzès, et neveu du cardinal Bertrand de Deux, à qui il succéda dans l'évêché de Nismes, après avoir été chanoine d'Aix et chapelain du pape. Il était cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc. On l'appela toujours le cardinal de Nismes, même quand il eut été fait évêque de Sabine en 1372. Il mourut en 1379, et il fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Dizier d'Avignon, fondée par le cardinal son oncle.

Le quatrième fut Gilles * Aycelin de Montaigu, d'une famille noble d'Auvergne, d'abord évêque de Lavaur, ensuite de Térouane, et chancelier de France (2). Il était aussi chanoine, camérier et comte de Lyon quand il reçut le chapeau de cardinal ; et l'église de Lyon, en considération de ses services, lui avait fait une

* Et non Guillaume, comme l'appellent Froissart et le père Daniel.

(1) *Vitæ, t. 1, p* 954 *et seq.* — (2) *Ibid. p.* 956.

pension annuelle de cent florins d'or (1). Ce prélat, également utile à l'Eglise et à l'Etat, entra dans toutes les grandes affaires de son temps, comme la suite de l'histoire le fait voir. Il mourut en 1378 à Avignon. Il avait été cardinal-prêtre du titre de Saint-Martin-aux-Monts, puis évêque de Tusculum.

Le cinquième fut André ou Androin de La Roche, frère du comte de La Roche en Bourgogne, et abbé de Clugny après l'avoir été de Saint-Saine (2). Le pape, en 1357, l'avait envoyé légat en Italie à la place du grand cardinal d'Albornos. Il fallait achever de soumettre les usurpateurs des biens de l'Eglise; c'était l'emploi d'un général d'armée autant que d'un légat apostolique (3). L'abbé n'avait ni l'activité ni même les vues du cardinal son prédécesseur. Les Italiens disent qu'il ne savait pas les affaires, et qu'il était plus propre à gouverner une communauté de religieux qu'à commander dans une province. Il paraît qu'on en jugea autrement à la cour de France. Il n'en faut point d'autre preuve que le traité de Bretigni où il eut tant de part. La vérité est qu'inférieur à d'Albornos pour le mérite, il avait outre cela un fond de douceur et de franchise qui lui fit perdre toute son autorité auprès des Italiens. On fut donc obligé de le rappeler et de faire repasser les Alpes à d'Albornos, le seul homme capable de cette légation. Le rappel d'André de La Roche servit peut-être plus à sa fortune que tous les suc-

(1) *Duchesne, Hist. des chancel. p.* 345. — (2) *Gallia Christ. nov. t.* 3, *p.* 1153. — (3) *Vitæ, t.* 1, *p.* 958.

cès qu'il aurait pu avoir en Italie. Il mania, comme nous avons dit, les affaires de France et d'Angleterre avec beaucoup de sagesse; et quand la paix fut conclue, les deux rois demandèrent de concert sa promotion au cardinalat; mais le pape la différa jusqu'au mois de septembre de cette année.

L'abbé de Clugny était alors à la cour pour l'accommodement qu'on méditait entre les comtes de Montfort et de Blois. Le roi aurait souhaité que le pape eût envoyé le chapeau au nouveau cardinal, sans l'obliger à faire le voyage d'Avignon. Il demanda cette grâce avec empressement : le pape lui répondit qu'il n'avait pas même osé proposer la chose dans le consistoire, tant il était persuadé que les cardinaux refuseraient d'y donner leur consentement (1) : refus qui ne serait honorable ni au roi ni au cardinal; que d'ailleurs les églises du royaume ayant été chargées de subsides dans les guerres précédentes, et n'en étant pas encore délivrées, il serait dur de les soumettre à de nouvelles taxes pour l'entretien d'un ecclésiastique qui ne jouirait point des émolumens du cardinalat; que lui-même, réduit à ses propres revenus, apparemment modiques, ne pourrait soutenir long-temps la dépense convenable à son rang. Sur cela le pape priait le roi de permettre que le cardinal de La Roche se rendît promptement en cour de Rome, pour y recevoir les marques de sa nouvelle dignité. Il ajoutait néanmoins que si la pré-

(1) *Ep. Innoc. VI, apud Marten. t. 2, anecd. p.* 1062 *et seq.*

sence de ce prélat était absolument nécessaire au roi pour la conclusion de ses affaires, il consentait qu'il demeurât jusqu'à l'Ascension prochaine; mais qu'il ne pouvait lui envoyer ni le chapeau ni les revenus qui y sont attachés; que tout ce qu'il avait pu faire était de lui donner part, comme aux autres cardinaux nouvellement nommés, à la distribution des bénéfices. Cette lettre est du 2 novembre. Le pape en écrivit une de même date et de même style au cardinal de La Roche, et toutes les deux il les confia à Simon, abbé de Ferrières, qui avait ordre d'expliquer plus au long les intentions du saint Père.

Le roi, qui avait vu accorder le chapeau à des absens, ne se rebuta point. Il réitéra ses instances, et il l'obtint enfin au mois de décembre (1). Le pape l'envoya par Pierre de Molême, abbé d'un monastère dépendant de Clugny : après quoi ce cardinal, sans titre encore à cause de son absence de la cour du pape, passa en Angleterre pour les affaires de Bretagne, et pour obtenir quelques modifications au traité de Bretigni; mais cette négociation ne réussit point. A son retour il alla à Avignon. Innocent VI était à l'extrémité, et il mourut sans avoir installé le cardinal avec les cérémonies ordinaires. Cela causa de la difficulté à l'ouverture du conclave (2(. On douta si André de La Roche, qui n'avait point encore de titre, et à qui le pape n'avait point fermé et ouvert la bouche, pouvait donner sa voix

(1) *Ap. Marten. p.* 1068. — (2) *Rainald.* 1362, *n.* 5. *Spond.* 1362, *n.* 10.

avec les autres membres du sacré Collége. La question se décida en sa faveur : il fut dit que ce n'était pas le titre, mais la promotion au cardinalat qui donnait droit de suffrage dans le conclave; qu'à l'égard de la cérémonie que faisait le pape de fermer et d'ouvrir la bouche, comme en toute chose l'ouverture précède la clôture, celui à qui le pape n'avait pas fermé la bouche devait être censé l'avoir encore ouverte; que par conséquent il pouvait parler et porter un suffrage. Cette seconde raison était une pure subtilité : mais le cardinal de La Roche en profita comme si l'argument eût été bien solide, et il fut admis à donner sa voix. Sous Urbain V, successeur d'Innocent, il reçut le titre de Saint-Marcel, et presque aussitôt après il fut envoyé en Italie pour traiter au nom du pape avec Bernabo Visconti, qui espérait plus de ce cardinal que du légat d'Albornos. Si nous en croyons les Italiens, André de La Roche fit la paix à des conditions peu honorables pour le saint Siége. Il est certain que le pape ne fut pas fort content de son administration, et qu'il le révoqua en 1368 (1). L'année suivante ce cardinal mourut, le 27 octobre, à Viterbe; son corps fut rapporté à l'abbaye de Clugny, à qui il avait légué tous ses biens en mourant. On dit que pendant sa vie il l'avait enrichie d'une bibliothèque et d'un grand nombre d'ornemens d'église.

Il nous reste encore les cardinaux-diacres de la promotion de 1361; savoir, Etienne Aubert, Guillaume Bragose et Hugues de Saint-Martial.

(1) *Bzov.* 1368, *n.* 6.

Etienne Aubert était petit-neveu du pape Innocent VI (1). Il avait été nommé, cette même année, évêque de Carcassonne, n'étant que dans les ordres mineurs; il ne reçut jamais la consécration épiscopale, et l'on ne laissa pas de l'appeler toujours le cardinal de Carcassonne. Son titre de cardinal-diacre fut Sainte-Marie *in Aquiro*; il devint ensuite cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. Il mourut à Viterbe en 1369, et fut enterré dans la cathédrale.

Guillaume Bragose, Limosin, avait été professeur en droit à Toulouse, et vicaire-général de l'archevêque Etienne Aldebrand (2). Il était élu évêque de Vabres quand on le fit cardinal, et il retint le nom de cet évêché, quoiqu'il n'ait jamais été évêque. Son titre fut Saint-Georges *au voile d'or*. Etant devenu grand pénitencier de l'Eglise, le pape Urbain V le fit prêtre, et lui donna le titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. Il mourut à Rome peu de temps après y être arrivé à la suite d'Urbain. Par son testament il institua l'église de Saint-Laurent, son second titre, héritière universelle de tous ses biens, et il y fut enterré. On ne sait à quel temps rapporter un trait miraculeux que ce cardinal racontait à ses amis; le voici : un Franciscain de Toulouse et docteur en théologie, prêchant un jour dans l'église de son ordre, osa dire que Marie mère de Dieu avait été conçue dans le péché originel. De là étant allé dire la messe à un autel consacré à la sainte Vierge et orné

(1) *Vitæ*, t. 1, p. 960 *et seq.* — (2) *Ibid.* p. 961 *et seq.*

de son image, il arriva que cette sainte image disparut tellement aux yeux du célébrant qu'il ne pouvait la voir, quoiqu'elle fût dans un lieu éminent et exposé à la vue de tout le monde. Effrayé d'une chose si extraordinaire, il demanda à Dieu de lui en faire connaître la cause; et il lui fut dit par une voix venue d'en haut que cela était arrivé parce qu'il avait nié la conception immaculée de la Vierge. Sur quoi l'occasion s'étant trouvée de prêcher le jour de l'Apôtre Saint-Thomas, ce religieux prit pour texte ces mots de l'Evangile: *Vous avez cru, Thomas, parce que vous avez vu;* et il rapporta le fait avec toutes ses circonstances. Le cardinal de Vabres était dans l'assemblée, et écouta ce récit avec admiration, comme tout le reste de l'auditoire. C'est de ce cardinal que la mémoire en a passé à la postérité.

Hugues de Saint-Martial, le dernier de nos cardinaux, était né au château de Saint-Martial, diocèse de Tulles (1). Il étudiait encore à Toulouse quand il fut nommé au cardinalat; cependant il était déjà prévôt de Douai, et il avait été employé en négociations au royaume de Naples dans le temps des guerres entre les rois de Hongrie et de Sicile. C'est apparemment pendant ce cours d'études que Pierre de Banhac, qui fut aussi cardinal dans la suite, emprunta de lui un Cicéron en deux volumes, dont il ordonna par son testament que la restitution fût faite au cardinal de Saint-Martial. Ce qui prouve et la rareté des bons livres, et

(1) *Vitæ*, t. 1, p. 963.

le cas que quelques gens en faisaient malgré la barbarie du siècle. Hugues de Saint-Martial accompagna Urbain V à Rome. Il fut un des exécuteurs testamentaires de Grégoire XI. Il s'attacha au parti de Clément VII et de ses successeurs jusqu'à l'an 1403, qu'il mourut à Avignon dans une vieillesse extrême et accablé d'infirmités. Il fut inhumé chez les Célestins du Pont-de-Sorgue. Hugues était cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *au Portique.*

Pierre Bercheur, célèbre écrivain du temps. — Le cardinal Després, vice-chancelier de l'Eglise, mort à Avignon pendant la peste, avait été l'ami et le protecteur d'un homme de lettres qu'il faut faire connaître, puisqu'on nous a conservé ses ouvrages. C'est Pierre Bercheur, né à Poitiers, religieux bénédictin et prieur de Saint-Eloi à Paris (1). Il avait usé de la confiance du cardinal Després, chez qui il demeura douze ans, pour se procurer des livres; et il paraît par ses citations qu'il s'était familiarisé avec les meilleurs. Son génie le portait à prendre tout dans le sens moral : méthode utile à quelques égards, mais où il est à craindre qu'on ne donne plus à l'esprit qu'à la raison. Ce fut un peu le défaut de Pierre Bercheur. On a de lui deux grands ouvrages, qu'on partage quelquefois en trois. Ce ne sont que des moralités, souvent fondées sur des convenances fort arbitraires. Le premier de ces ouvrages s'appelle *le Réductoire moral,* partagé en seize livres, dont les quatorze pre-

(1) *Præfat. Berchor. ed.* 1609, *Antuerp.*

miers traitent de tout ce qui peut concerner l'homme, en commençant par un Dieu créateur, et parcourant toutes les choses créées, telles que sont les anges, le corps humain, les qualités sensibles, les astres, les élémens, les animaux, les plantes, les métaux, etc. Le dix-neuvième livre, qui devait embrasser les fictions des poètes, manque tout entier. Le seizième est plus considérable, aussi en fait-on comme un ouvrage à part; l'auteur y suit tous les livres de la Bible, tant de l'ancien que du nouveau Testament, et partout il fait des applications morales, qui marquent tout au moins une grande fécondité. Par exemple, après une courte analyse du premier chapitre de la Genèse, il reprend ainsi (1) : « Tout ce vaste univers » représente le petit monde moral qui est dans » l'homme : la lumière qui fut faite d'un mot, » c'est la foi qui nous éclaire; le firmament, » c'est l'espérance; les eaux supérieures, ce » sont les tribulations que Dieu envoie; les » eaux inférieures, ce sont les tentations qui » naissent de la chair; la terre, c'est notre » corps; les arbres et les plantes, ce sont les » bonnes œuvres; les fruits et les semences, » ce sont les vertus et les mérites; le soleil, » c'est la science des choses éternelles; la lune, » c'est la connaissance des choses terrestres; » les oiseaux du ciel, c'est la contemplation; » les quadrupèdes, c'est le secours qu'on donne » aux pauvres; l'homme fait à l'image de Dieu, » c'est l'ordre et la perfection de tout l'homme » moral. » La même méthode règne dans les

(1) *Berch. t. 2, init.*

quatorze livres qui précèdent. D'abord il définit et explique la chose qui est proposée dans le titre, ensuite il se jette dans tous les rapports qu'elle peut avoir avec les mœurs. Ainsi dans l'article *des Anges*, après avoir dit, avec saint Jean Damascène, que les anges sont des substances intellectuelles, agiles, spirituelles, libres, portant les ordres de Dieu, immortelles par le bienfait du Créateur, il ajoute : « Tel » est l'homme parfait : il est intellectuel par la » foi et par le discernement qu'il sait faire des » choses ; agile par l'obéissance et par le tra- » vail ; libre par l'exemption de l'esclavage du » péché ; ministre de Dieu par l'humilité et » par la soumission ; immortel par la persévé- » rance dans le bien. »

L'autre ouvrage, encore plus vaste que celui-ci, et sans contredit plus utile, est un *répertoire* ou dictionnaire comprenant les mots de la Bible, rangés par ordre alphabétique, et tous appliqués aux mœurs (1). « Par exemple, » sur le mot *Aaron*, on trouve que ce grand- » prêtre fut Hébreu d'origine, chef des Hé- » breux, donné de Dieu, purifié avant sa con- » sécration, appelé sur la montagne avec Moïse, » doué du don de la parole, rempli de l'esprit » de prophétie, consacré par l'onction sainte. » Et tous ces caractères l'auteur les applique aux prélats. « Il faut, dit-il, qu'ils soient pris » du troupeau même, qu'ils résident dans » leurs églises, qu'ils ne s'ingèrent point dans » le ministère sans vocation, qu'ils se puri- » fient avant que d'approcher de l'autel, qu'ils

(1) *Berch. t. 3, init.*

» s'adonnent à la contemplation, qu'ils aient » le talent d'instruire les peuples, qu'ils soient » remplis de l'onction de la piété et de la cha- » rité. » Tout l'ouvrage est du même goût; on y remarque une multitude infinie d'allégories, une grande connaissance de l'Ecriture, beaucoup de liberté à reprendre les désordres du temps, une facilité admirable à diviser et à décomposer toute sorte de sujets. On voit que cet écrivain était rompu aux exercices de l'école, dont il emprunte souvent les termes. Son ouvrage néanmoins est fait pour les prédicateurs, à qui tant de moralités rassemblées dans un seul livre peuvent être de quelque utilité. On cite d'autres livres du même auteur, surtout une traduction de Tite-Live qu'il avait faite à la prière du roi Jean (1). Tout cela prouve que Pierre Bercheur avait de la littérature, de l'amour pour le travail, du zèle pour le bien; et qu'un homme tel que lui, dans un siècle comme le nôtre, aurait fait de meilleures choses que des allégories. Il mourut à Paris en 1362 dans son prieuré de Saint-Eloi. C'est aujourd'hui la maison des Barnabites.

VERS L'AN 1361. — *Fêtes dans l'Université de Paris.* — Il s'établit vers ce temps-là deux fêtes dans l'Université de Paris, et l'église des Augustins fut choisie pour les célébrer. Ces fêtes étaient celle de la translation de saint Augustin, et celle de saint Paul, premier ermite (2). La première était ancienne chez les

(1) *Trithem. de script. eccl.* — (2) *Ms. du collége de Louis-le-Grand.*

Augustins, et ils la célébraient le dernier jour de février. Raoul du Châtelet, religieux du couvent de Paris, et professeur en théologie, supplia l'Université, dans l'assemblée du 25 septembre 1361, de concourir à la gloire du saint docteur, en adoptant cette fête. L'affaire, mise en délibération par le recteur Jean d'Ascelin, passa de l'avis de toutes les facultés, et il fut dit que tous les ans on irait solenniser la translation de saint Augustin chez les religieux de cet ordre. La fête de saint Paul, premier ermite, était connue dans l'Université; mais, comme elle tombait alors le 10 janvier, et qu'elle concourait par conséquent avec celle de saint Guillaume, patron de la nation de France, la première des quatre qui composent la faculté des arts, il fut conclu, dans l'assemblée du 20 novembre 1362, présidée par Oudart Billet, recteur, que désormais on ferait la fête de saint Paul l'onzième de janvier chez les Augustins, comme l'avait demandé Jacques d'Arancé, religieux de cette maison, et professeur en théologie de la faculté de Paris *. Nous avons cru devoir remarquer l'institution de ces deux solennités, parce qu'il n'en est fait aucune mention dans l'histoire de l'Université, d'ailleurs très-détaillée dans des faits de beaucoup moindre importance.

L'AN 1362. — *Mort de Louis, roi de Sicile. — Le pape envoie l'abbé de Saint-Victor de Mar-*

* L'acte qui concerne la translation de la fête de saint Paul porte aussi le nom du notaire qui le dressa. C'était Jacques Coquelin, du diocèse de Troyes : ces particularités assurent la fidélité du manuscrit, qui n'est qu'une simple copie.

seille à Naples.—Au mois de mai de cette année, la mort enleva Louis, roi de Sicile, prince de la maison de France, mais d'un mérite fort au-dessous de sa naissance et du trône qu'il occupait. Dieu lui donna comme un pressentiment que sa fin était proche; il s'adonna aux bonnes œuvres; il fit des pélerinages de dévotion, et sa mort fut aussi édifiante que sa vie l'avait été peu (1). Le pape lui fit faire un service solennel le 20 juin; et, pour maintenir la paix dans ce royaume, feudataire du saint Siége, il envoya à la reine Jeanne Guillaume de Grimoard, abbé de Saint-Victor de Marseille (2); il était fils de Guillaume de Grimoard, chevalier, seigneur de Grisac en Gévaudan; sa mère s'appelait Félice, ou Amphélisie de Montferrand. Dès sa première jeunesse il prit l'habit monastique dans le prieuré de Chirac en Gévaudan, dépendant de Saint-Victor de Marseille (3). Après sa profession il alla étudier à Montpellier, ensuite à Toulouse et à Paris; partout avec tant de succès, qu'il devint un des plus célèbres canonistes de son temps. Il ne se distingua pas moins dans la théologie, et il professa ces deux sciences pendant vingt ans, tant à Montpellier qu'à Avignon (4). Il fit quelque temps les fonctions de grand-vicaire à Clermont et à Uzès. On le rappela pour lui donner l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre: c'était vers l'an 1352. Clément VI l'employa alors en Italie pour presser la restitution de plusieurs terres de l'Église, occupées par les

(1) *Matth. Vill. l.* 10, *c.* 100. — (2) *Rainald.* 1362, *n.* 2. — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 976 *et seq.* — (4) *Bzov. an.* 1370, *n.* 16.

Visconti de Milan, et pour retirer des aveux et reconnaissances du marquis d'Este, seigneur de Ferrare. En 1358, il passa de l'abbaye d'Auxerrre à celle de Saint-Victor de Marseille, et quatre ans après le pape l'envoya au royaume de Naples : il avait cinquante-trois ans. La Providence lui réservait encore assez de jours pour paraître avec éclat sur le plus grand théâtre du monde.

L'AN 1362. — *Mort du pape Innocent VI.* — L'âge, les infirmités et les soins avaient épuisé le pape Innocent VI. Il sentit approcher sa dernière heure; il reçut les sacremens de l'Eglise avec beaucoup de piété, et il mourut le 12 * septembre, dans la dixième année de son pontificat. On déposa son corps dans la cathédrale d'Avignon, d'où il fut transféré le 22 novembre aux Chartreux qu'il avait fondés à Villeneuve (1). L'église de ces religieux, consacrée le 19 août 1358 par le cardinal de Bologne, en présence d'Innocent et de toute sa cour, est ornée du tombeau et de la statue du pontife (2). Ce mausolée est un grand morceau d'architecture et de sculpture, magnifique selon le goût de ce temps-là, chargé d'une infinité d'ornemens gothiques et d'une multitude de petites figures qu'on ne sait à quels saints rapporter. Le corps du pape n'est plus sous ce tombeau; on l'en tira pendant les guerres du calvinisme, pour le mettre dans l'épaisseur de la muraille, lieu moins exposé à la

* Froissart se trompe en mettant la mort du pape vers Noël, et le continuateur de Nangis au mois d'octobre.

(1) *Conat. Papebrok, part.* 2, *p.* 90. — (2) *Rainald.* 1362, *n.* 4.

fureur des sectaires, et c'est là qu'il repose encore aujourd'hui.

Innocent VI eut toutes les qualités d'un bon pape : sa vie fut exemplaire, et sa réputation sans tache (1). Amateur de la justice, il fit dans sa cour des exemples de sévérité contre les scandales. Protecteur des gens de lettres, il en avança plusieurs, il fit du bien à d'autres, il poussa l'estime de la littérature jusqu'à rechercher Pétrarque, jusqu'à le prier de vouloir être son secrétaire ; mais cet homme d'un caractère indépendant refusa une place qui demandait de l'assiduité et de la contrainte. Il fonda à Toulouse, pour vingt-quatre boursiers, le collége de Saint-Martial, qui subsiste encore (2) ; il accorda à la faculté de théologie de cette ville tous les priviléges dont jouissait l'Université de Paris : sujet de jalousie pour celle-ci, qui tâcha de s'y opposer, en disant que jusqu'alors les papes n'avaient égalé aucune université à celle de Paris. Innocent VI eut encore le zèle des intérêts de l'Eglise, dont il fit restituer les biens ; le soin des pauvres, qui se multiplièrent extrêmement sous son pontificat ; l'amour de la France, qui, dans l'état où elle se trouvait, eût mérité toute sa compassion, quand elle n'aurait pas été sa patrie. Il cacha si peu la douleur qu'il ressentait des malheurs de ce royaume, que les Anglais, après la bataille de Poitiers, en faisaient des plaisanteries, témoin celle-ci, qui n'est ni spirituelle, ni décente : *Le pape*, disaient-ils, *est devenu Français, mais Jésus est tout An-*

(1) *Rainald.* 1362, *n.* 3. — (2) *Hist. de Lang. t.* 4, *p.* 379. *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 364.

glais (1). On reprocha à ce pontife un peu trop d'affection pour ses proches; il en éleva plusieurs aux dignités de l'Eglise; gens d'ailleurs irréprochables, et qui, sans avoir un parent pape, auraient pu aspirer aux distinctions. Ceux d'entre les laïques qui lui appartenaient eurent aussi quelque part à ses libéralités, mais nul grade éminent: en quoi il leur montra d'autant plus de véritable tendresse, qu'il les exposait moins à l'envie publique. Tel fut le pape que l'Eglise perdit cette année: plus louable, à bien des égards, que son prédécesseur, il fut éclipsé par le mérite supérieur de celui qui remplit le saint Siége après lui.

Guillaume de Grimoard, abbé de Marseille, élu pape, prend le nom d'Urbain V.— Le sacré Collége, à la mort d'Innocent VI, ne manquait pas de sujets propres à remplir dignement la chaire de saint Pierre. On peut se rappeler les cardinaux d'Albornos, de Périgord, d'Urgel, de Montaigu, de Canillac, et plusieurs autres dont l'histoire fait l'éloge. Mais Dieu voulait donner à son peuple un chef comparable aux plus saints pontifes des temps apostoliques, comme s'il avait été question de confondre par avance ceux qui dans la suite ont représenté l'état de l'Eglise sous les papes d'Avignon comme un état d'opprobre et de servitude. Les prières publiques pour le feu pape et le deuil de la cour romaine durèrent dix jours: après quoi, les cardinaux, qui étaient à Avignon au nombre de vingt, entrèrent au conclave. D'abord dix-neuf voix se réunirent

(1) *Henr. de Knyg. p.* 2615.

en faveur d'un d'entre eux, que l'histoire désigne seulement par sa patrie, par ses titres et par ses vertus. Né dans le diocèse de Limoges, il avait été religieux de Saint-Benoît; il était évêque, avancé en âge, grand homme de bien et surtout d'une vie très-austère (1). On croit que tous ces caractères ne peuvent convenir qu'au cardinal Hugues Roger, frère du pape Clément VI. Mais ce prélat, quel qu'il soit, opposa une humilité invincible aux desseins qu'on avait sur lui, et il vint à bout de faire rompre l'élection avant qu'on la publiât. Après lui le cardinal de Toulouse, Raymond de Canillac, eut onze voix; un troisième, dix; un quatrième, huit; et pendant ce temps-là on faisait tous les jours des prières dans le conclave, on célébrait la messe destinée dans le Missel romain pour demander à Dieu la prompte élection d'un bon pape. Enfin les cardinaux portèrent leurs vues hors du sacré Collége, et * s'attachèrent à Guillaume de Grimoard, abbé de Saint-Victor de Marseille; mais comme il était alors en Italie, et qu'ils craignaient ou qu'il n'acceptât point la suprême dignité, ou qu'on ne le retînt au-delà des monts quand on saurait sa promotion, ils convinrent de tenir l'élection secrète jusqu'à ce qu'il fût en France (2); et, pour l'y attirer au plus tôt, ils

* M. Fleury dit que les cardinaux furent plus d'un mois dans le conclave avant que de convenir d'un pape, et qu'ils élurent l'abbé de Saint-Victor le 28 octobre. Il fallait bien que l'élection fût arrêtée plus tôt, puisque l'abbé, rappelé d'Italie pour être pape, était à Marseille le 28 octobre.

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 399. *Matth. Vill l.* 11, *c.* 26. *Spond.* 1362, *n.* 6. — (2) *Spond.* 1362, *n.* 8. *Vill. ibid.*

lui envoyèrent ordre de venir incessamment à Avignon, pour une affaire d'importance qu'on avait à lui communiquer. Grimoard arriva à Marseille le 28 octobre, et dès ce jour-là même, soit que ce fût alors qu'il reçut la première nouvelle de son élection, soit qu'il en eût été déjà informé sur la route, il envoya son consentement aux cardinaux qui tenaient encore le conclave; ensuite il partit lui-même pour Avignon, et il y arriva le 30 du même mois. Le lendemain il fut reconnu et intronisé sous le nom d'Urbain V; nom qu'il préféra à tous les autres, parce que tous ceux qui l'avaient porté s'étaient distingués par la sainteté de leur vie. Le 6 novembre, qui était un dimanche, Urbain fut sacré et couronné par Audouin Aubert, cardinal de Maguelonne, évêque d'Ostie; mais il n'y eut point de cavalcade par la ville, quoique ce fût la coutume, et que tous les préparatifs en fussent faits. Le pape voulut montrer par là son aversion pour le faste, et déclarer en même temps qu'il se regardait comme étranger dans Avignon, et que ses désirs le portaient à voir le saint Siége rétabli dans Rome. Tels avaient été ses sentimens lors même qu'il ne soupçonnait rien de sa grandeur future; et l'on rapporte que, se trouvant à Florence quand on y apprit la mort d'Innocent VI, il dit que, s'il voyait jamais un pape qui songeât sérieusement à retourner à Rome, son véritable siége, il serait content de mourir dès le lendemain. Ces sentimens, indépendamment des autres grandes qualités d'Urbain, ne pouvaient manquer de lui attirer bien des louanges de la part des Italiens. Pétrarque,

quelques années après, lui écrivait en ces termes, qui sont un éloge de la Providence, un panégyrique du pape et une satire des cardinaux (1) : « Dieu a laissé agir les volontés des » hommes dans l'élection des autres papes ; » dans la vôtre, très-saint Père, les hommes » n'ont été que de purs instrumens que la » Providence a tenus dans sa main, et dont » elle a fait ce qu'elle a voulu. Ne vous lais- » sez pas persuader que vos cardinaux aient » pensé à vous faire pape, ni même qu'ils aient » souhaité que vous le fussiez. Pleins d'orgueil, » dominés par leur ambition, ils se croyaient » tous dignes de la papauté ; mais, comme on » ne peut se choisir soi-même, chacun d'eux » nomme celui de qui il espère la même faveur. » Comment donc leur serait-il venu à l'esprit » de donner à un étranger ce qu'ils ambition- » naient tous pour eux-mêmes ou pour leurs » amis? Comment auraient-ils cru digne du » premier trône l'abbé d'un petit monastère, » quelques preuves qu'ils eussent d'ailleurs » de sa sainteté et de sa doctrine? Comment » auraient-ils songé à placer au-dessus d'eux » un homme qu'ils voyaient dans un rang si » inférieur, et à se faire un maître de celui à » qui ils avaient coutume de commander?.... » Il faut donc reconnaître que ce coup vient » de Dieu seul : c'est lui qui dans les suffrages » a substitué l'abbé de Marseille à tous ces » grands noms de la cour romaine.... Ce sont » là comme les premiers traits de la miséri- » corde de Jésus-Christ sur le peuple fidèle.

(1) *Petrarch. rer. sen. l. 7, ep. 1.*

» Tous les maux qui nous ont affligés jusqu'ici » vont disparaître ; l'âge d'or reviendra bientôt parmi nous, et nous en aurons l'époque » dans le retour du saint Siége, exilé depuis si » long-temps pour les péchés des hommes. »

Le pape s'annonce aux évêques et aux princes. — Le premier soin du pape, après son couronnement, fut d'écrire à tous les évêques et à tous les généraux des ordres religieux, pour leur faire part de son élection et pour demander le secours de leurs prières (1). Comme il savait que les rescrits apostoliques étaient souvent fort à charge à ceux qui les recevaient, à cause de l'avidité des porteurs qui faisaient payer chèrement leurs peines, il avertissait dans ses lettres que celui qui était chargé de les porter avait défense de recevoir rien au-delà de ce qui serait nécessaire pour sa dépense, et qu'il s'y était engagé par serment avant que de partir. On trouve cet avertissement dans la lettre adressée au général et à l'ordre de Grammont (2) : peut-être que le pape n'en usait ainsi qu'à l'égard des religieux, du moins la lettre qu'il écrivit le même jour au cardinal d'Albornos ne contient rien de semblable (3). Le pape s'annonça aussi à l'empereur et à tous les princes chrétiens, marquant à tous une affection sincère, et les exhortant à aimer la justice, à réprimer les vices et à protéger l'Eglise.

Le roi Jean rend visite au pape. — Le roi Jean avait déjà félicité le pontife sur son avénement au trône de saint Pierre ; dans sa

(1) *Rainald.* 1362, *n.* 8. — (2) *Anecdot. t.* 1, *p.* 1489. — (3) *Rain. ib.*

lettre il marquait le dessein qu'il avait de lui rendre visite. Le pape lui répondit que sa présence le comblerait de joie, et que, se souvenant d'être né son sujet, il aurait toute l'attention possible à procurer le bonheur et la gloire de son royaume. Cette lettre, comme toutes les autres, est du 9 novembre. Le roi était parti de Paris au mois d'octobre *, et après avoir parcouru la Bourgogne, qu'il venait de réunir à son domaine après la mort du jeune duc Philippe, il s'était approché des terres de l'Eglise (1). C'est dans quelque ville voisine du Comtat qu'il écrivit au pape, et qu'il reçut ensuite la réponse d'Urbain; car il arriva à Villeneuve vers la mi-novembre: le 20 du même mois il fit son entrée dans Avignon : le 22, il assista au convoi du feu pape Innocent VI, lorsqu'on transporta son corps de la cathédrale d'Avignon aux Chartreux de Villeneuve (2). Nous marquons la suite de ces actions et de ces dates, parce que le voyage du roi à Avignon est fort brouillé dans nos histoires. Ce prince n'eut pas plus tôt fait les premiers complimens au nouveau pape, qu'il lui demanda quatre choses (3) : la première, d'avoir à sa disposition les quatre premiers chapeaux que le pape donnerait; la seconde, de lever six années de décime sur les bénéfices du royaume, avec permission de faire tout le recouvrement des de-

* Froissart met le voyage du roi à la Saint-Jean. L'abbé de Choisi, Histoire du roi Jean, dit que ce prince, en arrivant à Avignon, trouva Innocent VI encore vivant. M. Fleuri dit que le roi Jean entra dans Avignon le 27 novembre : ce sont des méprises.

(1) *Recueil des ordon. t.* 3 *et* 4. *Hist. de Lang. t.* 4, *note* 23. — (2) *Rainald.* 1362, *n.* 10. — (3) *Matth. Vill. l.* 11, *c.* 32.

niers en trois ans, pour être plus tôt en état de payer le roi d'Angleterre; la troisième, d'être médiateur de la paix entre le saint Siége et Bernabo Visconti, seigneur de Milan; la quatrième, d'avoir l'agrément du pape pour le mariage de Philippe son fils avec la reine Jeanne de Naples; d'autres disent que le roi demandait cette princesse pour lui-même. Il était veuf depuis quelque temps de Jeanne de Boulogne sa seconde femme, et la reine Jeanne avait aussi eu deux maris. Le pape répondit d'abord à la dernière demande, et se montra très-disposé à favoriser ce mariage, pourvu que les droits du saint Siége fussent conservés dans leur entier. Ce projet n'eut point de suite; car la reine de Naples épousa Jacques, roi titulaire de Maïorque. A l'égard des autres articles, le pape promit de les examiner et d'en rendre réponse dans le temps; et, pour éluder la difficulté touchant les quatre cardinaux dont le roi voulait avoir le choix, il n'y eut point de promotion aux Quatre-Temps de Noël.

Le roi de Chypre vient en France pour solliciter la croisade. — Le roi sentit que sous un pape si attentif il ne serait pas maître des grâces, comme il l'avait été sous ses prédécesseurs. Mécontent d'Urbain, où feignant de l'être, il se retira de Villeneuve, et il alla visiter la Provence et le Languedoc; mais son absence ne fut pas longue, parce qu'il voulait se trouver auprès du pape quand le roi de Chypre, Pierre de Lusignan, y arriverait (1). Ce

(1) *Vill. l.* 11, *c.* 32.

prince s'était embarqué pour venir animer les chrétiens d'Occident à la conquête de Jérusalem, devenue plus facile par les victoires de ceux d'Orient sur les infidèles. Il amenait avec lui le légat apostolique Pierre Thomas, qui l'avait extrêmement fortifié dans le dessein de tenter la délivrance de la Terre-Sainte. Ils parcoururent ensemble toutes les cours d'Italie, et le bienheureux Pierre y inspira par ses discours le désir de la croisade, montrant la nécessité, la possibilité et la facilité même de l'expédition (1). Il laissa le roi de Chypre à Gênes, et il se rendit seul à Avignon. Le pape fut rempli de joie et de consolation à l'arrivée d'un homme qui travaillait depuis tant d'années au salut des âmes et à la gloire de l'Eglise. Il l'entendit avec admiration parler des opérations de la croisade; et, pour lui témoigner l'estime qu'il faisait de sa personne et de ses travaux, il le créa archevêque de Crète, sans que le saint homme eût le moindre soupçon de l'honneur qu'on lui destinait. Le roi de Chypre se présenta ensuite lui-même à la cour du pape et à celle du roi Jean, qui était toujours à Villeneuve. Les favorables dispositions où Pierre Thomas avait mis les esprits ménagèrent à Pierre de Lusignan la plus agréable réception, et avancèrent beaucoup la croisade qui était l'objet de son voyage.

L'an 1363. — *Le roi Jean prend la croix.* — Ce prince était arrivé le mercredi de la semaine sainte, 27 mars; et le vendredi suivant le pape ayant fait l'office et prononcé un discours

(1) *Vita B. Petr. apud Boll. t. 2, jan. c. 11, p. 1007.*

très-touchant, le roi Jean déclara qu'il était résolu de faire la guerre aux infidèles, et sur-le-champ il reçut la croix des mains du pape : entreprise qui paraît peu prudente, vu l'état déplorable où se trouvait le royaume après tant de malheureuses guerres, et désolé encore actuellement par les brigandages des Compagnies (1). Mais, outre les raisons générales de l'honneur de Dieu et du bien de l'Eglise, qui touchèrent toujours ce bon prince, il se représentait l'engagement qui avait été pris autrefois par le roi son père pour la guerre sainte, et qui était demeuré sans exécution : cela formait un scrupule dans son esprit, et peut-être, comme bien d'autres de ce temps-là, attribuait-il ses malheurs passés à l'infraction d'une promesse faite si solennellement à Dieu (2). Une raison de politique fortifiait encore l'entreprise d'outre-mer. Ces brigands qui couraient nos provinces étaient des corps de troupes tout formés pour l'expédition ; en les soudoyant au nom du roi, on pouvait se promettre de les faire passer en Orient ; par là on en délivrait tout d'un coup le royaume, et l'on ménageait en même temps à cette multitude de mauvais chrétiens un moyen de pénitence dont ils avaient grand besoin. Mais, quoi qu'il en soit de la conduite du roi dans un projet de cette conséquence, le désir de la croisade fit d'abord de grands progrès dans les esprits. Avec les rois de France et de Chypre *, tout ce qu'il y avait de sei-

(1) *Froissart, l. 2, c. 217.* — (2) *Vill. l. 7, c. 4.*

* La première Vie du pape Urbain V dit que Valdemar, roi de Danemark, était aussi à Avignon, et qu'il prit la

gneurs à Avignon s'engagea au saint voyage, et les croix rouges passèrent presque aussi vite sur les habits des courtisans, que si l'on eût été dans la première ferveur des guerres saintes. Le pape, charmé de cet empressement, donna au roi Jean la qualité de capitaine-général de la croisade (1); et comme ce prince avait témoigné qu'il ne pouvait partir que le premier jour de mars 1365, Urbain agréa ce terme, lui permettant, outre cela, de lever des subsides sur le clergé, et prononçant l'anathême contre quiconque oserait détourner le roi de son entreprise. En même temps il ordonna aux évêques de France de publier la croisade avec les indulgences ordinaires, de solliciter les aumônes des fidèles, et de faire réciter à toutes les messes une collecte particulière pour le succès des armes chrétiennes. Les lettres du pape au roi et aux évêques sont du jour de Pâques* 31 mars; mais, pour augmenter l'effort des chrétiens contre les infidèles, le 12 avril suivant le pape fit une publication générale et solennelle de la croisade. Le cardinal de Périgord fut nommé pour faire les fonctions de légat du saint Siége pendant l'expédition; l'empereur et tous les princes de l'Europe furent invités par des lettres apostoliques à concourir avec le roi de France pour le bien commun de la chrétienté.

Tyrannie de Bernabo Visconti, obstacle à la croisade. — Le roi de Chypre appuya tou-

croix. Cela ne se peut, puisque le pape lui écrivit le 20 décembre de cette année 1363, sur le dessein qu'il avait de venir à Avignon.

* Non du samedi saint, comme le dit M. Fleury.

(1) *Rainald.* 1363, *n.* 15, 16, 17 *et seq.*

tes ces lettres du pape de sa présence et de ses discours. Il se transporta, il parla dans tous les endroits où il espéra trouver de la bonne volonté et de la résolution; mais il y avait actuellement en Italie un grand obstacle à la croisade; c'était la guerre que Bernabo Visconti, seigneur de Milan, continuait dans le territoire de Bologne, pays appartenant à l'Eglise. Le roi Jean, qui avait contracté une alliance étroite avec les Visconti, en donnant sa fille Isabelle à Galéas, frère de Bernabo, voulait être médiateur de la paix, et le pape n'y consentait qu'à condition que le tyran du Bolonais restituât toutes les terres usurpées sur le saint Siége, et qu'il se repentît de ses crimes (1). On lui en reprochait de toute espèce, sans en excepter l'athéisme. Le pape l'avait traité jusque là comme un impie, faisant publier les plus terribles anathèmes contre lui, et ordonnant une croisade dont le cardinal d'Albornos était le chef. Bernabo, poursuivi et battu, feignait de se soumettre, ensuite il renouvelait ses intrigues et ses violences : c'était là sa méthode depuis plusieurs années. Enfin le roi Jean et le roi de Chypre, voulant terminer au plus tôt une querelle si préjudiciable à l'expédition contre les infidèles, convinrent, avant que de se séparer, d'envoyer des ambassadeurs à Visconti. Ceux du roi de Chypre furent Philippe de Maisières, son chancelier, et l'archevêque Pierre Thomas, deux hommes de qui l'on ne pouvait craindre ni mésintelligence ni jalousie. L'archevêque était le directeur et l'oracle du chancelier, et

(1) *Rainald.* 1362 *et* 1363.

le chancelier était le panégyriste perpétuel de l'archevêque : le premier, admirable par sa sainteté et par ses talens ; l'autre, placé tout à propos pour en remarquer les plus grands traits et pour les écrire ; tous deux Français et très-habiles négociateurs. Tels furent ceux qui surent amollir le cœur du plus fier ennemi qu'eût l'Eglise romaine.

L'AN 1363. — *Le bienheureux Pierre Thomas négocie la paix avec Bernabo.* — D'abord les ambassadeurs de France voulurent avoir tout l'honneur de la négociation, et témoignèrent du mépris pour les deux envoyés de Chypre ; mais, voyant que rien n'avançait, ils se retirèrent mécontens du seigneur de Milan (1). Deux jours après Bernabo fit appeler l'archevêque Pierre Thomas avec son collègue, et, s'étant assis entre eux deux dans un appartement retiré, il leur dit : *Vous pouvez présentement me proposer la paix, je vous écouterai.* L'archevêque parla, comme un ange de Dieu, sur la puissance spirituelle de l'Eglise, sur les avantages de la paix et sur les maux de la guerre. Tout son discours était appuyé de l'autorité de l'Ecriture, faisant remarquer néanmoins la considération que méritait le roi de Chypre, dont il tenait la place. Tout cela se fit avec tant de grâce et un si grand talent d'insinuation, que Bernabo, poussant un soupir, s'écria : *C'en est fait, je désire la paix avec l'Eglise, je veux lui être soumis et fidèle.* « Chose éton- » nante ! ajoute le chancelier de Maisières ; cet

(1) *Vit. B. Petr. Thomas apud Boll. t. 2, jan. c. 12, p. 1008 et seq.*

» homme, qui frémissait de rage contre l'E-
» glise, qui détruisait son héritage, qui buvait
» son sang, qui anéantissait la foi catholique,
» qui semait la discorde parmi les chrétiens,
» qui ne craignait ni Dieu ni les hommes, qui
» avait rendu inutiles tous les efforts de l'em-
» pereur, des rois de France, de Hongrie et de
» Naples, vaincu tout-à-coup par les paroles du
» saint homme, devint obéissant à l'Eglise et
» repentant de ses crimes. » Cette grande affaire ne se termina cependant que l'année suivante, et ce fut le cardinal André de La Roche qui y mit la dernière main, par la levée des censures lancées contre le seigneur de Milan (1).

Le bienheureux Pierre Thomas contient la ville de Bologne dans l'obéissance du Pape. — En attendant l'arrivée de ce cardinal, l'archevêque de Crète contint la ville de Bologne et son territoire dans l'obéissance du pape; et pendant le peu de temps que dura cette administration il montra que l'intrépidité est encore plus la vertu des saints que des guerriers. Bien des gens en Italie, même du parti de l'Eglise, étaient fâchés de la paix, parce qu'ils se trouvaient par là sans solde et sans emploi : ils s'en prirent au saint archevêque. Un jour qu'il passait avec le chancelier son collègue, d'un château du Bolonais à un autre, il fut attaqué par une troupe de soldats qui vinrent fondre sur lui l'épée haute, prêts à le mettre en pièces. Pierre Thomas, sans se troubler, se tourna vers eux, et leur dit simplement : *Que voulez-vous?* Dans le moment,

(1) *Rainald.* 1364, *n.* 3.

frappés de cette parole comme d'un coup de foudre, ils baissèrent leurs armes, et ils se retirèrent. L'esprit de discorde saisit aussi la ville de Bologne : on fit courir le bruit que les deux ministres du roi de Chypre voulaient livrer la place au seigneur Visconti. Le peuple s'ameuta, criant de toutes parts : *Meurent les traîtres!* Le chancelier crut que sa dernière heure était venue; mais l'archevêque ayant célébré la messe dès le matin, fit sonner la grosse cloche du palais, qui était le signal pour les assemblées du peuple : on s'y rendit en foule, et le saint y parla avec tant de force et d'éloquence, détruisant tous les faux bruits, et montrant la droiture de sa conduite, que tous les habitans furent pénétrés de repentir pour tout ce qui s'était passé, de respect pour le saint Siége, et d'affection pour l'archevêque.

Miracles de sainte Dauphine en Provence. —Pendant que l'Italie admirait le prélat français, la Provence retentissait des vertus et des miracles de sainte Dauphine, morte depuis trois ans, et inhumée dans l'église des frères Mineurs de la ville d'Apt, auprès de saint Elzéar de Sabran, comte d'Arien, son mari. Rien de si semblable que la conduite de l'un et de l'autre, tandis que le saint comte vécut : des deux côtés même engagement à la continence dans l'état du mariage, même humilité au milieu des grandeurs du siècle, même amour pour les pauvres et pour la prière, mêmes pratiques de la mortification chrétienne, même attention à édifier la cour de Naples, où ils furent obligés de faire quelque séjour. On a pu remarquer la conformité de tous ces

traits dans le peu que nous avons dit de saint Elzéar, mort en 1323, sous le pontificat de Jean XXII. Mais pendant les trente-sept années que Dauphine survécut à son mari, elle suivit le plan de sainteté qu'elle s'était tracé à elle-même. Vierge dans l'état du mariage, elle se fit pauvre dans sa viduité par le renoncement volontaire à tous les biens de la terre (1). Après avoir soulagé la misère des autres, en leur distribuant tout ce qu'elle possédait, on la vit vêtue à peu près comme une religieuse de Sainte Claire, mendier son pain de porte en porte, et essuyer à cette occasion des injures, qui sont pour les saints le plus doux fruit de la pauvreté. Retirée dans la ville d'Apt, près de l'église où reposaient les cendres de son époux, elle s'occupait avec deux vertueuses filles, l'une de la maison de Montbrun et l'autre de la maison de Sault, des exercices de l'oraison, de la lecture des saints livres et du travail des mains. Ses austérités étaient extrêmes, quoiqu'elle éprouvât sans cesse les infirmités d'un corps réduit depuis long-temps sous le joug de la pénitence. Dieu la favorisait du don des larmes, de la connaissance de l'avenir et d'une facilité admirable pour expliquer les plus sublimes mystères de la religion. Elle charma le pape Clément VI en lui parlant des perfections divines et des profondeurs de la Trinité : c'était dans le temps qu'on travaillait à la canonisation de saint Elzéar (2). Toute la cour romaine jugea, par les discours

(1) *Boreli, Vie de Ste. Dauphine*, p. 232. — (2) *Boreli citant les actes de la canonis. de Ste. Dauphine*, *ib.* p. 374.

de la sainte veuve, qu'elle aurait part un jour aux honneurs qu'elle sollicitait pour son époux. La grâce des guérisons miraculeuses lui était comme familière; mais surtout elle avait le talent de toucher les cœurs, d'apaiser les dissensions, d'inspirer l'amour de la vertu et la haine du monde. La reine Sancie, veuve de Robert, roi de Naples, l'appela auprès d'elle, et profita de ses discours et de ses exemples pour se consacrer à Dieu. La retraite de cette princesse dans le monastère de Sainte-Claire, qu'elle avait fondé, rendit à sainte Dauphine la liberté de retourner en France, et d'y continuer ses bonnes œuvres jusqu'à l'an 1360, qu'elle mourut aussi saintement qu'elle avait vécu. Pendant ses obsèques, où présida l'évêque d'Apt, Elzéar de Pontevés, allié de la maison de Sabran, on entendit en l'air, à plusieurs reprises et d'une manière distincte, des concerts mélodieux qu'on ne crut pas pouvoir venir d'ailleurs que des esprits célestes. Cette merveille fut attestée par un très-grand nombre de personnes, lorsqu'Urbain V ordonna, en 1363, à l'archevêque d'Aix, aux évêques de Vaison et de Sisteron, de faire les informations pour la canonisation de cette sainte dame (1). On y joignit la relation d'une infinité d'autres miracles, examinés et vérifiés dans la ville d'Apt par ces prélats, depuis le 14 mai jusqu'au 5 juillet de la même année; et dans celle d'Avignon, depuis le 7 octobre jusqu'au 26. On ne trouve point qu'Urbain V, en conséquence de ses procé-

(1) *Raināld.* 1363, *n.* 26.

dures, ait canonisé expressément sainte Dauphine; on trouve même qu'en 1382 il fut question de faire de nouvelles instances auprès de Clément VII, pour obtenir de lui cette canonisation, et il ne paraît pas que l'affaire ait été poussée plus loin (1). Cependant on n'a pas laissé de rendre constamment à sainte Dauphine tous les honneurs que l'Eglise réserve aux saints reconnus pour tels. On n'a presque point mis de différence entre elle et son saint époux Elzéar. On a érigé des autels et des oratoires sous l'invocation de l'un et de l'autre; leurs reliques ont été exposées à la vénération des fidèles, et les prières qu'on récite devant ces précieux restes font mention de tous les deux (2).

Hérétiques en France. — Le démon oppose toujours des scandales à l'édification que répand la gloire des saints. Tandis que les miracles de sainte Dauphine attiraient l'attention des évêques de Provence, l'hérésie (peut-être quelque rejeton des Vaudois) faisait des ravages dans les lieux voisins, surtout dans le diocèse d'Embrum; et plusieurs Juifs de Provence retournaient à leur ancien aveuglement, après avoir reçu le baptême (3). Le pape, instruit par des rapports fidèles, chargea les archevêques d'Aix, d'Arles, de Vienne, d'Embrun, et tous leurs suffragans, de soutenir les religieux de Saint-François, inquisiteurs dans ces quartiers, de leur donner des sauf-conduits et des guides, d'implorer pour eux le secours

(1) *Vie PP. Aven. t. 1, p.* 1038 *et* 1308. — (2) *Boreli, p.* 553 *et* 561. — (3) *Rainald.* 1363, *n.* 27.

de la puissance séculière. Il écrivit pour le même sujet au sénéchal de Provence et au comte de Savoie : les lettres aux évêques sont du 8 juin et du 17 juillet 1363 (1); les lettres au sénéchal et au comte de Savoie sont du 26 juin et du 19 juillet de l'année suivante.

Reste de Bégards. Le pape les poursuit. — Il se répandit aussi vers ce temps-là dans plusieurs villes et bourgades du royaume une secte qui renouvelait les erreurs des Bégards condamnés solennellement au concile de Vienne. Ces hérétiques firent quelques progrès : leurs démarches étaient d'autant plus dangereuses, qu'ils s'insinuaient sous les dehors de la piété (2). Enfin le 3 septembre 1365 le pape en écrivit à tous les prélats et aux inquisiteurs de France, leur enjoignant d'exercer leur ministère dans une occasion si importante; et, pour rendre les procédures plus promptes et plus uniformes, il envoya à l'évêque de Paris un plan d'information dressé tout exprès contre ces erreurs, avec ordre de le communiquer aux autres évêques. C'est encore à ce même temps qu'il faut rapporter les erreurs dont le pape se plaignit à l'évêque de Viviers, sans dire néanmoins en quoi consistait cette mauvaise doctrine. Il recommanda à tout ce qu'il y avait de personnes en place dans ce diocèse d'agir de concert avec l'inquisiteur Hugues de Cardaillou, religieux Mineur, pour délivrer le Vivarais d'un poison si dangereux (3).

(1) *Vad.* 1363, *n.* 14 et 15, 1364, *n.* 13, 14, 15. — (2) *Rainald.* 1365, *n.* 17. — (3) *Vad.* 1365, *n.* 3.

Sentimens extraordinaires condamnés dans la faculté de théologie de Paris. — La faculté de Paris, toujours attentive à prévenir les nouveautés en matière de doctrine, avait obligé depuis peu un de ses professeurs, nommé Louis, à rétracter quelques sentimens extraordinaires et suspects. Ils se réduisaient à trois chefs (1).

« Le premier, que les volitions et les nolitions de Dieu opèrent en lui des changemens » quant à l'intrinsèque, et que la volition par » laquelle Dieu veut une chose est *tout-à-fait* » distinguée de la volition par laquelle il en » veut une autre.

» Le second, que l'entendement de Dieu ne » peut être appliqué à la connaissance du pé- » ché; et que le péché ne peut être haï immé- » diatement par une volonté parfaite, telle » qu'est celle de Dieu.

» Le troisième, que la volonté de Dieu n'aime » pas plus le prédestiné, que celui qu'elle con- » naît simplement par sa prescience. »

Autres propositions condamnées. — Cette même année 1363, Jean de La Chaleur, qui fut depuis chancelier de l'Université et qui n'était alors que licencié, avança dans son acte de vespérie quelques propositions captieuses, entre autres celle-ci (2) : *Que Dieu le souverain législateur est digne de perfections infinies qu'il n'a point et qu'il ne peut avoir.* Il voulait dire, comme il l'expliqua lui-même, *que si l'on pouvait imaginer une infinité de perfections au-delà des perfections divines, Dieu en*

(1) *Du Boulai*, t. 4, *p.* 375. — (2) *Ibid. p.* 377.

serait digne : mauvaise métaphysique qui n'empêcha pas la proposition d'être censurée par la faculté.

Un docteur franciscain, nommé Denis Soulechat (1), enseigna publiquement, contre la décrétale *Quia quorumdam* de Jean XXII, « que Jésus-Christ et les apôtres n'avaient rien » possédé ; que la perfection évangélique con- » sistait dans la privation de tout bien tempo- » rel ; que la loi d'amour exclut toute propriété » et tout domaine ; que l'abdication des biens » temporels qui n'est point entière et actuelle, » mais seulement dans la préparation du cœur, » est imparfaite, etc. (2). » Le chancelier de l'Université et les docteurs en théologie l'entreprirent, examinèrent ses écrits, condamnèrent sa doctrine, et l'obligèrent à la révoquer en leur présence. Ce n'était point encore assez pour réparer le scandale ; il fallait que le professeur se rétractât en public ; on l'exigea de lui, il le promit ; mais, quand il vit approcher le terme, il ne tint point sa parole. Alors on le déféra comme hérétique à l'évêque de Paris et aux inquisiteurs. Pour éviter la rigueur de ce tribunal, Denis se réfugia à Avignon, croyant trouver de la protection auprès du pape. La faculté ne lui en donna pas le temps. Neuf docteurs allèrent poursuivre l'affaire en cour de Rome, et l'accusé fut obligé de renoncer à ses sentimens en présence d'une assemblée nombreuse. Mais, comme un esprit prévenu d'opinions mauvaises ne se rend presque ja-

(1) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 378, 382, 424. — (2) *Raynald.* 1368, *n.* 16 *et* 17.

mais de bonne foi, ce religieux, voulant s'expliquer devant les cardinaux Jean de Blandiac et Guillaume de Bragose, ajouta aux anciennes erreurs d'autres propositions qui furent trouvées encore plus répréhensibles : nouveau sujet d'accusation, et nouvelle matière aux artifices de cet homme attaché à ses idées. Il chercha d'autres détours pour éluder la censure ; mais le pape, fatigué de ces variations, le fit arrêter et lui ordonna, sous peine d'excommunication, de retourner à Paris et d'y rétracter tout ce qu'il avait avancé de mauvais, tant à Avignon qu'à Paris : et afin qu'il pliât sous le concert des deux puissances réunies, Jean de Dormans, chancelier de France et alors cardinal, fut nommé par le pape pour présider à la rétractation. Elle se fit solennellement dans une assemblée de la faculté de théologie, qui se tint dans l'église des Dominicains. Cette dernière rétractation est du 12 avril 1369. La seconde fut faite en 1365, à Avignon ; la première en 1363, à Paris.

Peste à Paris. — Mort de l'évêque Jean de Meulan. — Depuis trois ans cette capitale était affligée de la peste. Au mois de juillet la mortalité fut excessive, surtout à l'égard des enfans et des ecclésiastiques. Cela dura jusqu'au mois de novembre : en deux ou trois jours les plus robustes succombaient (1). L'évêque de Paris, Jean de Meulan, fut emporté comme les autres. Ce prélat avait tenu le siége dans des temps très-orageux, et il s'était ménagé avec beaucoup de prudence parmi les

(1) *Contin. Nang. Spicil. t. 11, p.* 883.

diverses factions qui agitèrent tous les ordres de l'Etat. On lui reproche une action peu épiscopale, mais que le goût du siècle où il vivait excuse en quelque sorte. On avait alors la fureur des combats singuliers; ils se faisaient en cérémonie, et même avec la permission du souverain. Dans les querelles entre les gentilshommes ou les seigneurs, on s'imaginait que la justice était du côté de celui qui terrassait son ennemi : comme si l'adresse ou la force du corps ne pouvait pas se trouver dans un méchant homme ou dans un usurpateur des droits d'autrui. Il se fit donc à Paris, en 1361, un combat célèbre entre les ducs de Lancastre et de Brunswik; le champ clos était près de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1). Le nom et la valeur des champions attirèrent une infinité de spectateurs, parmi lesquels on compta l'évêque de Paris, celui de tous qui aurait dû le moins y paraître. Son empressement pour un tel spectacle fut si grand, qu'il coucha dès la veille dans l'abbaye de Saint-Germain, craignant sans doute de ne pas arriver assez tôt le lendemain, ou de n'être pas placé assez avantageusement. Mais comme la délicatesse des réguliers sur leurs priviléges était extrême en ce temps-là, il fallut que l'évêque donnât à Nicolas Deladire, abbé de ce monastère, une déclaration par laquelle il était dit que la présence et le séjour du prélat ne préjudicieraient en rien aux exemptions de l'abbaye (2). Jean de Meulan eut pour successeur dans l'é-

(1) *Hist. de l'Abbaye de St.-Germ. p.* 158. — (2) *Hist. de Paris, t.* 1, *p.* 648.

vêché Etienne * de Paris, né à Vitry-sur-Seine, docteur en droit canon, et depuis cardinal.

Le roi Jean forme le dessein de passer en Angleterre.—Le roi, qui était parti d'Avignon au mois de mai pour retourner à Paris, prit sur la fin de l'année une résolution extraordinaire, mais toute conforme à son caractère ami de la droiture et de la sincérité. C'est apparemment par cet endroit qu'elle eut, si nous en croyons un auteur italien, l'approbation de tout le monde; car d'ailleurs on ne peut rien imaginer de plus contraire à la bonne politique (1). Cette résolution était de passer en Angleterre pour réparer la faute de son fils le duc d'Anjou, qui s'était échappé de Calais, où les Anglais lui laissaient une honnête liberté : démarche qui parut un crime au roi, dont la maxime était que, *quand la fidélité serait exilée de tout le monde, elle devrait toujours demeurer dans les princes*. Un auteur anglais et contemporain fait entrer aussi le motif de la croisade dans ce voyage du roi (2). Il espérait aplanir toutes les difficultés survenues au traité de Bretigni, et se mettre par là en situation d'accomplir son vœu au 1er mars 1365. Il se flattait même que sa présence fortifierait les sollicitations du roi de Chypre, qui était allé depuis peu à la cour d'Edouard pour lui faire goûter le projet de la guerre sainte. Ces raisons, bien différentes d'une petite intrigue de roman qu'on a voulu insérer

* Non Jean de Paris, comme le dit D. Félibien, *Histoire de Paris*, *t.* 1, *p.* 650.

(1) *Phil. Vill, l.* 11, *c.* 76.—(2) *Valsingh. in Eduard.* 3.

ici sans preuve, déterminèrent donc ce prince à passer la mer.

Il s'embarqua le 3 janvier à Boulogne : son arrivée à Douvres et à Londres fut célébrée par la joie du peuple et des grands, charmés de voir dans un roi, si long-temps leur ennemi, tant de fidélité à garder ses promesses, et tant de confiance à se remettre entre leurs mains (1). Mais ce fut la dernière scène d'une vie et d'un règne que les traverses ont rendu fameux dans nos histoires.

L'AN 1363. — *Le roi Jean meurt à Londres.* — Le roi tomba malade au mois de mars, et mourut à Londres le 8 avril, âgé de cinquante-six ans, emportant les regrets de toute l'Angleterre, qui les témoigna par un deuil public. Le roi Edouard lui fit faire des obsèques magnifiques dans l'église de Saint-Paul de Londres, et il ordonna des prières dans les autres églises (2). Il y avait au service solennel quatre mille torches, chacune de douze pieds de haut, et quatre mille cierges, chacun de six livres de cire. Le corps fut embaumé et conduit en France; il arriva à Paris le 1er mai : on le déposa d'abord dans l'église des religieuses de Saint-Antoine, où il demeura quatre jours pendant qu'on préparait l'appareil du convoi. Le 5 du mois on le porta à Notre-Dame, accompagné de tous les corps ecclésiastiques et séculiers, et de tous les princes, parmi lesquels se trouva le roi de Chypre. Les conseillers du parlement portaient le cercueil, selon un usage très-raisonnable, dit Philippe

(1) *Phil. Vill. ubi suprà.* — (2) *Contin. Nang. p.* 893.

Villani (1), puisque ces magistrats tiennent la place du roi dans tout ce qui regarde l'administration de la justice. Le lendemain on alla à Saint-Denis dans le même ordre. L'archevêque de Sens y célébra la messe, et le roi fut enterré, près du grand autel, dans un caveau où l'on trouva des anneaux et des diamans, avec une couronne d'or d'un grand prix, sans toutefois qu'il y eût là aucun vestige d'ossemens : ce qui parut très-extraordinaire.

Le pape écrit au nouveau roi Charles V. — Le pape fit rendre le même jour, dans sa chapelle, les honneurs funèbres au monarque qu'il avait respecté autrefois comme son souverain, et qu'il avait chéri depuis comme le fils aîné de l'Eglise (2). Huit jours auparavant il avait écrit au nouveau roi, Charles V, pour prendre part à son affliction, et pour lui témoigner en même temps l'idée qu'on avait conçue de son avénement au trône. Urbain faisait l'éloge du feu roi en disant qu'il honorait l'Eglise, qu'il conservait la liberté ecclésiastique, qu'il avait un zèle ardent pour la religion. Il apportait en preuve son empressement à prendre la croix : « Dieu, ajoutait-il, » s'est contenté des dispositions de son cœur, » et il ne sera pas moins couronné par le souverain juge, que s'il avait donné des combats et remporté des victoires. » Le pape s'étendait ensuite sur les vertus de Charles, son successeur ; il n'exagérait rien, quoiqu'il eût rassemblé tous les traits qui forment les

(1) *Phil. Vill. l.* 11, *c.* 91. — (2) *Concil. Nang. ubi suprà. Rainald.* 1364, *n.* 16 *et* 17.

grands princes, la prudence, l'amour de la justice, la grandeur d'âme, la bonté, l'innocence des mœurs, la pureté de la foi, le dévoûment pour l'Eglise romaine : tout cela convenait au héros qui montait sur le trône. A l'égard du roi Jean son père, quoiqu'il méritât les louanges que le pape donnait à sa piété et à son amour pour l'Eglise, il n'eut pas les autres qualités qui rendent ces vertus glorieuses dans un roi, et utiles à un Etat. Il en est de même de la bonté et de la valeur : il posséda l'une et l'autre dans un degré éminent; mais, par le défaut de lumières et de prudence, de politique et de modération, la bonté lui fit prendre presque toujours de fausses mesures; la valeur le précipita dans les derniers malheurs. Heureux seulement d'avoir eu Charles V pour fils et pour successeur : c'est la meilleure partie de son éloge.

L'AN 1364. — *Sacre du roi Charles V. — Démêlés de l'archevêque de Reims avec les magistrats de cette ville.* — Après les obsèques de ce prince, le nouveau roi alla, selon la coutume, se faire sacrer et couronner à Reims avec la reine Jeanne de Bourbon, son épouse. La cérémonie se fit, le dimanche de la Trinité 19 mai, par l'archevêque Jean de Craon, qui depuis quelque temps avait eu de grands démêlés avec les magistrats de Reims pour les droits temporels de son siége. Pendant la guerre contre les Anglais, lorsqu'Edouard menaçait la France avec cent mille hommes, les habitans de Reims fortifièrent leur ville sans en excepter le quartier appelé la Porte de Mars, lequel est une dépendance de l'archevê-

ché. Il paraît, par les plaintes que fit ensuite l'archevêque, que les Rémois se comportèrent en cette occasion avec peu d'égards pour sa personne; cependant, comme le danger parlait plus haut que l'injure, il dissimula jusqu'au temps de la paix. Alors il intenta procès à la ville, et demanda réparation des attentats commis contre son autorité : il requit même, si nous en croyons le second continuateur de Nangis, que les ouvrages faits dans le district de sa juridiction fussent démolis (1). L'affaire ayant été portée au parlement de Paris, le prélat, selon cette même chronique, gagna son procès, et en conséquence il fit renverser tout ce qui avait été construit pour mettre en défense la Porte de Mars. L'historien de la métropole de Reims (2) cite une espèce d'arrêt rendu au parlement le 8 avril 1363, qui décide seulement que les droits de l'archevêque doivent demeurer inviolables; mais qu'au reste il ne doit pas s'arroger à lui seul toute l'autorité de la ville de Reims : ce qui ne touchait en aucune manière la question. Apparemment que l'insuffisance de cet acte obligea l'archevêque à reprendre ses procédures, jusqu'à ce qu'enfin il obtint, le 24 mars 1364, la permission de détruire les fortifications faites sur son terrain. C'est tout ce qu'on peut dire de plus plausible pour accorder ces deux auteurs, l'un contemporain, et l'autre citant une pièce qui paraît authentique.

Le roi protége les lettres et les savans. — Le

(1) *Contin. Nang. Spicil. t.* 11, *p.* 889. — (2) *Marlot, Hist. Rem. t.* 2, *p.* 647 *et seq.*

roi, à son retour de Reims, reçut à Paris les hommages de tous les ordres de l'Etat, en particulier ceux de l'Université, à qui il fit un accueil très-favorable. Charles aimait fort les gens de lettres, et il avait lui-même acquis quelque littérature sous Nicolas Orême, son précepteur. Orême était un des habiles hommes de ce temps-là, mais dans le goût du siècle, c'est-à-dire qu'il avait plus de connaissances que de politesse, plus d'intelligence pour entendre les livres des autres que pour en composer (1). On en jugera par deux de ses discours dont nous dirons quelque chose dans la suite. Sa fortune fut digne de l'emploi qu'il avait rempli auprès du jeune prince. Il fut successivement grand-maître du collége de Navarre, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, doyen de Rouen et évêque d'Evreux. Charles V attacha à son service le peu de savans que le siècle fournissait; il sut s'aider de leur travail et mettre en œuvre leurs talens. Jean Golem, provincial des Carmes, traduisit en français *le Rational des divins offices*, où toutes les cérémonies de l'Eglise sont marquées. Raoul de Presles *, maître des requêtes, donna une version de la Bible et des livres de saint Augustin de la Cité de Dieu. Pierre, évêque d'Orviette, fit une collection des canons

* Cette version de la bible est attribuée à Nicolas Orême, par MM. Naudé, de Laumoi, Baillet, Huet, de Choisi; les pères Daniel, de Montfaucon, etc. L'erreur a été démontrée par le père le Long, M. Simon, M. Falconet, etc.

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 380. Christ. de Pisan. dans le recueil de M. l'abbé le Beuf, t. 3 p. 109.*

dressés dans les conciles. D'autres écrivains travaillèrent sur les auteurs profanes. On vit en notre langue Aristote, Plutarque, Valère-Maxime, et les dialogues de Pétrarque. Le goût du roi pour les sciences, toutes imparfaites qu'elles étaient encore, s'accrut à mesure que l'Etat devint plus tranquille et plus florissant (1). Le soin de chercher des livres et le plaisir d'en trouver le délassaient des grandes occupations du gouvernement. Il forma au Louvre une bibliothèque distribuée en trois appartemens l'un sur l'autre, et composée d'environ mille volumes, la plupart bibles, livres ecclésiastiques et histoires (2). On peut dire que ce fut là comme l'origine de la bibliothèque royale que nous admirons aujourd'hui. Charles V, dès le commencement de son règne, accorda à l'université d'Angers tous les droits et les priviléges dont jouissait celle d'Orléans; il en avait été sollicité par le duc d'Anjou, son frère (3). Cette université n'était encore que pour le droit. Sous Charles VII on y ajouta les trois autres facultés. On crut que cette ville, si fameuse autrefois par son école, méritait l'éclat d'une académie littéraire complète.

Le pape favorise aussi les sciences et le rétablissement de la discipline ecclésiastique. — Le pape Urbain V protégeait aussi les sciences et les études. Il fonda cette année à Montpellier le collége de Saint-Matthieu pour douze

(1) *Monum. de la monarchie franc. t.* 3, *p.* 32. *Le Long, t.* 2, *p.* 18 *et seq. Falconet, Hist. de l'académie des Inscrip. t.* 7, *p.* 294. *Choisi, Hist. de Charles V, p.* 327. — (2) *Catal. de la bibl. du roi, t.* 1, *Mém. hist. p.* 3 *et* 4. — (3) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 381.

étudians en médecine, natifs du diocèse de Mende (1). Il entretint pendant tout le temps de son pontificat mille écoliers en diverses sortes de sciences; il fournissait des livres à un grand nombre d'autres dont on lui faisait connaître les heureuses dispositions et l'indigence. Les plus savans étaient toujours les mieux pourvus en bénéfices et en grades distingués; et, pour n'être pas trompé dans le choix, il faisait des informations exactes de la capacité des prétendans aux biens ecclésiastiques. Il avait encore plus à cœur le rétablissement des mœurs et de la discipline; et c'est ce qui fit dire au cardinal de Périgord, peu de temps après la promotion d'Urbain (2): « Présentement nous avons un pape. Nous » rendions à ses prédécesseurs l'honneur qui » leur était dû; celui-ci nous le craignons et » nous le révérons, parce qu'il est puissant en » œuvres et en paroles. » Ses premières ordonnances furent contre la pluralité des bénéfices. Il voulut qu'on obligeât tous les clercs à donner par écrit l'état des biens dont ils jouissaient. Il entreprit ensuite les prélats, les curés et les autres prêtres qui se dispensaient de la résidence. Les évêques étrangers furent avertis de se retirer d'Avignon, et d'aller gouverner leurs diocèses. Sur quoi Pétrarque, écrivant quelque temps après au pape, lui disait (3): « L'ordre que vous venez de donner, » très-saint Père, vous fait beaucoup d'hon- » neur; car que serait-ce si l'on voyait les

(1) *Du Boulai, ibid. Vit. t. 1, p. 393.* — (2) *Rainald.* 1363, *n.* 22; 1365, *n.* 16. — (3) *Petr. rer. senil. l. 7, ep.* 1.

» matelots abandonner les rames, les cordages,
» les manœuvres pour venir entourer le pilote,
» et l'importuner dans ses fonctions? Ne di-
» rait-on pas que le vaisseau est prêt à faire
» naufrage? » Il était aisé d'appliquer cette espèce d'apologue aux prélats éloignés de leurs diocèses, et faisant la cour au souverain pontife.

Urbain étendit ses soins à la réformation du luxe dans les habits des clercs et des religieux. Son but était de les ramener aux anciens usages et aux institutions primitives, pratique sûre et de tout temps suivie dans les réformes. Il ne pouvait souffrir que les religieux, dont tout l'extérieur doit annoncer l'humilité et la pénitence, ajoutassent à leurs habits des ornemens que les saints fondateurs étaient bien éloignés d'imaginer. Quelques-uns portaient une espèce de bonnet* éminent et recourbé, qui marquait apparemment beaucoup de vanité et quelque désir d'imiter les grands seigneurs. Le pape ordonna aux officiers de sa cour de ne laisser entrer dans le palais aucun religieux avec cette sorte de coiffure. Il établit pour les écoliers des universités un habit d'étoffe très-simple et uniforme, afin que les pauvres clercs, se trouvant ainsi comme de niveau avec les riches, continuassent leurs études avec plus de courage. Mais pour remédier plus efficacement à la décadence des mœurs et de la discipline, il rappela l'usage des conciles provinciaux interrompu en France depuis

* (*Cornetus.*) M. du Cange dit que c'est un bonnet fait à peu près comme celui du doge de Venise.

plusieurs années. Il en écrivit aux archevêques du royaume. Voici comme il parle à celui de Reims (1) : « Les saints canons témoignent » qu'autrefois les papes et les autres prélats » de l'Eglise, attentifs à bien conduire le trou- » peau du Seigneur, ont eu grand soin de » tenir des conciles où l'on traitait de l'extir- » pation des vices, et de la propagation des » vertus, des moyens de conserver la liberté » du clergé, enfin de tout le gouvernement » des églises. Ce soin a procuré pendant long- » temps le bien spirituel et temporel de tout » l'état ecclésiastique ; mais hélas ! depuis que, » par la négligence des prélats, on a discon- » tinué la célébration des conciles, les vices » pullulent, l'indévotion des peuples s'aug- » mente, la liberté ecclésiastique diminue, le » service divin est négligé, les laïques moles- » tent le clergé, et l'on éprouve un détriment » considérable dans les biens temporels con- » sacrés à Dieu. » Le pape finit en exhortant l'archevêque à tenir au plus tôt le concile de sa province, et il lui ordonne de rendre compte au saint Siége de tout ce qu'on y aura réglé. La lettre est circulaire et datée du 25 novembre.

L'an 1364. — *Concile de trois provinces dans la ville d'Apt.* — En conséquence apparemment de cette lettre, les archevêques et les évêques des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun s'assemblèrent dans la ville d'Apt, et célébrèrent un concile le 14 mai 1365. Les actes de cette assemblée sont demeurés ma-

(1) *Rainald.* 1365, *n.* 16.

nuscrits dans les archives de l'église d'Apt; nous savons seulement qu'on y renouvela les canons du concile tenu à Avignon en 1337, et qu'on en fit vingt-huit autres touchant la discipline et le gouvernement des églises (1).

Concile de la province de Tours, tenu à Angers. — Simon Renoul, archevêque de Tours, tint aussi le concile de sa province à Angers. On y publia trente-quatre articles ou statuts de discipline.

Les quatre premiers regardent les jugemens ecclésiastiques (2). Quelques-uns, à la faveur des rescrits apostoliques, traînaient l'accusé à des tribunaux fort éloignés. Il fut dit dans le concile que le terme n'excèderait jamais deux jours de chemin ou vingt-quatre lieues, pour les diocèses de Tours et d'Angers; pour ceux du Mans et de la Bretagne, vingt lieues; et comme on altérait quelquefois les rescrits de la cour de Rome, ou qu'on en supposait de faux, il fut statué qu'on les montrerait en original, visés et approuvés par l'ordinaire.

Les cinq statuts suivans touchent la matière des bénéfices. Défense à ceux qui les obtiennent en cour de Rome de tenir cachée l'acceptation qu'ils en font, et de différer la prise de possession au-delà de six mois. Ordre aux collateurs ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, de rendre publique, dans les six mois, la collation qu'ils auront faite, et de ne nommer que des personnes qui soient en âge de recevoir dans l'an le sous-diaconat au moins,

(1) *Bouche, Hist. de Provence, t. 2, p.* 396. — (2) *Concil. Hard. t. 7, p.* 1772.

si la qualité des bénéfices exige les ordres sacrés.

Le dixième et le onzième traitent des archidiacres. On défend à ceux qui examinent les curés de rien prendre pour l'expédition du *visa* ou pour le sceau. On accorde généralement aux archidiacres cinquante ou cent sous à la mort de chaque curé pour le droit de lit; cinquante sous si la cure porte cinquante livres de décime; et cent sous, si elle porte cent livres.

Le douzième et le treizième défendent aux ecclésiastiques de porter des souliers * à long bec, des habits ouverts par en haut ou trop courts. Il est dit que leurs habits doivent descendre au moins jusqu'au genou.

Le quatorzième et le quinzième sont des réglemens pour la récitation de l'office des morts et de la sainte Vierge. Défense à tous les prêtres, en vertu de la sainte obéissance, de dire la messe des morts sans en avoir dit auparavant l'office. Ordre aux curés de dire l'office des morts tous les jours de férie; et à tous les chapitres, tant séculiers que réguliers, de chanter tous les jours l'office de la sainte Vierge, excepté les grandes fêtes, l'Avent, et les jours où l'on fait *de Beata*.

Le seizième statut défend, en vertu de la sainte obéissance et sous la menace du jugement de Dieu, à toute personne ecclésiastique, même aux évêques, de se faire servir à table, en quelque temps que ce soit, plus de deux

* (*Polenas.*) C'étaient des souliers qui avaient quelquefois deux pieds de long. *Voyez* M. Ducange.

plats. On excepte le cas de la réception d'un prince ou de quelque autre personne de grande considération.

Le dix-septième et le dix-huitième recommandent la résidence aux curés, sous peine de perdre leurs revenus s'ils s'absentent pendant un mois, et d'être privés de leurs bénéfices s'ils sont absens pendant six mois. Même ordre aux chanoines, sous peine de perdre les distributions, s'ils n'assistent pas aux heures depuis le premier psaume, et à la messe, depuis la première oraison jusqu'à la fin.

Le dix-neuvième et le vingtième ordonnent aux moines de Saint-Benoît de porter des robes longues, *larges et fermées*, et aux chanoines réguliers d'avoir des surplis à l'église et ailleurs. On interdit aux uns et aux autres les habits courts.

Le vingt et unième défend à ceux qui donnent les provisions pour les aumôneries, léproseries, hôpitaux et hôtels-dieu, de rien prendre pour l'expédition des lettres ou pour le sceau.

Le vingt-deuxième condamne l'usage du beurre et du lait pendant le carême : le concile en fait un cas réservé aux évêques.

Les sept articles suivans roulent sur l'immunité ecclésiastique. On renouvelle les peines et les censures contre tous ceux qui molestent les clercs, soit dans leurs biens, soit dans leurs personnes. C'est une répétition des canons publiés dans une infinité de conciles toujours mal observés.

Le trentième excommunie les concubinaires et les adultères notoires.

Le trente et unième recommande de publier

dans le mois la sentence d'excommunication portée par le juge ecclésiastique.

Le trente-deuxième dit qu'il faudra publier les statuts de ce concile tous les ans à perpétuité pendant cinq dimanches; savoir, le premier de l'Avent, le premier du Carême, celui de la Passion, celui de la Trinité, et celui d'après l'Assomption de la sainte Vierge.

Le trente-troisième avertit ceux à qui les évêques auront accordé de faire dire la messe dans leurs maisons ou chapelles particulières, qu'il y a six dimanches de l'année où il ne sera permis qu'au curé, ou à quelque prêtre de sa part, de célébrer dans ces chapelles. Les dimanches désignés par les statuts sont les mêmes que ci-dessus; on y ajoute celui d'après l'Epiphanie.

Le trente-quatrième accorde à chaque évêque, pour son diocèse, le pouvoir d'absoudre des censures publiées dans le concile.

Cette assemblée se tint le jeudi 12 mars 1365. Avec l'archevêque de Tours il s'y trouva sept évêques de la province; savoir, Geoffroi de Dol, Michel du Mans, Raoul de Rennes, Guillaume d'Angers, Guillaume de Saint-Malo, Guillaume de Léon, Even de Tréguier. L'évêché de Nantes était vacant par la mort de Robert Paynel. Les évêques de Saint-Brieux, de Vannes et de Quimper envoyèrent au concile leurs excuses, qui furent censées légitimes, et leurs procureurs y assistèrent. Il y eut d'abord quelque contestation pour le rang entre les évêques de Dol, de Rennes et du Mans (1). Celui de Dol prétendait être le

(1) *Histor. Metr. Turon. p.* 151.

premier après l'archevêque président, à cause du titre de métropolitain que les évêques ses prédécesseurs avaient porté pendant quatre cents ans. L'évêque de Rennes avait pour lui l'avantage de l'ordination, il était le plus ancien des évêques de la province. Enfin l'évêque du Mans disait que de tout temps il avait été regardé comme premier suffragant de Tours. L'archevêque accorda ces prélats en cette manière : il plaça l'évêque du Mans le premier à sa droite, l'évêque de Rennes le premier à sa gauche, et l'évêque de Dol vis-à-vis de lui.

L'excuse qu'apporta Hugues de Montalaix, évêque de Saint-Brieux, pour être dispensé d'assister au concile, fut sans doute la fonction qu'il faisait alors de plénipotentiaire député par la comtesse de Penthièvre, pour terminer le grand différend qui était depuis si longtemps entre elle et Jean comte de Montfort, tous deux prétendant au duché de Bretagne. Charles de Blois, époux de la princesse, avait été tué le 29 septembre de l'année précédente à la bataille d'Auray. Cette mort ôtait le plus grand obstacle à la paix; et ce qu'il y a de singulier, c'était en faisant périr le prince le plus humain et le plus pacifique qui fût au monde. Tant il est vrai qu'il y a des circonstances où les princes ne sont pas maîtres de suivre les heureux penchans de leur caractère.

L'AN 1365. — *Mort de Charles de Blois; idée de ce vertueux prince.* — Charles était né vers l'an 1316, de Louis de Châtillon, comte de Blois, et de Marguerite, sœur de Philippe de Valois. Son éducation fut plus chrétienne que ne l'est ordinairement celle des grands.

On lui apprit à craindre Dieu, à l'aimer, à le prier souvent (1). Dès l'enfance, on enrichit sa mémoire de tout ce que l'Eglise a de plus beau et de plus touchant dans ses divins offices, et toute sa vie il se fit une loi de réciter ces saintes prières. La pratique des austérités corporelles prévint en lui l'âge des passions, et l'on ne peut se persuader qu'il ait eu dans la suite un fils naturel, comme le dit Froissard, écrivain à qui il est échappé bien des fautes. Mais quand cela serait, il faudrait convenir que jamais personne n'expia mieux une faiblesse. Son attention à crucifier sa chair fut presque sans exemple. Outre les jeûnes fréquens et rigoureux, les incommodités d'un lit préparé par l'esprit de pénitence, les flagellations longues et sanglantes, il porta sans cesse sur son corps les instrumens de la mortification la plus recherchée. Sous la pourpre et sous la cuirasse, à la cour et dans un camp, il était couvert d'un rude cilice qu'il ceignait encore de cordes à gros nœuds, pour en rendre l'impression plus vive. Dans la dernière bataille où il perdit la vie, on le trouva revêtu de cette armure spirituelle, qu'il n'était plus en état de dissimuler, comme il faisait auparavant. Devenu comte de Penthièvre et duc de Bretagne, il regarda l'élévation de sa fortune comme une obligation et un moyen d'exercer la justice, de soulager les pauvres, d'orner les églises, de faire du bien à tout le monde. Dans le choix de ses officiers, il préférait toujours les plus éclairés et les plus gens de bien : il se les attachait par

(1) *Lobineau, Vies des saints de Bret. p. 262 et seq.*

des bienfaits; mais il ne voulait pas qu'ils reçussent aucune gratification pour les fonctions de leurs charges, persuadé que c'était lever le bandeau à la justice que d'employer des gens qui veulent s'enrichir aux dépens du public. Son affection pour les pauvres s'était déclarée dès qu'il avait pu comparer leur mauvais sort avec la fortune des riches. Cette différence le touchait sensiblement, et il s'étudiait souvent à mettre une sorte d'égalité entre son état de souverain et les conditions les plus misérables. Il rassemblait dans son palais des troupes de pauvres, qu'il servait lui-même à table, et à qui il lavait les pieds. Il les visitait dans leurs maisons ou dans les hôpitaux : quelquefois il s'est dépouillé de son manteau ducal, pour en appliquer le prix à des malheureux qu'il ne se trouvait pas à portée de secourir autrement. Ses fondations de piété ou de charité, ses présens aux églises, sont sans nombre. C'est surtout à Rennes, à Nantes, à Guingamp, à Morlaix, à Lamballe qu'il signala sa libéralité. Tout ce qui intéressait le culte divin avait un empire absolu sur ses sentimens. Il assistait aux offices de l'Eglise avec un esprit de foi qui paraissait dans tout son extérieur. Il entendait tous les jours au moins trois messes, dont une était chantée solennellement. Dans ses courses militaires il prenait des mesures pour ne manquer jamais le saint sacrifice. Étant un jour en marche pour assiéger Hennebond, il s'arrêta tout-à-coup pour faire célébrer les saints mystères; un seigneur de sa cour, nommé Aufroi de Montbourcher, plus impétueux que le duc et moins

dévot, lui représenta assez vivement qu'avec ses dévotions à contre-temps, il courait risque de se laisser surprendre par les ennemis. Sur cela Charles lui répondit : « Seigneur Aufroi, » nous aurons toujours des villes et des châ- » teaux; et si on nous les prend, nous les re- » couvrerons avec le secours de Dieu; mais si » nous négligions d'entendre la messe, ce serait » une perte que nous ne réparerions jamais. » Les sacremens étaient pour lui une source de grâces et de consolation. Il se confessait régulièrement deux fois la semaine; et le jour de la bataille d'Auray, il s'était purifié trois fois dans ce bain salutaire. Il participait tous les mois et toutes les fêtes solennelles à la sainte table. Sa posture alors était d'un homme pénétré de reconnaissance et d'amour. Ses larmes et ses soupirs décelaient le torrent de délices spirituelles qui inondaient son cœur. Son zèle pour honorer les saints le portait à entreprendre des pélerinages qu'il faisait quelquefois nu-pieds, dans les temps et dans les chemins les plus impraticables. Tel fut le voyage qu'il fit depuis la Roche-Dérien jusqu'à Tréguier, pour visiter le tombeau de saint Yves (1). La Reine des saints avait en lui un serviteur fidèle : tous les jours, outre le grand office de l'Eglise, il récitait celui de la sainte Vierge; et quand il terminait les heures canoniales par l'antienne *Salve Regina*, c'était avec une ardeur et une espèce de ravissement sensible. Il étendait les vues de sa foi jusqu'aux ministres de l'autel; partout il les traitait comme ses pères et ses

(1) *Lopin. p.* 175.

maîtres. Quand il se trouvait avec des prélats, il ne prenait jamais le pas au-dessus d'eux ; et plus d'une fois, pour honorer le sacerdoce, il lui est arrivé de mettre pied à terre, afin de saluer les ecclésiastiques qui se rencontraient sur sa route.

Charles de Blois soutint la guerre pendant près de vingt-trois ans pour défendre les droits de Jeanne son épouse sur le duché de Bretagne. Ce fut cette princesse qui perpétua la querelle, autant peut-être par la jalousie que lui donnaient les grands exploits de sa rivale la comtesse de Monfort, que par le désir de conserver la souveraineté dans sa famille. Charles suivit les volontés d'une épouse dont l'alliance l'honorait, et dont les prétentions, après tout, n'étaient pas une chimère. Cependant il sentit toujours les reproches de sa compassion pour les peuples : ce qu'ils souffraient à son occasion le remplissait d'amertume. Il aurait voulu finir la guerre ou par un traité, ou par un combat qui n'eût mis que ses jours en danger. Les seigneurs de son parti se plaignaient quelquefois des délicatesses de son cœur. Ils disaient que leur duc était plus fait pour le cloître que pour le trône : manières de penser qui ne surprennent point dans des hommes passionnés, mais qui n'entrèrent jamais dans le cœur d'un prince persuadé que sa véritable gloire était de rendre les peuples heureux. Charles, à la tête de ses troupes et le fer à la main, conservait toute la modération et toute la charité chrétienne à l'égard de son compétiteur. S'il arrivait que quelqu'un s'emportât contre la maison de Monfort, il imposait silence, disant qu'elle

croyait défendre ses droits, comme lui défendait les siens.

Mais les adversités furent en quelque sorte le bel endroit de sa vie. Vaincu et prisonnier en 1347, il fut envoyé en Angleterre, où il souffrit pendant trois ans toutes les rigueurs d'une affreuse prison. Il était renfermé dans la tour de Londres, et les Anglais, sans respect pour son rang, lui prodiguaient les injures et les outrages. Sa ressource, dans une situation si humiliante, fut la prière et la mortification de son corps, qu'il n'a peut-être jamais tant affligé que dans ce lieu, où Dieu seul était témoin des excès de sa ferveur. Il fut traité un peu plus doucement les six autres années que dura encore sa captivité; mais ce fut le temps de ses plus grands malheurs. Il y eut de son côté des batailles perdues et des villes prises. Le connétable Charles d'Espagne, son gendre, fut assassiné par les ordres du roi de Navarre. Cent mille florins d'or destinés pour sa rançon périrent en mer avec le vaisseau qui les portait. Au récit de tous ces événemens, Charles, soumis aux ordres de la Providence, s'écriait, en levant les yeux au ciel : *Que Dieu soit loué pour tout ce qu'il nous envoie!* ou bien : *Prenons courage, mes amis, tout cela est pour notre bien.* Une vie si sainte fut terminée, comme nous avons dit, dans un combat. Charles, après des coups extraordinaires de valeur, fut pris par un Anglais, et tué presque aussitôt, sans avoir le temps de dire autre chose que ces mots : *Ah! Seigneur mon Dieu!* Il s'était préparé à cette journée par la réception de la sainte eucharistie, et par le rude cilice qu'il portait sous

ses armes. Dieu, qui sait quand il lui plaît tirer ses élus d'un champ de bataille comme d'un lieu de prières, montra bientôt, par d'éclatans prodiges, combien la mort de ce prince avait été précieuse à ses yeux.

Miracles de Charles de Blois. — En 1368 Urbain V nomma l'évêque de Bayeux, l'abbé de Marmoutier et l'abbé de Saint-Aubin d'Angers, pour faire l'examen juridique de ces merveilles qu'on publiait de toutes parts. La mort du pape interrompit les procédures; mais Grégoire XI, son successeur, les reprit avec zèle, malgré les oppositions de Jean IV, duc de Bretagne, qui craignait que si son compétiteur était canonisé, les peuples ne le regardassent lui et ses enfans comme des usurpateurs. L'enquête se fit donc à Angers depuis le 9 septembre 1371 jusqu'au mois de décembre. On entendit soixante témoins sur la vie, et cent cinquante-huit sur les miracles, qui étaient des guérisons de malades et même des résurrections des morts. Toutes les pièces du procès furent ensuite envoyées au pape, qui, apparemment par déférence pour le duc de Bretagne, ne voulut pas alors pousser les choses plus loin. Le schisme survint, et l'on perdit le fil de cette affaire, qui est toujours demeurée suspendue, sans qu'on ait parlé de la conclure. Il ne faut donc pas dire avec Froissart que Charles de Blois a été canonisé par Urbain V. Il ne faut pas, avec l'historien de Bertrand du Guesclin, lui donner le titre de saint; mais il faut reconnaître que la mémoire de tant de vertus est infiniment chère à la Bretagne et à la France; que l'Eglise romaine l'a consacrée en quel-

que sorte par les préliminaires d'un culte religieux, et qu'enfin elle mérite d'être célébrée éternellement dans les fastes de l'Eglise gallicane.

Brigandages des Compagnies. — La paix qui se fit en Bretagne après la mort de Charles de Blois ramena en France les troupes congédiées de part et d'autre. Ce fut un renfort pour ces redoutables Compagnies qui désolaient toujours le royaume, et un surcroît d'inquiétude pour le pape. Il voyait croître les désordres sans pouvoir les arrêter. D'abord la croisade concertée avec le roi de Chypre lui avait paru une manière toute naturelle d'éloigner cette multitude de gens dont la guerre était l'élément et la ressource. Il s'était avancé jusqu'à en faire la proposition à ceux qui avaient suivi autrefois le marquis de Montferrat en Italie, et qui la plupart étaient retournés en France (1). Ce moyen n'avait pas réussi. La beauté de nos provinces paraissait à ces brigands un bien préférable à l'honneur de vaincre les Sarrasins. Le pape avait tenté ensuite la voie de l'autorité, en ordonnant aux chefs des Compagnies de rompre leur confédération et de réparer leurs crimes par l'entreprise d'une guerre sainte (2). Ces ordres n'étaient guère propres à soumettre des hommes fiers, toujours armés, et souverainement jaloux de leur liberté. Bien loin d'obéir au saint Père, ils multiplièrent leurs violences. Le détail qu'en fait Urbain dans une bulle adressée le 8 avril 1365 à tous les fidèles, est un tissu d'horreurs. On dirait que ces détestables Compa-

(1) *Rainald.* 1364, *n.* 25. — (2) *Ib.* 1365, *n.* 3.

gnies avaient entrepris de détruire la religion et l'Etat : leurs moindres crimes étaient le ravage des campagnes et des villes; ils égorgeaient jusqu'aux enfans dans le berceau, ils déshonoraient les vierges consacrées à Dieu, ils traînaient en esclavage les dames de la plus haute qualité, ils s'en servaient dans leurs marches pour porter les armes et le bagage. Les églises, les monastères, les vases sacrés n'arrêtaient point ces sacriléges. Ils réduisaient en cendres les lieux les plus saints, ils employaient contre les prêtres la rigueur des tourmens et la mort même, apparemment pour les obliger à découvrir les richesses du sanctuaire et les ornemens de l'autel. Tant d'abominations commises sous les yeux du pape l'irritèrent à un tel point, qu'il fit dresser une longue procédure contenant des anathêmes contre les Compagnies et contre tous ceux qui leur donneraient des secours d'armes, de chevaux ou de vivres. Il y était déclaré que tous les descendans de ces bandits seraient inhabiles à succéder aux biens de leurs pères, à posséder des emplois dans l'Etat, et à être élevés au sacerdoce. Mais comme il n'y avait pas de sûreté à signifier cette sentence aux coupables, il était marqué que la publication faite dans le palais pontifical tiendrait lieu de toute autre promulgation. Enfin le mal croissant toujours, le pape sollicita le zèle des évêques de France et de tous les fidèles; il les conjura, par tout ce qu'il y a de plus pressant, de poursuivre ces ennemis de Dieu et du genre humain, de leur fermer les passages, de les combattre partout; pour cela il accordait l'indulgence plénière à l'article de

la mort. Ce dernier effort du pape eut quelques succès dans les cantons voisins des terres de l'Eglise. Bien des gens qui favorisaient ces brigands abandonnèrent un si mauvais parti (1). Les milices du pays se rassemblèrent pour les attaquer. On força quelques-uns de leurs châteaux, on en prit d'autres par famine (2). Cela diminua un peu la misère publique dans le Lyonnais, la Provence et le Languedoc; mais les grands corps des Compagnies subsistaient toujours et couraient les autres provinces du royaume.

L'empereur Charles IV vient à Avignon. — Sur ces entrefaites, l'empereur Charles IV vint à Avignon avec une cour nombreuse; et le jour de la Pentecôte, 3 juin 1365, il assista, avec tout l'appareil de la majesté impériale, à la messe célébrée solennellement par le pape. Dans cette entrevue il fut question des affaires de l'Eglise, dont la principale regardait les progrès que les Turcs faisaient sans cesse en Europe (3). L'empereur était d'avis qu'on formât une armée des Compagnies répandues en France, et qu'on la fît marcher contre les infidèles, par l'Allemagne et par la Hongrie; ou, si cela ne se pouvait exécuter, qu'on lui préparât un embarquement dans les ports d'Italie. Le pape entra dans cette pensée : il en écrivit le 9 juin à la cour de France; et comme il fallait un fonds pour la solde de ces troupes, il accorda au roi, pour deux ans, les décimes de tous les bénéfices (4). L'évêque du Mans reçut

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 402. — (2) *Ib. p.* 369. — (3) *Contin. Nang. p.* 907. *Rainald.* 1365, *n.* 1. — (4) *Rainald,* 1365, *n.* 4.

en même temps commission d'absoudre des censures tous ceux des Compagnies qui prendraient parti pour la guerre sainte, ou qui serviraient à dissiper l'union qui les rendaient si formidables. Ce système, quoique rempli de difficultés, aurait été agréé du roi Charles V sans l'occasion favorable qui se rencontra de suivre un ancien projet, plus simple, plus prompt et plus aisé à persuader aux chefs des Compagnies. Le pape envisagea ce projet comme un plan de croisade, on le donna pour tel dans le public, et jusque dans l'exécution les Compagnies se regardèrent comme une armée de croisés : c'est par là que cet événement tient à l'histoire de l'Eglise gallicane. Nous n'en développons que les causes et les commencemens; les progrès et les suites ne nous regardent point.

Les Compagnies prennent parti contre Pierre le Cruel. —Pierre le Cruel remplissait toujours la Castille du sang de ses sujets et de ses proches. Henri, comte de Transtamare, son frère naturel et réfugié en France, avait fait une tentative pour conduire les Compagnies en Espagne contre ce monarque si détesté (1). Le traité qui se conclut en 1362, entre lui et le roi Jean, fut sans effet, ou si quelques corps des Compagnies passèrent les Pyrénées, ce fut en petit nombre et pour peu de temps, car on ne s'aperçut point en France que les brigandages et les violences eussent diminué. Au commencement de 1365, Pierre le Cruel fit une démarche qui lui attira des éloges (2); il offrit de venir en personne défendre le saint Siége

(1) *Hist. de Lang. t. 4, p.* 317. — (2) *Rainald.* 1365, *n.* 7.

roi de Castille; mais cela ne peut se concilier avec l'ancienne histoire de Bertrand du Guesclin, laquelle nous représente, d'une part, l'étonnement extrême de la cour romaine quand Bertrand s'avança vers Avignon avec les Compagnies, et de l'autre, le ton impérieux que prit ce général en demandant de l'argent et des absolutions au pape (1). Si le saint Père avait payé tout récemment la rançon de du Guesclin pour donner un chef aux Compagnies, la cour d'Avignon n'aurait apparemment pas été surprise de le voir à leur tête; elle n'aurait pas traité avec lui comme avec un inconnu et un ennemi; et Bertrand lui-même, qui se piquait de grandeur d'âme et de reconnaissance, aurait pris un air plus modeste avec son libérateur, en lui demandant la somme dont il avait besoin pour ses troupes. De tout ceci il faut conclure que la relation de Froissart n'est pas exacte, que Urbain V n'ébranla point le trône de Castille, et qu'il respecta toujours la majesté royale dans un prince d'ailleurs très-méprisable, et qui la déshonorait. Ce fut le comte de Transtamare qui fit goûter à la cour de France ses prétentions sur la Castille, et ses anciennes vues sur le service qu'on pouvait tirer des Compagnies pour dépouiller le roi don Pèdre. Bertrand du Guesclin le seconda : à ce projet ils joignirent tous deux celui de la croisade contre les Maures; Bertrand en fit usage pour toucher davantage les Compagnies, et il comptait lui-même combattre les infidèles, après

(1) *Vie de Bertr.* c. 17.

avoir mis Henri de Transtamare sur le trône. C'est tout le nœud de ce point d'histoire, que nous avons cru devoir éclaircir, pour montrer qu'on fait mal à propos Urbain V le promoteur d'une guerre dont le but principal était d'enlever la couronne à un prince légitime.

Bertrand du Guesclin tire de la cour romaine une grosse somme d'argent. — Le pape, comme nous venons de le marquer, ne vit pas volontiers Bertrand du Guesclin et les Compagnies aux portes d'Avignon. Il envoya un cardinal pour les reconnaître et pour savoir ce qu'ils demandaient, les menaçant déjà de l'excommunication s'ils ne se retiraient au plus tôt. Le premier compliment qu'on fit au cardinal fut de lui demander s'il apportait de l'argent : il en parut indigné; mais le maréchal d'Andrehen et du Guesclin lui représentèrent que les gens qu'ils commandaient renonçant à leurs brigandages pour aller combattre les Sarrasins de Grenade, il fallait leur faciliter le voyage, et leur accorder deux choses, l'absolution de tous leurs péchés, et deux cent mille francs; qu'au reste, on eût à les satisfaire promptement, si l'on voulait éviter les désordres que causerait leur voisinage (1). Le cardinal fit son rapport au pape, et pendant ce temps là les gens des Compagnies commencèrent à piller la campagne. Le pape, qui voyait de son palais emmener les bestiaux, enlever les grains et les fourrages, fit sans délai une levée de cent mille francs sur les riches bourgeois et sur le peuple, et il envoya les offrir à

(1) *Vie de Bertr. c.* 17.

Bertrand du Guesclin, avec l'absolution en bonne forme (ce ne pouvait être que l'absolution des censures). Bertrand voulut bien se contenter de cette somme; mais, sachant qu'on l'avait tirée des bourgeois, il ne voulut pas la recevoir, et il ordonna qu'elle fût rendue à ceux qui l'avaient fournie, disant que c'était au pape et aux prélats à porter le poids de ce subside. Sur cela nous remarquons qu'à l'égard du pape, ce que nous aurons à dire, dans la suite, de ses aumônes sans bornes, de ses fondations d'églises et de monastères, de sa modestie et de sa frugalité, fait juger que s'il s'épargna dans cette occasion, pour charger son peuple, ce ne pouvait être par avarice ou par dureté. Il crut, sans doute, ou que ses trésors seraient mieux employés à subvenir aux autres besoins de l'Eglise qu'à enrichir des brigands, ou que son peuple porterait volontiers une charge qui le délivrerait sur-le-champ du mauvais voisinage des Compagnies. Quoi qu'il en soit, il fallut obéir aux volontés d'un brave qui était à la tête de trente mille déterminés; et la cour romaine paya les cent * mille francs. Bertrand du Guesclin continua sa route par le bas Languedoc, et se joignit au roi d'Aragon, le premier jour de l'an 1366. Ses gens portaient sur leurs habits de grandes croix blanches, sous prétexte qu'ils allaient faire la guerre aux Sarrasins (1); mais ils tournèrent bientôt leurs

* Le père Daniel dit que la cour romaine paya deux cent mille francs; ce n'est que cent mille.

1) *Zurith. annal. l. 9 c. 62.*

armes contre le roi don Pèdre, qu'on leur représentait come un ennemi de Dieu et de l'Eglise, allié des infidèles et des Juifs, infidèle lui-même et apostat de la religion.

L'AN 1366. — *Le roi de Chypre tire peu de secours des princes d'Occident pour la croisade d'Orient.* — La croisade que le roi de Chypre sollicita si long-temps avait perdu son principal appui à la mort du roi Jean, qui en était nommé généralissime. Les autres princes de l'Europe donnèrent à Pierre de Lusignan beaucoup d'éloges et quelque argent; mais aucun d'eux ne voulut partager avec lui les dangers de l'entreprise. Ce prince, réduit aux secours des particuliers et à ses propres forces, ne laissa pas de former une armée de dix mille hommes de pied et de quatorze cents chevaux. Le rendez-vous fut dans l'île de Rhodes; et c'est là que le bienheureux Pierre Thomas, seul objet qui nous intéresse ici, reprit les exercices de son ministère.

Suite des travaux du bienheureux Pierre Thomas, patriarche de Constantinople, et légat de la croisade. — D'archevêque de Crète, le pape l'avait fait patriarche de Constantinople, ensuite légat de la croisade, à la place du cardinal Taleyrand, destiné d'abord pour cette fonction, et mort le 17 janvier 1364 (1). Ce devait être la dernière et la plus glorieuse situation du bienheureux Pierre, évêque titulaire de la nouvelle Rome, revêtu tant de fois de l'autorité du saint Siége, honoré dans toutes les cours de la chrétienté : il fallait encore

(1) *Vita B. Petr. apud Boll. t. 2, jan. c. 14 et seq.*

qu'il fût l'âme d'une guerre sainte, le pasteur et le père d'une armée de croisés. Avant le départ de Rhodes, le saint prélat jeta les fondemens d'une expédition vraiment chrétienne, par le soin qu'il prit de préparer les cœurs et de purifier les consciences. Son occupation journalière fut d'annoncer la parole de Dieu, d'entendre les confessions, de célébrer des messes solennelles, de faire des processions, de visiter les malades, de pacifier les différends, de concilier les divers intérêts. Il se multipliait en quelque sorte, tantôt dans le conseil du roi et parmi les grands, tantôt avec les matelots et les simples soldats; ici s'employant pour le grand-maître de Rhodes et ses chevaliers, là pour les étrangers de toutes nations qui avaient pris la croix; partout inspirant l'union, la charité et le courage. Ses travaux ne lui laissaient presque pas le temps de prendre un peu de nourriture ou de sommeil. Il ne pouvait se refuser aux empressemens qu'on avait de le voir et de l'entendre. C'était la ressource commune; et quand on avait eu le bonheur de recevoir sa bénédiction ou de lui baiser la main, on se croyait en état d'affronter tous les dangers. Dans cette multitude de croisés il se trouva des gens qui ne s'étaient pas confessés depuis dix et vingt ans, d'autres qui avaient pris la croix par des motifs de vanité ou d'avarice, cherchant plus les grâces du prince que la gloire de Dieu : toutes les consciences furent purifiées, tous les sentimens défectueux furent réformés par les soins du saint patriarche. Peu de jours avant qu'on mît à la voile il y eut une communion générale dans

l'armée : le roi et les seigneurs donnèrent l'exemple et communièrent de la main du prélat. On s'embarqua enfin le dernier jour de septembre 1365, et le bienheureux Pierre, de dessus la galère royale, bénit la flotte, la mer et les troupes. En quatre jours on arriva au port d'Alexandrie : le légat, tenant sa croix haute, donna encore la bénédiction à l'armée, et il lui inspira tant d'ardeur, que, malgré la multitude infinie des Sarrasins qui couvraient le rivage, et parmi une grêle de flèches qu'ils lançaient sur les croisés, ceux-ci firent leur descente, repoussèrent les infidèles, les poursuivirent et se rendirent maîtres d'Alexandrie; tout cela en moins d'une heure, et sans qu'il y pérît un seul chrétien. On trouva dans la ville des richesses immenses : les croisés s'en emparèrent; mais, sous prétexte de leur petit nombre, ils ne voulurent point garder une place que les Sarrasins, revenus de leur frayeur, ne manqueraient pas de venir assiéger avec toutes leurs forces. Le roi et le légat eurent en vain recours aux prières et aux larmes, il fallut se rembarquer quatre jours * après la prise d'Alexandrie, et retourner en Chypre.

L'an 1366. — *Le bienheureux Pierre meurt saintement.* — Le roi souhaita que le bienheureux Pierre Thomas repassât en France pour rendre compte de toute l'expédition au pape. Il

* M. Fleury dit qu'on abandonna Alexandrie le quatrième jour depuis la prise, c'est-à-dire le 4 octobre. Il avait oublié qu'il venait de mettre la prise de cette ville le 3 octobre. Il fallait donc dire qu'on se retira le 7, et non pas le 4.

alla préparer son voyage à Famagouste : c'était aux fêtes de Noël. Le saint homme, se livrant aux sentimens de sa dévotion, célébra tous les offices de ces grands jours. La saison était rigoureuse, il y ajoutait le jeûne et la nudité des pieds. Le corps ne put soutenir la ferveur de l'esprit, une fièvre ardente le saisit. Dieu lui fit connaître que sa dernière heure approchait, il s'y prépara par tous les exercices de la piété et de la pénitence. Il voulut qu'on le mît à terre, revêtu d'un sac et la corde au cou : en cette posture il demanda pardon à toute l'assemblée, fit sa profession de foi, reçut le saint viatique et l'extrême-onction, récitant toutes les prières dont l'Eglise accompagne ces saintes actions. La vie toute céleste de ce grand homme n'empêcha pas les puissances de l'enfer de lui dresser des embûches dans ses derniers momens. Les démons se présentèrent à lui d'une manière sensible ; mais il les mit en fuite en s'armant de l'invocation de la Mère de Dieu, et en faisant porter sa croix patriarcale dans l'endroit où il apercevait cette légion d'ennemis. Tous ses autres momens ne furent qu'une pratique continuelle des plus excellentes vertus. Il distribua à ses domestiques mille florins qui lui restaient. Il ordonna que son corps fût enterré dans l'église des Carmes, à l'entrée du chœur, afin qu'il fût foulé sans cesse aux pieds : traitement, disait-il, que méritaient les viles dépouilles d'un aussi grand pécheur que lui. Il entreprit de dire encore les heures de l'office canonial, auxquelles il n'avait jamais manqué depuis sa pre-

mière entrée en religion ; mais ses forces l'abandonnèrent, et son confesseur acheva de les réciter auprès de lui. Quoiqu'il n'eût plus qu'un souffle de vie, il disait toujours qu'il ne pouvait partir de ce monde avant l'arrivée de son cher disciple, le chancelier de Maizières, qu'il avait fait prier de venir de Nicosie pour entendre ses dernières volontés. Le chancelier arriva : à sa présence le saint homme reprit ses forces, il s'entretint long-temps avec lui, et il lui donna divers ordres avec autant de liberté d'esprit que s'il avait été en pleine santé. Peu de temps après il entra dans une douce agonie, et il rendit tranquillement son esprit à Dieu le 6 janvier 1366. Le concours fut prodigieux à ses obsèques : pendant six jours il demeura exposé dans l'église des Carmes, revêtu de l'habit de cet ordre, et recevant les respects de tous les états, sans en excepter les schismatiques, qui vinrent, comme les plus fidèles catholiques, lui baiser les mains et les pieds. Ce saint corps répandait une odeur agréable, et ses membres parurent flexibles comme s'ils avaient été animés. Ces merveilles furent suivies de quantité d'autres. Quoique l'Eglise ne l'ait pas canonisé selon les formes ordinaires, sa vie et sa mort avaient jeté un si grand éclat, qu'on crut, dans son ordre, devoir lui rendre un culte public. La congrégation des Rites a confirmé cet usage en approuvant plusieurs fois l'office du bienheureux Pierre, dont les Carmes font la fête double le 29 janvier. Ils lui donnent le titre de martyr, parce qu'on dit qu'il avait été blessé à la

prise d'Alexandrie, et que ses blessures lui causèrent la mort (1).

L'AN 1366. — *Le pape demande au roi de France des secours pour l'Orient.* — Le pape apprit presque en même temps la prise d'Alexandrie, la mort du légat, la désertion des croisés, et l'armement que les infidèles préparaient contre les îles de Rhodes et de Chypre. Pour résister à ces redoutables ennemis, Pierre de Lusignan et les chevaliers de Saint-Jean, établis à Rhodes, sollicitaient de nouveaux secours d'hommes et d'argent. Quoique le goût des guerres saintes fût fort ralenti en France, Urbain ne laissa pas d'en écrire au roi Charles V (2). Il lui représente, dans sa lettre du 6 octobre, que si les ennemis du nom chrétien venaient à détruire la puissance du roi de Chypre et des Rhodiens, on perdrait tout à la fois et la route pour aller à la Terre-Sainte, et l'espérance de la recouvrer jamais; que cela entraînerait infailliblement la ruine entière de la chrétienté en Orient : plaie éternelle pour l'Eglise, et sujet d'opprobre pour les fidèles d'Occident. Sur cela il conjure le roi d'envoyer quelques troupes au secours de ces pays, si exposés aux courses des infidèles; l'assurant qu'il était résolu d'accorder en cette occasion l'indulgence que le saint Siége avait attachée à l'expédition de la Terre-Sainte. Il écrivit à peu près dans les mêmes termes aux évêques du royaume : il se fit en conséquence quelques levées d'argent; mais, dans les meilleures choses,

(1) *Lezan. annal. Carm. ad ann.* 1366. — (2) *Rainald.* 1366, *n.* 15.

on ne peut prévenir tous les abus. Il se trouva des imposteurs à qui l'avarice suggéra de publier la croisade, et de tourner à leur profit les aumônes des fidèles. On découvrit la fraude, et les évêques eurent ordre du pape de faire arrêter les coupables.

Le pape prend des mesures pour aller à Rome. — Le danger de la religion en Orient était un des motifs qui faisaient souhaiter au pape de rétablir le saint Siége en Italie, pays plus voisin que la France de cette chrétienté désolée. Urbain avait toujours eu à cœur ce rétablissement du saint Siége : il s'en était expliqué presque toutes les années. Les troubles de l'Italie et les *désordres* causés par les brigands l'avaient empêché jusque là d'entreprendre le voyage. Après les victoires du cardinal d'Albornos dans l'état ecclésiastique, après le départ des Compagnies, qui venaient de passer les Pyrénées, il crut que le temps était venu de répondre à l'attente des peuples et aux désirs des Romains; il fut confirmé dans son dessein par Pierre, infant d'Aragon, et par Pétrarque, deux hommes très-célèbres alors, chacun dans leur genre. Pierre était fils de Jacques II, roi d'Aragon, et de Blanche de Sicile, sœur de saint Louis, évêque de Toulouse. Il avait quitté le monde depuis quelques années pour entrer dans l'ordre de Saint-François, et il y vivait avec la réputation d'un homme à révélations et à miracles (1). Il vint exprès à Avignon pour exhorter le pape à rendre la chaire pontificale à l'Italie. Il fut

(1) *Vading.* 1358, *n.* 2. *Id.* 1366, *n.* 11 *et* 12.

reçu de la cour romaine avec toute la distinction que méritaient sa naissance et ses vertus, et le pape lui promit d'avoir égard à ses remontrances; dans la suite un petit incident pensa lui attirer l'indignation du saint Père. Urbain avait donné à l'infant un bras de saint Louis, évêque de Toulouse, pour le porter au couvent des frères Mineurs de Montpellier, par où il devait passer à son retour en Espagne. Le prince, soit qu'il crût pouvoir s'approprier cette relique, parce qu'elle était d'un saint à qui il tenait de près par les liens du sang, soit qu'il voulût seulement satisfaire à loisir sa dévotion, l'emporta avec lui en Catalogne, et la garda long-temps sans l'envoyer au lieu de sa destination. Cela aigrit toute la ville de Montpellier : on en porta des plaintes jusqu'au pape, qui ordonna à Pierre d'Aragon d'accomplir au plus tôt la commission qu'on lui avait donnée, et de rendre le sacré dépôt à ses confrères; ce qui fut exécuté fidèlement.

L'an 1366. — *Pétrarque écrit au pape pour hâter le voyage de Rome.* — L'autre partisan déclaré du séjour de Rome et de l'Italie était Pétrarque, l'homme de ce temps-là qui disait le plus librement ses pensées, et qui les exprimait le mieux. Il écrivit à Urbain V une longue lettre où sont rassemblés tous les traits capables de toucher un pape, homme de bien, attaché aux anciens usages, et qui connaissait assez par lui-même l'Italie pour n'en pas craindre le séjour. « Considérez, lui dit-il (1), » que l'Eglise de Rome est votre épouse : on

(1) *Petrarch. rer. sen. l. 7, ep. unic.*

» pourra m'objecter que l'épouse du pontife » romain n'est pas une église seule et parti- » culière, mais que c'est l'Eglise universelle. » *Je le* sais, très-saint Père, et à Dieu ne plaise » que je resserre votre siége, je l'étendrais plu- » tôt si je le pouvais, et je ne lui donnerais » point d'autres bornes que celles de l'Océan. » J'avoue que votre siége est partout où Jésus- » Christ a des adorateurs; mais cela n'em- » pêche pas que Rome n'ait avec vous des » rapports particuliers; les autres villes ont » chacune leur évêque, vous seul êtes l'évêque » de Rome. » Pétrarque ne dit point en cet endroit que le pape *est évêque* universel: titre qui fut donné *à saint Léon jusqu*'à six fois dans le concile de Calcédoine, mais que les souverains pontifes n'ont jamais reçu, comme le témoignent saint Grégoire le Grand et saint Léon IX (1). Pétrarque avoue seulement que l'Eglise universelle est l'épouse du pontife romain, ou, ce qui revient au même, que le pontife romain est *évêque de l'Eglise universelle :* qualité que prenait quelquefois saint Léon *, et qui n'est pas la même chose que le

* Presque toutes les éditions de saint Léon, avant celle du père Quesnel, et la plupart des éditions des conciles, reconnaissent que ce saint pape s'est servi trois fois, à la tête de ses lettres, de cette expression : *Léon, évêque de Rome et de l'Eglise universelle* (*Leo Magn. ep. vet. ed.* 54, 65, 97). Or, on ne peut douter que les éditeurs n'eussent lu la même chose dans de bons manuscrits. Le père Quesnel reconnaît que saint Léon a dit, en écrivant à Théodose : *Léon, pape de l'Eglise catholique de la ville de Rome* (*Ib. epist.* 12). Le même éditeur a supprimé, sans en dire la raison, cette inscription de la lettre XXVII (al. XIII) à l'impératrice Pulchérie : *Léon, évêque de l'Eglise catholique romaine* (*Ib. epist.* 13).

(1) *Greg. Magn. l.* 4, *ep.* 38, *vet. ed. Leo IX, ep.* 6, *ad Cer.*

titre d'*évêque universel.* Cet article de la lettre de Pétrarque n'était donc pas un trait d'ignorance, comme on l'a insinué plus de trois siècles après lui (1). Reprenons la suite de ce qu'il écrit au pape Urbain.

Il peint à ce pontife les divers caractères de ceux qui avaient conseillé aux autres papes de ne point quitter Avignon. « Quelques-uns, » dit-il, étaient des esprits bornés, gens incapables de prendre le bon parti dans une » affaire; il faut les plaindre plutôt que les » blâmer. D'autres suivaient le mouvement de » leurs passions : la mollesse, l'amour de la » patrie, l'aversion d'un climat étranger, voilà » les ressorts de leur conduite et la raison de » leurs conseils. Il s'en est trouvé d'assez peu » instruits pour croire que l'Eglise ne possède » rien de plus beau que le Comté Venaissin, » pour dire que l'Italie est une terre sauvage, » que la mer qui y conduit est impraticable, » que le passage des Alpes est une route pres» qu'impossible. On en a vu à qui tout était » suspect au-delà des Monts, l'air, les eaux, » les alimens, le caractère des peuples.... Telles » furent les idées de ces hommes prévenus ou » sans expérience. Pour vous, saint Père, qui » connaissez l'Italie comme si c'était le lieu » de votre naissance, vous devez être votre » propre conseil en cette affaire. C'est de l'I» talie que Dieu vous a appelé pour être élevé » au souverain pontificat; venez l'exercer en » Italie, l'endroit du monde d'où le souverain

(1) *Vide edit. Gussenvill. op. S. Gregor. Mag. not. ad ep.* 36, *l.* 4, *indictio XIII.*

» pontife gouverne l'Eglise avec plus de ma-
» jesté. » Il rappelle après cela au pape le chagrin sensible que lui avaient causé les brigands qui couraient la France. « Souvenez-vous,
» saint Père, de l'injure faite depuis peu à
» votre personne et aux prélats de votre cour,
» lorsque ces odieuses Compagnies vous ont
» forcé de racheter au poids de l'or votre li-
» berté et celle de vos cardinaux. Vous vous
» en plaignîtes alors en plein consistoire, vous
» dîtes que cet outrage avait quelque chose
» de plus criant que l'attentat commis contre
» le pape Boniface VIII, et vous aviez raison
» de parler ainsi : car, quoique ce soit toujours
» un crime d'user de violence à l'égard du
» vicaire de Jésus-Christ, on peut dire que la
» fierté de Boniface donna occasion à ses mal-
» heurs. Il avait poussé à bout les seigneurs
» d'une grande maison, et c'était une espèce
» de nécessité pour eux de succomber sous
» sa puissance, ou de tenter un coup d'éclat
» contre lui. Dans vous, très-saint Père, il
» n'y a eu que des vertus à reconnaître et à
» révérer ; une douceur constante, une modé-
» ration vraiment chrétienne, un éloignement
» continuel de tout ce qui pourrait blesser les
» autres ; et cependant, investi tout-à-coup par
» une armée de bandits, vous avez été obligé
» de sacrifier vos trésors pour vous épargner
» de plus grands maux : heureux néanmoins
» de sentir alors que vous méritiez d'être ré-
» duit à cette extrémité si humiliante, pour
» avoir abandonné l'Eglise de Rome, cette
» sainte épouse que Jésus-Christ vous avait
» donnée. » Pétrarque entre de là dans une

description détaillée des agrémens de l'Italie. Selon lui, il n'y a rien de si doux que l'air qu'on y respire, rien de si fertile que ses campagnes, rien de si charmant que ses collines et ses vallons, rien de si abondant que ses rivières et ses forêts, rien de si commode que sa situation. Il fait le contraste du séjour d'Avignon, et il en parle avec trop de mépris pour avoir pu faire beaucoup d'impression sur une cour toute française. Il passe tout de suite aux besoins pressans de l'Eglise d'Orient; et c'est un des plus beaux morceaux de la lettre. « Quoi, dit-il, les îles de Chypre et de Rhodes, » l'Achaïe et l'Epire sont en proie aux infidèles, l'Eglise d'Orient est entourée d'ennemis, et vous demeurez tranquille au fond » de l'Occident? Que faites-vous sur les bords » du Rhône et de la Durance, tandis que » l'Hellespont et la mer Egée attendent votre » protection? O vous! le souverain pasteur » établi par Jésus-Christ, songez que, dans les » pâturages soumis à votre empire, votre place » n'est pas où il y a de plus doux ombrages » et de plus agréables fontaines, mais où les » loups frémissent davantage, où les besoins » du troupeau sont plus grands; montrez donc » que vous êtes un vrai pasteur, et non pas un » mercenaire. » Il représente aussi au pape la brièveté de la vie, et le compte terrible qu'il rendra au jour des vengeances, s'il laisse plus long-temps la première des églises dans la désolation. « Quand vous paraîtrez, dit-il, à ce » tribunal où vous n'aurez plus la qualité de » maître et de seigneur, mais seulement celle » de serviteur et de sujet comme les autres

» hommes, vous entendrez Jésus-Christ qui
» vous dira : En quel endroit avez-vous laissé
» mon Eglise? je vous avais choisi parmi tant
» d'autres pour réparer les fautes de vos pré-
» décesseurs, et vous y avez mis le comble.
» Mais encore, que répondrez-vous à saint
» Pierre lorsqu'il vous demandera d'où vous
» venez, et en quel état se trouve son saint
» temple, son tombeau, son peuple; quand
» il vous reprochera d'avoir préféré sans né-
» cessité les rivages du Rhône aux lieux qu'il
» avait consacrés par sa présence et par son
» sang? » Il ajoute en finissant : « Voyez donc,
» très-saint Père, si vous aimez mieux ressus-
» citer avec vos citoyens d'Avignon qu'avec
» les saints apôtres *Pierre* et Paul, avec les
» saints martyrs Etienne et Laurent, avec les
» saints confesseurs Sylvestre, Grégoire et Jé-
» rôme, avec les saintes vierges Agnès et Cé-
» cile. » Cette lettre est datée du 28 juin, veille
de Saint-Pierre : circonstance que l'auteur
n'oublie pas. « Plût à Dieu, s'écrie-t-il, que
» cette même nuit où je vous écris avec tant
» d'assurance, et en même temps avec tant de
» respect, vous fussiez présent aux divins offi-
» ces dans la basilique de Saint-Pierre : quelle
» joie serait-ce pour les saints apôtres! quelle
» douceur pour vous! que les momens de cette
» nuit vous paraîtraient rapides! jamais votre
» séjour d'Avignon ne vous en fournira de
» semblables. Car ce n'est pas la possession
» des biens sensibles, c'est l'onction de la piété
» qui rend heureux : en cela Rome, de l'aveu
» de tous les chrétiens, l'emporte sur toutes
» les villes du monde. »

Discours de Nicolas Orême au pape, pour l'empêcher de quitter la France. — Le pape trouva cette lettre pleine de force, d'éloquence et d'esprit. Il n'eut pas lieu d'être si content d'un grand discours que Nicolas Orême vint lui faire de la part du roi Charles V pour le dissuader d'aller à Rome (1). Orême avait apparemment plus de science théologique et canonique que Pétrarque; mais il lui était fort inférieur pour la politesse et pour le goût que donne la belle littérature. Autant que la lettre de l'auteur ultramontain est fine et délicate, autant la harangue du docteur de Paris est fade et mal conçue (2). Voici en substance ce qu'elle contient. Après un long début où l'orateur mêle l'aveu de sa faiblesse avec les éloges du pape et du roi, il entre en matière; et la base de son discours est un trait tiré de l'histoire du martyre de saint Pierre, où l'on suppose que l'apôtre sortant de Rome pour éviter la persécution, Jésus-Christ lui apparut s'avançant vers la ville, et que, le saint lui ayant demandé où il allait, le Sauveur lui répondit : *Je vais à Rome pour y être encore crucifié*. Orême applique cela au roi Charles qui voulait retenir le pape à Avignon, et au pape qui voulait faire le voyage d'Italie. Les raisons du pape étaient l'ordre de Dieu, qui, dans l'exemple cité *, ramena saint Pierre à

* Cette histoire, rapportée par quelques saints pères, dit que saint Pierre, après la réponse de Jésus-Christ, retourna sur-le-champ à Rome. En quoi le docteur Orême montrait peu de jugement, de choisir un trait d'histoire qui détruisait toute sa harangue.

(1) *Petrarch. l.* 11, *rer. sen. ep.* 1. — (2) *Du Boulai*, t. 4, *p.* 396 *et seq.*

Rome; les prérogatives de cette ville, qui est la capitale du monde; la dignité de l'Eglise romaine, qui est la mère et la maîtresse des autres Eglises; l'alliance étroite que le pape a contractée avec cette Eglise, dont il est l'époux; l'exemple de plusieurs saints pontifes, qui ont toujours résidé à Rome; l'inspiration de Dieu; les promesses réitérées tant de fois; les remords de la conscience; le désir d'éviter les injures causées par les brigandages si communs en France: tout cela faisait un préjugé bien fort en faveur du pape et du voyage qu'il projetait. Orême prétend y opposer des argumens invincibles. « La France, dit-il, est un » lieu plus saint que Rome. Avant même l'é- » tablissement de la religion chrétienne, il y » avait dans les Gaules des Druides, gens con- » sacrés au culte public; et César témoigne » que la nation des Gaulois était extrêmement » adonnée aux cérémonies religieuses. Depuis » que la France s'est convertie à la foi, elle a » rassemblé dans son sein les plus précieuses » reliques: la croix, la couronne d'épines, le » fer de la lance qui perça le côté de notre » Seigneur, les clous qui l'attachèrent à la » croix, les instrumens de sa flagellation, le » titre qui fut mis au-dessus de sa tête: d'où » l'on peut conclure que Jésus-Christ aime » plus cette contrée que toutes les autres..... » La France, d'ailleurs, est un pays tranquille » et favorable aux papes; combien de fois les » pontifes n'ont-ils pas souffert du caractère » inquiet des Romains, et quelle protection » n'ont-ils pas trouvée dans les rois très-chré- » tiens?.... Mais la France a une grande supé-

» riorité sur tous les autres pays par la gloire » des études. Nous avons parmi nous une flo- » rissante académie, transférée autrefois de » Rome à Paris par Charlemagne, composée » de docteurs en théologie, en droit et en » beaux-arts, comparable aux étoiles du fir- » mament et aux foudres dont parle saint » Jean dans l'Apocalypse. L'orateur ajoute que » la cour romaine doit rester en Provence, » parce que c'est le milieu de l'Europe, parce » que la France est mieux gouvernée que l'I- » talie, parce que c'est la patrie du pape, » parce que le voyage de Rome est dange- » reux. » Tout cela, peu concluant pour le fond, se trouve encore noyé dans une infinité de passages de l'Ecriture et du droit, qui marquent quelque capacité et peu de raison *.

On a du docteur Orême un autre discours, où règne le même abus des passages de l'Ecriture, prodigués la plupart sans règle et sans discernement. Il le prononça, dit-on, en présence du pape et des cardinaux, la veille de Noël 1363. C'est une remontrance faite à la cour romaine sur la décadence des mœurs parmi les prélats, qu'on y accuse de simonie, d'orgueil, d'avarice, de tyrannie. L'orateur les menace de la colère de Dieu, s'ils ne changent de conduite. Il réfute les prétextes qui leur font croire que le moment des vengeances est encore fort éloigné. Du reste, il n'attaque

* Il est étonnant qu'une si mauvaise pièce ait été copiée, presque mot pour mot, par un écrivain du même temps, dans un ouvrage qui subsiste, et qui est intitulé : *Le Songe du Verger*. L'auteur, dit-on, était Raoul de Prêles, auteur d'une traduction française de la Bible.

que les prélats en général, sans jamais spécifier ni le pape ni ses cardinaux : c'est peut-être ce qui rendit sa harangue tolérable, et ce qui lui donna la confiance de porter encore la parole devant la même assemblée, lorsqu'il fut question du voyage que le pape se proposait de faire à Rome. Les hérétiques de ces derniers temps ont placé Orême parmi les prétendus *témoins de la vérité contre le pape.* Illyricus, luthérien, a rapporté tout au long son discours de l'an 1363, sans faire attention qu'il s'y trouve un mot qui condamne tous les novateurs (1); car, après avoir annoncé les vengeances de Dieu aux prélats, le docteur se fait cette objection, comme de leur part : « Les prélats sont l'Eglise; le Seigneur a pro-» mis de les point abandonner, suivant cette » parole : *Je suis avec vous jusqu'à la consom-» mation des siècles* ; » et il répond que cela doit s'entendre de la foi qui subsistera toujours, comme Jésus-Christ l'a déclaré à saint Pierre, en disant : *J'ai prié pour vous, afin que votre foi ne manque point.* Il est évident que, dans les disputes des catholiques contre les novateurs, il s'agit de la foi et non de la conduite de leurs pasteurs; or, ce prétendu témoin contre l'Eglise romaine reconnaît que jamais la foi de cette Eglise ne manquera, *lors même*, ajoute-t-il, *que la charité sera refroidie.* C'est donc confondre par avance tous les nouveaux sectaires, qui ont voulu persuader au monde que la foi ancienne ne subsistait plus, quand ils ont commencé à dogmatiser.

(1) *Flav. Illyric. test verit. contr. Papam, p. 512.*

Le pape déclare sa résolution touchant le voyage de Rome. — Réforme de l'Université de Paris. — Le pape ne fut pas fort touché des remontrances de Charles V, ni du discours de son envoyé. Il déclara publiquement que son intention était d'aller à Rome, et il fixa le terme du voyage au temps pascal de l'année suivante 1367. Il avait déjà donné commission à l'évêque d'Orviette de réparer le palais apostolique, lieu désert et fort négligé depuis plus de soixante ans que les papes résidaient en France (1). Il y ajouta des ordres pour le logement des cardinaux et pour les préparatifs qu'il fallait faire à Viterbe, où il avait dessein de s'arrêter quelque temps. Avant son départ, Urbain voulut conclure la réformation de l'Université de Paris. Le pape Innocent VI l'avait entreprise quelques années auparavant (2). Les cardinaux chargés de cette commission étaient Gilles de Montaigu, évêque de Térouanne, et Jean de Blandiac, évêque de Nîmes. La quatrième année d'Urbain V, ils n'avaient pas encore entamé cette réforme. Les docteurs de Paris firent alors de nouvelles instances auprès du pape, pour en obtenir l'exécution. Ce pontife donna ses ordres aux mêmes prélats, par une bulle du deuxième de mai 1366. Ils prirent les avis de plusieurs membres de l'Université, et après de mûres délibérations, ils dressèrent un réglement qui ne regarde que les facultés de théologie et des arts ; car, pour le droit et la médecine, il

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 373. *Rainald.* 1365, *n.* 9. —(2) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 388 *et seq.*

fut dit simplement qu'on garderait les statuts de ces facultés, pour le temps des études, pour la qualité des livres et pour la manière de les expliquer. Voici les principaux articles qui regardent la théologie.

Articles de réformation dans l'Université. — « Ceux qui commencent à expliquer le livre » des Sentences marcheront par la ville dans » l'habit qui convient à leurs degrés et à l'hon» neur dû à la faculté. Ils observeront cela sur» tout en allant aux écoles, aux églises et aux » sermons.

» En expliquant la Bible, on n'ira pas au» delà d'un chapitre dans chaque leçon.

» Personne ne sera admis à enseigner un » cours de théologie, qu'il n'ait vingt-cinq ans.

» Les étudians, pendant les quatre premiè» res années, porteront aux écoles la Bible ou » le livre des Sentences.

» Ceux qui lisent les livres des Sentences se » comporteront avec modestie, et n'offense» ront personne dans leurs leçons. Ils s'abstien» dront aussi de traiter des questions de lo» gique ou de physique, à moins que le texte » des Sentences ne l'exige. En lisant les Senten» ces, on suivra le texte et on l'expliquera, » sans lire la question ni l'explication dans » des écrits particuliers. On pourra cependant » jeter quelque chose sur le papier pour se » rappeler les preuves ou les difficultés prin» cipales. » (C'était une suite de la méthode reçue en ce temps-là. On regardait les cahiers comme un abus intolérable, surtout de la part des écoliers. On voulait captiver leur attention en leur ôtant le recours aux traités manuscrits

des professeurs. Dans la faculté des arts on avait poussé le scrupule sur cela jusqu'à ne laisser aux étudians que la liberté de faire de petites notes sur l'explication qu'ils entendaient : explication qui devait être continue et même rapide, afin qu'on ne pût pas l'écrire. On voit combien les choses ont changé à cet égard (1).)

« Les docteurs ou bacheliers, après avoir » lu les Sentences, ne pourront donner leurs » leçons aux libraires, jusqu'à ce qu'elles aient » été examinées par le chancelier et par les » docteurs en théologie.

» Les bacheliers qui auront lu les Sentences » garderont les interstices ordinaires entre leur » cours et le doctorat, afin qu'on puisse s'as- » surer davantage de leur science et de leur » conduite. »

Les articles suivans concernent la faculté des arts.

« Ceux qui aspirent au degré de licencié » aux arts porteront aux écoles et dans les » églises des chapes ou des manteaux sur leurs » robes.

» Pour conserver l'humilité dans les écoles, » les étudians seront assis à terre devant leurs » maîtres, non sur des bancs ou des siéges.

» Avant que d'être admis au premier degré » des arts (ce qui s'appelle déterminer aux » arts), les étudians doivent être instruits de » la grammaire, avoir une teinture de la lan- » gue grecque, savoir l'art du syllogisme, les » quatre livres des Topiques, les livres des So-

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 332.*

» phismes, et avoir vu le livre de l'Ame, au
» moins en partie. » (Tous ces livres sont
d'Aristote.)

« *Ils ne seront point reçus qu'ils n'aient*
» *étudié au moins deux ans à Paris.*

» Pour le degré de licencié aux arts, il fau-
» dra de plus savoir la Physique d'Aristote,
» ses Traités de la génération et de la corrup-
» tion, du ciel, du monde, des sens, de la
» mémoire, du sommeil et de la veille, de la
» longueur et de la brièveté de la vie, des
» mécaniques, à quoi il faudra ajouter quel-
» ques livres de mathématiques.

» Enfin, pour être maître ès-arts, il faut,
» outre les études précédentes, avoir étudié
» la Morale d'Aristote et trois livres au moins
» des Météores.

» Les examinateurs aux arts feront serment
» de n'admettre que ceux qui auront satisfait.

» Le chancelier de Sainte-Geneviève doit
» être un chanoine de ce monastère et maître
» ès-arts, s'il y en a dans cette maison; sinon
» ce chancelier choisira un docteur en théo-
» logie pour faire les licenciés à sa place, en
» lui faisant prêter serment d'observer le sta-
» tut précédent.

» Les bacheliers pourront lire, pendant leur
» cours, tel livre qu'ils voudront de ceux qui
» regardent les arts.

» Ceux qui doivent se faire passer licenciés
» ne donneront rien pour l'examen, ni au
» chancelier, ni au sous-chancelier, ni aux
» examinateurs, ni aux maîtres, ni à leurs
» domestiques, et ils en feront serment avant
» que de subir l'examen : si quelqu'un exige

» ou reçoit quelque chose, il paiera le double » à l'Hôtel-Dieu. »

Les autres articles touchent les priviléges des cinq ou des sept ans d'études, selon lesquels les bénéficiers étudians ou enseignans peuvent jouir de leurs bénéfices, quoique absens. Pour empêcher les abus en cette matière, il est réglé que ces bénéficiers se présenteront à l'Université, qui jugera s'ils sont dans le cas des priviléges.

L'acte authentique de ce réglement fut dressé à Avignon, le 5 juin *, sous les sceaux des deux cardinaux commissaires.

Le roi Charles V protége l'Université.— L'Université éprouvait de temps en temps quelques difficultés dans l'usage de ses priviléges; mais elle avait en la personne du roi Charles V un vengeur puissant et un protecteur affectionné. Le parlement de Paris rappelait à son tribunal les causes qui concernaient les bénéficiers septenaires, dont nous venons de parler. L'Université s'en plaignit au roi; elle demanda que le juge conservateur de ses droits et franchises fût maintenu dans la possession de juger les procès des bénéficiers. Le roi accorda cette grâce par une déclaration du 18 mars 1367. Il en avait auparavant accordé une autre qui marquait encore mieux sa bienveillance pour les membres de l'Université (1). En 1365, les écoliers du collége de Saint-Nicolas-du-Louvre (c'est un chapitre aujourd'hui), célébrant la fête de leur saint patron par quelques réjouissances, peut-être un

* Du Boulai dit le 6; c'est une faute.

(1) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 394.

peu trop tumultueuses, le prévôt de Paris et les sergens du Châtelet entrèrent dans leur maison, et, pour calmer un petit désordre, ils causèrent un vrai tumulte, exerçant mille violences dans tous les lieux dépendant de ce collége, sans en excepter la chapelle et le cimetière. L'émeute alla si loin, qu'un des écoliers fut jeté dans la rivière, et plusieurs autres furent conduits en prison. L'évêque de Paris, comme proviseur et supérieur de cette maison, se joignit au recteur et à l'Université pour demander raison au roi d'une telle injure. Le roi obligea le prévôt à comparaître et à faire des excuses à l'évêque et au recteur de l'Université : quatre de ses gens firent la même chose à genoux. La franchise du collége fut bornée à la chapelle et au cimetière; mais le roi donna onze cents livres d'or, pour augmenter le revenu de ces étudians appelés les pauvres clercs de Saint-Nicolas, et pour réparer le dommage qu'ils avaient souffert. L'acte est du 22 janvier 1366. Quelque temps après on trouva le corps de l'écolier que les archers du prévôt avaient jeté dans la rivière; l'Université le leva en grande solennité, et lui fit des obsèques magnifiques dans l'église des Carmes.

Querelle de l'Université avec le prévôt de Paris.—Ce prévôt de Paris, auteur du tumulte, et puni par une excuse forcée, était Hugues Aubriot, personnage d'odieuse mémoire dans les fastes de l'Université. Il avait des vues et des talens pour la charge qu'il exerçait; mais il se perdit par sa conduite licencieuse et par sa haine contre les gens de lettres. Malgré le ser-

ment qu'il avait fait en entrant en charge, de conserver les priviléges des écoles et des étudians, il semblait qu'il eût pris à tâche de les détruire. C'était une espèce de triomphe pour lui quand il pouvait saisir quelqu'un qui appartînt à l'Université, et le renfermer dans ses prisons. Son ardeur sur cela lui attira de temps en temps de mauvaises affaires, d'où il se tira assez heureusement par ses richesses et par la protection que lui donnaient les grands. Enfin l'Université fit informer de sa vie et de ses mœurs, qui étaient effectivement très-corrompues; on alla jusqu'à sa religion, qui ne se trouva pas meilleure (1). L'affaire se poussa vivement devant l'évêque; Aubriot fut condamné, comme hérétique et fauteur des Juifs, à passer le reste de ses jours dans les prisons de l'évêché. Dans la suite, il se sauva à la faveur d'une émeute populaire; mais il ne rentra point en charge. La condamnation du prévôt n'arriva qu'en 1381.

L'an 1366. — *Promotion de cardinaux.* — Cependant le pape Urbain V songeait efficacement à son voyage d'Italie. Il s'y prépara par une promotion de quatre cardinaux, dignité qu'il n'avait encore accordée à personne depuis qu'il était monté sur la chaire de saint Pierre (2). Trois de ces cardinaux furent créés le 18 septembre 1366; le pape ne nomma le dernier que le 12 mai de l'année suivante, et tous étaient du rang des cardinaux-prêtres.

Le premier fut Guillaume Sudre, natif de

(1) *Hist. de Paris*, *t.* 2, *p.* 690. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 374 *et* 990 *et seq.*

l'Aguène, bourgade près de Tulle. Il avait été de l'ordre de Saint-Dominique, et maître du sacré palais. En 1364 il devint évêque de Marseille. Il reçut, avec le chapeau, le titre de saints Jean et Paul : peu après il fut fait évêque d'Ostie. Sa mort arriva le 28 septembre 1373.

Le second fut Anglic de Grimoard, frère du pape, et créé par lui évêque d'Avignon immédiatement après son exaltation au souverain pontificat. C'était un rétablissement de l'ancienne discipline par rapport à cette église ; car, sous les deux derniers papes Clément et Innocent VI, elle était demeurée sans évêque. Anglic avait été chanoine régulier dans l'abbaye de Saint-Ruf. Simple religieux, il excella dans toutes les vertus de son état. Revêtu de l'épiscopat et de la pourpre, il y ajouta la libéralité, le zèle et le soin des pauvres. Il fonda à Montpellier un collége pour les religieux étudians de l'abbaye de Saint-Ruf, lequel subsiste encore et où il est inhumé. Il bâtit à Avignon un monastère de Bénédictins et un autre à Apt pour des religieux de l'ordre de Cîteaux. On dit que sa vie toute sainte fut illustrée par le don des miracles (1). Cependant le pape son frère croyait avoir assez fait pour lui de le nommer à l'évêché d'Avignon. Il fallut que les cardinaux réitérassent leurs prières pour obtenir sa promotion au cardinalat. Urbain ne lui trouvait pas une capacité assez étendue pour une dignité qui fait entrer en part du gouvernement général de l'Eglise (2). Enfin il

(1) *Vit. t. 1, p.* 366. — (2) *Ib. p.* 417.

se laissa vaincre, et la suite fit voir que le cardinal d'Avignon était propre aux grandes affaires. Il reçut, avec le chapeau, le titre de Saint-Pierre-aux-Liens. Il vécut jusqu'en 1388, dix-huit ans de plus que le pape Urbain son frère.

Le troisième cardinal fut Marc de Viterbe, italien et général de l'ordre de Saint-François. Il eut pour titre Sainte-Praxède.

Le quatrième fut Guillaume d'Aigrefeuille, neveu de l'ancien cardinal du même nom. On fut un peu surpris de cette promotion. Le nouveau cardinal n'était que notaire du saint Siége, et n'avait que vingt-huit ans. On vit bien que les liaisons anciennes du pape avec l'oncle avaient accéléré l'élévation du neveu. C'était d'ailleurs un homme de mérite, bien fait de sa personne, irréprochable dans la conduite, et d'une capacité au-dessus de l'ordinaire. Comme il entra fort jeune dans le sacré collége, et qu'il ne mourut qu'en 1401, il eut part à toutes les grandes choses que nous raconterons dans la suite. Son titre de cardinal était Saint-Etienne *au mont Cælius.*

L'AN 1367.—*Le pape va à Montpellier pour y voir le monastère qu'il faisait bâtir. — Départ du pape pour Rome.*— Le 7 janvier 1367, le pape, accompagné de douze cardinaux, était parti d'Avignon pour aller voir à Montpellier le monastère des Bénédictins qu'il y faisait bâtir sous le titre de Saint-Benoît et de Saint-Germain. L'église de ce monastère est aujourd'hui la cathédrale dédiée à saint Pierre, et les religieux qui l'occupaient ont été sécularisés pour former le chapitre de l'évê-

que, après la translation du siége de Maguelonne à Montpellier. Le pape fut reçu avec magnificence par les magistrats et par le duc d'Anjou, frère du roi, qui l'accompagna à pied jusqu'à l'hôtel-de-ville, où il devait loger (1). Le séjour qu'il fit en cette ville fut de deux mois : il parut pendant tout ce temps-là très-populaire, se montrant en public très-souvent et distribuant toujours des indulgences au peuple. Il plaça dans l'église qu'il venait de bâtir quantité de précieuses reliques, et il consacra lui-même le grand autel le dimanche 14 février; cérémonie qui ressemblait à la célébration d'un concile par le nombre des prélats qui y assistèrent. L'archevêque de Narbonne y prêcha, y publia des indulgences au nom du pape, et n'oublia pas d'y joindre celles qu'il pouvait donner lui-même en qualité d'évêque; ce qu'il n'est peut-être pas inutile de remarquer. La cour romaine retourna ensuite à Avignon pour faire les derniers préparatifs du voyage de Rome. Le pape ne voulut laisser en France à son départ que le souvenir de ses bienfaits. Il leva l'interdit jeté un an auparavant sur la ville de Toulouse, et observé à la rigueur. Cette censure avait été portée parce que les magistrats s'étaient saisis du grand-vicaire de l'archevêque, et l'avaient emprisonné, on ne sait à quelle occasion ni pour quel sujet (2). Les magistrats firent quelque satisfaction à l'Eglise, et le cardinal de Palestrine, par sentence du 24 avril, leur restitua l'usage

(1) *Vit. p.* 374. *Contin. Nang. p.* 916. *Hist. de Langued. t.* 4, *p.* 333. — (2) *La Faille, Annal. de Toulouse, t.* 1, *p.* 112 *et seq.*

de toutes les choses saintes. Le 30 du même mois le pape prit le chemin de Marseille, où il devait s'embarquer; il avait avec lui tous ses cardinaux, excepté d'Albornos, qui était en Italie; Raimond de Canillac, Pierre de Monteruc, Pierre Itier et Jean de Blandiac, trop attachés à la France pour vouloir s'établir au-delà des monts. Les autres suivirent par politique ou par nécessité, se regardant la plupart comme des gens condamnés à l'exil. Le pape s'arrêta quelques jours à Marseille; il s'était logé dans l'abbaye de Saint-Victor, qu'il aimait toujours comme son berceau, et dont il gardait encore le titre, pour se ressouvenir des premiers engagemens qu'il y avait pris avec Dieu : c'était par la même raison l'objet de ses plus grandes libéralités. Il en avait réparé les bâtimens, fortifié l'enceinte, étendu les priviléges, augmenté la juridiction. On compte jusqu'à dix autres maisons ou abbayes qu'il avait soumises à celle de Marseille; et le nouveau monastère de Montpellier, ouvrage du même pape, était de ce nombre.

Le pape arrive en Italie. — Cependant on voyait dans le port de Marseille une flotte de vingt-trois galères et de plusieurs autres bâtimens de toute espèce, que la reine de Sicile, les Vénitiens, les Génois et les Pisans avaient envoyés pour transporter la cour romaine et pour faire honneur au pape. Le 19 mai Urbain monta sur une galère de Venise, on leva l'ancre, et bientôt on perdit de vue le rivage (1). Ce fut dans ce moment que l'amour

(1) *Iter Italic. Urb. V, ap. Baluz. t. 2, PP. Aven. p.* 768 *et seq.*

de la patrie se fit sentir tout entier à quelques-uns des cardinaux français. Le regret de quitter une terre où ils avaient leurs proches et leurs amis les remplit d'aigreur contre le pape. Ils s'oublièrent jusqu'à lui faire hautement des reproches. « Malheureux, dit sur cela Pétrarque, de ne pas voir que c'était un père tendre qui forçait ses enfans à retourner dans le lieu de leur repos et de leur salut (1). » Le pape méprisa ces cris impuissans. Sa course fut rapide; le 9 juin il arriva à Viterbe, et il y séjourna quatre mois, occupé des respects que toute l'Italie vint lui rendre. Il y eut cependant une émeute populaire dans cette ville; elle commença par la querelle d'un bourgeois avec le domestique d'un cardinal. Le peuple prit les armes et cria : *Vive le peuple, meure l'Eglise!* Les cardinaux Guillaume Bragose et Etienne Aubert furent maltraités; il fallut faire approcher des troupes pour soumettre cette populace mutinée; le supplice des coupables intimida les autres, et le tumulte cessa.

Le pape entre dans Rome. — Enfin le pape entra dans Rome le 16 octobre, aux acclamations d'un peuple infini. La veille de la Toussaint il célébra solennellement la messe sur l'autel de saint Pierre, où personne ne l'avait célébrée depuis Boniface VIII, et en même temps il consacra l'ancien cardinal d'Aigrefeuille pour l'évêché de Sabine (2). La présence du pape dans Rome était un sujet de triomphe pour Pétrarque. « Oui, très-saint

(1) *Petrarch. rer. sen. l.* 9, *ep.* 2. — (2) *Vit. p.* 380.

» Père, lui écrivait-il (1), on vous reconnaît » présentement pour le souverain pontife, pour » le successeur de Pierre, pour le vicaire de » Jésus-Christ. Vous l'étiez auparavant par la » puissance et par la dignité. Vous l'êtes au- » jourd'hui par les sentimens et par les fonc- » tions.... S'il se trouve encore quelqu'un dans » votre cour qui regrette les rives du Rhône, » montrez-lui ces lieux vénérables où les bien- » heureux apôtres ont triomphé, l'un par la » croix, l'autre par le glaive; où l'un est monté » en héros sur le trône de son martyre et de sa » gloire, l'autre a donné avec joie sa tête pour » Jésus-Christ. » Il ajoute : « J'avoue que les » Français ont communément l'humeur en- » jouée, qu'ils sont légers dans leurs manières » et dans leur conversation, qu'ils jouent vo- » lontiers, qu'ils chantent agréablement, qu'ils » aiment le plaisir de la table; mais ce n'est » point chez eux qu'il faut chercher la gra- » vité des mœurs et la solidité des vertus.... » Et peu après : « J'avoue que l'Eglise gal- » licane est une belle partie de l'Eglise uni- » verselle; mais on sait que l'Italie possède » le chef même de l'Eglise. Quelle différence » entre le chef de l'Eglise et ce qui n'en est » qu'un membre! » Le reste de la lettre est du même style; on y trouve partout les louanges du pontife mêlées de traits satiriques contre la France et contre les cardinaux français; liberté qui ne surprend point, dit ailleurs M. Sponde, dans un homme qui était sur le pied de tout dire, et qui ne voyait rien de beau au monde que Rome et l'Italie (2).

(1) *Petrarch. rer. sen l. 9, ep. 1.* — (2) *Spond.* 1355, *n.* 2.

L'AN 1368.—*Urbain V à Rome.—Il répare les églises.* — L'Eglise gallicane, quoique privée de la présence du vicaire de Jésus-Christ, voyait cependant avec complaisance l'éclat que le saint pape, son élève, répandait dans la capitale du monde chrétien. Urbain était venu à Rome pour rétablir la dignité du sacerdoce suprême et la majesté du culte public. Ses premiers soins furent de réparer les basiliques anciennes, monumens vénérables de la piété des premiers fidèles; de les pourvoir d'ornemens et de livres pour la célébration des divins offices; de placer avec décence les reliques des saints (1).

L'AN 1368. — *Il fait enchâsser les chefs de saint Pierre et de saint Paul dans de riches reliquaires. — La tiare pontificale commence à être ornée d'une triple couronne.* — Depuis long-temps les chefs de saint Pierre et de saint Paul étaient presque oubliés à Saint-Jean-de-Latran. Le second jour de mars 1368, le pape ayant célébré dans une chapelle qui est contiguë à cette église, et qu'on appelle *Sancta Sanctorum*, on tira, par son ordre, ces saintes reliques de dessous l'autel où il venait de dire la messe (2). Elles furent montrées au peuple avec solennité; et, comme les reliquaires qui les contenaient parurent trop médiocres, Urbain en fit faire de magnifiques, dont le prix monta à plus de trente mille florins d'or. Ces reliquaires sont deux grands bustes d'argent, du poids de douze cents marcs, et chargés

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 393. — (2) *Itiner. Urb. V*, *ap. Baluz. t.* 2, *p.* 768.

de toute sorte d'ornemens très-précieux, dont les plus remarquables sont deux fleurs-de-lis de pierreries, que donna le roi de France Charles V. On les voit sur le devant de ces bustes, avec le nom du roi au bas et l'année 1369, qui est le temps où l'ouvrage fut fini et placé à Saint-Jean-de-Latran. On remarque aussi que la tiare du buste de saint Pierre est chargée de trois couronnes; institution récente alors, et qu'on attribue même au pape Urbain V (1). Cependant on voit, par les statues de ses prédécesseurs Jean XXII, Benoît XII et Innocent VI, que la tiare, déjà ornée de deux couronnes parfaites, était terminée par un petit cercle qui ressemblait fort à une troisième couronne.

Concile de trois provinces dans la cathédrale de Lavaur. — Quoique le pape fût absent, on n'oubliait pas en France les ordres qu'il avait donnés, en 1364, pour la célébration des conciles provinciaux. Pierre de La Jugie, archevêque de Narbonne, ne se contenta pas d'assembler les évêques de sa métropole; il demanda permission au pape de se joindre aux prélats des provinces de Toulouse et d'Auch, afin de former tous ensemble une espèce de concile national de tout le Languedoc (2). Le lieu de l'assemblée fut la cathédrale de Lavaur. Pierre de La Jugie, archevêque de Narbonne, Gauffrid de Vayroles, archevêque de Toulouse, et Arnaud Aubert, archevêque d'Auch, en étaient les présidens; les deux premiers en per-

(1) *Papebrock Conat. ad catalog. Pontif. in Urb. V.* — (2) *Conc. Hard. t. 7, p. 1793 et seq. Concil. Gall. Narbon. apud Baluz. p.* 112 *et seq. not. p.* 55.

sonne, le troisième représenté par Philippe, abbé de Sorèze, son vicaire-général, qui, en cette qualité, précéda tous les évêques. Ces trois métropolitains étaient accompagnés des évêques suivans : Hugues de La Jugie, évêque de Béziers ; Jean Fabri, évêque de Carcassonne ; Guillaume d'Espagne, évêque de Pamiers ; Guillaume de Durefort, évêque de Lombès ; Pierre d'Estiron, évêque d'Oleron ; Arnaud de Villars, évêque d'Alet ; Robert de Lavaur, Bernard de Comminges, Bernard de Tarbes, Guillaume de Bazas, Odon de Lescar. Les autres suffragans de ces métropoles n'y assistèrent que par procureur. L'assemblée s'ouvrit le 17 * mai 1368, et dura jusqu'au 13 juin. On y fit cent trente-trois canons ou statuts de discipline.

Le premier renferme une instruction divisée en trois parties, dont la première traite des articles de la foi et des sept sacremens ; la seconde, des vertus et des vices ; la troisième, des commandemens de Dieu. Sur les points de la foi, le concile déclare qu'ils sont contenus dans le Symbole des apôtres : il en fait une explication nette et succinte, et il avertit que depuis Jésus-Christ tous sont obligés d'avoir une foi explicite de la Trinité et de l'Incarnation.

Sur les sept sacremens il s'explique avec tant de précision, qu'on prendrait le peu qu'il en dit pour un abrégé du concile de Trente. Il enseigne que Jésus-Christ les a tous institués immédiatement ; que deux néanmoins, savoir

* M. Fleury dit que ce concile fut terminé le 3 juin ; M. Dupin, qu'il fut tenu le 3 juin. Ce sont des méprises.

la confirmation et l'extrême-onction, ont été promulgués par les apôtres; que la matière, la forme et le ministre sont de la substance de chaque sacrement; qu'il y a des sacremens nécessaires ou *en réalité* *, ou du moins *en désir*; qu'il y en a trois, le baptême, la confirmation et l'ordre, qui ne se réitèrent point; qu'on ne doit jamais recevoir ni administrer un sacrement en péché mortel; qu'il est nécessaire de confesser de bouche les péchés qu'on déteste de cœur; que les confesseurs ne doivent taxer de péché mortel que ce qui est exprimé comme ** tel par l'Ecriture ou par les saints.

Sur les vertus et les vices, le concile est plus étendu. On trouve là tout ce qui concerne les vertus théologales et morales, les dons et les fruits du Saint-Esprit, les sept demandes du *Pater*, les sept béatitudes, les œuvres de miséricorde, les sept péchés capitaux, et les vertus qui leur sont opposées.

Enfin sur les commandemens de Dieu, il distingue les trois premiers qui regardent Dieu, et les sept autres qui touchent le prochain; il fait voir en abrégé l'objet et l'étendue de chacun, et il remarque que les deux derniers, qui défendent jusqu'aux désirs illicites, sont très-distingués de ceux qui condamnent les actions.

Les huit articles suivans sont des ordon-

* *In re aut in voto.*

** *Nisi sit dictis scripturæ vel sanctorum expressum.* L'Ecriture et les saints Pères ne se servent pas toujours des termes de *péché mortel;* mais leurs expressions distinguent assez ces sortes de péchés de ceux que nous appelons simplement *péchés véniels.*

nances pour la tenue et le bon ordre des conciles provinciaux et des synodes diocésains. On enjoint aux évêques et aux abbés d'y assister ou d'y envoyer quelqu'un en leur place.

Le quatorzième défend, sous peine d'excommunication, aux gentilshommes de faire des ligues ou associations sous le nom de confréries : c'était l'occasion de bien des désordres. Ces prétendus confrères, unis par serment, habillés d'une manière uniforme et soumis à un chef, troublaient l'ordre public, opprimaient les innocens, et pillaient les ecclésiastiques.

Le vingtième défend d'admettre aux ordres ceux qui ne savent pas parler latin.

Le vingt-septième recommande aux évêques de ne commettre les causes matrimoniales qu'à des gens instruits des canons, et de ne les faire traiter que dans les lieux les plus considérables de leurs diocèses; afin qu'on puisse prendre conseil de ce qu'il y a de plus éclairé dans ces matières.

Le trente-sixième veut que les juges séculiers s'abstiennent des causes personnelles des clercs; qu'ils ne décident point si une censure est juste ou si elle ne l'est pas; en un mot, qu'ils ne se mêlent point des affaires spirituelles ou ecclésiastiques, ni de celles que le droit ou une ancienne coutume adjuge au tribunal de l'Eglise.

Le quarante-sixième ordonne aux chanoines des églises cathédrales et collégiales de porter des chapes noires au chœur et dans les processions, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques.

Le cinquante-troisième et le cinquante-sixième règlent qu'après la mort d'un évêque ou d'un autre prélat, on nommera deux administrateurs pour les biens ecclésiastiques du défunt; qu'ils en feront dans l'espace de dix jours un inventaire exact, et qu'ils rendront compte de tout au successeur.

Le soixante et unième dit que chaque archevêque et évêque de ces trois provinces doit donner, pendant sa vie, à son église cathédrale, une chapelle complète, d'une étoffe précieuse, ou bien cent florins d'or (1). (On dit que cette ordonnance subsiste encore dans tout le Languedoc.)

Le soixante-cinquième et le soixante-sixième traitent du droit qu'ont les paroissiens à l'honoraire des obsèques faites dans d'autres églises ou cimetières. Il est dit qu'on observera la décrétale de Boniface VIII, qui règle que les religieux chez qui les étrangers se font enterrer donneront aux curés la quatrième partie de l'honoraire.

Le soixante-dix-huitième défend aux curés nommés de faire aucune fonction sans avoir pris auparavant leur institution de l'évêque diocésain. Et cela, ajoute le concile, nonobstant toute coutume contraire, qui est plutôt un abus.

Le quatre-vingt-deuxième défend à un prêtre de célébrer la messe avec son fils bâtard. (C'est apparemment de le prendre pour répondre à la messe.) Il défend aussi de vendre, engager, ou donner à faire aux Juifs les ornemens d'églises.

(1) *Baluz. not. ad Concil. Gall. Narbon. p.* 62.

Le quatre-vingt-troisième enjoint aux curés, quand ils célèbrent dans leurs églises, de se faire servir la messe au moins par un clerc en surplis.

Le quatre-vingt-quatrième recommande aux paroissiens d'entendre la messe dans leurs paroisses les jours de dimanche et de fête. S'ils y manquent deux dimanches de suite, et sans une cause légitime, le curé les menacera de l'excommunication.

Le quatre-vingt-neuvième défend, sous peine d'excommunication et de malédiction éternelle, à quiconque, de manger de la viande les jours de jeûne, et surtout pendant le carême, à moins que la nécessité n'y oblige. Même peine pour les confesseurs réguliers non exempts, et pour les séculiers qui permettront, hors de la nécessité, l'usage de la viande aux jours défendus.

Le cent dixième excommunie ceux qui sortent du diocèse pour se marier sans la permission de leurs curés.

Le cent onzième règle que tous les chapitres où il y a dix chanoines enverront deux de leurs corps aux universités pour y étudier en théologie et en droit canon, et que ces absens ne perdront du revenu de leurs bénéfices que les distributions manuelles.

Les cent treizième, cent quatorzième et cent quinzième défendent aux femmes chrétiennes de nourrir les enfans des Juifs; aux chrétiens en général, de prendre des Juifs pour médecins ou pour chirurgiens, hors le cas d'une grande nécessité; enfin d'assister aux mariages et aux funérailles des Juifs.

Le cent vingt-sixième avertit les évêques de commettre sous eux des confesseurs qui aient le pouvoir d'absoudre des cas réservés.

Le cent vingt-septième donne indulgence de trente jours à ceux qui réciteront le matin, à genoux et au son de la cloche, cinq fois le *Pater noster,* et sept fois l'*Ave Maria.*

Le cent vingt-huitième confirme tous les statuts faits dans les conciles de ces trois provinces.

Indulgence accordée à ceux qui contribueraient aux réparations de la cathédrale de Lavaur. — Tous les autres articles que nous omettons sont ou moins considérables ou répétés des conciles d'Avignon, de Marsiac, de Nougarot et de Béziers, dont nous avons parlé dans le temps. La plupart ont pour objet la juridiction ecclésiastique, l'immunité des clercs, l'administration des biens des églises vacantes, les dîmes, les vexations que l'Eglise souffrait de la part des laïques; sujets ordinaires de l'attention des évêques et de leurs censures. La cathédrale de Lavaur, où l'on venait de célébrer le concile, était en fort mauvais état, elle menaçait ruine, elle manquait des ornemens et des choses les plus nécessaires. Les pères, avant que de se séparer, animèrent sur cela le zèle et la piété des fidèles; et, pour presser la bonne œuvre, ils accordèrent quarante jours d'indulgence à ceux qui, étant contrits et confessés, contribueraient à la réparation ou à la décoration de cette église. Enfin toutes les ordonnances portées dans le concile furent ratifiées par les évêques, et publiées avec cette clause, sauf les correc-

tions, retranchemens ou additions que le pape jugerait à propos d'y faire.

Mort des cardinaux Capoche et d'Albornos. — Promotion de cardinaux. — Urbain V était à Montefiascone, près de Viterbe, pour y rétablir sa santé, que l'air de Rome avait altérée. Il perdit au mois de juillet le cardinal Nicolas Capoche, prélat qui mérite nos éloges par les services qu'il rendit à la France dans les circonstances les plus critiques (1). On l'a vu dans cette histoire presque toujours occupé de négociations qui n'avaient pour but que la tranquillité de ce royaume et le bonheur des peuples. Il joignait à cela toutes les vertus que l'apôtre fait entrer dans le caractère d'un évêque; modeste, tempérant, toujours égal, toujours embrasé du feu sacré de la charité : *ce fut un homme tout divin*, dit un auteur du temps : les miracles qui se firent à son tombeau justifient cette expression (2). Le cardinal d'Arbornos, autre lumière brillante du sacré Collége, était mort l'année précédente : le pape, pour réparer ces pertes, fit, le 22 septembre, huit cardinaux, un italien, un anglais et six français. Les deux premiers étaient François Thébaldechi, romain, qui fut depuis trésorier de l'église de Langres, et Simon de Langham, archevêque de Cantorberi. Voici les français (3) :

1° Arnaud Bernard, patriarche titulaire d'Alexandrie et administrateur perpétuel de

(1) *Rainald.* 1368, *n.* 9. — (2) *Epist. Luc. Colut. Salut. de Stignan. ap. Baluz. t.* 4, *miscell.* — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 1033. *Ibid. p.* 1016 *et seq.*

l'évêché de Montauban. Il mourut avant que de recevoir le chapeau.

2° Bernard de Bosquet, natif de Cahors et archevêque de Naples. Il avait été chanoine à Cahors et à Bordeaux, camérier du cardinal Aubert, chapelain du pape et auditeur de son palais. Il était absent quand le pape le fit cardinal, et il ne reçut, par cette raison, le chapeau et le titre des douze Apôtres que le dernier jour d'octobre; il mourut le 19 avril 1371. Ce cardinal était savant dans le droit canon et dans les usages de la rote.

3° Pierre de Banhac, né dans la Marche, diocèse de Limoges. Il était abbé de Montmajour près d'Arles, quand il fut fait cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*. Il mourut à Viterbe le 7 octobre de l'année suivante. Son corps fut rapporté en France, et inhumé chez les Augustins de Mortemer, dans la Marche.

4° Philippe de Cabassole, d'abord évêque de Cavaillon, ensuite patriarche titulaire de Jérusalem, administrateur de l'évêché de Marseille, et vicaire-général du pape à Avignon. Pétrarque l'appelait le grand cardinal, et quelquefois son père : deux titres remarquables dans la bouche d'un homme avare de louanges quand il s'agissait des cardinaux français. Philippe mourut le 27 août 1372. On a de lui un ouvrage manuscrit sur la vie et les miracles de sainte Madeleine (1). Il y réfute vivement les moines de Vézelai, qui se vantaient d'avoir le corps de cette sainte;

(1) *Ms. de S. Victor.*

5° Etienne de Paris, évêque de cette capitale, ci-devant maître des requêtes, chanoine de Saint-Quentin, et doyen de l'église de Notre-Dame. Son titre fut Saint-Eusèbe : il mourut à Avignon en 1373. Aimeri de Magnac lui succéda dans l'évêché de Paris.

6° Jean de Dormans, évêque de Beauvais et chancelier de France, même après son cardinalat, et jusqu'en 1371. Il avait été chanoine de Saint-Quentin et nommé à l'évêché de Lisieux avant que d'être évêque de Beauvais. Le pape lui envoya le chapeau à Paris : il paraît que sur cela Urbain ne fut pas si difficile que l'avaient été ses prédécesseurs. Le nouveau cardinal reçut la marque de sa dignité des mains de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, en présence du roi. Ce fut le jour de la Purification de l'année suivante. Il n'eut le titre des quatre Saints-Couronnés que deux ans après.

Baptême du dauphin dans l'église de Saint-Paul. — Ces deux derniers cardinaux, Etienne de Paris et Jean de Dormans, présidèrent à la grande cérémonie qui se fit à Paris dans l'église de Saint-Paul, pour le baptême du dauphin fils aîné de Charles V (1). Il vint au monde le 3 décembre 1368, et trois jours après il fut baptisé par le cardinal de Dormans, assisté du cardinal Etienne de Paris, des archevêques de Lyon et de Sens, des évêques d'Evreux, de Coutances, de Troyes, d'Arras, de Meaux, de Noyon ; des abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor et de Saint-Magloire, tous en habits pontificaux. Le roi,

(1) *Hist. de Paris*, t. 1, p. 666.

qui avait été extrêmement sensible à la naissance de ce prince, alla en rendre grâces à Dieu dans l'église de Notre-Dame et à Saint-Denis. On disait communément que cet enfant si désiré était dû aux prières du pape Urbain (1). La raison de cela, c'est que le roi ayant fait part à ce pontife du chagrin que lui causait la longue stérilité de la reine, le pape ordonna des prières publiques dans Avignon, et célébra lui-même la messe, pour demander à Dieu qu'il accordât un fils au roi et un appui au trône. Ensuite, comme inspiré d'en haut, il promit au monarque que dans quelques mois il verrait ses désirs accomplis; et l'événement vérifia sa promesse (2).

L'AN 1369. — *Translation du corps de saint Thomas d'Aquin à Toulouse.* — La translation du corps de saint Thomas d'Aquin fut encore une preuve éclatante de l'affection que le pape portait à la France. Nous rapportons cet événement avec quelque étendue, pour répondre aux sentimens de vénération que l'Eglise gallicane conserve pour la personne et pour les écrits de ce saint docteur.

Saint Thomas était mort en 1264 dans l'abbaye de Fosseneuve, ordre de Cîteaux, à dix-huit lieues de Rome. Il avait été canonisé en 1323 par le pape Jean XXII. Avant et après la canonisation, les religieux de Fosseneuve avaient fait diverses translations de ses reliques, croyant se les assurer davantage en trompant l'attention des peuples sur le lieu où elles

(1) *Chr. Zantfliet apud Marten. t.* 5, *p.* 291. — (2) *M. l'abbé Le Beuf*, *t.* 3, *p.* 439.

reposaient; mais les miracles continuels décelaient toujours la gloire du saint docteur, et augmentaient l'embarras des surveillans(1). Ils eurent pendant quelque temps assez de confiance dans le comte de Fondi, allié de la maison d'Aquin, pour mettre ce trésor en dépôt dans son château. Ils l'obligèrent ensuite à le leur restituer; mais le comte, par les sécrètes intelligences qu'il avait dans l'abbaye, trouva moyen de le reprendre; et enfin, pressé par les religieux de Saint-Dominique, il le donna à Elie de Raimond, qui venait de succéder à Simon de Langres dans la charge de général. Raimond était un Toulousain fort habile dans la conduite des affaires : celle-ci était toute propre à exercer ses talens. Le corps de saint Thomas avait été livré au général le 11 février 1368, temps auquel le pape résidait à Rome. Bientôt Urbain fut informé par les religieux de Fosseneuve de l'injure prétendue qu'on leur avait faite. Le tribunal ne pouvait être plus favorable pour eux. C'était un pape bénédictin, c'est-à-dire leur ancien confrère, qui devait décider. Jacques de Seva, le plus habile avocat en cour de Rome, plaida leur cause, et représenta l'action des Dominicains comme un vol et comme un sacrilége : d'ailleurs nulle protection pour ceux-ci de la part du comte de Fondi, qui avait exigé qu'on ne fît aucune mention de lui dans toutes les suites que pourrait avoir cette affaire. Il fut donc aisé de prévenir le saint Père contre le général Elie de Raimond. Son indignation pa-

(1) *Act. SS. t. 1, mart. p. 725 et seq.*

rut par les procédures qu'il fit dresser et par les menaces d'anathême qu'il fit entendre.

Cependant Raimond eut le courage de se présenter à l'audience du pape ; et les premiers mots que lui dit Urbain furent ceux-ci : *C'est donc vous qui avez volé le corps de saint Thomas?* à quoi le général répondit par ces paroles de l'Ecriture : *Très-saint Père, c'est notre frère et notre chair ;* voulant dire par là que le saint ayant été de son ordre, ce n'était point faire un vol que de recouvrer ses précieuses dépouilles. Alors le pape, prenant un air moins sévère, l'admit au baiser des pieds, des mains et de la bouche. Il en vint même jusqu'aux témoignages de bienveillance et d'amitié, disant mille choses gracieuses de l'ordre de Saint-Dominique, et invitant le général à dîner pour le lendemain : c'était le dimanche de Quasimodo. Elie de Raimond crut finir l'affaire dans une entrevue si favorable ; mais la cour romaine voulut traiter ceci avec circonspection et maturité. Bien loin de conclure à l'avantage des frères Prêcheurs, le pape dit qu'il voulait faire justice dans le cas présent, et juger tout selon le droit, qui ordonne la restitution de ce qui a été enlevé. Cette parole et les mouvemens que se donnait l'ordre de Cîteaux inquiétèrent extrêmement le général Raimond. Il eut recours à la protection du Ciel, il ordonna des prières et des messes dans tout son ordre ; et le jour de la fête du Saint-Sacrement il alla trouver encore le pape, qui était à Montefiascone. La solennité du jour fournit le préambule de la requête. Elie dit au saint Père que saint Thomas ayant com-

posé l'office de cette fête, il paraissait juste de récompenser ses travaux en lui procurant un culte parmi ses frères. « *Quoi donc*, reprit le » pape, *mon ordre de Saint-Benoît, qui est si* » *étendu et si florissant, ne l'honorera-t-il pas* » *mieux que vous et vos confrères?* — Il est » vrai, saint Père, reprit le général, notre or- » dre est comme un grain de sable, comme » rien en comparaison du vôtre; mais con- » sidérez, s'il vous plaît, que les enfans de » saint Benoît sont assez occupés à honorer » leurs saints, dont le nombre est presque in- » fini; au lieu que nous, qui n'avons que trois » saints * en comptant saint Thomas, nous » pouvons lui rendre un culte distingué, si » vous nous le laissez. » Cette réponse, également fine et modeste, fut suivie d'un moment de silence; après quoi le pape, comme par une inspiration subite, déclara, en présence de toute l'assemblée, qui était nombreuse, qu'il accordait le corps de saint Thomas d'Aquin au général et à l'ordre des frères Prêcheurs.

Le lendemain Elie de Raimond étant retourné pour faire ses remercîmens, le pape lui dit qu'il donnait le saint corps au couvent de Toulouse, parce que c'était le berceau de l'ordre de Saint-Dominique, parce que le peuple de cette ville avait beaucoup de piété, parce que l'église des frères Prêcheurs était belle et bien ornée, enfin parce qu'on y avait établi depuis peu une faculté de théologie, et qu'il souhaitait que la doctrine pure et solide de

* C'étaient saint Dominique, saint Pierre martyr, saint Thomas.

saint Thomas y servît de règle aux étudians. Le pape n'oublia pas les instances qu'on lui avait faites pour Paris. Il dit qu'il destinait le bras droit au roi de France, à condition qu'il serait placé à Paris dans le couvent de l'ordre : *maison*, ajouta-t-il, *où le saint a écrit de cette main tant de choses et de si sublimes.* Enfin, comme la tête de saint Thomas avait été séparée du corps par les religieux de Fosseneuve, et qu'elle était restée dans cette abbaye, Urbain, voulant faire la grâce tout entière, promit de donner des ordres précis pour qu'elle fût rendue au plus tôt. Il chargea effectivement de la commission Guillaume de Lordat, autre Toulousain fort expérimenté dans les affaires, et officier ordinaire dans la cour romaine, lequel fut peu après archevêque de Lucques. Tout fut exécuté selon les volontés du pape et selon les désirs des Dominicains.

Le docteur angélique passa tout entier entre les mains de ses frères, qui se mirent aussitôt en marche pour le porter en France. Ils traversèrent toute l'Italie avec le saint dépôt, sans cérémonie toutefois, comme le pape l'avait ordonné, de peur que ce trésor ne leur fût enlevé par des hommes jaloux ou par les brigands qui couraient encore la campagne. Quand on eut passé les Alpes, et qu'il n'y eut plus de danger à craindre, on ne se cacha plus : de toutes parts les peuples accoururent, et il se fit en cette occasion un grand nombre de miracles ; mais ce fut à Toulouse que la piété des Français se signala. On y apporta le saint corps le 28 janvier 1369. Le duc d'Anjou,

frère du roi; les archevêques de Narbonne, de Toulouse; les évêques de Béziers, de Lavaur et d'Aire, tout le clergé, tous les corps de la ville, et près de cent cinquante mille personnes assistèrent à la cérémonie. Le prince et les grands seigneurs portèrent le dais. La marche était précédée de bannières ou étendards aux armes du roi, du duc d'Anjou, du pape, de la maison d'Aquin et de la ville de Toulouse. Le corps du saint docteur fut placé dans l'église des frères Prêcheurs; mais ce n'est qu'au siècle dernier qu'on lui a érigé le superbe mausolée qu'on voit aujourd'hui.

Six mois environ après la solennité faite à Toulouse, Elie de Raimond porta le bras droit du saint au roi Charles V. La relique fut déposée à Sainte-Geneviève; le roi la reçut à genoux des mains du général, qui jura en même temps que c'était le bras de saint Thomas. Le roi était accompagné du duc de Bourgogne son frère, du cardinal Jean de Dormans, de plusieurs évêques et de toute la cour. On y vit aussi trois reines *, qui étaient Jeanne de Bourbon, reine régnante; Blanche, veuve de Philippe de Valois; et Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel. On alla de Sainte-Geneviève au couvent des frères Prêcheurs de la rue Saint-Jacques. Le cardinal y célébra la

* La dernière Vie de saint Thomas dit que la reine mère, veuve du roi Jean, était à la réception du bras de saint Thomas. Mais, 1° si la veuve du roi Jean eût vécu alors, ce n'eût pas été la reine mère, puisqu'elle n'était que la belle-mère de Charles V, fils de la première épouse du roi Jean; 2° la reine Jeanne de Boulogne, seconde femme du roi Jean, était morte au temps de la translation de saint Thomas.

messe, et le roi déclara qu'il voulait que la chapelle où serait placée la relique fût appelée la Chapelle royale. Comme l'affluence du peuple était prodigieuse, on prêcha le panégyrique du saint docteur en trois endroits dans le même temps : l'abbé de Fécamp * parla dans l'église, un docteur de l'ordre de Saint-François dans le cloître, un religieux de l'ordre des Carmes dans la place qui est devant l'église. Depuis ce temps-là, chaque année le 7 mars, jour de la fête de saint Thomas, la faculté de théologie de Paris se rassemble auprès de la sainte relique, et honore comme un de ses protecteurs celui qu'elle compta autrefois parmi ses élèves, qu'elle admira comme un de ses plus excellens maîtres, et qu'elle écoute encore comme un de ses oracles.

L'AN 1369. — *Canonisation de saint Elzéar de Sabran.* — Un autre ange tutélaire que le pape donna à la France fut le saint comte Elzéar de Sabran, déjà canonisé par la voix des peuples, et célèbre par une infinité de miracles. Après de longues discussions, dont la rigueur sert à constater devant les hommes l'état et le mérite des élus de Dieu, Urbain déclara, le 15 avril de cette année, qu'Elzéar serait désormais honoré parmi les saints confesseurs (1). Il fit en même temps un discours contenant les éloges du nouveau saint, et capable d'édifier une cour qui avait vu de près les merveilles de sa vie et la gloire de son

* La même Vie de saint Thomas dit que ce fut un ecclésiastique séculier qui prêcha devant le roi. C'était l'abbé de Fécamp, Jean de La Grange, depuis cardinal.

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 386.

tombeau. Urbain lui-même aurait été une preuve subsistante de la sainteté d'Elzéar, et de son pouvoir auprès de Dieu, si ce qu'on rapporte de la naissance de ce pape était bien authentique. On dit qu'il vint au monde comme une masse informe et privée, à ce qu'il paraissait, de tout sentiment; que ses parens, extrêmement affligés, firent part de leur douleur au comte Elzéar de Sabran, qui se trouvait alors au château de Grisac, et que ce saint homme obtint de Dieu par ses prières la réformation totale de cette figure monstrueuse, qu'il prédit même que cet enfant de bénédiction serait un jour le plus grand et le premier des chrétiens (1). Ce trait est tiré d'une relation de la vie du pape Urbain V : on la trouve dans l'histoire des cardinaux français; l'auteur est anonyme et le seul ancien qui rapporte ces prodiges (2). Il semble qu'un fait de cette nature, s'il était bien avéré, n'aurait pas pu échapper aux autres historiens d'Urbain V.

L'AN 1370. — *Le pape établit au Mont-Cassin l'usage du psautier gallican.* — Ce pontife, étant encore en Italie au commencement de 1370, consomma dans l'abbaye de Mont-Cassin la réforme qu'il avait à cœur depuis long-temps. Il en fit réparer les lieux réguliers, il y mit pour abbé un saint religieux des Camaldules; il régla par un bref du 4 de mars qu'on ne s'y servirait plus au chœur du psautier romain, mais du psautier gallican, qui était en usage dans la cour romaine

(1) *Hist. de Marseille*, 2e *part. p.* 155. *Boreli*, *Vie de sainte Dauphine. Binet*, *Vie de saint Elzéar.* — (2) *Duchesne*, *Hist. des card. t.* 2, *p.* 408.

et dans la plupart des églises et des monastères (1). La distinction de ces deux psautiers et la préférence que donne le pape à celui de l'Eglise gallicane méritent quelque attention de notre part. On en a dit un mot en parlant du livre des Offices de Walafride Strabon (2); mais cela ne suffit point pour faire entendre l'ordre donné par le pape Urbain V à l'abbé de Mont-Cassin. Voici donc en peu de mots à quoi se réduit ce point d'histoire.

Il est certain que l'Eglise d'Occident a eu dès les premiers temps une version latine des Psaumes; elle fut faite non sur l'hébreu, mais sur le grec des Septante, qui était beaucoup plus célèbre que le texte original. Sur la fin du quatrième siècle, cette ancienne version latine des Psaumes se trouvait fort défectueuse. Saint Jérôme y fit plusieurs corrections, sans toutefois perfectionner l'ouvrage. Quelques années après il le reprit et y apporta plus de soin. Il compara la version latine avec l'hébreu, il concilia les différences de l'un et de l'autre, en indiquant par certaines marques ce que les Septante avaient ajouté à l'hébreu, et ce qu'ils avaient manqué de traduire (3). Les Psaumes corrigés de cette seconde manière ont formé le psautier gallican; on l'appela ainsi, parce que l'Eglise romaine le communiqua de bonne heure à l'Eglise gallicane, et que l'Eglise gallicane l'adopta d'une manière assez uniforme. Walafride Strabon croit que ce fut saint Grégoire de Tours qui l'apporta de Rome, et qui en

(1) *Bullar. Magn. t. 7, p. 206, edit. Luxemb.* — (2) *Hist. de l'Egl. gall. t. 5, p. 329.* — (3) *Præfat. Hier. in libr. psalm.*

établit l'usage dans nos églises (1). Il semble qu'on doit en fixer l'époque plus tard; don Mabillon le prouve assez bien. Sa conjecture est que saint Boniface de Mayence communiqua cette édition des Psaumes aux Eglises des Gaules et de Germanie (2).

Quoi qu'il en soit, le psautier gallican se répandit peu à peu, jusqu'à ce qu'enfin le concile de Trente l'a consacré en le déclarant authentique et partie de la sainte Ecriture contenue dans la Vulgate. A l'égard du psautier romain, c'est l'ancienne édition des psaumes, telle qu'on l'avait à Rome avant saint Jérôme, ou même depuis la première correction qu'il en fit. On continua de l'appeler psautier romain, parce qu'on s'en était servi anciennement à Rome. Quelques églises et quelques monastères le retinrent long-temps; on en a un exemple dans l'abbaye de Mont-Cassin, qui le chantait encore sous Urbain V. Mais enfin toutes les églises l'ont abandonné, hors celles de Saint-Pierre de Rome, de Milan et de Saint-Marc de Venise, où l'on s'en sert encore, apparemment pour honorer l'antiquité de cette version, tout imparfaite qu'elle est * (3).

Le pape prend la résolution de retourner en France. — Il paraît que le pape Urbain en

* Le *Venite exultemus* qu'on dit à matines est encore de cette ancienne version, aussi bien que plusieurs morceaux des psaumes qu'on trouve insérés dans le missel romain.

(1) *Walafrid. Strab. de reb. eccles. c.* 15. — (2) *D. Mabillon, de Liturg. Gallic. p.* 395 *et seq.* — (3) *Hier. nov. edit. t.* 1, *p.* 1219.

quittant la France voulait rendre pour toujours le saint Siége à l'Italie. D'ailleurs, le séjour qu'il faisait à Rome était utile et glorieux à l'Eglise; sa présence avait presque dissipé les factions qui troublaient l'Etat ecclésiastique; l'empereur des Grecs, Jean Paléologue, était venu l'assurer de son obéissance; l'empereur des Romains, Charles IV, était entré en Italie avec une armée pour le soutenir contre les petits princes feudataires du saint Siége. Cependant, soit amour de la patrie, soit complaisance pour les cardinaux, soit envie d'arrêter les hostilités qui avaient recommencé entre la France et l'Angleterre, ou peut-être par ces trois motifs tous ensemble, Urbain publia, sur la fin de mai 1370, le dessein qu'il avait de repasser les monts (1). Pierre, infant d'Aragon, qui l'avait exhorté à transporter le saint Siége à Rome, lui fit des remontrances sur la démarche qu'il allait faire : démarche, disait l'infant, qui pouvait dans la suite causer un schisme dans l'Eglise (2). Sainte Brigitte, qui était à Rome, dit à Alphonse, ancien évêque de Jaën, son confesseur, que si le pape retournait à Avignon, il mourrait en y arrivant, et qu'elle tenait cette révélation de la sainte Vierge. Le cardinal Roger de Beaufort, depuis pape Grégoire XI, sut la prophétie de la sainte, mais il n'osa en parler au pape (3). Brigitte alla donc elle-même trouver Urbain, et lui découvrit, dans un papier écrit de la main d'Alphonse, les lumières qu'elle avait

(1) *Vit.* *t.* 1, *p.* 390. — (2) *Rainald.* 1370, *n* 19. — (3) *Id.* 1370, *n.* 9.

reçues du ciel sur son voyage. Le pape avait pris son parti, et il ne déféra point à cet avis; c'était néanmoins la voix de Dieu, si l'on en juge par l'événement.

Promotion de cardinaux. — Avant le départ de la cour romaine, il y eut une promotion de deux cardinaux; savoir, Pierre Corsini, évêque de Florence, et Pierre d'Estain, archevêque de Bourges. Ce dernier était de Rodez, d'une famille très-distinguée, et qui a donné de grands hommes à l'Eglise et à l'Etat. Il avait été religieux bénédictin dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, et sous la conduite d'Urbain V, qui en était alors abbé (1). Le pape, connaissant son mérite, le fit évêque de Saint-Flour, ensuite archevêque de Bourges, après la mort du bienheureux Roger Le Fort; enfin cardinal sous le titre de Sainte-Marie *au-delà du Tibre,* et légat du saint Siége en Italie. Pierre de Cros, qui fut aussi cardinal dans la suite, succéda à Pierre d'Estain dans l'archevêché de Bourges.

Le pape tâche d'adoucir les Romains irrités de son départ. — Le pape, sachant que les Romains étaient fort irrités de son départ, leur écrivit pour les adoucir, et pour leur donner en même temps un témoignage contre les discours injurieux à leur réputation. Il était dangereux en effet qu'on n'attribuât son retour en France à quelques sujets de mécontentement qu'il aurait eu des Romains, déjà connus par leurs révoltes contre ses prédécesseurs. Urbain les assura donc, par sa lettre du 26 juin, que lui et tous les cardinaux n'avaient eu qu'à se

(1) *Rainald.* 1370, *n.* 20. *Vit. t.* 1, *p.* 391 *et* 2039.

louer de leur conduite pleine de franchise et de soumission, que c'était à regret qu'il s'éloignait d'eux (1); mais qu'obligé par la nécessité des affaires générales de l'Eglise à repasser les monts, il les aurait néanmoins toujours présens à l'esprit et dans le cœur, tant qu'ils continueraient à lui être fidèles; qu'au surplus, il les exhortait à entretenir parmi eux tant d'ordre et de tranquillité, que lui et ses successeurs fussent invités par là à souhaiter le séjour de Rome.

Le pape arrive en France. — Comme les princes d'Italie avaient envoyé, trois ans auparavant, des galères et des vaisseaux pour amener le pape en leur pays, ainsi le roi Charles V, la ville d'Avignon, la reine de Sicile, comtesse de Provence, et le roi d'Aragon en firent partir pour le ramener en France. Urbain s'embarqua à Carneto le 5 septembre. Il arriva le 16 à Marseille, et le 24 à Avignon, où il fut reçu avec des démonstrations extraordinaires de joie. Le duc d'Anjou, frère du roi, s'y rendit pour lui témoigner la sienne, et pour obtenir une levée des décimes sur les biens ecclésiastiques pendant deux ans : la guerre qu'on poussait vivement contre les Anglais rendait ce subside nécessaire (2).

Il tombe malade. — Ses vertus pendant sa maladie. — Sa mort. — Le pape était venu pour engager un traité de paix entre les rois Charles et Edouard (3). Il tourna d'abord toutes ses vues de ce côté-là; il prit des mesures

(1) *Rainald.* 1370, *n.* 19. — (2) *Hist. de Lang. t.* 4, *p.* 339. — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 398.

pour s'aboucher avec eux en personne; mais, attaqué tout-à-coup d'une maladie mortelle, il sentit qu'il ne devait plus penser qu'à son salut. Semblable à lui-même dans ces derniers momens, il donna des exemples de toutes les vertus. Sa piété parut dans la réception fervente des sacremens de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction; son humilité et sa foi dans la profession qu'il fit de toutes les vérités catholiques, révoquant ce qui aurait pu lui échapper de contraire, soumettant sa personne et ses paroles à la correction et au jugement de l'Église. Du reste, affable et populaire jusqu'à la fin, il fit ouvrir les portes de son appartement, pour donner la liberté à tous de voir leur père et leur pasteur mourant. On le vit donc étendu sur un lit fort pauvre, tenant en main le crucifix, et conservant la modestie jusqu'à ne vouloir pas qu'on lui ôtât ses habits (1). On dit aussi (2) qu'il se fit porter devant un autel de saint Pierre, et qu'il protesta, en présence de Dieu et des hommes, que la faute d'avoir quitté Rome ne retomberait pas sur lui, mais sur ceux qui en avaient concerté le dessein, et qui le lui avaient inspiré. D'autres ajoutent qu'il s'engagea par vœu à y retourner, si Dieu lui rendait la santé (3); mais c'était la dernière heure du saint homme: il rendit son âme à Dieu le 19 décembre, dans la neuvième année de son pontificat. Son corps fut d'abord enterré dans la cathédrale d'Avignon, et, dix-sept mois après, transféré à Saint-

(1) *Rainald.* 1370, *n.* 23. — (2) *Petrarch. rer. sen. l.* 15, *ep.* 13. — (3) *Rainald.* 1370, *n.* 9. *Vit. t.* 1, *p.* 398.

Victor de Marseille, où il avait choisi sa sépulture (1). On y voit encore son tombeau et sa statue, ouvrage gothique, comme tous ceux de ce temps-là.

Son éloge. — Telle fut la fin d'Urbain V, pontife vénérable à toute la chrétienté, dont il fut le chef, et à l'Eglise gallicane, dont il fut l'élève, l'ami et le bienfaiteur. Libéral et magnifique quand il était question d'élever des temples à Dieu, de construire des monastères, d'orner des autels, il fut extrêmement réservé à l'égard de ses proches (2). On n'en compte que deux qui aient eu part à ses bienfaits, son frère qu'il fit cardinal, forcé en quelque sorte par le sacré Collége, et un de ses neveux, homme de mérite et savant, à qui il donna l'évêché de Saint-Papoul. Tous les autres, il les assista de biens spirituels, de sages conseils et de bons exemples, sans augmenter leur fortune temporelle. Il ne souffrit pas même que son père, qui vivait encore quand il monta sur la chaire de saint Pierre, acceptât six cents livres de rente que le roi Jean voulait lui donner à sa considération. Appliqué aux affaires publiques de l'Eglise, il n'en était pas moins attentif à régler sa cour. Il en bannit le désordre des mœurs, l'esprit d'intérêt, la simonie, la lenteur à traiter les affaires, et les divers artifices pour s'enrichir sous ce prétexte. Sa charité et compassion pour les pauvres le firent entrer dans tous leurs besoins. Il se déclarait le protecteur de ceux à qui l'on suscitait de mauvai-

(1) *Conat. Papebrock, part.* 2, *p.* 92 *et seq.* — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 392 *et seq.*

ses affaires; il faisait distribuer des remèdes et des alimens aux malades; il était la ressource des veuves et des orphelins; il plaçait, selon leur condition, les filles que la misère mettait en danger de se perdre; il soutenait les familles honorables qui étaient tombées dans une indigence honteuse.

On peut juger qu'un pape de ce caractère n'était ni ambitieux dans ses projets, ni amateur de la vie molle et sensuelle, ni fastueux dans son extérieur. En voyant les monarques se prosterner à ses pieds pour honorer en lui la dignité de chef de l'Eglise, il s'élevait à Dieu par ce verset du psaume: *Ce n'est point à nous, Seigneur, c'est à votre saint nom que toute gloire est due.* Sa manière de vivre était du pénitent le plus austère. Le carême et l'avent il jeûnait tout le jour, c'est-à-dire qu'il ne mangeait que le soir. Tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année, il jeûnait au pain et à l'eau: dans les autres temps, il se contentait d'une table frugale, qu'il partageait encore avec les pauvres, et qu'il sanctifiait par la lecture des livres de piété. Il garda toujours l'habit de Saint-Benoît, qu'il ne quittait pas même pendant le sommeil; et dans l'appartement intérieur où il couchait, tout représentait la pauvreté d'un simple religieux. La récitation de l'office divin et la célébration de la messe étaient toujours à la tête de ses autres occupations. Il y ajoûtait l'office des morts et la confession presque journalière de ses péchés. Epuisé quelquefois par le travail et par les austérités, il faisait célébrer en sa présence. Après quoi, l'esprit s'élevant au-dessus de

la faiblesse du corps, il donnait audience à l'ordinaire, et il expédiait les affaires. Ses discours étaient de Dieu et des intérêts de sa gloire. Sa douceur, son affabilité, sa patience lui gagnaient tous les cœurs; il ne se trouva personne pendant sa vie qui fût mécontent de sa conduite ou de son gouvernement. Pétrarque, le plus critique personnage de ce temps-là, le comble de louanges partout, même dans la lettre où il regarde son départ d'Italie comme une faiblesse (1) : départ, au reste, qu'il n'est pas difficile de justifier par le désir sincère qu'il avait de pacifier la France et l'Angleterre.

Il fait beauco p de miracles après sa mort. — On fait des informations pour sa canonisation. — Après sa mort, la voix des miracles parla si haut et si long-temps, qu'il fut question de le mettre solennellement au nombre des saints. On fit quatre informations différentes sous le pape Grégoire XI. Son image passa sur les autels presque dans tous les pays du monde; sa mémoire fut célébrée dans les offices publics, comme on le voit par quelques antiennes et oraisons qui subsistent encore; son tombeau fut le refuge de tous les affligés. Les rois de France Charles V et Charles VI, la reine de Sicile, les ducs de Bourgogne et d'Anjou, les évêques de Provence et de Languedoc demandèrent à Clément VII, dont ils suivaient l'obédience, de mettre le sceau à la gloire du saint pape Urbain. Clément fit dresser encore une procédure exacte de sa vie et de ses miracles (2). Dans toutes ces enquêtes

(1) *Petr. rer. sen. l.* 13, *ep.* 13. — (2) *Hist. de Marseille*, *part.* 2, *p.* 159. *Vit. t.* 1, *p.* 413. *Conat. Papebr. Bzov. et Rain.*

on entendit plus de six cents témoins de toutes nations : on compta plus de quatre-vingts miracles éclatans. Cependant les troubles de l'église empêchèrent le jugement définitif, et l'affaire commencée avec tant d'avantage pour la mémoire du saint pontife est demeurée suspendue comme tant d'autres de même espèce.

Le cardinal Pierre Roger élu pape. Il prend le nom de Grégoire XI. — La vacance du saint Siége ne dura que les dix jours destinés au deuil de l'Eglise romaine. Le 29 décembre, les cardinaux qui étaient à Avignon entrèrent au conclave, et dès le lendemain matin ils élurent tout d'une voix le cardinal Pierre Roger, âgé de quarante ans (1), neveu du pape Clément VI, et fils de Guillaume comte de Beaufort, qui vivait alors, et qui vit son frère et son fils papes, un autre frère, deux neveux et cinq cousins cardinaux. Pierre Roger fut le seul qui n'applaudit pas à son élection. Il considérait la dignité suprême du côté des obligations, et il en sentait tout le poids. Il résista quelque temps, et ses oppositions étaient l'effet d'une véritable modestie. Enfin il céda à la volonté de Dieu et aux empressemens de la cour romaine, charmée d'avoir un pape qui représentait Urbain V par l'intégrité des mœurs et par les lumières. Il prit le nom de Grégoire XI, et tout aussitôt il fit part de son élection au roi Charles V, l'assurant de la plénitude de son affection, et recommandant à ses prières la nouvelle carrière où il entrait. Comme il n'était encore ni sacré évêque, ni couronné pape,

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 425.

il n'avait point fait mettre son nom sur les bulles pendantes à sa lettre : en prévenant le roi sur cela, il lui disait que ses prédécesseurs en avaient toujours usé ainsi avant leur consécration. Il fut donc ordonné prêtre le 4 janvier, et le lendemain sacré et couronné. On voit ici le sacerdoce et l'épiscopat conférés à Grégoire XI qui n'était que diacre. M. Baluze trouve cela contraire à l'ancienne pratique de l'Eglise (1). Il prétend que dans les premiers temps un diacre choisi pour remplir le saint Siége était tout d'un coup sacré évêque, sans recevoir auparavant la prêtrise; sentiment que nous croyons contraire à la doctrine constante des théologiens et des canonistes. Sans entamer ici une dissertation qui n'est pas de notre sujet, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la validité de l'ordination épiscopale, sans la réception préalable du sacerdoce, a été un des articles favoris du fameux Marc-Antoine de Dominis, archevêque de Spalate, et qu'en 1617 la faculté de théologie de Paris le condamna comme hérétique et scandaleux (2).

Le pape Grégoire XI veut ménager la paix entre la France et l'Angleterre. — Le nouveau pape Grégoire XI, suivant les traces de son prédécesseur, voulut ménager une paix solide entre les rois de France et d'Angleterre. Il y envoya les cardinaux de Langham et de Dormans : le premier sujet du roi Édouard, et l'autre chancelier de France; mais cela même les rendait moins propres à négocier un accommodement;

(1) *Nat. ad vit. PP. Aven. t. 1, p.* 1059. — (2) *Anton. de Dominis, l. 2, de rep. ecclesiast. c. 4. Censur. facult. Paris., in vol. 1, de rep. eccl. Coloniæ* 1681.

tous deux portant les intérêts de leurs princes, et ne tenant pas la balance aussi juste que le demandait leur qualité de médiateurs (1). Il n'y eut donc rien de conclu ; et le roi Charles V mettant en œuvre les grands talens de son connétable Bertrand du Guesclin, continua ses conquêtes sur les Anglais. Il tira pour les frais de la guerre d'assez grosses sommes du clergé, sans faire toutefois d'impositions nouvelles. Il rappela seulement les anciens droits d'amortissement dus par les ecclésiastiques acquéreurs de nouveaux fonds. Depuis long-temps le ministère public avait manqué d'attention sur ce point. Charles déclara que les acquisitions faites depuis quarante ans seraient soumises à la recherche et à la taxe qu'en feraient les commissaires (2).

Charles V ôte aux ecclésiastiques la connaissance des causes purement civiles. — Il régla peu de temps après un article bien plus délicat. La juridiction ecclésiastique et la juridiction temporelle sont séparées par des bornes très-réelles; mais il faut de l'attention pour les reconnaître, et de la bonne foi pour s'y contenir; deux qualités dont les hommes manquent souvent. Il s'élevait donc alors une infinité de contestations entre les juges séculiers et les évêques : ceux-ci ramenant à leur tribunal quantité de causes qui paraissaient purement civiles, et ceux-là se mettant, par voie de fait, quelquefois de vive force, en possession de ces sortes d'affaires. Enfin le roi, par

(1) *Vit. t. 1, p. 426 et seq.* — (2) *Fantanon, ordon. t. 2, l. 2, p. 424.*

son ordonnance du 8 mars 1371, donnée dans son parlement de Paris, fit défense aux archevêques, aux évêques, et à leurs officiaux, de connaître à l'avenir des actions réelles (1); c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, des ventes de fonds de terre, des héritages, des retraits lignagers, etc., et il enjoignit aux officiers royaux d'empêcher, même par saisie de temporel, toutes les procédures que le tribunal ecclésiastique pourrait faire sur cela. Le pape craignit les suites de cette ordonnance, et il en fit ses remontrances au roi par une bulle du 28 novembre; mais ce prince, également religieux et éclairé, ne crut pas entreprendre sur les véritables droits du clergé en le déchargeant d'une multitude de soins tout-à-fait étrangers à sa vocation (2).

Promotion de cardinaux.—Le pape, naturellement doux et bienfaisant, souffrait un peu des anciens cardinaux, qui demandaient sans cesse des grâces, et qui voulaient dominer dans les consistoires (3). Pour balancer leur autorité, il créa, le vendredi 30 * mai, douze autres cardinaux; savoir : Pierre Gomès, espagnol; Jacques des Ursins, romain; et dix Français, en comptant Robert, fils du comte de Genève, et depuis seigneur de cette ville. Comme les cardinaux français de cette promotion, et ceux qui furent créés l'année sui-

* La quatrième Vie de Grégoire XI fait entendre que cette promotion fut faite le 28 février, qui était aussi un vendredi; mais la première et la seconde Vie indiquent le 30 mai.

(1) *Fontanon, t. 4, p.* 944. — (2) *Ms. de la cathédr. de Paris.* — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 481.

vante, entrèrent presque tous dans les grandes affaires du schisme, il est nécessaire de les faire bien connaître.

Le premier fut Jean de Cros, cousin du pape au troisième degré, évêque de Limoges, cardinal du titre des saints Nérée et Achillée, grand-pénitencier de l'Eglise romaine (1) : voilà ses titres ; sa probité et ses bonnes mœurs ne furent point équivoques. On en convenait dans les deux partis qui divisèrent l'Eglise après la mort de Grégoire XI. Nous le verrons dans la suite, à la tête du sacré Collége, donner le ton aux délibérations, et entraîner les suffrages par son autorité. Il mourut à Avignon le 21 novembre 1383, et il fut enterré dans la cathédrale (2).

Le second cardinal fut Bertrand de Cosnac, du diocèse de Limoges, d'abord chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, ensuite évêque de Comminges, deux fois nonce apostolique en Espagne, et enfin cardinal du titre de Saint-Marcellin (3). Il reçut le chapeau pendant sa seconde nonciature, et le titre à Avignon. On l'appela le cardinal de Comminges, et sous ce nom, l'histoire d'Espagne fait l'éloge de son habileté à conclure une trêve entre la Castille et l'Aragon, et à terminer les différends qui étaient entre les églises de Catalogne et le roi d'Aragon, souverain de cette province (4). Bertrand de Cosnac mourut à Avignon le 18 juin 1374.

Le troisième cardinal fut Bertrand Latger,

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1065. — (2) *Duchesne*, *Hist. des card. t.* 1, *p.* 620. — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 1071. — (4) *Marian. l.* 17.

ou Lagery, natif d'Auvergne, de l'ordre des frères Mineurs, successivement évêque d'Ajazzo en Corse, d'Assise en Ombrie, et de Glandève en France, cardinal du titre de Sainte-Cécile, mort à Avignon le 8 novembre 1392, et enterré chez les Cordeliers (1). Ce cardinal fut aussi évêque d'Ostie et de Valetti : titre qui lui avait été promis par Grégoire XI, qui lui fut accordé par Urbain VI, et conféré une seconde fois par Clément VII, quand Bertrand eut embrassé l'obédience de ce pape. On dit qu'Urbain VI, ami du cardinal Bertrand Latger avant le schisme, lui avait donné une relique très-singulière, consistant en quelques parcelles d'un pain consacré par Jésus-Christ quand il fit la dernière cène avec ses apôtres(2). On cite l'inscription ou attestation signée du cardinal même et d'un notaire, et contenue dans le reliquaire où ce précieux dépôt est conservé : le tout, assure-t-on, transmis fidèlement dans la famille du cardinal Bertrand, jusqu'à Jean-Jacques Lagery, garde des archives de Savoie, lequel vivait il y a cent ans, et qui donna copie de l'inscription à M. Duchesne, auteur de l'Histoire des cardinaux français. Il semble d'abord qu'on ne peut souhaiter de preuves plus positives du présent fait au cardinal Bertrand par le pape Urbain VI : mais, en examinant de près l'inscription, on y trouve une fausseté; car il est dit dans cet écrit que le cardinal Bertrand Latger et un notaire l'ont signé à Avignon le

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1079. *Duchesne*, *t.* 1, *p.* 622. — (2) *Hist. des card. t.* 1, *p.* 622, *et t.* 2, *p.* 452.

15 mai 1378; or, il est certain que le cardinal n'était point alors à Avignon, mais à Rome ou aux environs. Urbain VI, comme nous le dirons plus d'une fois, fut couronné le 18 avril 1378; le cardinal Bertrand assista à la cérémonie, il alla ensuite visiter ses églises d'Ostie et de Valetri, puis il se retira à Anagni avec les autres cardinaux pour délibérer sur l'élection d'un autre pape. On ne peut placer là ni voyage en France, ni séjour à Avignon le 15 mai. Cela est évident, et cette raison seule suffit pour rendre suspecte la prétendue relique.

Le quatrième cardinal fut Robert, fils d'Amédée III, comte de Genève, et de Mahaut de Boulogne et d'Auvergne (1). Ses frères aînés moururent tous sans enfans, et il devint par là comte de Genève étant déjà pape, du moins reconnu tel en France et en d'autres pays, sous le nom de Clément VII. Grégoire XI le fit cardinal du titre des saints Apôtres. Il avait été chanoine en l'église de Paris, évêque de Térouane et de Cambrai: il était cardinal à vingt-neuf ans et pape à trente-six. Le grand rôle qu'il jouera dans la suite de cette histoire nous dispense d'entrer plus avant dans son caractère et dans le détail de sa vie.

Le cinquième cardinal fut Guillaume de Chanac, gentilhomme limosin, d'abord moine bénédictin à Saint-Martial de Limoges, puis abbé de Saint-Florent de Saumur, ensuite évêque de Chartres, de Mende, et cardinal du

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1086.

titre de Saint-Vital (1). Ce prélat était habile dans le maniement des affaires. Grégoire XI, allant à Rome, lui confia le gouvernement du Comté Venaissin. Sous Clément VII, dont il suivit le parti, il était à la tête de toutes les délibérations délicates, surtout quand elles regardaient le duc d'Anjou, depuis roi de Sicile, auquel ce cardinal était fort attaché. Sa mort arriva le 30 décembre 1383; ses cendres reposent à Saint-Martial de Limoges.

Le sixième cardinal fut Jean Le Fèvre, cousin germain du pape Grégoire, docteur en droit civil, doyen de l'église d'Orléans et évêque de Tulle. Son titre de cardinal fut Saint-Marcel. Il ne jouit de sa dignité que neuf mois, étant mort le 6 mars de l'année suivante.

Le septième cardinal fut Jean de La Tour, de l'illustre maison de La Tour d'Auvergne. Il embrassa l'état monastique dans l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, dont il fut abbé. Le pape, en le faisant cardinal, lui donna le titre de Saint-Laurent *in Lucina*. Il mourut le 15 avril 1374. Ces sept cardinaux français dont nous venons de parler étaient de l'ordre des prêtres.

Le huitième cardinal, et le premier des diacres, fut Pierre Flandrin, du diocèse de Viviers, et doyen de l'église de Bayeux (2). On l'appela le cardinal de Saint-Eustache, à cause de son titre. Au commencement du schisme, ce fut un des principaux adversaires d'Urbain VI. Aussi ce pape l'excommunia nommé-

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1092. — (2) *Ib p.* 1111.

ment; et, dans les formules de foi qu'il présentait aux nouveaux évêques et aux abbés, il avait inséré une promesse par laquelle on s'obligeait à ne donner aucun secours ni conseil à Pierre Flandrin, et à trois ou quatre autres chefs du parti de Clément VII. Le cardinal de Saint-Eustache mourut le 23 juin 1381. On a de lui, dans quelques bibliothèques, des ouvrages manuscrits faits pour la défense du pape Clément.

Le neuvième cardinal, et le second des diacres, fut Guillaume de Noellet (1), du diocèse d'Angoulême, archidiacre de Chartres, auditeur du palais et référendaire de Grégoire XI, qui lui donna le titre de Saint-Ange, peu de temps après l'avoir nommé cardinal. Ce pape avait idée de ses lumières; il lui confia souvent des commissions d'affaires ou de littérature; il le fit son vicaire en quelques cantons d'Italie, avant que d'aller lui-même s'établir à Rome. Dans le schisme, Guillaume de Noellet eut part comme les autres aux révolutions qui affligèrent l'Eglise. Il mourut le 4 juillet 1394.

Le dixième cardinal, et le troisième des diacres, fut Pierre de Vergne, du diocèse de Tulles, chanoine de Narbonne et archidiacre de Rouen (2). Il garda ce second bénéfice jusqu'à sa mort, qui n'arriva que le 6 octobre 1403. Son titre de cardinal fut Sainte-Marie *in viâ latâ*. Sa conduite pendant le schisme fut de s'attacher d'abord à Clément VII, ensuite il chercha tous les moyens de pacifier l'Eglise,

(1) *Vit. t. 1, p.* 1115.— (2) *Ibid. p.* 1116. *Duchesne, t.* 1, *p.* 634.

jusqu'à s'éloigner même de la cour de Benoît XIII, successeur de Clément, parce que ce pape n'entrait pas assez dans les vues du bien public (1).

Dispute touchant l'eucharistie. — Les deux premiers cardinaux diacres, c'est-à-dire Pierre Flandrin et Guillaume de Noellet, furent employés, peu de temps après leur promotion, dans une controverse de doctrine touchant le mystère de l'eucharistie (2). En Aragon, quelques religieux avaient prêché les trois propositions suivantes (3).

I. Si une hostie consacrée tombe dans quelque lieu immonde, le corps de Jésus-Christ cesse d'y être, et la substance du pain y revient.

II. La même chose arrive si une hostie consacrée est rongée ou prise par un animal.

III. Quand une hostie consacrée est reçue par un homme, soit juste, soit pécheur, dans le moment que les espèces sont brisées sous la dent, *Jésus-Christ est enlevé au ciel* et ne passe point dans l'estomac.

Un frère Mineur, nommé Jean de Laune, natif de Gironne, licencié alors, et depuis docteur de la faculté de théologie de Paris, fut accusé d'avoir répété souvent en chaire quelques-uns de ces articles. L'inquisiteur de la foi dans le royaume d'Aragon était Nicolas Eymeric, religieux dominicain, dont nous avons un ouvrage intitulé le *Directoire de la foi.* Il représenta en cour de Rome le danger de ces

(1) *Vit.* t. 1, p. 1121. — (2) *Du Boulai*, t. 4, p. 436 *et seq.* — (3) *Dargentré, coll. Jud.* t. 1, *part.* 1, p. 390. *Vading. ad ann.* 1371, n. 14.

propositions, et le pape chargea les deux cardinaux dont nous venons de parler d'écrire de sa part aux archevêques de Tarragone et de Saragosse, et à leurs suffragans, pour qu'ils fissent défense, sous peine d'excommunication, de prêcher désormais ou d'enseigner cette doctrine. Les cardinaux s'acquittèrent de leur commission, et ils donnèrent en même temps avis à ces évêques, par une lettre du 8 août, que le pape avait défendu la même chose à Jean de Laune. Ces trois articles touchant l'eucharistie sont regardés aujourd'hui comme entièrement faux et insoutenables; autrefois ils ont eu des partisans illustres, entre autres le Maître des sentences et Hugues de Saint-Victor. Les chefs de l'école, Albert le Grand, Alexandre de Halés, saint Thomas et saint Bonaventure en ont parlé comme d'opinions problématiques. Le pape Grégoire XI, en défendant de les prêcher, ne les a point condamnés comme des erreurs. Telles sont les observations de Vading contre Vasquez, et quelques autres théologiens qui taxent ces propositions d'hérésie (1).

Hérétiques à Toulouse et en Flandre. — Il restait encore alors à Toulouse quelques vestiges de la secte des Albigeois. Le pape donna ordre, par ses lettres du 18 novembre, à l'archevêque Gauffrid de Vayroles, et à l'inquisiteur Hugues de Verdun, religieux dominicain, de poursuivre tous ceux qui se trouveraient coupables en cette matière, sans épargner ni les religieux, ni les docteurs ou professeurs

(1) *Vad.* 1371, *n.* 14 *et* 15.

en théologie (1). Dans les autres cantons du royaume, et en Flandre, on trouvait aussi des Bégards, qu'on appelait Turlupins, et qui se nommaient entre eux *la Societé des Pauvres*. Ces hérétiques avaient pour principes qu'il ne fallait jamais rougir de ce qui est naturel, et en conséquence ils se livraient publiquement et sans pudeur à ce qu'il y a de plus infâme. En Dauphiné, il y avait des Vaudois, et ils faisaient des prosélytes. Grégoire XI, par une lettre du 27 mars 1373, implora contre tous ces novateurs l'autorité du roi Charles V (2). Il se plaignit à ce prince qu'en Dauphiné les inquisiteurs n'eussent pas toute la liberté d'exercer leurs fonctions. « Nous apprenons, dit-il, que vos officiers, bien loin de soutenir les inquisiteurs, les traversent, au contraire, en plusieurs manières différentes, tantôt en leur assignant des endroits peu sûrs pour dresser leurs informations; tantôt en ne permettant pas qu'ils procèdent sans avoir avec eux des juges séculiers, ou en les obligeant de montrer à ces juges les procédures qu'ils font sans eux; tantôt en délivrant de prison ceux que les inquisiteurs ont saisis comme hérétiques ou suspects d'héresie; tantôt en refusant de s'engager par serment à poursuivre les hérétiques, comme il est marqué par le droit; tantôt enfin en donnant asile ou secours à ceux que les inquisiteurs recherchent pour cause d'hérésie. »

Le roi fait punir à Paris les hérétiques Tur-

(1) *Raynald.* 1372, *n.* 35. — (2) *Ibid.* 1373, *n.* 19.

lupins. —Le roi Charles V entra dans les vues du pape, du moins en ce qui concernait les Turlupins. On arrêta par son ordre les deux principaux chefs de cette troupe infâme : c'étaient une femme nommée Jeanne d'Aubenton, native de Paris, et un homme dont on ne dit point le nom (1). La femme fut brûlée vive; l'homme étant mort en prison avant la sentence, son cadavre fut gardé quinze jours dans un tas de chaux, et traîné ensuite au bûcher : les livres et les vêtemens de ces misérables furent aussi brûlés à Paris, hors de la porte Saint-Honoré. Mais la secte subsista encore quelque temps : Gerson, plusieurs années après, écrivait que les Turlupins ne manquaient point de sectateurs, et que, quand ils espéraient l'impunité, ils répandaient partout leurs erreurs (2). Pour les Vaudois du Dauphiné, plus éloignés de la cour, on les chercha moins, et ils se multiplièrent tellement, que les provinces d'Arles, d'Aix, de Vienne, de Tarantaise et d'Embrun en furent bientôt tout infectées. Nous verrons les inquiétudes que cela donna au pape dans la suite.

Trève entre la France et l'Angleterre. — Grégoire XI avait d'autres sujets de peine, en voyant la guerre toujours allumée entre la France et l'Angleterre. Il venait de pacifier l'Espagne par les soins du cardinal Gui de Boulogne, son légat : il aurait souhaité le même succès pour les conférences que l'archevêque de Ravenne et l'évêque de Carpentras tinrent de sa part à Bruges avec les plénipotentiaires

(1) *Gaguin*, *l.* 9. — (2) *Gerson. nov. edit. t.* 1, *p.* 19.

de Charles et d'Edouard; mais tous ces mouvemens se terminèrent à une trève qui ne servit qu'à disposer les deux nations à une guerre plus vive. Le sort des armes fut glorieux pour la France, qui se trouva dans une situation brillante, gouvernée par un sage roi, défendue par du Guesclin, délivrée d'Edouard III et du prince de Galles son fils, les deux héros de l'Angleterre, morts l'un et l'autre avant la fin de la trève.

Mort du cardinal Gui de Boulogne. — Le cardinal de Boulogne ne jouit pas long-temps de la gloire que ses négociations d'Espagne lui avaient acquise. Il mourut à Lerida le 27 novembre, empoisonné, à ce qu'on disait, par les ordres du roi de Navarre, homme expert en cette manière de faire la guerre à ceux qu'il n'aimait pas. Il s'en disculpa néanmoins, et le pape reconnut son innocence par un bref que le soupçon même du crime a rendu un monument odieux pour ce prince (1). Le cardinal de Boulogne fut un des plus illustres prélats de ce temps-là. Pétrarque le représente partout comme le chef du sacré Collége, après le pape (2). Son nom, ses emplois, ses négociations lui donnaient une grande autorité dans les affaires où il entrait. En général, il réussit mieux auprès des princes étrangers qu'à la cour de nos rois; sa fidélité y fut même soupçonnée dans le commencement des troubles qu'excita le roi de Navarre. Depuis ce temps-là il fit peu de séjour en France : il eut

(1) *Rainald.* 1373, *n.* 24 — (2) *Petrarch. rer. sen. l.* 6, *ep.* 6.

en Italie la qualité de vicaire de l'empereur; en Espagne, celle de légat du saint Siége, pendant les règnes de Pierre le Cruel et de Henri de Transtamare; temps d'orages et de révolutions. Il aima les gens de lettres, et en particulier Pétrarque, qui payait cette amitié en parlant de lui avec plus de respect que des autres cardinaux. Il avait l'esprit et les manières aisés, le talent de la parole, et la conversation agréable; qualités qu'on aime à trouver dans un grand, et qu'on serait surpris de ne pas voir dans un négociateur. Après sa mort on rapporta son corps en France: il fut inhumé, selon ses ordres, dans l'abbaye du Bouschet en Auvergne, et l'on y voit encore son tombeau (1).

Mort de Pétrarque. — Pétrarque, son ami, mourut quelque temps après. Nous avons déjà peint ce personnage, et nous n'ajoutons qu'un mot sur son caractère porté à la satire. Sans doute, comme l'a remarqué M. Coeffeteau (2), « Pétrarque eût beaucoup mieux fait de châ» tier sa vie et de réformer ses mœurs, que de » s'amuser à censurer les actions des papes et » les déportemens de la cour romaine. » Mais, en prenant même ses satires avec tout leur fiel, nous ne voyons pas quel usage les ennemis de l'Eglise romaine ont prétendu en faire. Pétrarque rassemble quelquefois les reproches les plus durs, les railleries les plus sanglantes, les injures les plus atroces contre la cour d'Avignon; mais en même temps, et partout, il fait

(1) *Baluz. Histoire de la maison d'Auvergne, t. 1, p. 128.* — (2) *Coeffeteau contre le myst. d'iniquité, p. 1065.*

profession de suivre et de révérer l'autorité des papes. Par là il réfute tous les sectaires déclarés contre la puissance pontificale; et quand ils se sont avisés de le citer comme un de leurs précurseurs ou de leurs témoins, ils ne prenaient pas garde qu'ils fournissaient des armes contre eux-mêmes.

Mort du cardinal Jean de Dormans.—Fondation du collége de Beauvais. — Quelques jours avant la mort du cardinal de Boulogne, le pape et la France avaient perdu Jean de Dormans, prélat zélé pour l'Église, et fidèle ministre de son roi. Cette même année, il avait repris les sceaux à la place de son frère Guillaume de Dormans, son successeur dans cette charge, et mort au mois de juillet 1373. Jean de Dormans, toujours appelé le cardinal de Beauvais, à cause de son évêché, avait fondé en 1370 le collége qui porte son nom. Il y mit vingt-quatre boursiers, tous destinés à l'état ecclésiastique (1): ces places sont aujourd'hui à la collation du parlement de Paris, et à la présentation de l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. On voit dans la chapelle de ce collége les tombeaux de deux autres prélats, neveux du cardinal Jean de Dormans; savoir, Milon de Dormans, aussi évêque de Beauvais, et chancelier de France, mort en 1387, et Guillaume de Dormans, archevêque de Sens, mort en 1405 (2).

Fondation du collége de maître Gervais.— Le médecin du roi Charles V, nommé Gervais

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 429.* — (2) *Grangier, de l'Etat du Collége de Beauvais, p. 14.*

Chrétien, chanoine de Bayeux et de Paris, avait aussi établi dans le même temps un collége qui s'appelle encore le collége de maître Gervais. Grégoire XI le confirma, le roi Charles V en fut le bienfaiteur, et le soumit à son aumônier. Ce prince avait de l'affection pour toutes les maisons d'étude; mais il distinguait en toute rencontre le collége de Navarre, soit à cause de la fondatrice qui était une reine de France, soit parce que son précepteur Nicolas Orême en avait été grand-maître.

L'an 1373. — *Etablissement de la fête de la Présentation de la sainte Vierge.* — Une marque particulière de la prédilection du roi pour cette maison, fut de la choisir, avant toutes les autres communautés ou églises de Paris, pour y faire célébrer la fête de la Présentation de la sainte Vierge; solennité très-ancienne chez les Grecs, et toute récente alors dans l'Eglise d'Occident. Voici l'origine de cette institution parmi nous : Philippe de Maisières, ce gentilhomme français dont nous avons parlé dans l'histoire du bienheureux Pierre Thomas, était venu en 1372 à la cour d'Avignon pour les affaires du roi de Chypre, dont il était toujours chancelier (1). Plein d'ardeur pour toutes les institutions de piété, et en particulier pour le culte de la sainte Vierge, il avait apporté avec lui un office noté en musique, sous le titre de *la bienheureuse Vierge Marie, en mémoire de ce qu'à l'âge de trois ans, elle fut présentée au temple par ses parens.* Cet office était celui

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 441. Launoy, Hist. coll. Nav. t. 7, nov. edit p. 326. Spond. ann. 1372, n. 9.*

dont on se servait en Orient tous les ans le 21 novembre, jour consacré à cette fête. Le chancelier le communiqua au pape Grégoire XI, le priant d'établir la même fête dans l'Eglise d'Occident. Le pape fit examiner l'office et la requête par des cardinaux et par des théologiens. Après un mûr examen, il approuva l'un et l'autre, et il permit que la fête de la Présentation de la sainte Vierge fût désormais solennisée dans toutes les églises le 21 novembre. On en donna l'exemple dans la cour romaine : au jour marqué elle se rendit à l'église des frères Mineurs d'Avignon, et elle assista à la solennité de la Présentation.

Cette fête est célébrée au collége de Navarre. — Philippe de Maisières alla ensuite à la cour de France, y présenta le même office, et raconta tout ce qui s'était fait à Avignon. Le roi apprit ces nouvelles avec joie, et il fit célébrer aussi dans sa chapelle la fête de la Présentation de la sainte Vierge. Le nonce du pape y officia et prêcha en présence du roi ; c'était en 1373. Le 10 novembre de l'année suivante*, le roi écrivit aux maîtres et aux étudians du collége de Navarre, pour les exhorter à recevoir la même fête : « Car, ajoute-t-il, après Dieu il n'y » a rien de plus utile que le souvenir de sa » sainte Mère, et ne doutez pas qu'elle ne » vous récompense libéralement de l'hon- » neur que vous lui procurerez. » La maison de Navarre entra volontiers dans les pieux sentimens du monarque son bienfaiteur, et

* C'était en 1374, non en 1375, comme le dit du Boulai, historien de l'Université.

tels furent les commencemens de cette solennité qui se répandit de là dans les églises de Paris, et ensuite dans toutes celles de l'Occident.

Suite des actions de Philippe de Maisières. —Philippe de Maisières s'attacha depuis au roi Charles V, son souverain naturel, et il fut admis aux conseils de ce prince; ensuite il prit quelque part à l'éducation de Charles VI, pour qui il composa un livre intitulé *le Songe du vieil Pèlerin* (1). C'était lui-même qu'il appelait ainsi, à cause de la multitude de ses courses en Orient, et dans les diverses contrées de l'Europe. Ce livre est un recueil de traits d'histoire, mêlés de préceptes et de réflexions judicieuses que Philippe met dans la bouche de la Vérité, dont il fait une personne, afin de toucher davantage le jeune roi. Comme le tumulte des affaires et la contagion du monde n'avaient jamais ôté à Philippe de Maisières le goût de la piété et de la solitude, il se retira, en 1380, chez les Célestins de Paris, et il y vécut jusqu'à une extrême vieillesse, partageant avec ces religieux les exercices de la régularité et de la pénitence. Il fit bâtir une chapelle dans leur église, et quelques lieux réguliers dans leur maison. Enfin, plein de vertus et de jours, il mourut le 29 mai 1405, et il fut inhumé, avec l'habit de Célestin, dans le chapitre de ce monastère. Nous parlerons encore quelquefois de lui, de ses bonnes œuvres et de son ouvrage intitulé *le Songe du vieil Pèlerin*. Ici nous avons voulu rassembler

(1) *Beurier, Hist. des Célestins de Paris, p.* 391.

sous un point de vue la suite des dernières années de ce vertueux gentilhomme, dont la vie entière, si on la donnait au public, serait également curieuse et édifiante.

FIN DU LIVRE QUARANTIÈME.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE GALLICANE.

LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

L'AN 1374. — *Le pape recommande la célébration des conciles provinciaux.* — Grégoire XI, imitateur fidèle d'Urbain V, son prédécesseur, avait à cœur comme lui la célébration des conciles provinciaux. Il manda à Pierre de La Jugie, archevêque de Narbonne, d'assembler ses suffragans dans l'espace de six mois, pour traiter avec eux de la réformation des mœurs et des autres besoins des églises; et, afin que les points qui devaient faire la matière du concile fussent plus digérés, le pape voulut que chaque évêque les examinât dans le synode de son diocèse; mais, comme il souhaitait aussi que les réglemens de cette assemblée s'étendissent à toute sorte de personnes, même aux religieux exempts, il permit à l'archevêque de contraindre tous les abbés et supérieurs réguliers, sans en exempter ceux de

l'ordre de Cîteaux, à se trouver présens au concile (1).

Concile de Narbonne.—Pierre de La Jugie en fixa l'ouverture au 15 avril 1374, et le lieu des séances dans l'église métropolitaine de Narbonne. Il ne s'y rendit en personne que cinq évêques; savoir, Sicard de Lautrec, évêque de Béziers (il avait succédé à Hugues de La Jugie, frère de l'archevêque); Pierre de Saint-Martial, évêque de Carcassonne, et depuis archevêque de Toulouse; Jean de Rochechouart, évêque de Saint-Pons, depuis archevêque de Bourges; Arnaud de Villars, évêque d'Alet; Hugues de Monteruc, évêque d'Agde. Les autres évêques de la province n'y assistèrent que par procureurs: c'étaient Pierre de Vernobs, évêque de Maguelonne; Bernard de Saint-Etienne, évêque d'Uzès; Jean, évêque de Lodève; Pierre de Cima, espagnol, évêque d'Elne, et Jean d'Uzès, évêque de Nîmes. Ce concile * dura jusqu'au 24 avril. On y dressa vingt-huit canons, dont la plupart sont répétés du concile de Lavaur, tenu en 1368. Nous ne rapporterons que les nouveaux réglemens contenus dans les articles 13, 14, 15, 16, 25, 26 et 27.

XIII. Les ecclésiastiques s'abstiendront de tout négoce illicite.

XIV. Tout bénéficier à charge d'âmes sera tenu de dire la messe, au moins une fois tous les mois.

* M. Fleury a oublié ce concile de Narbonne.

(1) *Concil. Hard. t. 7, p. 1873 et seq. Concil. Gall. Narbon. p.* 308.

XV. Les curés détourneront leurs paroissiens de blasphémer contre Dieu, la sainte Vierge et les saints ; et ceux qui n'obéiront pas en cela aux monitions de leurs curés seront punis par l'évêque, selon les règles de droit.

XVI. Les curés avertiront aussi leurs paroissiens de dénoncer les blasphémateurs à l'official.

XXV. Les ecclésiastiques ne prêteront point leur nom pour des donations frauduleuses, et à dessein de faire décharger des tailles les biens-fonds dont ils se font passer pour donataires.

XXVI. On ne donnera point, sans l'ordre du supérieur, la sépulture ecclésiastique à ceux qui sont morts dans l'excommunication ou l'interdit.

XXVII. On accorde indulgence de dix jours à ceux qui, contrits et confessés, diront tous les jours un *Pater* et deux *Ave Maria* pour le pape et pour le roi.

Pierre de La Jugie est transféré à l'archevêché de Rouen.—Il prête serment de fidélité par procureur.—L'année suivante, Pierre de La Jugie fut transféré de l'archevêché de Narbonne à celui de Rouen. Ce prélat était auprès du pape, et il ne pouvait se rendre de long-temps à la cour de France, pour y prêter le serment de fidélité. Le roi se contenta du serment fait par procureur, et donna main-levée à l'archevêque, du temporel de sa nouvelle église, comme s'il avait comparu en personne ; mais le pape déclara que c'était pour une fois seulement, et sans que cela pût porter préjudice à la régale et aux

autres droits *qu'on dit appartenir au roi* (1). La bulle est du 28 août 1375. Cette grâce qu'accordaient quelquefois nos rois, de se contenter du serment de fidélité rendu par procureur, ne mettait les évêques qu'en possession du temporel, et la régale demeurait encore ouverte pour les bénéfices (2). Cependant, comme cela donnait accasion à des disputes, le roi et l'évêque nommant quelquefois à un même bénéfice, le roi en vertu de son droit de régale, et l'évêque sous prétexte que le serment de fidélité par procureur lui donnait main-levée de tous les biens attachés à son siége, le procureur-général du parlement de Paris obtint du roi, en 1440, que le serment de fidélité ne serait plus prêté par procureur, mais que les évêques pourvus le feraient toujours en personne.

Philippe d'Alençon, prince de la maison royale, transféré de Rouen à Auch. — L'archevêché de Rouen, auquel Pierre de La Jugie venait d'être transféré, était vacant par la démission de Philippe d'Alençon, prince de la maison de France, et frère cadet de Charles d'Alençon, qui s'était fait dominicain en 1359. Philippe avait embrassé l'état ecclésiastique avant la retraite de son frère dans le cloître (3). Dès l'an 1356, étant encore fort jeune, il fut nommé à l'évêché de Beauvais, et quatre ans après à l'archevêché de Rouen. Il y eut d'abord une étroite union entre ce prince et Charles, alors dauphin et régent du royaume, jusque là que l'archevêque obtint pour son palais

(1) *Hist. des archevêq. de Rouen*, p. 529. — (2) *Preuves des libertés de l'Eglise gallicane*, p. 393. — (3) *Vit.* t. 1, p. 1244.

archiépiscopal de Rouen, et pour les maisons contiguës, la confirmation de l'ancienne justice souveraine que ses prédécesseurs y avaient exercée, et que les juges royaux ne voulaient pas reconnaître (1).

Le dauphin étant monté sur le trône, la bonne intelligence des deux princes fut altérée, soit à l'occasion d'un ecclésiastique de la cour que l'archevêque, malgré la recommandation du roi, ne voulut pas pourvoir d'un bénéfice dans la cathédrale, le trouvant incapable d'en faire les fonctions, soit plutôt à cause des contradictions que le prélat éprouvait dans l'exercice de son autorité, de la part du bailli de Rouen, nommé Oudart d'Attenville, homme puissant à la cour, et naturellement indisposé contre les ecclésiastiques. Quoi qu'il en soit, la désunion fut si grande, que le roi fit saisir le temporel de l'archevêque, et que l'archevêque jeta l'interdit sur la ville de Rouen.

Cette affaire avait été précédée d'une autre entre Philippe et son chapitre. Les chanoines prétendaient n'être soumis qu'à la visite de leur doyen, et l'archevêque soutenait que ce droit de visite était attaché à sa dignité. Le procès porté en cour de Rome n'y fut point décidé; mais le pape, qui était encore Urbain V, ordonna que, par provision, Philippe d'Alençon ferait la visite du chapitre. On dit que sous Grégoire XI, qui avait été autrefois archidiacre dans l'église Rouen, les chanoines

(1) *Sainte-Marthe, Hist. de la Maison de France, t.* 1, *p.* 951. *Hist. des archevêq. de Rouen, p.* 521.

obtinrent une bulle, datée du 29 octobre 1372, par laquelle ils sont déclarés exempts de la juridiction des archevêques(1). Le cardinal d'Etouteville, quatre-vingts ans après, révoquait en doute cette bulle, et il l'attribuait à quelqu'un des papes qui avaient régné pendant le schisme; mais, en la supposant authentique, comme nous la croyons, on juge aisément qu'elle dut aigrir beaucoup un prélat tel que Philippe d'Alençon. La querelle avec le roi acheva de lui rendre le séjour de Rouen intolérable. Le pape, pour lui épargner de plus grands chagrins, et même à la prière du roi, le transféra à l'archevêché d'Auch, qu'il lui donna en commende avec le titre de patriarche de Jérusalem. Ce tempérament fut approuvé de tout le monde. Pierre de La Jugie remplaça le prince à Rouen; et Jean Roger, frère du pape, archevêque d'Auch, passa à Narbonne. La suite de cette histoire fera reparaître Philippe d'Alençon dans d'autres situations, et l'on remarquera toujours les traits d'un homme de bien, avec un peu de dureté dans le caractère.

Mort de Charles d'Alençon son frère, d'abord religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et ensuite archevêque de Lyon. Ses démêlés avec la cour.—Son frère aîné Charles, d'abord religieux de Saint-Dominique, et depuis archevêque de Lyon, mourut cette année 1375. Il avait aussi eu de grands démêlés avec les officiers du roi. C'était pour la justice du ressort de Lyon, que l'archevêque ne voulait pas laisser exercer dans une maison de la ville,

(1) *Dadré, chr. des archevêq. de Rouen, p. 276 et seq.*

sous prétexte que c'était donner atteinte à sa juridiction et à celle de son chapitre. Il y eut des violences à cette occasion; les officiers de l'archevêque chassèrent ceux du bailli de Mâcon, juge dans le ressort de Lyon. Le roi les fit rétablir, et condamna l'archevêque à la réparation des dommages causés dans cette émeute. L'archevêque n'obéit point, et le roi fit procéder contre lui par saisie de temporel (1). Alors le prélat opposa les armes spirituelles à l'autorité de son souverain; il mit la ville en interdit, et pendant près de six mois tous les offices de l'église y furent suspendus: la mort de l'archevêque termina le scandale et rendit la tranquillité à la ville.

L'AN 1375.—*Troubles de religion en Dauphiné.* — *Lettres du pape Grégoire XI pour arrêter le progrès des hérétiques.* — Les troubles de religion s'étaient augmentés dans le Dauphiné et dans les provinces voisines. La hardiesse des Vaudois allait jusqu'à se déclarer ouvertement, et à mépriser les poursuites de l'inquisition. Ce tribunal était gouverné, dans ces cantons, par François Borilli, et par Bertrand de Saint-Guillaume, religieux de Saint-François (2). Ils donnèrent avis au pape de l'état de ces provinces; et le pape écrivit aussitôt à tous ceux qu'il crut propres à servir l'Eglise dans l'occasion présente; la plupart de ces lettres sont du 7 mai. La première, adressée au roi, lui représentait que le gouverneur de Dauphiné négligeant de prêter main-forte aux

(1) *Sainte-Marthe*, *Hist. de la Maison de France*, t. 1, p. 955. — (2) *Vading*, 1375, n. 11 et seq.

inquisiteurs, et quelques gentilshommes du pays empêchant les procédures contre les hérétiques, il se répandait de toutes parts des erreurs qu'il ne serait pas facile d'arrêter dans la suite si l'on n'avait recours aux remèdes les plus prompts et les plus efficaces. En conséquence le saint Père priait le roi d'envoyer dans ces provinces, non-seulement des ordres par écrit, mais des hommes animés de courage et de zèle pour les faire exécuter. « Par là, » ajoutait-il, vous rendrez à Dieu un honneur » qui est au-dessus de tout, et nous ne serons » pas obligés de sévir, comme la justice le » demanderait, contre ceux de vos sujets qui » protégent les hérétiques. »

La seconde lettre était pour l'évêque de Paris, et le pape lui parlait ainsi : « Dernièrement, lorsque vous étiez en notre cour, » nous vous racontions ce qu'on nous mandait » des hérétiques du Dauphiné, de la protection qu'ils trouvaient dans les nobles du » pays, et de la négligence du gouverneur à » soutenir les inquisiteurs ; et nous vous recommandions de faire des remontrances sur » cela au roi. Présentement nous écrivons à » ce prince pour le même sujet ; vous lui rendrez nos lettres, et vous le presserez de remédier promptement et avec force à de si » grands désordres ; autrement nous serions » contraints de procéder contre le gouverneur » et contre les gentilshommes qui favorisent » l'hérésie. » Il y avait d'autres lettres pour Charles de Banville, gouverneur du Dauphiné ; pour les principaux seigneurs du pays, pour les archevêques de Vienne, d'Embrun et de

Tarentaise; pour les évêques de Valence, de Viviers, de Grenoble et de Genève; enfin pour l'inquisiteur François Borilli.

Le pape exhortait le gouverneur et les seigneurs à autoriser la recherche et la punition des hérétiques. Il commandait aux prélats de faire publier aux messes solennelles les excommunications portées contre les Patarins, pauvres de Lyon, Arnaldistes, Fratricelles, et contre tous leurs partisans, défenseurs et protecteurs. Il avertissait l'inquisiteur de deux choses: la première, de faire nommer par les supérieurs des religieux Mendians, de bons prédicateurs pour instruire les peuples de ces quartiers, où l'ignorance était extrême; la seconde, d'étendre ses soins et ses pouvoirs d'inquisiteur dans la province de Tarentaise, où plusieurs hérétiques se réfugiaient, parce qu'il n'y avait point là d'inquisition. Pour presser l'exécution de tous ces ordres, le pape envoya l'évêque de Masse, ville de Toscane, revêtu de l'autorité de nonce apostolique. L'inquisiteur et lui eurent permission de poursuivre et de faire arrêter les hérétiques en quelque endroit que ce fût, même hors des diocèses qui leur étaient assignés. Ils s'acquittèrent si bien de leur charge, qu'en moins de six semaines toutes les prisons du pays se trouvèrent trop petites pour contenir la multitude des hérétiques qu'on avait saisis. Le pape, en étant informé, donna ordre de bâtir de nouvelles prisons, d'augmenter et de fortifier les anciennes; et, pour subvenir aux frais, tant de la poursuite que de l'entretien des coupables, il chargea, par une lettre du 17 juin, les archevêques et

évêques de ces cinq provinces, de lever une fois quatre mille florins d'or, et ensuite huit cents chaque année pendant cinq ans, leur assignant pour fonds de ces levées les restitutions des biens mal acquis et les legs incertains, avec ordre encore de remettre les sommes, quand elles seraient faites, entre les mains de l'évêque d'Avignon et de l'inquisiteur Borilli, commissaires nommés pour en disposer. Il paraît que ces fonds ne suffirent point pour la subsistance des prisonniers; car le pape manda, le 7 octobre suivant, à son nonce et à l'inquisiteur, que, comme les hérétiques s'étaient multipliés par la négligence des ordinaires, il fallait contraindre, même par censure ecclésiastique, les évêques à nourrir les hérétiques prisonniers dans leurs diocèses; sauf néanmoins à leur tenir compte ensuite de ces avances, sur les restitutions de biens mal acquis, et sur les legs incertains attribués par les lettres précédentes aux dépenses de toute cette procédure.

Le pape recommande la résidence aux évêques. — Le pape regardait avec raison la résidence des évêques comme un des moyens les plus sûrs pour arrêter les mauvaises doctrines, la licence des mœurs et la décadence de la discipline. Attentif sur ce point, plus encore que sur les autres, il avait déjà ordonné aux prélats qui fréquentaient la cour de France de retourner à leurs diocèses; mais auparavant il avait prié le roi de ne pas s'offenser d'une jussion si nécessaire pour le bien de l'Eglise (1).

(1) *Spond.* 1372, *n.* 4.

Cette année il donna une bulle, datée du 29 mars, où il dit (1) : « Nous ne pouvons dissi- » muler la négligence criminelle de quelques » prélats qui semblent oublier que leur devoir » est de paître le troupeau confié à leurs soins, » et de le soustraire au ravage des loups. Mer- » cenaires plutôt que pasteurs, ils se tiennent » éloignés, sous divers prétextes, de leurs » églises, qui se trouvent réduites par là à » une espèce de viduité. Cela est cause que » les vices pullulent dans le clergé et parmi » le peuple; que le culte divin est diminué, » que les choses saintes sont méprisées, que » l'esprit de piété s'affaiblit, que les erreurs se » répandent, que la foi s'éteint, que la liberté » ecclésiastique est violée, que les édifices et » les autres biens de l'Eglise se dégradent. » Pendant ce temps-là on entend les cris des » enfans privés des soins et de la subsistance » spirituelle qu'ils avaient droit d'attendre de » leurs pères; les scandales se multiplient, et » les âmes sont en un danger évident de se » perdre. » Le pape ordonne ensuite à tous les patriarches, archevêques, évêques, abbés et supérieurs d'ordre, de se rendre dans l'espace de deux mois à leurs églises ou monastères, et d'y résider assidûment; il excepte seulement les cardinaux, les légats, les nonces, les officiers de la cour romaine, et les quatre patriarches des siéges d'Orient, occupés par les infidèles.

Le pape veut aller à Rome. — Le zèle du pape pour la résidence des prélats lui attira

(1) *Rainald.* 1375, *n.* 23.

une réponse aussi naturelle qu'elle était hardie de la part d'un évêque étranger qui se trouvait alors à Avignon. « Que faites-vous ici? lui dit » le pape; que n'allez-vous à votre église? » *Et vous-même, saint Père,* répondit l'évêque, *pourquoi n'allez-vous pas voir votre épouse qui est si riche et si belle?* lui reprochant par là son éloignement de Rome, séjour naturel du saint Siége et des souverains pontifes (1). Mais Grégoire XI s'était fait ce reproche à lui-même depuis long-temps, et il voulait sincèrement rétablir la chaire de saint Pierre en Italie. Au mois d'octobre de l'année précédente, il avait déclaré à l'empereur et à tous les princes de l'Europe que sa résolution était prise d'aller à Rome, et ce devait être en septembre 1375 (2). Le roi Charles V lui en témoigna sa douleur, et le pape lui répondit en ces termes : « Quoiqu'il nous soit dur de nous éloi- » gner de vous et de cette contrée qui est » notre patrie, cependant la bienséance, l'in- » térêt de l'Eglise romaine notre épouse, et » le bien de tous les fidèles, nous pressent de » nous rendre le plus tôt que nous pourrons » dans cette sainte ville qui est le lieu de notre » résidence légitime; et après une mûre déli- » bération, nous nous sommes déterminé à » partir l'automne prochain (3). » Le pape écrivait cela le 9 janvier; mais le désir de concilier les rois de France et d'Angleterre avant son départ lui fit différer son voyage jusqu'au printemps de l'année suivante.

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 479. *Chr. d'Anjou*, *Choisi*, *Hist. de Charles V*. — (2) *Rain.* 1374, *n.* 23. — (3) *Ib.* 1375, *n.* 22.

Il presse le roi de donner des confesseurs aux criminels condamnés à mort. Il accorde au roi la collation de la chapelle du Mont-Calvaire à Jérusalem. — Dans cet intervalle il recommanda au roi une pratique déjà ordonnée par Clément V et par plusieurs conciles, mais extrêmement négligée dans quelques cantons du royaume ; c'était de donner des confesseurs aux criminels condamnés à mort (1). Il paraît que l'usage ou plutôt l'abus d'en refuser ne fut entièrement aboli que quelques années après. La lettre du pape au roi est du 27 octobre. Le 25 novembre, Grégoire accorda à Charles V et à ses successeurs le droit de conférer la chapelle du Mont-Calvaire, dans l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, à tels prêtres séculiers ou réguliers qu'il leur plaira de choisir, même à des religieux Mendians. Enfin le 20 décembre, veille de Saint-Thomas, il y eut une promotion de neuf cardinaux, huit prêtres et un diacre, sept français, un italien et un espagnol (2).

Promotion de cardinaux. — Le premier cardinal français fut Pierre de La Jugie, que nous venons de voir transféré de Narbonne à Rouen. On l'appela le cardinal de Narbonne, parce qu'il avait été long-temps archevêque de cette ville (3). Il reçut avec le chapeau le titre de Saint-Clément. L'année d'après il mourut en accompagnant le pape à Rome ; il n'était âgé que de cinquante-sept ans, et il en avait passé trente-trois dans l'épiscopat.

(1) Clément. *cùm secundum.* — (2) *Spicil. t.* 4, *p.* 298. — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 433 *et* 1131 *et seq.*

On remarque un différend qu'il eut avec ses suffragans peu de temps après sa nomination à l'archevêché de Narbonne. Les papes donnaient alors presque tous les évêchés, et faisaient sacrer les évêques sans appeler les métropolitains. En conséquence les suffragans de Narbonne prétendaient être exempts de prêter serment de fidélité à l'archevêque, et disaient que c'en était assez du serment qu'ils faisaient au pape. Pierre de La Jugie les traduisit au tribunal de Clément VI son oncle, et il en obtint une bulle qui déclarait que, nonobstant la nomination et la consécration faite par le pape ou par son ordre, les évêques suffragans sont tenus envers leurs métropolitains, comme s'ils n'avaient point été nommés ou sacrés par l'autorité du saint Siége, et comme s'ils n'avaient fait aucun serment au pape. Urbain V confirma cette bulle en 1370.

Le second cardinal français fut Hugues de Montalais*, né en Anjou : il avait été chanoine, doyen et archidiacre de l'église de Nantes, évêque de Tréguier, puis de Saint-Brieux, et chancelier de Bretagne (1). Il reçut le titre des quatre Saints-Couronnés, et il porta le nom de cardinal de Bretagne, à cause de divers emplois qu'il avait eus dans cette province. Sa mort arriva le dernier jour de février 1384. Il avait suivi l'obédience de Clément VII, pape d'Avignon : en mourant il déclara qu'il tenait fermement ce pontife pour vrai et légitime

* M. Baluze prouve que c'est son vrai nom, et qu'on ne doit point l'appeler *Montalain*.

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1141.

chef de l'Eglise. C'était assez la pratique des cardinaux de cette obédience; ils faisaient presque tous à la mort une déclaration favorable à Clément : mais le cardinal de Bretagne ajouta ces paroles remarquables, *qu'il oserait, si cela était possible, soutenir cette vérité dans l'autre vie au tribunal de Dieu même* (1).

Le troisième cardinal fut Gui de Malesec, du diocèse de Tulle, et cousin du pape. Il étudia et professa le droit canon à Toulouse, et il était archidiacre de Corbière dans l'église de Narbonne, quand Urbain V le fit évêque de Lodève. Il passa de cet évêché à celui de Poitiers, et en conserva le nom, lorsqu'il eut été fait cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem par Grégoire XI, qui l'estimait fort à cause de sa captivité et de sa vertu. Il ne mourut qu'en 1411, après avoir été de tous les grands événemens que produisit le schisme. Ses cendres reposent dans l'église des frères Prêcheurs de Paris.

Le quatrième cardinal fut Jean de La Grange, né en Limosin, moine bénédictin d'abord, ensuite abbé de Fécamp, évêque d'Amiens, cardinal du titre de Saint-Marcel, mort à Avignon en 1402 (2). Ajoutons que c'était un prélat de cour; mais de la cour de Charles V, prince qui se connaissait en vrai mérite. Sous le règne suivant, le cardinal d'Amiens ne fut pas goûté de même. Il avait eu quelques attentions trop sévères sur la conduite du dauphin durant la vie du roi son père. Le jeune prince, devenu Charles VI, s'en souvint, et à

(1) *Vit. t. 1, p.* 1144. — (2) *Ib. p.* 1154.

peine se vit-il le maître, qu'il dit au seigneur de Savoisi, chambellan du feu roi : *Savoisi, à ce coup nous serons vengés de ce prêtre.* Cette parole rapportée au cardinal le remplit de terreur ; il quitta promptement la cour, et se retira auprès du pape à Avignon.

Le cinquième cardinal fut Pierre de Sortenac (1), natif du Quercy, et alors évêque de Viviers, après avoir été doyen de Saint-Félix de Caraman, diocèse de Toulouse, et auditeur des lettres du pape. Son titre de cardinal fut Saint-Laurent *in Luciná*. Il mourut à Avignon le 17 août 1390. Il était si considéré dans le sacré Collége, qu'après la mort de Grégoire XI on avait des vues sur lui pour l'élection au pontificat.

Le sixième cardinal fut Gérard du Puy, Limosin, parent du pape et abbé de Marmoutier. Grégoire XI l'avait envoyé en Italie pour être son trésorier (2). Il lui donna ensuite le gouvernement de Pérouse, du patrimoine de Saint-Pierre, et de quelques autres cantons. Gérard fit bâtir à Pérouse deux forteresses pour tenir en respect les habitans ; mais ceux-ci se révoltèrent et assiégèrent Gérard dans un de ces forts. Ce fut dans ces circonstances qu'il apprit sa promotion au cardinalat. Son absence fit que le chapeau et le titre de Saint-Clément ne lui furent donnés qu'un an après. On appela Gérard du Puy le cardinal de Marmoutier. Il mourut à Avignon en 1387, fort attaché au pape Clément, et excommunié nommément par Urbain VI.

(1) *Vit. t. 1, p.* 1170. — (2) *Ib. p.* 1173.

Le septième cardinal fut Jean de Boussières, natif de Bourgogne, et abbé de Cîteaux (1). Il ne reçut point de titre de cardinal, peut-être parce qu'il mourut huit mois après sa nomination.

Les deux autres cardinaux furent Simon Broussan, Italien, archevêque de Milan; et Pierre de Lune, Aragonnais, le plus fameux de tous par le personnage qu'il joua long-temps pendant le schisme, et par les mouvemens qu'il causa dans l'Eglise gallicane.

Sainte Catherine de Sienne, et ses rapports avec la cour d'Avignon. — Avant cette promotion, sainte Catherine de Sienne avait prié le pape de ne donner la pourpre qu'à des hommes vertueux. Cette admirable fille commençait à exercer une espèce d'apostolat auprès des pontifes et des grands. Elle était de Sienne, fille d'un teinturier; elle vivait parmi les sœurs de la Pénitence de Saint-Dominique; elle n'avait que vingt-neuf ans, et n'en vécut que trente-trois; mais l'empire que la sainteté a sur les cœurs ne dépend ni de la naissance, ni des emplois, ni des années (2). Catherine s'était préparée aux fonctions éclatantes par une vie toute d'obéissance, d'austérités et d'oraison. Dieu la favorisait d'un nombre infini de dons extraordinaires, qu'on trouve détaillés dans sa vie écrite par Raymond de Capoue, son confesseur, et depuis général des frères Prêcheurs. Raymond proteste, en écrivant ces merveilles, qu'il ne dit rien de lui-même; il

(1) *Vit. t. 1, p.* 1181. — (2) *Lett. dell. Verg. S. Cath. Sen. lett.* 3. *Act. SS. t.* 3, *april. p.* 859 *et seq.*

cite partout ses auteurs, la plupart témoins oculaires; il rapporte aussi ce qu'il a vu ou entendu; il avoue qu'il eut pendant quelque temps de violens soupçons sur les ravissemens de sa pénitente, et qu'il ne s'était rendu qu'à des preuves d'évidence: tout cela il le dit en prenant Dieu à témoin de sa sincérité. L'Eglise d'ailleurs, en mettant Catherine au nombre des saints, a reconnu dans elle assez de prodiges pour nous inspirer du respect à l'égard des autres circonstances de sa vie, même les plus étonnantes. C'est à quoi ne pensaient pas assez ceux qui, dans ces derniers temps, ont voulu faire passer cette sainte pour une fille trompée par ses jeûnes, par ses veilles, et par la pieuse oisiveté d'une vie séparée de toute occupation extérieure; dernier article que ces auteurs ont représenté comme la source principale de tant de visions et de ravissemens: en quoi ils ont manqué d'attention ou de bonne foi; car si quelques-unes des révélations de la sainte se rapportent au temps où elle vivait solitaire, l'histoire de sa vie témoigne qu'elle en eut d'autres et d'aussi singulières lorsqu'elle s'adonnait à la vie active: par exemple, lorsqu'elle était seule chargée de servir ses parens, ou du soin des pauvres et des malades; lorsqu'elle faisait ses voyages en Italie et en France, lorsqu'elle entretenait des relations avec tout ce qu'il y avait de grand dans l'Eglise.

L'AN 1376. — *Elle écrit au pape Grégoire XI.* — Catherine de Sienne était donc alors en commerce de lettres avec le pape Grégoire XI. Elle lui demandait instamment

deux choses : la première, de rétablir au plus tôt le saint Siége à Rome ; la seconde, de faire grâce aux Florentins coupables des troubles qui agitaient l'Etat ecclésiastique et l'Italie (1). Comme le pape était fort irrité contre eux, et qu'il avait commencé à procéder par les censures et par les armes temporelles, les chefs de cette république entreprirent de l'adoucir en lui envoyant la sainte fille. Ils firent partir avant elle Raymond de Capoue, son confesseur, et Catherine se rendit auprès du pape le 18 juin 1376.

Elle va trouver le pape à Avignon. — Elle engage le pape à ne plus différer son voyage de Rome. — Le saint Père la reçut avec beaucoup d'affection, il lui assigna une maison commode et ornée d'une chapelle, afin qu'elle pût pratiquer facilement tous ses exercices de dévotion. Raymond de Capoue fut son interprète dans les audiences ; car le pape parlait latin, et la sainte parlait son italien vulgaire (2). Grégoire poussa la considération pour elle jusqu'à lui dire qu'il la faisait arbitre de la paix entre les Florentins et lui, et qu'il la priait seulement d'avoir égard à l'honneur du saint Siége. Les Florentins n'agissaient pas de si bonne foi ; ils étaient convenus d'envoyer, après Catherine de Sienne, des ambassadeurs qui s'en tiendraient à ce qu'elle réglerait avec le pape. Ces ambassadeurs arrivèrent tard, et à leur arrivée ils ne voulurent rien conclure. Cela aigrit encore le pape ; mais la sainte eut

(1) *Lett. dell. Verg. S. Cath.* — (2) *Act. SS. ibid.* p. 963.

le talent de lui inspirer des sentimens de douceur. Elle réussit de même à lui persuader le voyage de Rome; le pape lui promit de ne plus différer son départ : enfin elle retourna en Italie, accompagnée de quelques personnes de piété qui l'avaient suivie de Florence.

Sollicitations de sainte Brigide pour le même sujet.—Les Romains demandent la même chose. —Sainte Brigide, quelques années auparavant, avait aussi sollicité le pape de quitter la France. Elle était morte en 1373, sans voir l'effet de ses prières. Les Romains s'étaient lassés de demander la même chose comme une grâce; ils menaçaient de se donner un pontife qui résiderait à Rome, si Grégoire XI ne se rendait à leurs désirs; et, pour faire encore une tentative sur son esprit, ils envoyèrent au mois d'août de cette même année des députés à Avignon; déterminés, dit-on, en cas de refus, à donner le pontificat à l'abbé de Mont-Cassin, qui y avait consenti (1). D'ailleurs les amis et les légats que le pape avait au-delà des monts lui mandaient sans cesse que, s'il ne venait promptement, il arriverait un grand scandale dans l'Eglise, et qu'au contraire sa présence seule rétablirait le bon ordre à Rome, à Florence et dans tous les états de l'Italie. Le jurisconsulte Balde le pressait sur cela avec une sorte d'ascendant, que son âge et sa qualité d'ancien * maître autorisaient. Grégoire XI, dans sa jeunesse et

* Nous citons ce trait d'après Platine et Sponde. Les anciennes Vies de Grégoire XI disent seulement qu'il étudia sous d'habiles maîtres, et que Balde citait les décisions de ce pontife.

(1) *Vit. t. 1, p.* 1194.

même depuis sa promotion au cardinalat, avait étudié le droit sous ce fameux professeur en l'Université de Pavie (1). Il s'y était rendu fort habile; et Balde, en expliquant les lois, citait avec complaisance le sentiment du pape autrefois son disciple.

L'AN 1376. — *Le pape prépare son voyage. — Le roi Charles V fait des efforts pour le retenir.* — L'empressement des Italiens pour attirer le pape dans leur pays prouve qu'ils doutaient encore des véritables dispositions de son esprit par rapport à ce voyage. Grégoire n'avait point varié sur cet article; il s'était toujours flatté que sa présence mettrait les affaires de France et d'Angleterre dans une assiette plus tranquille, et c'était le motif qui l'avait retenu en deçà des monts. Quand il vit que tous ses bons offices ne pouvaient calmer l'animosité des deux nations, il fit ses préparatifs pour l'Italie, et il ordonna aux cardinaux de se disposer à le suivre. Le roi Charles V voulut faire un dernier effort pour retenir la cour romaine dans ses états. Il chargea le duc d'Anjou, son frère, d'aller au plus tôt trouver le pape, et de tâcher, par toute sorte de moyens, de rompre son voyage. Les cardinaux virent arriver le duc avec une grande satisfaction (2). Ils souhaitaient ardemment qu'il fît changer de résolution au pape, car l'idée seule de Rome, de ses troubles, de ses révoltes, les remplissait de frayeur. Le duc d'Anjou proposa ses raisons avec tout l'art d'un habile négociateur;

(1) *Spond.* 1370, *n.* 6, *ex Platin.* — (2) *Froissart, l.* 2, *c.* 21.

mais il ne gagna rien sur l'esprit du pape. Obligé de se retirer, il dit en partant : « Saint » Père, vous allez dans un pays où vous n'êtes » guère aimé, et vous en laissez un autre où » la religion est plus honorée qu'en aucun lieu » du monde. Cette démarche pourra causer » de grands malheurs à l'Eglise ; car si vous » mourez au-delà des monts, comme il y » a toute apparence, les Romains seront maî» tres du sacré Collége, et ils le forceront à » faire un pape à leur gré. »

Le pape quitte la France. — Les plus proches parens du pape, son père, son frère et ses neveux, firent aussi des instances pour le retenir ; mais il résista courageusement, et il partit d'Avignon le 13 septembre avec la plus grande partie des cardinaux (1). Il y en eut six qui demeurèrent en France (2) ; savoir : Anglic de Grimoard, Gilles Aycelin de Montaigu, Jean de Blandiac, Pierre de Monteruc, Guillaume de Chanac et Hugues de Saint-Martial. Le pape alla d'Avignon à Marseille ; et, après y être demeuré douze jours, il s'embarqua sur les galères qu'on avait envoyées de tous les états de l'Italie. Pendant la route il essuya de grandes tempêtes ; ce qui fit dire aux Français de sa suite que la Providence n'approuvait point ce voyage (3). Il débarqua à Corneto le 5 décembre, il y séjourna plus d'un mois, et enfin il se rendit à Rome le 17 janvier 1377.

On trouve toutes les circonstances de cette marche, et les principales actions du pape Gré-

(1) *Theodoric. à Niem. Nemor. union. Labyr. tract.* 6, *c.* 39. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 1196. — (3) *Ib. p.* 438.

goire, établi à Rome, dans un journal dressé par Pierre Amelin de Banac, du diocèse d'Alet, évêque de Sinigaille (1). Ce journal est une espèce de prose rimée, selon le mauvais goût du temps. Le même évêque composa peu après, par l'ordre du pape, un office de l'exaltation et de l'invention de Sainte-Croix, qui a été réformé depuis sous Clément VIII.

Affection du pape Grégoire XI pour l'Eglise gallicane. — Grégoire XI trouva dans les Romains assez de démonstration de respect, mais peu de confiance et encore moins de véritable soumission. Il quitta Rome pendant l'été, autant peut-être pour éviter le séjour d'une ville peu affectionnée, que pour prendre le bon air à Anagni, où il passa cinq mois. Pendant ce temps-là il donna des marques de sa bienveillance pour l'Eglise gallicane, en défendant de faire aucune lèvée d'argent sur les bénéfices de ce royaume. L'évêque de Maguelonne, trésorier du saint Siége à Avignon, écrivait qu'il ne pouvait subvenir aux nécessités pressantes de son administration sans recourir aux décimes et aux autres taxes ecclésiastiques. Le pape lui répondit que, pour quelque raison que ce fût, *et quand même tout devrait périr* (ce sont ses termes (2)), il ne souffrirait point qu'on tirât de la France rien autre chose que les redevances ordinaires des prélats, à raison de leurs provisions ou de la vacance de leurs bénéfices; et afin que cet ordre fût inviolablement exécuté, il l'intima à son nonce Guillaume de Lettrange, archevêque de

(1) *Bzov.* 1376 *et seq.* — (2) *Spond.* 1377, *n.* 18.

Rouen, et successeur du cardinal Pierre de La Jugie. Les lettres de Grégoire sont du dernier jour de juillet (1).

Il accorde à l'évêque de Paris l'usage du pallium. — *Il refuse de le soustraire à la juridiction de l'archevêque de Sens.* — C'est aussi d'Anagni que le pape répondit au roi, qui avait demandé que l'évêque de Paris usât du *pallium*, et qu'il fût exempt de la juridiction des archevêques de Sens. Le premier article ne fit pas de difficulté. Le pape accorda pour toujours le *pallium* aux évêques de cette capitale (2); il ne paraît cependant pas qu'ils en aient usé jusqu'à l'érection de ce siége en archevêché. Pour l'autre point, Grégoire XI ne voulut point le passer. Son motif principal fut que l'église de Sens étant très-vénérable par son antiquité, et n'ayant pas de fort grands biens, il serait dur pour elle de perdre la plus belle partie de sa juridiction. Il y ajoutait des raisons personnelles; c'est que son oncle Clément VI avait été archevêque de Sens, et que lui-même avait possédé une des premières dignités de cette église : deux considérations qui demandaient quelque retour de sa part, et le moindre était de ne pas souffrir que sous son pontificat les droits de cette métropole reçussent une atteinte si considérable.

Il refuse le patriarcat d'Aquilée à Philippe d'Alençon. — Le roi avait encore prié le pape de faire cardinal le patriarche d'Aquilée, et de donner ce grand siége à son cousin

(1) *Hist. des archevêq. de Rouen*, p. 531. — (2) *Spond.* 1377, n. 20.

Philippe d'Alençon, que nous avons vu transféré de Rouen à Auch, avec le titre de patriarche de Jérusalem (1). Cette demande prouve que le roi était parfaitement réconcilié avec Philippe. Le pape, de retour à Rome le 12 décembre, récrivit au roi que pour bien des raisons il ne pouvait donner le chapeau de cardinal au patriarche d'Aquilée, et que d'ailleurs les peuples de ce canton ne verraient pas volontiers à leur tête un prélat étranger tel qu'était Philippe d'Alençon. Ce prince néanmoins monta dans la suite sur le siége d'Aquilée; mais ce ne fut pas du temps de Grégoire XI.

L'AN 1377. — *Arrivée de l'empereur Charles IV à Paris.* — Sur la fin de cette année l'empereur Charles IV, oncle du roi, vint en France avec Venceslas son fils, roi des Romains : un des motifs de ce voyage était d'acquitter un vœu à Saint-Maur, près de Paris (2). Le roi reçut la cour impériale avec autant de sagesse que de magnificence, évitant, dans les honneurs qu'il lui fit rendre, tout ce qui aurait pu favoriser les idées de souveraineté que les empereurs s'étaient attribuée quelquefois sur les autres rois de l'Europe. Le 3 janvier 1378 l'empereur arriva à Saint-Denis (3), et il trouva à la porte de la ville les archevêques de Reims, de Rouen, de Sens; les évêques de Paris, de Laon, de Beauvais, de Noyon, de Bayeux, de Lisieux, de Meaux, d'Evreux, de Térouanne, de Condom et d'Arras, tous du conseil du roi. On

(1) *Vit. t. 1, p.* 1245. *Spond.* 1377, *n.* 21. — (2) *Chron. de France. Hist. de Paris, t.* 2, *p.* 680 *et seq.* — (3) *Hist. de l'abbaye de St.-Denis, p.* 289.

alla d'abord à l'abbaye, où l'empereur fit ses dévotions, visita les saintes reliques et les baisa avec respect. Il demanda à voir les tombeaux des rois Charles le Bel et Philippe de Valois, se souvenant qu'il avait été élevé autrefois à leur cour, et qu'il en avait reçu beaucoup de biens. Il vit aussi le tombeau du roi Jean son beau-frère, et il recommanda à l'abbé et aux religieux de redoubler leurs prières pour tous les rois et toutes les reines qui étaient inhumés dans leur église.

Le lendemain ce prince entra dans Paris avec le roi, qui était allé au-devant de lui. Il y eut dans cette entrée et dans toutes les fêtes que le roi donna à son oncle plus de goût, d'ordre et de conduite qu'on n'en avait encore vu à la cour de France. Charles V, à qui rien n'échappait, avait mis dans ses palais, dans ses ameublemens, dans le service de sa maison, un air de grandeur et de politesse tout ensemble qu'on ne connaissait guère avant lui. Il invita les évêques aux festins publics qu'il donna à la cour impériale. L'archevêque de Reims était à leur tête, et l'on observa que, quand il avait officié devant les princes, il tenait le premier rang à leur table. Le jour des Rois l'empereur alla à la Sainte-Chapelle pour y entendre l'office divin, et pour honorer les précieuses reliques qu'on y conserve (1). L'archevêque de Reims célébrant présenta l'eau bénite à l'empereur avant que de la présenter au roi; mais le diacre et le sous-diacre leur portèrent en même

(1) *Archon. t 2, p. 289. Hist. de Paris, t. 2, p. 680 et seq.*

temps la paix à baiser. Le 7 janvier l'Université, représentée par neuf députés des facultés de théologie, de droit et de médecine, trois de chacune, et par vingt-quatre de la faculté des arts, complimenta l'empereur. Jean de La Chaleur, chancelier de Notre-Dame, portait la parole; et l'empereur lui répondit en latin, ajoutant qu'il en usait ainsi pour leur marquer sa reconnaissance d'avoir été instruit parmi eux.

L'empereur obtient des reliques de saint Nicaise. — L'empereur alla le 12 du même mois accomplir son vœu à Saint-Maur (1). Il partit quatre jours après, chargé de présens magnifiques, entre lesquels étaient un morceau de la vraie croix et des reliques de saint Denis. Il prit son chemin par Reims, afin de satisfaire sa dévotion sur le tombeau de saint Nicaise, qui faisait alors beaucoup de miracles. L'empereur souhait emporter en Allemagne quelque partie des reliques de ce saint martyr: le roi manda à l'archevêque de Reims, qui était retourné dans sa ville pour recevoir la cour impériale, de faire sur cela des instances à l'abbé de Saint-Nicaise (2). L'abbé accorda de bonne grâce ce qu'on lui demandait; il pria l'archevêque d'ouvrir lui-même la châsse, ce qui fut fait en grande cérémonie et en présence de l'empereur. Quand on eut ôté les premières enveloppes d'étoffe de soie, on trouva les ossemens principaux, avec une étiquette que l'archevêque lut à haute voix. L'abbé en sépara un os de la cuisse dont il fit deux mor-

(1) *Hist. de Paris, t. 2, p.* 681. — (2) *Marlot. t. 2, p.* 658.

ceaux, et il donna le plus grand à un officier de l'empereur : ensuite l'archevêque remit les enveloppes, ferma la châsse, et y posa son sceau. Cet archevêque était Richard Picque, auparavant doyen de l'église de Besançon : il avait succédé, au commencement de 1376, à Louis Thésart, transféré de l'évêché de Bayeux au siége de Reims après la mort de Jean de Craon. Cette translation avait été faite du propre mouvement du roi, et sans aucune élection de la part du chapitre de Reims : le roi pria seulement le pape de la confirmer.

L'AN 1378. — *Grégoire XI est mécontent de son séjour en Italie. — Il tombe malade, et considère l'état dangereux de l'Eglise.* — Grégoire XI, fort mécontent de son séjour en Italie, songeait à retourner en France; mais la mort l'en empêcha, et les Italiens regardèrent cela comme une espèce de miracle. Ce pape, quoique jeune encore, était d'une très-petite complexion, et fort sujet à des accès de gravelle. Le 5 février 1378 il tomba dans un état de souffrance qui lui fit connaître que sa fin approchait. Alors la situation des affaires de l'Eglise se présenta à son esprit sous l'image la plus effrayante (1). Il considérait d'une part le sacré Collége presque tout composé de cardinaux français, la plupart disposés à vouloir retenir la suprême dignité dans leur nation; de l'autre, il voyait l'opposition qu'on avait dans Rome pour le gouvernement des étrangers, et l'empressement des Italiens pour se remettre en possession de la chaire de

(1) *Rainald.* 1378, *n.* 2. *Vit. t.* 1, *p.* 1225 *et* 1201.

saint Pierre. Il sentait combien ces divers intérêts étaient difficiles à concilier, et le danger que courait l'Eglise d'être livrée à toutes les horreurs d'un schisme.

Il regrette d'avoir quitté la France. — Plein de ces pensées, il témoigna ses regrets d'avoir quitté la France : on dit même que dans ses derniers momens, tenant en main le corps de Jésus-Christ, il conjura les assistans de ne jamais se laisser conduire *par les révélations prétendues de certaines gens, pour qui il avait eu trop de complaisance* (1). Par ces paroles on croit qu'il voulait désigner les révélations de sainte Catherine de Sienne, de sainte Brigide, et de Pierre, infant d'Aragon. « Mais, comme » remarque fort bien M. Sponde (2), ces saints » personnages ne lui avaient conseillé que ce » qui venait à la pensée de tout homme de bon » sens et de probité, sans avoir recours aux » visions célestes : c'était d'aller résider à Rome, » séjour naturel du saint Siége et des papes. Le » schisme, ajoute-t-il, ne vint point du réta- » blissement de la chaire de saint Pierre dans le » lieu où le Prince des apôtres l'avait fondée ; » il vint de ces trois causes ensemble, savoir, » de l'empressement extrême des Romains pour » avoir un pape de leur nation, de la passion » des cardinaux français pour retenir parmi » eux le souverain pontificat, et de la conduite » trop dure et trop peu mesurée d'Urbain VI. » Les réflexions de ce prélat seront pleinement justifiées par la suite de cette histoire.

Il donne une bulle pour prévenir les troubles

(1) *Gerson. tract. de exam. doctrin. p. 2, consid.* 3. — (2) *Spond.* 1378, *n.* 2.

de l'Eglise. — Le pape avant sa mort ne laissa pas de donner quelques ordres pour maintenir la paix de l'Eglise. Il croyait que, dans les conjonctures présentes, le parti le plus sûr était de hâter l'élection d'un pape, afin d'ôter aux factieux le temps de lier leurs intrigues. Il fit donc publier, le 19 * mars, une bulle où il disait (1) « que si Dieu l'enlevait de ce monde » avant le mois de septembre (c'était le temps » où il avait projeté de retourner en France), » il voulait que les cardinaux qui se trouve- » raient alors en cour de Rome procédassent » promptement, à la pluralité des voix et en » quelque lieu que ce fût, à la création d'un » nouveau pape. » Par là il dispensait, pour cette fois, des règles établies par ses prédécesseurs, qui étaient de ne faire le pape qu'en conclave, de n'y entrer que dix jours après la mort du prédécesseur, et de n'avouer d'élection que celle qui aurait été conclue par les deux tiers des suffrages.

Mort du pape Grégoire XI. — Ces mesures prises avec autant de sagesse que les circonstances le permettaient, le pape sentant son mal augmenter, se prépara à la mort avec l'esprit de piété qui avait toujours fait son caractère : il reçut tous les sacremens de l'Eglise, et il expira doucement le 27 mars, dans la huitième année de son pontificat et la quarante-septième de son âge **. Son corps fut

* Mainbourg place cette bulle trois jours avant la mort du pape : il fallait dire huit jours ; car il ne mourut que le 27 mars, et la bulle est du 19.

** L'abbé de Choisi dit que ce pape mourut de vieillesse ; il n'avait que quarante-sept ans.

(1) *Rainald.* 1378, *n.* 2.

porté d'abord à l'église de Saint-Pierre, puis enterré à Sainte-Marie-la-Neuve, aujourd'hui Sainte-Françoise (1) : cette église avait été son titre de cardinal; on y voit son tombeau, réparé et embelli, plus de deux cents ans après sa mort, par les ordres du sénat, en reconnaissance de ce qu'il avait rétabli le saint Siége à Rome. L'épitaphe fait l'éloge de sa piété, de sa douceur et de sa doctrine : ces traits ne sont point flatteurs, tous les historiens les ont reconnus dans lui. Il employait tous les jours beaucoup de temps à la prière, il répandait d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres, il chérissait les gens de lettres, et il leur faisait du bien (2). On ne lui reprocha qu'un peu trop de tendresse pour ses proches. Il eut sans cesse auprès de lui son père, ses frères et ses neveux, la plupart enrichis déjà par les bienfaits du pape Clément VI. Il n'augmenta pas leur fortune, mais il fit des grâces à leur sollicitation, et quelquefois il n'y eut pas assez de choix dans les sujets.

Grégoire XI fut le dernier des papes que l'Eglise gallicane donna à l'Eglise universelle. Sans le schisme qui suivit leur règne, on aurait félicité notre nation d'avoir produit sept pontifes tels que Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, tous distingués par leurs lumières, la plupart vénérables par la sainteté de leur vie, et quelques-uns honorés du don des miracles. On crut que le long séjour qu'ils firent en France avait été la première cause

(1) *Papebrok Conat. part. 2, p. 94.* — (2) *Vit. t. 1, p. 442.*

du schisme; c'est ce qui a répandu un nuage sur le mérite de ces grands hommes. L'Italie, d'ailleurs courroucée de l'absence du saint Siége pendant plus de soixante-dix ans n'a pas épargné leur mémoire : elle les a regardés comme des fugitifs qui traînaient l'Eglise romaine captive dans une terre étrangère ; elle les a rendus responsables de toutes les disgrâces qu'elle éprouva pendant près d'un siècle. C'est à l'histoire de l'Eglise gallicane qu'il appartient d'apprécier les talens et les vertus de ces papes, indépendamment des scandales qui désolèrent l'Eglise après eux, ou des troubles qui agitèrent l'Italie pendant leur gouvernement. Nous croyons avoir rempli ce qu'on pouvait attendre de nous à cet égard. Ajoutons, avec le cardinal Gilles * (1) de Viterbe, prélat italien, qui vivait sur la fin du siècle suivant, que le séjour du saint Siége en France peut être comparé à une nuit obscure, si l'on considère les maux qu'il causa à la ville de Rome et à l'état ecclésiastique; mais qu'on peut l'appeler un jour lumineux, si l'on a égard aux grandes qualités de ceux qui pendant ce temps-là remplirent la chaire de saint Pierre.

Cardinaux qui étaient à Rome à la mort de Grégoire XI. — Division entre eux. — Il y avait dans Rome, à la mort du pape Grégoire XI, seize cardinaux, onze français, en comptant Robert de Genève, qui était du comté de Savoie; quatre italiens et un espagnol. Les français formaient un parti assez puissant pour faire encore un pape de leur nation; mais

* Né en 1471, mort en 1532.
(1) *Spond.* 1377, *n.* 1.

ils ne s'accordaient point entre eux. Les limosins, en possession du pontificat depuis Clément VI, voulaient s'y maintenir. Ils étaient sept : savoir, Jean de Cros, cardinal de Limoges; Géraud du Puy, cardinal de Marmoutier; Guillaume d'Aigrefeuille, cardinal de Saint-Etienne *au Mont-Célius;* Guillaume de Noellet, cardinal de Saint-Ange; Pierre de Vergne, cardinal de Sainte-Marie *in viâ latâ;* Pierre de Sortenac, cardinal de Viviers, et Gui de Malesec, cardinal de Poitiers (1). Ces deux derniers étaient ceux que la faction portait le plus; mais ils avaient en tête les autres cardinaux français, qui leur donnaient ouvertement l'exclusion, disant que le monde chrétien s'ennuyait de voir toujours des Limosins sur le saint Siége, et qu'il était temps de finir une domination qui semblait héréditaire dans un coin de la France. Ces cardinaux, si déclarés contre le parti limosin, étaient Robert de Genève, cardinal des douze Apôtres; Hugues de Montalaix, cardinal de Bretagne; Pierre Flandrin, cardinal de Saint-Eustache, et Bertrand Latger, cardinal de Glandève. Ils voulaient un pape français non limosin; mais leur faction ne pouvait se soutenir seule, et ils songeaient à la fortifier en se joignant aux Italiens, qui étaient François Thébaldeschi, cardinal de Saint-Pierre *; Jacques des Ursins, cardinal de Saint-Georges *au voile d'or;*

* On croit qu'il portait ce nom parce qu'il était archiprêtre de l'église de Saint-Pierre. M. Baluze réfute cette raison, et prouve que Thébaldeschi ne possédait point cette dignité.

(1) *Vit. t. 1, p. 1101 et seq.*

Pierre Corsini, cardinal de Florence, et Simon Broussan, cardinal de Milan. Ceux-ci, de leur côté, souhaitaient un pape de leur pays, et, ne pouvant le faire avec quatre suffrages, ils avaient besoin d'en gagner d'autres : ce qui ne paraissait pas aisé parmi des intérêts si différens. Pour l'Espagnol Pierre de Lune, seul cardinal de sa nation, il inclinait plus pour les Français que pour les Italiens.

Première relation touchant l'élection d'Urbain VI. — Les Romains demandent un pape romain ou italien. — Telle était la situation du sacré Collége, lorsqu'il s'éleva un violent orage de la part des Romains : voici de quelle manière les auteurs français ou partisans de la France racontent cet événement. Après la mort du pape Grégoire, les bannerets, qui étaient dans Rome comme les capitaines de quartier, prirent des mesures pour obliger les cardinaux à leur donner un pape romain, ou du moins italien. Ils tinrent là-dessus plusieurs conseils où le sénateur Gui de Prohins, gentilhomme du Quercy, ne fut point appelé, apparemment parce que sa qualité de Français le rendait odieux ou suspect (1). On y admit quelquefois Barthélemi Prignano, archevêque de Bari, sans dessein, à ce qu'il paraît, d'en faire un pape, et seulement comme un prélat affidé et capable de seconder le parti dans l'occasion. Le résultat de ces conférences fut qu'on irait exposer au sacré Collége les désirs du peuple romain. Les cardinaux n'étaient point encore en conclave : on les pria de s'assembler, et

(1) *Vit. t. 1, p.* 1215.

les députés leur représentèrent « que depuis
» long-temps Rome, l'Etat ecclésiastique et
» l'Italie souffraient de l'absence des papes;
» que les églises, les monastères, les bâtimens
» publics tombaient en ruine, et n'offraient
» aux yeux des étrangers qui venaient à Rome
» pour satisfaire leur dévotion, qu'un spectacle
» lamentable et scandaleux; que les guerres,
» les dissensions, les révoltes avaient presque
» détruit l'ancien patrimoine de saint Pierre;
» que le gouvernement des étrangers, surtout
» des Français, était devenu une tyrannie in-
» tolérable; que le remède unique à tous ces
» maux était d'élire un pape romain ou italien;
» que le peuple le souhaitait avec ardeur, et
» qu'on ne pouvait lui refuser cette satisfac-
» tion sans s'exposer à son ressentiment (1). »

Réponse des cardinaux. — Les Romains prennent des mesures pour empêcher les cardinaux de sortir de la ville. — Les cardinaux répondirent avec beaucoup de présence d'esprit et de dignité « qu'une affaire de cette
» importance ne pouvait se traiter que dans
» le conclave; qu'alors ils feraient ce que la
» conscience et le bien de l'Eglise leur inspi-
» reraient; que ces remontrances, accompa-
» gnées de menaces, donnaient sujet de croire
» qu'on voulait user de contrainte à leur égard;
» mais qu'ils déclaraient par avance qu'en ce
» cas l'élection serait nulle, et qu'un pape fait
» sans liberté ne serait qu'un intrus. » Cette réponse ne contenta point des hommes déterminés à emporter de force ce qu'on ne voudrait

(1) *Conat. Papebrok, part. 2, p. 95.*

pas leur accorder de bonne grâce. Comme il était à craindre pour eux que les cardinaux n'allassent faire l'élection hors de Rome, ils se saisirent des portes de la ville, des ponts et de tous les passages. Ils y mirent des corps-de-garde, chassèrent les nobles, et firent entrer dans Rome une grande multitude de paysans et de montagnards, gens féroces, et de qui l'on ne pouvait attendre que des violences et du tumulte (1).

Les bannerets ne laissèrent pas non plus le conclave à la disposition et sous la garde des cardinaux. C'était à Pierre de Cros, archevêque d'Arles et camerlingue * de l'Eglise romaine, qu'il appartenait de recevoir sur cela les ordres du sacré Collége; mais les séditieux le prévinrent, ils s'emparèrent des avenues, des portes et des appartemens du palais. L'archevêque, craignant pour sa personne, se retira dans le château Saint-Ange, et pria seulement Guillaume de La Voute, évêque de Marseille, de pourvoir autant qu'il pourrait à la sûreté des cardinaux. On était au 7 avril, jour destiné à l'ouverture du conclave.

Le peuple en armes crie qu'il veut un pape romain ou italien.—Dès le matin, la place de Saint-Pierre se trouva remplie d'une foule de gens de la campagne et de la ville, la plupart armés, et criant de toutes leurs forces, *Romano lo volemo o almanco italiano:* « *Nous voulons un pape romain ou italien:* » paroles qui, ce jour-là et le suivant, furent répétées un

* Aujourd'hui le camerlingue est toujours un cardinal; mais en ce temps-là cette charge se donnait quelquefois hors du sacré Collége.

(1) *Vit. p.* 444.

million de fois, et qui servirent comme de signal aux factieux. L'arrivée des cardinaux augmenta le tumulte. On les environne, on les presse, on les tire par leurs manteaux, on les menace; enfin, prélats et peuple, tout entre pêle-mêle dans le palais. Il arriva alors une chose que tous les historiens ont remarquée: la foudre tomba sur le conclave; on dit même qu'elle entra dans les cellules des cardinaux Robert de Genève et Pierre de Lune: circonstance qu'on interpréta en bien et en mal, à la manière des anciens, qui regardaient ce phénomène comme un présage tantôt sinistre et tantôt favorable.

Violence des Romains dans le palais où se tenait le conclave. — Quoi qu'il en soit, les bannerets, voyant les cardinaux assemblés, pénétrèrent sans perdre de temps jusque dans l'intérieur du conclave, et réitérèrent avec hauteur la demande d'un pape romain ou italien, disant que le peuple voulait être satisfait sur ce point, et que, si on ne lui accordait ce qu'il souhaitait, il arriverait quelque scandale qu'on ne serait pas maître d'empêcher. La réponse des cardinaux fut toujours la même; ils remirent le choix d'un pape aux vues de la conscience et du bien de l'Eglise. Ils protestèrent encore que, si l'on ne faisait cesser toutes les voies de fait et de contrainte, celui qu'on élirait pape ne le serait point. Les bannerets se retirèrent; mais le palais demeura obsédé de la plus vile populace, qui toute la nuit continua le désordre, répétant sans cesse qu'ils voulaient *un pape romain ou italien*, donnant de grands coups d'épées et de hallebardes sous

le plancher des cellules où couchaient les cardinaux, menaçant d'y mettre le feu, et ramassant tout exprès dans cet endroit toute sorte de matières combustibles.

Les cardinaux tâchent de les adoucir; ils ne réussissent pas.—Ils protestent contre l'élection future.—Le lendemain, huitième d'avril, l'émeute fut encore plus grande; car les séditieux s'étant avisés de sonner le tocsin à Saint-Pierre et au Capitole, il s'assembla au palais une multitude innombrable de peuple. C'étaient toujours les mêmes cris, et le *Romano lo volemo* retentissaient de toutes parts. On assiégea le conclave et les cardinaux; on leur annonça une mort prochaine, s'ils n'élisaient promptement un pape romain ou italien. Les cardinaux chefs de trois ordres, savoir, des évêques, des prêtres et des diacres, se présentèrent aux fenêtres pour adoucir ces esprits mutinés; ils leur parlèrent avec bonté, ils leur promirent pour le lendemain un pape tel qu'ils le souhaitaient; mais un peuple furieux n'écoute plus rien : on ne répondit que par des cris et des injures; on voulut que l'élection se fît à l'instant même, sans quoi, disait-on aux prélats du conclave (1), *on va vous rendre la tête plus rouge que vos chapeaux*. Il fallut donc que les seize cardinaux délibérassent entre eux sur le choix qu'ils avaient à faire. La plupart, surtout les Français, protestèrent contre l'élection future; quelques-uns en avaient passé l'acte auparavant en présence de notaires et de témoins : telle fut en

(1) *Froissart*, *vol* 2.

particulier la précaution que prit Bertrand Latger, cardinal de Glandève.

Barthélemi est élu pape.—Jean de Cros, cardinal de Limoges, ouvrit le premier l'avis d'élire Barthélemi Prignano, archevêque de Bari (1). Tous les autres suivirent, hors le cardinal des Ursins, qui ne voulut jamais nommer cet archevêque : il le couronna néanmoins quelques jours après. Guillaume de Noellet, cardinal de Saint-Ange, donna sa voix, en disant qu'il croyait l'élection nulle. Simon de Broussan, cardinal de Milan, déclara qu'il y consentait, *parce qu'il aimait mieux mourir confesseur que martyr*. Enfin, tous les suffrages furent donnés d'une manière qui marquait beaucoup de contrainte. L'archevêque de Bari était alors dans l'église de Saint-Pierre, et pendant le tumulte il avait dit à Ponce Beraldi, officier de la cour romaine, que le pape qui serait fait ainsi ne serait point légitime. Il parlait alors en canoniste, et ce fut une des raisons qui déterminèrent les cardinaux à le nommer pape. On ne doutait pas qu'éclairé comme il était, il ne reconnût lui-même le défaut de son élection, et qu'il ne se démît de la papauté, après avoir paru la recevoir pour tirer d'intrigue le sacré Collége ; mais il en arriva tout autrement. On le fit venir au palais, on lui proposa le choix qu'on avait fait de sa personne pour remplir le saint Siége, et dès ce moment il fut convaincu jusqu'à l'évidence que sa promotion était très-canonique.

Autre tumulte dans Rome. — Cependant

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1076.

l'élection de l'archevêque, au lieu de calmer le peuple, occasiona un nouveau vacarme. Quelqu'un cria que le *Barois était pape*, et, dans le moment, sans songer à l'archevêque de Bari, les imaginations s'attachèrent à un nommé Jean de Bar, gentilhomme français, camérier du feu pape et fort haï des Romains, autant à cause de sa patrie que de ses mauvaises qualités. On crut donc que cet Ultramontain était le pape qu'on venait de faire (1); et la fureur du peuple se portant aux dernières extrémités, on entre en armes dans le palais, on court au lieu du conclave, on enfonce les cloisons des cellules ; les prélats s'enfuient et se cachent dans la chapelle; on les y poursuit, et on leur donne l'option ou de périr par le fer, ou de donner un pape qui soit au gré du peuple (2). Alors un d'entre eux, moins éperdu que les autres, s'écria (3): *Eh quoi! n'avez-vous pas le cardinal de Saint-Pierre* *? *c'est le pape ;* et, pour mieux cacher la feinte, Hugues de Montalaix, cardinal de Bretagne, apporta la chape pontificale, et la mit sur Pierre Thebaldeschi, cardinal de Saint-Pierre, le priant de consentir à jouer ce personnage pour sauver ses frères.

Le cardinal de Saint-Pierre cru pape par les Romains.—Les cardinaux s'échappent du palais.—Les Romains, qui n'avaient dans l'idée que de faire un pape romain ou italien,

* M. Froissart a cru que le cardinal de Saint-Pierre avait été élu pape, et qu'il était mort trois jours après son exaltation. C'est une erreur.

(1) *Vit. t* 1, *p.* 1215 *et seq.* — (2) *Ciacon. t.* 2, *p.* 617. — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 1143.

saisirent avidement cette fausse nouvelle; ils enlevèrent de force le cardinal de Saint-Pierre, vieillard décrépit et fort infirme; ils le portèrent à Saint-Pierre, le placèrent sur l'autel, et lui rendirent tous les honneurs qu'on rend aux papes nouvellement élus. D'autres se détachèrent de la troupe, et allèrent piller son hôtel. Cette diversion ne put se faire sans évacuer le palais du Vatican et les environs. Les cardinaux en profitèrent pour se sauver, les uns dans leurs maisons, les autres au château Saint-Ange, quelques-uns à la campagne. Enfin le cardinal Thebaldeschi, ayant persuadé aux Romains par ses cris et par sa résistance qu'il n'était point pape, ils changèrent leurs respects en *mépris*; ils l'accablèrent d'injures, et ils le laissèrent entre les mains de ses domestiques à demi-mort des fatigues d'une scène si orageuse.

L'élection de l'archevêque de Bari est publiée.—Les Romains en témoignent beaucoup de joie.—Le jour suivant, neuvième d'avril, on ne douta plus de l'élection de l'archevêque de Bari. Il eut soin lui-même de la publier et de mettre en œuvre la puissance des bannerets pour la faire confirmer. « Tout ceci, » leur disait-il, n'est encore rien, si vous ne » me faites introniser. » On força donc la plupart des cardinaux à retourner au palais pour reconnaître le nouveau pape, qui prit le nom d'Urbain VI. La cérémonie fut fort triste de leur part; les Romains, au contraire, en témoignèrent beaucoup de joie; et quand on fit la cavalcade après le couronnement, qui fut le jour de Pâques 18 avril, ils criaient:

Vive notre saint père le pape, c'est le nôtre, celui-ci; nous l'avons fait tout seuls, les autres n'y ont point de part!

Les cardinaux dissimulent leur chagrin.— Au reste, tous les mouvemens de cette élection tumultueuse avaient été suivis d'une tranquillité parfaite dans Rome. Dès le dimanche des Rameaux, et ensuite toute la semaine sainte, le pape assista aux offices de l'église, accompagné des cardinaux, qui se comportèrent en apparence avec lui comme des gens persuadés que sa promotion était canonique. Ils écrivirent même de tous côtés des lettres où ils le reconnaissaient pour vrai pape : telles furent celles du 19 avril adressées et envoyées aux six cardinaux d'Avignon ; mais on sut dans la suite que c'était Urbain qui les avait obligés à écrire ainsi : pratique nouvelle, puisque les autres papes se contentaient de notifier eux-mêmes leur avénement au pontificat, sans y ajouter le témoignage du sacré Collége. Dans le secret de leur cœur, les seize cardinaux qui formaient la cour d'Urbain détestaient le choix qu'ils avaient fait. Le cardinal de Glandève, le cardinal de Milan et plusieurs autres, dirent souvent à leurs amis que Barthélemi Prignano n'était point pape. Le cardinal de Limoges écrivit en cachette au roi Charles V de ne pas croire tout ce qu'on lui mandait de Rome en faveur d'Urbain, et d'attendre, pour former son jugement, que les cardinaux ne fussent plus à Rome, pays de gêne et de captivité pour eux : ces lettres furent depuis comme le point fixe de leur justification (1).

(1) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 463.

Et voici, encore une fois, la relation que nous pouvons appeler française, parce qu'elle est toute à l'avantage des cardinaux français, auteurs, pour la grande partie, de la seconde élection qui partagea l'Eglise, et que la France embrassa comme légitime (1).

Seconde relation touchant l'élection d'Urbain VI. — Les cardinaux, même avant le conclave, jettent les yeux sur l'archevêque de Bari pour le faire pape. — Le conclave est gardé par des gens de confiance. — Les Italiens, au contraire, et en général tous ceux qui suivirent le parti d'Urbain VI, répandirent dans le monde des relations entièrement favorables à l'élection de ce pontife; elles se réduisent à peu près à ce que nous allons dire. Le pape Grégoire XI étant mort, les officiers de la ville de Rome firent des remontrances aux cardinaux pour obtenir un pape romain ou italien; et la réponse des cardinaux fut, comme nous avons déjà dit, qu'ils se comporteraient en cette affaire selon la conscience et le bien de l'Eglise (2). Ces prélats ne s'accordant point entre eux à cause de la haine qu'on portait aux limosins, ceux-ci, pour donner aussi l'exclusion aux autres, jetèrent les yeux sur l'archevêque de Bari. Ils considéraient son mérite personnel, ses habitudes anciennes à la cour d'Avignon, ses liaisons avec Pierre de Monteruc, cardinal de Pampelune et limosin; enfin, sa qualité de sujet de la reine de Naples, princesse très-affectionnée à

(1) *Spond. ann.* 1378, *n.* 12. — (2) *Papebrok Conat. part.* 2, *p.* 96 *et seq.*

l'Eglise et à la cour romaine : tout cela fut agité avant l'ouverture du conclave. Les cardinaux y entrèrent le 7 avril, et ils y furent gardés par des gens de confiance et nommés de leur part. Ce jour-là même les cardinaux d'Aigrefeuille et de Poitiers proposèrent l'archevêque de Bari, et trouvèrent déjà les deux tiers des cardinaux assez disposés à le nommer. Le lendemain, après la messe du Saint-Esprit, comme on songeait à terminer l'affaire, le cardinal des Ursins, qui désirait fort lui-même d'être pape, voulut la remettre à un autre jour, sous prétexte qu'on n'était point assez tranquille parmi les cris de la populace répandue dans la place de Saint-Pierre.

L'AN 1378. — *Les cris des Romains n'avaient point l'air de révolte ni de mutinerie. — L'archevêque est élu. — L'élection est réitérée unanimement. — Le peuple croit que le cardinal de Saint-Pierre est pape* — Il y avait effectivement quelques gens qui criaient autour du palais, *Romano lo volemo :* « *Nous voulons un pape romain ;* » mais c'était sans mutinerie et sans violence, et seulement par le désir qu'ils avaient d'aller piller la maison de celui qui serait élu. Des Ursins ne fut point écouté sur cet article : il proposa ensuite d'élire le cardinal de Saint-Pierre ; on lui répondit que ce cardinal était trop âgé et trop infirme, et que d'ailleurs, étant Romain, on croirait que l'élection se serait faite pour obéir aux volontés du peuple. Après cela le cardinal de Limoges déclara purement et librement qu'il donnait sa voix à Barthélemi, archevêque de Bari, et presque tous les autres cardinaux furent du

même avis. L'élection ainsi faite, on différa néanmoins de la publier, parce que l'archevêque était absent, et qu'il y avait sujet de craindre qu'en l'annonçant au peuple, qui demandait un pape romain, il ne se fît quelque tumulte; et que le prélat lui-même, qui était Napolitain, ne fût insulté en venant au palais. On l'appela donc avec d'autres évêques italiens, sous prétexte de quelques affaires importantes; et l'après-midi l'élection fut réitérée d'un consentement unanime. Cependant il transpira quelque chose de ce qui s'était passé dans le conclave, et le peuple, en criant, demanda *qui l'on avait élu pape et de quel pays il était?* L'évêque de Marseille répondit : *Allez à Saint-Pierre, on vous le dira*. Ce mot fit une confusion dans les esprits; on crut que le cardinal de Saint-Pierre était pape, et quelques-uns allèrent piller son hôtel. D'autres, voyant qu'on ne publiait point encore l'élection, et soupçonnant du mystère, entrèrent dans le conclave, comme pour obliger les cardinaux à déclarer le pape élu. Alors le sacré Collége, craignant le ressentiment du peuple s'il apprenait qu'on n'avait pas élu un Romain, engagea le cardinal de Saint-Pierre à se laisser revêtir de la chape pontificale, et à souffrir les respects qu'on viendrait lui rendre. Cette espèce de jeu contenta effectivement les plus empressés de ces bourgeois, et pendant ce temps-là les cardinaux se retirèrent les uns dans leurs maisons, les autres dans le château Saint-Ange, quelques-uns à la campagne.

L'AN 1378.—*Le peuple, apprenant l'élection de l'archevêque, en témoigne de la joie.—Les*

seize cardinaux assistent au couronnement. — Ils traitent avec Urbain VI comme avec le vrai pape. — Le cardinal d'Amiens se joint aux autres cardinaux. — Enfin quand le cardinal de Saint-Pierre eut déclaré qu'il n'était point pape, et que c'était l'archevêque de Bari, le peuple romain, bien loin de s'en plaindre, comme on le craignait, en témoigna au contraire beaucoup de joie. On le fit savoir aux cardinaux, et on les pria de revenir le lendemain au palais pour ratifier l'élection; ce qu'ils firent avec tout l'ordre et toute la liberté possible. L'intronisation se passa de même. Toute la semaine sainte, le nouveau pape, qui avait pris le nom d'Urbain VI, célébra les offices de l'église avec le sacré Collége. Le dimanche de Pâques, le couronnement se fit à l'ordinaire, et les seize cardinaux y étaient présens. Tout le reste du temps qu'ils restèrent auprès d'Urbain, ils le traitèrent comme pape légitime, lui demandant des dispenses et des grâces pour eux et pour leurs amis, lui faisant à leur tour de petits présens, le nommant en public et en particulier, à la messe et dans les autres prières de l'église, officiant toujours avec lui aux grandes fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et du Saint-Sacrement; surtout, écrivant de tous côtés qu'ils avaient élu très-unanimement et très-librement le seigneur Barthélemi, archevêque de Bari, présentement appelé Urbain VI. Aux seize cardinaux électeurs se joignit Jean de La Grange, cardinal d'Amiens, qui pendant l'élection était légat en Toscane, et qui, à son retour à Rome, rendit à Urbain tous les hommages dus au souverain pontife. Tout

cela dura jusqu'à ce que les cardinaux mécontens s'échappèrent de Rome, et songèrent à faire l'élection d'un autre pape : et voilà le sommaire de cette narration toute dans les intérêts d'Urbain VI.

Troisième relation touchant l'élection d'Urbain VI.—Deux factions dans le sacré Collége, l'une du cardinal de Genève, l'autre du cardinal de Limoges.—Elles s'attachent toutes deux à l'archevêque de Bari.—Les bannerets demandent uniquement un pape romain.—L'archevêque de Bari est élu unanimement.—Commencement du tumulte. — Fausse élection du cardinal de Saint-Pierre.—La sédition s'augmente, parce que l'archevêque de Bari n'était pas Romain.— On veut forcer les cardinaux à faire une autre élection. Ils le refusent. — La tranquillité est rétablie dans Rome.—Les Mémoires du Vatican, qui sont les dépositions des témoins entendus au commencement du schisme, rapportent des particularités qu'il ne faut pas omettre (1). Selon ces actes, il y avait deux factions dans le sacré Collége : celle du cardinal de Genève (depuis Clément VII dans son obédience) opposée aux limosins, et celle des limosins, à la tête de qui était le cardinal de Limoges. Les uns et les autres, pour s'exclure mutuellement, s'attachèrent, même avant le conclave, à Barthélemi Prignano, archevêque de Bari. Ce prélat en sut quelque chose, et il en fut, dit-on, assez mécontent. Les bannerets avaient d'abord demandé un pape romain ou italien ; mais quand les cardinaux furent au

(1) *Rainald.* 1378, *t.* 17, *annal.*

conclave, ils vinrent leur dire que le peuple voulait uniquement un pape romain, et qu'un italien ne les satisferait point. Cette requête fut rejetée par les cardinaux, qui persistèrent à vouloir l'archevêque de Bari, parce qu'il avait toutes les qualités qui font les bons papes; et tout aussitôt après le départ des bannerets on alla aux suffrages. Le cardinal de Limoges nomma l'archevêque; tous les autres en firent de même; il n'y eut que le cardinal des Ursins qui dit : *J'élis celui qui aura le plus de voix*. Or, tout cela se passa six heures entières avant qu'il y eût le moindre mouvement parmi le peuple. Le bruit commença soit par les émissaires du cardinal des Ursins, qui désirait fort la papauté, soit par le faux bruit qui se répandit que Jean de Bar, Français de nation et camérier du feu pape, était élu. C'est dans cette occasion que les cardinaux, pour se débarrasser de la populace, prièrent le cardinal de Saint-Pierre de se contraindre pendant quelques momens, et de recevoir les honneurs qu'on rend aux nouveaux papes. Quand cette espèce de comédie fut passée, et qu'on sut que l'archevêque de Bari avait les suffrages, la sédition devint générale, parce que ce prélat n'était pas Romain. Les cardinaux voulurent s'enfuir, mais on les ramena de force dans le conclave pour procéder à une autre élection. Le tocsin sonnait à Saint-Pierre, on pillait, on insultait les Français, on cherchait l'archevêque de Bari, les uns pour le tuer, les autres pour le forcer à se démettre. Cependant les cardinaux ne se laissèrent point intimider, ils dirent qu'ils n'éliraient point un pape romain, et que l'élec-

tion de l'archevêque de Bari étant faite, ils s'en tiendraient là, dût-il leur en coûter la vie. Enfin plusieurs personnes de considération, entre autres Agapit Colonne et l'abbé du Mont-Cassin, s'entremirent pour faire entendre raison à cette troupe de mutins, que la relation dépeint plutôt comme des gens ivres, que comme des factieux. Le calme était rétabli dans la ville dès le vendredi neuvième d'avril. Ce jour-là douze cardinaux s'assemblèrent au palais, annoncèrent le pontificat à l'archevêque de Bari, le pressèrent de l'accepter; et, après qu'il se fut excusé quelque temps et qu'il eut consenti ensuite, on l'intronisa, on le couronna, sans qu'il parût aucun vestige de sédition dans Rome, ou de mécontentement dans la cour romaine.

Raisons pour lesquelles on a produit tant de relations touchant l'élction d'Urbain VI.— Nous avons cru devoir produire les relations opposées sur l'élection d'Urbain VI, parce que ce furent comme les pièces essentielles de ce grand procès qui partagea le monde chrétien, et où l'Eglise gallicane prit plus de part qu'aucune autre église particulière. Il n'était en effet question, dans le schisme d'Occident, que de savoir si Urbain avait été créé pape librement ou par violence, et le seul moyen de s'en instruire était d'examiner toutes les circonstances du conclave où il fut élu. Il est vrai que la diversité des relations, toutes fondées sur les dépositions de témoins oculaires ou contemporains, rendit cet examen extrêmement difficile; que le jugement qui en dépendait parut même comme impossible aux

conciles de Pise et de Constance, et qu'ils aimèrent mieux rompre le nœud de la difficulté que de le résoudre. Mais cela prouve justement l'obligation où se trouve un écrivain sincère et impartial de rapporter tout ce qui s'est dit d'un conclave et d'une élection qui eurent de si fâcheuses suites. Représenter l'un et l'autre sous les idées qu'eurent alors ou les Français ou les Italiens, ce serait quitter le caractère d'historien fidèle, pour s'ériger en panégyriste ou en accusateur. Cette réflexion, toute simple qu'elle est, semble avoir échappé à la plupart des auteurs qui ont écrit sur cette matière. Ils racontent l'élection d'Urbain d'une seule façon, qui est celle qu'on tenait dans leur pays. Par là le lecteur n'est ni instruit ni armé contre les préjugés; au contraire, il prend ceux de l'historien qu'il a sous les yeux, et il y persiste jusqu'à ce qu'un écrivain du parti opposé vienne lui détailler les faits d'une autre manière. Après quoi il commence enfin à reconnaître que dans l'exposition de ce trait d'histoire, comme dans le schisme même qui en est l'objet, le parti de la neutralité n'était pas le moins raisonnable, quoique par l'événement il ait été le moins suivi.

Caractère de Barthélemi Prignano, archevêque de Bari, élu pape sous le nom d'Urbain VI — Barthélemi Prignano, devenu le pape Urbain VI, serait demeuré en possession de la chaire de saint Pierre, s'il avait su se ménager avec les cardinaux. Il semble que cela était aisé avec toutes les qualités qu'on admira dans lui avant sa promotion. Prignano était de Naples,

né d'une famille noble, âgé d'environ soixante ans, d'une taille au-dessus de la médiocre et d'une complexion robuste. Il avait été d'abord archevêque de Cirenza au royaume de Naples, ensuite Grégoire XI le transféra au siége de Bari, et lui confia le soin de la chancellerie romaine en l'absence du cardinal de Pampelune (1). C'était par estime pour son mérite. Il passait pour un des plus habiles hommes de son siècle dans le droit canon et dans le style de la cour de Rome. D'ailleurs grand homme de bien, ennemi de la simonie et du faste, ami des gens de lettres, modeste, dévot, dur à lui-même, portant sans cesse le cilice, jeûnant tout l'avent et depuis la Sexagésime jusqu'à Pâques, patient dans l'adversité, sensible au malheur des autres, en un mot l'homme du monde le plus digne d'être pape, s'il ne l'avait jamais été; c'est la réflexion des auteurs, même italiens (2). Cela veut dire qu'il lui arriva, comme à tant d'autres, de ne pouvoir porter le poids de sa dignité (3). Barthélemi Prignano fut un homme presque parfait; Urbain VI, sans mériter apparemment tous les titres odieux dont on le chargea en France, fut, de l'aveu de tout le monde, trop entier dans ses volontés, trop peu liant pour le caractère, et trop précipité dans les vues de réforme qu'il s'était proposées (4) : conduite qui pensa le renverser du trône apostolique, et qui contribua beaucoup à faire naître dans l'Eglise un schisme de cinquante ans.

(1) *Niem l. 1, c. 1.* — (2) *Vading.* 1378, *n.* 1. — (3) *Ciacon. in Urbain VI.* — (4) *Vit. t. 1, p.* 1369 *et seq.*

Fautes d'Urbain VI. — Le premier trait qui aliéna de lui les esprits fut une invective publique qu'il hasarda, dès le lendemain de son couronnement, contre les évêques de sa cour. A la fin de vêpres, où il avait assisté avec eux dans sa chapelle, il les retint pour leur dire qu'ils étaient des parjures d'avoir abandonné leurs églises et d'être venu faire leur résidence ordinaire en cour de Rome (1). Sur quoi Martin de Salve, évêque de Pampelune et référendaire du pape Grégoire XI, prit la parole, et répliqua assez vivement qu'il n'était point un parjure, que son séjour en cour de Rome n'était que pour les affaires générales de l'Eglise, et qu'au reste il retournerait volontiers dans son diocèse. Ce Martin de Salve suivit depuis le parti de Clément VII, et reçut de lui le chapeau de cardinal.

Urbain invective contre les cardinaux. — Il maltraite de paroles le cardinal d'Amiens. — Quinze jours* après, Urbain tint un grand consistoire, et dans un sermon dont le texte était, *Je suis le bon pasteur*, il attaqua ouvertement, et d'un style peu convenable, la conduite des cardinaux et des autres prélats, qui le trouvèrent très-mauvais, et qui n'en furent pas plus disposés à retrancher les abus qu'on leur reprochait (2). Sur la fin d'avril, le cardinal d'Amiens, Jean de La Grange, vint reconnaître le nouveau pape (3). Il en fut reçu

* M. Fleuri place ce sermon le lundi de *Quasimodo*; le père Daniel, le second dimanche après Pâques. C'était le lundi de la semaine du *Pastor-bonus*.

(1) *Niem. l.* 1, *c.* 1. — (2) *Id. c.* 5. — (3) *Valsing in Rich.* 2.

d'abord avec honneur; mais bientôt l'humeur prenant le dessus dans Urbain, le cardinal n'entendit plus de sa bouche que des duretés. Un jour Urbain lui reprocha son avarice et sa perfidie, l'une et l'autre à l'occasion de la guerre qui durait depuis si long-temps entre les rois de France et d'Angleterre. C'était, disait le pape, un artifice du cardinal, qui, pour s'enrichir en faisant durer sa commission de légat, bien loin de travailler à la paix, comme Grégoire XI le lui avait recommandé, fomentait sous main l'antipathie des deux nations. Une autre fois il l'accusa d'être l'auteur des divisions entre les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, et d'avoir trompé le saint Siége dans les traités conclus avec le duc de Milan et les Florentins (1). Enfin, dans une autre occasion, il s'échappa jusqu'à dire *qu'il n'y avait point de mal au monde que le cardinal d'Amiens n'eût fait*. A ce mot, le prélat, piqué au vif, se leva, et faisant un geste menaçant : *Comme archevêque de Bari*, lui dit-il, *vous en avez menti*; et sur-le-champ il prit la fuite, suivi de quelques autres cardinaux.

Urbain se fait de nouveaux ennemis. — C'était tous les jours nouvelles scènes, où paraissait à découvert le caractère inflexible du pape. Tantôt affectant un grand mépris pour les richesses, il renvoyait avec des injures les collecteurs des revenus du saint Siége; tantôt, oubliant ce qu'il devait à la reine de Naples, il traitait avec peu de ménagement Othon de Brunsvik son mari, et cela dans le

(1) *Vit. t. 1, p.* 1158 *et seq.*

temps même que ce prince était à Rome, faisant sa cour avec plus d'assiduité que les officiers du palais et les prélats (1) : tantôt, sans égards pour les premières têtes de l'Europe, il disait qu'il saurait bien se faire justice des rois de France et d'Angleterre, dont les divisions avaient causé tant de maux à la chrétienté. Ces manières si déplacées étonnaient fort les cardinaux (2), et ils étaient tentés de croire que le faîte des honneurs *avait ébranlé le cerveau de ce pontife* (3).

Les cardinaux français songent à se mettre en liberté. — Ils se retirent à Anagni. — Ils entretiennent encore des rapports avec Urbain. — Cependant leur situation devenait de jour en jour plus désagréable. Les Ultramontains, c'est-à-dire les cardinaux français et l'Espagnol Pierre de Lune, songèrent les premiers à se mettre en liberté. Ils prirent le prétexte des chaleurs, qui sont excessives à Rome en été; et vers la mi-mai * ils se retirèrent tous, les uns après les autres, à Anagni, ville de la Campanie, à trente-trois milles de Rome. Le cardinal d'Amiens s'y rendit aussi, et ils se trouvèrent là au nombre de treize, sans compter plusieurs autres prélats de la cour romaine qui

* Nous suivons ici le récit de Thierry de Niem. Cependant, s'il était vrai, comme le dit la relation citée ci-dessus, que les cardinaux eussent officié avec le pape aux jours de l'Ascension, de la Pentecôte et de la fête du Saint-Sacrement, il s'ensuivrait qu'ils sortirent de Rome vers le milieu de juin; puisque cette année la fête du Saint-Sacrement était le 17 juin.

(1) *Niem. l.* 1, *c.* 7. — (2) *Valsing. in Rich.* 2. — (3) *Niem. l.* 1, *c.* 7.

leur étaient attachés. Ils avaient à Anagni la protection d'Honoré Cajétan, comte de Fondi, depuis long-temps gouverneur de ce canton, et ennemi d'Urbain, qui avait voulu mettre en sa place le seigneur de Saint-Séverin (1). L'archevêque d'Arles*, camerlingue de l'Eglise, suivit son frère le cardinal de Limoges, et emporta avec lui tous les ornemens de la chapelle pontificale qu'il avait en sa garde (2). Cela prouve que les cardinaux, avant leur départ de Rome, étaient résolus de procéder à l'élection d'un autre pape. Cependant on trouve qu'ils entretinrent jusqu'au mois de juillet des rapports avec Urbain, comme s'ils l'avaient cru pape légitime; qu'ils lui demandèrent plusieurs grâces par des suppliques qu'on a encore, et qui sont datées du 15, du 20 et du 23 de juin (3); que tous les actes de la pénitencerie furent expédiés par le cardinal de Limoges, président de ce tribunal, sous la date du pontificat d'Urbain VI (4); que, dans toutes les messes qui se célébraient dans le palais d'Anagni on nomma toujours ce pontife, et qu'on fit les prières accoutumées pour le bonheur de son gouvernement (5). Ces faits, comme nous verrons dans la suite, fournirent de fortes objections contre les cardinaux français auteurs de l'élection d'un nouveau pape et de tous les mouvemens qui s'ensuivirent.

* M. l'Enfant, Histoire du Concile de Pise, dit que le cardinal de Cros emporta les ornemens de la Chapelle pontificale. Ce n'était pas le cardinal, c'était son frère l'archevêque d'Arles.

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1066. — (2) *Rainald.* 1378, *n.* 107. — (3) *Ib. n.* 28. — (4) *Vit. t.* 1, *p.* 1067. — (5) *Rainald. ibid.*

Urbain va à Tivoli pour tâcher de ramener les cardinaux français. — Les cardinaux font venir, pour leur défense, des troupes de Gascons et de Bretons. — Ces troupes défont les Romains, qui étaient venus leur disputer le passage. — Le pape Urbain, réduit aux quatre italiens, alla, le 26 juin, à Tivoli, qui est à quinze milles de Rome, et presque à moitié chemin d'Anagni. Les sujets de mécontentement qu'il avait donnés aux cardinaux français (1), le fuite du camerlingue avec la chapelle pontificale, et certains discours qui transpiraient déjà (2), lui faisaient juger qu'on méditait quelque coup contre sa personne. Il crut ramener les cardinaux en se rapprochant d'eux; mais au contraire cela leur donna des défiances, et ce fut vers ce temps-là qu'ils firent venir, pour leur sûreté, un corps de Gascons et de Bretons qui avaient leurs quartiers près de Viterbe (3). Les Gascons étaient commandés par Bernard de La Salle, les Bretons par Jean de Malestroit et Sylvestre Bude. C'était le reste d'une armée que Grégoire XI avait employée trois ans auparavant contre les Florentins et les autres ennemis de l'Eglise (4). Pour aller de Viterbe à Anagni, il fallait passer le pont Salario sur le Tévérone, à deux milles de Rome. Les Romains en armes vinrent disputer le passage à cette troupe de braves, qui leur marchèrent sur le ventre, en tuèrent plus de cinq cents, et se rendirent à Anagni auprès des cardinaux. Les Romains, irrités de leur défaite, s'en ven-

(1) *Vit. t. 1, p.* 464. — (2) *Niem. l. 1, c.* 7. — (3) *Vit. t. 1, p.* 465. — (4) *Petr. Buonin. segn. p.* 572 *et seq.*

gèrent sur tous les Français qui étaient établis dans Rome. Ils les recherchèrent, les maltraitèrent, et la persécution dura long-temps (1). Les Français à leur tour inquiétèrent fort cette bourgeoisie, qui n'était brave que contre des particuliers sans défense (2). Pierre de Rostaing, gentilhomme du Dauphiné, commandait dans le château Saint-Ange, et sa garnison tint Rome dans de continuelles alarmes pendant près d'un an (3).

Pierre de Rostaing, gouverneur du château Saint-Ange, inquiète les Romains. — Urbain VI, aussitôt après son couronnement, avait voulu changer ce gouverneur, et lui substituer un Napolitain. Rostaing répondit que le pape Grégoire XI, avant sa mort, lui avait ordonné de ne rendre le château que de l'aveu des cardinaux qui étaient restés à Avignon. Urbain écrivit à ces prélats pour les prier de donner sur cela leurs ordres (4). Anglic de Grimoard et Pierre de Monteruc, deux des six cardinaux d'Avignon, ne firent point attendre leur réponse. Ils mandèrent, le troisième de juillet, au gouverneur qu'il eût à rendre sa place au saint père Urbain VI, comme au souverain de Rome et chef de l'Église universelle; et en même temps ils en donnèrent avis au pape même, par une lettre très-respectueuse. Les quatre autres cardinaux d'Avignon, consultés sur cette affaire, dirent qu'ils voulaient auparavant recevoir de nouvelles informations de la part des cardinaux

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1231 *et* 465. — (2) *Niem. l.* 1, *c.* 14. — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 1209 *et seq.* — (4) *Ib. p.* 813.

d'Italie (1). Peut-être avaient-ils déjà su quelque chose de leurs desseins contre Urbain. Ils éclatèrent en effet au mois de juillet; et, dans ces circonstances, Pierre de Rostaing n'eut garde d'obéir à la lettre des cardinaux de Grimoard et de Monteruc. Il se fortifia au contraire dans le château Saint-Ange; les Romains l'y assiégèrent, et il ne rendit la place qu'après avoir consommé toutes ses munitions, et s'être signalé par des exploits extraordinaires de valeur (2).

Les cardinaux retirés à Anagni recherchent la protection du roi Charles V. — Lettre de Marsile d'Inghen à l'Université de Paris. — Les cardinaux d'Anagni commencèrent par rechercher la faveur du roi Charles V et l'approbation de l'Université de Paris. Ils envoyèrent d'abord à ce dessein un bachelier en théologie, nommé Jean de Guignecourt, ensuite l'évêque de Famagouste, et enfin Nicolas de Saint-Saturnin, de l'ordre des frères Prêcheurs, et maître du sacré palais. La lettre dont ils chargèrent ce religieux pour l'Université était du 15 juillet (3); elle disait simplement que le porteur, homme instruit et fidèle, expliquerait au roi et à l'Université leurs intentions sur des affaires très-difficiles et très-importantes à la foi et au gouvernement de toute l'Eglise. Ces affaires étaient la déposition d'Urbain et la création d'un nouveau pape. On en parlait ouvertement, comme il paraît par une lettre que Marsile d'Inghen écrivit le 27 juillet à l'Uni-

(1) *Rainald.* 1378, *n.* 24. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 1213. — (3) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 479 *et* 523.

versité de Paris, dont il avait été recteur quelques années auparavant, et dont il faisait pour lors les affaires en cour de Rome. « Je suis à » Tivoli, marquait-il aux docteurs de Paris, » et le pape y est aussi. Je crois l'Eglise de » Dieu plus près d'un schisme qu'elle n'en » a été depuis cent ans. Le pape a auprès de » lui les cardinaux de Florence, de Milan, » de Saint-Pierre et des Ursins; les autres, au » nombre de treize, sont à Anagni. On dit que » les premiers, le peuple romain et l'Italie » reconnaissent pour vrai pape celui qui était » ci-devant archevêque de Bari; mais que les » treize autres regardent son élection comme » nulle, à cause de la violence des Romains et » du peu de liberté qu'on a eu dans le conclave. » Ces cardinaux ont fait venir à Anagni des » gens de guerre, Bretons et autres, qui, sur » le chemin, ont taillé en pièces les Romains. » On ne sait pas bien quel est le dessein de ces » prélats : le bruit court qu'ils veulent procé» der à une nouvelle élection, et que c'est dans » cette vue qu'ils ont fait citer les cardinaux » qui sont à Tivoli. »

Les cardinaux français d'Anagni invitent les quatre italiens à se joindre à eux. — Cet acte de citation dont parle ici l'agent de l'Université est du 20 juillet. Les cardinaux français, et l'espagnol lié d'intérêts avec eux, y rappellent succinctement aux quatre italiens les voies de contrainte employées par le peuple romain pendant le dernier conclave, et ils les prient instamment de se rendre à Anagni dans cinq jours, afin de prendre des mesures tous ensemble sur l'état présent des affaires de

l'Eglise (1). Dans cette lettre il n'y a aucune invective contre la personne d'Urbain ni contre son pontificat. Les choses se traitaient encore avec quelque sorte de modération. Les cardinaux d'Anagni auraient souhaité qu'Urbain se fût démis lui-même. Ils lui faisaient entrevoir une seconde élection libre et canonique, où tous les suffrages se réuniraient en sa faveur. Ils le sollicitaient de s'aboucher avec eux à Anagni ; mais Urbain tenait trop à sa dignité pour y renoncer, et il se défiait trop des cardinaux français pour leur confier ses espérances et sa personne.

Les cardinaux procèdent juridiquement contre Urbain. — Trois cardinaux italiens quittent la cour d'Urbain. — Ils s'abouchent avec les français. — On commença donc à procéder juridiquement contre lui. Le second jour d'août les cardinaux français comparurent devant Pierre de Cros, archevêque d'Arles, faisant la fonction de juge ordinaire en cour de Rome, à cause de sa qualité de camerlingue *, et ils firent une protestation solennelle contenant le récit de toutes les violences qui avaient accompagné l'élection de l'archevêque de Bari. « Cet acte, disaient-ils en finissant, a été dressé » afin que les gens de bien soient affligés de ce » qui s'est passé à Rome, et que les auteurs de » ces attentats soient avertis d'en faire péni- » tence. » Ces derniers mots annonçaient de plus grands coups contre Urbain. Le 5 du

* Le camerlingue est juge ordinaire en tout ce qui concerne la chambre apostolique.

(1) *Rainald.* 1378, *n.* 40.

même mois trois cardinaux de la cour de ce pontife répondirent à la citation faite par ceux d'Anagni; il y eut des conférences aux environs de Palestrine, entre les cardinaux de Milan, de Florence et des Ursins d'une part, et les cardinaux de Genève, de Poitiers et de Saint-Eustache de l'autre. Les italiens proposèrent la voie du concile général pour terminer le différend : les français dirent qu'ils ne pouvaient répondre sur un point de cette conséquence sans consulter leurs collègues. Ils retournèrent à Anagni, et, l'affaire mise en délibération, on rejeta unanimement la voie du concile comme impossible (1). Le cardinal de Saint-Eustache en apporta trois raisons, qui se réduisaient à dire qu'on ne pouvait ni convoquer le concile ni le tenir, parce qu'il n'y avait point de pape. « Car, » ajoutait-il, c'est le pape qui doit faire la » convocation du concile, et c'est de l'auto- » rité du pape que les décrets du concile gé- » néral tirent leur force. » On pensa autrement dans la suite, et l'Eglise gallicane, fatiguée du schisme, regarda le concile général comme le seul remède qu'on pouvait appliquer aux maux de l'Eglise.

Les cardinaux déclarent nulle l'élection d'Urbain. — Les conférences de Palestrine furent suivies de la défection des trois cardinaux italiens, qui ne retournèrent plus auprès d'Urbain, et des procédures les plus vives qu'on dressa contre lui. Le 9 août les cardinaux français firent célébrer une messe so-

(1) *Rainald.* 1378, *n.* 42 *et seq.*

lennelle du Saint-Esprit dans la grande église d'Anagni, par Jacques d'Itro, Italien, patriarche titulaire de Constantinople (1). Après la messe, il fit un sermon où il comparait l'archevêque de Bari à Adonias, qui voulut s'emparer du trône de David au préjudice de Salomon (2). Il entreprenait de montrer que l'élection de cet archevêque avait été nulle par le défaut de liberté, et il exhortait les cardinaux à donner au plus tôt à l'Eglise un pasteur qui eût toutes les qualités du pape Grégoire XI, dont il faisait l'éloge le plus complet. Ce sermon fini, les cardinaux firent publier par un clerc une longue déclaration contre Urbain. Elle est adressée à tous les fidèles, et elle porte en titre les noms de douze cardinaux. Le treizième, qui était Jean de La Grange (3), cardinal d'Amiens, quoique résidant à Anagni avec les autres, ne parut dans aucun de ces actes, parce qu'il ne s'était point trouvé à l'élection d'Urbain (4).

La déclaration commence par l'histoire du conclave tumultueux où l'archevêque de Bari avait été élu. « C'était, disaient les cardinaux, » pour éviter la mort que nous nous étions » déterminés à ce choix, et dans la persua- » sion que l'archevêque lui-même, témoin » de ces violences, n'accepterait point le pon- » tificat; mais le contraire est arrivé : cet » homme ambitieux et sans conscience a con- » senti à cette élection, toute nulle qu'elle

(1) *Vit. t. 1, p.* 465 *et* 1232. — (2) *Thesaur. Anecdot. t.* 2, *p.* 1075 *et seq.* — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 465. — (4) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 467.

» est de plein droit. Il s'est fait introniser
» et couronner à la faveur des impressions
» de crainte qui subsistaient encore. Il a osé
» s'appeler pape et évêque du siége aposto-
» lique, bien plus digne des noms odieux
» d'apostat, d'excommunié et d'antechrist. On
» l'a averti en secret et avec des ménage-
» mens; il s'est obstiné dans son orgueil, il
» ne rentre point en lui-même, il veut per-
» pétuer le scandale, et se maintenir en tyran
» sur le saint Siége. Tant d'excès ne pouvant
» être ni supportés ni dissimulés, nous le
» dénonçons publiquement comme frappé d'a-
» nathême, comme intrus dans la chaire apos-
» tolique, comme usurpateur de la première
» dignité de l'Eglise; exhortant et conjurant
» tous les fidèles de ne plus obéir à ce méchant
» homme, qui n'a pas eu honte d'envahir la
» sainte Eglise de Dieu. Nous l'exhortons lui-
» même, et nous le prions, comme nous avons
» déjà fait par nos lettres patentes, de quit-
» ter le saint Siége, qu'il occupe sans aucun
» titre canonique, de renoncer aux ornemens
» pontificaux, et de ne se mêler plus du gou-
» vernement de l'Eglise romaine; mais de
» songer à faire une pénitence convenable,
» pour se disposer à paraître devant Dieu,
» comme son âge déjà avancé l'en avertit.
» S'il cède à nos remontrances et à nos priè-
» res, il méritera l'abondance des grâces du
» Ciel, les éloges de toute la terre, et la
» rémission de toutes les peines de droit qu'il
» a déjà encourues et qui le menacent en-
» core. S'il persiste dans son usurpation,
» outre l'indignation de Dieu et des saints

» apôtres qu'il s'attirera, il sera exposé de » notre part à toutes les poursuites que le » secours de Dieu et des hommes nous mettra » en état de faire contre lui, étant déter- » minés à n'épargner aucun des remèdes ca- » noniques, pour venger l'Eglise catholique » qu'il profane ouvertement. Donné à Ana- » gni, sous l'attache de nos sceaux, le 9 août, » le saint Siége vacant. »

Les cardinaux adressent leur déclaration à Urbain, aux princes, à l'Université de Paris, etc. — Cette déclaration fut adressée à Urbain lui-même, en mettant à la seconde personne tout ce qui lui convenait. Les cardinaux l'envoyèrent à Louis duc d'Anjou, et à l'Université de Paris, avec des lettres particulières des 15 et 21 août. Ils la communiquèrent aux cardinaux d'Avignon, dont cinq entrèrent aisément dans les intérêts et les sentimens de leurs collègues d'Anagni (1) : mais le cardinal de Pampelune, ancien ami de l'archevêque de Bari, voulut prendre du temps pour délibérer sur une affaire si importante, et il se détermina enfin à suivre l'avis des autres, c'est-à-dire à traiter Urbain d'anti-pape et d'usurpateur (2). Le chancelier de l'Université de Paris fut aussi sollicité nommément d'adhérer à la déclaration du 9 août (3). Pierre Ameil, archevêque d'Embrun, lui en écrivit d'Avignon le 7 septembre. Il lui proteste dans sa lettre (4) qu'il est intimement convaincu que l'archevêque de Bari n'a jamais été vrai pape, et il le prie de deman-

(1) *Valsing. in Rich.* 2. — (2) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 478 *et seq.* — (3) *Ms. de Christ. de Pisan, bibliot. du roi, n.* 9668. — (4) *Vit. t.* 1, *p.* 940 *et* 1235.

der à Dieu qu'il daigne faire cesser l'état de viduité où se trouve l'Eglise (1).

Le roi Charles V procède avec maturité en cette affaire. — Il tient une grande assemblée à ce sujet. — Trois articles arrêtés dans cette assemblée. — Le roi Charles V, plus invité que les autres à se déclarer contre l'élection d'Urbain, procéda en ceci avec sa prudence ordinaire. Le 11 septembre il fit à Paris une assemblée qui représentait l'Eglise gallicane; il s'y trouva six archevêques, trente évêques, plusieurs abbés, et un grand nombre de docteurs en théologie et en droit canon (2). On agita la question avec toute la liberté possible (3) : ceux qui crurent devoir blâmer la conduite des cardinaux le firent sans respect humain. On y parla d'avoir recours au concile général. Quelques-uns disaient qu'il devait être convoqué par Urbain, puisqu'il était en possession du pontificat (4). D'autres voulaient que les évêques des grands siéges, ou les princes, prissent soin de cette convocation. Enfin on convint de trois articles : le premier, qu'on ne prendrait le parti des cardinaux contre Urbain VI que dans une assemblée plus nombreuse et après une délibération plus mûre; le second, que le roi continuerait d'accorder sa protection à tous et à chacun des cardinaux, pour la sûreté de leurs personnes; le troisième, qu'on députerait quelques personnes du conseil du roi pour aller faire des informations en Italie (5).

(1) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 480. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 561 *et seq.* — (3) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 480. — (4) *Rainald.* 1378, *n.* 42. — (5) *Hist. du Maréc. de Boucicaut*, 3 *part. c.* 4, *p.* 277.

Les cardinaux, retirés à Fondi, élisent un nouveau pape. — Sur ces entrefaites, la division funeste entre le pape Urbain et les cardinaux fut consommée par l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux avaient quitté Anagni le 27 août, et ils s'étaient retirés dans le royaume de Naples, sous la protection de la reine Jeanne. Cette princesse s'était d'abord attachée au parti d'Urbain; elle lui avait envoyé après son élection quarante mille ducats (1), et, depuis la séparation des cardinaux, deux mille lances et cent hommes de pied, qui composaient sa garde à Tivoli (2). Le prince Othon de Brunswik, son mari, avait fait tous ses efforts pour rétablir la bonne intelligence entre lui et le sacré Collége; mais Urbain ne savait ni conserver ses anciens amis, ni éviter de se faire de nouveaux ennemis. Il traita avec hauteur Othon de Brunswik; il refusa à la reine et à lui de consentir à l'alliance du marquis de Montferrat, parent d'Othon, avec Marie d'Aragon, héritière du royaume de Trinacrie, ou île de Sicile. Il conçut l'idée de faire épouser cette princesse à François Prignano, son neveu, homme sans mérite, sans mœurs, et d'une naissance qui laissait trop d'intervalle entre lui et le trône. Il songea même à ôter la couronne à la reine Jeanne, pour mettre en sa place Charles de Duras, son cousin, dans la vue de donner par là un appui à la fortune de Prignano (3). Ces projets ne pouvaient manquer d'indigner la

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 477. — (2) *Niem. l.* 1, *c.* 6. — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 1125 *et seq.*

cour de Naples. Sur la fin d'août la reine se lia d'intérêts avec les cardinaux d'Anagni. Elle était conseillée par Nicolas Spinelli, son chancelier, autre ennemi que s'était fait Urbain par ses manières dures et impolies. Comme les cardinaux n'étaient pas fort en sûreté à Anagni, à cause du voisinage de Rome et de Tivoli, la reine les attira sur ses terres, et le comte de Fondi les reçut dans sa ville. Leur dessein était de s'y assembler en conclave; mais ils souhaitaient fort que les trois cardinaux italiens, séparés d'Urbain et alors retirés à Sessa, se joignissent à eux. Il ne manquait que leur présence pour représenter en Italie toute la cour romaine; car le cardinal de Saint-Pierre, qui paraît avoir été le seul sincèrement attaché au parti d'Urbain, venait de mourir à Rome; et par cette mort le pontife se trouvait absolument isolé (1).

Pour négocier cette affaire, les treize cardinaux ultramontains envoyèrent le chancelier Spinelli aux cardinaux de Milan, de Florence et des Ursins, qui demeuraient ensemble à Sessa. Spinelli était chargé de lettres secrètes de la part des cardinaux de Poitiers et de Saint-Eustache. Ces prélats priaient les trois autres de se rendre à Fondi, et ils faisaient espérer à chacun en particulier les suffrages pour le souverain pontificat (2). Une grande dignité est une tentation presque toujours victorieuse : ces trois cardinaux italiens, jusque là assez indécis sur le parti qu'ils devaient prendre, n'hésitèrent plus quand ils se

(1) *Niem. l. 1, c. 9.* — (2) *Vit. t 1, p.* 1031 *et* 1139.

virent recherchés pour occuper le premier rang dans l'Eglise. Convaincus, ou faisant semblant de l'être, de la nullité de ce qui s'était fait à Rome, ils allèrent à Fondi pleins de la pensée qu'ils étaient attendus pour une *élection* plus canonique (1). D'autre part, Jean de La Grange, cardinal d'Amiens, avait deux vues : la première et la principale, d'écarter les limosins du pontificat; la seconde, de se faire pape lui-même. Pour cela il promettait sa voix à chacun des trois italiens, et il demandait leurs suffrages pour Robert, cardinal de Genève, le plus jeune du sacré Collége; circonstance qui faisait le fond de la politique du cardinal d'Amiens; car il comptait que la jeunesse de Robert l'empêcherait d'être élu, et il espérait que les suffrages, détournés une fois de dessus les limosins, se réuniraient plus facilement en sa faveur : c'est du moins ce que donne à entendre la chronique que nous citons, quoiqu'elle ne développe pas cela fort clairement.

Le cardinal Robert de Genève élu pape ; il prend le nom de Clément VII. — Ces mesures concertées avec tant d'art ne réussirent que pour donner l'exclusion aux cardinaux de la faction de Limoges. Les seize prélats s'étant assemblés en conclave, le cardinal Jean de Gros dit qu'il croyait devoir nommer un cardinal qui ne fût ni français, ni italien, et que c'était Robert de Genève, attaché par sa naissance à la nation germanique (2). (Il parlait

(1) *Chr. Ms. depuis Phil. de Valois jusqu'à Charles VI*, *bibliot. du collége de Louis-le-Grand*. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 1237.

ainsi, parce que le comté de Genève était un fief de l'Empire.) Tous les autres cardinaux français, sans en excepter le cardinal d'Amiens, lui donnèrent de même leurs voix. Les italiens, se voyant trompés, ne portèrent point de suffrages; mais ils ne laissèrent pas de saluer le nouveau pape. Ils reconnurent même quelque temps après, dans un écrit public, que sa promotion avait été faite selon les lois de l'Eglise. Mécontens néanmoins (1), ils se retirèrent le même jour sur les terres du cardinal des Ursins, qui mourut au mois d'août de l'année suivante, en soumettant l'affaire du schisme à la décision d'un concile général (2).

L'élection de Robert de Genève avait été faite le 20 septembre*, elle fut publiée le lendemain. Le pontife élu prit le nom de Clément VII, et le dernier** jour d'octobre il se fit couronner avec les cérémonies ordinaires (3). Clément n'avait que trente-six ans, et il était allié de toutes les maisons souveraines de l'Europe: deux qualités que la plupart des cardinaux comptèrent pour beaucoup en se déterminant à le choisir (4). Dans la force de l'âge, il en était plus propre à soutenir un pontificat disputé. Né prince et parent des souverains, il était naturel qu'il trouvât beaucoup de protection dans toutes les cours de la

* Non le 21, comme l'a cru le père Daniel.

** M. L'Enfant, Histoire du concile de Pise, se trompe quand il dit que Clément VII fut couronné à Avignon par les cardinaux que Grégoire XI y avait laissés.

(1) *Du Boul. t.* 4, *p.* 528. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 478 *et* 1051. — (3) *Ms. de Christ. de Pisan.* — (4) *Spond. ann.* 1378, *n.* 16.

chrétienté. Il avait d'ailleurs des talens, de la vivacité dans l'esprit, de l'éloquence, de la politesse (1); ferme, quand il le voulait; libéral jusqu'à la profusion, magnifique peut-être plus qu'il ne convenait à son état (2); voilà quel fut le rival d'Urbain VI, et le chef que les cardinaux prétendirent donner au monde chrétien. Quoiqu'à Rome on ne l'ait jamais mis au nombre des papes, nous ne laisserons pas de l'appeler Clément VII, et non Robert de Genève, schismatique et anti-pape, comme font quelques auteurs modernes : ces termes sont trop durs, et ont un air d'insulte pour l'Eglise gallicane et les autres grandes Eglises, qui, dans le différend des deux élections, l'une faite à Rome, et l'autre à Fondi, s'attachèrent à la seconde préférablement à la première. Au reste, en nommant Clément VII le second pape élu, il sera aisé de voir que nous parlons par rapport à son obédience : ainsi Pierre de Lune fut-il appelé Benoît XIII par les conciles de Pise et de Constance, par les papes Alexandre V, Jean XXIII et Martin V, sans compter Grégoire XII qui lui donnait publiquement ce titre dans les lettres qu'il lui écrivait avant le concile de Pise (3).

L'AN 1378. — *Etat de la cour des deux papes. — Sainte Catherine de Sienne écrit huit lettres à Urbain. — Urbain fait vingt-neuf cardinaux.* — La cour de Clément VII se trouva aussi brillante que celle d'Urbain avait été triste et désolée. Le premier était entouré

(1) *Niem. l.* 1, *c.* 10. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 488 *et* 1024. — (3) *Voy. Préface de M. Baluz. vit. PP. Aven.*

de tout le sacré Collége, et l'autre s'était vu sans un seul cardinal attaché à sa personne. Touché de sa solitude, Urbain n'avait pu s'empêcher de verser des larmes et de condamner les fautes qui lui étaient échappées. Il s'était même avancé jusqu'à répandre des grâces en faveur de ce qu'il lui restait d'officiers et de courtisans (1), conduite qui marque après tout que ce pontife savait être libéral quand les circonstances le demandaient. Sainte Catherine de Sienne lui avait écrit huit* lettres pleines d'esprit et de force, pour l'armer contre les disgrâces présentes**. Quelques jours même avant l'élection de Robert de Genève, elle l'avait déterminé à créer un nouveau collége de cardinaux, le faisant ressouvenir de s'attacher, dans le choix, à des hommes animés de l'esprit de Dieu, et non du désir des prélatures (2). En effet, dès le 28 septembre, Urbain fit une promotion si nombreuse, qu'elle réparait amplement les pertes passées. Sans consistoire et sans solennité, il nomma tout d'un coup vingt-neuf cardinaux, qui n'acceptèrent pas tous le chapeau, parce qu'Urbain ne leur paraissait pas à tous assez assuré lui-même de son état et de sa fortune (3).

Deux cardinaux français du parti d'Ur-

* Mainbourg et le continuateur de M. Fleuri disent six lettres : c'est une méprise.

** La plupart des auteurs modernes placent la création des cardinaux d'Urbain après l'élection de Clément VII. Ils se trompent : cette promotion se fit le 18 septembre, et l'élection de Clément, le 20 du même mois.

(1) *Niem. l.* 1. *c.* 12. — (2) *Lett. di S. Cath. da Sien. p.* 22. — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 478, 1239 *et* 1248.

bain. — Il y eut parmi les acceptans deux français, Renoul de Gorse et Philippe d'Alençon. Le premier était évêque de Sisteron, et neveu de Pierre de Monteruc, cardinal de Pampelune : il avait été chanoine de Tournay (1), et docteur en droit canon à Montpellier. Les anciennes liaisons de son oncle avec l'archevêque de Bari attirèrent Renoul à Rome, quand il apprit la promotion de l'archevêque au trône pontifical ; et, dans la tempête de la seconde élection, il lui demeura inviolablement attaché. Urbain VI l'en récompensa par la dignité de cardinal, et par l'administration de la chancellerie romaine, qu'il lui confia en l'absence du cardinal de Pampelune, engagé dans le parti de Clément VII. C'était un reste de considération qu'Urbain avait pour l'oncle, de lui laisser le titre de chancelier de l'Eglise, et de faire exercer cet emploi à Rome par son neveu.

Philippe d'Alençon cardinal. — L'autre cardinal français fut Philippe d'Alençon, que nous avons vu transféré de Rouen à Auch, et revêtu du titre de patriarche de Jérusalem (2). Urbain promut ce prince au cardinalat pour gagner le roi Charles V, qui ne s'était point encore déterminé à rejeter l'élection faite à Rome. On dit que le roi s'étant ensuite déclaré pour Clément VII, Urbain, pour s'en venger, ôta le chapeau à Philippe (3), mais que son successeur Boniface IX le lui rendit : ce trait est fort douteux. Philippe fut si livré au

(1) *Vit. t. 1, p.* 1473. — (2) *Ib. p.* 1246. — (3) *Hist. généalog. de la maison de France, t.* 1, *p.* 952.

parti d'Urbain dans les premières années du schisme, que ce pontife, en 1381, lui donna le patriarcat d'Aquilée (1). Il est vrai qu'on trouve six ou sept ans après un autre patriarche, savoir, Jean, fils du duc de Moravie : mais il y a bien de l'apparence que Philippe d'Alençon, fatigué des guerres qu'il fallait soutenir contre le chapitre, le peuple et le diocèse d'Aquilée, avait renoncé de lui-même à ce siége. Quoi qu'il en soit, il passa à Rome les dernières années de sa vie, et il y mourut le 15 août 1397, en réputation de sainteté. On dit qu'il se fit des miracles à son tombeau, et que plus de deux cents ans après sa mort on trouva son corps sans aucune corruption, quoiqu'il n'eût point été embaumé.

Les cardinaux de Fondi envoient au roi Charles V leurs dépositions contre le pape Urbain. — Le roi est instruit de l'élection faite à Fondi. — Les députés que le roi Charles V avait fait partir pour l'Italie s'abouchèrent avec les cardinaux de Clément VII, et reçurent d'eux les attestations les plus solennelles contre l'élection d'Urbain. Ces prélats jurèrent sur la sainte eucharistie que tout ce qu'ils avaient mandé au roi, touchant les violences et les irrégularités du conclave tenu à Rome, était très-véritable. Ils en dressèrent l'acte dans les formes; ils le scellèrent de leurs sceaux, et ils l'envoyèrent en France. Le roi reçut cette information vers le mois d'octobre, et il permit de la publier, sans toutefois déclarer sa

(1) *Vghell. Ital. Sacr. t. 5, p. 127 et seq.*

résolution (1). Enfin, un mois après, il fut pleinement instruit de tout ce qui s'était passé à Fondi dans la promotion du cardinal de Genève, et de l'unanimité parfaite qui s'était trouvée, tant de la part des cardinaux auteurs de l'élection que du côté des cardinaux d'Avignon, qui n'avaient fait que l'approuver (2). Clément lui-même écrivit au roi, et les cardinaux y joignirent leurs lettres. L'évêque de Famagouste et le maître du sacré palais qui étaient encore à Paris de la part des Clémentins, pressèrent ce prince de se déterminer. Le roi ne voulut point prendre sur lui une démarche si délicate. Il assembla, le 16 novembre, à Vincennes, les prélats, les abbés, les principaux ecclésiastiques, les gens de son conseil et les personnes les plus qualifiées qui se trouvaient à Paris (3). Il fit promettre, sur la foi du serment, à chacun d'eux en particulier, qu'ils diraient leurs pensées sans aucune considération humaine. Après quoi on alla aux avis, qui furent d'abord partagés; les uns tenant pour Urbain, les autres pour Clément, quelques-uns pour la neutralité (4). Mais enfin le grand nombre conclut en faveur de Clément, et le roi fut prié d'adhérer, sans délai, à ce pontife.

Le roi adhère à Clément. — Le roi notifia cette résolution à tous les évêques du royaume; et cependant l'affaire ne fut point encore finie. Quelques particuliers, qui avaient été de l'as-

(1) *Hist. du Maréc. de Boucicaut*, 3 *part. p.* 277. — (2) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 524. — (3) *Ms. de Christ. de Pisan.* — (4) *Chr. Ms. de Charles V.*

semblée, préféraient la neutralité à une obédience douteuse. Ainsi pensait Gérard de Dainville, évêque de Cambrai; et le grand-chantre de l'église de Paris lui en fit des reproches : « Ou vous croyez, lui dit-il (1), que les cardi- » naux disent vrai dans leurs dépositions, ou » vous ne le croyez pas : si vous le croyez, il » faut que vous soyez pour Clément; si vous » ne le croyez pas, il faut vous en tenir à ce » qui a été réglé à Paris, le 11 septembre, » qu'on ne se déclarerait contre Urbain que » dans une assemblée plus nombreuse. Or, » ajoutait-il, l'assemblée du 16 novembre » n'a pas été si considérable que celle de » septembre. » Ce grand-chantre de l'église de Notre-Dame, grand partisan d'Urbain, alla dans la suite s'établir à Rome.

Le pape Urbain a des partisans dans l'Université. — Il leur écrit pour les attacher de plus en plus à ses intérêts. — L'Université de Paris avait eu ses députés dans l'assemblée de Vincennes (2) : ils avaient apparemment opiné pour le pape Clément VII; mais le corps entier ne s'était point encore déclaré. Le pape Urbain, reconnu le premier par les facultés, y conservait des partisans; il ne l'ignorait pas, et, avant qu'il pût être informé de ce qui s'était passé à Vincennes, il écrivit au recteur et à l'Université. Sa lettre, datée de Rome et du 21 novembre, commence par un éloge magnifique de cette école si célèbre; il l'élève au-dessus de toutes les autres universités : il dit

(1) *Ms. de Christ. de Pisan. Du Boulai, t. 4, p. 480.* — (2) *Vit. t. 1, p. 1407.*

« que les ruisseaux de la saine doctrine ont » toujours coulé de cette source pure et abon» dante. » Il vient ensuite à ce qui l'intéressait le plus lui-même, il félicite l'Université d'avoir soutenu jusqu'ici la justice de sa cause, et il l'exhorte de s'armer de plus en plus de zèle et de constance contre les schismatiques, qu'il appelle *Satellites de l'Antechrist* (1). Nous verrons dans peu que ces exhortations furent inutiles, et qu'après plusieurs assemblées l'Université conclut, à la pluralité des voix, qu'on adhèrerait à Clément, qu'on regarderait Urbain comme un intrus et un usurpateur du saint Siége.

Urbain frappe d'anathême Clément et les siens. — Ce fut aussi vers le même temps que ce pape prit en main les armes spirituelles contre Clément et ses principaux adhérens, qui étaient, parmi les ecclésiastiques, les cardinaux d'Amiens, de Saint-Eustache et de Marmoutier, le patriarche de Constantinople, l'archevêque de Cozence avec quatre ou cinq évêques; et, parmi les laïques, les comtes de Fondi et de Caserte, Nicolas Spinelli, Jean de Malestroit, Sylvestre Bude, Bernard de La Sale et quelques autres. Il les déclara tous excommuniés, coupables de schisme, d'hérésie, de lèse-majesté; il donna l'indulgence de la croisade à ceux qui les poursuivraient par les armes; il délivra leurs sujets ou vassaux du serment de fidélité; enfin, il n'est aucune sorte d'anathême qui ne soit contenue dans cette bulle; et l'on remarque, en la lisant, que le

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 481.*

zèle qui l'avait dictée était soutenu d'un grand intérêt personnel (1).

Le pape Clément envoie des légats dans les cours de l'Europe.—Il fait six cardinaux. — Le pape Clément voulut se faire une obédience avant que de fulminer des censures contre son rival; et, pour gagner à son parti les principaux souverains de l'Europe, il crut qu'il fallait leur envoyer ceux des cardinaux qui avaient le plus de mérite et de réputation. Il distribua donc les diverses contrées en quatre légations. Le cardinal de Limoges fut destiné pour la France; le cardinal d'Aigrefeuille pour l'Allemagne (2); le cardinal de Poitiers pour l'Angleterre et pour la Flandre; le cardinal Pierre de Lune pour le royaume d'Espagne. Mais comme le départ de ces prélats devait diminuer considérablement sa cour, qui n'était actuellement que de treize cardinaux, il en créa, le 18 décembre, six autres, trois italiens et trois français. Les italiens étaient Jacques d'Itro, patriarche de Constantinople, Nicolas de Brancas, archevêque de Cozence, Léonard de Griffon, général des frères Mineurs, qui avait refusé le chapeau dans l'obédience d'Urbain. Les français furent, 1° Pierre Ameil, natif d'Auvergne, archevêque d'Embrun, cardinal du titre de Sainte-Marie *au-delà du Tibre* (3). Il eut grande part à la confiance de la reine Jeanne de Naples pendant les troubles que le schisme causa dans ses états. On a de lui un traité ma-

(1) *Rainald.* 1378, *n.* 105 *et seq.* — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 490. — (3) *Ib. p.* 1252.

nuscrit sur la question s'il faut avoir recours au concile général pour éteindre le schisme, et il y soutient la négative. 2º Pierre de Barrière, du diocèse de Rodez, docteur en droit canon et évêque d'Autun (1). Il n'avait pas voulu accepter le cardinalat que lui offrit Urbain VI, persuadé que l'élection de ce pontife n'était pas canonique. Clément VII lui envoya le chapeau, et il le reçut à Paris, le 4 mai de l'année suivante, des mains du cardinal de Limoges (2); on lui donna quelque temps après le titre des saints Pierre et Marcellin. Le cardinal d'Autun fut un des principaux appuis du parti de Clément. Il le défendit par un mémoire en réponse aux traités de Jean de Lignano, docteur célèbre et partisan d'Urbain (3). Nous donnerons bientôt une idée de ces ouvrages. 3º Nicolas de Saint-Saturnin, que nous avons déjà vu député par les cardinaux au roi Charles V (4). Il était d'Auvergne, docteur en théologie de la faculté de Paris, et maître du sacré palais (5). Urbain VI voulut le faire cardinal, mais il refusa cette dignité sous un pape qui ne lui paraissait pas légitime. Il fut sous Clément VII cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts.

L'an 1379. — *Hostilités entre les deux papes.* — Le schisme s'aigrit au commencement de 1379 par les hostilités qu'exercèrent les deux papes. Urbain avait député en Espagne Menendo, évêque de Cordoue, pour y traverser les négociations de son ennemi. Cet

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1260 *et seq.* — (2) *Aubery, Abrégé des anti-cardinaux.* — (3) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 529. — (4) *Vit. t.* 1, *p.* 1261. — (5) *Echard. bibl. script. Dom. t.* 1, *p.* 683.

évêque rencontra en mer les cardinaux Pierre de Lune, Jean de Cros et Gui de Malesec, partis de Fondi le dernier jour de l'an 1378 (1). Il fut arrêté par leurs ordres, envoyé à Clément, et jeté dans un cachot, d'où il ne se tira que par adresse, plus de dix mois après (2). Clément avait déjà traité de la même façon quelques ecclésiastiques que l'empereur et le roi de Hongrie lui avaient députés pour l'engager à ne pas rompre l'unité de l'Eglise (3) : conduite d'autant plus indigne de la part de ce pontife, que sa qualité de prince, indépendamment de la sainteté de son état, devait lui avoir appris mieux qu'à un autre les principes et l'étendue du droit des gens; mais tel est le malheur des guerres civiles dans l'Etat, et des schismes dans l'Eglise; les animosités de part et d'autre sont extrêmes, et les entreprises mutuelles se poussent avec une aigreur qui paraît éteindre tous sentimens.

Action hardie de Sylvestre Bude, capitaine breton. — Il surprend Rome. — Il fait main-basse sur les Romains. — Urbain de son côté faisait serrer de près le château Saint-Ange, toujours occupé par la garnison de Pierre de Rostaing; et ce fut apparemment en ce temps-là que Sylvestre Bude, capitaine breton, qui tenait la campagne pour Clément, se signala par une action que l'on prendrait pour une aventure de roman, si elle n'était rapportée par un auteur contemporain. Sylvestre apprit par ses espions qu'il devait se tenir au Capi-

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1281. — (2) *Rainald.* 1379, *n.* 43. — (3) *Niem. l.* 1, *c.* 16.

tole un grand conseil des bannerets et de tous les notables de Rome (1). Au jour marqué, il prend l'élite de ses gendarmes, marche à Rome par des routes détournées, surprend la porte de Naples, s'avance jusqu'au Capitole, arrive au moment que le conseil venait de finir, et que tous ceux de l'assemblée se promenaient dans la place sans armes et sans le moindre soupçon du malheur qui les menaçait. Sur-le-champ les cavaliers bretons les attaquent l'épée à la main, renversent tout ce qui se présente, tuent sept bannerets et plus de deux cents des principaux de la ville, en blessent un très-grand nombre d'autres, répandent l'effroi dans tous les quartiers de Rome, et se retirent ensuite sans être poursuivis. Un auteur moderne ajoute qu'ils jetèrent en même temps cent cinquante hommes de renfort dans le château Saint-Ange (2). Le lendemain, les Romains, revenus de leur consternation, se vengèrent d'une manière lâche et cruelle, comme ils avaient déjà fait après la bataille du pont Salario. Ils massacrèrent plus de trois cents ecclésiastiques de delà les monts. Les prêtres bretons venus à Rome pour obtenir des bénéfices furent les plus maltraités Le duc de Bretagne et eux tenaient le parti d'Urbain : mais l'expédition de Sylvestre Bude rendait toute la nation coupable aux yeux de cette bourgeoisie furieuse.

Bataille de Marino où les Clémentins sont défaits. — Sylvestre Bude est fait prisonnier.

(1) *Froissart*, *l.* 2, *c.* 35. — (2) *Dargentré*, *Histoire de Bretagne.*

— *Il est délivré, et ensuite décapité à Mâcon.* — Quelque temps après, Urbain se vengea plus noblement des Bretons; car, ayant donné un corps d'armée au comte Albéric de Balbiano, et à Jean Aucut, capitaine gascon, il les envoya contre les Clémentins, campés auprès de Marino, à quatre lieues de Rome (1). Sainte Catherine de Sienne, qui savait écrire aux généraux d'armée aussi bien qu'aux pontifes et aux rois (2), exhorta Albéric et ses principaux officiers à combattre courageusement pour le pape Urbain, leur promettant de lever les mains au ciel, comme Moïse, tandis qu'ils attaqueraient les ennemis (3). Il y eut en effet, le 28 avril, un grand combat où le comte de Montjoie, neveu de Clément et géral de ses troupes, fut entièrement défait. Il y périt plus de cinq mille hommes, la plupart bretons. Sylvestre Bude, leur commandant, fut fait prisonnier de guerre et conduit à Rome, où il courut risque d'être décapité par les ordres d'Urbain. Il fit cependant sa paix, et il obtint même sa liberté; mais ce fut pour aller finir sa vie à Mâcon par le glaive d'un bourreau. Outre qu'on l'accusait de n'être pas fort attaché au parti de Clément, il avait un ennemi puissant dans la cour de ce pape; c'était le cardinal d'Amiens, qui se souvenait qu'en Italie Bude avait pillé sa vaisselle d'or et d'argent pour soudoyer les troupes qu'il commandait (4). Cette action, toute criminelle aux yeux du cardinal, conduisit le brave

(1) *Collenut. Hist. Neapol. l.* 5. — (2) *Froissart, l.* 2, *c.* 36. — (3) *Lett. dell. S. Verg. Cath. p.* 247. — (4) *Dargentré, l.* 8. *Lobineau, t.* 1, *p.* 427.

officier breton à l'échafaud. Bertrand du Guesclin, son proche parent, fut extrêmement courroucé de cette exécution; et, s'il eût vécu plus long-temps, la *cour de Clément* aurait pu se repentir d'avoir si peu ménagé un gentilhomme qui appartenait au connétable de France et au plus grand général de son siècle (1).

Le château Saint-Ange se rend à Urbain.— Le pape Clément se retire à Naples. — La bataille de Marino fut suivie de la reddition du château Saint-Ange. La garnison, réduite presque à rien, capitula honorablement, et se retira vers le pape Clément. Il était alors au château de Sperlongue, diocèse de Gaëte (2); mais, ne s'y croyant pas en sûreté, il se retira à Naples, où la reine le reçut avec de grands honneurs dans le château de l'Œuf (3). Toute cette cour était pour lui : le peuple au contraire se plaignait hautement que la reine eût abandonné un pape napolitain pour embrasser l'obédience d'un étranger, dont l'élection formait un schisme. Il y eut à cette occasion un soulèvement dans la ville (4); et le pape, aimant mieux céder au temps que d'exposer la reine à de plus fâcheuses affaires, retourna au château de Sperlongue. Mais comme il n'ignorait pas qu'Urbain mettait tout en œuvre pour le perdre (5), sans épargner même les indulgences de la croisade, il prit le parti de s'embarquer avec dix de ses cardinaux, pour venir s'établir en France. Il arriva à Marseille le 10 juin, et il y était encore le 25. Il se

(1) *Froissart, ibid.* — (2) *Rainald.* 1379, *n.* 31. — (3) *Bullar. Mag. t.* 7, *p.* 209. — (4) *Vit. t.* 1, *p.* 494 *et* 1268. — (5) *Rainald.* 1379, *n.* 27 *et* 28.

rendit de là à Avignon, ville consacrée en quelque sorte par le séjour de tant de papes, et qui semblait aller de pair avec l'ancienne Rome (1). Clément y trouva sept cardinaux : deux de la nouvelle création, qui étaient Pierre Ameil et Nicolas de Saint-Saturnin, et cinq anciens, savoir, Anglic de Grimoard, Pierre de Monteruc, Jean de Blandiac, Hugues de Saint-Martial, et Guillaume de Chanac. Gilles de Montaigu, que Grégoire XI y avait aussi laissé, était mort six mois auparavant.

Divers traités pour et contre l'élection d'Urbain. — Cependant il s'était répandu dans l'Université de Paris plusieurs mémoires ou traités pour et contre l'élection d'Urbain VI. Les principaux auteurs de ces ouvrages étaient, d'une part, Jean de Lignano, docteur de Boulogne; Balde de Perousse, professeur en droit à Pavie; Pile de Prate, archevêque de Ravenne; les prélats d'Angleterre et les docteurs d'Oxford, tous Urbanistes déclarés : de l'autre, c'étaient Jean Lefèvre, abbé de Saint-Vaast, d'Arras; Pierre de Barrière, cardinal d'Autun; Pierre Flandrin, cardinal de Saint-Eustache, et plusieurs docteurs de l'Université de Paris, tous partisans de Clément VII (2).

Toutes ces pièces peuvent se réduire à quatre articles pour Urbain, et à quatre réponses pour Clément. — Les raisons et les preuves des uns et des autres sont déduites fort au long dans des écrits chargés de citations du droit canon et des lois civiles, selon la méthode de

(1) *Vitæ, p.* 1252. — (2) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 482.

ce temps-là : écrits, par conséquent, dont la lecture est extrêmement insipide, pour ne pas dire insoutenable. Le tout peut facilement se réduire à quatre articles pour Urbain, et à quatre réponses pour le parti de Clément. Nous en donnons ici la substance, sans vouloir autoriser en aucune façon, ni infirmer ces sortes de pièces, dont nous ne parlons qu'en historiens.

Premier article en faveur d'Urbain VI (1). Les mouvemens excités dans Rome au temps du conclave n'étaient point assez considérables pour rendre l'élection de l'archevêque de Bari essentiellement vicieuse, c'est-à-dire, pour imprimer aux cardinaux une crainte capable d'ébranler leur constance, et de leur ôter la liberté (2). D'ailleurs, comme toutes les demandes des Romains ne désignaient aucune personne particulière, mais qu'elles avaient seulement pour but d'obtenir un pape romain ou italien, il restait un champ vaste aux cardinaux; et quand ils se sont déterminés à l'archevêque de Bari, ce n'a pu être que par un effet de leur pleine et entière liberté.

Réponse pour Clément VII. Dans l'élection d'Urbain, les voies de contrainte, les violences ont été réelles : personne ne peut mieux juger que les cardinaux des impressions de crainte que les menaces et les cris du peuple firent alors sur eux (3). Ils marquèrent assez, avant et après l'élection, qu'ils ne regardaient pas les opérations du conclave comme canoni-

(1) *Rainald.* 1378, *n.* 31, 36, *et in app. ad t.* 17. — (2) *Du Boulai, p.* 482, 485 *et* 514.— (3) *Ibid. t.* 4, *p.* 523, 529 *et* 555.

ques (1). Quant à la demande d'un pape romain et italien, comme elle restreignait l'élection à une contrée particulière, et qu'elle excluait toutes les autres nations, elle est censée par là même avoir ôté la liberté nécessaire pour le choix légitime d'un pape, père commun de tous les peuples.

Second article pour Urbain. Le défaut de liberté eût-il été réel au temps de l'élection (2), il s'est trouvé avantageusement réparé par le consentement très-libre que les cardinaux ont donné à l'intronisation et au couronnement d'Urbain (3); par leur assiduité à assister avec lui à tous les consistoires et à tous les offices divins; par les grâces spirituelles et temporelles qu'ils ont sollicitées auprès de lui, et qu'ils en ont reçues, même durant leur séjour à Anagni : par exemple, le cardinal de Glandève a été fait évêque d'Ostie et de Veletri; le cardinal d'Aigrefeuille a obtenu un pouvoir général de se faire absoudre de tous ses péchés, et de se choisir pour cela un confesseur; le cardinal de Poitiers a demandé le doyenné de Compostelle (4); les cardinaux de Genève, de Bretagne, de Limoges, ont envoyé d'Anagni des suppliques très-respectueuses, et qui ne laissent aucun lieu de douter qu'ils ne reconnussent dans Urbain VI le pouvoir suprême de faire des grâces. Ajoutons que le cardinal de Limoges, retiré comme les autres à Anagni, a continué de dater les actes de la pénitencerie, du pontificat de notre saint père le

(1) *Vit. t. 1, p.* 896. — (2) *Rainald. ibid.* — (3) *Du Boulai, ibid.* — (4) *Vit. t. 1, p.* 1005.

pape Urbain VI ; preuve manifeste qu'il regardait son élection comme légitime (1).

Réponse pour Clément. Toutes les choses qui ont suivi l'élection d'Urbain, comme l'intronisation, le couronnement, l'assistance aux consistoires et aux offices, la réception des grâces, les respects extérieurs, n'ont pu rendre valide l'élection, si elle a été nulle (2). La raison de cela, c'est que les actes de cette espèce laissent les choses sur le pied où elles sont, et qu'ils n'ajoutent ni n'ôtent rien à l'élection qui seule fait et constitue le souverain pontife. D'ailleurs, tant que les cardinaux ont été à Rome, ils n'ont pas été plus libres qu'ils l'étaient dans le conclave. Ainsi l'intronisation, le couronnement et les assemblées tenues en présence d'Urbain, étaient de leur part des actes forcés, comme l'élection même. Quant à l'évêché d'Ostie obtenu par le cardinal de Glandève, c'était une concession faite par le pape Grégoire XI avant sa mort (3). Les autres exemples de grâces sollicitées à la cour d'Urbain prouveraient tout au plus que les cardinaux ont péché dans cette occasion (4) ; mais il ne s'ensuivrait pas que ces démarches eussent la force de réhabiliter l'élection. On excuse néanmoins toute cette conduite des cardinaux par le motif qui les faisait agir (5). Leur intention, jusqu'au moment des procédures contre Urbain, fut de lui ménager une seconde élection canonique, ou de l'engager à se démettre honorablement du pontificat. Cela de-

(1) *Rainald.* 1378, *n.* 28. *Vit. t.* 1, *p.* 1067. — (2) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 523, 529 *et* 555 — (3) *Vit t.* 1, *p.* 1079. — (4) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 547. — (5) *Ibid. p.* 522.

mandait des égards, des déférences, des respects extérieurs; mais cela ne donnait pas le moindre degré de solidité à l'élection toujours nulle pour le fond et vicieuse dans le principe (1). Enfin l'objection tirée des expéditions de la pénitencerie, sous la date du pontificat d'Urbain, montre seulement que le cardinal de Limoges ne voulut rien changer au style ordinaire de ces sortes d'actes, jusqu'à ce que ses collègues eussent fait leur déclaration; autrement on aurait cru que lui seul s'élevait contre l'élection faite à Rome (2).

Troisième article pour Urbain. Le témoignage des cardinaux n'est point recevable dans cette affaire, parce que leur conduite a été double et artificieuse; écrivant d'abord de tous côtés en faveur d'Urbain, et ensuite le décriant partout; lui rendant des honneurs comme au souverain chef de l'Église, et peu après le dégradant comme un intrus (3).

Réponse pour Clément. Les cardinaux sont plus croyables que personne sur l'affaire d'Urbain et de Clément, ayant tout vu de leurs yeux, et n'étant pas probable que tant de prélats soient assez pervers pour vouloir faire un schisme de gaîté de cœur (4). A l'égard de l'artifice dont on les accuse, il est aisé de les justifier, en disant que s'ils se fussent comportés autrement étant à Rome, ils couraient risque de leur vie, et qu'après tout ç'avait été un moindre mal de se contrefaire, même dans les choses saintes où ils communiquaient avec

(1) *Rain.* 1378, *n.* 26. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 1068, *et t.* 2, *p.* 908. — (3) *Rain. et Du Boulai, ubi suprà.* — (4) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 523, 529 *et* 555.

Urbain, que de lui résister en face avant que d'être en lieu de sûreté; puisqu'en ne dissimulant pas, ils se seraient ôté le moyen de remédier au brigandage de son élection.

Quatrième article pour Urbain. Dans le doute, si l'élection d'Urbain a été nulle, la provision du moins a dû être pour lui, puisqu'il était le premier en possession; et par conséquent les cardinaux n'ont pu procéder à une autre élection (1).

Réponse pour Clément. L'élection d'Urbain ayant été manifestement nulle, et son entrée dans le pontificat une intrusion notoire, les cardinaux ont eu droit de regarder le saint Siége comme vacant, et ils étaient obligés de procéder à l'élection d'un autre pape (2).

Les esprits en suspens dans l'Université de Paris. — Le cardinal de Limoges arrive à Paris.—Ces divers mémoires, répandus dans l'Université de Paris, tinrent quelque temps les esprits en suspens. On y sentit la difficulté de se déterminer entre les deux papes; et pour procéder sûrement dans une matière si délicate, il fut arrêté par l'assemblée générale, tenue le huitième janvier 1379 aux Bernardins (3), qu'on supplierait le roi de laisser encore quelque temps l'Université dans son état d'indifférence, vu qu'il était fort difficile de s'accorder pour le choix d'un des deux papes, et que plusieurs opinaient pour la neutralité, jusqu'à ce qu'on eût obligé les prétendans à se démettre du pontificat. Le recteur fut dé-

(1) *Rainald. ubi suprà. Du Boulai, t. 4, p.* 482, 485 *et* 514. — (2) *Ibid. p.* 523, 529 *et* 555. — (3) *Ibid. p.* 565.

puté avec deux professeurs de chaque faculté, pour présenter cette supplique au roi qui était à Vincennes, et qui accorda ce qu'on lui demandait. Peu de temps après, c'est-à-dire pendant le carême suivant, le cardinal de Limoges *, chargé par Clément VII de la légation de France, arriva à Paris, et fut reçu du roi avec beaucoup de marques de considération. Comme il venait pour exposer tout ce qui s'était fait pour l'élection d'Urbain et dans celle de Clément, affaires où il avait eu plus de part que personne, le roi voulut qu'il s'acquittât de sa commission en public. Il y eut pour cela une grande assemblée au Louvre, où se trouvèrent plusieurs princes, prélats, barons et docteurs des universités du royaume. Le roi était sur son trône; et le cardinal ayant pris sa place à côté de lui, fit un rapport circonstancié de tout ce qui était arrivé à Rome et à Fondi, protestant sur sa conscience et sur le salut de son âme que toute sa narration était conforme à la plus exacte vérité. Le témoignage d'un homme de cette réputation et de ce mérite parut une démonstration en faveur du pape Clément; car on ne put se persuader, dit un chronique (1), qu'un tel prélat eût voulu se damner pour l'amour ou pour la haine de qui que ce soit. Après Pâques, les cardinaux d'Aigrefeuille et de Poitiers se rendirent aussi à la cour de France (2). Le cha-

* Le père Daniel dit que le cardinal de Limoges était dans l'assemblée du 16 novembre 1378. C'est peut-être le père Mainbourg qui l'a trompé.

(1) *Continuatio Chron. gallican. Nang.* — (2) *Vit. t. 1, p.* 1069.

peau de cardinal fut donné, le quatrième de mai, au cardinal d'Autun, de la part de Clément, et le septième il se tint à Vincennes un autre grand conseil, où les quatre cardinaux assistèrent. Le roi leur dit qu'il était résolu de suivre l'obédience de celui des deux papes qui avait été élu le second, et qu'il demandait à l'assemblée si ce parti était le plus raisonnable. Tous furent pour l'affirmative, et le roi fit dresser un acte public de ce consentement unanime.

Le roi presse l'Université de se déterminer sur l'affaire présente. — Tant d'accord entre les personnes du royaume les plus qualifiées et les plus habiles détermina le roi à presser l'Université de Paris d'accéder en corps au sentiment du souverain et de la nation. Le 20 mai il lui fit expédier ses lettres, qu'il envoya par Pierre Aysselin de Montaigu, évêque de Laon, et par Jean Lefèvre, abbé de Saint-Vaast d'Arras (1). Le recteur assembla, le vingt-deuxième, toutes les facultés; et, sur ce que le président de la faculté de théologie représenta que l'affaire étant extrêmement difficile, il demandait encore quelque délai, pour en délibérer avec ses confrères, le recteur remit l'assemblée au mardi suivant, qui était le 24 du mois. Le roi cependant, toujours sage et modéré, récrivit à l'Université le 23, pour l'avertir de procéder en tout ceci sans passion, sans respect humain, avec une entière liberté, et dans les vues très-pures de la gloire de Dieu et du bien de l'Eglise; en quoi ce grand et

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 568 et seq.*

religieux prince réfutait déjà par avance les auteurs, tant anciens que modernes, qui ont osé écrire que Charles V opprima la liberté de ses sujets, dans la préférence qui fut donnée à l'obédience de Clément sur celle d'Urbain (1). Le 24 mai l'Université s'assembla aux Bernardins, et les facultés de théologie, de droit et de médecine déclarèrent qu'elles voulaient adhérer à Clément VII, comme au vrai pape et souverain pontife. Mais la faculté des arts se partagea en deux avis (2) : les nations de France et de Normandie suivirent les autres facultés, et reconnurent Clément; la nation d'Angleterre embrassa le parti d'Urbain VI, et y persista constamment *.

L'Université embrasse l'obédience du pape Clément. — Cependant, comme il est d'usage que le sentiment de trois facultés soit censé le sentiment de l'Université entière, l'affaire fut finie dès lors, et l'on prit jour pour en aller faire le rapport au roi. Ce fut le lundi 30 du mois, que le recteur et les députés des facultés eurent audience à Vincennes, en présence des cardinaux de Limoges, d'Aigrefeuille, de Poitiers et d'Autun; des évêques de Laon, de Paris, de Beauvais et de Sarlat; du duc d'Anjou, frère du roi, de Charles, fils aîné du roi de Navarre, et plusieurs autres seigneurs et chevaliers. L'orateur de l'Université était Simon Fréron, docteur et professeur en théologie. Après avoir remercié le roi des avis

* Le père Maimbourg se trompe en disant que ces deux nations se rendirent enfin au sentiment des autres facultés.

(1) *Rain.* 1378, *n.* 62. — (2) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 571.

paternels qu'il avait donnés à l'Université, et de son amour pour la vérité et pour la justice, il déclara que l'Université adhérait à Clément VII comme au légitime pape. Clément venait de s'établir à Avignon ; il reçut avec un plaisir extrême cette déclaration si favorable à son parti, et il en remercia l'Université par une lettre du 26 juillet, l'exhortant à persister dans son obédience, à s'opposer, par toute sorte de moyens, aux entreprises de l'archevêque de Bari, et surtout à ne recevoir de lui aucune lettre ni expédition.

Le roi fait savoir sa résolution dans les cours étrangères. — Princes attachés à l'obédience du pape Clément. — Obédience du pape Urbain. — Le roi Charles V, entièrement décidé en faveur du pape Clément, fit savoir sa résolution dans toutes les cours de l'Europe, et pria les princes d'écouter du moins les raisons de ce pontife, comme ils avaient écouté celles d'Urbain son compétiteur. L'exemple d'un monarque si sage et si estimé était un grand coup pour Clément (1). Outre le roi de France et la reine de Naples, on vit entrer dans son obédience les rois d'Ecosse et de Chypre, les ducs de Lorraine et de Bar, le grand-maître de Rhodes, les comtes de Savoie et de Genève, tous les alliés de la France, et qui en recevaient assez les impressions dans toutes les affaires d'Etat. Quelque temps après le cardinal d'Aigrefeuille, légat de Clément dans l'Empire, gagna à son parti le duc d'Autriche et quelques villes d'Allemagne (2). Le cardinal Pierre de

(1) *Vit. t. 1, p. 495.* — (2) *Ibid. p. 491.*

Lune attira dans les mêmes intérêts les royaumes de Castille, de Léon, de Navarre et d'Aragon; mais il se passa quelques années avant que la déclaration s'en fît. Pour le cardinal de Poitiers, Gui de Malesec, chargé de la légation d'Angleterre et de Flandre, il ne put pas même entrer dans ces pays, tant on y était prévenu contre le pape d'Avignon. L'obédience d'Urbain fut plus étendue : elle comprenait les Etats de l'empereur Venceslas (qui avait succédé depuis peu à son père Charles IV), l'Angleterre, toujours déterminée à prendre le contre-pied de la France, le comté de Flandre, la Bretagne, la Hongrie, la Pologne, la Suède, le Danemarck et toute l'Italie, hors le royaume de Naples; encore y eut-il bien des variations dans ce pays-là, tantôt urbaniste et tantôt clémentin, selon les divers princes qui y dominèrent pendant le schisme. Dans la suite les Génois, persuadés par les remontrances du maréchal de Boucicaut (1), abandonnèrent le pape de Rome, et reconnurent celui d'Avignon, qui était Pierre de Lune ou Benoît XIII, successeur de Clément. Quelques cantons, comme le Hainaut et un petit nombre de villes libres, se portèrent pour la neutralité : et telle fut la situation de la chrétienté, divisée, non pour la foi, mais pour le gouvernement; convenant en ce point qu'il doit y avoir un pape centre de l'unité catholique, mais ne pouvant décider au juste à qui appartenait la dignité papale, voyant avec douleur deux trônes placés dans le sanctuaire, et faisant de continuels efforts pour les

(1) *Hist. du Maréc. de Bouc.* 3 *p.*, *c.* 7.

réduire à un seul, sans pouvoir y réussir autrement qu'en les supprimant l'un et l'autre pour en élever un qui fût reconnu de tout le monde.

Sainte Catherine de Sienne se plaint au roi de la protection qu'il donnait à Clément. — La faveur que trouvait Clément VII à la cour de France était connue dans les pays étrangers, même avant que le roi y eût envoyé ses ambassadeurs et ses lettres. En Italie plus qu'ailleurs on en avait senti les conséquences. Sainte Catherine de Sienne, qui faisait tant d'honneur au parti d'Urbain VI par ses éminentes vertus, et qui le servait si bien par son esprit et par son zèle, ne fit point difficulté d'écrire au roi Charles V pour se plaindre de la protection qu'il accordait à Clément et à ses cardinaux. Sa lettre nous a été conservée parmi les autres de la même sainte : voici quelques-uns des traits qu'on y remarque. Après un préambule qui est un éloge de la vraie lumière de l'esprit, opposée aux ténèbres de l'amour-propre, « Je m'étonne, lui » dit-elle (1), qu'un homme catholique et crai- » gnant Dieu comme vous se laisse conduire » par le conseil de ces membres du démon » qui répandent partout qu'Urbain VI n'est » pas vrai pape. Il est aisé de les confondre » par eux-mêmes. Car s'ils disent qu'ils l'ont » élu par la crainte du peuple, on leur répond » que l'élection était faite aussi canoniquement » qu'on puisse l'imaginer, avant qu'il s'élevât » aucun tumulte dans Rome. D'ailleurs c'est » ce pape qu'ils ont annoncé à vous, à nous

(1) *Lett. dell. S. Cath. p.* 213.

» et à tout le monde chrétien, qu'ils ont cou-
» ronné avec tant de solennité, qu'ils ont ho-
» noré comme le vicaire de Jésus-Christ, qu'ils
» ont reconnu comme le dispensateur de tou-
» tes les grâces, en le sollicitant de leur en ac-
» corder. Si cependant ils s'obstinent à dire
» que la crainte les a fait agir, en cela même
» ne sont-ils pas dignes d'une éternelle confu-
» sion? Quoi! des hommes choisis pour être
» les colonnes de la sainte Eglise de Dieu
» auraient été plus sensibles à la crainte de
» perdre la vie du corps qu'à celle de se dam-
» ner eux-mêmes et de nous damner avec eux,
» en donnant pour père aux fidèles un homme
» qui ne le serait pas! Eh! n'auraient-ils pas
» été idolâtres d'honorer comme le vicaire de
» Jésus-Christ en terre celui à qui ce titre
» n'appartiendrait pas? N'auraient-ils pas été
» des usurpateurs de tourner à leur usage
» des biens spirituels et des grâces qu'ils ne
» pouvaient ni demander ni obtenir?.... Mais
» enfin quand ont-ils commencé à révoquer
» en doute une vérité qu'ils avaient reconnue
» eux-mêmes? C'est quand Sa Sainteté a voulu
» corriger leurs vices, quand elle leur a té-
» moigné que la vie scandaleuse qu'ils me-
» naient lui déplaisait. Et contre qui encore se
» sont-ils révoltés? Contre notre sainte foi :
» pires en cela que des chrétiens renégats; mi-
» sérables de ne pas connaître le danger de
» leur état, et de s'aveugler sur leur propre
» faute; mais imitant les démons dont la fonc-
» tion est de pervertir les âmes, et de les dé-
» tourner du chemin de la vérité, pour les
» engager dans celui du mensonge. »

La sainte fille, après une invective si forte, tempère son style; et c'est en quelque sorte la réponse à ceux qui trouvent sainte Catherine de Sienne un peu bien vive, pour une âme si unie à Dieu et si crucifiée au monde. Elle ajoute donc dans sa lettre au roi : « Pardonnez-moi, mon très-cher père, si je parle ainsi; » la douleur que je ressens de la perte des » âmes, et l'amour que j'ai pour leur salut, en » est la cause. Je ne dis point tout ceci par un » sentiment de mépris contre les auteurs de » tant de troubles : ce qui me touche, c'est le » scandale et l'erreur qu'ils répandent par tout » le monde, c'est la cruauté dont ils usent envers eux-mêmes, et envers ceux qu'ils font » périr avec eux. S'ils avaient eu la crainte de » Dieu et des hommes, ils ne se seraient jamais » portés à de telles extrémités, quand même » le pape Urbain en aurait usé plus mal à leur » égard; et ils auraient mieux aimé mourir » mille fois, que de faire une démarche si pré» judiciable au bien de l'Eglise. » La sainte finit par des exhortations au roi de pourvoir au salut de tant d'âmes qui se précipitent dans l'erreur, de prendre l'avis de gens sages et éclairés, de se rappeler la pensée de la mort, et de juger de tout selon les lumières de la sagesse divine, et non suivant les vues de l'intérêt. La lettre est du 6 mai. On en trouve quatre autres qu'elle écrivit à la reine Jeanne, ennemie du pape Urbain. Tous les sentimens d'un cœur tendre, tous les agrémens d'un bel-esprit, et toute la force d'un zèle ardent s'y rencontrent. Catherine ne réussit pas mieux auprès de cette princesse qu'auprès du roi. Enfin,

sensible aux maux de l'Eglise autant qu'on peut se l'imaginer d'une âme si pénétrée de l'amour de Dieu et du prochain, elle succomba à sa douleur, et mourut le 29 avril 1380. La multitude de ses miracles et ses éclatantes vertus la firent canoniser quatre-vingts ans après sa mort.

L'AN 1380. — *Mort de sainte Catherine de Sienne. — Le prince Pierre d'Aragon écrit aussi au roi Charles V.* — Le prince Pierre d'Aragon, religieux de l'ordre des Mineurs, personnage célèbre par ses révélations, écrivit aussi au roi Charles V, dont il était proche parent par sa mère. La lettre, datée du 1er avril, est une exposition de ce que Dieu lui a fait connaître dans la ferveur de sa prière, touchant l'élection d'Urbain VI, « seule légitime » et ordonnée de Dieu, pour faire passer le gou- » vernement de l'Eglise, des mains avides et cor- » rompues des Limosins à celles des Italiens, » possesseurs anciens du saint Siége : » ce sont les termes de la révélation prétendue (1). Le roi ne crut pas manquer à l'estime qu'il avait pour ces saints amis de Dieu en ne déférant pas à leurs avis dans une matière si délicate. Il suivit précisément la règle que saint Vincent Ferrier établissait dans le même temps en Espagne, comme un principe incontestable, savoir (2), « qu'il ne fallait point juger » du droit des prétendans au pontificat selon » les prédictions, les miracles, ou les visions » de certains prophètes modernes; mais qu'on

(1) *Vading ad ann.* 1380, 27. — (2) *Vincent. Ferrer. trad. de Modern. schismat. part.* 2, *c.* 5, *ap. Baluz. vit. PP. Aven. t.* 1, *p.* 1277.

» devait s'en rapporter sur cela aux dépositions » des cardinaux et de l'archevêque d'Arles, » camerlingue, qui tous assuraient que Clé- » ment VII était le seul pape légitime, et Bar- » thélemi de Bari un intrus. » Sur quoi nous remarquons ici que l'exemple de ce grand saint, et de quelques autres qui furent attachés aux papes d'Avignon, prouve que ce schisme, le plus déplorable de tous par sa durée et par la difficulté qu'on eut à l'éteindre, pouvait être en lui-même un des moins funestes aux consciences, par la nature même de la cause qui l'entretenait, c'est-à-dire par le règne de deux pontifes opposés, dont les droits fort douteux faisaient en quelque sorte la sûreté des fidèles; et c'est ce que reconnaissait saint Antonin, en écrivant son histoire vers le milieu du siècle suivant. « Tout le temps, dit-il (1), que dura » ce schisme, il y eut dans les deux obédiences » de très-habiles hommes, de très-grands per- » sonnages, et des saints même honorés du don » des miracles. C'est que la question ne put ja- » mais être si bien éclaircie, qu'il ne demeurât » beaucoup de doutes et d'incertitudes dans » les esprits. Car quoiqu'il soit nécessaire de » croire qu'il n'y a qu'une Eglise et qu'un chef » visible de cette Eglise, s'il arrive cependant » que deux souverains pontifes soient créés en » même temps, il ne paraît pas nécessaire au » salut de croire que celui-ci ou celui-là est » le pape légitime; mais il faut croire seule- » ment que le vrai pape est celui qui a été » canoniquement élu, et le peuple n'est pas

(1) *S. Antonin. ad an.* 1378.

» obligé de savoir distinguer quel est ce pape » canoniquement élu ; mais il peut suivre en » cela le sentiment et la conduite de ces pas- » teurs. » De sorte qu'à s'en tenir à la décision du saint docteur, d'ailleurs persuadé qu'Urbain VI était l'unique vrai pape, la diversité des obédiences n'empêchait pas qu'en France et en Espagne, comme en Italie et en Allemagne, on ne fût en sûreté de conscience et en voie de salut; principes qui condamnent ces écrivains extrêmes, à qui les termes de schismatique et d'hérétique ne coûtent rien quand ils parlent de l'Eglise gallicane, et de l'obéissance qu'elle rendit à Clément et à son successeur, comme aux légitimes souverains pontifes.

Clément envoie quelques secours en Italie.— Il excommunie Urbain, son concurrent.—Le pape Clément, établi à Avignon, ne perdit point de vue les affaires d'Italie. Il y avait laissé deux de ses cardinaux, Jacques d'Itro et Léonard de Giffon. La reine de Naples était toujours dans son parti; mais ses autres amis, en petit nombre et atterés par la prospérité des armes d'Urbain, avaient besoin de secours pour continuer la guerre (1). Clément fit tous les efforts qui dépendaient de lui; il envoya en Italie quelques troupes et quelque argent; et, pour imiter son compétiteur plutôt que pour l'intimider, il prit aussi en main la foudre spirituelle contre lui et contre ses adhérens. Les excommunications et les autres censures furent lancées sans modération et sans égards. Ces pro-

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 496.

cédures ne servirent qu'à ulcérer les cœurs, qu'à perpétuer les scandales, et qu'à multiplier les maux de l'Eglise. « Par là, dit un écrivain
» du temps, on se crut en droit, du côté de
» Clément, de persécuter les prélats, les prê-
» tres et les clercs du parti d'Urbain ; on les
» arrêtait sur mer et sur terre, on les maltrai-
» tait, on faisait périr les uns dans les eaux,
» les autres par le feu ou par quelque autre
» genre de mort violente. Dans les terres que
» l'Eglise possède en Sicile, en Campanie et
» en Toscane, on prenait les villes et les châ-
» teaux, on détruisait les églises et les monas-
» tères. Il faut ajouter à cela les meurtres, les
» pillages, les aliénations, et d'autres maux à
» l'infini, qui furent les fruits malheureux de
» ces animosités cruelles. »

Le pape Urbain n'était pas de caractère à ménager un rival qui voulait le supplanter par la force. Voici comment s'exprime sur cela le même auteur contemporain : » Ceux des
» Clémentins qui possédaient des bénéfices
» dans l'obédience d'Urbain furent si inquié-
» tés dans leurs personnes et dans leurs biens,
» qu'ils se virent contraints de recourir à Clé-
» ment, et de lui demander du soulagement
» dans leur misère ; mais les bornes *étroites*
» de son obédience, et la multitude des dépen-
» ses dont il était chargé, ne lui permirent
» pas toujours de les satisfaire. On vit donc
» plusieurs de ces ecclésiastiques, riches au-
» trefois et qui tenaient un rang distingué,
» réduits alors à passer leur vie dans la pau-
» vreté. D'autres, effrayés par leur exemple et
» moins généreux dans leurs sentimens, ai-

» mèrent mieux conserver leur premier état,
» quoique sous les lois d'un schismatique, que
» de s'exposer à être misérables toute leur vie.
» Plusieurs, aveuglés par leur ambition, ne
» laissèrent pas de faire la cour à Urbain,
» pour en obtenir des biens et des dignités,
» quoiqu'ils fussent persuadés que Clément
» était le vrai pape. Il y en eut qui se procu-
» rèrent des bénéfices dans les deux obédien-
» ces, et qui enfin s'attachèrent au pape qui
» leur donnait davantage, sans examiner s'il
» en avait le pouvoir. Il s'en trouva qui mi-
» rent à prix leur obéissance, s'engageant à
» l'un des deux compétiteurs, sous la condi-
» tion qu'eux-mêmes ou leurs proches seraient
» avancés, et demandant sans pudeur des biens
» tant ecclésiastiques que séculiers, au préju-
» dice d'autres particuliers ou des églises. En
» un mot, ce malheureux schisme produisit la
» corruption des mœurs, la ruine d'une infi-
» nité de personnes, la dégradation des gens
» de bien, l'élévation des méchans, l'avance-
» ment de plusieurs sujets indignes ou trop jeu-
» nes, la simonie, les hérésies et les erreurs, la
» diminution des vertus et des bonnes mœurs,
» la multiplication de toute sorte de crimes
» et de péchés, le désordre des guerres et des
» combats, la révolte au lieu de la subordi-
» nation, et l'apostasie au lieu de la piété. »
Telle est la peinture affreuse que nous fait de ces temps déplorables l'historien déjà cité. Il suivit le parti de Clément; mais l'évidence des faits l'oblige de convenir que, dans l'obédience de ce pape, les désordres étaient aussi grands que dans celle de son ennemi.

La cour d'Avignon s'intéresse pour la ville de Montpellier, coupable de révolte.—La cour d'Avignon ne laissa pas de calmer, par ses bons offices, un orage terrible qui menaçait la ville de Montpellier, coupable de révolte envers le roi et le duc d'Anjou, gouverneur de la province. La sédition avait commencé à l'occasion du subside que les habitans ne voulurent point payer. Le 25 octobre 1379 ils poussèrent leur fureur si loin, qu'il y eut dans Montpellier plus de cent officiers du roi, massacrés cruellement et jetés ensuite dans des puits (1). Le duc d'Anjou, transporté de colère à cette nouvelle, marcha avec des troupes contre ces rebelles. Il était déterminé à les faire périr tous, et à détruire entièrement leur ville. Le pape, pour détourner la tempête, envoya le cardinal Anglic de Grimoard *, pour qui le duc avait toujours eu de l'amitié. Il écrivit en même temps à ce prince, pour le conjurer de faire grâce à des coupables qui reconnaissaient leur faute. Les habitans, de leur côté, ne s'oublièrent pas : le vingtième de janvier 1380, jour auquel le duc d'Anjou devait faire son entrée dans la ville, ils ordonnèrent une procession générale, où le cardinal se trouva avec tous les ecclésiastiques, les religieux, les religieuses, l'Université, les magistrats et tout le peuple. L'appareil en était touchant : les magistrats la corde au cou, les femmes échevelées, tous les bour-

* Quelques auteurs se trompent en disant que c'était le cardinal Pierre de lune.

(1) *Vit. t. 1, p.* 995. *Hist. de Langued. t. 4, p.* 368 *et seq.*

geois tête nue et se prosternant par terre, criant miséricorde. Le prince entra armé de toutes pièces à la tête de ses gens de guerre : d'abord il prononça une sentence effrayante ; mais ensuite il la modéra, jusqu'à n'exiger que le supplice des principaux auteurs de la sédition, avec une amende de cent trente mille livres et la fondation de trois chapelles, où l'on prierait Dieu pour ceux qui avaient été massacrés : protestant au reste qu'il faisait grâce en considération du pape, du cardinal de Grimoard, des religieux, des religieuses, et de l'Université, où les études étaient très-florissantes.

Royaume d'Atrie, fondé en faveur du duc d'Anjou. — Le duc d'Anjou avait reçu l'année précédente, par une bulle du pape Clément, en date du dix-septième d'avril, le titre de roi d'Atrie, royaume érigé tout exprès pour lui, et qui devait être composé de la Marche d'Ancône, de la Romagne, du duché de Spolette, du Boulonais, du Ferrarais, de la principauté de Masse en Toscane, de Ravenne, de Pérouse et de Todi avec leurs dépendances (1). Le préambule du décret pontifical disait que cette concession était faite par le saint Siége pour délivrer tous ces pays de la tyrannie des seigneurs particuliers qui s'en étaient emparés ; mais le fait est que Clément voulait donner par là un voisin redoutable aux Romains et à Urbain son rival. Il était stipulé que le nouveau roi se mettrait, dans l'espace de deux ans, en état de conquérir ce

(1) *Bull. Magn.* 7, *p.* 209 *et seq.*

royaume; qu'après la conquête, il en ferait hommage au saint Siége; que jamais ni lui, ni ses successeurs, ne pourraient unir la couronne de Naples avec celle d'Atrie : condition qui paraissait nécessaire au pape pour empêcher la trop grande puissance de ce monarque de nouvelle création. D'autres affaires plus pressantes firent évanouir ce projet.

Entreprise de Charles de la Paix contre la reine Jeanne de Naples.—La reine adopte pour son fils le duc d'Anjou.—La principale fut l'entreprise de Charles de Duras, appelé aussi Charles de la Paix *, contre la reine Jeanne de Naples. Il était le cousin, l'élève, l'héritier de cette princesse et le mari de sa nièce; mais, pressé par le pape Urbain, qui avait fulminé des anathêmes contre elle, il arma pour la détrôner. La reine, dans ces circonstances, crut n'avoir rien de mieux à faire que d'adopter pour son fils Louis, duc d'Anjou, et de le désigner son successeur au trône de Naples et aux comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont. Louis était son parent, brave, entreprenant, soutenu des forces de la France, et attaché comme elle au pape Clément. L'acte d'adoption fut signé au château de l'OEuf le 29 juin, et confirmé à Avignon par Clément VII, le vingt-unième de juillet suivant (1). En même temps la reine pressa ce prince de venir promptement à son

* On l'appelait ainsi, parce qu'il avait ménagé la paix entre les Vénitiens et le roi de Hongrie.

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 501. *Jean Juv. des Ursins, Hist. de Charles V, p.* 542.

secours, et de se rendre en Italie avant que Charles de la Paix y fût entré avec l'armée qu'il préparait en Hongrie (1). Le duc d'Anjou se serait apparemment hâté de passer les monts, sans la mort du roi Charles V, qui arriva deux mois après la ratification du traité de Naples. Cet événement retint le duc en France; et, pendant ce temps-là, tous les malheurs ensemble vinrent fondre sur la reine Jeanne : tristes effets encore du schisme, mais dont nous ne toucherons dans la suite que les premiers traits, parce que toutes les conséquences du schisme n'entrent pas dans notre dessein.

Mort du roi Charles V.—Charles V, empoisonné autrefois par le roi de Navarre, et toujours d'une santé faible, mourut le 16 septembre en son château de Beauté-sur-Marne, dans la dix-septième année de son règne et la quarante-quatrième de son âge : prince véritablement admirable dans toutes les parties qui font les grands rois (2). Nous le considérons principalement du côté des vertus chrétiennes, objet de cette histoire, et la matière des plus justes éloges pour les héros. Comme on nous a conservé d'assez grands traits sur cet article de la vie du sage monarque nous croyons faire honneur à l'Eglise gallicane, en les lui présentant ici avec quelque étendue. Le récit le plus touchant pour l'Eglise, c'est l'histoire des rois vertueux, parce que ce sont les plus illustres, et tout ensemble les plus chéris de ses enfans.

Son éloge.—Ses actions de piété.—Son res-

(1) *Rainald.* 1380, *n.* 11. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 499.

pect pour les observances de l'Eglise. — La piété du roi Charles V fut solide, éclairée et soutenue, c'est tout dire qu'elle était formée sur celle de saint Louis, qu'il se proposait toujours pour modèle. Attentif sur les mouvemens de son cœur, il ne passait aucune semaine sans confesser ses péchés *. La faiblesse de sa complexion ne l'empêchait pas d'être fidèle aux observances de l'Eglise : il jeûnait le carême et les autres jours de précepte, à quoi il ajoutait un jeûne de dévotion toutes les semaines. Cependant, comme il avait besoin de quelque adoucissement, il demanda au pape Grégoire XI de pouvoir user en carême d'œufs, de beurre, de lait et de fromage (1); ce qui lui fut accordé, et en même temps à la reine son épouse, par une bulle du 23 février 1376, sous la condition toutefois que le confesseur et le médecin du roi jugeraient de la nécessité (2). Ce prince avait aussi une haute estime de tout ce qui concerne le culte divin. Il s'était fait traduire le Traité de Durand, évêque de Mende, touchant les divers offices de l'église, et il s'appliquait à en suivre l'ordre exactement. Au commencement de la journée il récitait les heures canoniales ** avec ses chape-

* Il eut deux confesseurs l'un après l'autre, tous deux de l'ordre de Saint-Dominique, et tous deux élevés à l'épiscopat. Le premier s'appelait Pierre de Villiers, d'abord évêque de Nevers, et ensuite de Troyes, sa patrie; l'autre était Maurice de Coulanges, du diocèse d'Auxerre, aussi évêque de Nevers, et pendant quelque temps confesseur de Charles VI.

** M. l'abbé le Beuf montre que l'office qui se récitait alors chez le roi, était le même que l'office de la cathédrale de Paris.

(1) *Christ. de Pisan, ib.* 137. — (2) *Spic. Dacher, t.* 4, *p.* 300.

lains ; il allait ensuite à la messe, qui était célébrée solennellement. S'il lui arrivait quelquefois de se trouver engagé, dès le matin, dans une partie de chasse, au plus fort du divertissement il se ressouvenait de sa pratique d'entendre la grand'messe, et alors, aussi fidèle à Dieu que maître de ses inclinations, il quittait tout pour assister au saint sacrifice (1). Son dévoûment au service des autels était si entier, qu'après la mort de la reine son épouse il forma le dessein d'embrasser l'état ecclésiastique quand le dauphin son fils serait en âge de régner (2). Ces sentimens, il les avait pris sans doute de saint Louis, qui désirait de se consacrer à Dieu dans l'ordre de Saint-Dominique ou dans celui de Saint-François : exemples signalés de ce que peut inspirer la religion aux plus grands rois, quand ils sont en même temps des saints. C'était aussi pour imiter saint Louis que Charles V allait visiter souvent les reliques de la Sainte-Chapelle de Paris, et que le jour du vendredi saint il montrait lui-même au peuple la vraie croix (3).

Sa magnificence dans la décoration des autels.—Il était magnifique dans ses palais, dans ses ameublemens, dans ses équipages ; mais nulle part il ne prodiguait les trésors avec plus de complaisance que quand il s'agissait de la décoration des autels. On a encore l'inventaire des ornemens de sa chapelle royale, et l'on est étonné de la prodigieuse quantité de vases, de statues, de reliquaires, de croix d'or et d'ar-

(1) *Le Beuf, dissert. t.* 3, *p.* 421. — (2) *Christ. de Pisan, ib. p.* 141. — (3) *Ib. p.* 138.

gent, avec les diamans et les pierreries sans nombre, dont cet écrit fait mention (1). Par exemple, on y trouve vingt-cinq croix d'or et vingt-neuf d'argent, dix statues d'or et quatre-vingts d'argent, quinze reliquaires d'or et trente d'argent, trente-deux calices d'or et quinze d'argent, le reste à proportion. Nous ne rapportons point ici le poids de toutes ces pièces, qui étonne encore plus que leur multitude. Plusieurs églises reçurent de lui des présens de même espèce. A Rome, il envoya une statue d'or de sainte Agnès, et les fleurs-de-lys de pierreries qui servirent à orner les bustes des saints apôtres. Au jour de la dédicace de l'église des Célestins de Paris, célébrée le 15 octobre 1370, il offrit en personne une grande croix d'argent doré, et la reine son épouse une image de la sainte Vierge de même métal (2). Il fit de riches fondations à Notre-Dame de Paris, à Notre-Dame de Rouen, à Saint-Remi de Reims, aux Célestins de Paris et de Mante, à Saint-Denis et à Vincennes (3). C'est dans ce dernier lieu qu'il établit une sainte chapelle, sous l'invocation de la sainte Trinité et sur le modèle de la chapelle du palais de Paris (4). Le chapitre qu'il y fonda ne fut d'abord composé que de neuf chanoines, le trésorier compris, de quatre vicaires et de deux clercs perpétuels; mais ce nombre fut augmenté en 1694, par l'union de la Sainte-Chapelle du Vivier; de sorte qu'il y a aujourd'hui à Vincennes un trésorier, douze chanoines,

(1) *Ms. de la biblioth. du roi, n.* 8356. — (2) *Hist. de Paris, t.* 1, *p.* 608. — (3) *Ms. du collège de Louis le Grand.* — (4) *Jean Juv. des Ursins, Hist. de Ch. VI, p.* 2.

six chapelains; et ce chapitre, suivant les intentions de Charles V, est soumis à la visite du trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris (1). Au reste, c'était un des désirs du roi Charles, de voir la vie commune établie parmi les chanoines comme elle l'était du temps de Louis le Débonnaire. Lorsqu'il entendait lire ce fait dans les chroniques, il s'écriait qu'il aimerait mieux voir cette sainte institution, que de réunir sur sa tête la couronne impériale avec celle de France (2) : preuve bien singulière de son zèle pour la régularité des ecclésiastiques.

L'ordre de sa maison et de sa vie.—Cet esprit d'ordre se faisait sentir dans sa cour; elle était réglée comme la maison d'un particulier, avec cette différence que la majesté du maître et la noblesse de ses manières donnaient à tout un air de grandeur que le bon ordre faisait remarquer encore davantage. Les heures étaient marquées pour les soins publics, pour la conversation, pour les délassemens, pour la lecture. Chaque année le sage roi lisait la Bible en entier. Il y ajoutait les histoires anciennes des Romains et les maximes des philosophes; de tout cela il se formait à lui-même des règles de conduite pour toutes les circonstances de sa vie et pour toutes les fonctions de sa dignité. Les mauvais livres et les paroles licencieuses, il les regardait comme la peste des cours (3). Un jour ayant appris qu'un seigneur avait tenu un discours trop libre en présence

(1) *Hist. de Paris*, *t.* 1, *p.* 321, *et t.* 3, *p.* 190 *et* 201. — (2) *Le Beuf*, *dissert. t.* 3, *p.* 419. — (3) *Songe du vieux Pélerin*, *l.* 3, *c.* 52, *dans le recueil de M. l'abbé le Beuf*, *t.* 3, *p.* 421.

du dauphin, il le chassa, en ajoutant ce beau mot cité par tous nos historiens (1), « Qu'il » faut inspirer aux enfans des princes l'amour » de la vertu, afin qu'ils surpassent en bonnes » mœurs ceux qu'ils doivent surpasser en di- » gnité. »

Son amour pour les pauvres. — Ses aumônes étaient réglées comme les autres actions de sa vie. Il en faisait d'extraordinaires quand on était en temps de guerre et que ses armées marchaient à l'ennemi pour livrer bataille. Il en faisait souvent lui-même ; et, reconnaissant dans les pauvres la personne de Jésus-Christ qu'ils représentent, il leur baisait la main en leur donnant de l'argent (2). Il aimait sa puissance et ses richesses, parce qu'elles le mettaient en état de faire le bonheur des autres. Le sire de La Rivière le félicitant un jour sur les prospérités de son règne : *Oui, dit-il* (3), *je suis heureux parce que je suis en pouvoir de faire du bien à autrui.* Il avait été bon fils : le roi Jean, son père, quoique coupable de tant de fausses démarches, le trouva toujours docile, respectueux, tendre et zélé. Il fut bon père, bon maître, bon roi, sans compter les titres éminens de restaurateur de l'État, de vainqueur de ses ennemis, de conquérant d'une grande partie de son royaume : tout cela par la force du génie et par la sagesse des conseils ; donnant l'âme à tout, sans sortir de son cabinet ; et portant les plus grands coups aux puissances jalouses de la France, sans faire autre

(1) *Christ. de Pisan, ib. p.* 132. — (2) *Le Beuf, Dissert. t.* 3, *p.* 420. — (3) *Ms. de Christ. de Pisan, dans l'Hist. de France par le père Daniel.*

chose que confier ses armes à des généraux qu'il avait choisis et qu'il mettait en œuvre à propos.

Il reçoit les derniers sacremens avec une grande édification. — Il déclare ses sentimens sur le parti qu'il avait pris dans l'affaire du schisme. — Il meurt regretté de toute la nation. — Ce prince couronna sa vie, trop courte pour le bonheur de la France et de l'Eglise gallicane, par la mort la plus édifiante. Dès qu'il s'aperçut du danger, il fit une confession générale de ses péchés, et il reçut ensuite le saint-viatique et l'extrême-onction, demandant pardon à l'assemblée qui était nombreuse (1); car il avait ordonné qu'on ouvrît les portes de son appartement, afin de voir son peuple encore une fois, et d'en être vu dans l'état d'humiliation où la mort réduit les rois comme les autres hommes. Il avait vis-à-vis de lui la couronne d'épines apportée de la Sainte-Chapelle de Paris, et à ses pieds la couronne royale, marquant par là combien il préférait la première, motif de son espérance, à l'autre, souvent la matière d'un compte terrible au tribunal de Dieu. Mais comme le parti qu'il avait pris d'adhérer à Clément VII pouvait être, devant Dieu et devant les hommes, une démarche douteuse, il fit dresser un acte qui contenait en substance, « qu'il s'était dé» terminé à embrasser l'obédience du pape » Clément, sur les écrits des cardinaux, à qui » appartient l'élection du pape, et dont le té» moignage, en pareille matière, doit être jugé » plus véritable et d'un plus grand poids que

(1) *Christ. de Pisan, Recueil de M. le Beuf, t. 3, p. 379.*

» celui de tout autre; qu'il avait aussi suivi » en cela les sentimens d'un grand nombre de » prélats et d'ecclésiastiques de son royaume, » et les avis des personnes de son conseil (1); » qu'il ne s'était attaché à Clément par aucune » raison de parenté ni autre considération hu- » maine, mais uniquement parce qu'il avait cru » bien faire, mu à cela par les autorités ci-des- » sus expliquées (2); qu'au reste, en cas qu'il » se fût trompé (ce qu'il n'a pu croire et qu'il » ne croyait pas encore) (3), il protestait par » cet acte qu'il voulait s'en tenir à la décision » de l'Eglise universelle, soit dans un concile » général ou autrement, afin qu'il n'eût rien » à se reprocher devant Dieu, voulant demeu- » rer, dans cette résolution et protestation, » comme un véritable enfant de l'Eglise et fi- » dèle catholique. » L'acte est du jour même de sa mort, dressé par un notaire, et en présence de témoins. Le roi mourant se fit lire peu après la passion de notre Seigneur, et donna sa bénédiction au dauphin son fils aîné (4). Comme il était plein de la lecture des saints livres, il rappela dans cette occasion les vœux d'Isaac pour la prospérité de Jacob, et il les appliqua tous au jeune Charles, qui allait devenir l'héritier de sa couronne. Il bénit ensuite son peuple, et, se recommandant aux prières des assistans, il rendit doucement son esprit à Dieu. Prince le plus digne, depuis saint Louis jusqu'alors, d'emporter les regrets de la famille royale, de la cour et de toute la nation.

(1) *Rain.* 1380, *n.* 10. — (2) *Ms. du collége de Louis-le-Grand.* — (3) *Chr. de Pisan, ubi sup. p.* 381. — (4) *Ib. p.* 386.

On ne sait comment l'annaliste Rainaldi, qui cite la déclaration donnée par Charles V quelques heures avant sa mort, a osé dire que ce monarque avait reconnu, mais trop tard, la témérité de sa conduite, en adhérant à l'anti-pape Clément plutôt qu'à Urbain VI. Il est évident, par l'acte même que nous venons de rapporter, que le roi déclara seulement la sincérité de ses démarches, dans l'approbation donnée à l'élection de Clément, et que, pour satisfaire la très-grande délicatesse de sa conscience, il voulut marquer sa déférence et sa soumission pour le jugement que rendrait l'Eglise universelle sur l'affaire des deux papes : en quoi il soutenait toujours ce caractère de sagesse et de piété qui l'a rendu si recommandable. Quelques-uns de nos historiens ont témoigné leur indignation contre la manière injurieuse dont l'auteur ultramontain traite la personne de ce grand roi, qu'il appelle le promoteur principal du schisme, et qu'il dit avoir été frappé de la main de Dieu, à cause de son attachement à l'anti-pape. Nous croyons, pour nous, qu'il faut regarder ces déclamations comme un transport de zèle dans un écrivain qui avait fait son capital de venger le pape Urbain VI; et il est certain d'ailleurs que deux ou trois mots de Rainaldi, connu seulement de quelques savans qui ne prennent pas au pied de la lettre tout ce qui se trouve dans les livres, n'ont pu entamer la mémoire d'un roi que tous les siècles distingueront des autres monarques par le glorieux surnom de Sage (1).

(1) *Rain. ibid. n.* 9.

Obsèques de Charles V. — Le cœur de Charles V fut placé dans la cathédrale de Rouen, comme il l'avait ordonné. La cérémonie s'en fit par l'archevêque Guillaume de Lettrange, le 10 octobre suivant. Son corps avait été apporté à Paris le dix-septième de septembre (1), et il y demeura en dépôt dans l'abbaye de Saint-Antoine jusqu'au vingt-quatre, jour marqué pour les obsèques. On alla d'abord à Notre-Dame, et de là à Saint-Denis, lieu de la sépulture. Pendant la marche, il y eut quelque désordre causé par les écoliers de l'Université, qui étaient accourus en foule pour voir la pompe funèbre (2). Hugues Aubriot, prévôt de Paris, survint avec ses gens, repoussa les écoliers, et, comme ils se mettaient en défense, il les fit charger, et en arrêta quelques-uns qui furent conduits en prison. Une chronique manuscrite et d'un écrivain de ce temps-là, puisqu'elle finit en 1393, raconte la chose un peu différemment (3). Selon cet auteur, il s'éleva une contestation, pour le pas, entre l'Université d'une part, et les chapitres de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle de l'autre. L'Université prétendait marcher immédiatement avant le corps du roi; les chanoines ne voulaient pas céder cette place d'honneur, qu'on ne leur disputerait assurément pas aujourd'hui (4). Sur ces entrefaites, le prévôt Hugues Aubriot, homme violent et grand ennemi des clercs et des gens d'université, fit at-

(1) *Hist. des archevêques de Rouen*, p. 532. — (2) *Le Labour. Introd. à l'histoire de Charles VI*, p. 4. — (3) *Ms. de la bibliot. de Colbert, cité par M. l'abbé le Beuf, dissert.* t. 3, p. 483. — (4) *Ms. du collége de Louis-le-Grand.*

taquer les uns et les autres par ses archers, qui en blessèrent plusieurs, *et qui en conduisirent*, dit la chronique, *plus de trente-six en prison.* Le tumulte aurait été porté plus loin, sans le duc d'Anjou, qui l'arrêta par son autorité.

Mort du connétable Bertrand du Guesclin. Son éloge.—Le roi Charles V avait vu mourir avant lui son fidèle connétable Bertrand du Guesclin. Ce grand capitaine termina sa vie le 13 juillet, devant une forteresse près de Mende, nommée Châteauneuf de Rendan, qu'il assiégeait actuellement, et dont le gouverneur lui apporta les clefs quelques momens avant qu'il expirât * (1). Les vertus guerrières et les exploits de du Guesclin fournissent à l'histoire de notre nation sous Charles V un morceau des plus brillans et des plus curieux (2). L'histoire de l'Eglise gallicane trouve aussi dans ce héros des traits dignes d'elle : un esprit droit, sincère, attaché à ses devoirs et à son souverain, un cœur bienfaisant, vraiment *chrétien et catholique*; c'est l'expression de l'ancien écrivain de sa vie (3). Il honorait l'Eglise, il protégeait les pauvres et les innocens. Près de rendre le dernier soupir, il répéta à tous ces vieux militaires qui le suivaient depuis tant d'années, ce qu'il leur avait dit souvent, qu'en quelque pays qu'ils fissent la

* Sur les deux manuscrits que nous citons, il faut réformer ce que disent la plupart de nos historiens, que ces clefs furent apportées après la mort de du Guesclin.

(1) *Vie de Bertr. pag.* 540. — (2) *M. de Coaslin, cité dans l'hist. de Lang. t.* 4, *p.* 372. — (3) *Ms. du collége de Louis le-Grand.*

guerre, ils se souvinssent toujours que les gens d'église, les femmes, les enfans et le pauvre peuple n'étaient point leurs ennemis. Il reçut les derniers sacremens avec une piété exemplaire. Il *se recommanda,* dit une ancienne chronique, *à Dieu, à la Vierge Marie, et à leur très-sainte compagnie* (1). Il se fit apporter l'épée de connétable, il la baisa par respect pour la main royale qui la lui avait confiée; et ensuite, ne s'occupant plus que de la vue du crucifix, il expira âgé de soixante-six ans, couvert de gloire, peu riche, et regretté de tous, hors des ennemis de la France. Le roi sentit mieux que personne la perte qu'il avait faite. Il pleura *le bon connétable* (c'était le nom qu'on lui donnait), et il voulut qu'on l'enterrât à Saint-Denis, près du tombeau qu'il avait fait élever pour lui-même, et où la reine Jeanne de Bourbon son épouse était déjà placée. Charles V arriva au même terme deux mois après, et se réunit, dans le silence de la mort, aux deux personnes qui avaient le mieux mérité son affection et son estime.

Charles VI monte sur le trône.—Il est sacré à Reims.— L'héritier du trône, après ce grand roi, fut Charles VI son fils aîné, qui n'avait pas encore douze ans, et qui ne devait être majeur que plus d'un an après, en suivant même l'édit perpétuel donné en 1374 par le roi son père. C'était une loi qui avançait d'un an le terme de la majorité de nos rois, et qui la fixait à quatorze ans commencés, au lieu de quatorze ans complets qu'on exigeait

(1) *Ms. du collége de Louis-le-Grand.*

auparavant: disposition qui a été suivie depuis ce temps-là, comme pleine de sagesse, et toute à l'avantage des peuples. Le jeune roi Charles VI avait quatre oncles, savoir, les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, frères de son père, et le duc de Bourbon, frère de sa mère. Tous prétendaient avoir part à la régence du royaume, surtout le duc d'Anjou qui était l'aîné, et le plus empressé pour s'enrichir aux dépens du royaume. Tant de concurrens menaçaient la cour et l'Etat d'un embrasement général, lorsqu'on prit une résolution qui calma un peu les esprits. Ce fut de laisser pour quelques jours la régence au duc d'Anjou, et cependant de faire émanciper, sacrer et couronner le roi. Dès le second jour d'octobre, Charles VI fut déclaré *âgé* (1), comme on parlait alors; le quatrième de novembre, qui était un dimanche, le sacre se fit à Reims par l'archevêque Richard Picque, et l'on y observa sans doute le cérémonial dressé en 1365, par les ordres du feu roi Charles V. Ce cérémonial est un recueil complet de toutes les formules de sermens, de prières et de cérémonies propres du sacre de nos rois, et déjà reçues sous les rois précédens, principalement sous Louis VII, Louis VIII et saint Louis (2). Charles V y fit quelques additions, entre autres celle d'un serment par lequel le nouveau roi s'obligeait à conserver la souveraineté, les droits et les prérogatives de sa couronne, à ne les transporter ni aliéner en

(1) *Le Labour. introd. à l'Histoire de Charles VI, p.* 36. — (2) *Hist. anonyme de Charles VI, trad. par Le Laboureur, p.* 9.

faveur de qui que ce soit (1). Cette formule de serment est demeurée dans le cérémonial du sacre jusqu'à Charles VIII : depuis ce temps-là elle a été supprimée, apparemment comme inutile. On remarque aussi dans le recueil de Charles V que l'évêque comte de Beauvais est toujours nommé avant l'évêque de Langres, et qu'il y est dit expressément que les évêques de Laon et de Beauvais sont les deux premiers pairs ecclésiastiques après l'archevêque de Reims. Dans le cérémonial moderne, l'évêque de Langres a le pas sur l'évêque de Beauvais : cependant une des fonctions de celui-ci est encore, comme elle était autrefois, d'aller le jour du sacre, avec l'évêque de Laon, au lever du roi ; et c'est peut-être un reste de son ancienne qualité de troisième pair ecclésiastique.

L'an 1381. — Depuis la mort de Charles V, la cour de France s'était attachée de plus en plus au parti de Clément VII. Le duc d'Anjou, qui se trouvait à la tête des affaires, était l'ami particulier de ce pape ; il lui avait des obligations essentielles pour le titre qu'il portait déjà d'héritier présomptif de tous les états de la reine Jeanne, et il en espérait pour la suite l'investiture de cette riche succession (2). Clément éprouva bientôt la reconnaissance de ce prince.

Ambassade du roi de Hongrie en France pour attirer le roi au parti d'Urbain VI. — Démarche sans succès. — Cette année 1381, le roi de Hongrie, entièrement déclaré pour

(1) *Cérémon. Franç. t. 1, p. 31.* — (2) *Hist. anon. de Charles VI, p. 20.*

Urbain, envoya un ambassadeur au jeune roi Charles VI, pour le prier de renoncer à l'obédience de Clément, prétendant qu'Urbain seul était légitime pape, et que l'autre était un intrus et un schismatique (1). L'ambassadeur déclara que, si la cour de France continuait à protéger l'anti-pape Clément, le roi de Hongrie son maître renoncerait à l'alliance qui était entre les deux couronnes. Cette déclaration et ces menaces surprirent plus qu'elles n'intimidèrent. Le roi de Hongrie était un prince de la maison de France; les traités d'alliance qu'il avait faits avec le roi Charles V lui faisaient honneur, et, en cas de rupture, il n'était pas en état de pousser bien loin les effets de son ressentiment. Cependant on jugea dans le conseil qu'il fallait prendre avec ce prince le ton de la modération.

L'an 1381. — *Le duc d'Anjou répond à l'ambassadeur.* — Le duc d'Anjou avait plus que personne le talent de la parole. Il se chargea lui-même de la réponse; il dit d'abord « que la France, quelque supériorité qu'elle » ait sur les autres nations, n'en est pas moins » jalouse de conserver l'amitié de ses alliés, et » que par cette raison le jeune roi, son sei- » gneur, vivrait en bonne intelligence avec le » roi de Hongrie, tant que celui-ci serait fidèle » aux traités; qu'à l'égard du schisme qui » troublait l'Eglise, le roi et les princes de » son sang y étaient très-sensibles, et qu'ils » cherchaient de bonne foi tous les moyens » de l'éteindre; mais qu'après les informations

(1) *Jean Juv. des Ursins, Hist. de Ch. VI*, p. 10 et 11.

» juridiques que le feu roi Charles V avait » fait faire touchant l'élection des deux prétendans à la papauté ; après les attestations » des cardinaux qui assuraient tous qu'Urbain » était un intrus, et que Clément avait été » canoniquement élu ; après les diverses assemblées d'un grand nombre de prélats et » de docteurs célèbres, qui avaient reconnu » que le droit de Clément était supérieur à » celui d'Urbain, on ne pouvait se résoudre » en France à quitter le parti du premier » pour embrasser l'obédience du second. »

L'ambassadeur de Hongrie parut content de cette réponse, et il partit pour en faire le rapport à son maître. On associe dans nos histoires un ambassadeur de Castille à celui de Hongrie, et l'on fait répondre le duc d'Anjou à tous les deux ensemble ; mais on ne peut douter que ce ne soit une méprise des auteurs, car il est certain que dans ce temps-là même le roi de Castille se déclara pour le pape Clément : déclaration dont nous ne devons rapporter ici que les principales circonstances ; on la trouve exactement détaillée dans le beau manuscrit * que le cardinal de Foix, légat de Martin V, enleva, après le schisme, du château de Paniscole, où Pierre de Lune, appelé Be-

* Ce manuscrit fut mis par le cardinal de Foix dans la bibliothèque du collége qui porte son nom, à Toulouse. Ensuite il a appartenu à M. de Monchal, archevêque de cette ville ; et après sa mort, à M. Alexandre Petau, conseiller au parlement de Paris, d'où il a passé dans la bibliothèque de M. le premier président de Harlai. Ce magistrat le communiqua au père Maimbourg et à M. l'abbé Baluze, qui tous deux ont donné l'extrait des pièces qui y sont contenues.

noît XIII dans son obédience, avait fini ses jours. Voici ce qui nous y intéresse le plus.

La Castille se déclare pour le pape Clément. — Au commencement de 1379, Henri, roi de Castille, qu'on appelait le comte de Transtamare avant qu'il parvînt au trône, envoya en France un des principaux officiers de son conseil, nommé Rodrigue Bernardi, pour prier le roi Charles V de demeurer neutre entre les deux prétendans au pontificat, jusqu'à ce que, de concert avec les rois d'Espagne, il se fût pleinement informé de la vérité et du parti qu'il fallait tenir dans une si grande affaire. Charles V répondit à l'envoyé qu'il s'était fait instruire autant qu'on le pouvait être dans les choses humaines, et que, différer sa déclaration en faveur du pape Clément, ce serait blesser sa conscience, parce que, sur l'attestation des cardinaux qui étaient plus croyables en ce point que personne, et sur les relations du tumulte arrivé au conclave de Rome, il paraissait évident que l'élection d'Urbain avait été forcée, et celle de Clément entièrement libre et canonique (1). L'envoyé de Castille retourna avec cette réponse vers le roi son maître, qui mourut peu de temps après, c'est-à-dire le 29 mai 1379, précisément la veille du jour que se tint la grande assemblée de Vincennes, si favorable au pape Clément (2).

Le roi de Castille, avant sa mort, recommanda au prince don Juan, son fils et son successeur, de ne se déclarer pour aucun des deux

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1274. — (2) *Marian. l.* 18.

papes, jusqu'à ce qu'il eût fait examiner leurs droits avec tout le soin possible (1). Le nouveau roi suivit ce plan de neutralité et d'indifférence ; il pria même le roi de France Charles V de prendre le même parti, et de travailler à finir ce grand démêlé par la tenue d'un concile général. Cependant il ne laissa pas lui-même de commencer des informations : démarche qui le conduisit enfin à embrasser une des deux obédiences, et ce fut celle de Clément. Il envoya d'abord à Rome et à Avignon le même Rodrigue Bernardi avec François de Illescas, son confesseur, et Alvare Melendi, docteur en droit. Ces ambassadeurs employèrent plus d'une année à recueillir des mémoires, à entendre des témoins, à consulter les plus habiles gens des deux cours pontificales ; et, comme le roi de Castille avait demandé à Urbain et à Clément des nonces munis de pleins pouvoirs de leur part, et bien instruits de leurs prétentions, Urbain fit partir pour l'Espagne l'évêque de Faenza et un docteur de Pavie, qui devaient se joindre au cardinal Guttierez, alors attaché à cette obédience (2). Clément y avait déjà envoyé le cardinal Pierre de Lune, dont les adjoints étaient l'évêque de Pezzaro et celui de Tarazona. Rodrigue Bernardi et ses collègues arrivèrent de leur ambassade au mois de septembre 1380, et le roi de Castille indiqua pour le 23 novembre suivant une assemblée à Medina-del-Campo, où il assista en personne, avec un grand nombre d'évêques, d'ecclésiastiques, tant réguliers que

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1284. — (2) *Ib. p.* 1283.

séculiers, de docteurs et de gens de qualité de son royaume.

Dans cette séance et dans quatre autres qui furent tenues jusqu'au 6 de décembre, les nonces des deux papes eurent la liberté de produire toutes leurs raisons. Rodrigue Bernardi fit son rapport de ce qu'il avait fait à Rome et à Avignon ; il donna par écrit les dépositions et les noms de soixante témoins entendus dans ces deux villes ; savoir, vingt-neuf dans la première, et trente et un dans la seconde : ceux d'Avignon étaient presque tous des cardinaux et des évêques (1). Le 6 décembre, le roi, après une messe solennelle, fit prêter serment aux nonces des deux papes et à leurs adjoints de dire la vérité. Il fit promettre de la même façon aux archevêques, évêques, docteurs et autres ecclésiastiques nommés juges en cette affaire, de donner leurs avis en toute sincérité et selon la conscience. Quatre jours après il établit encore des commissaires pour entendre les témoins qui se trouvaient en Espagne : c'étaient des particuliers que leurs affaires avaient appelés à Rome sur la fin du pontificat de Grégoire XI, et qui avaient vu les mouvemens du conclave où Urbain VI fut élu. Ces mesures prises, on travailla à l'examen de tous les mémoires et de toutes les dépositions, depuis le 28 décembre jusqu'au 24 avril de l'année suivante 1381 (2). Parmi tant de pièces qu'on discuta les unes après les autres, il y avait des écrits envoyés au roi de Castille par les cardinaux

(1) *Vit. t. 1, p. 1285 et seq.* — (2) *Ib. p. 1289.*

de Florence et de Milan, qui faisaient alors leur séjour à Nice en Provence, et qui étaient entièrement décidés pour le pape Clément. Le dernier de ces cardinaux mourut le 27 août de cette même année, après avoir déclaré dans un acte public que l'élection de l'archevêque de Bari avait été faite par violence, et que celle de Clément VII était la seule vraie et canonique. Quand on eut tout examiné en Castille, les prélats et les autres juges présentèrent au roi leur avis, par lequel ils concluaient que l'archevêque de Bari devait être regardé comme intrus dans le siége pontifical, et qu'il fallait reconnaître Clément VII pour souverain pasteur de l'Eglise universelle. Sur cela le roi tint une assemblée très-nombreuse et très-solennelle à Salamanque, le 19 mai, et il y publia une déclaration toute conforme au jugement de ses docteurs.

Modifications que le roi met à l'autorité de Clément en Castille. — Cependant, en reconnaissant le pape Clément, il mit des bornes à son autorité et à ses prétentions sur les bénéfices de Castille. Il stipula que les naturels seuls du pays pourraient les posséder; qu'ils ne seraient soumis ni aux réserves, ni aux subsides pécuniaires, ni à la juridiction de prélats étrangers; que le pape révoquerait toutes les grâces expectatives et toutes les censures portées depuis son élection jusqu'au jour de la déclaration du roi; et qu'enfin il maintiendrait toutes les collations faites par le pape Urbain (1). En conséquence apparemment de

(1) *Rain.* 1381, *n.* 33.

ce dernier article, le cardinal Guttierez, qui venait de renoncer à l'obédience d'Urbain, pour suivre celle de Clément, fut confirmé ou plutôt rétabli dans sa dignité par le cardinal de Lune, légat de ce pape (1) : et telle est, en peu de mots, l'histoire de la révolution qui se fit dans la Castille en faveur du pontife reconnu dans l'Église gallicane. Les précautions prises par le roi don Juan, pour la liberté des bénéficiers et des bénéfices, furent l'effet d'une sage politique qu'on ne put imiter en France, quoiqu'on le souhaitât et qu'on en sentît la nécessité. Clément tenait sa cour à Avignon ; elle était de trente-six cardinaux, presque tous français, et réduits à tirer de la France de quoi soutenir leur rang. Les bénéfices étaient par conséquent l'objet de leurs désirs; et pour ne les pas manquer, ils obtenaient des grâces expectatives, à la faveur desquelles ils se mettaient en possession des revenus quand les titulaires venaient à mourir. Le pape les favorisait encore par les réserves des premières dignités dans les églises cathédrales (2): car la collation de ces riches prébendes se trouvant dévolue par là au saint Siége, les cardinaux en étaient bientôt pourvus; mais, comme ils avaient honte quelquefois de paraître investis de tant de bénéfices, ils les cédaient moyennant de grosses pensions, de façon que les titulaires n'étaient, à proprement parler, que d'honnêtes fermiers.

Droit de dépouille et annates. — Le * droit

* Voyez, sur le droit de dépouille et sur les annates, le discours qui est à la tête du quinzième volume.

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 502 *et seq.* — (2) *Hist. anon. de Ch. VI*, *p.* 22.

de dépouille et l'annate étaient deux autres moyens dont se servait la cour d'Avignon pour subvenir à ses dépenses. Dès qu'un évêque était mort, les collecteurs de la chambre apostolique allaient se saisir de tous ses meubles, et il n'était pas même permis d'en employer le prix aux réparations du bénéfice. « Les mê» mes officiers prenaient les fruits de la pre» mière année de tous les bénéfices du royaume » vacans par résignation, permutation ou au» trement, soit qu'ils fussent en régale et qu'ils » appartinssent au roi, soit qu'ils dépendissent » de quelque patron particulier. » C'est ainsi que s'exprime l'historien anonyme de Charles VI : il déplore ces abus, il en montre les suites fâcheuses ; une des principales, selon lui, était l'avilissement des écoles et la décadence des études. « L'Université de Paris, » ajoute-t-il, cette excellente nourrice de tous » les arts libéraux, n'avait que des larmes au » lieu de lait pour ses enfans, et elle avait en» core le regret de voir ceux qu'elle avait éle» vés avec tant d'espérance contraints de » changer de patrie, faute d'un bon père qui » prît soin de les assister, et d'aller chez les » étrangers déplorer leur malheur et la honte » de leur nation. »

Si l'on eût été aux jours de Charles V, l'historien ne se serait pas plaint que les gens de lettres manquaient d'un bon père qui prît soin de leur fortune. Quelqu'attaché que fût ce sage roi au pape Clément, il aurait bien su réduire ses prétentions et celles des prélats de sa cour; mais le jeune roi son fils ne voyait que par les yeux du duc d'Anjou, qui ména-

geait extrêmement le pape, pour les raisons que nous avons expliquées, et qui avait, dit-on, sa part de toutes ces levées sur les bénéfices. L'Université de Paris ne laissa pas de faire un effort pour arrêter la déprédation des églises de France (1). Le vrai remède était de finir le schisme, et la voie du concile général paraissait la seule qu'on pût prendre pour y réussir (2). On en disputa dans les écoles, on en traita dans les assemblées de l'Université, enfin on convint de faire une députation au roi et aux princes ses oncles, pour les supplier de prendre en main la protection de l'Eglise, et de consentir à la célébration d'un concile.

Le duc d'Anjou, mécontent de l'université, fait arrêter Jean Rousse, un de ses docteurs. — Celui qui porta la parole était un docteur en théologie nommé Jean Rousse (3), natif d'Abbeville, sorti de licence depuis deux ans, et demeurant au collége du cardinal Le Moine (4). Il s'acquitta de sa fonction avec trop de zèle pour ne pas déplaire au duc d'Anjou (5). Ce prince le fit enlever la nuit suivante et conduire au Châtelet. Le lendemain l'alarme fut générale dans l'Université : on cessa les exercices publics; et le recteur, accompagné des docteurs les plus distingués, alla demander la liberté du prisonnier. Le duc d'Anjou la refusa pendant long-temps, et il ne se laissa fléchir qu'à condition que l'Université demeurerait attachée au pape Clément. Le docteur Jean Rousse, délivré de sa prison,

(1) *Meyer, l.* 13. — (2) *Jean Juv. p.* 11. — (3) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 583. — (4) *Hist. anon. p.* 23. — (5) *Jean Juv. p.* 12.

renonça, avec plusieurs de ses collègues, au séjour de Paris; et il se retira à Rome auprès d'Urbain, qui en témoigna beaucoup de joie (1). Ce pape était extrêmement flatté de tenir encore par quelques liens à la plus célèbre école du monde chrétien; il voulut profiter de l'événement pour y accréditer son parti. Les docteurs réfugiés reçurent ordre de repasser secrètement en France, et d'y porter des lettres au recteur et aux principaux membres de l'Université (2). Ces lettres furent lues en pleine assemblée : après des remercîmens et des assurances de protection, le pontife y exhortait les facultés à ne pas se laisser intimider par les menaces des princes de la terre, et à poursuivre sans relâche l'affaire de la réunion de l'Eglise et l'extirpation du schisme (3). Le duc d'Anjou ne pouvait ignorer long-temps les rapports de l'Université avec Urbain (4). Piqué au vif de cette démarche, qui blessait l'autorité du pape Clément et la sienne, il fit chercher partout Jean Rousse, le plus connu de ceux qui avaient apporté les lettres, et le recteur qui en avait autorisé la lecture dans une assemblée publique (5); mais l'un et l'autre trouvèrent moyen d'échapper aux poursuites, et leur asile fut encore la cour du pape Urbain.

La querelle de l'Université avec la cour de France dura trois mois : elle ne soulagea point les églises du royaume (6), car, dans le même temps, le pape Clément accorda au duc d'An-

(1) *Ms. du collége de Louis le Grand.* — (2) *Hist. anon. p.* 23. — (3) *Ibid.* — (4) *Jean Juv. ibid.* — (5) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 583. — (6) *Hist. anon. p.* 24.

jou la levée d'une décime sur tous les bénéfices (1). On fit quelques oppositions, on interjeta des appels, mais enfin il fallut céder au concours des deux puissances; et la levée fut si exorbitante, qu'il y avait tel bénéficier qui payait, pour son dixième, plus qu'il n'avait de revenu.

L'AN 1382. — *L'Université intercède auprès du roi pour les Parisiens. — Le recteur a le pas sur l'évêque de Paris.* — L'Université, malgré l'orage qu'elle venait d'essuyer, fut chargée, quelque temps après, de solliciter le pardon des Parisiens qui avaient méprisé l'autorité royale, en se révoltant à l'occasion des impôts établis sur les marchandises et les denrées. La cour était à Vincennes, occupée des moyens de réduire un peuple qui s'était livré à tous les excès de sa fureur (2). Le recteur et les députés de l'Université s'y rendirent le 13 mars 1382. On avait choisi ceux des docteurs qui passaient pour être les plus agréables au roi et aux princes ses oncles. Ils furent admis à l'audience avec l'évêque de Paris, qui était venu pour obtenir aussi la grâce de ses diocésains. Il y eut, dans ce concours de l'évêque et du recteur, une altercation assez singulière pour le rang (3). Quoique le prélat fût en habits pontificaux, le recteur prétendit que l'Université devait avoir la droite dans l'appartement du roi, et proposer sa demande avant l'évêque: deux points qui lui furent accordés. Le recteur et les députés prirent la droite, et l'o-

(1) *Jean Juv. ibid.* — (2) *Hist. anon. p.* 40. — (3) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 585.

rateur de l'Université, nommé Jean Goylen, religieux de l'ordre des Carmes, et docteur en théologie, harangua le roi avant que l'évêque osât présenter sa supplique. Le roi, dans les réponses qu'il donna sur-le-champ, et dans l'amnistie qu'il fit expédier ensuite aux bourgeois de Paris, nomma toute l'Université avant l'évêque et le clergé. « Ainsi, ajoutent les mé» moires du temps, notre mère l'Université » eut toujours la supériorité sur l'évêque, le » doyen, le chapitre et le clergé de Paris, » pris tous ensemble ou séparément (1). »

Le duc d'Anjou auteur des levées d'argent sur le pape et sur le clergé. — Le duc d'Anjou, comme nous l'avons déjà insinué, était le principal auteur de ces levées d'argent qui faisaient murmurer tous les ordres de l'Etat. Ce prince, d'ailleurs homme de mérite, était naturellement intéressé, et son expédition de Naples lui fournissait un nouveau prétexte pour amasser de l'argent. Dans cette vue, il s'était saisi, après la mort de Charles V, des trésors immenses que ce sage roi avait mis en réserve pour les besoins de l'Etat. Il avait enlevé jusqu'aux meubles et aux bijoux de la couronne. Il s'était fait adjuger par le pape Clément toute espèce de subsides, les uns à lever sur les bénéfices de cette obédience, les autres à prendre sur la chambre apostolique. On ne lui refusait rien à la cour d'Avignon, parce qu'on le regardait comme le restaurateur futur du parti de Clément dans le royaume de Naples et en Italie (2).

(1) *P.* 586. — (2) *Le Labour. intr. à l'Hist. de Ch. VI*, p. 51.

Urbain VI couronne Charles de la Paix roi de Naples. — Charles est reconnu dans Naples.—Urbain, son concurrent, y donnait pour lors la loi en vainqueur. Le 1er juin de l'année précédente, il avait solennellement déclaré Charles de la Paix roi de Sicile en deçà du Phare, c'est-à-dire de Naples, à condition qu'il cèderait la principauté de Capoue, le duché d'Amalphi, et plusieurs autres grandes terres à François Prignano, neveu du pontife. Ensuite, pour mettre le nouveau roi en état de pousser la guerre contre la reine Jeanne et le prince Othon de Brunswik son mari (1), Urbain dépouilla les églises et les monastères de son obédience; il fit des aliénations de biens et de droits ecclésiastiques pour plus de quatre-vingt mille florins; il prit l'argenterie qui servait à l'ornement des autels, les calices, les croix, les statues des saints; il convertit tout cela en monnaie, et donna ce riche trésor à Charles de la Paix, qui en soudoya son armée (2). La révolution fut prompte dans le royaume de Naples. Le 16 juillet suivant Charles fut reçu dans la capitale, et il bloqua le château de l'Œuf, où la reine Jeanne s'était retirée (3); de là il marcha au prince Othon, qu'il vainquit et fit prisonnier de guerre, et enfin il se rendit maître de la reine elle-même et de tous ceux qui suivaient sa fortune (4).

Persécution contre les prélats attachés à Clément. — De ce nombre étaient plusieurs prélats du parti de Clément, entre autres deux

(1) *Rainald.* 1381, *n.* 20. — (2) *Theod. à Niem. l.* 1, *c.* 22. — (3) *Rainald.* 1381, *n.* 24. —(4) *Vit. t.* 1, *p.* 501.

de ses cardinaux, Jacques d'Ittro et Léonard de Giffon : ce dernier, croyant se soustraire à la persécution, quitta publiquement les marques de sa dignité, et jeta son chapeau au feu ; mais il n'en fut pas moins condamné aux rigueurs de la prison (1). L'autre résista plus courageusement, aussi fut-il plus maltraité, et il mourut enfin dans les fers, accablé de misères et d'injures. Tout l'avantage qu'il retira de sa constance, fut d'être regardé comme martyr par les Clémentins, honneur frivole quand il n'est pas certain qu'on ait souffert pour la justice. Tous les autres, archevêques, évêques et ecclésiastiques, opposés à Urbain, furent les victimes de son ressentiment (2). Le cardinal Sangri, légat de ce pape et le ministre de ses volontés, les fit emprisonner, mettre à la question, tourmenter en mille manières différentes ; ils furent tous dépouillés de leurs biens et de leurs dignités. Urbain, pour les remplacer, créa dans un seul jour trente-deux tant archevêques qu'évêques, tous Napolitains et créatures de Charles de la Paix.

Au mois de septembre 1381, on apprit en France le succès de ce prince, la détention de la reine Jeanne, et la destruction presque totale de l'autorité de Clément dans ce canton de l'Italie (3). A cette nouvelle, le duc d'Anjou fut tenté d'abandonner ses droits sur la Sicile ; mais la cour d'Avignon, et même le conseil du roi Charles VI, relevèrent son courage et ses

(1) *Rainald. n.* 26. — (2) *Niem. l.* 1, *c.* 26. — (3) *Journal de l'évêque de Chartres. Le Labour. t.* 1, *p.* 57.

espérances. Clément voulait avoir un appui en Italie, et les autres princes, oncles du jeune roi et membres de son couseil, étaient bien aise de se défaire honnêtement d'un chef ambitieux et insatiable de biens. Le duc partit donc pour la Provence, et le 22 février 1382 il fit son entrée dans Avignon. Le pape avait envoyé au-devant de lui douze cardinaux : la manière dont il le reçut lui-même fut accompagnée des plus grandes marques de confiance et de considération. Il lui donna l'investiture du royaume de Sicile, et le prince à son tour en fit hommage au saint Siége. Cependant l'armée nombreuse qu'il avait levée dans le royaume se rangea sous ses enseignes : il n'y avait rien de plus brillant et de plus leste. L'ancien historien de Charles VI la compare, pour la magnificence, à l'armée de Xerxès; et il ajoute que, pour la bravoure, c'était l'élite des chevaliers de ce temps-là. Le duc d'Anjou méritait la qualité de général autant par ses vertus guerrières que par sa naissance. Ses équipages étaient les dépouilles de la cour, des provinces, et de l'Eglise gallicane. On aurait cru qu'il était question, non pas de conquérir le royaume de Naples, mais d'acheter l'Italie entière : et la Providence, qui se joue des conseils des hommes, ménageait à ce prince la douleur et l'humiliation de voir bientôt périr son armée, et de périr ensuite lui-même plutôt par la disette et la famine que par le fer des ennemis et les travaux militaires.

Fin tragique de la reine de Naples. — Elle est étranglée par les ordres de Charles de la Paix. — Le bruit du grand armement qui se

faisait en France pour délivrer la reine Jeanne de l'oppression où la tenait Charles de la Paix, fut ce qui hâta sa fin tragique. Elle avait été prise, comme nous avons dit, dans le château de l'Œuf. Son vainqueur, qui craignait apparemment les retours de l'affection qu'on avait pour elle dans Naples, l'écarta de cette ville, et l'envoya sous bonne garde dans une forteresse de l'Abruzze. Elle y passa quelques mois, partagée entre l'espérance du rétablissement de sa fortune et la crainte d'un sort encore plus rigoureux. Enfin, le 22 mai 1382, quatre Hongrois, satellites du cruel Charles de la Paix, entrèrent dans la chapelle du château, où la malheureuse reine faisait actuellement ses prières; et, sans respect pour la sainteté du lieu, ils l'étranglèrent au pied de l'autel (1). Ainsi finit une princesse qui a épuisé tous les éloges et tous les reproches de l'histoire, avec cette différence que les belles qualités qu'on a reconnues dans elle ont passé pour incontestables, et que les noires actions qu'on lui a imputées n'ont pas manqué d'apologie. Le schisme mit le trouble dans les dernières années de sa vie, et il la termina par une sanglante catastrophe : ce ne sera pas la dernière tête illustre que nous verrons tomber à l'occasion de cette déplorable division de l'Eglise.

Le duc d'Anjou part pour l'Italie. — Il est proclamé roi de Sicile. — Le duc d'Anjou ne put apprendre qu'en Italie la mort de la reine sa bienfaitrice. Il avait dans son armée le comte de Savoie, à qui il donna la principauté de

(1) *Niem. l.* 1, *c.* 25.

Piémont, partie considérable de la succession de la reine Jeanne. Le pape Clément, à la sollicitation de ces deux princes, fit cardinal, le 30 mai, veille de leur départ, Thomas de Cassate, de l'ordre des frères Prêcheurs, auparavant inquisiteur de la foi en Lombardie, homme vertueux, doux et savant, quoiqu'il ne fût pas docteur en théologie; c'est la remarque de l'historien de Clément VII (1). Le duc d'Anjou, en se mettant à la tête de ses troupes, reçut du même pape le titre de général de l'Eglise; il prit aussi la qualité de duc de Calabre; et quand il eut passé les monts, informé du malheur de la reine Jeanne, et devenu par sa mort l'héritier de ses états, il se fit proclamer, le 30 août, roi de Sicile et de Jérusalem, et comte de Provence.

Urbain publie la croisade contre le duc d'Anjou. — Le grand intérêt du pape Clément était que cette belle armée, qu'on fait monter jusqu'à soixante mille combattans, marchât droit à Rome (2). Urbain sentit le danger; il publia, le 28 août, la croisade contre le duc d'Anjou, accordant l'indulgence de la Terre Sainte à tous ceux qui prendraient les armes pour la défense de l'Eglise et de la ville de Rome. Un mois après il donna une autre bulle toute remplie d'anathêmes contre le même prince et ses associés, le comte de Savoie, le comte de Genève, et Foucher de Sault, sénéchal de Provence (3). Il les déclarait hérétiques, schismatiques, excommuniés, déposés de toutes leurs

(1) *Vit. t. 1, p. 504.* — (2) *Journ. de l'év. de Chartres.* — (3) *Rain.* 1382, *n. 3 et seq.*

dignités et privés de tous leurs biens. Il avait à peu près traité de même, six mois auparavant, don Juan, roi de Castille, parce qu'il s'était attaché à l'obédience de Clément : procédures trop vives pour ne se sentir pas de l'intérêt personnel qu'avait Urbain à détruire le parti de son adversaire.

Le duc d'Anjou entre dans le royaume de Naples. — Il offre la bataille à son ennemi. — Charles de la Paix veut le faire périr par le poison. — L'empoisonneur est découvert et puni. — Le duc d'Anjou, soit par le désir d'établir d'abord sa fortune, soit pour venger promptement la reine Jeanne, tourna vers le royaume de Naples, où quelques villes le reçurent. Il envoya offrir à son compétiteur de le combattre à la tête de deux armées (1). Charles répondit à ce défi, non en prince de la maison de France, mais en traître et en barbare (2). Il fit partir, sous le nom de héraut d'armes, un assassin qui expédiait les gens avec une javeline dont le fer avait été trempé dans un poison très-subtil. Le comte de Potentiane, seigneur de la cour du duc d'Anjou, eut quelque soupçon de l'attentat, il fit arrêter le coupable, et sur ses aveux on le condamna à être brûlé, d'autres disent qu'il fut décapité. Charles de la Paix, couvert d'infamie par une action si noire, regretta encore plus d'avoir manqué son coup. Il prit le parti de ravager toute la campagne, et de harceler l'armée française. Cette manière de faire la guerre à des étran-

(1) *Niem. l. 1, c. 24. Hist. anon. t. 1, p. 46.* — (2) *Jean Juv. p. 23.*

gers qui ne sont pas faits au climat, et qui ne se trouvent point à portée de réparer la perte de leurs équipages, réussit presque toujours, et, dans cette occasion, le succès fut complet pour Charles de la Paix.

L'AN 1383. — *L'armée française périt de misère.* — L'armée de son ennemi passa deux ans entiers cantonnée dans Bari et dans d'autres petites villes où elle n'avait pas de quoi subsister. La disette causa des maladies qui enlevèrent un très-grand nombre d'officiers et de soldats. Comme on n'avait point de flotte pour recevoir des recrues et des vivres par mer, on s'épuisa peu à peu, on tomba dans une misère extrême; le duc d'Anjou vendit jusqu'aux dernières pièces de sa vaisselle d'argent, jusqu'au diadême qu'il avait apporté pour la solennité de son couronnement. Cependant cette armée délabrée souhaitait toujours d'en venir aux mains avec Charles de la Paix. Ce prince était à Barlette : provoqué plus de dix fois par son concurrent, il fit semblant d'accepter le défi, il sortit à la tête de ses troupes (1). A ce moment la joie fut extrême parmi les Français; on se crut à la fin de ses travaux, parce qu'on allait marcher à l'ennemi; mais Charles redouta encore cette poignée de braves, à demi défaits par la faim et par les maladies (2). Content d'avoir fait montre de son armée, il rentra tout aussitôt dans la ville, laissant le duc d'Anjou et ses gens accablés de désespoir, et réduits à traîner le reste d'une misérable vie dans une terre désolée, qui était

(1) *Hist. anon. p.* 95. — (2) *Jean Juv. p.* 44.

devenue le tombeau de la plupart de leurs compagnons. Les chaleurs de l'été survinrent, et, la maladie contagieuse augmentant, l'infortuné prince en fut attaqué comme les autres, et mourut à Bari, plein de christianisme, constant dans la mauvaise fortune, plus grand s'il n'eût pas voulu se faire roi aux dépens de la France sa patrie, plus heureux s'il n'eût pas épousé si vivement la querelle du pape Clément.

Croisade des Anglais contre la France. — La mort du duc d'Anjou n'arriva que le vingtième de septembre 1384. Pendant que son armée se consumait en Italie, le pape Urbain VI trouva moyen de former en Angleterre une croisade contre les Français ses ennemis déclarés, parce qu'ils étaient Clémentins (1). Sans croisade, les Anglais étaient toujours prêts à attaquer la France : cette disposition d'antipathie ou de rivalité fut extrêmement fortifiée par le motif vrai ou supposé de la religion. Le chef de l'entreprise fut Henri Spencer, évêque de Norwich (2), homme de qualité, plus brave qu'il ne convenait à un évêque, et plus content d'être à la tête d'une armée que de gouverner un diocèse (3). Spencer rassembla autant de troupes qu'il en voulut (4); il fit des levées d'argent sur les bénéfices, et les aumônes produites par les indulgences montèrent à deux millions cinq cent mille livres : somme exorbitante en ce temps-là. Tout le monde s'épuisa *pour la bonne œuvre*, les dames an-

(1) *Journ. de l'év. de Chartres.* — (2) *Froissart*, *vol* 2, *c.* 132. — (3) *Knyghton*, *p.* 2671. — (4) *Walsing. in Rich.* 2.

glaises donnèrent jusqu'à leurs pierreries; *trésor secret*, dit sur cela un auteur contemporain, *dont l'Angleterre fut presque entièrement dépouillée.* Aussi les prédicateurs et les agens de l'évêque de Norwich vantaient-ils beaucoup les grâces que le pape Urbain accordait pour cette guerre sainte. Ils disaient, par exemple, qu'à leur commandement les anges descendaient du ciel et tiraient les âmes du purgatoire pour les faire passer dans le séjour bienheureux : manière de parler dont apparemment le pape ne leur avait point recommandé de se servir; mais qui ne signifiait au fond que le pouvoir d'accorder des indulgences applicables aux âmes du purgatoire.

Les chevaliers et les militaires s'engagèrent volontiers à l'évêque, parce qu'il avait de quoi les soudoyer; *car les gens d'armes*, dit Froissart, *ne vivent pas de pardons, et ils n'en font pas grand compte, fors au détroit de la mort.* Le roi d'Angleterre n'était pas fâché de voir ce grand armement, qui ne lui coûtait rien et qui pouvait embarrasser beaucoup la France. Le parlement assemblé à Londres consentait à l'expédition; mais il aurait voulu un chef plus expérimenté que l'évêque de Norwich. On lui donna pour lieutenans quelques vieux capitaines, dont le principal était Hugues de Caurelée, connu par ses exploits dans les guerres sous le roi Edouard III. Le conseil d'Angleterre, soit par délicatesse de conscience, soit pour fixer contre les Français les opérations de cette campagne, fit jurer à l'évêque et aux autres chefs de n'attaquer que les Clémentins, et de ne commettre aucune hostilité

dans les pays qui reconnaissaient Urbain (1).

Les croisés se jettent sur la Flandre, pays urbaniste. — L'armée anglaise, composée de quinze mille hommes de pied et de deux mille chevaux, s'embarqua à Douvres, et arriva à Calais le 23 avril 1383. L'évêque-général oublia bientôt son serment, et commença la campagne par le pillage de la Flandre, pays tout aussi urbaniste que l'Angleterre. Hugues de Caurelée eut beau représenter qu'étant à la solde du pape Urbain, et ayant promis de n'agir que contre les Clémentins, il fallait entrer en France et laisser les Flamands en paix, l'évêque de Norwich, entier dans ses sentimens, continua sa marche, et se rendit maître de Gravelines, de Bourbourg, de Dunkerque, et de presque toutes les places voisines de la mer (2).

Le roi Charles VI marche au secours de la Flandre. — Il reprend toutes les villes dont les Anglais s'étaient emparés. — L'évêque de Norwich repasse la mer. — Le roi Charles VI, averti de ces entreprises de l'armée anglaise, assembla promptement sa noblesse, alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et vola au secours du comte de Flandre, son allié et son vassal. Bientôt on eut repris toutes les villes dont les croisés s'étaient emparés : ils se virent réduits eux-mêmes à manquer de vivres, et ils furent fort heureux de trouver la protection du duc de Bretagne, qui était dans l'armée de France. A la sollicitation de ce prince on les laissa retourner à Calais, d'où ils repassèrent la mer, avec la

(1) *Froissart, vol.* 2, *c.* 133. — (2) *Ibid. c.* 134.

honte d'avoir rendu inutile, en attaquant les Urbanistes, une expédition destinée contre les Clémentins. L'évêque de Norwich fut reçu en Angleterre comme un aventurier aussi peu propre à soutenir une entreprise que téméraire à s'y engager (1). Le roi Richard fit saisir son temporel, et Hugues de Caurelée le peignit d'un trait, en disant que *c'était un homme qui avait voulu voler avant que d'avoir des ailes* (2).

Dieu punit visiblement des soldats sacriléges.—Après la reddition de Bourbourg, abandonné par les Anglais, il arriva un prodige que tous nos historiens ont rapporté, et qui montre que la justice de Dieu venge de temps en temps, par des châtimens visibles, la majesté de ses temples et l'honneur de ses saints. Comme les soldats de l'armée française étaient extrêment irrités qu'on eût laissé aller les Anglais avec leurs bagages et le butin qu'ils avaient fait dans le pays, plusieurs d'entre eux (on cite en particulier les Bretons) se répandirent dans les églises et dans les maisons de Bourbourg pour les piller. Un de la troupe entra dans l'église de Saint-Jean, et voulut enlever une statue d'argent de la sainte Vierge, quelques-uns disent de saint Jean, et d'autres ne font mention que d'un ornement précieux qui était attaché à cette statue (3). Quoi qu'il en soit, dès qu'il étendit la main pour commettre ce sacrilége, la sainte image lui tourna le dos (4), et il tomba par terre agité de con-

(1) *Rapin de Thoyras*, *t.* 3, *p.* 345. — (2) *Meyer*, *l.* 13, *p.* 226. — (3) *Froissart*, *vol.* 2, *c.* 145. — (4) *Hist. anon. de Ch. VI*, *p.* 83.

vulsions, et se déchirant les membres comme un forcené (1). Un de ses compagnons voulant consommer le crime, toutes les cloches sonnèrent d'elles-mêmes (2) : on accourut de toutes parts ; le roi lui-même et les seigneurs de son armée visitèrent cette église : et bien loin que les autres gens de guerre osassent désormais la profaner, ils y firent des présens et des offrandes (3).

Croisade de la noblesse française en Afrique. — L'expédition de Flandre fut suivie d'une trève entre la France et l'Angleterre. La noblesse française de ce temps-là n'avait point d'autre élément que la guerre, d'autre occupation que les combats. Le duc de Bourbon, à la tête d'un corps de huit cents seigneurs ou gentilshommes, forma le dessein d'une espèce de croisade plus méritoire que celle de l'évêque de Norwich (4). Ils allèrent sur les côtes d'Afrique se mesurer avec les Sarrasins. Il y eut là bien des exploits de valeur ; mais les infidèles ayant retiré tous les vivres dans les places fortes, la difficulté de subsister obligea ces braves, si avides de gloire, à repasser en France.

Voyage du roi à Lyon. — Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie. — Le roi, pendant la trève, alla à Lyon pour y établir des subsides ; matière délicate, qui avait déjà causé de grands mouvemens en plusieurs contrées du royaume. Le roi se servit en cette occasion des conseils de deux prélats fort distingué par leur mérite (5). L'un était Jean de Cardail-

(1) *Jean Juv. p.* 40. — (2) *Meyer, l.* 13, *p.* 228. — (3) *Gaguin. in Car. VI.* — (4) *Jean Juv. p.* 41. — (5) *Hist. de Lang. t.* 4, *p.* 383.

lac, d'une ancienne maison de Cahors, patriarche d'Alexandrie et administrateur perpétuel de l'archevêché de Toulouse. Il avait été d'abord évêque d'Orense en Galice, et archevêque de Brague en Portugal (1). L'amour de la patrie le fit renoncer à ce dernier siége pour le titre de patriarche d'Alexandrie, avec l'administration de l'évêché de Rodez, et ensuite de l'archevêché de Toulouse (2). Il suivit pendant quelque temps le parti d'Urbain VI, mais il le quitta pour s'attacher à Clément VII. Ce prélat avait les qualités d'un habile négociateur et d'un prédicateur zélé (3). On conserve dans quelques bibliothèques un assez grand nombre de ses sermons. L'autre évêque, conseiller de Charles VI, était Pierre Aysselin de Montaigu, prieur de Saint-Martin-des-Champs, puis évêque de Laon, proviseur de Sorbonne et cardinal sur la fin de cette année (4). Il garda toujours l'administration de son évêché; usage alors fort récent, mais comme nécessaire pendant le schisme, parce que Clément VII ne pouvait faire subsister autrement les prélats de sa cour (5).

Plusieurs cardinaux, à la mort, protestent que Clément est vrai pape. — Promotion de neuf cardinaux. — Quelques-uns des anciens cardinaux étaient morts depuis quelque temps, en protestant tous, à ce dernier moment de leur vie, que le pape Clément était le véritable chef de l'Eglise : protestations qui parurent aux Clémentins une espèce de démonstration

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1323. — (2) *Hist. de Lang. ib.* — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 1332. — (4) *Duchesne, t.* 1, *p.* 671. — (5) *Aubery, t.* 1, *Anticard. p.* 105.

en faveur de ce pontife. Et il faut avouer que les circonstances et la qualité des personnes qui faisaient ces déclarations avaient quelque chose de frappant, et que c'est encore aujourd'hui une preuve de la difficulté qu'il y avait alors à se déterminer entre les deux obédiences. Le pape Clément remplaça ces cardinaux par une promotion de neuf autres, qu'il fit le 23 décembre de cette année (1).

Le premier fut Pierre Aysselin de Montaigu, dont nous venons de parler. On l'appela le cardinal de Laon, à cause de son évêché, et il ne reçut point de titre, parce qu'il demeura toujours à Paris ou à la cour, sans aller à Avignon (2). Un des plus beaux traits de sa vie est d'avoir conseillé à Charles VI de prendre en main le gouvernement de son Etat; il donna ce conseil en ministre désintéressé, et sans craindre le ressentiment des ducs de Berri et de Bourgogne, depuis long-temps maîtres des affaires. Le jeune roi goûta fort la liberté du cardinal, et il se conforma à ses avis. La cour était à Reims, et cela se passa le 3 novembre de l'an 1388. Cinq jours après le cardinal mourut un peu trop brusquement pour la réputation des princes; on les accusa de l'avoir fait empoisonner, et nos historiens n'entreprennent pas de les justifier. On dit que le prélat mourant pria qu'on ne cherchât point à pénétrer les causes de sa mort (3). Il fut enterré à Paris dans l'église de Saint-Martin-des Champs.

Le second cardinal fut Pierre de Cros, ar-

(1) *Vit. t. 1, p. 1312.* — (2) *Hist. anon. de Ch. VI, p. 157.* — (3) *Duchesne, Hist. des card. français, t. 1, p. 672.*

chevêque d'Arles, camerlingue de l'église, et frère de Jean de Cros, cardinal de Limoges, mort un mois auparavant (1). Pierre avait été moine de Saint-Benoît à Saint-Martial de Limoges, puis, en divers temps, abbé de Tournus, évêque de Saint-Papoul, archevêque de Bourges, d'Auch et d'Arles. Il était entré, comme nous avons dit, dans tous les mouvemens qui suivirent l'élection d'Urbain VI. Il reçut à sa promotion au cardinalat le titre des saints Nérée et Achillée, qu'avait eu autrefois son frère. Il mourut le 27 février 1388 (2). On voit son tombeau dans le chœur de Saint-Martial de Limoges.

Le troisième cardinal fut Faydit d'Aigrefeuille, proche parent de deux autres cardinaux de même nom, dont nous avons parlé (3). Il avait été doyen de l'église de Bourges, évêque de Rodez et d'Avignon. Son titre de cardinal fut Saint-Martin-aux-Monts. Sa mort arriva le second jour d'octobre 1391, et sa sépulture est dans la cathédrale d'Avignon.

Le quatrième cardinal fut un Ecossais, nommé Gautier de Verdelan, évêque de Glascow (4). Quand on lui annonça le rang auquel le pape Clément venait de l'élever, il déclara qu'il ne quitterait pas pour cela son évêché. Le pape le lui laissa, et on l'appela toujours le cardinal d'Ecosse. Il vécut jusqu'en 1391.

Le cinquième cardinal fut Aimeri de Magnac, né d'une famille noble à Saint-Junien en Limosin. Il s'adonna de bonne heure à l'é-

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1303. — (2) *Duchesne*, *t.* 1, *p.* 664. — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 1309. — (4) *Ib. p.* 1312.

tude des lois, qui était en ce temps-là le chemin de la fortune. Il devint maître des requêtes sous les rois Jean II et Charles V. Ensuite, s'étant attaché à l'Eglise, il fut doyen de Notre-Dame de Paris, puis évêque de cette capitale, et enfin cardinal du titre de Saint-Eusèbe. Le roi Charles V disait de lui que c'était un homme *de haut conseil et d'une prudence exquise* (1), paroles qui valaient un long panégyrique dans la bouche d'un roi si sage et si connaisseur en fait de mérite. Aimeri de Magnac mourut à Avignon le 20 mars 1385. Ses cendres reposent dans le chœur de Notre-Dame de Paris, près du grand autel (2).

Le sixième cardinal fut Jean de Neufchâtel, issu, dit-on, des princes de ce nom en Suisse. Il avait été d'abord chanoine d'Autun, puis évêque de Nevers et de Toul. On croit qu'il entra ensuite dans l'ordre de Saint-Dominique, qu'il passa de là dans celui des Chartreux, et que c'est de cette solitude qu'il fut tiré pour être fait cardinal du titre des quatre Saints-Couronnés. On ajoute que sous la pourpre il conserva toujours les observances de sa règle, et qu'après sa mort, qui arriva le 4 octobre 1398, il se fit des miracles à son tombeau, qu'on voit dans l'église des Chartreux de Villeneuve d'Avignon. On trouve ailleurs que le genre de sa mort eut quelque chose de violent et de funeste, et que les partisans de Benoît XIII, qui régnait alors à Avignon, en attribuaient la cause aux hostilités que ce cardinal avait commises contre le pontife pour l'obliger à renoncer à sa di-

(1) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 948. — (2) *Duchesne*, *t.* 1, *p.* 669.

gnité (1). Nous le verrons en effet dans la suite un des plus ardens à presser le siége du palais de Benoît, lorsqu'on eut publié en France la soustraction d'obédience.

Le septième cardinal fut Jacques de Mentonay, du diocèse de Genève, archidiacre en l'église de Reims, et camérier du pape (2). Il eut le titre des saints Pierre et Marcellin, et mourut le 1er mai 1391. Son tombeau est dans la cathédrale d'Avignon (3).

Le huitième cardinal fut Amédée de Saluces, neveu, par sa mère, du pape Clément VII (4). Il posséda d'abord le doyenné de la cathédrale de Bayeux (5); il fut ensuite chanoine de Lyon, puis évêque de Valence, sans toutefois avoir jamais été sacré. Son oncle le fit cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. Comme il ne mourut que le 28 juin 1419, il eut part à tout ce qui fut entrepris et exécuté pour la paix de l'Eglise. Il assista aux conciles de Pise et de Constance; et, après tant de révolutions, il entra dans le collége du pape Martin V, qui le fit son légat en France. On voyait autrefois le tombeau de ce cardinal dans l'église cathédrale de Lyon; mais la fureur des sectaires le détruisit en 1562.

Enfin le dernier cardinal de cette promotion fut Pierre de Fitigni (6), archidiacre en l'église de Chartres, chanoine en celle de Paris, et avocat au parlement (7). Son mérite seul et sa réputation lui procurèrent le cardi-

(1) *Vit. t. 1, p.* 1316. — (2) *Duchesne, t. 1, p.* 677. — (3) *Aubery, t. 1, p.* 109, *Anticard.* — (4) *Vit. t. 1, p.* 1317. — (5) *Duchesne, t. 1, p.* 678. — (6) *Vit. t. 1, p.* 1318. — (7) *Duchesne, t. 1, p.* 685.

nalat; car personne ne le sollicitait pour lui. Dans le parlement, il s'employait volontiers à plaider les causes des ecclésiastiques. Le pape Clément fut bien aise de s'attacher un homme de zèle et d'intelligence dans les affaires. Il lui donna le chapeau avec le titre de Sainte-Marie *in Aquiro*. Sa promotion fit plaisir au parlement. Le nouveau cardinal prit congé de cette cour supérieure par un discours latin, auquel un président répondit. Il se rendit ensuite à Avignon, où il mourut le 4 novembre 1392. Son tombeau est aux Célestins de la même ville, proche de celui du pape Clément VII son bienfaiteur.

L'AN 1384. — *Le bienheureux Pierre de Luxembourg est fait cardinal.* — Un cardinal plus célèbre et plus révéré que tous ceux-ci fut le bienheureux Pierre de Luxembourg, qu'on trouve promu à cette dignité vers la fête de Pâques de l'année 1384 : sur quoi néanmoins il y a quelque difficulté ; car il est certain que ce ne fut qu'en 1386 qu'il se rendit en cour de Rome, c'est-à-dire à Avignon (1). Mais, suivant la remarque d'un habile critique, il est très-possible que Clément VII l'eût désigné cardinal deux ans avant qu'il lui conférât le chapeau (2). Le jeune âge du bienheureux Pierre, qui n'avait que quinze ans en 1384, était une raison légitime pour différer l'investiture de la pourpre que le pape voulait lui donner. Quoi qu'il en soit, Pierre de Luxembourg fut un de ces prodiges de sainteté que

(1) *Vit. t. 1, p. 509.* — (2) *Pagi Breviar. Rom. Pont. t. 4, p. 277.*

Dieu montre de temps en temps à la terre, et qu'il enlève bientôt, de peur que l'air contagieux du siècle ne ternisse l'éclat de leur innocence. Il naquit le 20 juillet 1369. Son père, Gui de Luxembourg, comte de Ligni en Barrois, était de la maison impériale, et cousin au troisième degré de l'empereur Charles IV. Sa mère, Mathilde de Châtillon, comtesse de Saint-Paul et de Fiennes, était cousine, aussi au troisième degré, du duc de Bourbon, et de la reine Jeanne, épouse de Charles V. Il perdit l'un et l'autre dès ses premières années, et son éducation fut confiée à Jeanne de Luxembourg, sa tante, princesse très-vertueuse et très-attentive (1). Elle ne trouva que de saintes inclinations dans son élève ; la douceur, la modestie, la piété, vertus de son enfance, l'accompagnèrent dans l'exercice des études qu'il commença à Paris dès l'âge de huit ans.

Le pape Clément, instruit de ses heureux penchans et du goût qu'il avait pour les offices de l'Eglise, le fit chanoine dans l'église de Notre-Dame de Paris. Il n'avait encore que dix ans; son assiduité au chœur et son recueillement faisaient déjà l'admiration des plus anciens. Persuadé que dans la maison de Dieu il n'est point de petites fonctions, il était toujours le premier à s'offrir pour les ministères qui paraissaient les moins éclatans. Les mémoires de sa vie en rapportent des traits extrêmement précieux dans un jeune prince de la maison impériale. Deux ans après il fut encore pourvu par le pape de deux archidiaconés, l'un dans

(1) *Act. SS. t. 1, Jul. p.* 528.

l'église de Chartres, et l'autre dans l'église de Cambrai; tous deux ensemble valant quatre cents livres de rente : somme en ce temps-là beaucoup plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui; mais qui n'est pas telle cependant qu'on puisse être scandalisé de voir un proche parent de l'empereur posséder deux bénéfices de cette espèce, et une prébende dans la cathédrale de Paris, laquelle lui produisait en distributions manuelles douze et quatorze livres par an.

Le saint jeune homme continua son séjour à Paris, occupé de ses études et de la pratique de toutes les vertus. L'esprit de pénitence fit dès lors son caractère principal. Les jeûnes, les veilles, les flagellations furent poussées jusqu'à de saints excès; et il paraît que son confesseur, nommé Gérard de Vervins, pénitencier de Paris, lui permettait de suivre en cela les transports de sa ferveur. L'exercice de la prière et la lecture de l'histoire des saints animaient dans lui ce désir de la mortification. Il y joignait une délicatesse de conscience qui le rendait extrêmement attentif sur les plus légères fautes. Il se confessait presque tous les jours, et jamais sans verser beaucoup de larmes. Son amour pour Jésus-Christ paraissait sensiblement à la sainte table. Il en approchait aux grandes fêtes de l'année, et ordinairement tous les dimanches*. Ses parties

* M. Fleury dit *quelques dimanches* : il se trompe. Il dit en cet endroit *que les jeûnes, les veilles, les disciplines étaient la dévotion du temps, aussi bien que la confession fréquente et la communion rare.* Ceci n'est pas exact. On pourrait citer des saints de ce temps-là qui communiaient

de plaisir étaient d'aller visiter les lieux de dévotion, les monastères et les personnes qui étaient en réputation de sainteté. Un de ses plus intimes amis était le célèbre Philippe de Maisières, dont nous avons parlé si souvent : il demeurait aux Célestins de Paris; le bienheureux Pierre lui rendait visite deux et trois fois la semaine, et leurs conversations étaient, comme celles des saints, pleines d'agrément et d'édification.

Le jeune Pierre de Luxembourg, ennemi de son corps et de ses penchans, était plein de compassion et de tendresse pour les autres. Il assistait les misérables de tout ce qui était laissé à sa disposition dans un âge si peu avancé. Chaque jour il donnait aux pauvres ce qui lui revenait des distributions manuelles de sa prébende de Paris; et, quand il ne lui restait plus rien, il empruntait de ses domestiques pour être toujours en état de faire du bien aux indigens. Plus maître de ses actions quand il fut évêque et cardinal, il donnait absolument tout ce qu'il avait, jusque-là qu'étant à Avignon il engagea son anneau pastoral pour soulager les pauvres. Ce fut en 1383 que le pape Clément le nomma évêque de Metz; il n'avait que quinze ans. Sa vertu fut regardée comme le supplément de l'âge, et l'on ne crut pas qu'un saint pût être un trop jeune évêque. Il était d'ailleurs de l'intérêt de Clément d'avoir dans cette église un prélat

souvent; et le bienheureux Pierre de Luxembourg en fournit lui-même un exemple. D'ailleurs, *les jeûnes et les veilles* ont été *la dévotion* de tous les temps, et non précisément celle du XIVe siècle.

puissant et soutenu, parce qu'on y était partagé entre son obédience et celle d'Urbain, son compétiteur. La nomination de Pierre de Luxembourg fut exposée à quelques contradictions. On lui disputa le droit de créer les officiers de la ville, parce qu'il n'était point sacré, et plusieurs cantons du pays messin refusèrent de le reconnaître. Son frère aîné, Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Paul, et depuis connétable de France, prit les armes en sa faveur; mais le saint prélat fit plus par sa modestie et par la visite de son diocèse, que le comte par des expéditions militaires.

Quand le différend fut apaisé, Waleran demanda qu'on lui assignât sur les terres de l'évêché des dédommagemens pour les frais qu'il avait été obligé de faire dans cette petite guerre toute à l'avantage de l'évêque. Le bienheureux Pierre ne voulut jamais y consentir, et il aima mieux céder à son frère ses propres biens, pour l'indemniser de ses dépenses, que de laisser dégrader les biens de son église. Sur ces entrefaites, le pape Clément le créa cardinal-diacre du titre de Saint-Georges *au voile d'or*. C'était pour le rendre encore plus vénérable à ses diocésains, et pour décorer le collége des cardinaux en y faisant entrer un prince et un saint.

Le duc de Berri visite le pape Clément. — Il reçoit de lui des reliques. — Le roi Charles VI et le duc de Berri avaient sollicité avec instance cette promotion, et le duc se trouva tout à propos à Avignon pour en remercier le

pape (1). La politique de Clément était toujours de se conserver la protection des princes oncles du roi. Celui-ci fut reçu du pontife et de toute sa cour avec des honneurs extraordinaires (2). Il n'y eut personne de sa suite qui n'eût part aux libéralités de Clément; et comme ce prince, religieux au fond, malgré les défauts qu'on lui reproche, était fort curieux de reliques, le pape lui donna une petite partie du saint clou de la croix de notre Seigneur, lequel est conservé dans le trésor de Saint-Denis. On sut des religieux de cette abbaye qu'en 1370 le roi Charles V avait obtenu ce petit morceau d'une relique si précieuse, et l'on jugea qu'il l'avait donné depuis au pape (3). Le duc de Berri le fit attacher à un clou ordinaire, et enchâsser le tout dans un reliquaire de cristal, enrichi d'or et de pierreries.

Son amour pour les reliques augmenta encore dans la suite, surtout quand il eut pris le dessein de fonder à Bourges une sainte chapelle, qu'il prétendait égaler en tout à celle de Paris. Il lui en vint alors de Venise, de Constantinople et du fond de l'Orient (4). On en a la preuve par l'inventaire qui subsiste encore, et où il est fait mention en particulier du corps d'un des saints Innocens, donné par le doge de Venise, et placé dans la Sainte-Chapelle de Bourges. Le même prince, sans être savant, avait un grand goût pour les livres. A l'exemple de son frère Charles V, il s'était fait une bibliothèque : entreprise qui ne convenait

(1) *Vit. t. 1, p. 509.* — (2) *Hist. anon. de Ch. VI p. 89.* — (3) *Hist de S. Denis, p. 299.* — (4) *Le Labour. introd. à l'Hist. de Ch. VI, p. 85.*

en ce temps-là qu'aux souverains et aux grands princes, parce que les livres étant fort rares, il fallait des trésors pour en rassembler une suite. Le catalogue de cette bibliothèque du duc Jean contient environ cent volumes. Ce sont des bibles, des psaumes, des heures, quelques traités particuliers des saints Pères, traduits en français; quelques histoires tant anciennes que modernes, parmi lesquelles il y en a quelques-unes de romanesques. Le prix de chaque livre y est marqué, et dans la plupart il paraît exorbitant : par exemple, on y trouve des bibles qui avaient coûté trois cents livres; un volume de la Cité de Dieu, deux cents livres; un Tite-Live, cent trente-cinq livres; les autres à peu près sur le même pied. Il est vrai que dans plusieurs les ornemens étaient riches, et d'un travail fort recherché.

Tentative du duc de Berri et du duc de Bourgogne pour augmenter l'obédience de Clément. — Le duc de Berri et son frère Philippe de Bourgogne voulurent accroître l'obédience du pape Clément, en y joignant la Flandre, dont Philippe avait hérité cette année par la mort de Louis de Malain son beau-père. Ils convinrent pour cela de faire assembler à Lille un concile composé des évêques et des docteurs de Flandre et de France. Ils en écrivirent à l'Université de Paris, lui demandant des députés de toutes les facultés et de toutes les nations. La députation se fit, mais on ne sait point quel fut le résultat de cette assemblée (1).

(1) *Du Boulai*, *t* 4, *p.* 603.

Contestation entre les chanoines de Paris et la faculté de droit. — Il y avait alors un démêlé considérable entre le chapitre de Notre-Dame de Paris et les docteurs en décret (ou en droit canon), membres de l'Université. Les chanoines prétendaient qu'un de leur corps pouvait enseigner le droit canon dans l'enceinte du cloître de la cathédrale (1), alléguant pour raison qu'avant le pontificat de Grégoire IX le chapitre avait tenu cette école, et que c'était même de là que s'était formée la faculté des docteurs en décret (2). Ceux-ci ne contestaient pas cette origine, mais ils soutenaient que l'école de droit ayant pris une forme plus régulière dans l'Université, et s'étant établie dans la rue du Clos-Bruneau, aujourd'hui de Saint-Jean-de-Beauvais, il n'appartenait plus aux chanoines d'enseigner cette science. Pour terminer la dispute, le pape Clément se fit représenter les raisons des parties, et il déclara, par une bulle du 16 août, qu'il accordait au chapitre de Notre-Dame de faire enseigner le droit canon par un chanoine qui serait docteur de cette faculté, et qu'il voulait que cette école eût tous les priviléges de l'école de droit en l'Université, pourvu néanmoins qu'elle en observât tous les statuts. L'exécution de cette bulle fut confiée à l'abbé de Saint-Magloire, au prieur de Saint-Eloi et au trésorier de la Sainte-Chapelle. Deux ans après il y eut entre les parties une transaction homologuée en parlement, selon laquelle les

(1) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 601. — (2) *Hemereus de acad. Paris. p.* 44 *et seq.*

docteurs en décret reconnurent les droits du chapitre de Notre-Dame, et consentirent à leur laisser l'exercice libre de l'école du cloître (1).

L'an 1385. — *Promotion de cardinaux.* — Le pape Clément voulant toujours entretenir une cour nombreuse, fit, le 12 juillet 1385, une promotion de huit cardinaux, tous de l'ordre des prêtres (2).

Le premier fut Bertrand de Chanac, Limosin, patriarche de Jérusalem, administrateur de l'archevêché de Bourges et de l'évêché du Puy. Ce prélat, créé archevêque de Bourges en 1374, eut de grands démêlés avec les chanoines de sa cathédrale pour le droit de visite et la juridiction qu'il s'attribuait sur eux (3). Le pape Clément les termina en 1382 par une bulle qui exempte le chapitre de toute dépendance des archevêques, et qui le déclare sujet immédiatement au saint Siége (4). La concession fut confirmée en 1392 par le même pape, et en 1404 par Benoît XIII son successeur, toutefois avec ces modifications (5) : la première, que si quelque chanoine ou autre membre du chapitre fait insulte à l'archevêque ou à ses grands-vicaires, ou à l'official, la cause sera portée au tribunal de l'archevêque ; la seconde, que si quelqu'un du chapitre est pourvu d'une cure, il dépendra de l'archevêque à raison de ce bénéfice. Comme les archevêques de Bourges, en prenant possession de

(1) *Voy. écritures pour M. Joli, p.* 74 *et seq.* — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 512 *et* 1335. — (3) *Hist. de Berri, p* 112. — (4) *Patriarch. ap. Labb. t.* 2, *p.* 128. — (5) *Chenu, chronol. arch. bitur. p.* 84 *et* 88.

leur siége, font serment de conserver tous les priviléges accordés à cette église, on suppose qu'ils y comprennent aussi ce privilége de l'exemption du chapitre, quoiqu'il soit émané de deux papes douteux; et il est certain d'ailleurs que plusieurs archevêques l'ont favorisé par des transactions particulières. On prétend au reste que ce privilége servit dans la suite comme de modèle à l'exemption toute semblable qui fut accordée au chapitre de la cathédrale de Paris.

Bertrand de Chanac, quoique peu content de son chapitre, ne laissa pas de retenir l'archevêché de Bourges, même depuis sa promotion au cardinalat, et il ne le quitta qu'en 1386. Il eut, étant cardinal, le titre de Sainte-Pudentienne et l'évêché de Sabine. Il fit quelque bien au collége de Chanac, fondé à Paris par un de ses parens. Sa mort arriva à Avignon le 21 mai 1404 (1). Son tombeau est dans l'église des Dominicains de cette ville.

Le second et le troisième des cardinaux de cette promotion ne nous intéressent pas tant. Ce furent deux Italiens, savoir, Thomas d'Amanati, archevêque de Naples, et Jean de Plaisance, évêque de Venise, l'un cardinal du titre de Sainte-Praxède, l'autre du titre de Saint-Cyriaque : le premier mort en 1396, le second en 1404 (2).

Le quatrième cardinal fut Amelin de Lautrec, d'une famille très-distinguée en Albigeois (3). Il avait été chanoine régulier de

(1) *Duchesne, t. 1, p.* 682. — (2) *Vit. t. 1, p.* 1337 *et* 1341. — (3) *Ibid. p.* 1342.

l'ordre de Saint-Augustin, docteur et professeur en droit canon, chanoine et chancelier dans l'église de Toulouse, évêque de Conserans, puis de Comminges (1). Il mourut le 7 juin 1390. Avant sa promotion à l'épiscopat, il avait assisté au concile de Lavaur en 1368. C'est l'action de sa vie la plus connue.

Le cinquième cardinal fut Jean de Murol, gentilhomme d'Auvergne (2). Après ses études il s'attacha au cardinal Gui de Bologne, chez qui il passa une partie de sa jeunesse, avec Robert de Genève, depuis pape Clément VII. Cela forma une liaison qui porta Jean de Murol d'abord à l'évêché de Genève, et ensuite au cardinalat. Il eut le titre de Saint-Vital, mais on l'appela toujours le cardinal de Murol. Urbain VI le regardait comme un des plus ardens défenseurs de Clément, et par cette raison il le chargea d'anathêmes. Ce cardinal ne changea pas de parti pour cela; mais il ne laissa pas dans la suite de se déclarer pour la voie de cession, quand on essaya de la faire goûter à Benoît XIII. Il mourut au mois de mars 1399. Son tombeau est dans l'église des Cordeliers de Clermont.

Le sixième cardinal fut Pierre de Thury, Lyonnais, et d'une famille qui a donné quelques archevêques à l'église de Lyon (3). Il fut long-temps custode de cette même église; en même temps il avait auprès du roi Charles VI la qualité de maître des requêtes de son hôtel. Il devint ensuite évêque de Maillezais (au-

(1) *Hist. de Lang. t. 4, p.* 334.— (2) *Vit. t. 1, p.* 1344 *et seq.* — (3) *Ibid. p.* 1358.

jourd'hui la Rochelle), et enfin cardinal du titre de Sainte-Sabine. Il ne mourut que vers l'an 1418. Nous le verrons au concile de Pise et dans toutes les grandes affaires qui préparèrent la paix de l'Eglise.

Le septième cardinal fut Jean de Brognier, du diocèse de Genève (1). C'était un homme de très-basse naissance : il parvint, par son mérite, à l'évêché de Viviers et à la qualité de cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie (2). On lui donna, pour soutenir son rang, l'administration des églises d'Arles et de Genève. Il fut dans la suite évêque d'Ostie, vice-chancelier de l'Eglise romaine, et président du concile de Constance. Toutes ces dignités, il les acquit sous cinq papes; savoir, Clément VII, Benoît XIII, Alexandre V, Jean XXIII et Martin V. Ces noms rappellent les temps de l'Eglise les plus orageux, et font l'éloge des talens et de la conduite de ce cardinal. On dit qu'il mourut en 1426.

Le huitième et dernier cardinal fut Jean Roland, évêque d'Amiens (3). Il paraît qu'il n'y eut à son égard qu'une simple nomination (4), et qu'il ne voulut point accepter cette dignité, puisqu'il n'en est fait mention ni dans les actes où il est parlé de lui après l'an 1385, ni dans son épitaphe, ni dans le nécrologe de l'église d'Amiens. Quoi qu'il en soit, on peut assurer, ce semble, que ce prélat n'était point à Avignon le 12 juillet, jour auquel le pape fit la promotion de ces cardinaux; car le 18

(1) *Duchesne, t. 1, p.* 693. — (2) *Vit. t. 1, p.* 1356. — (3) *Duchesne, p.* 697. — (4) *Vit. t. 1, p.* 1333.

du même mois il donna la bénédiction nuptiale à Charles VI et à Isabelle de Bavière, que le roi, pour le malheur du royaume, préféra à toutes les autres princesses dont on lui proposait l'alliance (1).

Le pape Clément veut imposer une nouvelle taxe sur le clergé. — L'Université s'y oppose. — Le roi soutient l'Université, et l'imposition n'a point lieu. — Ces fréquentes et nombreuses créations de cardinaux rendaient la cour de Clément de plus en plus onéreuse à l'Eglise gallicane. Ce pape, depuis son séjour en France, levait le dixième de tous les bénéfices: cette année il prétexta de plus grands besoins, et il envoya l'abbé de Saint-Nicaise de Reims, homme adroit et entendu dans les affaires, pour imposer une nouvelle taxe sur les biens ecclésiastiques, avec pouvoir de destituer tous ceux des bénéficiers qui refuseraient de s'y soumettre (2). L'abbé exécuta sa commission avec rigueur, et cependant sans opposition, dans les provinces de Bretagne* et de Normandie; mais quand il s'approcha de Paris, l'Université s'arma de tout ce qu'elle avait d'autorité contre un si grand abus. Elle fit une députation au roi, et ce prince la reçut favorablement, persuadé qu'en vertu du serment qu'il avait fait au jour de son sacre, il devait maintenir les ecclésiastiques dans la jouissance de leurs biens et de leurs priviléges. En conséquence il manda l'abbé de Saint-Nicaise;

* Depuis quelque temps, le duc de Bretagne, par complaisance pour le roi, avait reconnu le pape Clément VII. *Voy. D. Lobineau*, *t.* 1, *p.* 475.

(1) *Hist. anon. p.* 102. — (2) *Ibid. p.* 112.

et, après lui avoir reproché publiquement sa témérité, il lui ordonna, sous peine de désobéissance, de sortir du royaume dans trois jours.

Le roi fait un réglement en faveur des églises. — Mais afin d'obvier pour la suite à ces inconvéniens et à plusieurs autres, tels qu'étaient la dégradation des bénéfices tenus par les cardinaux, la diminution du nombre des religieux dans les monastères, à raison des taxes qu'imposait la cour romaine, l'invasion des successions ou cottes-mortes, sous le nom de droit de dépouille que le pape s'attribuait, le roi, de l'avis de son conseil, fit un réglement en date du 6 octobre (1), dont les principaux articles étaient, « que le clergé » ne pourrait plus être contraint par voie de » censures à payer aucun subside à la chambre apostolique ; que le prévôt de Paris, les » baillis, les sénéchaux ou les lieutenans, chacun dans leur ressort, enverraient des commissaires dans tous les bénéfices possédés par » les cardinaux, avec pouvoir d'en saisir les » revenus pour faire les réparations et les améliorations nécessaires ; qu'on visiterait de » même les abbayes, les monastères et les bénéfices qui en dépendent, afin d'y établir des » religieux en nombre suffisant, pour faire » l'office divin, et pour y exercer les autres » œuvres de piété et de charité comme autrefois ; que les biens des évêques, des abbés, » des prieurs, des administrateurs des hôpitaux et maisons-Dieu, seraient mis, après

(1) *Preuves des libertés de l'Egl. gallic. p.* 560.

» leur décès, en la main du roi par les juges » laïques, s'ils en étaient requis par les héritiers ou exécuteurs testamentaires, quand » il serait question des évêques; et par les religieux ou frères Hospitaliers, s'il s'agissait » des abbés, prieurs ou administrateurs des » hôpitaux et maisons-Dieu; et qu'en cas que » les collecteurs ou sous-collecteurs du pape » se fussent déjà emparés de ces biens, les » mêmes officiers du roi feraient rendre ceux » de l'évêque aux héritiers, et ceux des abbés, » prieurs et supérieurs d'hôpitaux, aux religieux ou aux Hospitaliers. » Cette ordonnance fut portée à Avignon par Arnaud de Corbie, premier président du parlement de Paris (1).

Le pape diminue la décime de l'abbaye de Saint-Denis. — L'abbé fait à cette occasion un riche présent à son église. — Miracles au tombeau de Saint-Denis. — Le pape et les cardinaux trouvèrent raisonnable tout ce qui y était contenu, et ils promirent de s'y conformer. Le roi n'avait point touché au dixième que la cour romaine levait en France sur les bénéfices : apparemment que cette taxe continua; mais, comme elle était exorbitante dans l'abbaye de Saint-Denis, les religieux en demandèrent la réduction, et le pape l'accorda à la prière du roi; de sorte qu'au lieu de neuf cent soixante-cinq livres que payait cette abbaye, elle ne fut tenue désormais qu'à payer quatre cents livres, suivant le tarif des taxes qu'on imposait autrefois. L'abbé Gui de Monceau, pour en témoigner sa gratitude, fit

(1) *Jean Juv. p. 52.*

régler en chapitre que tous les ans on célèbrerait un service solennel pour le pape Clément VII (1); et comme il avait fait vœu de donner à son église une châsse d'argent, s'il obtenait la modification d'un impôt qui ruinait le temporel de son monastère, il s'acquitta magnifiquement de sa promesse. La châsse qu'il donna, déjà très-précieuse par son poids, était enrichie des images en relief de la sainte Vierge, de saint Nicolas, de sainte Catherine, et l'on y avait enfermé une grande quantité de reliques.

Ce fut une heureuse circonstance pour bien des personnes affligées de maladies, que l'ouverture qui se fit en ce temps-là de la châsse de saint Denis. Quelques religieux allemands répandirent, comme on avait fait autrefois sous le roi Henri Ier, que le corps du bienheureux apôtre de la France était dans leur pays; on croit qu'ils voulaient désigner Ratisbonne, comme le lieu particulier où s'était conservé ce sacré dépôt. Cette opinion, avancée sans fondement, fut réfutée comme elle l'avait été la première fois. On ouvrit la châsse, et l'on y trouva les titres authentiques et les attestations les plus formelles en faveur de la sainte relique. La fête fut illustrée par un grand nombre de miracles : le moine anonyme, auteur de l'Histoire de Charles VI (2), en rapporte quelques-uns dont il avait pu être témoin oculaire (3).

Le pape Clément donne l'investiture du

(1) *Hist. anon. p.* 113.—(2) *Ibid, p.* 89 *et seq.*— (3) *Hist. de St.-Denis, p.* 299.

royaume de Sicile au jeune duc d'Anjou. — Clément VII, obligé de s'accorder, comme nous venons de voir, aux volontés de la cour de France, était plus maître dans celle de Sicile, qui résidait alors en Provence. Après la mort du duc d'Anjou, héritier de la reine Jeanne, son fils Louis II, âgé seulement de sept ans, reçut du pape Clément l'investiture du royaume de Sicile, comme successeur du feu roi son père. La cérémonie s'en fit le jour de la Pentecôte 21 mai 1385. La régence fut donnée à Marie, fille de Charles de Blois, mère du jeune Louis, princesse d'un grand courage, et d'une sage conduite dans les affaires (1). Le pape et les cardinaux soutenaient de tout leur pouvoir la fortune de la mère et du fils, dernière ressource de leur parti en Italie.

Affaires d'Italie. — Brouillerie entre Urbain VI et Charles de la Paix. — Les nouvelles qui venaient de ce pays-là faisaient espérer une révolution en faveur de Clément. Depuis plus de deux ans il se passait d'étranges scènes entre le pape Urbain et Charles de la Paix, reconnu et couronné roi de Sicile par ce pontife. Urbain était allé à Naples pour hâter les opérations de la guerre contre les Français et l'investiture de la principauté de Capoue pour son neveu François Prignano (2). Charles de la Paix souffrait impatiemment la présence d'un pape qui était de caractère à pousser bien loin les droits de bienfaiteur et la qualité de seigneur suzerain. D'ailleurs il n'avait aucune envie de se dessaisir d'une partie de ses

(1) *Vit. t. 1, p.* 1253. — (2) *Niem. l. 1, c.* 28.

états pour élever un simple gentilhomme comme Prignano. Les premières entrevues du pape et du roi furent très-froides. On logea Urbain au Château-Neuf, comme dans une espèce d'honnête prison : on lui donna ensuite plus de liberté ; mais son indigne neveu, le plus mauvais sujet qui fût peut-être au monde, ayant dans le même temps enlevé une religieuse d'un monastère de Naples, Charles de la Paix fit procéder contre lui ; et, après toutes les informations juridiques, il le déclara digne du dernier supplice. Le pape fut très-offensé de ce jugement. Il prétendait qu'étant seigneur suzerain du royaume, on ne pouvait, lui présent, condamner un grand à la mort. Les cardinaux s'entremirent de cette affaire. Il paraît que Prignano en fut quitte pour la confiscation de la plus grande partie de ses grandes terres, et qu'on le réduisit à se contenter de la ville et du château de Nocéra.

Le pape Urbain se retire à Nocéra.—Le pape, pour se délivrer de la contrainte où il se trouvait toujours à Naples, se retira dans la ville qu'on venait de céder à son neveu, et ce fut de là qu'il commença à traiter Charles de la Paix en sujet et en vassal. Il l'envoya sommer de supprimer les impôts dont le peuple était surchargé (1). Charles, irrité de cette sommation, répondit fièrement qu'il avait conquis son royaume, et qu'il prétendait y mettre tel ordre et y imposer tel subside qu'il lui plairait. Depuis ce moment les esprits furent irréconciliables.

(1) *Rain.* 1384, *n.* 4.

Conspiration de six cardinaux contre Urbain. —Pour surcroît de troubles, six cardinaux d'Urbain formèrent une conspiration contre sa dignité et contre sa personne. Ils devaient, dit-on, à certain jour, l'arrêter, le condamner comme hérétique, et le faire exécuter à mort par le supplice du feu (1). Le cardinal Manepulle des Ursins découvrit le complot. Les six cardinaux furent pris, appliqués à la torture, renfermés dans une étroite prison; et comme le pape ne doutait pas que Charles de la Paix et Marguerite son épouse n'eussent appuyé le mauvais dessein des conjurés, il prononça contre eux la sentence d'excommunication, et jeta l'interdit sur la ville de Naples : cette démarche lui attira toute l'indignation de Charles : ce prince fit marcher des troupes à Nocéra, et assiéger le pape, qui fut resserré pendant sept mois dans le château de cette place. Il y passa le temps à instruire le procès des six cardinaux, à les faire interroger et mettre à la question, à excommunier quatre fois le jour l'armée ennemie (2). Charles, de son côté, mit à prix la tête du pape; et cinq cardinaux qui étaient restés à Naples écrivirent au clergé de Rome pour se plaindre de la conduite d'Urbain (3). Il est assez étonnant que l'armée napolitaine, si animée contre ce pontife, ne pût venir à bout, en sept mois, de le forcer dans une petite citadelle mal pourvue de vivres et de soldats (4).

Urbain cependant aurait été obligé de se

(1) *Rainald.* 1385, *n.* 2 *et seq.* — (2) *Niem. l.* 1, *c.* 45, 46, 51, 52. — (3) *Rainald.* 1385, *n.* 3. — (4) *Vit. l.* 2, *p.* 983.

rendre bientôt, sans le secours qu'il obtint de Raymond de Bauce, seigneur de la maison des Ursins, et de Thomas, comte de Saint-Severin, l'un et l'autre ennemis de Charles de la Paix, et chef du parti angevin en Italie (1). Ces deux seigneurs rassemblèrent les débris de l'armée du duc d'Anjou et ce qui restait de Bretons au service du pape Clément; ils en firent un corps de bonnes troupes, et ils vinrent retirer Urbain et sa cour du château de Nocéra (2). En quoi on ne saurait trop admirer la singularité des circonstances, qui firent qu'Urbain dut son salut aux Clémentins, gens qu'il avait chargés de mille anathêmes, et avec qui il ne voulait pas qu'on eût le moindre commerce. Il est vrai que les soldats français songèrent d'abord à le livrer au pape Clément, dans l'espérance d'en tirer une grosse somme d'argent; mais Raymond de Bauce empêcha ce coup. Urbain acheta la fidélité de son escorte par une somme de douze mille florins d'or qu'il paya comptant, et par une autre de vingt-six mille qu'il promit de payer à certains termes.

Urbain se retire à Gênes.—Les Génois, pendant ce temps-là, firent partir leurs galères pour recevoir le pape. Il s'y embarqua, passa dans l'île de Sicile, et de là à Gênes, où il arriva le 23 septembre 1385. On voit bien, par la rapidité avec laquelle nous racontons tous ces grands événemens, que nous n'écrivons point l'histoire du schisme qui en était la cause. Le peu que nous venons d'en dire est

(1) *Hiem. l.* 1, *c.* 50. — (2) *Rainald.* 1385, *n.* 5.

pour ne pas perdre entièrement de vue le pape Urbain, compétiteur de Clément, et regardé alors comme un usurpateur du saint Siége par l'Eglise gallicane.

Ermite français à la cour d'Urbain. — Durant le séjour du pontife à Gênes on vit paraître à sa cour une espèce de fanatique, Français de nation, qui osa déclarer qu'il avait su par révélation divine que Clément VII était le seul légitime pape, et qu'Urbain était un intrus (1). Il se disait habitant du désert depuis quinze ans. Il était d'une haute taille, vêtu d'une soutane noire, portant une grande barbe avec un anneau au doigt, et affectant un air fort grave dans tout son maintien. Il était suivi de quatre domestiques; et quelques prélats français assurèrent le pape qu'il était connu et considéré à la cour de France. Urbain lui demanda d'où il savait que ses lumières sur la question présente venaient de Dieu. L'ermite ne donna point d'autres preuves que de s'offrir à tous les supplices, disant qu'il n'en redoutait aucun. Le pape le fit mettre en prison avec deux de ses gens, car les deux autres avaient pris la fuite. On les appliqua séparément à la question, et le prétendu prophète avoua que sa révélation était plutôt un effet des opérations du démon, qu'une connaissance inspirée de Dieu. Il aurait été puni apparemment comme coupable de lèse-majesté; mais les prélats français qui se trouvaient auprès d'Urbain intercédèrent pour lui, craignant que, si on le faisait mourir, le roi n'usât

(1) *Rainald.* 1386, *n.* 9.

de représailles sur leurs amis ou sur leurs parens. Le pape se contenta donc de lui faire couper la barbe, et de l'obliger à se rétracter publiquement; ce qu'il fit le premier dimanche de carême. On lui donna ensuite la liberté, on lui rendit son équipage, et il retourna en France, promettant de s'employer désormais à l'extinction du schisme.

Urbain fait mourir les cardinaux auteurs de la conspiration. — Urbain demeura à Gênes jusqu'au mois de décembre. Il tenait toujours dans les fers les cardinaux accusés d'avoir voulu attenter à sa vie. On le sollicita de toutes parts de leur faire grâce; mais il ne l'accorda qu'au seul cardinal Adam Eston, en considération du roi d'Angleterre, dont il était sujet. Les autres, il les fit périr, ou par le glaive, comme le disent quelques-uns (1), ou en les faisant jeter à la mer, comme d'autres l'assurent (2). Un châtiment si sévère intimida deux autres de ses cardinaux, savoir, Galiot de Petra-Mala et Pile de Prate, archevêque de Ravenne (3). Ils quittèrent la cour et l'obédience de ce pape pour se donner à son compétiteur Clément, qui les reçut favorablement, et qui les nomma une seconde fois au cardinalat. Pile de Prate avait été un des plus ardens défenseurs de l'élection d'Urbain : on a les lettres qu'il écrivait sur cela en 1379 au roi Charles V et au comte de Flandre (4). Caractère extrême en tout, il signala sa défection en faisant brûler publiquement à Pavie le

(1) *Niem. l.* 1, *c.* 60. — (2) *Rainald.* 1386, *n.* 11. — (3) *Niem. l.* 1, *c.* 61. — (4) *Vit. t.* 1, *p.* 1358.

chapeau qu'Urbain lui avait donné (1). Mais ce fut une acquisition passagère pour le parti clémentin. Après la mort du pontife trop redouté, Pile de Prate se retira auprès de Boniface IX, son successeur, qui eut encore la complaisance de lui rendre le chapeau de cardinal (2). Ces variations de l'archevêque de Ravenne firent qu'on l'appelait par dérision le *cardinal aux trois chapeaux*.

Charles de la Paix est tué en Hongrie. — Les deux papes furent délivrés au mois de février de cette année 1386 d'un ennemi qu'ils haïssaient presque également; et c'était peut-être le seul point en quoi ils s'accordaient. Charles de la Paix, ce meurtrier de la reine Jeanne et ce persécuteur du pape Urbain, voulut ajouter à sa couronne de Sicile celle de Hongrie, qui appartenait à Marie, fille aînée de Louis, roi de Hongrie et de Pologne. Elisabeth, veuve de ce prince et maîtresse des affaires à cause de la jeunesse de sa fille, parut d'abord favoriser les projets ambitieux de Charles. Elle souffrit même qu'il se fît couronner solennellement par l'archevêque de Strigonie; mais bientôt, craignant pour elle le sort de la reine de Naples, elle prévint les mauvais desseins que pouvait concevoir le nouveau roi, et elle le fit assassiner par un gentilhomme hongrois (3) : juste effet de la colère du Ciel, qui se servit d'une reine pour en venger une autre, et qui fit périr par la veuve d'un roi de la maison de France un

(1) *Rainald.* 1379, *n.* 51. — (2) *Gobel. persona, æt.* 6, *c.* 81. — (3) *Rainald.* 1386, *n.* 2.

prince dont la cruauté déshonorait ce sang illustre.

La Lithuanie se convertit au christianisme sous la reine Hedvige, princesse de la maison de France. — Toutes ces horreurs, que nous ne rappelons ici qu'avec effroi, furent réparées avantageusement par la conversion de la Lithuanie au christianisme : événement qui n'est point étranger à l'histoire de l'Eglise gallicane, puisqu'il fut procuré par une princesse du sang de nos rois, fille cadette du roi Louis de Hongrie dont nous venons de parler. Hedvige (c'était le nom de cette princesse) se trouvait héritière de la Pologne, partie des états du roi son père. Elle fut recherchée en mariage par Jagellon, duc de Lithuanie, encore païen, comme toute sa nation (1), et l'espérance d'étendre la foi chrétienne dans cette vaste contrée la fit consentir à cette alliance, malgré l'opposition qu'elle sentait pour un prince encore à demi barbare. Jagelon embrassa effectivement le christianisme, reçut le baptême, épousa Hedvige, unit pour toujours la Lithuanie à la Pologne, et se fit avec son épouse l'apôtre des Lithuaniens, qui se convertirent presque tous. Indépendamment de cette action héroïque, la reine Hedvige méritait une place dans les annales de l'église. Libérale envers les pauvres, les églises et les monastères, humble sous le diadême, couverte d'un cilice sous les ornemens de la royauté, partageant son temps entre les soins du gouvernement et la prière, protégeant les per-

(1) *Dlugoss. l.* 10, *p.* 104.

sonnes de piété et les gens de lettres, grave, modeste, pleine de douceur et de bonté, faisant le bonheur de son époux et de ses peuples; c'est en peu de mots le portrait que nous en fait l'histoire de Pologne. Dieu l'enleva de ce monde à la fleur de l'âge en 1399, et sa mort fut suivie de miracles éclatans. Il ne faut pas la confondre avec une autre princesse, Hedvige, qui vivait deux siècles auparavant, et qui a été canonisée par le pape Clément IV.

Ladislas, prince polonais, moine à Saint-Bénigne de Dijon. — Tandis que la maison de France gouvernait la Pologne, soit sous le roi Louis de Hongrie, soit sous la reine Hedvige sa fille, on vit sortir de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon un prince polonais qui prétendait à cette couronne. Ce prince était Ladislas le Blanc, issu de la maison des Piasts, qui cessa de régner en Pologne à la mort de Casimir le Grand (1). Ladislas, cousin issu de germain de Casimir, avait d'abord possédé de grandes terres, entre autres le duché de Gnieucovie; mais, touché de Dieu, il s'était dépouillé de tout pour mener une vie plus parfaite. Après un voyage aux saints lieux de la Palestine il vint en France, et il y embrassa la profession monastique dans l'abbaye de Cîteaux; de là il passa à Saint-Bénigne de Dijon (2), où il fut reçu sur le pied de convers; ce qui ne s'accorde pas trop avec les histoires de Pologne, qui disent qu'il était diacre (3). Casimir le Grand étant mort en 1360, Louis, roi de Hongrie, qui était

(1) *Dlugoss. l.* 10, *p.* 17, 18, 28 *et* 30. — (2) *Robert. Gallia Christ. Divio, p.* 71. — (3) *Summ. vet. edit. t.* 4, *p.* 167.

son neveu, fils de sa sœur, fut reconnu roi de Pologne par le gros de la nation; mais quelques seigneurs, fâchés de voir passer le sceptre dans une maison étrangère, songèrent à tirer Ladislas le Blanc de son monastère de Saint-Bénigne (1). Ils vinrent en effet à Dijon, ils firent briller le diadême aux yeux du solitaire: tentation bien forte pour une vertu commune. Ladislas consentit à retourner au siècle. Il demanda dispense au pape, qui était alors Grégoire XI; il en fut refusé, et il ne laissa pas de poursuivre son entreprise (2).

Le pape Grégoire XI refuse la dispense. — Le peu de secours qu'il trouva pour la faire réussir l'obligea de recourir au roi de Hongrie, celui de tous les souverains qui devait lui être le plus opposé. La reine de Hongrie était nièce de Ladislas, et apparemment qu'il se désista lui-même de ses vues sur la Pologne, content de rentrer dans les terres qu'il y avait possédées autrefois. Ce tempérament, joint à la protection de la reine, mit peu à peu le prince fugitif dans les bonnes grâces du roi Louis. On sollicita de sa part à la cour d'Avignon une dispense, afin que Ladislas pût jouir de ses anciens domaines. Grégoire XI refusa encore cette grâce, persuadé que l'inconstance d'un religieux dégoûté de sa profession n'était pas une raison légitime pour le décharger des saints engagemens qu'il avait pris avec Dieu. Le refus irrita l'ambition de Ladislas, au

(1) *Salomon Neugebaver. Hist. Polon. t. 4, p. 215.* — (2) *Chr. Joan. Herburt de Fulstin. l. 11, c. 4.*

lieu de la guérir. Il prit le parti de s'échapper de la cour de Hongrie, d'entrer en Pologne, d'y assembler des troupes, et de s'emparer de quelques forteresses (1). Le roi de Hongrie, qui voulait bien lui permettre de reprendre les terres de sa famille, n'entendait pas que cela se fît par la voie des armes. Il donna ordre à ses généraux de marcher contre lui; et la guerre, selon les historiens de Pologne, dura depuis l'an 1373 jusqu'en 1377.

Il retourne à Saint-Bénigne. — Il obtient de Clément VII la dispense de ses vœux. — Ladislas vaincu s'accommoda encore avec le roi Louis moyennant une somme d'argent et une riche abbaye en Hongrie. Sa légèreté naturelle, plutôt que l'esprit de son état, le ramena à Saint-Bénigne de Dijon, et il y demeura jusqu'en 1382. Grégoire XI était mort, et Clément VII, pontife d'Avignon, avait trop d'intérêt à ménager les princes, pour leur refuser des grâces. Ladislas, qui portait toujours dans le cœur le désir de régner, renouvela ses sollicitations pour obtenir la dispense de ses vœux. Clément l'accorda d'autant plus volontiers que c'était pour lui une voie toute naturelle de soustraire la Pologne à l'obédience d'Urbain, et de s'attacher à lui-même ce grand royaume (2). La bulle de dispense fut signée le 13 septembre 1382, précisément le jour même que le roi Louis de Hongrie mourut, laissant, comme nous avons dit, son

(1) *Pistor. Nidan. Pol. rer. t. 2, l. 4, c. 30.* — (2) *Robert Gallia Christ. ubi suprà.*

royaume de Pologne à sa fille Hedvige (1).

Il meurt à Strasbourg. — On ne trouve point dans les histoires de Pologne que Ladislas ait disputé la succession à cette princesse; mais, comme il n'avait demandé dispense qu'afin de s'emparer du trône, on ne peut douter qu'il n'ait fait quelques démarches pour cela. Le temps et le lieu de sa mort en sont une nouvelle preuve. Il mourut à Strasbourg le 1er mars 1388, comme le témoigne son épitaphe qu'on lit encore dans l'église de Saint-Bénigne de Dijon. Il mourut en revenant de Pologne à Dijon, comme l'assurent tous les historiens polonais (2). Cela montre évidemment qu'il y eut une excursion de Ladislas en Pologne, sous le règne de la reine Hedvige, c'est-à-dire depuis 1382 jusqu'en 1388 (3). Quoi qu'il en soit, ce prince, mourant hors de son monastère de Saint-Bénigne, ordonna que ses cendres y fussent rapportées. Elles reposent dans cette abbaye, et il est représenté sur la tombe avec le manteau royal * et la couronne sur la tête : ornemens qui marquent plutôt ce que Ladislas avait voulu être, que ce qu'il avait été.

L'AN 1387. — *Le bienheureux Pierre de Luxembourg meurt à Avignon.* — Le jeune prince Pierre de Luxembourg était bien éloigné d'imiter l'exemple du prince polonais :

* Nous apprenons cette particularité de D. Urbain Planchet, religieux de Saint-Bénigne. Ce révérend père a bien voulu nous fournir un mémoire sur ce qui concerne le prince polonais dont nous venons de parler.

(1) *Gallia Christ. Summ. ubi suprà.* — (2) *Spond.* 1383, n. 3. — (3) *Salomon Neugebav. ubi suprà.*

tandis que celui-ci oubliait la sainteté de sa profession pour courir après les honneurs du siècle, le bienheureux Pierre, élevé malgré lui aux plus éminentes dignités de l'Eglise, vivait à la cour du pape comme un solitaire, et sous l'éclat de la pourpre romaine comme le pénitent le plus mortifié. Cette année 1386 il était venu s'établir à Avignon (1), séjour des cardinaux de cette obédience (2); mais il se proposait d'entreprendre bientôt des pélerinages de dévotion, autant peut-être pour s'éloigner du tumulte des affaires, que pour satisfaire sa piété (3). Il voulait aller à Notre-Dame du Puy, de Chartres et de Boulogne, à Saint-Jean d'Amiens, au tombeau de saint Thomas de Cantorbery, à Sainte-Ursule de Cologne. Il avait aussi résolu de porter des paroles de paix aux rois de France et d'Angleterre, et de parcourir les cours étrangères, surtout celles d'Allemagne, pour mettre fin au schisme; mais une maladie de langueur, causée par ses austérités excessives, arrêta tous ses projets de piété et de charité. Depuis la fin de décembre qu'il se sentit attaqué, jusqu'au 2 juillet de l'année suivante qu'il mourut, on remarqua dans lui un air de gaîté extraordinaire : témoignage de l'innocence de son âme, et du désir qu'il avait d'aller s'unir à Dieu. Il ordonna par son testament qu'on l'enterrât dans le cimetière public, avec les pauvres et sans cérémonie. Sa ferveur dans la réception des derniers sacremens, sa

(1) *Vit. t. 1, p.* 1320. — (2) *Pagi Breviar. Pont. t.* 4, *p.* 277. — (3) *Act. SS. t.* 1, *Jul. p.* 548.

patience dans les maux qu'il souffrait, son affabilité à l'égard de tous ceux qui le visitaient dans sa maladie, son amour pour Dieu, son union avec Jésus-Christ crucifié, tout cela, dans un âge d'un peu moins de dix-huit ans, le fit paraître encore plus cher et plus aimable qu'il n'avait paru jusqu'alors. Il était mûr pour le Ciel : Dieu l'appela à lui ; la cour romaine changea ses larmes en cantiques d'allégresse quand elle vit les miracles qui illustrèrent tout aussitôt son tombeau.

Ses miracles après sa mort. — Tous les historiens du temps ont parlé avec complaisance de ces merveilles, dont la multitude, les circonstances, les différentes espèces furent véritablement prodigieuses (1). On a dans les actes des Saints le procès-verbal des plus authentiques (2) : les témoins sont cités au nombre de soixante-douze, tous obligés par serment à déclarer la vérité (3). La canonisation du jeune cardinal, demandée par les plus grands princes, sollicitée par l'Université de Paris, comme nous le verrons bientôt, entamée par Clément VII, reprise sous Martin V et par le concile de Bâle, n'a cependant point été conclue dans les formes, et la raison qu'on en rapporte, c'est qu'à Rome on n'a jamais voulu lui donner que le titre de confesseur non pontife, et non la qualité d'évêque et de cardinal, parce qu'il avait été l'un et l'autre dans l'obédience de Robert de Genève : condition qui souffrait quelque difficulté dans les

(1) *Froissart, vol.* 3, *p.* 252. — (2) *Jean Juv. p.* 61. — (3) *Hist. anon. p.* 135.

pays attachés autrefois à Robert, comme au légitime pontife (1). Cependant l'Eglise a fait pour honorer Pierre de Luxembourg l'équivalent d'une canonisation juridique. En 1527 le vrai pape Clément VII, de la maison de Médicis, lui donna le titre de bienheureux, et il permit aux Célestins d'Avignon, qui possèdent ses reliques, de lui rendre un culte dans leur église. En 1600, le vice-légat et l'archevêque d'Avignon établirent dans cette ville, pour le 5 juillet, la fête du bienheureux Pierre de Luxembourg, sous le titre et les obligations de fête de commandement. Enfin en 1629, Urbain VIII accorda aux Célestins de la même ville de réciter, le jour de la fête du bienheureux Pierre de Luxembourg, l'office double de confesseur non pontife.

Avantage qu'en retire le parti du pape Clément. — La sainteté de ce jeune prince, digne de la vénération publique à dix-huit ans, jeta un grand éclat dans l'Eglise de France, et le parti de Clément acquit par là beaucoup de crédit auprès de la multitude. On s'imagina qu'un saint et un thaumaturge n'avait pu prendre le mauvais parti dans l'affaire du schisme, et que celui qui l'avait fait cardinal ne pouvait être un intrus : principes néanmoins peu solides, puisque dans une matière aussi contestée que l'étaient les droits des deux papes, et dans un âge aussi tendre que l'était celui du bienheureux Pierre de Luxembourg, la bonne foi pouvait s'allier avec l'erreur, et la sainteté se trouver dans un partisan de l'anti-pape (2).

(1) *Act. SS. ibid. p.* 565. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 516.

Le roi d'Aragon se déclare pour le même pape. — L'obédience de Clément s'augmenta encore considérablement par la démarche que fit alors le roi d'Aragon. Il venait de monter sur le trône, et il commença son règne par déclarer que Clément VII était le vrai pasteur et chef de l'Eglise. Cette affaire avait été préparée depuis long-temps : le roi Pierre le Cérémonieux s'était donné des mouvemens dans les cours de Rome et d'Avignon pour avoir des lumières sur le fait des deux élections; et, après bien des procédures, il était, dit-on, sur le point d'adhérer à Clément; mais la mort l'empêcha de conclure (1). Le prince don Juan, son fils et son successeur, sollicité par le cardinal Pierre de Lune, mit la dernière main à cette délibération (2). Il tint une assemblée solennelle à Barcelone, le 24 février de cette année 1387, et tous les grands, tant ecclésiastiques que séculiers, se conformèrent à la détermination du prince. Aussitôt après, Clément donna le chapeau de cardinal à Jacques d'Aragon, évêque de Valence, cousin-germain du feu roi Pierre. Sous le règne précédent, Jacques n'avait point osé accepter cette dignité, que la cour d'Avignon lui offrait; mais le roi don Juan s'étant déclaré pour Clément, il la reçut volontiers, et le cardinal de Lune lui conféra le chapeau avec les cérémonies ordinaires.

Avantages du parti de Clément en Italie. — Les affaires de Clément prenaient aussi une grande supériorité dans le royaume de Naples. Après la mort de Charles de la Paix, on en-

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 518 *et* 1365. — (2) *Ibid. t.* 2, *p.* 988.

voya d'Avignon en Italie Othon de Brunswik, prince très-capable par sa valeur et par sa prudence de relever un parti malheureux. Il avait été pris, comme nous avons dit, dans la première guerre de Naples; mais depuis deux ans, tiré de sa prison par un parti de Bretons qui couraient la campagne, il s'était réfugié en France, attendant l'occasion de venger la mort de la reine Jeanne son épouse (1). La Providence avait fait justice elle-même du meurtrier : Charles de la Paix n'était plus; mais son fils Ladislas, sous la régence de Marguerite sa mère, se portait encore pour roi de Naples, et par conséquent pour ennemi d'Othon, du jeune Louis d'Anjou et du pape Clément. Ladislas avait pour lui toutes les créatures de son père, toute l'industrie de sa mère, et il était en possession : titre infiniment précieux dans les affaires d'intérêt.

Si le pape Urbain avait voulu se réconcilier avec lui, comme la régente l'en sollicitait, il n'y a pas de doute que le parti angevin et clémentin n'eût encore succombé sous la puissance du fils, comme autrefois sous celle du père; mais Urbain, toujours ennemi mortel de Charles de la Paix et de tous ceux qui lui appartenaient (2), crut que, dans cette confusion d'intérêts et de passions, il se rendrait maître d'un royaume qu'il regardait comme dévolu au saint Siége. Jamais politique ne fut plus mal concertée. Othon de Brunswik à son entrée en Italie s'aboucha avec Thomas de Saint-Séverin et les autres Clémen-

(1) *Niem. l. 1, c. 60.* — (2) *Rainald.* 1387, *n.* 2.

tins, restes de la faction angevine; ensuite ils s'approchèrent tous ensemble de Naples avec une petite armée. On était au 1er juillet : le 7, deux galères de Provence débarquèrent un renfort de troupes envoyées par le duc d'Anjou. Othon et les siens, soutenus d'un gros parti qu'ils avaient dans la ville, y entrèrent en vainqueurs, et accablèrent les Urbanistes et les partisans de Ladislas désunis et ennemis les uns des autres.

Après bien des violences, malheur inséparable d'une révolution, Naples et la plupart des villes du royaume reconnurent Louis d'Anjou pour leur roi et le pape Clément pour leur pontife. Marguerite et Ladislas se réfugièrent à Gaëte, où ils vécurent plusieurs années dans une médiocrité de fortune qui ressemblait fort à une véritable indigence. Pour le pape Urbain, occupé toujours de ses inimitiés contre les deux partis (1), il publia deux bulles à Luques, où il était alors : la première, en date du 29 août, annonçait des indulgences en faveur de ceux qui poursuivraient les Clémentins, déjà maîtres de Naples (2) ; l'autre, du 6 septembre, déclarait Ladislas déchu de la principauté d'Achaïe, qui faisait partie de la succession de son père (3) : procédures parfaitement inutiles dans les circonstances. La croisade surtout parut un effort déplacé (4); personne ne voulut tenter le sort des armes pour une cause qui n'était malheureuse que par la résolution qu'avait prise ce pape de ne

(1) *Niem. l. 1, c. 67.* — (2) *Rainald. 1387, n. 7.* — (3) *S. Anton. 3 part., tit. 22, c. 2.* — (4) *Rainald. 1387, n. 7.*

jamais rendre son amitié et sa protection à la famille de Charles de la Paix.

Urbain refuse la voie d'un concile pour terminer le schisme. — D'un autre côté, Urbain mécontenta les princes d'Allemagne, qui lui avaient envoyé des personnes affidées pour traiter avec lui de l'union de l'Eglise, et pour lui proposer la célébration d'un concile. Ils lui offraient toute sorte de facilités pour l'exécution de ce projet; mais toute la réponse qu'on put tirer de lui fut qu'il était le vrai pape, et qu'il n'était pas à propos de révoquer cette vérité en doute (1).

Clément propose le concile. — Au contraire, le pape Clément sut se donner un air de désintéressement et de zèle, qui était un coup de maître en fait de politique. Il envoya de toutes parts des légats pour proposer de finir le schisme par la voie d'un concile général (2). A Florence on reçut l'ambassade avec honneur. Les envoyés haranguèrent dans le sénat, et la conclusion de leur discours fut de prier les Florentins de s'entremettre pour la célébration du concile, avec promesse de la part de Clément que, si l'Eglise maintenait son élection, il ferait Urbain cardinal; et que, pour lui, il se remettrait de sa fortune à la disposition d'Urbain son compétiteur, si Urbain était déclaré avoir seul droit à la papauté (3). Clément offrait aussi aux Florentins de les reconnaître pour vicaires du saint Siége dans les terres voisines de l'Etat ecclésiastique, et

(1) *Niem. l.* 1, *c.* 66. — (2) *Rainald.* 1387, *n.* 9. — (3) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 618.

il leur demandait de mettre en séquestre les biens de l'Eglise jusqu'à la décision du concile général. La république de Florence répondit que la célébration d'un concile ne dépendait pas d'elle, mais qu'elle y emploierait ses bons offices auprès des rois et des grands princes de la chrétienté; qu'à l'égard du parti qu'on avait pris d'obéir à Urbain, on était résolu de s'en tenir là jusqu'à ce l'Eglise universelle en eût autrement ordonné (1).

Les ambassades de Clément n'eurent pas grand succès pour l'affaire capitale, qui était l'extinction du schisme (2); mais elles lui firent beaucoup d'honneur dans le monde; et le contraste de son compétiteur, déterminé à rejeter la voie du concile, en relevait infiniment le mérite. Au reste, c'était l'Université de Paris, appuyée de la cour de France, qui avait pressé Clément de faire cette tentative auprès des princes. On murmurait sans cesse dans cette fameuse école de la durée du schisme, et l'on y parlait d'obliger les deux papes à embrasser la voie de cession, c'est-à-dire à se démettre du pontificat : langage qui dans la suite devint bien plus fréquent et bien plus redoutable aux papes antagonistes.

Commencement de la querelle entre Jean de Montson et l'Université de Paris. — Jean de Montson soutient que la doctrine de la conception immaculée de la sainte Vierge est contraire à la foi. — On vit éclater cette année dans l'Université une querelle commencée trois ans

(1) *S. Anton.* 3 *part., tit.* 22, *c.* 2. — (2) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 618.

auparavant par un Dominicain aragonais, nommé Jean de Montson, professeur au couvent des frères Prêcheurs de Paris, rue Saint-Jacques. Il s'était hasardé à dire publiquement que la sainte Vierge avait été conçue avec la tache du péché originel comme tous les autres enfans d'Adam (1). Ainsi l'historien de l'Université expose-t-il en cet endroit la doctrine de ce religieux; mais dans la suite il en parle avec bien plus de précision, et on le trouve d'accord sur cela avec tous les actes authentiques du temps, surtout avec le mémoire que Pierre d'Ailli dressa au nom de l'Université contre les articles de Jean de Montson (2). On voit donc par toutes ces pièces, les plus décisives qu'on puisse désirer en ce genre, que le professeur dominicain soutint toujours qu'il est *expressément* contre la foi de dire que la sainte Vierge a été exempte du péché originel : proposition qui révolta tout le monde, et qu'on jugea digne de censure.

Dès l'an 1384 l'Université déclara que la doctrine du Dominicain était scandaleuse et erronée; et comme les fidèles étaient accoutumés depuis long-temps à révérer la conception immaculée, les Jacobins de Paris, *qui paraissaient entrer dans les vues de leur confrère*, se virent exposés à une espèce de persécution publique. La chose alla si loin, qu'ils furent obligés pendant plusieurs jours de se tenir cachés dans leur maison, pour éviter les injures dont les écoliers et le peuple les chargeaient quand ils se montraient dans les rues. La tem-

(1) *Du Boulai*, t. 4, p. 599. — (2) *Vit.* t. 1, p. 1373.

pête se serait apparemment calmée si Jean de Montson, instruit par le premier orage qu'il avait essuyé, eût su dissimuler ou modérer ses sentimens; mais une doctrine dont on est une fois prévenu est comme une flamme intestine, qu'il n'est pas possible de cacher long-temps.

Cette année 1387 Montson produisit dans son acte de résompte tout le fond de ses sentimens contre la conception immaculée de la Vierge. La faculté de théologie en fut scandalisée (1); les docteurs rappelèrent à cette occasion sa thèse de Vespérie (2); et de ces deux actes ils tirèrent quatorze articles, qui furent trouvés mauvais et condamnables (3). Mais, avant que d'en venir aux procédures, le doyen de la faculté exposa dans une assemblée les propositions, sans en nommer l'auteur (3). Jean de Montson était présent; il se leva, et, avouant cette doctrine, il dit qu'il n'avait rien avancé que de l'avis des premiers supérieurs de son ordre, et qu'il y persisterait jusqu'à la mort, s'il était nécessaire. Le doyen l'avertit doucement de rentrer en lui-même : il le refusa. On nomma douze députés * qui firent leur rapport à plusieurs reprises : on somma le Jacobin de révoquer ses erreurs; il le promit de bouche, mais on n'en vit aucun effet. Enfin la faculté s'assembla le 6 juillet aux Mathurins, et l'on censura les propositions que voici avec la censure.

Propositions de Jean de Montson avec la

* Ou examinateurs.

(1) *Echard. Bibl. FF.* — (2) *Præd. t.* 1, *p.* 691. — (3) *Dargentré, Coll. Jud. t.* 1, *2 part.*, *p.* 61. — (4) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 618 *et* 629.

censure. — « I. L'union hypostatique en Jésus-» Christ est plus grande que l'union des trois » personnes dans l'essence divine. » Jean de Montson avait simplement rapporté ceci, sans le soutenir; c'est pourquoi on n'y attacha point de qualification.

« II. Il peut y avoir une pure créature aussi » capable de mériter pour elle-même et pour » les autres que l'âme de Jésus-Christ, sup-» posé le concours de la grâce habituelle. » Cette proposition est fausse, mal sonnante et erronée.

« III. Une pure créature, dans l'état naturel, » peut jouir de la division béatifique de l'es-» sence divine. » Cette proposition est fausse, déjà condamnée à Paris, et erronée.

« IV. Il peut y avoir une pure créature plus » parfaite pour mériter que l'âme de Jésus-» Christ; savoir, la grâce donnée à Jésus-» Christ. » Ce docteur, mauvais philosophe, supposait que la grâce donnée à Jésus-Christ pouvait tenir lieu de l'essence même de l'âme, c'est-à-dire qu'elle pouvait faire les mêmes opérations et animer le corps. C'était là cette créature qu'il imaginait plus parfaite que l'âme de Jésus-Christ. La proposition est déclarée fausse, erronée, absurde en *théologie* et en philosophie.

« V. S'il y avait une créature plus parfaite » que l'âme de Jésus-Christ, il semble qu'elle » serait hors du genre » (c'est-à-dire qu'elle n'aurait aucun attribut commun avec les autres créatures). Même qualification qu'à la précédente.

« VI. Il n'est pas contre la foi de supposer

» qu'il est absolument et simplement néces-
» saire que quelque créature existe. » Proposition fausse, et, selon le sentiment commun des théologiens, mal sonnante dans la foi.

« VII. Il ne répugne pas que ce qui existe » nécessairement ait une cause. » Proposition fausse et erronée.

« VIII. Il est * plus conforme à la foi de » dire qu'outre le premier être, il est *sim-* » *plement et absolument* nécessaire que quel- » que chose existe, que de dire *précisément*, » qu'outre le premier être, il est nécessaire » que quelque chose existe (1). » Jean de Montson, toujours trompé par sa métaphysique, croyait qu'en disant, il est *simplement et absolument* nécessaire qu'outre le premier être quelque chose existe, on affirmait seulement dans les créatures l'immutabilité de l'essence; au lieu qu'en disant *précisément*, il est nécessaire qu'outre le premier être quelque chose existe, on affirmait l'immutabilité, tant de l'essence que des modes et des autres accidens. Cette proposition est déclarée fausse et erronée, en tant qu'elle suppose, comme une chose conforme à la foi, que quelque chose de créé existe nécessairement.

« IX. Il est très-expressément contre la foi » de dire qu'une chose contraire à l'Ecriture est » vraie. » Le professeur avançait ceci comme le fondement de son opinion touchant la conception de la Vierge; car il prétendait qu'il

* M. Dupin rapportant les propositions de Jean de Montson (quinzième siècle, partie seconde) n'expose pas bien la huitième.

(1) *Voy. Dargentré, Coll. Jud.* . 1, *part.* 2, *p.* 102.

était contraire à l'Ecriture de dire que la sainte Vierge avait été exempte du péché originel. La proposition est condamnée comme fausse, à cause de son universalité, et parce qu'on n'y distingue pas les contrariétés apparentes des contrariétés réelles.

« X. Il est expressément contre la foi de » dire que quelqu'un, outre Jésus-Christ, n'a » pas contracté le péché originel. » La proposition est fausse, scandaleuse, offensive des oreilles pieuses, et avancée témérairement, nonobstant la probabilité de la question si la bienheureuse Vierge a été conçue dans le péché originel.

« XI. Il est expressément contre la foi de » dire que la sainte Vierge Marie n'a pas con- » tracté le péché originel. »

« XII. Il est autant contre l'Ecriture sainte » d'admettre qu'une seule personne, outre Jé- » sus-Christ, a été exempte du péché originel, » que d'en admettre dix. »

« XIII. Il est plus contre l'Ecriture de dire » que la sainte Vierge n'a pas été conçue en » péché originel, que d'assurer qu'elle a été » tout ensemble dans l'état des bienheureux » et dans l'état des voyageurs *, dès le pre- » mier instant de sa conception ou de sa sanc- » tification. » Ces trois dernières propositions sont qualifiées comme la dixième.

« XIV. L'explication de l'Ecriture ne doit » être tirée que de l'Ecriture même. » Cette

* M. Dupin a lu *victricem* au lieu de *viatricem* : car il met, *que de dire qu'elle a été tout ensemble bienheureuse et victorieuse*. Ce qui ne présente aucun sens. Le continuateur de M. Fleury a copié M. Dupin.

proposition est fausse et erronée si l'on entend que l'explication doit se trouver expressément dans l'Ecriture. Elle est encore contraire aux décisions et aux usages de l'Eglise catholique.

L'Université entière confirme la censure des propositions précédentes. — L'évêque de Paris prend connaissance de l'affaire. — Jean de Montson est condamné. — Pour donner plus de poids à sa censure, la faculté de théologie requit l'Université entière de la confirmer. Ensuite ils déférèrent tous ensemble le jugement définitif des propositions et de la personne du professeur à Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, successeur d'Aimeri de Manac dans ce siége. L'évêque commença ses procédures par les citations canoniques; l'accusé ne comparaissant point, il fut condamné et excommunié comme contumace. On lui donna cependant encore un délai assez long, pendant lequel les propositions furent discutées et examinées par les plus habiles docteurs en théologie et en droit canon (1). Enfin, le 23 août, la sentence de l'évêque fut portée en présence de Ferri Cassinel, évêque d'Auxerre, du recteur de l'Université, du sous-chantre de Notre-Dame et de plusieurs autres personnes qui y avaient été invitées. Ce jugement contenait une défense, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, et réservée à l'évêque, de publier, prêcher, ou soutenir en public ou en particulier les quatorze propositions ci-dessus énoncées : même peine contre ceux qui les entendraient publier ou soutenir,

(1) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 630.

s'ils n'en découvraient l'auteur à l'évêque ou à son official (1). Quant à la personne de Jean de Montson, il était dit qu'on l'arrêterait et mettrait en prison si l'on pouvait, même en implorant le secours du bras séculier. Au reste, dans tout le cours du procès, l'évêque fit prier plusieurs fois l'inquisiteur ou son vice-gérant de se joindre à la cause; mais il ne voulut jamais s'en mêler (2) (c'était probablement un religieux de l'ordre de Saint-Dominique). On observa d'ajouter à la sentence, *sauf en tout l'honneur et l'autorité du saint Siége apostolique.*

Condamnation d'un Italien fanatique. — Le même évêque de Paris, fort zélé, à ce qu'il paraît, contre tous les novateurs, condamna peu de temps après un Italien nommé Thomas, natif de la Pouille, homme fanatique, qui se disait envoyé du Saint-Esprit pour confondre toutes les hérésies et pour faire régner toutes les vertus (3). Il avait composé un livre rempli d'erreurs sur la sainte Vierge, les sacremens de l'Eglise et la hiérarchie (4). Pierre d'Orgemont porta sa sentence, et livra le coupable au bras séculier; mais les médecins ayant jugé qu'il avait l'esprit faible, on aima mieux le renfermer comme un fou que de le punir de mort comme hérétique. On se contenta de brûler son livre publiquement.

Autre hérétique ennemi des sacremens, surtout de l'eucharistie. — Un autre ennemi de Dieu et de l'Eglise, nommé Lorin, avait été pris

(1) *Dargentré*, t. 1, *part.* 2, *p.* 64. — (2) *Du Boulai*, t. 4, *p.* 630. — (3) *Ibid. p* 634. — (4) *Dargentré*, t. 1, *part.* 2, *p.* 151.

depuis quelques années apparemment sur les terres de l'abbaye de Saint-Denis, car on le tenait renfermé dans la prison de ce monastère. L'évêque de Paris entreprit de lui faire son procès, et l'affaire était aisée à terminer (1), car ce misérable avait déclamé publiquement, et même dans les églises, contre tous les sacremens, et en particulier contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Mais l'abbé de Saint-Denis prétendit qu'il était en possession de connaître du crime d'hérésie. L'évêque lui disputa ce droit : le conflit de juridiction dura huit ans, et il ne fut terminé qu'en 1389, non par sentence définitive et suivant les lois, mais parce que le coupable mourut en prison : heureux en quelque sorte d'avoir prévenu par une mort naturelle la rigueur des supplices auxquels il ne pouvait échapper. Toute la vengeance qu'on tira de lui fut d'enterrer son corps en terre profane.

Suite de l'affaire de Jean de Montson. — Cependant Jean de Montson, qui était demeuré à Paris pendant l'instruction de son procès, appela de la sentence de l'évêque de Paris et de la censure de l'Université au pape Clément VII. Son appel était motivé de la doctrine de saint Thomas, qu'il disait blessée par ce jugement, et de la dignité suprême du saint Siége, qu'il représentait comme le seul tribunal où devaient ressortir les questions de la foi, parce qu'elles étaient du nombre des causes majeures (2). En conséquence de cet acte, il alla lui-même poursuivre l'affaire à Avi-

(1) *Hist. anon. de Ch. VI, p.* 183. — (2) *Dargentré, t.* 1, *part.* 2, *p.* 151.

gnon; et comme ceux qui ont déjà perdu leur cause traitent toujours leurs premiers juges de gens prévenus ou ignorans, le Dominicain ne manqua pas de remplir la cour romaine de ses plaintes contre l'évêque de Paris et l'Université.

Mais, pour rompre le charme que pouvait former dans les esprits un homme adroit, assez disert et non contredit, l'Université publia un écrit, en date du 14 février 1388 (1), par lequel, après avoir fait un détail de toutes ses démarches, elle conjure tous les fidèles, et surtout les prélats et les autres ecclésiastiques, de prendre en main la cause de Dieu et de sa très-sainte mère; de ne se point laisser prévenir par les discours des ennemis de l'Université, et de condamner comme *erronés* tous les articles qu'elle condamne, à moins, ajoute-t-on, que le saint Siége n'en juge autrement; ce qui n'est pas vraisemblable. A l'égard de la doctrine de saint Thomas, dont les Dominicains se paraient, l'Université déclare, comme elle avait déjà fait une infinité de fois, qu'elle n'y a point donné atteinte; que toute sa censure tombe seulement sur ceux qui voudraient prendre dans un mauvais sens les paroles de ce saint docteur; qu'enfin *elle est* surprise d'entendre dire dans le public que, sous ce prétexte de venger la doctrine de saint Thomas, les premiers supérieurs de l'ordre de Saint-Dominique, ou même l'ordre entier entrent dans les intérêts de l'accusé (2).

L'AN 1388. — *Le chapitre général des Do-*

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 622.* — (2) *Ibid.*

minicains soutient Jean de Montson.—Le procès de Jean de Montson était effectivement une affaire de corps; car cette même année le chapitre général des frères Prêcheurs, attachés à l'obédience du pape Clément, s'étant tenu à Rodez le 17 mai, on y appela au pape de la sentence portée contre le professeur, et l'on nomma en même temps dix docteurs en théologie pour lui servir de conseil et de protection (1). Un auteur contemporain pousse bien plus loin l'ardeur des Dominicains pour leur confrère (2). Il assure qu'ils avaient destiné à sa défense un corps de soixante-dix docteurs, et un fonds de quarante mille écus d'or; « à quoi » il faut ajouter, dit-il (3), le grand nombre » de personnes qui leur étaient affectionnées; » la considération qu'ils avaient auprès des » princes, dont ils gouvernaient les conscien» ces; les charges de toute espèce qu'ils exer» çaient dans la cour pontificale : préjugés bien » forts pour le succès de leur affaire, si la fa» veur avait dû la terminer. »

L'Université envoie quatre de ses docteurs à Avignon, pour soutenir le procès contre le Dominicain.—Pierre d'Ailli, chef de la députation.—L'Université envoya aussi à Avignon quatre de ses docteurs, gens choisis et capables de tenir tête à un parti puissant. Le chef de la députation fut le célèbre Pierre d'Ailli, grand-maître du collége de Navarre. Il était né à Compiègne, d'une famille très-obscure, et qui, en genre de fortune, laissait tout à faire aux

(1) *Echard. t. 1, p.* 693.— (2) *Durgentré, p.* 66.— (3) *Hist. anon. p.* 164.

talens. Il s'attacha de bonne heure au collége de Navarre. En 1375 il y expliquait le maître des sentences. Cinq ans après il reçut le bonnet de docteur en théologie, et dès lors il parla de finir le schisme par la célébration d'un concile général : c'était une annonce de ce qu'il devait entreprendre dans la suite pour l'union de l'Eglise. On le fit, en 1381, chanoine de Noyon; il fut rappelé en 1384 pour gouverner le collége de Navarre, sa maison chérie et son berceau (1). Il était alors âgé de trente-quatre ans, et il en avait trente-huit quand il alla soutenir en cour de Rome le procès de l'Université. Ses collègues furent Jean de Neuville, bernardin; Pierre d'Alainville, religieux de Saint-Benoît, et Gilles Deschamps, * aussi docteur, puis grand-maître de Navarre, ensuite aumônier du roi, évêque de Coutances, et enfin honoré du chapeau de cardinal avec Pierre d'Ailli. Ainsi vit-on ces deux docteurs parvenir aux mêmes dignités par le même genre de mérite. La députation de 1388 fut comme la première preuve de leur zèle. Les circonstances du schisme leur ouvrirent quelque temps après une carrière beaucoup plus vaste. Gilles Deschamps y entra presque aussitôt que Pierre d'Ailli, mais celui-ci y parut avec plus d'éclat. Il eut pour disciple Jean Gerson, et Gerson fut le maître de Nicolas Clémangis (2). La suite de cette histoire fera connaî-

* M. de Launoy dit que Gilles Deschamps avait été disciple de Pierre d'Ailli. Cela n'est pas vraisemblable : ils avaient plutôt étudié ensemble.

(1) *Launoy, nov. edit. t. 7, p. 508.*—(2) *Gerson. nov. edit. t. 1, Gersoniana, p. 39.*

tre tous ces hommes si fameux dans l'Eglise gallicane.

Les députés de l'Université partirent pour Avignon immédiatement après Pâques (1). Gerson, qui n'était encore que bachelier, les accompagnait (2). On les reçut dans la cour du pape avec beaucoup de distinction; les cardinaux leur procurèrent une audience favorable, et Pierre d'Ailli parla deux fois en plein consistoire. Son premier discours commence par ces mots de l'Evangile de saint Jean : *Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés* (3). Il fait parler la religion, qui adresse ces paroles au pape, et qui l'exhorte à venger Jésus-Christ et la sainte Vierge, outragés par Jean de Montson (4). Toute cette harangue n'est que comme l'exorde de la seconde, dont voici la substance (5).

Son premier discours.—Son second discours. —Après ce texte des proverbes, *Ma bouche dira la vérité, et mes lèvres détesteront l'impie* (6), l'orateur fait quatre protestations : la première, que l'Université et ses députés soumettent tout ce qu'ils diront ou feront dans l'affaire présente au jugement et à la correction du saint Siége, « à qui principalement il » appartient de décider sur la foi, d'approu» ver la vérité catholique et de rejeter les » erreurs (7); » la seconde, qu'ils ne diront rien contre l'honneur de saint Thomas d'Aquin et de sa doctrine. « Cependant, ajoute-

(1) *Hist. anon. p.* 145.— (2) *Gerson. nov. edit. t.* 1, *p.* 112. — (3) *Dargentré, p.* 66. — (4) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 623. — (5) *Joan.* 17. — (6) *Prov.* 8. — (7) *Du Boulai, ibid. p.* 627.

» t-il, la sacrée faculté croit que ce n'est ni » une injure pour ce saint, ni une témérité » dans elle, de dire des écrits de saint Tho- » mas ce que saint Augustin disait de ceux de » saint Cyprien : *Je reçois avec des éloges ce » que j'y trouve de conforme à l'Ecriture, et » je rejette sans mépris ce qui y est contraire.* » Ainsi, continue Pierre d'Ailli, nous respec- » tons la sainteté de ce docteur, et nous sui- » vons sa doctrine autant que la foi et la raison » le permettent. » Les deux autres protestations sont qu'ils ne défendront point la cause de l'Université par des injures ni par des mensonges, comme a fait Jean de Montson, et que tout ce qu'ils diront et avanceront sera dit et avancé au nom de l'Université qui les envoie. Pierre d'Ailli passe de là à quatorze articles qui contiennent la narration de tout ce qui s'était fait à Paris contre le professeur dominicain. Il montre que l'évêque, le chapitre de Notre-Dame, tout le clergé, tout le diocèse, tous les ordres mendians, hors les Jacobins, ont été d'accord avec l'Université. Il pose après cela un principe très-solide, qui doit servir de règle dans tous les cas où l'erreur se déguise sous l'apparence de la vérité; c'est qu'une proposition ou assertion, quoiqu'elle ait peut-être un sens vrai, ne laisse pas de pouvoir être légitimement condamnée, à cause d'un autre sens erroné qui est compris dans elle ou dans sa preuve. Il le prouve en disant qu'une proposition est toujours condamnable quand il peut s'ensuivre une altération dans la foi; que l'Eglise condamne souvent des propositions ambiguës qui ont un sens catho-

lique; qu'elle condamne même quelquefois des propositions contradictoires, du moins quant aux termes, (par exemple, ces deux propositions : *Dieu crée le mal, Dieu ne crée pas le mal,* qui sont toutes deux condamnées); qu'enfin les autorités de saint Augustin et de saint Thomas sont formelles pour la condamnation des propositions à double sens, et là se termine ce second discours de Pierre d'Ailli.

Pierre d'Ailli compose et publie un long traité pour la défense de l'Université. — On voit que tout ceci n'entrait point encore dans le fond du procès, car il était question de trois choses entre l'Université et les Dominicains : la première, si le tribunal qui avait condamné à Paris la doctrine de Jean de Montson était compétent; la seconde, si le jugement porté contre cette doctrine était légitime en lui-même; la troisième, si la doctrine de saint Thomas avait été tellement approuvée, qu'au cas que celle du professeur y eût quelque rapport, dès là toutes les procédures faites à Paris devaient être regardées comme nulles. L'Université entreprit ces trois points dans un long traité, dont Pierre d'Ailli fut encore l'auteur, et qu'il publia cette même année à Avignon par l'ordre et au nom de toutes les facultés. Comme cet écrit est fort méthodique, et qu'il contient des principes très-considérables, nous nous sommes appliqués à le faire connaître.

Analyse de ce traité. — Sur le premier article touchant la compétence du tribunal où Jean de Montson avait été condamné, Pierre

d'Ailli établit ainsi ses principes (1) : « Il y a » deux manières de décider les questions de » la foi, l'une doctrinale et scolastique, l'autre » judiciaire et d'autorité. Cette dernière est ou » suprême ou subordonnée : la première de » ces deux-ci appartient au saint Siége apo- » stolique, parce que la foi du saint Siége, se- » lon la promesse faite par Jésus-Christ à saint » Pierre, ne manque jamais ; la seconde appar- » tient aux évêques catholiques, parce que les » évêques sont établis de droit divin pour gou- » verner l'Eglise, et que la puissance de con- » naître et de juger des questions de la foi est » nécessaire pour le gouvernement de cette » Eglise confiée à leurs soins. Quant au juge- » ment doctrinal, il appartient aux docteurs » en théologie, parce que leur fonction est » d'enseigner la sainte Ecriture, d'en tirer des » preuves pour les vérités catholiques, et de » réprouver les hérésies et les erreurs. De tout » ceci il faut conclure que l'évêque et la faculté » de théologie de Paris peuvent condamner » les erreurs enseignées dans cette ville ; mais » avec cette différence, que l'évêque les con- » damnera en définissant comme juge, et que » la faculté de théologie les condamnera en » portant un jugement doctrinal. *Cependant,* » comme la faculté de théologie est un corps » où il doit y avoir de la subordination, il » faut aussi reconnaître dans elle une sorte de » puissance pour juger et condamner les pro- » positions erronées de ses docteurs et de ses » bacheliers. Ainsi en a-t-elle toujours usé dans

(1) *Dargentré, Coll. Jud. t. 1, part. 2, p. 75 et seq.*

» l'occasion, et cette puissance fait partie de » ses priviléges et de son gouvernement. Les » droits de l'évêque et de la faculté établis, il » s'ensuit que le juge supérieur ne doit pas, » sans de très-grandes raisons, recevoir les ap- » pels interjetés du tribunal de l'évêque et de » la faculté, parce que ce serait rendre leurs » sentences illusoires, et diminuer le zèle » qu'ils doivent avoir pour l'extinction des » erreurs. »

L'auteur du traité fait ensuite l'application de tous ces principes à la cause présente. « Jean de Montson étant membre de la fa- » culté, et ayant avancé ses erreurs dans les » écoles de Paris, l'évêque et la faculté de Pa- » ris ont pu le condamner; l'appel qu'il a in- » terjeté est frivole, et l'Université requiert que » le pape n'y ait aucun égard : elle demande » en outre que le coupable soit renvoyé à Pa- » ris pour y être puni, afin que le scandale » soit réparé dans l'endroit où il a été donné, » et que l'autorité des juges ordinaires ne soit » pas exposée au mépris. » On rapporte ici l'exemple assez récent de Denis Soulechat, religieux de Saint-François, lequel fut renvoyé à Paris par le saint pape Urbain V pour y rétracter ses erreurs en présence de l'Université et de tous les docteurs en théologie, et pour y recevoir la pénitence qui lui serait assignée. Tels sont les traits principaux de ce premier article, touchant la compétence des juges qui avaient condamné le Dominicain.

Le second article regarde le jugement même porté contre les propositions de ce religieux; et, pour montrer que ce jugement est légitime,

Pierre d'Ailli répète d'abord le principe ci dessus énoncé, savoir, qu'une proposition quoiqu'elle puisse avoir un sens véritable sera néanmoins digne de censure si elle renferme un autre sens qui soit faux. Ensuite il examine chaque proposition l'une après l'autre; il fait voir en quel sens elle a été condamnée; il prouve par l'Ecriture, les Pères et les raisons théologiques la vérité de la proposition contradictoire; il répond à tous les moyens de défense produits par l'accusé: tout cela dans un ordre et un détail dignes encore aujourd'hui de l'attention des esprits les plus théologiens.

Pour abréger, nous nous renfermons dans ce qui regarde la conception immaculée de la sainte Vierge, article le plus contesté et la source de toute la tempête excitée contre les Dominicains. L'Université, par la bouche de Pierre d'Ailli son député, fait remarquer « que Jean » de Montson n'a pas été condamné pour avoir » nié la conception immaculée, mais pour avoir » enseigné, dans quatre de ses propositions, » qu'il est expressément contre la foi de dire » que la sainte Vierge a été exempte de la tache » originelle. En quoi ce religieux a passé évi» demment les bornes de la modération : car » si les partisans de la conception immaculée » se donnent bien de garde de dire que le » sentiment opposé est contraire à la foi, beau» coup moins le professeur jacobin devait-il » avancer dans ses thèses que l'opinion favo» rable à la conception immaculée contredit » expressément la foi. » C'est le raisonnement de l'auteur du mémoire, qui y insiste comme

sur le point fondamental de la censure faite par l'évêque et par la faculté. « Ce n'est pas, » dit-il, un article de foi, que la sainte Vierge » a été exempte du péché originel, mais c'est » une témérité et un scandale, c'est un man- » que de respect pour les saints, et pour les » docteurs qui ont tenu la conception imma- » culée, de taxer leur sentiment d'opinion » expressément contraire à la foi. C'est con- » tredire saint Bernard lui-même, qui repro- » chait à l'église de Lyon de célébrer la fête de » la conception; car ce saint docteur protes- » tait dans sa lettre qu'en cela, comme en » toutes choses, il soumettait ses lumières à » l'autorité de l'Eglise romaine. » On trouve tout de suite la réponse aux textes de l'Ecriture, qui étendent le péché originel à tous les hommes. On fait voir que cette totalité n'est pas tellement absolue qu'on ne puisse en excepter la sainte Vierge, comme on en excepte nécessairement Eve, qui n'a point péché en Adam, et comme on excepte la même bienheureuse Vierge de ce texte du prophète : *Tout homme est menteur*.

Enfin Pierre d'Ailli, toujours au nom de l'Université, soutient, dans le troisième article du traité, que la doctrine de saint Thomas n'est pas tellement approuvée, qu'elle doive empêcher l'effet de la condamnation portée à Paris contre le professeur dominicain; et il entre ainsi en matière. « On peut concevoir que l'E- » glise approuve une doctrine en trois manières » différentes : la première, comme utile, pro- » bable et commune parmi les théologiens; la » seconde, comme vraie dans toutes ses par-

» ties ; la troisième, comme exemple de toute » hérésie et de toute erreur. La première convient à la doctrine de saint Thomas ; car » elle est célèbre parmi les théologiens, et » l'on s'en sert utilement pour l'explication » des dogmes. Les deux autres conviennent » seulement à l'Ecriture sainte et à la croyance » commune des fidèles, non aux sentimens » d'un saint Père ou d'un docteur particulier » comme saint Thomas. » La preuve qu'on en apporte en cet endroit du traité, « c'est » que plusieurs grands maîtres * de l'école » trouvent dans saint Thomas quelques pro» positions dont les unes ne leur paraissent » pas vraies, et les autres leur semblent con» tradictoires : comme quand il dit, dans un » endroit, que le Père et le Fils *sont deux* » *principes de spiration* ; et ailleurs, qu'*ils ne* » *sont qu'un principe* ; quand il enseigne d'un » côté que Dieu peut communiquer à la créa» ture la puissance de créer, et que de l'autre » il le nie ; quand il tient, sur le troisième livre » des Sentences, que tous les hommes, hors Jé» sus-Christ, contractent le péché originel ; et » qu'en expliquant le premier livre, il dit en ter» mes exprès que la pureté de la sainte Vierge a » été si grande, qu'elle n'a contracté *aucun péché* » *ni originel, ni actuel* : sentiment qui serait une » hérésie dans les principes de Jean de Mont-

* Il faut remarquer, 1° que Pierre d'Ailli parle selon les sentimens de ces docteurs opposés à saint Thomas, non suivant l'opinion de l'Université entière dont il tenait la place ; 2° que les disciples de saint Thomas justifient leur maître sur la plupart des articles dont Pierre d'Ailli fait mention. *Voy. M. Dargentré, Coll. Jud. t. 1, part. 2, p. 136.*

» son. Mais, reprend l'auteur du Traité, quand » il se trouverait dans saint Thomas quelque » proposition contraire à la foi, nous sommes » bien éloignés d'en conclure que saint Tho- » mas ait été hérétique ; car ce qui fait l'héré- » tique c'est l'opiniâtreté : et ce saint docteur, » à l'exemple des saints Pères, s'est soumis à la » correction de l'Eglise. Que si l'on nous ob- » jecte encore l'approbation donnée à la doc- » trine de saint Thomas et l'autorité de sa » canonisation, nous répondons qu'il y a des » saints et des docteurs dont les écrits sont » aussi fameux et aussi approuvés que ceux » de saint Thomas, dans qui néanmoins on » reconnaît des erreurs; tels sont parmi les » saints, un saint Cyprien, un saint Jérôme; et » parmi les docteurs, le maître des Senten- » ces, Gratien, Anselme *, Hugues de Saint- » Victor et quelques autres. C'est que l'E- » glise, en canonisant quelqu'un, ne prétend » pas canoniser sa doctrine; c'est qu'en ap- » prouvant ses écrits, de la première façon » dont nous avons parlé; elle ne garantit pas » tous les points qu'il a enseignés. »

Pierre d'Ailli avait distingué plus haut deux autres espèces d'approbation donnée aux écrits dogmatiques : l'une expresse, par la déclaration positive de l'Ecriture sainte ou de l'Eglise; l'autre tacite, par une sorte de tolérance ou de permission qu'il y a dans l'Eglise, de se servir de certains ouvrages connus. Les Dominicains disaient que l'approbation donnée à la doctrine de saint Thomas était de la pre-

* I n'était pas encore canonisé.

mière espèce, et ils citaient sur cela une bulle du pape Urbain V adressée à l'université de Toulouse. Pierre d'Ailli ne s'inscrit point en faux contre cette bulle, il avoue même que la méthode d'approbation expresse peut être employée par l'Eglise à l'égard des écrits de tout docteur catholique. « Mais enfin, ajoute-t-il, » que prétend-on conclure? On ne croira pas » apparemment qu'une bulle donnée en faveur » de la doctrine de saint Thomas l'emporte » sur le décret du pape Gélase, où la doctrine » de saint Cyprien, de saint Jérôme et de plu- » sieurs autres docteurs de l'Eglise est approu- » vée. Cependant, malgré ce décret si solen- » nel, on avoue que ces saints ont erré en » quelques points considérables. On pourrait » donc dire la même chose de saint Thomas, » nonobstant la bulle qui lui est favorable; » mais la faculté de théologie de Paris ne va pas » si loin; et, pour soutenir la condamnation » qu'elle avait faite du docteur dominicain, » elle n'a pas besoin de dire que saint Thomas » a erré dans la foi. Une autre considération » sur ces bulles d'approbation, c'est que, si » elles s'étendaient à tous les points des ou- » vrages qu'on dit approuvés par ces bulles, il » s'ensuivrait que l'Eglise se contredit elle- » même dans ses jugemens : car, comme les » frères Prêcheurs ont une bulle qui approuve » la doctrine de saint Thomas, les frères Mi- » neurs prétendent en avoir une en faveur » d'Alexandre de Halés, qui est opposé à saint » Thomas en quelques points. Ce seraient » donc des sentimens contradictoires approu- » vés par l'Eglise : conséquence qu'on ne peut

» admettre sans absurdité. » Voilà à peu près tout le fond de ce traité, extrêmement diffus, si l'on en considère les articles et les pages, mais assez court, si l'on sait estimer la multitude des choses qu'il contient.

La cour d'Avignon loue Pierre d'Ailli et l'Université. — Le pape Clément et ses cardinaux admirèrent l'éloquence et la doctrine de l'envoyé de l'Université. Ils louèrent la fécondité de cette école toujours illustrée par le mérite de ses élèves. Jean de Montson, de son côté, et ses confrères, mirent tout en œuvre pour se soutenir contre des adversaires si puissans; mais ils sentirent que le tribunal ne leur était pas plus favorable que celui de l'évêque de Paris (1). Le pape avait chargé les cardinaux de Malesec, de Giffon et de Lautrec d'instruire le procès (2). Le cardinal d'Embrun avait fait défense à l'accusé de s'absenter de la cour de Rome, jusqu'à ce que l'affaire fût terminée; la défense était de la part du pape, et sous peine au professeur dominicain d'être reconnu coupable dans tous les chefs dont les procédures faisaient mention. Si nous en croyons l'auteur anonyme de l'Histoire de Charles VI, l'affaire fut jugée au fond. Voici ses termes : « Les cardinaux obligèrent Jean » de Montson à reconnaître la vérité, et le » pape lui-même ayant ouï les raisons de part » et d'autre, lui ordonna, sous peine d'être » tenu pour hérétique notoire, de retourner » en France incessamment, et de se soumet- » tre à la correction de l'Université. Il le pro-

(1) *Hist. anon. p.* 146. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 996 *et seq.*

» mit, et contrefit l'homme pénitent; mais ce » ne fut que pour cacher le dessein de sa » fuite qu'il exécuta la nuit suivante. » Cet auteur est exact et contemporain; ainsi on ne doit pas le récuser aisément dans un fait dont il pouvait être instruit. Il est vrai cependant qu'il ne nous reste aucun monument juridique de cette ordonnance du pape, et de ce renvoi du coupable à l'Université de Paris. On nous a seulement conservé une sentence des cardinaux commissaires, laquelle condamne Jean de Montson par défaut. Elle nous apprend que ce religieux s'échappa d'Avignon le troisième d'août, et que le pape ne fut pas plutôt informé de son évasion, qu'il ordonna aux cardinaux de travailler au procès, même pendant les vacations de ce mois-là (1). Quoiqu'on sût que l'accusé n'était plus dans la ville, on ne laissa pas, pour obéir aux ordres du pape, et pour garder les règles de droit, de le chercher et de le citer par des affiches publiques à comparaître en personne devant Robert de Frèle, docteur ès-lois, auditeur du pape et subdélégué des cardinaux dans cette affaire. Après toutes les monitions canoniques, Jean de Montson, qui s'était retiré en Aragon, sa patrie, ne comparaissant point, on le déclara contumace et excommunié. Quelque temps après, la sentence, déjà publiée avec toutes les formalités ordinaires, fut renouvelée avec réaggrave. On y comprit tous ceux qui lui donneraient assistance ou conseil de quelque manière que ce fût. Les cardinaux

(1) *Vit. t. 2, p. 996 et seq.*

commissaires firent dresser le 27 janvier 1389 un acte où tout ce détail est contenu. Au mois de mars de l'année suivante, l'official de Paris le publia à la requête de l'Université, et nous ne trouvons pas que la cour d'Avignon se soit mêlée depuis de cette contestation si vive, si longue et si funeste aux Dominicains.

L'An 1389. — *Les Dominicains sont maltraités en France, à l'occasion des sentimens de Jean de Montson.* — On ne peut dire en effet combien Paris et les provinces témoignèrent d'animosité contre cet ordre, parce qu'il était opposé à l'opinion commune de la conception immaculée. On crut la gloire de la sainte Vierge en danger, on s'arma pour sa défense. Le clergé, le peuple, les grands, tout prit part à cette espèce de guerre sainte, tout suivit les mouvemens d'un zèle poussé peut-être jusqu'à l'impétuosité, mais qui montre après tout quelle fut la vénération de nos pères pour la Mère de Dieu. Les frères Prêcheurs, déchus tout d'un coup de l'estime et de la confiance publique qu'ils avaient auparavant, se virent traités en ennemis de l'Etat et de la religion. On ne se contenta pas de leur retrancher les aumônes (1), de les interdire du ministère de la confession et de la prédication (2); on ne leur épargna ni les insultes, ni les railleries, ni les citations devant les tribunaux, ni les horreurs de la prison (3). Le roi soutenait tout de son nom et de son autorité. L'évêque d'Auxerre, Ferri Cassinel,

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 521. — (2) *Hist. anon. p.* 165. — (3) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 653.

était un des principaux exécuteurs de ses ordres, et l'Université de Paris paraissait toujours à la tête des procédures.

Rétractation de Guillaume de Valon, confesseur du roi, et religieux dominicain. — Une des premières et des plus considérables, fut la plainte qu'elle porta à la cour, par la bouche de Pierre d'Ailli, contre Guillaume de Valon, évêque d'Evreux et confesseur du roi. Il était Dominicain et partisan de Jean de Montson, jusqu'à dire publiquement qu'il défendrait sa doctrine jusqu'à la mort; que l'Université avait condamné des propositions très-vraies et très-catholiques, et qu'elle n'entendait point la doctrine de saint Thomas. Sur les remontrances de Pierre d'Ailli et des autres docteurs, l'évêque d'Evreux fut obligé de se rétracter en présence du roi, de toute la cour, de quelques évêques et des députés de l'Université. L'assemblée se tint au Louvre le 17 février. L'évêque pria le roi à genoux d'écrire au roi d'Aragon et au pape, pour faire prendre Jean de Montson, et l'envoyer à Paris, afin qu'il fût puni selon qu'il le méritait. Cette rétractation ne rendit pas à Guillaume de Valon la confiance du roi, il perdit son emploi de confesseur; et le roi, dans le mouvement de son indignation contre les Dominicains, résolut de ne plus prendre ses confesseurs parmi eux. L'Université continua ses poursuites contre les autres Jacobins accusés de la même doctrine. Il faut avouer que quelques-uns de ces religieux avaient parlé de la conception immaculée avec une témérité que leurs descendans, quoique opposés

peut-être à cette pieuse opinion, n'ont eu garde d'imiter (1). Deux docteurs du couvent de Saint-Jacques, nommés Jean Thomas et Jean Adam, avaient prêché dans Paris que c'était un péché mortel et une hérésie de dire que la Vierge Marie a été exempte de la tache originelle (2), et qu'on ne devait point célébrer la fête de la Conception. Trois autres religieux de la même maison, savoir, Geoffroi de Saint-Martin, Pierre de Chaussaye et Jean Nicolaï avaient exalté la doctrine de Jean de Montson, invectivé contre ses juges, blâmé les rétractations qu'on exigeait de leurs confrères (3). Enfin le prieur des Jacobins de Nevers, appelé Adam de Soissons, avait dit que si la sainte Vierge fût décédée avant la mort de son fils notre Seigneur Jésus-Christ, elle serait descendue en enfer, par ce qu'elle avait été conçue dans le péché originel.

L'Université, piquée de tous ces discours, informa contre ces six religieux. Elle les obligea à révoquer tout ce qu'ils avaient dit ou écrit en cette matière (4), et cela se fit à divers jours, en cérémonie et en présence de toutes les facultés. Ces rétractations furent aussi proclamées dans le parvis de Notre-Dame, devant le portail de Saint-Germain-l'Auxerrois, dans le cloître de Saint-Honoré, dans le cimetière des Saints-Innocens, et ailleurs. Les coupables protestaient qu'ils se rétractaient de plein gré, et ils s'exprimaient en termes qui marquaient beaucoup de repentir.

(1) *Hist. anon. p.* 165.— (2) *Dargentré, coll. Jud. part.* 2, *p.* 132 *et seq.* — (3) *Du Boulai, p.* 639 — (4) *Dargentré,* 2 *part. p.* 13 *et seq.*

On traita de même à Rouen deux Dominicains, Richard Marie et Raoul Morel, dont les discours avaient scandalisé toute la ville (1). Le premier surtout s'était servi, en parlant de la conception de la sainte Vierge, d'expressions très-grossières et très-indécentes. Malheureusement pour ces indiscrets prédicateurs, le roi Charles VI et le cardinal Pierre de Thury, légat du pape, se trouvèrent à Rouen au commencement du carême de cette année 1389. L'occasion était favorable pour les défenseurs de la conception immaculée; Hugues de La Renoise, doyen de l'église métropolitaine, la saisit. Il prêcha devant la cour, et son sermon était une invective contre les Jacobins, qu'il accusait d'enseigner des erreurs *depuis un* siècle (2). Apparemment qu'il n'épargna pas les deux religieux dont le public avait fait des plaintes. L'orateur fut persuasif; à la fin du sermon on alla arrêter Richard Marie et Raoul Morel dans leur couvent. Ils furent conduits de là dans les prisons de l'archevêque. Le légat, de son côté, établit un commissaire pour instruire leur procès : c'était un curé du diocèse, nommé Matthieu Anquetil (3). *Une* chronique manuscrite, dont nous venons de citer quelques traits (4), dit que les deux Jacobins furent d'abord excommuniés dans la cathédrale le quatrième dimanche de carême; que pendant les trois jours des Rogations on les conduisit aux églises où les processions avaient coutume de se rendre; que là, montés sur une

(1) *Dargentré, p.* 137. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 1373. — (3) *Dargentré, p.* 137. — (4) *Vit. ibid.*

espèce de petit théâtre portatif, ils furent obligés de lire devant tout le monde un long écrit contenant toutes leurs erreurs; qu'ils renouvelèrent cette humiliante scène au synode de la Pentecôte, en présence de tous les ecclésiastiques du diocèse; et qu'enfin tout le peuple de la ville les accabla de reproches et d'injures. Le procès-verbal du commissaire Anquetil est plus modéré dans sa narration. Il n'y est parlé que du frère Richard Marie, apparemment le plus coupable ou le plus chargé par les informations. Il y est dit (1) « que ce religieux a reconnu tous les articles » de sa mauvaise doctrine; qu'il s'est soumis » à la pénitence qu'on voulait lui imposer, » et qu'il a promis de révoquer ses erreurs » toutes et quantes fois qu'on le jugerait à » propos. » Sur cela le commissaire apostolique le reçoit en grâce, et le condamne seulement aux frais du procès. L'acte est du 10 mai 1389.

Les Dominicains sont exclus de l'Université de Paris.— Les rétractations faites par les Jacobins de Paris ne les réconcilièrent pas avec l'Université. Il fut statué, de l'avis de toutes les facultés, que désormais on n'admettrait personne aux degrés qu'il n'eût juré de tenir comme légitime la condamnation de Jean de Montson et de ses sentimens (2). Les bacheliers dominicains refusèrent de prêter ce serment, disant qu'ils n'en avaient pas la permission de leurs supérieurs. En conséquence

(1) *Dargentré*, *p.* 137. — (2) *Gerson*, *t.* 1, *edit. nov.* *p.* 112.

les religieux de cet ordre furent déclarés déchus des degrés et exclus des écoles : punition affligeante pour des hommes de lettres qui jusqu'alors avaient paru avec éclat dans l'Université. On les traita un peu plus favorablement dans le public. Ils commencèrent à célébrer la fête de la Conception ; ils s'abstinrent de tous discours indiscrets ; ils se gardèrent surtout d'assurer, comme ils avaient fait auparavant, que la croyance commune était contraire à la foi ou erronée (1). Cette conduite modérée répara en quelque sorte le scandale passé ; on parut même l'avoir oublié, et on ne les inquiéta plus. Mais l'Université continua de les regarder comme des étrangers par rapport à elle, et la séparation dura *quatorze* ans. Nous parlerons ailleurs de la réconciliation qui se fit aux instances du roi et de ses oncles les ducs de Bourgogne et de Bourbon (2). Pour finir ce qui regarde Jean de Montson, l'auteur principal de tous les troubles, avant que de passer en Aragon, il s'arrêta quelque temps à Aix en Provence, et il y composa un ouvrage en faveur du pape Urbain VI contre Clément (3). Il y renonçait à l'obédience de celui-ci pour embrasser *celle* du premier : vengeance ordinaire dans les guerres civiles, soit de politique, soit de religion. Un mécontentement fait trouver des raisons pour passer dans le parti qu'on avait cru d'abord le moins raisonnable. Urbain était probablement aussi opposé que son compéti-

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 522 — (2) *Dargentré, p.* 150. — (3) *Rainald.* 1389, *n* 15 *et seq.*

teurs aux façons de penser du professeur dominicain touchant la Conception de la sainte Vierge; mais un transfuge, auteur d'un libelle contre Clément, ne pouvait manquer de protection dans l'obédience opposée.

Montson bientôt après se rendit à Rome: Urbain résidait alors dans cette capitale (1). Il était allé, deux ans auparavant, de Luques à Pérouse; il y avait rassemblé des troupes pour la conquête de Naples, dont il se flattait toujours; mais, dans le temps qu'il se mettait en marche, le mulet qu'il montait tomba (2). La chute fut violente; le pape, dangereusement blessé, ne put continuer sa route; on fut obligé de le porter à Tivoli. Les Romains vinrent l'y trouver pour le prier de revenir à Rome; il résista long-temps, parce que c'était rompre toutes les mesures qu'il avait prises contre Naples. Enfin, soit maladie, soit impossibilité de fournir au paiement de ses troupes, il rentra dans la ville au mois d'octobre 1388. On peut dire que tout le temps qu'il y passa jusqu'à sa mort fut la situation de sa vie la plus tranquille. Il s'y occupa plus qu'il n'avait fait jusqu'alors des fonctions de sa dignité. On en a des preuves dans les trois institutions dont il fut l'auteur cette même année; savoir, la réduction du jubilé à trente-trois ans, au lieu de cinquante (3); l'établissement de la fête de la Visitation de la sainte Vierge, et l'ordonnance qui enjoint la célébration de la fête du Saint-Sacrement, même dans les lieux interdits (4).

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 1375. — (2) *Niem. l.* 1, *c.* 69. *Rain.* 1388, *n.* 8. — (3) *Rai.* 1389, *n.* 1, 2 *et seq.* — (4) *Niem. l.* 1, *c.* 69.

Mort du pape Urbain VI. — La veille de l'Assomption 1389 Urbain tomba malade; on crut qu'il avait été empoisonné, comme si son âge de soixante-douze ans, les agitations de sa vie, et l'impression qui lui était restée de sa chute, n'avaient pas été des causes de maladie assez naturelles. La force de son tempérament le soutint encore pendant deux mois, et il ne mourut que le 15 octobre. On le regretta peu, parce qu'il n'eut en aucun temps le talent de se faire aimer; qualité toujours précieuse, mais nécessaire et indispensable dans les circonstances où Urbain fut appelé au gouvernement de l'Eglise. L'esprit de douceur, d'insinuation, de politique même et de souplesse, devait entrer alors dans le caractère d'un bon pape. Urbain VI eut malheureusement des dispositions toutes contraires. Les traits trop fréquens en sont répandus dans cette histoire; c'est en partie ce qui causa les malheurs de la chrétienté. A la mort de ce pape, on espéra de plus beaux jours; mais onze années du schisme n'étaient encore que les premières gouttes du calice d'amertume que le Seigneur voulait verser sur son peuple.

FIN DU LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE GALLICANE.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

L'AN 1389. — *Le pape Clément attire le roi à Avignon.* — Les avantages que Clément VII remportait de temps en temps sur son compétiteur étaient toujours l'effet de ses liaisons avec la cour de France. Charles VI régnait avec gloire. Il était jeune, brave, magnifique, aimé de ses peuples, redouté des étrangers. Il avait d'ailleurs un attachement sincère pour l'obédience d'Avignon, la seule que l'exemple du feu roi son père, et le sentiment de l'Eglise gallicane, lui représentaient comme légitime. Clément sentait mieux que personne combien la faveur de ce grand roi soutenait sa fortune. Il crut en tirer plus d'avantage, s'il l'engageait à venir en personne rendre son obéissance filiale au saint Siége. Ce devait être, en effet, un spectacle bien flatteur pour ce pape, traité de schismatique en Allemagne et en Italie, de

voir à ses pieds le fils aîné de l'Eglise, accompagné des princes de sa maison, et suivi d'une cour nombreuse. L'éclat d'une telle action ne pouvait manquer de se répandre dans toutes les contrées de l'Europe (1), et le pontife s'en promettait d'heureuses impressions pour l'accroissement de son autorité. Il demanda donc cette grâce au roi, lui faisant entendre que leur entrevue était importante pour le bien de la religion. Le roi y consentit d'autant plus volontiers qu'il avait déjà résolu le voyage de Languedoc, pour remédier aux désordres que les exactions du duc de Berri, gouverneur de cette province, y avaient causés.

L'archevêque de Narbonne assemble le concile de sa province à Saint-Tibéri. — Le voyage de la cour étant arrêté et annoncé, l'archevêque de Narbonne voulut faire régler dans son concile provincial la manière dont on recevrait le roi et les princes à leur passage. Il convoqua l'assemblée pour le 26 juillet : elle se tint à Saint-Tibéri, diocèse d'Agde; mais il ne s'y trouva aucun évêque ni abbé en personne; ce qui est une singularité peut-être sans exemple (2). Ce concile, tout composé de prêtres députés de leurs prélats, était présidé par Jean Picorlati, vicaire-général de Narbonne. On y dressa quelques articles ou réglemens convenables aux circonstances et à l'état de la province.

Le premier regarde la réception du roi. On y marque que les évêques qui se trouveront

(1) *Hist. anon. de Ch. VI, p.* 173. — (2) *Marten. anecdot. t.* 4, *p.* 341 *et seq.*

sur les lieux, et en leur absence les chefs des chapitres ou des autres églises, iront au-devant de ce prince à la tête de leur clergé.

Dans le second article il est dit que la province ecclésiastique de Narbonne ne fera point de présent au roi en commun; mais que les prélats, ou les églises des lieux par où il passera, lui présenteront en provisions et en denrées ce qu'ils jugeront à propos.

Le troisième article décide que l'évêque de Saint-Pons, ou à son défaut l'abbé de Villemagne, sera député au pape pour le supplier de ne plus mettre d'impôts sur les ecclésiastiques de la province, et pour lui porter un mémoire des vexations qu'éprouvait le clergé de cette province de la part des juges royaux. Ce mémoire est joint aux réglemens du concile; il contient vingt-quatre griefs qui concernent tous la juridiction ecclésiastique et l'immunité des clercs. On espérait que le pape prendrait sur cela des mesures avec le roi pendant le séjour de ce prince à Avignon.

Le quatrième article parle de racheter, moyennant une somme que demandait le vicomte de Narbonne, certains priviléges que les rois Louis * Hutin et Philippe de Valois avaient accordés aux églises de cette province.

Les autres ordonnances remarquables sont celles où il est dit qu'on fera une levée de mille francs sur les diocèses pour la poursuite des affaires communes de la province; qu'il y aura à Narbonne un receveur-général,

* Nous mettrons ces deux rois avec quelque doute. Les actes du concile disent simplement Louis et Philippe.

auquel ressortiront les receveurs particuliers des diocèses; que ce receveur sera tenu d'assister aux conciles provinciaux, et d'y rendre compte de son administration; qu'on entretiendra aussi à Paris un avocat et un procureur pour prendre soin des affaires de la province ecclésiastique de Narbonne. Il est aisé de remarquer dans ces réglemens quelque chose de ce qui se pratique aujourd'hui dans le clergé de France par rapport à la recette et à l'emploi des deniers qui se lèvent en forme de subsides.

Fêtes à la cour. — Les princes de la maison d'Anjou faits chevaliers à Saint-Denis. — Avant le départ du roi il y eut à la cour des fêtes dont nous parlons ici, parce que la religion en faisait le fond et l'essentiel. La première fut la cérémonie que le roi fit à Saint-Denis pour armer chevaliers le jeune roi de Sicile et son frère Charles d'Anjou (1). On y avait appelé toute la haute noblesse du royaume: l'invitation s'étendit même jusqu'aux pays étrangers. Le concours fut prodigieux, le faste et la dépense sans bornes. Les nouveaux chevaliers observèrent à leur réception toutes les anciennes lois de la chevalerie; ils firent la veille * d'armes devant l'autel des Saint-Martyrs. Le lendemain, qui était un dimanche, second jour de mai, Ferri Cassinel, évêque d'Auxerre, célébra la messe en présence de toute la cour. La messe finie, le roi

* On appelait ainsi la nuit qu'on passait en armes, avant que d'être fait chevalier.

(1) *Hist. anon. p.* 167.

ceignit l'épée aux jeunes princes; l'évêque leur donna la bénédiction, et l'assemblée se retira pour prendre part à des réjouissances qui dégénérèrent en débauche, abus trop ordinaires de ces sortes de fêtes consacrées d'abord par les exercices de la religion, et corrompues ensuite par l'esprit de galanterie.

Le roi fait un service solennel au connétable Bertrand du Guesclin. — Cette action éclatante fut suivie d'une pompe funèbre. Le roi, voyant tous les seigneurs de son royaume rassemblés à Saint-Denis, voulut profiter de cette heureuse rencontre pour leur montrer que le silence du tombeau et le nombre des années ne pouvaient lui faire oublier le mérite d'un grand homme. Il y avait neuf ans que le connétable du Guesclin était mort, et que ses cendres reposaient aux pieds de Charles V. Le roi songea à lui faire un service solennel en présence de toute cette noblesse. La cérémonie eut un air lugubre et martial tout ensemble. L'évêque d'Auxerre célébra encore la messe; à l'offertoire il alla avec le roi à la porte du chœur; on y vit paraître quatre chevaliers armés de toutes pièces, et montés sur quatre grands chevaux de bataille. Ils représentaient le connétable, et ils portaient tous quelques-unes des armes dont il s'était servi. Après eux venaient quatre autres chevaliers montés de même, et présentant les bannières de l'illustre défunt. Ensuite arrivèrent, pour l'offrande, le connétable de Clisson, les maréchaux de Sancerre et de Blainville; le duc de Touraine, frère du roi; le comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne; le prince de Navarre, le prince

de Bar, et huit autres des plus grands seigneurs de la cour, ayant tous en main quelque pièce d'honneur qui caractérisait la dignité du connétable, et qu'ils déposèrent devant l'autel. L'offrande achevée, l'évêque monta en chaire et fit l'oraison funèbre, la première, dit-on, qui ait été prononcée en France pour un particulier. Il la commença par ce texte de l'Écriture, *Son nom a volé jusqu'aux extrémités de la terre* (1). Il y rappela les principales actions du héros, et il finit en montrant que pour mériter la réputation du brave chevalier Bertrand du Guesclin, il fallait, comme lui, joindre l'honneur et la vertu à la valeur et à l'expérience (2). Après le sermon, le prélat acheva la messe, et tout se termina par des aumônes abondantes qu'on distribua aux pauvres.

La reine Isabelle est couronnée à la Sainte-Chapelle de Paris. — Une fête plus intéressante pour la cour et pour Paris fut le couronnement de la reine Isabelle de Bavière. L'archevêque de Rouen, Guillaume * de Vienne, assisté de deux évêques, fit la cérémonie dans la Sainte-Chapelle. La veille, qui était un dimanche 22 août, la reine était entrée à Paris avec un appareil que tous les historiens représentent comme le plus magnifique en ce genre qu'on eût jamais vu en France (3). Les Parisiens y employèrent tout ce qu'il y avait d'habileté dans les ouvriers et

* Non *Jean de Vienne*, comme dit l'Histoire anonyme de Charles VI : on a son testament, pièce authentique, où il est appelé *Guillaume*.

(1) 1 *Mich.* 3, 9. — (2) *Hist. de St.-Denis*, p. 504. — (2) *Froissart*, vol. 4, c. 2.

de délicatesse dans les mœurs de ce temps-là (1). On avait dressé aux portes de la ville et dans les rues des théâtres fort décorés (2), où l'on représentait des histoires de l'ancien Testament (3). C'était le goût du siècle ; nous le trouvons aujourd'hui gothique et ridicule; mais les bonnes mœurs ne souffraient point de ces sortes de spectacles, et il ne laissait pas, après tout, d'y entrer beaucoup de magnificence et d'industrie.

Le roi emprunte de grosses sommes du clergé. —Toutes ces fêtes, qui se succédèrent les unes aux autres, et plus encore les libéralités excessives du roi, avaient épuisé ses finances. Il voulait faire le voyage d'Avignon en grand prince, et il n'était pas en état d'en soutenir la dépense. Pour y subvenir, il eut recours au clergé (4). Les sommes qu'il en tira, sous le nom spécieux d'un emprunt, furent très-considérables. Elles incommodèrent tellement les églises, qu'en plusieurs endroits l'argenterie et les ornemens furent mis en gage pour satisfaire la cour.

Le roi part pour Avignon.—Couronnement de Louis II, roi de Sicile.—Le roi se mit en marche, le second jour de septembre, avec le duc de Touraine son frère, le duc de Bourbon son oncle, et une garde de quatre * cents hommes d'armes, ce qui faisait plus de quinze cents personnes (5). On n'arriva à Avignon

* Chaque homme d'armes menait au moins trois cavaliers avec lui.

(1) *Jean Juv. p.* 72. — (2) *Hist. anon. p.* 175. — (3) *Cérémon. français. t.* 2, *p.* 649. — (4) *Hist. anon. p.* 173. — (5) *Hist. de Langued. t.* 4, *p.* 393.

que le 30 octobre, parce que le roi séjournait dans les principales villes pour y prendre connaissance des affaires. Le pape avait envoyé au-devant de lui douze cardinaux et la plupart des autres prélats de sa cour (1). Le roi, à son tour, rendit à Clément les respects les plus profonds. En l'abordant, il mit un genou en terre, il lui baisa le pied, la main et la bouche, et il s'assit à côté de lui sur un siége un peu plus bas que le sien. Le jour de la Toussaint *, qui était un lundi, le pape couronna roi de Sicile le jeune Louis II, duc d'Anjou. Toute la cour de France assista à cette fête, dont l'appareil fut auguste, et toutes les situations bien ordonnées. A la messe solennelle, le roi Charles VI donna à laver au pape (2). Après les onctions, les prières, les *offrandes* et toutes les cérémonies, le nouveau roi communia sous les deux espèces : pratique empruntée du sacre de nos rois. La fête fut terminée par un festin splendide, où le pape mangea seul à sa table, et les deux rois à une autre table aussi seuls et servis par les grands-officiers de leurs cours (3).

Le pape accorde plusieurs grâces au roi.— Le troisième jour de novembre, le pape, en considération du roi et à sa prière, fit cardinal Jean de Talaru, archevêque de Lyon, successeur du prince Charles d'Alençon dans

* L'Histoire anonyme et le père Daniel placent le couronnement du roi de Sicile au lendemain de l'arrivée de Charles VI : c'est une méprise.

(1) *Jean Juv. p.* 76. — (2) *Vit. t.* 1, *p.* 523 *et* 1377. — (3) *Godefroi, annot. sur l'hist. de Jean Juv. des Ursins, p.* 570 *et* 571.

ce grand siége. Il était d'une famille distinguée dans le Lyonnais, *homme de doctrine, de probité et de zèle pour les droits de son église* (1); c'est ainsi que s'expriment les auteurs du temps. Cette promotion ne fut pas la seule grâce que le roi Charles VI reçut du pape. Clément lui laissa quatre évêchés et sept cent cinquante bénéfices à sa nomination, en faveur des pauvres clercs de son royaume, et avec la clause que cette grâce expectative l'emporterait sur les autres accordées auparavant par le pape (2). L'archevêché de Reims était encore un objet flatteur pour le roi; il se trouvait vacant par la mort de Richard Picque; le roi le demanda au pape, et l'obtint pour Ferri Cassinel, évêque d'Auxerre, prélat qui méritait la faveur du monarque par beaucoup de mérite et par un attachement sincère à son service (3). Il ne jouit pas long-temps de cette dignité; le roi l'ayant laissé en Languedoc pour avoir soin des affaires de cette province, il fut empoisonné, et il mourut le 26 mai suivant, sans avoir jamais vu sa nouvelle église. On accuse de sa mort les ennemis de la conception immaculée, dont il avait été le défenseur le plus ardent; mais une accusation de cette espèce devrait être prouvée.

Pierre d'Ailli harangue le pape pour obtenir la canonisation du bienheureux Pierre de Luxembourg.—Pendant le peu de séjour que le roi fit à Avignon, Pierre d'Ailli harangua le pape en plein consistoire et en présence du roi,

(1) *Vit. t. 1, p. 523. Annal. de St.-Victor, citées par Duchesne, t. 1, p. 705. Hist. anon. p. 178.* — (2) *Froissart, vol. 4, c. 4. Marlot, t. 2, p. 634.* — (3) *Hist. anon. p. 178*

pour demander que le bienheureux Pierre de Luxembourg fût mis solennellement au nombre des saints. D'Ailli, que nous avons vu au commencement de cette année de retour à Paris et occupé à poursuivre les partisans de Jean de Montson, avait été fait depuis peu chancelier de l'Université, et il était retourné ensuite auprès du pape Clément pour presser la canonisation du bienheureux Pierre (1). Avant l'arrivée du roi dans cette cour, il avait déjà fait sur cela un discours devant le pape et les cardinaux. Son texte était ce passage de saint Jean : *Il est temps, mon père, glorifiez votre fils, afin que votre fils vous glorifie à son tour* (2) ; et l'application de ces mots à l'affaire présente faisait tout le fond de la harangue. « Trois sortes d'autorités, disait-il, doi-
» vent vous engager, très-saint Père, à glorifier
» votre fils le bienheureux Pierre de Luxem-
» bourg : la première est celle de ce saint
» cardinal lui-même ; placé dans la gloire il
» se présente à vous, non pour recevoir une
» augmentation de béatitude essentielle, mais
» pour être proposé aux fidèles comme un
» protecteur puissant et un modèle parfait de
» toutes les vertus ; la seconde autorité est
» celle du roi très-chrétien, qui mérite par
» toutes ses grandes qualités, surtout par son
» respect pour la religion, et par son zèle à
» éteindre le schisme, que vous répondiez à
» l'empressement qu'il a de voir le bienheu-
» reux Pierre, son proche parent, honoré d'un
» culte public ; la troisième est la voix de l'U-

(1) *Du Boulai, t. 4, p.* 663. — (2) *Joan.* 17.

» niversité de Paris, cette école si féconde en
» généreux défenseurs de la foi orthodoxe :
» elle a élevé dans son sein, elle a nourri de
» sa doctrine le saint jeune homme à la gloire
» de qui elle s'intéresse aujourd'hui ; et ce que
» l'Université vous demande, très-saint Père,
» l'église de Paris et toute l'Eglise gallicane
» vous conjure de l'accorder. » L'orateur entre de là dans les motifs de la canonisation, qui sont la multitude des miracles, la certitude de ces prodiges, vérifiée par les dépositions de toute sorte de témoins, dont quelques-uns sont des prélats et des cardinaux ; enfin l'excellence des vertus du bienheureux Pierre, sa foi, sa modestie, son innocence, son humilité, sa pénitence. Il conclut en réfutant les raisons qu'on apportait pour différer cette canonisation, et les objections qu'on proposait contre les miracles.

Dans le second discours, Pierre d'Ailli s'élève davantage, à cause de la présence du roi, dont il fait l'éloge avec assez de délicatesse pour le temps; car l'éloquence était alors aussi peu cultivée pour le panégyrique que pour les autres genres de l'art oratoire. Le docteur reprend son texte : *Mon père, glorifiez votre fils ;* et, après avoir répété tout ce qu'il avait dit la première fois, il y ajoute un morceau sur la naissance illustre de Pierre de Luxembourg : « Avantage, dit-il, dont je ne
» parlerais pas, s'il n'était admirable de voir tant
» d'humilité avec tant de grandeur, et une inno-
» cence de mœurs si parfaite dans une condition
» si exposée à la licence. » Il rappelle ensuite les miracles du saint cardinal ; matière qu'il avait

déjà traitée fort au long, et qu'il détaille ici jusqu'aux circonstances. Ce que nous y remarquons de particulier, ce sont des principes assez précis sur les miracles en général. « Le miracle, » dit-il, est un événement au-dessus de la nature. » On a des règles pour distinguer les faux mi» racles des véritables merveilles de Dieu. Dans » les faux miracles, illusion souvent et presti» ges, presque toujours opérations inutiles, ou » même nuisibles, point d'invocation du vrai » Dieu, point d'autre fin que de détruire la vé» rité et d'établir l'erreur. Les vrais miracles » ont des caractères tout opposés; et il n'en » est aucun, ajoute-t-il, qui n'éclate dans les » prodiges du saint pour qui nous demandons » les honneurs de la canonisation. » Ces discours du chancelier Pierre d'Ailli étaient soutenus de lettres très-pressantes que l'Université avait écrites au pape et à tous les prélats de la cour romaine. Nous avons déjà dit quel fut le succès de ces sollicitations : le pape Clément, occupé d'autres affaires, ne décida rien ; mais, dans la suite, l'Eglise a autorisé le culte public que les peuples se sont empressés de rendre au bienheureux Pierre de Luxembourg.

Le roi part d'Avignon. — Il établit à Toulouse un ordre de chevalerie, appelé de la Ceinture de Bonne-Espérance. — La cour de France partit d'Avignon le 3 novembre, chargée de tout ce que le pape avait pu lui donner de présens, de priviléges et de grâces spirituelles. On entra en Languedoc, où le roi gagna l'affection des peuples par ses qualités également nobles et aimables. Etant à Tou-

louse, il établit une espèce d'ordre de chevalerie ou d'ordre militaire, qui n'a pas subsisté, et dont les historiens parlent fort peu : en voici l'occasion. Le roi alla un jour chasser, avec les seigneurs de sa cour, dans une forêt voisine. La nuit le surprit au plus fort du bois, il perdit entièrement sa route (1) : plein de frayeur à la vue du péril qu'il courait dans ce lieu solitaire et parmi les bêtes féroces, il se ressouvint qu'il y avait dans l'église des Carmes de Toulouse une chapelle très-célèbre sous le nom de Notre-Dame de Bonne-Espérance (2). Ce titre et la situation où il se trouvait lui inspirèrent de faire vœu d'offrir, s'il échappait du danger présent, le prix de son cheval dans cette chapelle dédiée à la sainte Vierge (3). Les prières du jeune roi furent exaucées ; la nuit devint moins obscure, on trouva des routes, on sortit du bois. Le lendemain, Charles exécuta sa promesse : il alla aux Carmes avec son frère le duc de Touraine, le duc de Bourbon son oncle, le prince de Navarre, le comte d'Artois, Henri de Bar, Olivier de Clisson et Enguerrand de Couci. Tous ensemble ils se présentèrent devant l'autel de la sainte Vierge. Le roi fit son offrande, et il institua en même temps une chevalerie appelée l'ordre de la Ceinture de Bonne-Espérance : peut-être ce mot, tracé sur une ceinture ou cordon, était-il la marque et le distinctif de ce nouvel ordre militaire. Les Carmes de Toulouse, chez qui l'établissement s'était fait, eurent part aux

(1) *La Faille, annal. de Toulouse*, t. 1, p. 143. — (2) *Ménétrier, Histoire de Lyon*, p. 508. — (3) *Hist. de Langued* t. 4, p. 396.

bienfaits du roi et des nouveaux chevaliers de sa suite. Ils s'engagèrent à célébrer tous les jours, pour eux, une messe dans la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Espérance. On a encore l'acte de cet engagement, et l'on voit dans le cloître de ces religieux une ancienne peinture, où le roi Charles VI est représenté à cheval, accomplissant son vœu avec les seigneurs que nous avons nommés. Ce sont les seuls monumens qui restent de cette institution faite aussi, à ce qu'on croit, sur le modèle d'un ordre de l'Espérance, que le duc de Bourbon avait établi vingt ans auparavant.

Les affaires du roi étant terminées en Languedoc, il repassa par Avignon au mois de janvier 1390, et il se rendit à Paris sur la fin de février (1). Si nous en croyons *Froissart*, ce ne fut qu'à son retour dans cette capitale qu'il apprit la mort du pape Urbain VI, quoique, selon le même auteur, on en eût reçu la nouvelle à Avignon au bout de dix jours, c'est-à-dire le 25 octobre 1389 (2); ce qui ne peut se concilier avec la visite que le roi rendit au pape le 30 du même mois. Car si la cour d'Avignon avait su la mort d'Urbain cinq jours avant l'arrivée du roi en cette ville, il n'y a pas de doute que le pape ne se fût fait un plaisir singulier de l'annoncer à ce prince et à tous les seigneurs qui l'accompagnaient. Il y a donc de l'erreur pour les temps et les dates dans la narration de l'historien : ce que nous allons dire d'après lui est peut-être plus exact.

(1) *Hist. de Lang. t. 4, p.* 397. — (2) *Froissart, v.* 4, *c.* 10.

Le pape Clément écrit au roi sur la mort d'Urbain. — Le roi consulte sur cela le duc de Bourgogne son oncle. — Quand on sut à Avignon qu'il n'y avait plus de pape dans Rome, il se tint de grandes conférences au palais. Le pape Clément se flatta de voir finir le schisme par la réunion des cardinaux de Rome à son parti. Plein des plus agréables idées, il fit part de l'événement au roi Charles VI, et le pria d'écrire aux princes de l'obédience d'Urbain, pour les engager à procurer la paix de l'Eglise (1). Il y avait des lettres et des prières semblables pour le duc de Bourgogne, le duc de Touraine, le conseil du roi, enfin pour l'Université, qui se trouvait alors toujours de pair avec ce qu'il y avait de grand en France. Le roi, charmé de cette nouvelle, en parla au duc de Bourgogne son oncle. « J'avais dessein, lui dit- » il, d'aller à Rome avec une armée pour » détruire les schismatiques; mais ce projet » ne peut avoir lieu aujourd'hui : car on m'ap- » prend que l'anti-pape est mort, et que, selon » toutes les apparences, les cardinaux de Rome » se rangeront sous l'obéissance de Clément. » Pour plus grande sûreté, on me prie d'écrire » à l'empereur, au roi de Hongrie et aux » princes qui suivaient l'obédience d'Urbain : » que me conseillez-vous de faire? » Le duc de Bourgogne répondit : « Il est vrai, monsei- » gneur, que l'anti-pape Urbain est mort, » mais nous ne savons encore rien de la

(1) *Froissart, vol. 4, c. 10.*

» situation des cardinaux, ni des disposi-
» tions des Romains. Il serait assez extraordi-
» naire que les cardinaux, dans les conjonc-
» tures présentes, changeassent de sentiment.
» Les Romains sont maîtres de leurs personnes,
» et la contrainte dont on a usé autrefois dans
» l'élection de l'archevêque de Bari fait croire
» qu'à Rome on voudra lui donner un succes-
» seur, et qu'on obligera les cardinaux à s'as-
» sembler en conclave. Vous ne devez donc
» point vous engager encore, ni employer votre
» crédit auprès des princes opposés jusqu'ici au
» pape Clément. Ce serait vous compromettre
» sans nécessité et apparemment sans succès.
» Attendez des nouvelles plus précises sur l'é-
» tat des affaires. Il pourrait arriver que les
» cardinaux ménageraient tellement les cho-
» ses, que, sans élire un autre pape que Clé-
» ment, ils viendraient à bout de calmer les
» Romains, en leur promettant de faire venir
» ce pontife à Rome; ce qu'il ferait volon-
» tiers, si c'était un acheminement à la paix.
» Alors il serait temps d'écrire aux princes de
» l'obédience contraire, pour prendre avec eux
» la meilleure méthode d'éteindre tout-à-fait
» le schisme. Nous n'en sommes point encore
» là. Attendons, dans peu nous aurons sur tous
» ces points les éclaircissemens nécessaires. »

On dispute beaucoup sur cet événement dans l'Université de Paris. — Le roi et son conseil approuvèrent fort la réponse du duc de Bourgogne, et l'événement la fit paraître encore plus judicieuse. Cependant la même nouvelle de la mort d'Urbain, annoncée par les lettres

de Clément à l'Université de Paris, y excita bien plus de mouvemens qu'à la cour. Au lieu de raisonner comme le duc de Bourgogne, et d'attendre en paix les suites de cette importante affaire, l'esprit de controverse saisit les docteurs et les étudians (1). On mit en problème si les cardinaux de Rome feraient une élection, ou s'ils n'en feraient point; s'ils s'en tiendraient à l'obédience d'Urbain, ou s'ils se réuniraient à celle de Clément. Ces questions furent si vives et si générales, que les exercices publics de l'école en souffrirent : on les suspendit pendant quelques jours pour se livrer à des conjectures frivoles touchant la conduite des cardinaux : exemple assez sensible du mauvais effet que produit la doctrine, quand la raison et le bon sens ne la dirigent pas, comme cela arrivait alors. Une cour composée de princes et de grands seigneurs, la plupart sans lettres et sans étude, prend tout d'un coup le seul parti qui soit raisonnable dans les circonstances; et une assemblée de docteurs s'amuse à des disputes peu séantes, contraires au bon ordre, et parfaitement inutiles. Enfin la scène fut terminée par une députation qu'on fit au roi, pour le prier d'écrire aux princes étrangers, afin de les attirer à l'obédience de Clément, et de finir le schisme. Les députés allèrent jusqu'à trois fois à l'hôtel de Saint-Paul, où demeurait le roi; mais, comme ce prince était résolu de s'en tenir à l'avis du duc de Bourgogne, il évita toujours de leur répondre. Ils commençaient à en murmurer, lorsqu'on

(1) *Froissart, vol. 4, c. 10.*

apprit de Rome ce qui s'était passé après la mort d'Urbain.

Les cardinaux de l'obédience de Rome donnent un successeur à Urbain VI. — Boniface IX, pape, compétiteur de Clément. — Dès le second jour de novembre 1389, les cardinaux de cette obédience, au nombre de quatorze, avaient élu pape le cardinal Pierre Tomacelli, Napolitain, qui prit le nom de Boniface IX; il était âgé de quarante-cinq ans, bien fait de sa personne, assez beau parleur, mais peu lettré, et encore moins fait aux affaires. Cette nouvelle apportée à la cour de France, fit juger que, bien loin d'être à la fin du schisme, comme on l'avait espéré, la division allait se perpétuer parmi les fidèles (1). Le duc de Bourgogne se sut bon gré d'avoir empêché, par ses avis, que le roi ne s'engageât mal à propos, en écrivant aux princes de l'obédience opposée au pape Clément, et le roi loua fort la sagesse qu'avait fait paraître son oncle en cette occasion (2). Boniface, à son entrée dans le pontificat, annonça des distributions abondantes de bénéfices. Cet attrait, toujours puissant pour les ecclésiastiques avides ou indigens, en fit sortir un grand nombre de toutes les contrées qui reconnaissaient le nouveau pape; mais, en approchant de Rome, ils trouvèrent beaucoup de difficulté dans les passages. Bernard de La Sale, capitaine gascon et commandant des troupes clémentines en Italie, courait la Marche d'Ancône et la Romagne. Ces clercs aspirans aux bénéfices tombèrent entre ses

(1) *Niem. l. 2, c. 6.* — — (2) *Froissart, v. 4, c. 10.*

mains; il les traita en ennemis, et il y en eut plusieurs qui perdirent la vie.

L'AN 1390. — *Imposteur grec qui se dit patriarche de Constantinople, et ses aventures.* — Le couronnement de Boniface fut encore signalé, selon la coutume, par la délivrance de tous les prisonniers. Il se trouva parmi eux un imposteur grec de nation, nommé Paul Tigrin, dont voici les aventures. C'était un homme sans biens et sans naissance, mais résolu de faire fortune, et assez adroit pour en imaginer les moyens. S'étant associé quelques-uns de sa sorte, il convint avec eux qu'il prendrait la qualité de patriarche de Constantinople (1), et qu'ils l'aideraient à faire ce personnage dans les pays étrangers (2). La résolution prise, il passa d'abord avec son cortége dans l'île de Chypre. Le roi le reçut avec de grands honneurs; et, comme il n'était point encore couronné, il voulut l'être des mains du prétendu patriarche, qui fit la cérémonie suivant le rit grec, et qui reçut ensuite de ce prince un présent de trente mille florins d'or. A l'exemple du monarque, tout le monde accourut à lui pour obtenir des grâces, surtout des bénéfices qu'il donnait libéralement, ou dont il changeait les titres, érigeant en évêchés les dignités inférieures, et renversant l'ordre ancien de la hiérarchie. Tout cela était un riche fonds pour lui, et il en tira des sommes immenses. Quand il fut en état de paraître avec splendeur sur un plus grand théâtre, il alla à Rome (c'était sous le pape Urbain VI).

(1) *Hist. anon. p.* 181 *et seq.* — (2) *Jean Juv. p.* 78.

Il y trouva une cour plus attentive que celle de Chypre; outre les questions embarrassantes qui lui furent faites et qui le déconcertèrent, il y eut des gens qui lui soutinrent en face qu'ils venaient de Grèce, et qu'ils y avaient vu le patriarche de Constantinople, dont il s'attribuait le nom et les droits. Convaincu de mensonge, on le confina dans une prison, où il passa de tristes jours jusqu'à la mort d'Urbain. On le relâcha sous le nouveau pape, à condition de renoncer à ses fourberies; mais ces sortes d'aventuriers ne changent presque jamais de conduite, et tout l'effet que produit sur eux le châtiment, c'est de les rendre plus artificieux et plus méchans. Paul Tigrin, déchargé de ses fers, ne tarda pas à reprendre son ancien commerce d'imposture. Il se rendit auprès du comte de Savoie; et, comme il savait que ce prince était parent du vrai patriarche de Constantinople, il prit cette qualité auprès de lui, donnant pour preuve de la parenté une généalogie détaillée, qui pouvait bien montrer que le patriarche était de la famille du comte de Savoie, mais qui ne montrait pas que cet imposteur fût le patriarche. Le comte toutefois s'y laissa prendre. Paul lui raconta ses malheurs de Rome, sa captivité et ses misères, mais il en dissimula habilement la cause. Il dit qu'ayant eu la confiance de représenter à Urbain le scandale qu'il donnait à l'Eglise, en retenant le souverain pontificat qui ne lui appartenait point, Urbain, pour s'en venger, l'avait dépouillé de tous ses biens et même de la liberté. Cet aveu fait au comte de Savoie, Clémentin déclaré, acheva de le gagner.

Il regarda le faux patriarche comme un parent chéri et comme un illustre malheureux. En dédommagement de l'équipage qu'il avait perdu à Rome, il lui donna douze chevaux, douze domestiques et une grande somme d'argent, pour faire le voyage d'Avignon.

Le pape Clément, persuadé par les recommandations du comte, ne fut pas plus en garde contre l'artifice. Un patriarche de Constantinople, persécuté à Rome à cause de son zèle contre Urbain, parut dans Avignon comme un prélat respectable; et d'ailleurs Clément s'en promettait de grands avantages pour l'accroissement et l'éclat de son obédience. Il y eut donc de grands empressemens dans la cour romaine pour honorer le prétendu patriarche. On le combla de grâces, on lui fit des présens considérables : après quoi il prit le chemin de Paris. Le roi, prévenu en sa faveur, envoya au-devant de lui un grand nombre d'évêques, et lui fit préparer un logis commode. Son entrée dans cette capitale fut un spectacle. On admira la magnificence de ses ornemens pontificaux, son air grave et sérieux, son langage étranger, et dont on n'avait l'intelligence que par un interprète. Paul de son côté jouait son personnage avec un grand talent de persuasion, il affectait une piété singulière, il visitait les monastères et les églises : ce fut surtout dans l'abbaye de Saint-Denis qu'il déploya tous les ressorts de son industrie. On lui montra les reliques de l'apôtre de notre France; et prenant alors un ton d'enthousiasme : « Quel » bonheur, s'écria-t-il, pour ce royaume, de » posséder le corps du bienheureux Aréopa-

» gite, autrefois évêque d'Athènes. » Puis, adressant la parole à l'abbé : « La Grèce, » ajouta-t-il, est encore dépositaire de quel- » ques restes précieux de ce saint patron de » votre monastère. Nous avons sa ceinture, » ses souliers et quelques livres écrits de sa » main; quoique nous les conservions comme » un riche trésor, je veux néanmoins vous en » faire présent : donnez-moi deux de vos re- » ligieux pour m'accompagner en Grèce; je » vous promets de vous les renvoyer avec ces » saintes reliques, et je ne désespère pas de » voir quelqu'un d'eux élevé dans la suite à la » dignité d'archevêque. » La proposition fut bientôt acceptée : deux moines de Saint-Denis, tout brûlans de zèle pour la gloire de leur maison, et peut-être aussi flattés de l'espérance des prélatures, se mirent à la suite du patriarche. Ce fourbe les conduisit jusqu'au port de mer où il devait s'embarquer. Il fit charger toutes ses richesses sur un vaisseau, et il y monta lui-même ensuite secrètement, laissant ses deux compagnons français dupes de son imposture, mais non persuadés encore que tout ceci n'eût été qu'un jeu. Ils avaient tant d'ardeur pour acquérir les reliques prétendues de saint Denis, qu'ils allèrent jusqu'à Rome pour s'informer du patriarche. Ce fut là le dénoûment de la comédie. Ils apprirent ce qui s'était passé sous le pontificat précédent, les tentatives du Grec artificieux, le mauvais succès de ses intrigues, sa confusion, son emprisonnement, sa délivrance. Convaincus enfin de simplicité et de précipitation, ils revinrent en France, où l'exemple du pape et du roi,

trompés avant eux et presqu'autant qu'eux, put servir à leur justification.

Le pape Clément lance des anathèmes contre Boniface. — Le pape Clément, déchu des espérances qu'avait fait naître la mort d'Urbain son compétiteur, prit contre Boniface le ton ordinaire des censures et des anathêmes; éclats inutiles, et qui pouvaient se faire de sa part sans intimider personne du parti opposé (1). Boniface, plus modéré que ne l'avait été Urbain son prédécesseur, n'opposa point d'abord sa foudre à celle de Clément. Il tenta même les voies de la douceur et de la réconciliation, offrant, dans une lettre qu'il écrivit au duc de Bavière (2), de recevoir en grâce les Clémentins, et promettant à leur chef de le laisser légat apostolique, tout le reste de sa vie, en France et en Espagne.

Boniface procède aussi contre lui par la voie des censures. — Ces avances n'ayant point réussi, il adressa une grande lettre à tous les fidèles, où il déclamait fort contre le séjour des papes à Avignon, et contre les princes de la maison de France, qui avaient protégé les cardinaux auteurs de l'élection de Robert de Genève. Ensuite, pour soutenir les démarches faites sous le précédent pontificat, il renouvela toutes les peines portées contre ceux qu'on appelait à Rome les schismatiques et les partisans de l'anti-pape (3). Ces procédures ne se firent que l'année suivante (4).

Le duc de Bourgogne veut attirer les Lié-

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 525. — (2) *Rainald.* 1390, *n.* 6. — (3) *Spicil. t.* 6, *p.* 49. — (4) *Rainald.* 1391, *n.* 13.

geois au parti de Clément. Il ne réussit pa
— Au commencement de celle-ci 1390, Philippe, duc de Bourgogne, voulut engager les Liégeois, voisins de son comté de Flandre, à entrer dans l'obédience de Clément; mais le chapitre de Liége lui écrivit, le 5 janvier, que les motifs qui avaient déterminé cette ville à suivre le parti d'Urbain VI subsistaient en entier par rapport à Boniface IX son successeur. Ils entraient sur cela en preuve, et ils exposaient une partie des raisons qui fondaient le droit d'Urbain et de Boniface. Il y eut dans la suite bien des alternatives dans ce peuple, attaché tantôt au pape de Rome, tantôt à celui d'Avignon, et enfin déclaré neutre entre l'un et l'autre: variations qui furent causées par les divers sentimens des évêques seigneurs de ce canton.

La Navarre se déclare pour ce pape.—Clément fut plus heureux du côté de la Navarre. Le roi Charles le Mauvais était mort le 1er janvier 1387. Toujours plus occupé de sa politique pleine de noirceur et de crimes, que des intérêts de l'Eglise, il était demeuré indécis entre les deux obédiences (1). Martin de Salve, évêque de Pampelune, l'avait souvent pressé de s'attacher à Clément; mais ç'aurait été se conformer une fois au jugement de la cour de France, et c'en était trop pour cet esprit malin, artificieux, intraitable, ennemi personnel de Charles le Sage et de son fils qui était actuellement sur le trône. Après la mort de ce roi si détesté, Charles II, surnommé le

(1) *Vit. t. 1, p.* 526 *et* 1380.

Noble, prince aussi vertueux que son père l'avait été peu, céda aux instances de l'évêque de Pampelune. Il fit consulter les plus habiles hommes de son royaume, et, après de longues délibérations, il embrassa l'obédience d'Avignon par un acte authentique donné le 6 février à Pampelune (1). Martin de Salve fut fait cardinal quelques mois après; Clément lui avait offert le chapeau sous le règne précédent, mais il s'était excusé de le recevoir, craignant que les mouvemens qu'il se donnerait ensuite auprès du roi pour l'attacher à Clément n'eussent un air trop intéressé.

Le pape Boniface protége Ladislas, fils de Charles de la Paix. — De son côté, le pape Boniface se ménagea une grande ressource en Italie, par la protection qu'il accorda à Ladislas, fils de Charles de la Paix. Ce fut une espèce d'enchantement dans Urbain, son prédécesseur, de persécuter constamment ce jeune prince et la reine Marguerite, sa mère, dans un temps où la bonne politique voulait qu'il les soutînt, pour empêcher le parti d'Anjou et du pape Clément de prévaloir dans le royaume de Naples (2). Boniface releva cette famille malheureuse et comme ensevelie à Gaëte. Il envoya le cardinal de Florence pour couronner Ladislas et pour recevoir ses hommages et sa protestation de fidélité au saint Siége. Ladislas courut risque de voir naître et périr au même moment toutes ses espérances. Un prélat, appelé Raymond, et qualifié arche-

(1) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 648 — (2) *Rainald.* 1390, *n.* 10 *et seq.*

vêque d'Arles, s'insinua auprès du prince, et osa attenter à sa vie, en lui faisant préparer du poison. Le crime fut découvert avant l'exécution; le coupable, mis aux fers, fut convaincu: une action si noire remplit tout le monde d'horreur. Le pape Boniface manda au cardinal de Florence, son légat, de venger la majesté royale par un exemple de sévérité dont il lui traçait le plan dans sa lettre datée du 14 mars 1390. C'était de commencer par la dégradation solennelle de tous les ordres que l'archevêque avait reçus, et ensuite de le livrer au bras séculier, pour être puni selon les lois. Ce Raymond, archevêque d'Arles, a été ignoré de tous ceux qui ont fait l'histoire de cette église, ou qui ont dressé le catalogue de ses archevêques : cela fait juger avec raison que l'église d'Arles, comme presque tous les grands bénéfices d'alors, avait pendant le schisme deux titulaires, l'un sous le pape d'Avignon, l'autre sous le pape de Rome; que ce Raymond, auteur du complot formé contre le prince Ladislas, était l'archevêque résidant en Italie sous l'obédience de Boniface, et que dans le même temps François de Conzié, qu'on trouve marqué dans la liste des archevêques d'Arles, gouvernait cette église en France sous le pape Clément (1). Cette conjecture se trouve démontrée par un acte authentique passé au mois d'août de cette année 1390 entre les commissaires du pape Clément, et Raymond, vicomte de Turenne; car il est marqué que cet acte fut ratifié le 20 du

(1) *Gallia Christ. t. 1, eccles. Arelat.*

même mois par François, archevêque d'Arles, et camérier du pape (1) : preuve manifeste que l'archevêque d'Arles Raymond, arrêté trois mois auparavant à Gaëte pour l'attentat dont nous venons de parler, n'était qu'un prélat à simple titre, et tout différent de celui qui résidait en France.

Louis d'Anjou, reconnu roi de Sicile en France, passe en Italie. — Ladislas, soutenu de Boniface, était un rival dangereux pour Louis d'Anjou, reconnu roi de Sicile dans Naples et en France. Le pape Clément jugea qu'il fallait montrer ce jeune prince à ses sujets d'Italie. On lui donna une escadre chargée de troupes et de munitions. Le cardinal de Thury, nommé légat de Clément pour ce voyage, fit la bénédiction de la galère royale. On s'embarqua le 20 juillet ; on arriva au mois d'août à Naples, où le roi Louis fut reçu aux acclamations de toute la ville (2). Il soumit les châteaux de l'OEuf et de Saint-Elme, qui tenaient pour Ladislas. Il s'empara bientôt après de Pouzzole, et il goûta quelque temps les douceurs de la paix et de la royauté (3) : commencemens heureux, tels que furent presque toujours les premiers efforts des Français au-delà des monts; mais la fin n'y répondit pas. Louis perdit son royaume, et il le recouvra ensuite, sans pouvoir encore le conserver : ces événemens, que nous indiquons, causèrent des maux infinis, dont l'Italie fut le théâtre, et que la France ressentit

(1) *Vit. t. 1, p.* 1056. — (2) *Ibid. p.* 512 *et* 1352. — (3) *Jean Juv. Annot. de Godefroi, p.* 571.

presque également, parce qu'elle s'épuisa pour ces expéditions étrangères.

Le pape Clément fait deux cardinaux. — Un fardeau habituel et très-incommode pour l'Eglise gallicane, était toujours la cour du pape Clément. Il avait grand soin d'entretenir le collége de ses cardinaux aussi brillant et aussi nombreux que si toute l'Eglise eût été de son obédience. Au mois de juillet de cette année il avait envoyé le chapeau à l'évêque de Pampelune. Le 17 octobre suivant il fit deux autres cardinaux, savoir, Jean Flandrin, frère du cardinal de Saint-Eustache, mort neuf ans auparavant. Le nouveau nommé au cardinalat avait été doyen de Laon, évêque de Carpentras et archevêque d'Auch (1). Il reçut, l'année d'après, le titre de Saint-Jean et de Saint-Paul. On l'appela toujours le cardinal d'Auch.

L'autre cardinal était Pierre Gérard ou Girard, né en Forez, diocèse de Lyon. Il avait été successivement archidiacre de Bourges, chanoine d'Autun, évêque de Lodève, d'Avignon et du Puy. Son titre fut Saint-Pierre-aux-Liens; il porta le nom de cardinal du Puy. Cette promotion se fit à Beaucaire, où le pape était allé s'établir pour éviter la peste qui désolait la ville d'Avignon et les lieux circonvoisins.

L'archevêque de Besançon créé cardinal, et à quelle occasion. — Six mois après il y eut encore un nouveau cardinal, qui fut Guillaume de Vergy, archevêque de Besançon. Il

(1) *Vit. t.* 1. *p.* 526 *et* 1385.

dut son élévation à un différend assez vif qui était entre lui et Philippe duc de Bourgogne, son souverain. Ce prince faisait battre monnaie à Auxonne, petite ville du comté de Bourgogne. Le prélat lui représenta que c'était causer un préjudice notable à la ville de Besançon (1); et le duc n'ayant aucun égard à ces représentations, l'archevêque osa l'excommunier (2). Philippe prit les armes, assiégea l'archevêque dans un de ses châteaux, pilla les terres de son église. Tout ce scandale aurait été poussé plus loin, sans le tempérament qu'on prit de faire Guillaume de Vergy cardinal, pour le soustraire honorablement à la vengeance du prince. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que le duc lui-même sollicita le chapeau pour lui. Ainsi tout le monde put être content, l'archevêque d'être cardinal, et le duc de n'être plus contredit dans ses actions, sans compter le plaisir de s'être délivré en prince généreux d'un contradicteur estimable d'ailleurs à cause de sa vertu et de son zèle; car c'est l'éloge que l'histoire fait de ce cardinal archevêque de Besançon (3).

Le pape Clément fait prêter serment aux cardinaux et aux prélats de ne point quitter son obédience. — En donnant la pourpre romaine et les évêchés, le pape Clément ne se reposait pas tellement sur la reconnaissance de ses créatures, qu'il ne prît encore des précautions pour se les attacher. Déterminé à garder le pontificat toute sa vie, il faisait prê-

(1) *Gallia Christ. vet. édit. t.* 1, *p.* 131. — (2) *Duchesne, t.* 1, *p.* 77. — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 527.

ter serment à tous ceux qu'il élevait aux dignités, de demeurer fidèles à son parti. Cela produisait de fort mauvais effets pour l'union de l'Eglise ; car les premières têtes du clergé se trouvant captives par cet engagement, les cris qui s'élevaient de la part des simples fidèles ou des ecclésiastiques du second ordre étaient comptés pour rien, et le schisme prenait de si profondes racines, qu'on perdait l'espérance d'arracher ce scandale du champ de l'Eglise (1). Tous les maux, pendant ce temps-là, croissaient sensiblement, la simonie, la déprédation des églises, la corruption des mœurs, l'altération de la discipline. On remarqua que le pape Clément permit à un bigame de recevoir les ordres sacrés ; qu'il leva l'irrégularité d'un juge qui voulait se faire ordonner prêtre après avoir porté des sentences de mort ; qu'il accordait facilement des dispenses pour le mariage entre parens au troisième degré ; qu'il donnait les évêchés aux ecclésiastiques de cour, gens sans lettres et sans connaissance de la théologie. Aussi faisait-il peu de cas de cette science distinguée des autres par sa qualité d'étude sainte. On cite à cette occasion qu'un grand seigneur lui ayant recommandé un de ses neveux qui étudiait alors en théologie dans l'Université de Paris, Clément lui répondit, avec aussi peu de gravité que de raison : « Quelle folie d'occuper ainsi un jeune homme que vous aimez ! » Qu'est-ce que tous ces théologiens, qu'une » troupe d'hommes tous remplis de chimères ? »

(1) *Hist. anon. t.* 1, *p.* 198.

Cette façon de penser, si peu digne d'un pape, devait aigrir extrêmement l'Université de Paris contre lui.

L'Université de Paris députe au roi pour la paix de l'Eglise. — Le zèle d'ailleurs du bien public animait cette célèbre école. Quoique ses remontrances n'eussent pas l'avantage de plaire à la cour, elle ne laissait pas de se présenter de temps en temps au pied du trône pour intéresser le souverain à la paix de l'Eglise. Il y avait eu depuis peu aux Bernardins une assemblée de plus de trois cents docteurs, dont le résultat fut d'aller encore au roi. On choisit, pour porter la parole, un homme de mérite, capable de dire tout avec autant de fermeté que d'éloquence. L'audience, obtenue à force d'importunités, eut d'abord un succès frappant. L'orateur parla si bien de la nécessité de finir le schisme, il représenta si pathétiquement l'état déplorable de l'Eglise gallicane pendant cette division des pasteurs et des fidèles, que toute l'assemblée, émue et touchée, se jeta aux pieds du monarque pour le supplier de travailler en roi très-chrétien à retrancher ce désordre. Le roi ne manquait ni de religion ni d'attention sur les besoins de l'Eglise; mais il était jeune, il avait été élevé dans un dévoûment parfait pour le pape Clément, il voyait les princes de son sang et les grands seigneurs de son conseil livrés à ce parti. C'est ce qui le rendit pendant quelque temps insensible aux prières de l'Université. Il lui témoigna d'un ton de maître qu'il désapprouvait l'inquiétude qu'elle marquait dans une affaire qui regardait plus l'Etat et l'Eglise gallicane qu'un

corps de gens de lettres destinés aux fonctions de l'école. Il lui fit défense, sous peine d'encourir sa disgrâce, de venir désormais apporter en cour ses plaintes ou ses remontrances, tant qu'elles n'auraient point d'autre objet que l'affaire du schisme.

Dispute sur la côte de Gênes, entre les Français d'une part, les Génois et les Anglais de l'autre. La diversité d'obédience en est la cause. — Ces dispositions de Charles VI furent la matière d'un triomphe pour Clément; il se voyait appuyé plus que jamais du souverain, et il savait d'ailleurs que la nation était sincèrement attachée à son obédience. Il en avait une preuve sensible dans ce qui venait d'arriver sur la côte de Gênes. Cette république, inquiétée sans cesse par les courses des Mahométans d'Afrique, avait envoyé demander du secours au roi, qui s'était prêté volontiers à cette espèce de guerre sainte contre les infidèles. Le duc de Bourbon, toujours avide de gloire, se mit à la tête de quinze cents hommes d'armes, et d'une infanterie considérable. On se rendit dans l'état de Gênes, et quand les vaisseaux de transport furent prêts, les troupes françaises s'embarquèrent avec celles de la seigneurie et quelques compagnies d'Anglais qui prenaient part à la gloire de cette campagne. Tout était dans la joie et dans l'union; mais au moment du départ il s'éleva une contestation fort vive, dont le schisme était la cause (1). Il s'agissait de la bénédiction qui devait être donnée, suivant la coutume, à la

(1) *Hist. anon. p.* 189.

flotte et à ceux qui la montaient. Les Génois et les Anglais voulaient la recevoir de leurs ecclésiastiques, qui reconnaissaient le pape Boniface; les Français prétendirent que c'était à leurs aumôniers, tous du parti de Clément, à faire la cérémonie. On en vint de part et d'autre à des paroles très-dures. Les chefs appréhendèrent que la contestation ne dégénérât en discorde ouverte, et la discorde en hostilités. Enfin on s'avisa d'un expédient qui, ce semble, ne devait pas être fort difficile à imaginer; ce fut de séparer les nations, et de laisser chacune recevoir la bénédiction de ses prêtres. Par là tout le monde fut content, on leva l'ancre, on poursuivit l'expédition; mais tout l'avantage qu'on en retira, fut de marquer beaucoup de valeur, et d'obtenir la délivrance des chrétiens que le roi de Tunis tenait dans les fers.

L'AN 1391. — *Une sainte fille nommée Ursuline vient à Avignon. — Elle exhorte le pape Clément à quitter le pontificat. — Elle ne peut rien gagner sur son esprit. — Second voyage de la même sainte avec aussi peu de succès.* — Clément, révéré en France, ne s'attendait pas à recevoir d'Italie une visite destinée à combattre son pontificat. C'est ici un trait d'histoire qui a échappé à presque tous les auteurs qui ont parlé du schisme. Nous le rapportons d'après les actes des saints, collection si riche et d'un si grand usage dans toutes les parties de l'histoire ecclésiastique (1).

Une jeune fille de Parme, nommée Ursuline, adonnée dès l'enfance à la contemplation, illus-

(1) *Boll. Act. SS. t. 1 apr. p. 723 et seq.*

trée de ravissemens et de visions, vint à Avignon avec sa mère, pour annoncer à Clément les ordres du Ciel touchant le schisme qui désolait l'Eglise. Tout fut merveilleux dans ce voyage : l'entreprise, qui avait été, dit-on, *ordonnée* de Dieu même; la confiance de la *jeune* fille, qui osa menacer Clément des vengeances de Dieu, s'il ne renonçait à sa prétendue dignité; la bonté même et la complaisance du pontife, qui admit Ursuline trois fois à son audience, qui l'écouta, qui l'honora jusqu'à se lever de son trône quand elle entra dans le palais; mais ce fut aussi tout le succès de l'ambassade. La dévote Parmesane eut beau presser et menacer, le désir de régner l'emporta dans l'âme de Clément sur l'amour de l'Eglise. Ursuline retourna en Italie, et sa première attention fut d'aller raconter au pape Boniface son entreprise, son voyage et sa négociation. Boniface crut devoir suivre une route que le Ciel même semblait lui ouvrir. Il pria quelque temps après la sainte fille de repasser les monts pour faire de nouvelles instances auprès de Clément. Elle partit en 1394 avec la qualité et les pouvoirs d'envoyée de Boniface. Ce fut apparemment ce qui indisposa contre elle la cour d'Avignon. Ursuline eut à essuyer dans ce second voyage les plus mauvais traitemens. On lui fit des questions captieuses pour sonder l'esprit qui l'animait; on l'enferma dans une prison, on lui prépara la torture, on employa même le poison contre ses jours; mais le Ciel prit partout sa défense. Victorieuse à son tour de Clément, elle le vit périr d'une mort précipitée. Après l'élection de Pierre de Lude ou

Benoît XIII, sans espérance désormais, elle reprit le chemin de Rome; elle s'embarqua ensuite pour les saints lieux de la Palestine, et enfin elle mourut à Vérone en 1410, âgée seulement de trente-cinq ans, célèbre en Italie par beaucoup de miracles, honorée à Parme, mais non canonisée selon les formes ordinaires. Telle est en peu de mots l'histoire de cette bienheureuse fille. Les Actes des Saints nous la représentent en entier dans les mémoires d'un auteur contemporain : ouvrage simple pour le style, et très-conforme, pour les dates et pour les noms, à ce que nous savons d'ailleurs des affaires du schisme et de la cour du pape Clément. Le prodigieux et l'extraordinaire y sont répandus avec profusion ; mais, dans les actions des saints, ce n'est point sur la nature des faits qu'il faut disputer; car Dieu peut faire plus de choses que nous n'en pouvons concevoir; c'est uniquement la preuve qu'on doit peser et examiner mûrement : or, dans la relation dont nous avons donné le précis, il semble qu'on ne remarque aucun vestige de supercherie ni d'ignorance. Si l'on avait publié les procès-verbaux des miracles opérés par cette bienheureuse, avec les particularités de ses révélations, recueils qui ont été faits dans le temps, on y trouverait peut-être, avec la confirmation de tout ce que nous venons de dire, le détail de plusieurs points concernant l'histoire du schisme et de l'Eglise gallicane. Cette réflexion est aussi des savans auteurs qui nous donnent les actes des saints.

L'AN 1392. — *Le pape Clément soutient Louis d'Anjou, roi de Naples. — Il impose*

pour cela des taxes sur le clergé de France.
— Comme le pape Clément était résolu de ne point céder le trône apostolique à Boniface IX son concurrent, il soutenait de tout son pouvoir le roi de Naples, Louis d'Anjou, encore maître de la plus grande partie de cette contrée. Louis était l'unique ressource de Clément en Italie, et Clément aidait ce jeune prince des trésors de l'Eglise gallicane (1). Cette nécessité de faire passer de l'argent au-delà des monts était un prétexte dont ce pape se servait habilement pour tirer d'abondantes contributions du clergé de France. Cette année il ordonna la levée d'une nouvelle décime, parce que la reine Marie, mère du roi de Sicile, avait demandé des secours d'argent pour son fils. Cette taxe devait s'étendre à tous les ecclésiastiques, sans en excepter les membres de l'Université de Paris. C'était le corps de l'Etat le plus sensible sur ses priviléges, et le talent de la parole, qui se cultivait là plus qu'ailleurs, servait à écarter tout ce qui ressentait la vexation. Le roi, depuis peu, avait interdit les remontrances, mais simplement en ce qui regardait le schisme. L'affaire présente offrait un objet tout différent. Le recteur se crut donc autorisé à porter ses plaintes en cour, et le roi lui promit d'y avoir égard, et d'écrire au pape en tels termes que l'Université désirerait, pour la faire soulager de l'imposition nouvelle.

L'exemple de l'Université enhardit les évêques à se soutenir aussi contre la cour d'Avignon. Ils s'assemblèrent en grand nombre, et

(1) *Hist. anon. p.* 224.

ils arrêtèrent entre eux que, si les collecteurs du pape voulaient les presser, ils formeraient un appel du pape mal informé, au pape mieux instruit de la justice de leur refus. Ils le firent en effet, et deux notaires envoyés de leur part à Avignon affichèrent secrètement l'acte d'appel aux portes du palais pontifical; mais le pape n'en tint compte, il fit afficher des articles tout contraires, et la conclusion fut que le clergé paya la décime.

Entreprises des courtisans contre le clergé. — Il se forma contre les ecclésiastiques un autre orage bien plus dangereux. Il y avait à la cour trois seigneurs que le roi honorait de sa confiance : c'étaient le connétable de Clisson, le sire de La Rivière et le seigneur de Noviant. Maîtres des affaires, ils portèrent leurs vues sur les priviléges du clergé, et ils entreprirent d'y donner atteinte. D'abord il se glissa des discours dans le conseil du roi (1): on y disait que le grand Constantin n'avait pu céder au pape Saint-Sylvestre le domaine temporel de la ville de Rome. On trouvait mauvais que les ecclésiastiques fussent en possession de faire justice des criminels; droit souverain, disait-on, et qui ne doit appartenir qu'aux rois et aux princes. Enfin on traitait d'abus et d'attentat le privilége de la cléricature, qu'on accordait quelquefois à des gens sans lettres, pour donner occasion aux juges d'église d'attirer à leurs tribunaux les personnes laïques, au préjudice des seigneurs séculiers. Ce sont là les articles principaux que les

(1) *Hist. anon. p.* 217.

trois favoris du roi reprochaient au clergé. Il aurait été facile de répondre que la donation de Constantin est une pièce supposée, mais qu'après tout, aucun principe solide ne montre qu'un empereur n'eût pas pu céder au pape le temporel de la ville de Rome ; que la possession où sont quelques ecclésiastiques de faire justice des criminels, par exemple, de les punir de mort, est une concession émanée des rois et des princes souverains, qui ont bien voulu communiquer cette partie de leur puissance à quelques seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers ; que d'ailleurs les ecclésiastiques n'exercent point eux-mêmes la justice criminelle, et qu'ils ont recours pour cela au ministère des laïques ; qu'enfin, si l'on étendait les priviléges de la cléricature à *d'autres* qu'à des clercs, ou bien à des gens sans lettres, c'était une réforme à faire, et qu'on pouvait la demander aux évêques. Voilà encore une fois ce qu'il était aisé d'opposer aux contradictions des favoris ; et il y a toute apparence qu'on employa quelques-uns de ces moyens de défense dans les représentations qui furent faites bientôt après.

Quoi qu'il en soit, les adversaires du clergé étaient puissans par eux-mêmes, et ils avaient des défenseurs jusque dans l'Etat ecclésiastique. Quelques docteurs des ordres Mendians paraissaient approuver les maximes avancées dans le conseil ; « faisant ainsi leur cour, dit » l'historien de Charles VI, aux dépens d'une » cause où ils n'avaient point de part. » Cela veut dire que, n'ayant ni domaines ni seigneuries à conserver, ils n'étaient pas fâchés

de voir diminuer la puissance des ecclésiastiques qui en avaient. Les discours proposés par les ministres furent bientôt suivis des effets; on commença par la Normandie, province où le clergé a de grandes terres et des juridictions fort étendues. La cour ordonna aux juges séculiers de resserrer la puissance des évêques, et de condamner à de grosses amendes tous ceux qui résisteraient à ces nouveaux ordres. On fut alarmé de cette démarche; mais comme les auteurs de l'entreprise voulurent faire un réglement général, et restreindre aussi les droits de l'Université, ce corps, que nous avons déjà vu extrêmement attentif à ne pas se laisser entamer du côté de ses priviléges, joignit ses oppositions particulières à celles du clergé, dont il faisait partie; il se chargea même des délibérations et des remontrances : opérations fort critiques dans les conjonctures. Vers la fête de la Sainte-Trinité, les facultés s'assemblèrent : on dressa des représentations, auxquelles on ajouta une copie des priviléges de l'Université. On tenta ensuite d'avoir audience du roi, mais il ne fut pas possible de l'obtenir : ce refus piqua extrêmement l'Université; elle cessa tous ses exercices. Les étrangers, que la célébrité des écoles attirait de toutes parts, désormais sans maîtres et sans instruction, sortirent de Paris en foule. La cour, remplie de seigneurs et de militaires, gens alors sans littérature, ne fut pas fort touchée de l'interruption des études dans la capitale : les membres de l'Université en souffrirent les premiers. Ils se rassemblèrent le 15 juillet, et il fut conclu que le recteur, à la tête de vingt des plus considérables

docteurs, irait à Saint-Germain-en-Laye, où le roi était depuis quelque temps. La députation se fit, et le prétexte qu'on prit pour avoir audience fut de complimenter le roi sur un voyage qu'il allait faire en Bretagne. Les favoris savaient que ce n'était pas là le motif principal de la députation ; ils rompirent les mesures qu'avait prises l'Université ; l'audience fut refusée constamment, et les députés étaient sur le point de s'en retourner, lorsque d'autres seigneurs sollicitèrent pour eux. Les instances furent vives ; on revint à la charge jusqu'à cinq fois ; on se jeta aux pieds du roi pour le fléchir ; on lui dit qu'il se faisait tort à lui même de refuser les complimens d'un corps si célèbre. Le monarque fut ébranlé, et les favoris s'en aperçurent. Pour tirer quelque parti d'un incident auquel ils ne s'attendaient pas, ils voulurent du moins avoir l'honneur de l'audience ; ils la demandèrent aussi ; et, comme on sait parfaitement à la cour l'art de se contrefaire, ils témoignèrent beaucoup d'affection pour l'Université. Le recteur et ses associés parurent donc devant le roi ; on avait préparé une harangue ; mais les trois seigneurs, Clisson, La Rivière et Noviant, étaient avertis de bonne part que ce discours contenait des recherches trop critiques sur les droits du roi et sur la conduite de ses ministres. En habiles courtisans, ils surent parer ce coup ; et la chose fut tellement ménagée, que l'Université ne pouvait s'en plaindre. Dès que celui des députés qui devait faire la fonction d'orateur eut ouvert la bouche, le chancelier Arnaud de Corbie, tout dévoué aux ministres, prit la parole, et sans permettre au doc-

teur de continuer son discours : « Le roi, lui
» dit-il, est assez informé du sujet qui vous
» amène, et il veut vous épargner la peine de
» demander ce qu'il vous aurait déjà accordé
» volontiers, s'il avait été plus tôt informé de
» vos priviléges. » Après cela le roi fit une douce réprimande aux députés sur l'interruption de leurs exercices publics, et leur ordonna de les reprendre; ce qu'ils promirent avec plaisir, et ils se retirèrent fort contens de la réception qu'on leur avait faite.

Le seigneur de Craon attente à la vie du connétable de Clisson. — Il se retire en Bretagne. — Le voyage qu'on préparait à la cour était une expédition militaire que le roi voulait faire en Bretagne. Comme cette entreprise échoua par l'événement du monde le plus funeste pour la France et pour l'Eglise gallicane, nous rapportons succinctement à quelle occasion cette guerre de Bretagne avait été résolue. Un seigneur nommé Pierre de Craon, chassé de la cour à la sollicitation du duc d'Orléans, frère du roi, fit remonter la cause de sa disgrâce jusqu'au connétable de Clisson; pour s'en venger, il entreprit de l'assassiner au sortir de chez le roi : c'était le soir du 14 juin (1). Clisson, qui ne s'attendait à rien moins, et qui avait peu de suite, fut attaqué par vingt hommes armés. Brave cependant et vigoureux, il se défendit long-temps; mais, accablé par le nombre, il tomba percé de plusieurs coups : on le crut mort, et le seigneur de Craon se sauva en Bretagne.

(1) *Hist. anon. p.* 218.

Le roi ne manqua pas de faire instruire le procès du coupable et de confisquer tous ses biens. Il envoya ensuite redemander sa personne au duc de Bretagne, avec menace de traiter ce prince comme un vassal rebelle, s'il désobéissait en ce point. Le duc répondit que le seigneur de Craon avait paru à sa cour, mais qu'il y était demeuré peu de temps, et qu'il ignorait en quel lieu il s'était retiré.

Le roi marche contre le duc de Bretagne. — Cette réponse ne satisfit point le roi. A la sollicitation des trois favoris, dont le connétable était le chef, on résolut d'assembler une armée pour entrer en Bretagne. Le rendez-vous des troupes fut au Mans (1). Le roi y arriva sur la fin de juillet, et il y attendit ses oncles, les ducs de Bourgogne et de Berri, qui désapprouvaient fort cette guerre. Dès le premier jour d'août on s'aperçut que le roi n'était pas dans son assiette naturelle : son air avait quelque chose de stupide, ses discours étaient peu suivis, et ses manières peu dignes d'un grand roi. Il ne laissa pas de donner ses ordres pour la marche des troupes (2). Le cinquième jour d'août, il se mit à leur tête, armé de toutes pièces, et portant une cotte d'armes de velours noir. Le temps était fort chaud et le soleil très-ardent : circonstance qui contribua apparemment au triste accident que tout le monde sait. On n'était qu'à une très-petite distance du Mans, lorsqu'un inconnu de fort mauvaise mine se mit à suivre le roi, criant de toutes ses forces pendant près d'une demi-

(1) *Jean Juv. p.* 90. — (2) *Hist. anon. p.* 219.

heure : *Où allez-vous, Sire? Arrêtez, on vous trahit.* Cela fit une impression terrible dans l'imagination de ce prince. Pour comble de malheur, un homme d'armes laissa échapper son épée du fourreau ; le roi n'était qu'à quelques pas de là ; cette lame brillante le remplit d'effroi ; il crut qu'on en voulait effectivement à sa vie. Sur-le-champ il entre en fureur, met l'épée à la main, se jette sur ceux qui l'environnent, tue le cavalier qui avait laissé tomber ses armes, perce le bâtard de Polignac et deux autres gentilshommes. Tout fuyait devant lui ; on craignait également et de se mettre en défense, parce que c'était le roi, et de se trouver sur son passage, parce qu'il abattait sous ses coups tout ce qui se présentait. Enfin son épée se rompit ; on profita de ce moment pour le saisir ; on le porta au Mans, et il y fut deux jours dans une espèce de léthargie causée par la violence de ce furieux accès qui avait épuisé ses forces. Le troisième jour il revint un peu à lui, et le premier sentiment de son cœur fut de témoigner une douleur vive des meurtres dont il apprit qu'il était l'auteur. Il en demanda pardon à Dieu ; il se confessa, communia, et fit vœu de visiter les églises de Montmartre et de Saint-Denis.

Cet événement remplit tout le royaume de consternation. — La première nouvelle de la maladie du roi jeta les peuples dans la consternation. Charles VI, depuis douze ans qu'il était sur le trône, avait su gagner tous les cœurs. Sans être aussi grand homme que le roi son père, il s'était fait voir par des en-

droits très-estimables; libéral, compatissant, brave, plein de bonne foi et de religion, il avait mérité, à l'âge de vingt-quatre ans, le titre de *Bien-aimé*. Ses malheurs ne lui ravirent point un nom qui faisait presque autant d'honneur aux sujets qu'au prince. On continua de le chérir; et quoique son règne ait peut-être été le plus rempli d'événemens funestes, Charles n'a pas laissé de tenir son rang parmi les bons rois. Nous le verrons encore pendant plus de trente ans à la tête de l'empire français, mais dans des alternatives continuelles de maladie et de convalescence; assez éclairé dans certains intervalles pour donner des ordres utiles, mais trop peu maître de ses momens pour les faire exécuter en entier; toujours sincèrement attaché à la religion, mais n'ayant ni assez de vigueur dans l'esprit, ni assez de suite dans ses actions pour remédier efficacement aux maux de l'Eglise.

Le clergé ordonne des prières pour la santé du roi. — Le clergé de France marqua l'intérêt particulier qu'il prenait à la situation du monarque. Dès qu'on le sut malade, on ordonna des processions dans tous les diocèses. Le roi lui-même demanda des prières aux évêques. Celui de Condom, nommé Bernard d'Alemand (1), osa écrire à ce prince que sa maladie était peut-être un fléau du Ciel, en punition de l'indifférence qu'on avait montrée à procurer l'union de l'Eglise (2). En même temps il lui adressa un long traité sur

(1) *Histoire anonyme, p.* 220. — (2) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 680.

le schisme; il y remontait jusqu'à l'origine de cette division des Eglises : l'époque était l'élection de Clément, dont il parlait avec trop de liberté pour faire croire qu'il fût fort attaché à son obédience (1). Clément lui en sut mauvais gré; l'évêque s'excusa par une lettre du 16 mars de l'année suivante. Il y faisait paraître autant de fermeté que de respect, et la conclusion était que le pape * devait s'appliquer plus que jamais à l'extinction du schisme.

Translation des reliques de saint Louis. — Le roi, assez bien rétabli de sa première attaque, revint à Paris, et songea d'abord à s'acquitter du vœu qu'il avait fait à Saint-Denis. Il joignit à cette solennité celle de la translation des reliques de saint Louis. Le roi Charles V avait commencé à ce dessein une châsse d'or du poids de deux cent cinquante-deux marcs (2) : Charles VI la fit achever, et il l'envoya à Saint-Denis le 8 octobre, veille de la fête du saint apôtre de la France. Ce jour-là même le roi s'y rendit avec toute sa cour. On avait invité pour la cérémonie Simon de Gramaud, patriarche d'Alexandrie; Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen; Guillaume de Dormans, archevêque de Sens; Pierre d'Orgemont, évêque de Paris; et neuf autres évêques, avec les abbés de Saint-Denis, de Saint-

* M. L'Enfant (Histoire du concile de Pise) dit que l'évêque de Condom exhortait Clément à agir de concert avec Urbain VI : c'est une faute. Urbain VI était mort dès l'an 1389; il fallait dire Boniface IX.

(1) *Gall. Christ. nov. edit. t. 2, p. 964.* — (2) *Hist. anon. p. 223.*

Corneille de Compiègne, et de Saint-Germain-des-Prés. Le jour de la fête, tous ces prélats, en habits pontificaux, s'assemblèrent dans l'église de l'abbaye. Le roi y vint revêtu de son manteau royal, et suivi de tous les princes et de tous les grands officiers de la couronne. On alla à la chapelle de Saint-Clément, où les reliques de saint Louis étaient déposées. Après une courte prière, le roi ouvrit l'ancienne châsse, il en tira les ossemens qui étaient enveloppés dans une étoffe de soie, et les mit respectueusement sur l'autel; et, comme il se trouva plusieurs personnes qui lui demandèrent quelque partie de ces précieuses dépouilles du saint roi, il parut un peu trop libéral d'un si riche trésor. Il donna une côte à Pierre d'Ailli pour le pape Clément, deux autres aux ducs de Berri et de Bourgogne, et un os considérable aux prélats, pour être partagé entre eux. Cette distribution fit beaucoup de peine aux religieux de Saint-Denis; mais il n'était pas possible de l'empêcher. Le reste des reliques fut posé dans la nouvelle châsse. On fit ensuite la procession autour de l'église et du cloître : les religieux et les prélats étaient à la tête, les ducs et les princes du sang suivaient immédiatement avant le roi; et pendant la marche, ils portèrent tour à tour la châsse sur leurs épaules : après quoi l'archevêque de Rouen célébra la messe. Le service fini, les évêques et les abbés furent régalés magnifiquement dans le réfectoire de l'abbaye : ils partagèrent après cela leur relique, et ils prirent congé du roi. Ce prince retourna le soir faire ses prières devant le corps saint. Il ajouta

à la magnificence de son présent une somme de mille livres pour couvrir la châsse d'un tabernacle de cuivre. Les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans, qui l'accompagnaient, se dépouillèrent de toutes les pierreries dont ils étaient parés ce jour-là, et ils les firent attacher au nouveau reliquaire.

Lettre du pape Boniface au roi Charles VI. — La maladie de Charles VI, et d'autres incidens dont nous parlerons, furent cause qu'on ne reçut à la cour que vers la fête de Noël une lettre que le pape Boniface avait écrite au roi dès le 2 avril : c'étaient des avances que faisait ce pape pour la paix de l'Eglise (1). Il y avait été engagé par un saint homme, nommé don Pierre, prieur de la chartreuse de la ville d'Ast (2) : ce religieux, à l'instigation d'un cardinal de l'obédience de Rome, eut le courage d'aller trouver Boniface, et de lui proposer la nécessité et les moyens d'éteindre le schisme (3). Après bien des conférences, on résolut d'entamer une négociation avec le roi de France, le plus puissant des princes attachés au pape d'Avignon. Le Chartreux fut jugé le plus propre à conduire cette affaire. Boniface voulait lui associer un jurisconsulte qui aurait été revêtu du caractère d'ambassadeur, et capable de bien défendre les droits du pape son maître ; mais don Pierre lui remontra que le succès de cette entreprise dépendait uniquement de la confiance qu'on aurait dans les envoyés, et non pas de l'éclat d'une

(1) *Spicil. t.* 6, *p.* 54. — (2) *Ms. du collége de Louis-le-Grand.* — (3) *Hist. anon. p.* 230.

ambassade, ou de l'habileté de ceux qu'on y emploierait. Il se contenta de prendre avec lui un de ses confrères; ils se chargèrent tous deux de la députation, et Boniface leur confia sa lettre, où il disait au roi : « Nous apprenons » par des personnes dignes de foi que vous » gémissez du schisme qui désole l'Eglise de- » puis si long-temps. Tous les autres princes » semblent y être insensibles; vous seul savez » juger de la grandeur du mal. Et quand nous » considérons quels furent les princes de qui » vous descendez, quel zèle ils témoignèrent » pour l'Eglise, ce qu'il leur en coûta de tra- » vaux, ce qu'ils prodiguèrent de trésors pour » la paix de la république chrétienne; quand » nous faisons attention à la reconnaissance » que l'Eglise leur a témoignée, aux distinc- » tions qu'elle leur a accordées tant de fois, » à ce commerce mutuel qui a toujours sub- » sisté entre elle et les rois vos ancêtres; enfin, » quand nous envisageons les qualités de vo- » tre personne royale, l'esprit, le courage, la » force du corps, la jeunesse, la maturité du » jugement, les richesses, la réputation; tout » cela, notre cher fils, nous fait espérer que » vous vous emploierez tout entier à ramener » la tranquillité parmi les fidèles, et que vous » aurez le principal mérite de cette action si » louable et si nécessaire. C'est pourquoi nous » nous vous conjurons, par les entrailles de » la miséricorde de Jésus-Christ, et par le soin » que vous devez avoir de votre salut, de » prendre en main la cause de Dieu et de son » Eglise, de la poursuivre constamment, de » ne point vous arrêter que vous n'en ayez

» assuré le succès. On ne peut imaginer d'entreprise plus juste, plus glorieuse et plus digne d'un roi très-chrétien. Pour nous, disposés à vous seconder de tout notre pouvoir, nous n'attendons que votre réponse pour mettre la main à l'œuvre. Nous comptons que vous nous ferez savoir par des lettres, ou par des envoyés, le précis de votre dernière résolution. »

Elle est apportée en France par deux Chartreux. — Ils sont maltraités à Avignon. — Les deux Chartreux, munis de pleins pouvoirs pour traiter à la cour de France, se présentèrent d'abord à Avignon ; ils espéraient aussi toucher le cœur de Clément, et l'amener au point où ils avaient laissé Boniface ; mais ils se trompèrent dans leur projet. Le duc de Berri, celui de tous les princes du sang qui était le plus attaché à l'obédience de Clément, se trouvait alors auprès de ce pape. Troublés l'un et l'autre de la commission des Chartreux, ils les reçurent fort mal ; ils refusèrent de les entendre, et ils leur assignèrent pour demeure la Chartreuse de Villeneuve, d'où ils n'avaient pas la liberté de sortir. Cependant les deux envoyés protestèrent toujours qu'ils étaient porteurs d'un rescrit du pape Boniface au roi de France, touchant l'union de l'Eglise. On employa les menaces et les mauvais traitemens pour tirer d'eux cette pièce si essentielle à leur négociation ; mais ils refusèrent constamment de la livrer à d'autre qu'au roi même.

L'Université de Paris s'intéresse pour eux. — Le bruit de leur détention se répandit par-

tout en peu de temps. On la blâma comme une violence odieuse. L'Université de Paris ne refusa pas son ministère aux deux captifs; elle alla remontrer au roi que la cour d'Avignon violait le droit des gens, et manquait au respect dû à la majesté royale en arrêtant deux hommes revêtus d'un caractère public, et chargés de lettres pour le roi. L'Université fut écoutée cette fois : le roi écrivit au pape Clément pour se plaindre de la manière dont on en avait usé à l'égard des Chartreux.

Le pape s'adoucit à leur égard. — Le roi les reçoit avec honneur. — Il promet de travailler à la paix de l'Eglise.—Le pape sentit qu'il s'était engagé mal à propos; il tâcha de réparer sa faute par les démonstrations de bonté et de confiance qu'il donna aux envoyés; il leur parla de l'union comme s'il avait été pénétré du désir de la consommer; et en les congédiant il leur dit : « Assurez le roi que nous sommes prêt à sacrifier notre dignité et notre vie, pour procurer un si grand bien à l'Eglise; » paroles que la politique lui mettait dans la bouche, et que le cœur désavouait. Il fit partir avec les deux Chartreux italiens un célèbre jurisconsulte, homme versé dans tous les détours de la chicane, et député tout exprès pour traverser la négociation. Le roi et toute sa cour reçurent les agens de Boniface avec honneur. On lut les lettres qu'ils présentèrent, on les entendit eux-mêmes, on promit de répondre à leur maître; mais quand il fut question de dresser cette réponse, on trouva une difficulté insurmontable à la faire par écrit. On ne voulait

pas donner à Boniface la qualité de pape, parce qu'on ne le reconnaissait pas en France, et que d'ailleurs ce titre aurait extrêmement offensé Clément son compétiteur. On ne pouvait non plus le lui refuser sans une espèce d'injure, à laquelle il aurait été fort sensible. On s'avisa donc, pour sortir d'embarras, de ne point répondre par lettre; on chargea simplement les envoyés de dire à leur maître que le roi applaudissait à ses bonnes intentions, et qu'il était prêt à employer toute sa puissance pour l'union de l'Eglise. Mais comme il fallait donner des assurances plus positives que des paroles tournées en style de complimens, le roi fit expédier des lettres pour toutes les cours d'Italie; il y confirmait tout ce qui avait été dit à Paris; il priait les souverains de concourir à l'extinction du schisme; et, pour lier la négociation de plus en plus, il associa aux envoyés de Boniface deux Chartreux français, dont l'un était prieur du couvent de Paris. Tout cela se fit du consentement des princes de la maison royale, excepté le duc de Berri, qui montra son affection particulière pour le pape Clément, en disant toujours qu'il ne fallait entendre à aucune proposition de Boniface, parce qu'il était un intrus et un anti-pape.

L'an 1393. — *Processions pour obtenir l'extinction du schisme.* — Cette première ouverture, qui faisait naître l'espérance de voir la paix rétablie parmi les fidèles, causa une joie infinie dans l'Eglise gallicane. Les prélats ordonnèrent des prières publiques et des processions pour obtenir de Dieu cette union si

désirée. L'Université de Paris fut encore le premier corps de l'État qui signala son empressement dans ces exercices de piété. Le second dimanche de janvier 1393 *, les facultés allèrent en procession à Saint-Martin-des-Champs, et le dimanche suivant le roi lui-même assista avec toute sa cour à celle que l'évêque et tout le clergé de Paris firent à Saint-Germain-des-Prés. Le pape Clément ordonna de son côté des prières semblables; il composa même avec ses cardinaux un office nouveau, pour implorer la miséricorde de Dieu sur l'Église; il l'envoya à Paris, et il y joignit des indulgences : mais on n'en fut pas plus persuadé de la sincérité de ses intentions touchant l'article essentiel, qui était l'extinction du schisme. Consulté sur la lettre de Boniface, dont on lui avait donné copie, il répondit qu'on n'y devait avoir aucun égard, parce que c'était l'ouvrage d'un intrus qui osait prendre la qualité de souverain pontife; et comme on disait assez affirmativement dans l'Université de Paris que le moyen le plus efficace pour rétablir l'union était la voie de cession ou la renonciation des deux prétendans au pontificat, ce mot, rapporté à Clément, fut pour lui un sujet d'alarmes et d'inquiétude. Il chargea un Carme, docteur en théologie, nommé Jean Goulain, de réfuter cette opinion; et, pour le récompenser par avance de la vivacité qu'il attendait de lui, il

* M. Fleuri a confondu ces processions avec celles de janvier 1394. Ce qui l'a trompé, c'est l'historien anonyme, qui rapporte ces dernières processions à l'an 1393; mais il parle *more gallico*, aussi bien que Du Boulai et le Spicilége.

le gratifia de pouvoirs très-amples par rapport à l'absolution des cas réservés au saint Siége. Le Carme entra dans les vues du pontife; il osa déclamer en chaire contre la proposition de l'Université. Selon lui, il n'y avait point d'autre moyen de pacifier l'Eglise que d'armer contre Boniface, et de former, pour le détruire, une ligue sainte entre les princes chrétiens : système chimérique, et dont l'orateur, aussi bien que celui qui le mettait en œuvre, sentaient apparemment le faible et l'inutilité. Les autres membres de l'Université furent très-offensés de ces discours, et ils en punirent le prédicateur, en le déclarant exclu de toutes leurs assemblées.

Le cardinal Pierre de Lune tâche d'attirer l'Angleterre à l'obédience du pape Clément. — Le cardinal Pierre de Lune, autre agent du même pontife, crut pouvoir former sur l'Angleterre les projets qu'il avait exécutés heureusement en Castille, en Aragon et en Navarre. Il s'agissait d'attirer le roi Richard à l'obédience d'Avignon. Les conférences de paix qui se tenaient actuellement aux environs de Calais, entre la France et l'Angleterre, lui parururent une conjoncture favorable pour faire les premières propositions (1). Les plénipotentiaires d'Angleterre étaient les ducs de Lancastre et de Glocester, oncles du roi Richard : ceux de France étaient les ducs de Berri et de Bourgogne, oncles de Charles VI. Le cardinal alla trouver les premiers; il releva fort en leur présence l'élection faite autrefois à Fondi, et

(1) *Vit.* t. 1, p. 532.

il les pressa d'obtenir pour lui du roi leur maître et leur neveu la permission de passer la mer, afin qu'il pût justifier aux yeux du monarque la supériorité des droits de Clément sur ceux de Boniface. Le duc de Lancastre, esprit ferme et décidé, répondit au prélat (1) : « Jusqu'ici nous avons tenu le parti de Boni-» face, et nous sommes déterminés, avec le » roi notre maître, à lui obéir comme au vé-» ritable vicaire de Jésus-Christ. Si vous avez » quelque chose à proposer contre notre ré-» solution, vous pouvez passer en Angleterre; » mais quoi que vous puissiez dire de ce mal-» heureux schisme, vous ne nous persuaderez » jamais que vous autres cardinaux d'Avignon » n'en soyez pas la cause : vous l'avez fomenté, » et vous le fomentez encore tous les jours; » mais si j'en étais cru, on prendrait de si bonnes » mesures après la conclusion de la paix, que » vous mettriez fin à ce scandale, ou qu'on vous » exterminerait tous tant que vous êtes (2). » Le cardinal se plaignit de cette réponse aux ducs de Berri et de Bourgogne; mais ils avaient d'autres affaires à traiter, et Pierre de Lune se borna désormais à contenir la France dans le parti de Clément.

Le pape Boniface répond au roi. — C'était de Rome qu'étaient partis les premiers rayons d'espérance pour l'affaire de l'union; cependant on s'aperçut bientôt qu'on ne devait pas plus compter sur Boniface que sur son compétiteur. Les quatre Chartreux envoyés par le roi Charles VI étaient arrivés à Pérouse, où

(1) *Hist. anon. p.* 240. — (2) *Froissart, vol.* 4, *c.* 56.

la cour de Boniface se trouvait alors. Ils lui avaient exposé la commission dont ils étaient chargés; et le pape, au lieu de proposer à son tour des voies efficaces pour la paix de l'Église (1), manda au roi, par une bulle du 20 juin (2), qu'il voyait avec douleur que les partisans de l'anti-pape Robert de Genève lui avaient fasciné les yeux, et qu'ils l'empêchaient de distinguer la vérité; qu'il espérait toutefois que le Dieu de toute lumière l'éclairerait et lui ferait connaître le droit incontestable du pape Urbain VI son prédécesseur; que le seul moyen de réduire Robert de Genève et ses adhérens, était de ne plus permettre qu'il fût reconnu en France. Le reste de la bulle ne contenait que des complimens et des promesses générales de contribuer à l'union.

La cour de France n'est pas contente de ses propositions. — Le roi avait été repris de son mal, étant à Abbeville, pendant qu'on tenait les conférences pour la paix; il ne fut point en état de prendre connaissance de la bulle de Boniface. Les ducs de Berri et de Bourgogne la reçurent avec assez de civilité; mais quand on en eut fait la lecture dans le conseil, on trouva mauvais que Boniface parlât si affirmativement de la validité de son élection, et qu'il ne proposât rien autre chose que l'expulsion de Clément. Ces considérations firent qu'on laissa la bulle sans réponse, et que les affaires demeurèrent sur le pied où elles étaient auparavant.

Conquêtes des Turcs en Hongrie. — Mort

(1) *Spicil. t. 6, p. 57 et seq.* — (2) *Hist. anon. p. 246 et seq.*

de Léon, roi de la petite Arménie. — Ses aventures et son séjour en France. — On reçut dans le même temps des lettres de Hongrie, où l'on disait que le schisme partageant les cœurs et les forces des princes chrétiens, les infidèles en prenaient occasion d'insulter à la religion de Jésus-Christ, et d'étendre leurs conquêtes en Europe. C'était le temps en effet où Bajazet détruisait les empires et dépouillait les souverains : son père Amurat Ier lui en avait donné l'exemple dix ans auparavant. La petite Arménie était tombée sous la puissance de ce conquérant; et Léon de Lusignan, qui en était roi, avait cherché un asile en France après la perte de ses états (1). Ce prince mourut à Paris cette année 1393; il était homme de mérite, brave, actif, de bon conseil, craignant *Dieu*, et excellent catholique : qualité remarquée par les historiens, à cause des diverses sectes d'hérétiques qui inondaient l'Orient. Léon fut reçu de la cour de France avec la considération que méritaient ses vertus, et avec l'accueil que nos rois ont toujours fait aux princes malheureux. « Vivez en roi, lui dit Charles VI dès la » première entrevue; je veux être votre ami, » malgré la fortune qui vous persécute. » Le roi d'Arménie passa en effet le reste de ses jours dans un état de tranquillité, d'abondance et même de splendeur, qui put lui faire oublier son pays. Pour en témoigner sa gratitude, il s'intéressa aux affaires de la France et de l'Église gallicane : admis souvent dans les conseils, il parla toujours avec beaucoup de noblesse et

(1) *Hist. anon. pp.* 91, 92 et 248.

de prudence; enfin dans la vie privée, où le réduisait la perte de son trône, il montra toutes les qualités d'un grand roi, et il eut la gloire d'être regretté de la cour et de la ville, des princes et du peuple. En mourant il laissa assez de richesses pour faire des libéralités aux pauvres, aux religieux et à ses domestiques; il voulut être inhumé aux Célestins: la cérémonie se fit avec magnificence, et suivant les usages de l'Arménie. Un des plus remarqués fut la couleur blanche employée uniquement dans tout l'appareil du convoi. Cette particularité attira les regards de tout Paris, et les historiens n'ont pas dédaigné d'en faire mention.

Miracle par l'intercession de la sainte Vierge. — Un spectacle bien plus digne de l'attention publique, fut un miracle éclatant qui s'opéra cette année à Paris, par la puissante intercession de la Mère de Dieu. Nous rapportons toujours avec complaisance les faits de cette espèce, parce qu'ils sont capables de concilier de la vénération à l'Eglise gallicane (1). On comprend toutefois que nous avons dû nous faire une loi d'observer en ceci, comme en tout le reste, les règles d'une critique judicieuse (2). Aussi le prodige que nous allons raconter nous paraît-il revêtu de tous les caractères qui peuvent en garantir la vérité.

A Paris, il se trouva une malheureuse mère, plus jalouse de conserver un reste d'honneur dans le public, que d'élever une petite fille, fruit honteux de son incontinence. Elle ôta

(1) *Hist. annon. p.* 240. — (2) *Rainald.* 1393, *n.* 7.

d'abord la vie à cet enfant, en lui faisant entrer dans la gorge un morceau de linge qui arrêtait la respiration; ensuite elle le fit porter hors de la ville, et enterrer dans un tas d'ordures près de la porte Saint-Martin-des-Champs. La Providence permit qu'un chasseur passant quelque temps après, un de ses chiens s'arrêta dans cet endroit, écarta ces ordures, et mit à découvert le corps du malheureux enfant. On accourut de toutes parts; et comme il n'y avait point de preuve que le baptême eût été administré, on jugeait que ce cadavre ne devait être mis qu'en terre profane. Sur cela une femme, touchée de compassion, s'écria que c'était un grand malheur qu'une innocente créature fût privée de la vue de Dieu par la faute de ses parens; et dans l'instant même, prenant ce petit corps entre ses bras, elle proposa de le porter à l'église, et d'implorer sur lui l'assistance de la sainte Vierge. Ce fut une seconde merveille, remarque judicieusement l'historien anonyme de Charles VI, que de plus de quatre cents personnes qui l'entendirent, aucune ne la contredit, et que toutes se mirent à suivre la femme et l'enfant jusqu'à Saint-Martin-des-Champs. Nous ajoutons que ce nombre et ce concert de quatre cents personnes ne sont pas la moindre preuve de l'authenticité du miracle. Quand on se fut rendu à l'église, on posa la petite fille sur l'autel de la sainte Vierge, on invita les religieux à venir prier pour elle, et toute l'assemblée se joignit à eux. Au bout de quelques momens, la protection de la Mère de Dieu se manifeste, l'enfant donne des signes

de vie, on le voit pousser avec effort le morceau de linge qui l'avait suffoqué, on l'entend jeter un grand cri. Ce fut le signal d'une acclamation générale; on chanta le *Te Deum*, on sonna les cloches, et, comme la foule était si grande qu'on ne pouvait aller jusqu'aux fonts baptismaux, la petite fille fut baptisée sur l'autel même de la sainte Vierge, où elle reçut le nom de Marie. Pour confirmer le miracle de plus en plus, on fit venir une nourrice qui l'allaita à plusieurs reprises. Enfin cet enfant de grâce vécut, en présence de tout le monde, pendant trois heures, et mourut ensuite pour aller jouir de la bienheureuse éternité. On l'enterra le lendemain avec grande cérémonie devant le même autel dédié à la sainte Vierge.

On emploie la magie pour guérir le roi. — Il n'est pas nouveau que le peuple soit plus instruit de sa religion que les grands. Tandis qu'on obtenait de la sainte Vierge un miracle de salut en faveur d'un enfant de quelques jours, on employait à la cour les efforts de la magie pour guérir le roi qui était retombé dans son mal (1). On appela de Languedoc un nommé Arnaud Guillem, homme fameux par ses prétendus secrets, et par la connaissance qu'il affectait des mystères de l'astrologie. C'était au fond un fourbe et un imposteur; qualités qui caractérisent toujours les gens de cette espèce. Il mettait tout son art dans un livre qu'il disait avoir été donné du ciel à Adam, pour le consoler de la mort d'Abel. L'étonnant est que la reine et ceux qui approchaient le

(1) *Hist. anon. p.* 242.

plus de la personne du roi écoutaient ces chimères et paraissaient en croire quelque chose. Le pauvre prince, objet de la douleur publique, était bien éloigné de prendre part à ces opérations ridicules et criminelles. Dans les intervalles de connaissance que lui laissait son mal, il faisait des vœux à Dieu et aux saints. Tous les bons Français avaient recours de même à la protection du Ciel. Depuis le mois de juin jusqu'à la fin de janvier que l'accès dura, les prières ne cessèrent point à Paris et dans les principales villes du royaume. Enfin le roi fut rendu à lui-même et au désir de ses sujets, qui en témoignèrent une joie extraordinaire (1).

L'AN 1394. — *L'Université de Paris reprend l'affaire de l'union. — Elle est écoutée du roi et des princes.* — L'Université saisit les premiers momens de la convalescence de Charles VI pour reprendre ses poursuites touchant l'affaire de l'union, suspendue depuis près d'un an. Elle députa à Saint-Germain-en-Laye, où le roi se préparait au voyage du mont Saint-Michel, en exécution d'un vœu qu'il avait fait pendant sa maladie (2). L'audience ayant été accordée, l'orateur fit d'abord des complimens de conjouissance sur le rétablissement de la santé du monarque, et il tomba ensuite insensiblement sur l'état de l'Eglise, qu'il représenta comme désespéré, si l'on ne travaillait au plus tôt à éteindre le schisme, source funeste des plus grands désordres. Le duc de Berri, chef du conseil en qualité de premier prince

(1) *Hist. anon. p.* 243. — (2) *Ibid. et seq.*

du sang, répondit que le roi et tous les princes détestaient le schisme; que c'était à l'Université de proposer les moyens qui pouvaient faciliter l'union; qu'on suivrait volontiers ses avis, et que de concert avec elle on réglerait tous les points d'une affaire si délicate. Jusque là l'Université n'avait rien entendu de si précis ni de si favorable sur la question présente. Elle en rendit grâces à Dieu par une procession solennelle qu'elle fit, comme l'année précédente, à Saint-Martin-des-Champs : c'était le 25 janvier, jour de la Conversion de saint Paul. Gui de Monceaux, abbé de Saint-Denis, y célébra la messe, au milieu de laquelle un docteur en théologie, nommé Guillaume de Varant, prononça un discours où il loua beaucoup les bonnes intentions du roi et des princes (1). Il montra combien ce concert de la famille royale était nécessaire dans les circonstances, et il recommanda fort aux assistans de demander à Dieu que la cour persistât dans ces sentimens. Mais pour obéir aux ordres du roi, qui avait chargé les docteurs de penser aux moyens de réunir l'union, il fut conclu par toutes les facultés que chaque docteur marquerait, dans un mémoire séparé, ses pensées et ses vues sur la situation actuelle de l'Eglise; qu'il y aurait dans le cloître des Mathurins un coffre en forme de tronc, où l'on jetterait tous les mémoires, et qu'après un certain nombre de jours, cinquante-quatre docteurs, commissaires nommés pour l'examen de ces papiers, les tireraient du coffre, les li-

(1) *Spicil. t. 6, p. 56.*

raient avec soin et en feraient des extraits fidèles. Ce plan fut exécuté ponctuellement ; les cinquante-quatre docteurs trouvèrent que tous ces avis, quoique fort différens pour le détail des preuves et des motifs, se réduisaient cependant à trois moyens capables d'éteindre la division qui régnait dans l'Eglise. Ces moyens étaient la cession ou la renonciation des deux prétendans à la papauté; le compromis, qui consistait à confier les droits de l'un et de l'autre à des arbitres, maîtres de nommer celui des deux qu'ils jugeraient le plus autorisé à posséder la suprême dignité; enfin le concile général, à qui l'on s'en remettait pour la décision du différend. Les commissaires ayant fait leur rapport dans une assemblée de toute l'Université, on régla que ces trois moyens seraient présentés au roi en forme de lettre; et Nicolas Clémangis fut chargé de la dresser.

Nicolas Clémangis dresse un écrit où ces trois moyens étaient expliqués.—Clémangis, ainsi appelé du village de Clamange, lieu de sa naissance, diocèse de Châlons-sur-Marne, était un élève du collége de Navarre, maison féconde en hommes illustres. Il eut pour maîtres Pierre de Nogent, Gérard Machet, depuis évêque de Castres, et Jean Gerson; trois hommes célèbres qu'il n'égala peut-être pas dans les connaissances théologiques, mais qu'il surpassa de beaucoup du côté des belles-lettres. Ce fut l'attrait particulier de Clémangis (1). Il se fraya en quelque sorte une route toute nouvelle dans ce genre d'étude depuis si long-temps né-

(1) *Launoy, t. 7, nov. ed. p. 555 et seq.*

gligé (1). On vit renaître en lui les prémices d'un siècle plus poli; son style eut quelque chose de celui des anciens, ses pensées se présentèrent sous un tour ingénieux, et ses discours furent d'assez bons essais d'éloquence. Un éloge réel pour ses contemporains fut de savoir estimer cette sorte de littérature, qu'ils n'avaient pas eu le courage de cultiver. Le talent de bien écrire et de bien parler commença à paraître un mérite. On en félicita Clémangis; on lui fit ce compliment flatteur, que son exemple démentait Pétrarque, qui avait osé avancer que hors de l'Italie il ne se trouvait ni poètes ni orateurs. On poussa l'admiration jusqu'à le comparer à l'orateur romain (2); parallèle outré, mais qui fait voir qu'on goûtait dès lors les bons modèles, puisqu'on les prenait pour arbitres de ce qu'on appelle ouvrages d'esprit. Clémangis avec sa réputation ne fit qu'une fortune médiocre dans l'Eglise. Il fut trésorier de l'église de Langres, secrétaire du pape Benoît XIII, et grand-chantre en l'église de Bayeux. Sa fidélité pour le pape son maître lui attira quelques traverses. Il quitta la cour d'Avignon pour se retirer dans une chartreuse, où il vécut plusieurs années, occupé, comme il le dit lui-même, de la lecture des livres saints et du repentir de ses péchés. C'est dans cette retraite qu'il écrivit la plupart de ses lettres, dont la liste est nombreuse * et le style assez châtié, mais souvent

* On en compte cent trente-sept.

(1) *Vonderhart, conc. Const. t. 1, part. 2, p. 79 et seq.* — (2) *Ampliss. collect. t. 1, p. 1543 et seq.*

trop amer; défaut capital de cet écrivain, déclamateur perpétuel et satirique de profession. Au sortir de la chartreuse, où il avait eu tout le temps de composer des livres, il retourna à sa trésorerie de Langres, et ce fut de là qu'il passa à la dignité de grand-chantre de Bayeux. Enfin il vint terminer sa carrière à Paris *, dans le collége de Navarre, où il est enterré. Nous parlerons encore quelquefois de lui à l'occasion de ses ouvrages.

Lettre de Clémangis au roi Charles VI. — Un des premiers fut la lettre pleine d'éloquence et de force qu'il adressa au roi Charles VI pour l'engager à procurer l'union si désirée. « Jusqu'à quand, lui disait-il (1), » souffrirez-vous la malheureuse division qui » règne dans l'Eglise? Jusqu'à quand laisserez-» vous la religion de Jésus-Christ exposée aux » railleries des infidèles (2). Depuis plus de trois » lustres la barque de saint Pierre est battue » d'une furieuse tempête (3): les écueils l'envi-» ronnent de toutes parts, et les matelots, li-» vrés à un sommeil profond, ne s'aperçoivent » pas du danger (4). Quelle extrémité cepen-» dant pour de simples fidèles! Hors du vais-» seau de l'Eglise point de salut pour eux, et » dans ce vaisseau, tel qu'il est, point de sû-» reté **. Toute leur ressource est donc de ré-

* Il mourut vers l'an 1430, âgé de plus de soixante-seize ans.

** On sent un homme qui exagère, puisque dans le temps du schisme il y eut des saints de part et d'autre.

(1) *Epist. Clemang. p.* 3. — (2) *Clemang. apud Vonderhart, t.* 1, *conc.* — (3) *Const. part.* 2, *p.* 4. — (4) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 696 *et seq.*

» veiller les pilotes par leurs prières et par
» leurs cris, c'est-à-dire d'avertir les pasteurs
» de leurs obligations et du péril qu'ils cou-
» rent eux-mêmes, avec le troupeau qui leur
» est confié. Jusqu'ici, grand roi, les voiles de
» l'enfance vous ont caché la plus grande par-
» tie de ces maux. Ouvrez enfin les yeux,
» voyez l'état déplorable où se trouve la chré-
» tienté. Rappelez les exemples de vos illus-
» tres ancêtres, leurs travaux pour la défense
» de l'Eglise, leur zèle pour sa gloire, leurs
» entreprises célèbres pour la propagation de
» la foi. Fils chéri de l'Eglise, secourez votre
» mère; grand roi, soutenez cette reine déso-
» lée; soldat intrépide, prenez part à cette
» milice sainte; et ne vous laissez point éton-
» ner par les difficultés : on est sûr de réussir
» quand on a Jésus-Christ pour coopérateur,
» pour compagnon et pour maître. Mais ne
» craignez pas que les secours humains vous
» manquent. Dès qu'on vous verra mettre la
» main à l'œuvre, les autres souverains, les
» nations étrangères, tous les fidèles ensemble
» se réuniront à vous : ils attendent depuis
» long-temps que vous donniez le signal. Com-
» mencez; les vœux ardens qu'ils forment pour
» l'union de l'Eglise vous répondent de leur
» empressement et à vous suivre et à vous se-
» conder. » Tel est le précis de cette lettre de Clémangis, la première dans le catalogue de celles qui nous restent de lui.

Cependant le même écrivain travaillait à dresser la lettre de l'Université touchant les moyens de finir le schisme. On en était instruit

et alarmé à la cour d'Avignon (1). Clément, pour détourner ce coup, tenta d'ôter à l'Université les deux docteurs qui avaient la plus grande part à l'ouvrage tant redouté : c'étaient le chancelier Pierre d'Ailli et Gilles des Champs. Le pape, sous prétexte de vouloir se servir d'eux pour le gouvernement de l'Eglise, les fit demander au roi ; mais ils pressentirent l'artifice, et ils ne voulurent jamais consentir à faire le voyage d'Avignon. Le cardinal Pierre de Lune, qui se trouvait dans ce même temps à Paris, et qui avait la qualité de légat en France, dressa des batteries plus puissantes contre l'Université. Il ranima l'ardeur du duc de Berri pour le pape Clément ; cela fit que quand Clémangis eut achevé l'ouvrage dont on l'avait chargé, et qu'il fut question de le présenter au roi, l'Université eut beaucoup de peine à pénétrer jusqu'au trône.

Difficultés qu'éprouve l'Université pour présenter au roi l'ouvrage contenant les moyens d'éteindre le schisme. — L'assemblée des docteurs s'était tenue le 6 juin ; ils y avaient nommé des députés ; mais le duc de Berri, à qui l'on s'adressa pour avoir audience, répondit qu'il empêcherait de tout son pouvoir qu'elle ne leur fût accordée. Il ajouta même des menaces peu dignes de la gravité de son rang, disant que si l'on ne se désistait d'une si téméraire entreprise, il ferait jeter dans la rivière les principaux auteurs de cette faction. Les députés, quoique surpris de trouver tant

(1) *Hist. anon. p.* 254.

d'opposition dans l'esprit de ce prince, ne laissèrent pas ralentir leur ardeur. Ils eurent recours à la protection du duc de Bourgogne, esprit bien plus traitable et plus capable d'affaires que le duc de Berri. Il leur promit de les introduire chez le roi. L'orateur, qui était Guillaume Berraud, docteur en théologie, et prieur de l'abbaye de Saint-Denis, prépara sa harangue : au jour marqué on se rendit à l'hôtel de Saint-Paul; mais la brigue du cardinal de Lune eut encore cette fois le crédit d'écarter les députés. Enfin tant de personnes s'intéressèrent pour eux, qu'ils furent admis à l'audience du roi le dernier jour de juin. L'assemblée se trouva nombreuse; l'orateur * parla avec beaucoup de grâce, et à la fin de son discours il présenta à genoux la lettre de l'Université, dont nous ne pouvons nous dispenser de donner un extrait un peu étendu (1). Elle porte en titre : *Au très-chrétien et très-zélé défenseur de la foi orthodoxe, Charles, par la grâce de Dieu, roi des Français;* et l'Université y parle ainsi (2) :

L'an 1394. — *Lettre de l'Université dressée par Clémangis.* — « Les exemples de nos prédé-
» cesseurs et l'intérêt de notre propre réputation
» nous ont toujours rendus très-attentifs à défen-
» dre la religion catholique. Ce zèle a surtout
» éclaté depuis seize ans que le schisme ravage
» le troupeau de Jésus-Christ : sans cesse nous
» avons élevé la voix pour arrêter le scandale.

* L'abbé de Choisi dit que Clémangis harangua le roi : il a pris l'auteur de la lettre pour l'orateur.

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 687 et seq. Spicil. t. 6.* — (2) *Hist. anon. p. 255 et seq.*

» Si nos efforts n'ont pas eu tout le succès que
» nous espérions, c'est aux ennemis de l'E-
» glise, c'est aux princes des ténèbres qu'il faut
» s'en prendre. Enfin, Sire, vous sentez toute
» la grandeur de la plaie, vous entreprenez
» d'y appliquer des remèdes efficaces; digne
» en cela du nom glorieux de roi très-chré-
» tien, et des sentimens dont furent animés
» vos ancêtres, protecteurs illustres de la re-
» ligion. Les ordres que vous nous avez don-
» nés, grand roi, font ici votre éloge; vous
» nous avez recommandé de nous assembler
» par députés, pour chercher les moyens de
» parvenir promptement à l'union de l'Eglise;
» nous avons apporté à cette importante af-
» faire toute la maturité et tout le soin possi-
» ble; et la conclusion de nos délibérations a
» été qu'on pouvait prendre trois voies pour
» terminer le schisme.

» La première est la voie de cession et de
» renonciation absolue de la part des deux pa-
» pes au pontificat et à tous les droits qu'ils
» peuvent y avoir ou y prétendre. Cette re-
» nonciation peut se faire, ou par les deux
» compétiteurs en présence de tous leurs car-
» dinaux réunis, ou par chacune des parties
» en présence du collége de ses cardinaux, ou
» par-devant les députés des deux colléges, ou
» de quelque autre manière raisonnable qu'on
» pourrait imaginer. Après quoi les plus an-
» ciens cardinaux, ou, si on le jugeait à pro-
» pos pour le bien de la paix, les cardinaux
» des deux obédiences, procèderaient à une
» nouvelle élection. Cette voie, Sire, nous la
» préférons aux deux autres que notre lettre

» expliquera dans la suite, parce qu'elle est » la plus courte, la plus efficace et la plus » convenable pour extirper le schisme; parce » qu'elle est la plus commode pour éviter les » embarras, la dépense et les autres inconvé- » niens de toute espèce; parce qu'elle est la » plus propre pour tranquilliser parfaitement » les consciences de tous les fidèles; parce » qu'elle est la mieux entendue pour mettre » à couvert l'honneur des princes et des royau- » mes qui ont suivi l'un ou l'autre parti; parce » qu'elle satisfait sans retour à toutes les rai- » sons qu'on fait valoir dans les deux obé- » diences : raisons d'une discussion très-diffi- » cile, et sans exemple dans les autres schismes; » enfin parce qu'elle détruit tout d'un coup » cet attachement intime qu'on a des deux cô- » tés à l'obédience qu'on a choisie : attache- » ment qui fait que jamais nous ne pourrons » nous soumettre à Boniface, et que ceux du » parti de Boniface ne pourront se soumettre » à Clément.

» Au reste, toute sorte de considérations » doivent porter les deux compétiteurs à em- » brasser avec joie ce moyen qu'on leur pro- » pose. Leur propre honneur y est engagé; » car si l'on vient à l'examen rigoureux de » leurs droits, il est à craindre qu'il ne tourne » à la honte de l'un ou de l'autre, ou de tous » les deux. Ce qui doit les toucher encore » plus, c'est l'état déplorable où se trouve » réduit le troupeau de Jésus-Christ dont ils » se disent les pasteurs; c'est l'obligation où » ils sont de se sacrifier eux-mêmes pour ces » âmes confiées à leurs soins; c'est le compte

» terrible qu'ils rendront au souverain juge,
» s'ils ont été cause de leur perte; c'est le mé-
» rite d'une action si généreuse, et la gloire
» immortelle qui en sera la récompense : plus
» louables mille fois, ces pontifes, de céder
» pour le bien de la paix le trône où ils sont
» assis, que d'y régner en grands hommes pen-
» dant des siècles entiers.

» La seconde voie pour éteindre le schisme
» est celle de l'arbitrage ou du compromis
» que les deux prétendans feraient entre les
» mains de quelques hommes de poids qu'ils
» nommeraient eux-mêmes, et à qui ils s'en rap-
» porteraient pour la conclusion du différend.
» Ce moyen est plus court et plus facile que
» le concile général. Il est aussi plus favora-
» ble à notre saint père le pape *Clément*,
» parce que dans le concile général il serait ex-
» posé à voir le plus grand nombre des évêques
» contre lui, puisqu'ils sont en plus grand nom-
» bre dans l'obédience opposée. C'est encore
» une manière douce, paisible, éloignée de
» tout air d'ambition. Il est certain que celui
» qui refuserait de s'y soumettre ferait naître
» de violens soupçons sur la bonté de sa cause;
» car le possesseur injuste d'un bien évite au-
» tant qu'il peut de confier ses intérêts à des
» arbitres; au lieu que celui dont les droits
» sont les mieux fondés consent volontiers à
» ce jugement. Et si l'on disait que le pape ne
» peut se soumettre à la sentence de personne,
» nous pourrions répondre d'abord que l'ar-
» bitrage aurait pour objet, non la personne
» du pape, mais les droits litigieux des deux
» prétendans à la papauté; et qu'après tout il

» faudrait bien en venir là dans le concile gé-» néral, s'il était jamais assemblé sur cette ma-» tière. Mais c'est un principe tout-à-fait » insoutenable, que le pape ne puisse se sou-» mettre à personne. Est-il donc au-dessus de » Jésus-Christ, de qui il est écrit qu'il était » soumis à Marie et à Joseph?..... Et quand il » y aurait des lois positives qui déclareraient » que le pape n'est soumis à aucune puissance » sur la terre, serait-ce une infraction de ces » lois si le pape se soumettait lui-même par » la voie d'un compromis? N'est-ce pas au » contraire borner sa puissance que de lui ôter » cette liberté ?

» Le troisième moyen de procurer l'union de l'Eglise, c'est le concile général, qui sera composé, ou de prélats seulement, selon la forme de droit, ou de docteurs et de professeurs en théologie et en droit, mêlés en nombre égal* avec les évêques. On pourrait y ajouter encore les députés des églises cathédrales et des principaux ordres religieux. Cette assemblée de docteurs, de chanoines et de religieux remédierait au peu de lumières de plusieurs prélats, et balancerait l'attachement trop grand qu'ils ont pour l'un ou l'autre parti.

» Cette voie du concile, proposée dès le commencement du schisme, a révolté quelques esprits amateurs du trouble et de la dissension : mais quiconque voudra juger

* Il ne s'agissait que de l'extinction du schisme. Dans ce [cas] les docteurs pouvaient se trouver en nombre égal avec [les é]vêques, sans donner atteinte à ce principe incontes[tabl]e, que le pape et les évêques sont les seuls juges de la [foi,] à l'exclusion des prêtres du second ordre.

» des choses selon la lumière de la vérité » sera forcé d'avouer que ce remède a ses » avantages. Les conciles généraux servent à » extirper les hérésies ; et qu'est-ce qu'un » schisme, selon saint Augustin, sinon une » sorte d'hérésie très-dangereuse ? et quelle » sera la ressource de l'Eglise ,si l'on rejette » les deux premières voies dont nous avons » parlé, et s'il ne lui est pas permis encore de » s'assembler? Il faudra donc qu'il se forme » un schisme aussi déplorable et aussi long que » celui des Grecs ! Mais quoi! disent les en- » nemis de la paix, notre saint père le pape, » canoniquement élu, exposera-t-il son droit à » la décision d'un concile? frivole objection : » car, en supposant que ce droit est *véritable* » au fond et en soi-même, on ne peut *pas dire* » qu'il soit connu de tout le monde comme » tel, et il s'en faut beaucoup qu'il ne soit in- » contestable, puisqu'une infinité de gens ne » le reconnaissent point, puisque l'antagoniste » du pape, a qui nous obéissons, réclame avec » toute son obédience. Or, c'est dans un con- » cile général, dans une assemblée à laquelle » le Saint-Esprit présidera, que la *vérité* sera » mise dans tout son jour, et *que toutes les* » incertitudes disparaîtront. Mais encore, » ajoute-t-on, qu'est-ce qui donnera l'autorité » au concile? La réponse est facile : ce sera le » consentement de tous les fidèles; ce sera Jé- » sus-Christ, qui dit dans l'Evangile qu'il est » au milieu de deux ou trois personnes assem- » blées en son nom (1); ce sera le Seigneur,

(1) *Matth.* 18, 20.

» qui ordonne à son peuple dans le Deutéro-
» nome de s'adresser aux prêtres lorsqu'il
» s'élèvera quelque question difficile (1).

» Voici donc, grand roi, les trois moyens
» que nous proposons comme le remède aux
» maux de l'Eglise. Si quelqu'un des prétendans
» à la papauté, ou si tous les deux ensemble,
» refusent de suivre la route qu'on leur trace,
» sans en montrer une autre également sûre
» et efficace, il faut les condamner comme
» des schismatiques opiniâtres, comme des
» ennemis et des tyrans du troupeau de Jésus-
» Christ. Il ne faut plus leur obéir, ni leur
» laisser aucune administration, aucun usage
» des biens de l'Eglise. Ce ne sont plus des
» pasteurs, ni même des brebis; ce sont des
» loups ravissans qui méritent d'être chassés,
» et de subir toutes les peines portées par les
» lois contre les schismatiques.

» Qu'il nous soit permis de rappeler ici
» l'exemple du plus sage des rois. Arbitre de
» la contestation célèbre entre ces deux fem-
» mes qui se disputaient le même enfant, il
» décida que celle qui consentait à le voir
» couper en deux n'en pouvait être la mère,
» et qu'il appartenait à celle dont les entrailles
» avaient été émues de tendresse, et qui s'était
» écriée : *Ne faites point un partage si bar-*
» *bare, adjugez plutôt l'enfant à cette femme*
» *qui me le dispute.* Si l'affaire présente du
» schisme avait été portée au même tribunal,
» pouvons-nous douter que Salomon n'eût
» rendu un jugement tout semblable à celui

(1) *Deut.* 17, 8.

» que nous admirons dans les livres saints?
» c'est-à-dire qu'il n'eût tenu pour véritable
» pontife et vicaire de Jésus-Christ celui qui
» aurait été prêt à renoncer à son rang, et de
» perdre même la vie, s'il le fallait, pour ren-
» dre à l'Eglise sa paix et son unité? C'est à
» vous, Sire, en qualité de roi très-chrétien,
» qu'il appartient de secourir cette mère de
» tous les fidèles. Désolée, opprimée, sans
» force et sans vigueur, elle n'a d'espérance
» qu'en vous seul. Considérez en détail ce que
» l'esprit de discorde et de division lui fait
» souffrir. Qu'y avait-il avant le schisme de
» plus florissant, de plus noble, de plus bril-
» lant, de plus riche, que l'état de l'Eglise?
» Depuis cette triste division, quelle servitude,
» quelle pauvreté, quels opprobres! Et d'où
» viennent tant de misères? C'est qu'on élève
» aux dignités de l'Eglise des hommes indignes
» qui n'ont aucun sentiment de religion, de
» justice et de vertu, des hommes uniquement
» attentifs à satisfaire leurs passions. Les biens
» des églises et des monastères sont l'objet per-
» pétuel de leurs rapines; ils portent le ra-
» vage et la désolation partout; ils mettent
» des taxes intolérables sur les ministres de
» l'Eglise, et ils les font lever par des hommes
» impies et inhumains qui n'épargnent per-
» sonne, qui exigent les paiemens par la voie
» des censures et de la prison, qui enlèvent
» tout, sans laisser même de quoi subsister
» aux ecclésiastiques chargés du soin des peu-
» ples. De là tant de prêtres réduits à vivre
» d'aumônes ou à rendre les services les plus
» bas; tant de pauvreté dans les églises, dont

» on vend les ornemens pour payer les taxes, » et dont on laisse tomber les édifices, parce » qu'il ne reste rien pour les réparer. Que di» rons-nous de la simonie que nous voyons » régner avec tant d'empire? Obtient-on sans » elle beaucoup de grâces? Avec elle trouve» t-on aucune difficulté à obtenir tout ce qu'on » souhaite? C'est la simonie qui distribue aux » plus mauvais sujets les meilleurs bénéfices, » surtout ceux auxquels le soin des âmes est » attaché. C'est elle qui rebute les pauvres, » quelque mérite qu'ils aient; et il arrive » même que les clercs savans sont ceux qu'elle » écarte le plus, parce qu'ils s'élèvent hardi» ment contre elle, et qu'ils ne veulent point » user de sa protection pour entrer dans les » bénéfices. C'est elle qui, par un attentat » plein d'horreur, vend jusqu'aux sacremens, » surtout la pénitence et les ordinations : abus » intolérable qui ouvre la porte du sanctuaire » à tout ce qu'il y a de personnes indignes et » méprisables!

» Que dirons-nous du service divin diminué » partout, et dans plusieurs endroits absolu» ment abandonné; de la discipline ecclésias» tique et des mœurs anciennes du christia» nisme tellement oubliées, que, si les saints » Pères venaient au monde, ils auraient peine » à reconnaître l'Eglise qu'ils ont gouvernée » et que Jésus-Christ a établie?... Et quel » scandale, grand roi! d'un côté les infidèles, » témoins de nos discordes, en prennent oc» casion de nous insulter; d'autre part les hé» rétiques ont commencé à lever la tête impu» nément, et à répandre le poison de leurs

» erreurs, du moins en cachette. Ainsi la foi » catholique, sans défense au dehors, et agitée » au dedans de dissensions domestiques, est ex- » posée aux invasions de tous ses ennemis. Au » milieu de tant de maux qui paraissent ex- » trêmes, nous avons la douleur d'en pressen- » tir de plus grands dans la suite. Les émis- » saires du démon inventent tous les jours de » nouveaux artifices pour empêcher l'union ; » et comme ils voient que nous nous intéres- » sons particulièrement pour ce bien si né- » cessaire, ils se répandent sans cesse en dis- » cours contre nous ; ils font entendre à Votre » Majesté, tantôt que nous en voulons à la » personne du pape, tantôt que nous aspirons » à gouverner tout, et principalement l'Eglise : » mensonge palpable ! Nous n'aspirons point à » gouverner l'Eglise, nous voulons simplement » en être gouvernés*. Eux au contraire pren- » nent à tâche de la déchirer et de la détruire ; » et parce que notre conscience ne nous per- » met pas de demeurer dans le silence à la vue » de ces entreprises d'iniquité, ils nous re- » prochent une ambition prétendue ; mais, » Sire, qu'ils cessent de nous desservir secrè- » tement auprès de vous et des princes de vo- » tre sang ; qu'ils nous attaquent ouvertement, » s'ils ont quelque chose à reprendre dans no- » tre conduite. Armés du glaive de la vérité, » nous ne refuserons point le combat, dût-on » déchaîner contre nous toutes les passions, » tous les artifices et tous les mensonges...

* On trouve dans le Spicilége : *Non ecclesiam regere, sed instruere volumus* ; mais ces mots ne sont ni dans l'Histoire de l'Université, ni dans l'Histoire anonyme de Charles VI

» Mais parce qu'on pourra prendre en mau-
» vaise part tout ce que nous venons de dire
» pour l'intérêt de l'union, nous conjurons les
» véritables enfans de l'Eglise qui liront cet
» écrit de considérer l'intention qui nous a
» fait parler, et de ne nous juger qu'après
» avoir bien examiné tous les motifs de cette
» lettre. Nous la finissons en priant le Sei-
» gneur, qui paraît endormi, comme autrefois
» sur la barque de saint Pierre, qu'il daigne
» commander à la mer et aux vents, calmer
» les tempêtes, et nous conduire par une route
» plus douce et plus sûre au rivage de la paix.
» Ainsi soit-il. »

Le roi approuve d'abord cette lettre; mais ensuite il témoigne son mécontentement à l'Université. — Cette lettre fut lue tout entière en présence du roi, des princes et des évêques (1). On en parut content; et le roi, pour y faire plus d'attention, ordonna qu'on la traduisît en français (2). Cependant il différa sa réponse à un autre temps, et il marqua un jour aux députés pour venir la recevoir; mais ce délai fut précisément ce qui rendit inutiles tous les efforts de l'Université. Le cardinal de Lune et le duc de Berri ne perdirent point l'avantage que leur donnaient les entrées libres chez le roi. Ils ménagèrent tellement les choses, que, quand les docteurs revinrent à l'audience, le chancelier leur dit, de la part du roi, que Sa Majesté ne voulait plus entendre parler de cette affaire, et qu'elle défendait à l'Université de recevoir désormais, ni d'ouvrir aucune

(1) *Hist. anon. p.* 267. — (2) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 696.

lettre sur ce sujet, sans les avoir auparavant communiquées à la cour. On s'était attendu à cette réponse (1), et l'Université avait donné ordre à ses députés d'y répliquer par la menace de suspendre tous les exercices des écoles (2). Ils s'acquittèrent fidèlement de leur commission; la cessation des études fut intimée au chancelier; le cardinal de Lune était présent à la conférence, le duc de Berri n'y assistait point, et apparemment ce n'était pas sur lui que les menaces des docteurs eussent fait le plus d'impression.

Diverses lettres écrites des pays étrangers à l'Université de Paris. — L'empressement de l'Université de Paris pour l'union n'était pas inconnu dans les pays étrangers. L'Université de Cologne l'en félicita par une lettre du 5 juin, et la pria de lui faire part des mesures qu'elle prendrait dans la suite pour assurer le succès de tant de soins. Les docteurs de Paris remercièrent ceux de Cologne, leur témoignant toutefois qu'ils étaient surpris de les voir attachés à l'obédience de Boniface, et ils les conjurèrent de se donner les mêmes mouvemens auprès des princes et des prélats de leurs cantons, qu'on se donnait à Paris pour faire goûter l'union au roi et à son conseil (3). De Rome et d'Aragon, il vint aussi à l'Université des lettres de complimens sur son zèle. Le cardinal Philippe d'Alençon lui écrivit le 8 juillet, et le roi d'Aragon le 20 août. Cela montre que si le pape Clément eût voulu

(1) *Du Boulai, t. 4, p.* 696. — (2) *Jean Juv. p.* 105. — (3) *Du Boulai, t. 4, p.* 705 *et seq.*

se prêter à l'affaire de l'union, on y eût trouvé de grandes facilités de la part de toutes les nations de la chrétienté.

L'Université envoie au pape Clément la lettre qu'elle avait présentée au roi.—Cependant le roi Charles VI ayant permis à l'Université d'envoyer à Avignon la lettre que les députés avaient présentée en cour le dernier jour de juin, les docteurs y ajoutèrent une autre lettre plus courte, mais très-pressante, pour engager le pape à prendre quelqu'une des trois voies proposées. Ils s'y plaignaient amèrement du cardinal de Lune, sans le nommer : « C'est, disaient-ils (1), l'homme ennemi, » le méchant et très-méchant homme, qui a » voulu traverser la paix de l'Eglise, qui a » tâché d'imposer silence aux docteurs, et de » leur ôter tout accès auprès du souverain (2). » L'Université demandait justice de ces téméraires entreprises; et pour faire sentir à Clément la nécessité de travailler au plus tôt à l'extirpation du schisme, elle ajoutait : « On en est » venu à ce point d'erreur et de confusion, qu'on » dit publiquement et en bien des endroits qu'il » importe peu qu'il y ait plusieurs papes, et qu'il » pourrait y en avoir non-seulement deux ou » trois, mais dix ou douze, mais un dans » chaque royaume, tous égaux en puissance » et en autorité; et quelle injure pour la » sainte Eglise romaine! quel renversement » de tout l'ordre de l'Eglise, et même de la foi » catholique! »

Le pape en est très-courroucé.—Le pape

(1) *Spicil. t. 6, p.* 109. — (2) *Du Boulai, t. 4, p.* 699.

Clément reçut ces dépêches de l'Université en présence de plusieurs personnes de sa cour. Il entreprit d'en faire lui-même la lecture; mais il ne put se contenir jusqu'à la fin. Les voies de cession, de compromis, et de jugement dans un concile général, excitèrent son courroux. Il se leva en disant d'un ton animé (1) : « Ces » lettres sont des libelles diffamatoires contre » le saint Siége, des écrits pleins du poison de » la calomnie (2). » C'est toute la réponse qu'il y fit. Le député de l'Université, porteur de ces lettres, ne jugea pas à propos de s'arrêter dans une ville où Clément était le maître. Il s'éloigna promptement d'Avignon, et il revint faire à l'Université le rapport de son voyage. Ce fut encore l'occasion d'une assemblée générale. On y releva les deux ou trois mots qui étaient échappés au pape, et l'on dressa une autre lettre, où les docteurs faisaient sentir que, dans les premiers écrits envoyés à Avignon, il n'y avait rien d'envenimé, rien de calomnieux; mais le pontife ne fut pas en état de recevoir cette réplique de l'Université. Piqué au vif des moyens qu'on avait proposés pour finir le schisme, il s'abstint pendant quelques jours de tenir les congrégations ordinaires, de peur qu'on n'y parlât de l'union et de la lettre des docteurs de Paris. Les cardinaux, qui en avaient reçu une copie par le même courrier, ne laissèrent pas de conférer entre eux sur les article qu'elle contenait. Le pape, alarmé, manda ces prélats, et il les blâma d'avoir osé délibérer, à son insu, sur des points de cette

(1) *Vit. t. 1, p.* 1397. — (2) *Hist. anon. p.* 267.

conséquence. Les cardinaux lui répondirent avec fermeté qu'ils ne se repentaient point de leurs délibérations, qu'ils trouvaient les propositions de l'Université très-judicieuses, et que, s'il avait un vrai désir de pacifier l'Eglise, il devait choisir un des trois moyens exprimés dans la lettre. Tout cela parut à Clément une espèce de conspiration contre son pontificat; il en fut touché jusqu'à se livrer à une tristesse profonde, qui le consuma insensiblement. Le 12 septembre il se sentit plus incommodé qu'à l'ordinaire, sans interrompre pourtant ses occupations (1).

Le pape Clément meurt subitement. — Le mercredi 16 du même mois il entendit encore la messe : en rentrant dans son appartement, il se plaignit d'une faiblesse, et presque aussitôt il fut frappé d'une apoplexie dont il mourut sur-le-champ. On l'enterra le vendredi suivant dans la cathédrale d'Avignon, et sept ans après on le transporta dans l'église des Célestins (2) de la même ville, où l'on voit sa statue et son tombeau de marbre blanc, orné de petites figures de saints, selon le goût de ce temps-là (3). Clément avait hérité du comté de Genève depuis deux ans ; par sa mort cette maison fut éteinte, et la principauté passa au seigneur de Villars, qui avait épousé une nièce de ce pontife (4).

Caractère de ce pape. — La qualité de prince se faisait assez remarquer dans la personne de Clément. Il avait la taille majestueuse, l'air no-

(1) *Vit. t. 1, p.* 1397. — (2) *Ibid. p.* 538. — (3) *Papebrok Conat. part.* 2, *p.* 103. — (4) *Pagi Breviar. Pont. t.* 4, *p.* 306.

ble, la parole agréable (1). Il était poli, affable, naturellement doux et bienfaisant. On lui reprocha bien des fautes, dont sa dignité douteuse et disputée fut la cause principale. Telle est en particulier la facilité excessive qu'il eut à prodiguer les grâces aux princes et aux courtisans pour les retenir dans son obédience : « Etat » misérable ! s'écrie sur cela Clémangis (2). » Notre pontife Clément s'était tellement rendu » l'esclave des hommes de cour, qu'il recevait » d'eux, sans pouvoir s'en plaindre, les trai- » temens les plus indignes. Il fallait céder à » leurs importunités, promettre à ceux-ci, » donner à ceux-là, dissimuler, temporiser, » cultiver avec grand soin quiconque avait le » talent de s'insinuer auprès des grands (3), » de les flatter et de les divertir. C'était à ces » courtisans qu'il conférait les évêchés et les » autres dignités de l'Eglise. Il s'attachait les » princes par des présens, par des décimes » qu'il leur accordait sur le clergé, par l'ascen- » dant qu'il leur laissait prendre sur les ecclé- » siastiques; en sorte que les seigneurs séculiers » étaient plus papes dans le clergé, que le pape » Clément lui-même. »

Ouvrage de Clémangis, intitulé : De la Ruine ou de l'Etat corrompu de l'Eglise.—Cet ouvrage, où Clémangis peint si vivement la servitude de la cour d'Avignon sous le pape Clément, est un traité intitulé, *De la Ruine de l'Eglise*, monument des malheurs qu'avait causés le schisme, et la preuve aussi du carac-

(1) *Vit. t. 1, p. 537.* — (2) *Clemang. lib. de corrupt. eccl. stat. c. 27. Edit. Lyd. p. 4 et seq. et ap. Vanderhart, t. 1.* — (3) *Concil. Const. part. 3.*

tère d'esprit satirique et extrême de cet écrivain. Clémangis y attaque les papes, les cardinaux, les évêques, les chanoines, les religieux, les religieuses; en un mot, tous les ecclésiastiques, hors les gens d'université. Dans le feu de sa déclamation, il lui échappe de temps en temps des traits entièrement outrés et contraires à la vérité : comme quand il dit que dans leur première institution les cardinaux s'occupaient uniquement à donner la sépulture aux morts; que de son temps un cardinal possédait quelquefois jusqu'à cinq cents bénéfices; qu'en France tous les monastères de filles étaient plongés dans le plus affreux libertinage; que la plupart de ceux qu'on élevait au sacerdoce ne savaient presque pas lire. Tous ces reproches sont exorbitans, et en particulier le dernier, puisque les universités, surtout celle de Paris, étant alors beaucoup plus remplies d'étudians qu'elles ne sont aujourd'hui, et la plupart de ces hommes élevés dans les écoles publiques parvenant au sacerdoce, on ne peut pas soupçonner que ce fussent des gens qui ne sussent presque pas lire. Mais Clémangis lui-même tempère, à la fin de son livre, la vivacité de ses reproches par un aveu qu'il est à propos de rapporter. « On ne doit pas croire, » dit-il, que tout ce que je viens d'écrire convienne à tous les ecclésiastiques sans aucune » exception. Je sais que la Vérité suprême a » dit : *Pierre, j'ai prié pour vous, afin que* » *votre foi ne manque point*. Je n'ignore pas » que dans tous les états il se trouve des personnes, peut-être même en grand nombre, » dont la conduite est irréprochable. » A con-

sidérer de près cet endroit de l'auteur, on ne sait s'il ne réfute pas la plus grande partie de ce qu'il avait écrit contre les mœurs de son temps. Mais enfin, quelque idée qu'on se forme de Clémangis et de sa sincérité à représenter l'état de l'Église gallicane, il faut toujours se souvenir qu'il invective contre les personnes, non contre les dignités; contre les membres des sociétés, non contre les sociétés même; contre les mœurs, non contre la doctrine. C'est la réflexion judicieuse de M. Coëffeteau (1); et cette réponse détruit tout l'usage que les hérétiques modernes ont voulu faire de Clémangis et de ses ouvrages.

Le roi prend des mesures pour empêcher l'élection d'un pape successeur de Clément.— La mort du pape Clément fut annoncée au roi le 22 septembre. Sur-le-champ on tint un grand conseil où se trouvèrent les princes du sang, les premiers officiers de la couronne, le patriarche d'Alexandrie, les évêques de Langres et de Meaux. Le patriarche parla le premier, et son avis fut que le roi écrivît promptement aux cardinaux d'Avignon, pour les prier de ne point donner de successeur au feu pape, jusqu'à ce qu'il les eût informés plus amplement de ses intentions (2). Cette ouverture fut goûtée de tout le conseil, excepté de Pierre Fresnel, évêque de Meaux, qui dit qu'on ne pouvait différer l'élection sans donner beaucoup d'avantage à l'intrus de Rome, parce qu'on jugerait que les Français auraient douté

(1) *Coëffeteau, Rep. au Myst. d'iniquité, p.* 1139. — (2) *Hist. anon. p.* 269.

du droit de Clément. Cette raison, aussi singulière que l'avis même, ne plut à personne. Le roi, suivant les vues des autres membres de son conseil, écrivit aussitôt aux cardinaux d'Avignon, et sa lettre était une simple prière qu'il leur faisait de suspendre l'élection jusqu'à l'ambassade qu'il se proposait de leur envoyer.

L'Université a les mêmes vues. — L'Université, qui était demeurée depuis quelque temps dans un silence forcé, ranima son zèle à la mort de Clément. Le 23 septembre, dans une assemblée tenue aux Bernardins, on nomma pour aller au roi le recteur et quelques-uns des plus considérables docteurs (1). Ces députés furent admis à l'audience, et ils y demandèrent quatre choses : la première, que le roi priât les cardinaux d'Avignon de surseoir l'élection jusqu'à ce qu'on eût délibéré plus à loisir sur le fait de l'union; la seconde, qu'il y eût au plus tôt une convocation des prélats et des seigneurs du royaume, auxquels on joindrait les plus célèbres docteurs des universités, et quelques-uns des principaux du tiers-état; la troisième, qu'on écrivît au pape Boniface et aux seigneurs de son parti, pour les disposer à la concorde; la quatrième enfin, qu'on intimât des prières publiques dans le royaume, et qu'il fût permis à l'Université d'écrire aux autres universités, et de recevoir leurs lettres sans en avoir demandé une nouvelle permission.

Elle écrit aux cardinaux d'Avignon. — Le roi trouva ces démarches de l'Université très-

(1) *Spicil* t. 6, *p.* 60.

raisonnables; il accorda tout, et il profita de cette occasion pour faire aux députés une douce réprimande sur la cessation des exercices de l'école. Ils promirent de les reprendre, et ils se retirèrent fort contens du succès de leur commission. L'Université, qui continuait son assemblée aux Bernardins, ne perdit pas un moment. Au retour des députés, elle prépara pour les cardinaux d'Avignon une lettre très-pressante, où l'on sent encore le beau style de Clémangis. « Souvenez-vous, disaient les doc-
» teurs aux prélats de ce collége, souvenez-
» vous aujourd'hui de l'Eglise votre mère. Ne
» semble-t-il pas qu'elle se jette à vos pieds,
» les cheveux épars, les yeux baignés de lar-
» mes, les sanglots dans le cœur (1); qu'elle vous
» présente sa robe déchirée de toutes parts;
» qu'elle vous expose les chagrins infinis que lui
» cause ce schisme si long et si funeste; qu'elle
» vous demande la paix à grands cris? Vous
» l'accorderez enfin, vous aurez compassion de
» votre mère. Mais que faut-il pour cela? Une
» seule chose que nous vous conjurons de nous
» accorder, c'est de ne point procéder à l'élec-
» tion d'un nouveau pontife jusqu'à ce qu'on
» ait sondé les sentimens de celui qui se porte
» encore pour pape, et qu'on ait examiné
» comment on pourra procurer l'union (2). »
On expédia dans la même assemblée une lettre circulaire aux prélats et aux chapitres du royaume, pour les faire entrer en part des bons desseins de l'Université; on les priait de recommander à Dieu les intérêts de l'Eglise

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 711.* — (2) *Spicil. t. 6, p. 106.*

et d'écrire aux cardinaux pour leur inspirer des pensées de paix (1).

Lettres écrites au roi et à l'Université sur le même sujet. — Si l'Université avait manqué de courage ou d'attention, elle aurait pu être animée par les sollicitations qui lui vinrent de toutes parts sur l'affaire présente. Le roi d'Aragon était un de ceux qui comptaient les plus sur ce corps de gens de lettres; il le regardait comme l'âme de la bonne œuvre qu'on méditait. Dès qu'il eut appris la mort du pape d'Avignon, il écrivit de Barcelonne aux docteurs de Paris, qu'il appelait *vénérables et très-chers amis* (2). Sa lettre était un tissu de louanges et d'exhortations : de louanges, pour tout ce que l'Université avait fait jusque là en faveur de la paix; d'exhortations, pour tout ce qui lui restait à faire. A cette lettre était jointe une copie de celle que le même prince envoyait aux cardinaux, toujours dans la même vue d'arrêter la démarche critique d'une nouvelle élection. Les lettres du roi d'Aragon étaient du 22 septembre * : ce qui prouverait qu'il avait su la mort du pape Clément aussitôt que le roi de France.

L'Allemagne ne voyait pas non plus d'un œil indifférent la situation des affaires de l'Eglise. Clément n'étant plus, elle espéra une

* Cette date est démontrée fausse par la lettre du roi d'Aragon à l'Université ; car ce prince y dit qu'il a appris que l'Université avait écrit aux cardinaux depuis la mort de Clément. Or, l'Université n'écrivit à ces prélats que le 23 septembre : comment le roi d'Aragon aurait-il pu savoir cela le 22 du même mois?

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 712 et seq.* — (2) *Ibid. p. 709.*

réunion générale. L'archevêque de Cologne et le duc de Bavière en écrivirent au roi Charles VI. « Il est temps, seigneur, lui disaient-» ils (1), de sortir du profond assoupissement » où l'on a vécu jusqu'ici. Il est temps de tra-» vailler sérieusement à la réconciliation des » cœurs. Le moyen efficace pour cela est d'em-» pêcher une nouvelle élection. C'est le désir » de tous les gens de bien, c'est l'utilité de » l'Eglise, ce sera la gloire de Votre Majesté. »

Le roi destine une ambassade aux cardinaux d'Avignon. — Le roi souhaitait la même chose, et il crut y réussir par les moyens dont il convint avec son conseil. Le 23 septembre, à l'issue de l'audience qu'il avait donnée à l'Université, il déclara aux princes et aux seigneurs de sa cour, par la bouche de son chancelier, le dessein qu'il avait d'envoyer aux cardinaux d'Avignon une ambassade solennelle, suivant la promesse contenue dans sa lettre du jour précédent. Il ajouta que ses vues étaient de donner cette commission à Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, à Pierre d'Ailli, chancelier de l'Université, et au vicomte de Melun. Sur cela le duc de *Berri*, prenant la parole, dit qu'il connaissait assez la façon de penser des cardinaux pour assurer qu'ils recevraient plus volontiers une ambassade composée de seigneurs laïques que de prélats ou d'ecclésiastiques, parce que les premiers se renfermeraient dans les bornes de leur fonction, au lieu que les autres pourraient s'ingérer dans des disputes. « Je sais

(1) *Anecdot. t. 2, p.* 1133.

» encore, continua-t-il, que Pierre d'Ailli ne » leur est point agréable, parce qu'ils le re- » gardent comme le principal auteur de tout » ce qui s'est fait dans l'Université. Il suffira » donc d'envoyer un chevalier et un secré- » taire du roi, avec le maréchal de Sancerre » qui est aux environs d'Avignon. » Tout le conseil approuva cet avis; on choisit pour l'ambassade le seigneur de Roye, à qui l'on associa le maréchal de Boucicaut, chargé aussi de la part du roi d'arrêter les courses que le vicomte de Turenne faisait depuis long-temps sur les terres du pape. Le lendemain 24 du mois le roi fit partir un courrier avec sa première lettre, c'est-à-dire celle qu'il avait écrite le 22, et il en donna aux ambassadeurs une autre datée du 24, et contenant à peu près les mêmes choses que la précédente.

Sans tenir tant de conseils, sans écrire tant de lettres, un grand roi comme Charles VI aurait bien pu empêcher les cardinaux d'Avignon de s'assembler en conclave, et de procéder à une élection qui devait prolonger le schisme; mais on croyait obtenir d'eux par des ménagemens et des prières ce qu'effectivement ils n'accordèrent point : sujet d'étonnement et même d'indignation pour ceux qui lisent aujourd'hui l'histoire de ces malheureux temps. On voit des prélats maîtres de pacifier l'Eglise par la démarche la plus aisée en apparence, puisqu'il n'était question que de se réunir au pape Boniface, et de former ainsi un seul troupeau, une seule bergerie, sous un seul pasteur, dont personne n'aurait désormais contesté les droits. Pour peu qu'il se fût conservé d'amour du vrai

bien dans ce collége de cardinaux, il semble qu'on ne pouvait s'y refuser aux empressemens que les rois et les peuples témoignaient pour la suppression, ou du moins pour le délai d'une élection évidemment pernicieuse. Voilà ce qui vient naturellement à la pensée de tout lecteur judicieux; et la conduite opposée que tinrent ces cardinaux se présente d'abord sous un jour qui leur est bien peu favorable. Cependant, quand on considère de près la situation de cette cour, les idées anciennes d'opposition et d'animosité qu'on y entretenait contre le parti de Boniface, les anathêmes dont on s'était frappé mutuellement, la perte des avantages présens, les défiances pour l'avenir, par-dessus tout la peine extrême qu'on sent toujours à plier sous une puissance regardée jusque là comme ennemie; tout cela diminue beaucoup l'étonnement que cause au premier coup d'œil la précipitation de ces prélats. On commence à concevoir que, sans être dénués de tout sentiment d'honneur, de vertu et d'amour pour l'Eglise, ils purent se déterminer à donner un successeur au pape Clément. On trouve là les façons de penser des hommes, et l'on se réduit enfin à croire que dans les mêmes circonstances ils auraient encore des imitateurs.

Les cardinaux d'Avignon entrent au conclave. — Il y avait alors vingt-quatre * cardinaux de l'o-

* M. Dupuy, suivi par le père Daniel, dit qu'il y avait vingt-deux cardinaux dans Avignon. M. Fleuri et son continuateur disent vingt-trois cardinaux en tout, et deux absens : ce sont des méprises. Il y avait en tout vingt-quatre cardinaux de cette obédience. Trois étaient absens, et

édience d'Avignon, vingt-un dans cette ville, et trois absens. Dès le samedi 26 septembre on entra au conclave; il n'était point encore fermé quand le courrier porteur des lettres du roi arriva. Les dépêches furent rendues à Pierre Corsini, cardinal de Florence, le plus ancien des cardinaux évêques *, et en cette qualité le chef du conclave (1). On devina aisément ce que contenaient ces lettres; et, pour ne pas paraître manquer au respect que méritaient les ordres du roi, les cardinaux, d'un commun consentement, résolurent de n'en faire l'ouverture qu'après l'élection d'un pape (2) : c'était là le grand objet de ces prélats. Cependant, pour faire croire qu'ils voulaient toujours l'union de l'Eglise, ils dressèrent un acte par lequel ils faisaient serment de travailler de tout leur pouvoir à l'extinction du schisme, de donner pour la même fin toute sorte d'assistance au pape futur, sans jamais l'en détourner, ni empêcher de quelque manière que ce fût; enfin, d'observer tout cela en quelque

vingt-un résidaient à Avignon. M. Fleuri et le continuateur oublient Pierre-Ferdinand de Medina, évêque d'Osma, appelé le cardinal d'Espagne. Il n'avait point de titre, mais il avait été nommé cardinal le 20 janvier de cette année 1394.

* L'Histoire anonyme et M. Fleury disent simplement que le cardinal de Florence était doyen de ce collége. Ce terme pourrait faire croire que Corsini était le plus ancien de tous les cardinaux, ce qui n'est pas; car le cardinal Guillaume d'Aigrefeuille avait été fait cardinal deux ans avant lui; et dans la relation citée par M. Baluze, Guillaume prend la qualité de *doyen du Collége*. Corsini était seulement le plus ancien des cardinaux évêques; ce qui ne donnait pas, en ce temps-là, le titre de doyen du sacré Collége.

(1) *Vit. t.* 1, *p.* 532, 563 *et seq.* — (2) *Hist. anon. p.* 271.

état que chacun d'eux se trouvât, quand même il serait élevé au pontificat, et quand même il faudrait céder cette dignité; ce qu'ils promettaient de faire, au cas que les cardinaux le jugeassent à propos pour le bien de l'Eglise (1). Cet écrit ne plut apparemment pas à tous les membres de ce conclave; car il n'y en eut que dix-huit qui le signèrent et qui firent le serment. Ceux * dont les noms n'y paraissaient point étaient les doyens des trois ordres, Pierre Corsini, doyen des évêques; Guillaume d'Aigrefeuille, doyen des prêtres, et Hugues de Saint-Martial, doyen des diacres.

Le cardinal Pierre de Lune est élu pape. Il prend le nom de Benoît XIII. — Quand on eut dressé cet acte, sincère à ce qu'il paraît dans les vues de plusieurs, et fort inutile par l'événement, on procéda à l'élection d'un pape. Dès le lundi 28 du même mois de septembre, tous les suffrages se réunirent en faveur de Pierre de Lune, appelé le cardinal d'Aragon. On le conduisit aussitôt à la cathédrale d'Avignon, et il prit le nom de Benoît XIII (2). Le samedi 3 octobre (3), il fut ordonné prêtre par le cardinal de Malesec, évêque de Palestrine. Le dimanche 11 du même mois, il fut consacré évêque par le cardinal de Neufchâtel, évêque d'Ostie, et couronné ensuite par le cardinal de Saint-Martial, doyen des car-

* M. Baluze croit que ces trois cardinaux ne signèrent point, parce qu'étant chargés de l'administration du conclave, ils ne se trouvèrent point avec les autres cardinaux, quand l'écrit fut dressé. Cette raison paraît peu plausible.

(1) *Spicil. t. 6, p. 64. Vit. t. 1, p. 569.* — (2) *Vit. t. 1, p. 567.* — (3) *Pagi Breviar. t. 4, p. 307 et seq.*

dinaux-diacres (1). Le nouveau pape était un homme de très-haute naissance, plein d'esprit et de finesse, habile dans le droit canon, qu'il avait autrefois professé à Montpellier, estimé pour l'intégrité de ses mœurs. On le croyait de plus fort zélé pour la paix de l'Église. Quelquefois on l'avait entendu blâmer la conduite du pape Clément, trop indifférent sur cet article. Il avait dit publiquement à Paris que, si jamais il succédait à ce pontife, toute son ambition serait de ménager une réunion parfaite entre les fidèles. Ces discours étaient ou d'un esprit artificieux qui jette de loin les fondemens de sa fortune, ou d'un homme qui ne savait pas encore la différence qui se trouve d'ordinaire entre les idées d'un particulier et celles qu'inspire le comble des honneurs. On crut mettre sur le trône d'Avignon un médiateur pour la paix, et l'on y plaça le plus grand protecteur du schisme. Il avait signé dans le conclave la formule de serment dont nous avons parlé : elle l'obligeait à céder le pontificat, si les cardinaux le jugeaient à propos; et il arriva que les cardinaux, les évêques, les princes tentèrent de lui faire prendre cette voie de cession si nécessaire au bien public, et que lui seul s'obstina à vivre et à mourir pape. Constant dans sa résolution, malgré les faiblesses de son âge très-avancé, il porta la tiare pendant trente ans, règne plus long que ne l'a jamais été celui d'aucun pape légitime.

Benoît assure le roi qu'il désire ardemment la paix de l'Eglise. — Benoît XIII, dès les

(1) *Niem. l.* 2, *c.* 33.

premiers momens de son pontificat, songea à s'attacher la couronne de France, dont la protection lui était extrêmement chère. Il envoya promptement au roi Gilles de Bellemère, évêque d'Avignon, et un docteur nommé Pierre de Blan. Bellemère est un prélat très-célèbre par ses Commentaires sur le décret de Gratien (1). Il avait été fait successivement archidiacre d'Angers, auditeur du pape Clément, évêque de Lavaur, du Puy et d'Avignon. C'était un des plus fidèles courtisans de Benoît. Dans la première audience qu'il eut du roi à Saint-Denis, le 9 octobre, il assura que ce pontife n'avait rien de plus à cœur que la paix de l'Eglise. « C'est une violence, dit-il (2), qu'on » a faite au pape mon maître, de le placer sur » le trône apostolique; mais il ne pouvait rien » arriver de plus heureux pour la chrétienté, » puisqu'il est dans la disposition de se con» damner plutôt à passer le reste de ses jours » dans l'obscurité d'un cloître, que d'entrete» nir pour ses propres intérêts la division qui » règne dans l'Eglise. » Ce discours n'exprimait encore que la moindre partie des sentimens dont Benoît lui-même se parait. Dans les premiers complimens que l'Université de Paris lui adressa sur sa nouvelle dignité, il y avait un mot sur la grande affaire de l'union. A ce mot, il dit, en ôtant sa chape, que son pontificat ne tenait à rien, et que, comme il quittait cette chape sans difficulté, il renoncerait de même à sa dignité sans peine. Cette parole,

(1) *Vit. t. 1, p.* 1135, 1286, 1230 *et* 958. — (2) *Hist. anon. p.* 272.

rapportée aux docteurs, leur donna la confiance de récrire une seconde lettre, où ils disaient (1) : « Nos premiers désirs, très-saint » Père, étaient qu'on différât un peu l'élection » d'un pape, persuadés que c'était le moyen » le plus sûr d'extirper le schisme; mais quand » nous avons appris qu'on s'était accordé à » choisir Votre Sainteté (2), notre joie a été » complète, dans l'espérance que vous suivrez » le penchant que vous avez toujours eu pour » le rétablissement de l'unité (3). Embrassez » donc avec joie cette occasion si propre à » vous couvrir d'une gloire immortelle; ne » différez pas d'un moment; les délais en pa- » reilles circonstances exposent l'événement à » un danger manifeste. Vous vous trouverez » environné de flatteurs, d'ambitieux, d'hom- » mes avides de bénéfices, de courtisans ado- » rateurs de la fortune; si vous les écoutez, » l'ardeur que vous avez maintenant pour la » bonne œuvre se ralentira. Vous vous laisse- » rez aller à cette illusion si douce que forme » insensiblement l'habitude de commander. » Commencez, très-saint Père; si vous êtes » prêt aujourd'hui, pourquoi attendriez-vous » à demain? Et savez-vous si Dieu vous accordera de longs jours, si la disposition heureuse où se trouvent actuellement les princes subsistera long-temps? Vous nous direz peut-être que la chose ne dépend pas de vous seul ; mais, croyez-nous, la paix de l'Eglise est entre vos mains : nous ne vous deman-

(1) *Rainald.* 1394, *n.* 7. — (2) *Spicil. t.* 6, *p.* 65 *et seq.* — *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 713.

» dons que de faire exactement tout ce que » vous pourrez. Si votre compétiteur en fait » autant de son côté, l'affaire sera finie; s'il » s'obstine à rejeter toutes les voies d'union, il » aura contre lui la raison, le monde entier et » sa propre conscience. Par ce moyen vous réu- » nirez tous les intérêts et les cœurs en votre fa- » veur; on s'accordera à poursuivre votre enne- » mi et à l'exterminer comme un schismatique. »

Les docteurs prient le pape, en finissant *, de les honorer d'une réponse par lettre. Celle-ci est du ** 9 octobre. Ils en avaient ajouté une autre pour les cardinaux, avec une copie de celle qui était adressée au pape. C'était leur pratique ordinaire, afin d'accélérer, par le moyen du sacré Collége, les succès de leurs remontrances.

Le pape tâche de gagner l'Université. — Rôles des bénéfices : ce que c'est. — Le pape Benoît connaissait trop par lui-même le grand crédit de l'Université, pour ne pas mettre en usage tout ce qui pouvait lui attacher cette compagnie. Les promesses et les bienfaits sont les charmes qui triomphent des cœurs; le pontife eut recours à ces moyens puissans. Il n'avait point encore reçu la lettre des docteurs, lorsqu'il leur écrivit lui-même le 15 octobre (1). Sa lettre contenait des assurances

* Ils le sollicitèrent aussi de chasser de sa cour Jean de Montson : c'est l'Histoire anonyme qui marque cette particularité. Si cela est, il fallait que Montson, après la mort de Clément VII, fût rentré dans l'obédience d'Avignon, à cause de Benoît, Aragonais comme lui.

** Du Boulai met du 23 : c'est une faute.

(1) *Spicil. t. 6, p. 225.*

générales d'affection pour l'Université, et de zèle pour la paix de l'Eglise. Il parlait avec un peu plus de précision dans une autre lettre qu'il écrivit le 12 novembre suivant, en réponse à celle de l'Université; mais après tout il était aisé de promettre ainsi, sans s'avancer beaucoup. Ces lettres de Benoît furent encore rendues par l'évêque d'Avignon, qui proposa aux docteurs, de la part de son maître, d'envoyer à Avignon le rôle des bénéfices (1). C'était une liste des professeurs ou docteurs pour qui l'Université s'intéressait particulièrement, et à qui elle voulait procurer des bénéfices en cour de Rome. L'usage d'envoyer au pape ces sortes de listes s'était introduit vers le temps de Jean XXII. On avait eu en vue par là de récompenser les gens de lettres, et cette voie leur était plus avantageuse que celle des grades inventée depuis, et autorisée encore aujourd'hui. Le pape ayant reçu le rôle de l'Université le signait, et sa signature donnait droit de requérir les premiers bénéfices vacans. Dans l'ordre des nommés par l'Université, on préférait les régens à ceux qui n'avaient pas cette qualité, et les présens aux absens. Quoique l'Université entière eût son rôle général, cela n'empêchait pas chaque faculté ni même chaque nation d'avoir le sien; et, pour presser l'expédition de chaque rôle, l'Université, chaque faculté, et chaque nation députait et soudoyait un procureur en cour de Rome. Le pape Benoît offrit donc aux docteurs de Paris la signature de leurs rôles; ils furent envoyés

(1) *Du Boulai, t. 6, p. 901 et seq.*

au nom du recteur, des facultés et des nations. Le consentement toutefois ne fut pas unanime (1) : quelques membres de l'Université ne voulaient pas reconnaître ce nouveau pape successeur de Clément, et la nation d'Angleterre * persistait constamment dans la résolution qu'elle avait prise d'abord de demeurer attachée à l'obédience de Rome (2).

Le roi envoie Pierre d'Ailli à Avignon. — Clémangis écrit au pape Benoît. — Le roi, persuadé que Benoît XIII voulait sincèrement éteindre le schisme, nomma pour en conférer avec lui le docteur Pierre d'Ailli, toujours l'agent principal des grandes affaires (3). Comme il était chancelier de l'Université (4), les docteurs lui confièrent en même temps le soin de leurs intérêts auprès du pape. D'Ailli avait été le maître et le supérieur de Clémangis au collége de Navarre; celui-ci en témoigna sa reconnaissance par l'éloge qu'il fit du chancelier dans une lettre qu'il écrivit au pape Benoît : c'est encore là un des plus beaux ouvrages de Clémangis. « Vous êtes, » dit-il au pape (5), notre père, notre pasteur, » notre serviteur. En qualité de père, aimez-» nous, instruisez-nous, procurez-nous la » paix (6); en qualité de pasteur, veillez sur » nous, conduisez-nous, éloignez de nous les » dangers et les bêtes féroces; en qualité de

* Il paraît pourtant que cette nation d'Angleterre ne refusa pas toujours les grâces de la cour d'Avignon.

(1) *Du Boulai, p.* 716. — (2) *Hist. anon. p.* 275. — (3) *Ib.* — (4) *Du Boulai, p.* 713. — (5) *Clemang. Epist. Ed. Lyd. Epist. et apud Vondehart. t.* 1, *conc.* — (6) *Constant. part.* 2, *p.* 21 *et seq.*

serviteur, car c'est le titre que vous prenez dans vos bulles, considérez que vous êtes moins à vous-même qu'à nous. Ce nom de serviteur des serviteurs de Dieu n'est pas un titre d'esclavage et de dépendance, c'est une prérogative d'honneur, une qualité vraiment royale. Si vous prétendiez la faire servir à vos propres intérêts, si vous en preniez occasion de vivre avec faste, de commander avec orgueil, vous seriez alors véritable-
» ment esclave; toutes les passions se réuni-
» raient pour vous retenir dans leurs fers.....
» Mais permettez, très-saint Père, que je des-
» cende un peu plus dans le détail. Vous
» voyez, je ne dis pas l'état de l'Eglise, il faut
» dire sa chute, sa ruine, sa désolation depuis
» seize ans qu'elle est en proie au plus déplo-
» rable de tous les schismes. Voilà le mal au-
» quel vous devez d'abord remédier; voilà
» l'objet de vos soins, de vos veilles, de vos
» travaux. La plaie principale est dans le
» chef; c'est là qu'il faut d'abord appliquer les
» remèdes. Mais qu'est-il nécessaire de vous
» ranimer par nos paroles? On dit que vous
» entreprenez vous-même avec courage une
» opération si importante, que vous courez
» le premier au-devant de toutes les difficul-
» tés. Il en naîtra de toute espèce, très-saint
» Père; les ennemis de la paix, les émissaires
» de la discorde tâcheront de traverser toutes
» vos démarches. Ne vous laissez pas intimi-
» der; que ce soit plutôt pour vous un motif
» puissant d'avancer de plus en plus l'œuvre
» de salut que vous avez entre les mains. Jé-
» sus-Christ, dont vous tenez la place, et dont

» vous soutiendrez la cause, ne vous abandonnera point; il combattra pour vous, il conduira vos pas, il vous empêchera de tomber dans les piéges de vos ennemis..... Tout cela, au reste, je vous l'écris avec la confiance que me donne l'amour de la vérité. Votre Sainteté fera grâce à ma hardiesse en faveur de ma franchise. Jamais je n'ai appris à dissimuler, encore moins à plaire par les artifices de la flatterie. »

Le pape attire Clémangis à sa cour. — Cette lettre, bien loin de paraître au pape une exhortation téméraire et déplacée, lui donna de l'estime pour l'auteur. Il voulut avoir à sa cour un homme qui savait écrire avec force et avec grâce. Clémangis ne fut point insensible à ces sollicitations, il alla s'établir à Avignon, il devint secrétaire du pape Benoît, obligé par conséquent à prendre les façons de penser et les manières d'un courtisan. Aussi ne remarqua-t-on plus dans lui cette activité qu'il avait témoignée tant de fois pour ce qu'on appelait alors l'union de l'Eglise.

Il y appelle saint Vincent Ferrier. — La cour d'Avignon acquit à peu près dans le même temps un homme bien plus estimable, et dont le choix fait connaître mieux que toute autre chose le goût du nouveau pape pour les gens de mérite. C'était l'illustre Vincent Ferrier, né en 1346 à Valence en Espagne (1). Il avait un frère nommé Boniface, qui fut d'abord engagé dans le siècle, et qui, l'ayant quitté pour se faire chartreux, gouverna cet ordre

(1) *Echard. bibl. FF. Præd. t. 1, p. 764 et seq.*

en qualité de prieur de la grande Chartreuse et de général. Vincent entra dans l'ordre de Saint-Dominique ; à dix-sept ans il avait déjà fait des progrès dans les études de philosophie et de théologie; mais la grâce l'avait encore plus instruit dans la science du salut (1). Il parut en peu de temps tel qu'il était, homme de talens et un saint. Les épreuves des écoles le conduisirent au doctorat vers l'an 1384. Ce fut à cette occasion que le cardinal Pierre de Lune, légat de Clément VII en Espagne, le connut, l'estima, et conçut le dessein de se l'attacher. Il l'amena en France avec lui quand il fut nommé légat auprès du roi Charles VI. Cette commission finie, Vincent Ferrier retourna en Espagne; mais bientôt après le cardinal de Lune étant monté sur le trône pontifical, le saint homme fut rappelé en France pour être confesseur du nouveau pape et maître du sacré palais. Il s'acquitta de ces emplois pendant deux ans, chéri de son maître, honoré des prélats et des officiers de la cour romaine, sollicité d'accepter des évêchés que le pape lui offrait; mais tout ceci faisait une situation trop contrainte, une sphère trop étroite pour Vincent, destiné de Dieu aux éclatantes fonctions de l'apostolat. Il reçut d'une manière toute miraculeuse l'ordre d'annoncer les vérités du salut aux grands et aux peuples, aux infidèles et aux domestiques de la foi. L'ancienne histoire de sa vie raconte une apparition où Jésus-Christ même lui confia le saint ministère de la parole. Vincent ne

(1) *Act. SS. t. 1, apr. p.* 484.

laissa pas de faire autoriser sa mission par le pape, et il se livra désormais tout entier à la prédication de l'Evangile. Ses succès, ses miracles, sa mort seront dans la suite de cette histoire des objets d'admiration pour nous. Ce grand homme, si révéré de l'Eglise gallicane, qui possède encore ses précieuses reliques, fut presque toute sa vie attaché à Clément VII et à Benoît XIII. Il ne renonça à l'obédience de ce dernier qu'après des épreuves réitérées de son obstination et de sa mauvaise foi. C'est le * second saint, le second thaumaturge qui, pendant le schisme, respecta l'autorité de nos papes d'Avignon. Nous verrons encore sainte Colette dans ce parti : exemples qui confirment ce que nous avons déjà dit, que le grand schisme, malgré les maux infinis dont il fut la cause, eut cela de consolant que la route de la sainteté fut fréquentée de part et d'autre, et que Dieu eut ses amis dans les deux obédiences.

Jean de Varennes, prieur de Saint-Lié. — Il se fait des ennemis dans le clergé de Reims. — Quelques historiens comptent parmi les hommes célèbres qui reconnurent Clément VII et Benoît XIII un docteur en droit de la faculté de Paris, nommé Jean de Varennes, auditeur du palais apostolique, chapelain du pape, et prieur de Saint-Lié, bourgade au diocèse de Reims (1). C'était, à tout prendre, un homme de bien, dur à lui-même, détaché des avantages temporels, irréprochable dans

* Saint Pierre de Luxembourg est le premier.

(1) *Froissart, vol. 4, c. 58.*

ses mœurs, zélé pour le salut du prochain, simple dans sa dévotion et dans sa façon de prêcher; mais cette simplicité dégénérait quelquefois en indiscrétion. Il représentait au naturel les défauts des personnes en place, et il se fit par là des ennemis puissans, entre autres l'archevêque, le clergé et l'Université de Reims. On lui reprocha d'avoir avancé dans ses sermons plusieurs propositions erronées, et on l'enferma dans les prisons de l'archevêché (1). Il entreprit de se défendre tant par l'exposition de ses vrais sentimens que par la récusation d'un tribunal qu'il prétendait incompétent à cause de sa qualité d'auditeur et de chapelain du pape. On ne sait si l'apologie fut bien reçue; depuis ce temps-là l'histoire ne parle plus de lui. Peut-être mourut-il dans les fers, « coupable, dit le chancelier Gerson (2), » de n'avoir pas su joindre un peu d'humilité » et de discrétion à une austérité de vie et à » des talens qui pouvaient être infiniment » utiles à l'Eglise. » Avant les procédures du clergé de Reims contre Jean de Varennes, il n'y avait rien de si célèbre en France que ce personnage. Il passait pour un homme à miracles, il était en vénération à la cour (3). Le roi lui écrivit après l'élection de Benoît, pour savoir son sentiment sur cette démarche précipitée des cardinaux. Varennes crut ne pouvoir répondre avec précision sans avoir sondé auparavant les dispositions du pape. Il s'adressa sans respect humain à Benoît lui-même,

(1) *Gerson, t. 1, p. 47, 905 et seq.* — (2) *Ibid. t. 5, p. 432.* — (3) *Ibid. t. 11, app. p. 842.*

il le pria de lui communiquer confidemment ses pensées, et dans la même lettre il l'exhortait vivement à procurer l'union, quelque chose qu'il dût lui en coûter. Le pontife, homme délié et politique, lui répondit le 29 octobre par des complimens et par des promesses générales de travailler à la paix de l'Eglise. « Nous voulons, disait-il, employer pour cela » toutes les voies possibles, sans nous arrêter » aux autres : » paroles qui ne disaient absolument rien; car ces voies, auxquelles il ne voulait pas s'arrêter, pouvaient être les plus efficaces pour terminer le schisme, et celles qu'il appelait possibles pouvaient n'être que des projets chimériques. Jean de Varennes répliqua par une lettre très-vive. Il y rappelle la voie de cession, il compare la conduite du pape Benoît trop attaché à son siége, avec celle de ces anciens pontifes qui n'ambitionnaient la suprême dignité que pour être plus exposés au martyre. Il reproche à Benoît de ne s'intéresser point assez au vrai bien de l'Eglise; il lui demande où sont les processions qu'il a ordonnées, les indulgences qu'il a accordées, les prières et les messes qu'il a intimées, les légations qu'il a destinées à cette fin? Cette lettre fut encore suivie de quelques autres. Jean de Varennes y ajouta un mémoire qui roulait sur un projet de concile, où toute l'obédience de Benoît serait appelée, et où ce pape embrasserait la voie de cession, si le concile le jugeait à propos (1). Mais tous ces mouvemens du prieur de Saint-Lié n'eurent aucun

(1) *P. 856 et seq.*

effet. Il fut entrepris lui-même peu de temps après, et le pape Benoît se vit délivré par là des poursuites d'un homme que sa réputation de vertu et sa hardiesse à dire et à écrire tout commençaient à lui rendre redoutable.

Le pape Boniface écrit au roi Charles VI. —A Rome, comme en France, on avait conçu l'espérance de voir l'Eglise réunie après la mort de Clément. On s'était flatté que les cardinaux d'Avignon ne procèderaient pas sitôt à l'élection d'un pape, et que pendant cet intervalle on pourrait prendre avec eux des voies d'accommodement (1). Boniface IX, plus attentif que personne à profiter de la circonstance, pria le roi Charles VI et son conseil, par une lettre du 13 octobre, d'empêcher qu'on ne donnât un successeur à Clément. Quelques jours après, informé que plusieurs personnes en France et dans le Piémont voulaient retourner à son obédience, il nomma le patriarche de Grade pour réconcilier à l'Eglise ces prétendus schismatiques, et pour lever les censures qu'ils auraient encourues (2). Le patriarche était accompagné de Charles de Brancas, comte de la Campanie, et de Thomas Spinelli, chevalier napolitain. Ils avaient ordre de négocier à la cour de France et auprès des cardinaux d'Avignon. Le cardinal Philippe d'Alençon, toujours de la cour et du parti de Boniface, recommanda ces envoyés à l'Université de Paris; et Guillaume de La Vigne, évêque d'Ancône, écrivit aux docteurs, ses anciens confrères, pour les enga-

(1) *Spicil. t.* 6, *p.* 118. — (2) *Rainald.* 1394, *n.* 15.

ger à soutenir l'affaire de l'union (1). On ne savait point l'élection de Benoît quand toutes ces lettres furent écrites de Rome. Cet événement rendit inutiles toutes les sollicitations du pape Boniface et de ses partisans (2). Leurs efforts n'eurent pas plus de succès en Espagne, où François Hugotion, archevêque de Bordeaux, avait été envoyé dès le mois d'avril de cette année, avec la qualité d'internonce apostolique (3). Quelques mouvemens que pût se donner le prélat, les Eglises de Castille, d'Aragon et de Navarre demeurèrent unies à celle de France. On avait dans les deux nations beaucoup d'ardeur pour voir finir le schisme ; mais on ne pouvait se résoudre à embrasser le parti de Boniface tant que l'obédience d'Avignon subsisterait.

Le roi convoque l'assemblée de l'Eglise gallicane. — Cependant le roi Charles VI, pressé par les instances de l'Université, songea à convoquer le clergé de France pour prendre une résolution fixe touchant les affaires de l'Eglise. Cette assemblée, à qui l'on donne avec raison le titre de concile national, fut indiquée pour le second jour de février 1395 (4). Le roi don Juan d'Aragon en félicita par avance la cour de France et l'Université de Paris (5). Il disait, dans ses lettres du 16 janvier (6), que le concert de tant de personnes sages et vertueuses, appelées pour procurer la paix de l'Eglise, ne pouvait man-

(1) *Du Boulai*, *t.* 4, *p.* 725. — (2) *Rainald.* 1394, *n.* 19. — (3) *Gallia Christ. t.* 2, *p.* 839. — (4) *Hist. anon. p.* 276. — (5) *Spicil. t.* 6, *p.* 71. — (6) *Concil. Hard. t.* 7, *p.* 1926 *et seq.*

quer d'avoir le plus heureux succès (1). En effet, selon le plan formé par le roi, l'Eglise gallicane devait se montrer en cette occasion avec tout l'éclat de ses lumières. L'invitation avait été faite au nom du roi à cent cinquante, tant prélats qu'ecclésiastiques titrés. Ils étaient avertis de se rendre à Paris au jour marqué, et de tenir leurs conférences dans le palais; mais plusieurs s'excusèrent, les uns sur leur grand âge, les autres sur leurs infirmités, et quelques-uns alléguèrent l'impossibilité où ils étaient de faire les frais du voyage. Voici en gros ceux qui composèrent l'assemblée ou le concile : les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem; les archevêques de Lyon, de Sens, de Reims, de Rouen, de Tours, de Bourges et de Besançon; quarante-six évêques, onze * abbés, six procureurs ou députés des diocèses, quelques doyens de chapitres, quelques officiers de la cour romaine, avec un assez grand nombre de docteurs des universités de Paris, d'Orléans, de Toulouse et d'Angers. On y admit aussi quatre conseillers du parlement de Paris, trois avocats de la même cour; et le roi voulut que le chancelier de France, Arnaud de Corbie, assistât à toutes les délibérations.

Le patriarche d'Alexandrie y préside.— Mémoire de l'Université pour l'extinction du schisme.—Avant l'ouverture du concile, on choisit pour y présider le patriarche d'Alexandrie, Simon de Gramaud, prélat en réputation de doctrine et d'éloquence. Tout était

* M. Fleuri dit neuf, le Spicilége dix, l'Histoire anonyme en nomme positivement onze.

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 712.*

prêt pour la première séance, lorsque Pierre d'Ailli arriva d'Avignon. Le concile fut différé pour donner le temps à ce docteur d'informer le roi du succès de sa négociation auprès du pape. Il ne transpira rien des points secrets dont il rendit compte dans le conseil ; mais le 1er février il eut à l'hôtel de Saint-Paul une audience publique que l'Université avait sollicitée, apparemment pour préparer la cour et les prélats à ce qui devait se traiter dans le concile (1). Pierre d'Ailli harangua le roi sur les moyens de finir le schisme, et il conclut en disant que la voie de cession devait être préférée à toute autre, parce qu'elle était la plus courte, la plus claire et la plus commode pour parvenir à la paix de l'Eglise (2). Il y a toute apparence que le même docteur fut aussi l'agent principal de l'Université dans le concile, et qu'en cette qualité il fut chargé d'un mémoire que les facultés avaient dressé pour servir de modèle aux délibérations des prélats. C'était, à proprement parler, un recueil des divers motifs qui devaient faire approuver la voie de cession. On y citait l'exemple de saint Thomas de Cantorbéry, qui avait donné sa vie pour son troupeau ; de Moyse, qui souhaitait d'être effacé du Livre de vie pour obtenir la grâce du peuple d'Israel ; de saint Paul, qui demandait d'être anathême pour ses frères ; enfin de Jésus-Christ même, qui avait subi la mort la plus ignominieuse pour racheter le monde entier. On y rappelait l'obligation que le pape Benoît s'était imposée à lui-même, en

(1) *Spicil. t.* 6, *p.* 73. — (2) *Du Boulai*, *p.* 737.

faisant serment dans le conclave de prendre toutes les voies licites d'éteindre le schisme, en particulier celle de la renonciation au pontificat. Le style dur et trop scolastique de cette instruction de l'Université montre que Clémangis n'en était plus le secrétaire.

Ouverture de l'assemblée ou du concile de Paris. — Le 2 février, fête de la Purification, les prélats qui étaient à Paris s'assemblèrent dans la Sainte-Chapelle du Palais. On y chanta la messe solennelle, on implora l'assistance du Saint-Esprit par les prières accoutumées, et dès lors le concile fut censé ouvert et commencé. Le jour suivant, le patriarche d'Alexandrie fit promettre, sous la foi du serment, à chacun des membres de l'assemblée qu'ils diraient leur avis suivant les vues de la conscience, et il alla ensuite aux suffrages. Il y en eut quatre-vingt-sept pour la voie de cession exclusivement à toute autre. Ce concert de l'assemblée pouvait paraître une résolution fixe et invariable; mais les agens du pape Benoît sollicitèrent puissamment auprès du roi, pour qu'il n'y eût rien de conclu ni d'arrêté dans le concile. Ils lui représentèrent qu'il était nécessaire et raisonnable de laisser la dernière décision au pape. Le roi, de l'avis des princes de son conseil, accorda ce qu'on lui demandait. Les prélats convoqués à Paris ne laissèrent pas de continuer leurs séances pendant un mois entier. Leur principale occupation fut de dresser un mémoire pour ceux qu'on devait députer au pape Benoît (1); car le roi

(1) *Vit. t.* 2, *p.* 1109 *et seq*

etait résolu de sonder ses sentimens par une ambassade solennelle (1). Ce mémoire disait « qu'on ne devait point procéder dans l'affaire » du schisme par voie de fait, c'est-à-dire par » les armes pour réduire l'intrus, ce moyen » étant sujet à des violences et à des inconvé- » niens infinis (2), qu'il ne fallait pas non plus » espérer de ramener l'obédience de Boniface » à celle de Benoît (3), la jalousie des deux » partis étant extrême, et les esprits se trou- » vant dans une opposition invincible (4); que » les trois voies proposées par l'Université de » Paris étaient donc les seules qui méritaient » de l'attention; que celle du concile général, » quoique la plus juridique, était trop diffi- » cile, trop longue et trop délicate, parce » qu'il faudrait y appeler les évêques des deux » obédiences : gens suspects aux parties in- » téressées; que le compromis avait aussi de » grands inconvéniens, surtout en ce qui re- » garde le choix des abitres et la manière de » les aboucher ensemble; qu'il semblait que » la paix de l'Eglise et le repos des conscien- » ces ne pouvaient se rencontrer que dans » la cession ou la renonciation des deux » compétiteurs, et qu'il fallait la persuader » au pape Benoît. » On expliquait ensuite la façon de publier et d'exécuter cette voie de cession, au cas que le pape l'approuvât. « Il » suffirait, disait-on, que notre saint père le » pape et le roi la notifiassent aux princes de » l'obédience d'Avignon, et que le roi et ces

(1) *Du Boulai*, t. 4, p. 774. — (2) *Spicil.* t. 6, p. 74. — (3) *Du Boulai*, t. 4, p. 734 — (4) *Conc. Hard.* t. 7, p. 1918.

princes en donnassent avis ensuite aux souverains du parti opposé. Il ne faudrait pas en informer d'abord l'intrus de Rome, parce qu'il pourrait imaginer quelque artifice pour faire manquer le projet; mais il n'y aurait point de danger à prévenir les princes qui lui sont attachés, parce qu'il est à présumer qu'ils feraient tous leurs efforts pour lui persuader la cession, seul moyen sûr et efficace de pacifier l'Eglise. Quand on serait convenu dans les cours étrangères de prendre cette voie, et qu'on y aurait déterminé Boniface et ses cardinaux, les deux contendans pourraient se rendre en deux villes limitrophes des deux obédiences; et là se trouveraient, tant pour la sûreté commune que pour le conseil, quelques grands seigneurs accompagnés de prélats et de docteurs pris de l'un et de l'autre côté, avec lesquels il serait plus aisé de faire tous les réglemens nécessaires par rapport aux absolutions, dispenses, confirmations et autres points qu'exige la tranquillité de l'Eglise. Après quoi les parties intéressées s'aboucheraient dans la même ville pour ratifier le traité en personne.
» Mais avant la renonciation il faudrait convenir de la manière d'élire un souverain pontife. Il serait peut-être plus à propos, pour éviter toute occasion de discorde, que le pape Benoît et son concurrent nommassent, hors des colléges de leurs cardinaux, sept ou neuf électeurs, gens de probité, et qui feraient serment de choisir un pape, sans aucun motif d'intérêt ou de haine. Si cependant on ne pouvait s'en tenir à cet avis, il

» faudrait prendre dans les deux colléges un » nombre de cardinaux qui entreraient en con» clave, et qui feraient l'élection à la plu» ralité des voies. »

L'AN 1395. — *Le pape veut éluder le serment fait dans le conclave par lui et par les cardinaux.* — Tandis que l'Eglise gallicane tenait ses conférences à Paris, le pape Benoît se préparait à soutenir l'attaque dont il était menacé. Un des traits principaux qu'on devait mettre en œuvre contre lui était la promesse qu'il avait faite d'abdiquer le pontificat, en cas qu'on le jugeât nécessaire pour la paix de l'Eglise. Le roi Charles VI lui avait déjà témoigné sa surprise de ce qu'il ne parlait plus d'un engagement si solennel. Benoît voulut éluder l'objection en jetant des soupçons sur l'acte même qui contenait cette promesse, et sur la formule du serment qu'on disait avoir été signée dans le conclave par les cardinaux et par lui-même (1). Il manda au roi, le 3 février, que la copie qui courait de cette formule était une pièce fausse; qu'à la vérité on avait dressé quelques écrits dans le conclave et même après l'élection, mais que cela ne ressemblait point aux écrits répandus dans le public; qu'au reste il donnerait communication des pièces les plus secrètes à ceux que sa majesté lui députerait, persuadé que ce seraient des personnes dignes d'être admises à une confidence intime.

Le roi envoie en ambassade à Avignon les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans.

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 729.*

— Le roi, parfaitement instruit des sentimens du clergé de France touchant les moyens d'éteindre le schisme, congédia les prélats du concile, et régla ce qui concernait l'ambassade qu'il destinait au pape. Les ambassadeurs furent les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans, c'est-à-dire tout ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume après la personne du roi (1). On leur donna pour adjoints ou pour conseils les évêques de Senlis et d'Arras, le vicomte de Melun, le docteur Gilles Des Champs, et quelques autres personnes considérables, tant de la cour que de l'Université (2). Le pape, averti de la visite qu'il allait recevoir, tint un grand consistoire, où il demanda à chacun des cardinaux son sentiment sur la manière de procéder à l'union. La plupart de ces prélats déclarèrent par écrit que la discussion des droits respectifs leur paraissait la voie la plus raisonnable et la plus conforme à la justice (3); d'autres ajoutèrent : « Pourvu » que le roi et les princes l'approuvent; et, au » cas qu'ils ne l'approuvent point, il faudra » que le pape embrasse le parti qui plaira le » plus à la cour de France. » Benoît donna ordre aux cardinaux de Giffon et de Pampelune de rassembler toutes les preuves favorables à cette voie de discussion. Il se fit présenter ce recueil, et il espéra s'en servir comme d'un moyen de défense contre les propositions des envoyés.

Le pape reçoit les princes avec de grands

(1) *Hist. anon. p.* 285. — (2) *Jean Juv. p.* 108. — (3) *Vit. t.* 1, *p.* 1110.

témoignages de confiance.— Les princes partirent de Paris après Pâques, et ils firent leur entrée dans Avignon le samedi 22 mai. Ils prirent des logemens à Villeneuve, où le pape envoya d'abord les complimenter par une partie de ses cardinaux et de ses officiers. Il les reçut ensuite lui-même avec de grandes démonstrations de joie et de confiance. Le lundi suivant, ils eurent leur première audience publique. Gilles des Champs était nommé pour porter la parole; on l'avertit de la part des princes de mesurer ses termes, parce qu'on négociait dans une cour très-attentive et très-délicate (1). On lui recommanda surtout d'être court, clair et précis, trois qualités essentielles à un orateur. Gilles des Champs s'acquitta sans inconvénient de sa commission; aussi son discours ne contenait-il que des propositions générales sur la paix de l'Eglise. L'éloge du roi et celui du pape s'y trouvaient mêlés, et la conclusion était que les princes demandaient au saint Père une audience secrète pour lui déclarer plus en détail les intentions du roi. Benoît XIII, parmi ses autres qualités, avait celle de penser vivement et de s'exprimer de même. Il répondit *sur-le-champ* à la harangue de l'envoyé, et il donna à sa réponse toute la grâce, toute la force et tout l'ordre d'une pièce méditée à loisir. En reprenant de suite tout ce qu'avait dit le docteur, il n'oublia pas le morceau qui était à la louange du roi, et il l'embellit par des traits nouveaux. Il remercia aussi les princes de la peine qu'ils

(1) *Hist. anon. p.* 287.

avaient bien voulu prendre pour le bien et l'honneur de l'Eglise : « Cette peine, ajouta-t-il, » fait partie de la destinée de la maison royale » de France, puisque Dieu l'a choisie parti- » culièrement pour protéger son église et sa » religion. » Enfin il assura qu'il persistait dans le dessein de travailler à l'union, et il témoigna qu'il entendrait volontiers, dans une audience secrète, ce qu'on avait à lui communiquer sur cela de la part du roi.

Audience secrète accordée aux princes. — Le lendemain 25 mai, cette audience fut accordée. L'évêque de Senlis, Jean de Dieudonné, y parla au nom des princes, qui étaient présens. Tout son discours roulait sur l'acte passé dans le conclave, et confirmé par le pape depuis son élection. Il requit qu'on eût à le communiquer aux ambassadeurs, suivant la promesse qui en avait été faite tant de fois au roi. Benoît s'en excusa d'abord, ensuite il promit de le montrer aux trois ducs en particulier. On répliqua que ce n'était point assez, et qu'il fallait le produire devant tous ceux qui avaient part à l'ambassade. Quelque répugnance que le pape eût à présenter une pièce qui l'engageait à embrasser la voie de cession, si elle était jugée nécessaire, il fut obligé de se conformer aux volontés des princes et de leurs associés. Il fit apporter par le cardinal de Pampelune la formule signée dans le conclave, et tous les envoyés en écoutèrent la lecture. Benoît crut qu'on ne pousserait pas plus loin les instances; il se trompa. L'acte fut trouvé si important qu'on en demanda copie, et ce fut un nouveau sujet de contes-

tation. Le pape se replia dans tous les sens pour éluder la demande : il résista, il disputa long-temps, mais il fallut céder et se rendre. Le secrétaire de l'ambassade leva cette copie en bonne forme, et on l'envoya au roi.

Les princes demandent au pape quelle voie il veut prendre pour éteindre le schisme. — Il s'en tient à une conférence entre lui et son compétiteur. — L'objet principal des princes ambassadeurs était de savoir du pape quelle voie il voulait prendre pour éteindre le schisme. Le mercredi 26 du même mois ils le pressèrent sur cet article, et il leur déclara sa pensée dans un entretien particulier. Deux jours après, la même question ayant été proposée en présence de toute la cour romaine, il se trouva que Benoît n'avait imaginé en faveur de l'union qu'une conférence entre lui et Boniface son compétiteur. Il n'expliqua pas même en public le plan et la manière de cette entrevue, « pour éviter, disait-il, que ses adversaires » n'en prissent occasion de mettre obstacle à » la paix. » Il se contenta de faire distribuer aux princes un écrit qui contenait les articles suivans (1). Que les deux concurrens se trouveraient en personne dans un lieu dépendant du roi de France, et qu'ils y traiteraient ensemble de l'extinction du schisme ; qu'avant la discussion des droits respectifs, toutes les peines tant spirituelles que temporelles, portées de part et d'autre pendant le schisme, seraient annulées, toutes les collations de bénéfices confirmées, toutes les dispenses réhabilitées ;

(1) *Anecdot. t. II, p.* 1138.

qu'ensuite Benoît et Boniface nommeraient un certain nombre de personnes qui feraient serment de procéder sans passion à l'examen des raisons alléguées de la part des deux prétendans, et qui déclareraient en conséquence quel était celui à qui le pontificat devait être adjugé; qu'au cas que cette voie ne pût suffire pour terminer le schisme, le pape Benoît s'engageait à proposer ou à recevoir toutes les voies justes et raisonnables, propres à rétablir la paix dans l'Eglise, autant qu'il y était obligé par son devoir et par la teneur de l'écrit dressé dans le conclave, dont il voulait conserver toute la force, *sans dérogation ni addition quelconque*. Ces derniers mots étaient un coup de maître en fait d'intrigue et de politique : car cet acte si gênant, que Benoît avait signé dans le conclave avant son élection, se trouvait par là relatif aux *voies justes et raisonnables* qu'il promettait d'employer pour la paix de l'Eglise; et ces voies qu'il appelait *justes et raisonnables*, il se réservait la liberté de les apprécier et de les choisir suivant sa volonté.

Autre audience donnée aux princes. — Gilles des Champs y montre que la voie proposée par le pape est insuffisante.— Artifices de Benoît.— Le pape donna encore audience aux ambassadeurs le 1er juin, qui était le mardi de la Pentecôte. Gilles des Champs, nommé pour haranguer ce jour-là, s'attacha à montrer que la conférence proposée par le pape, et le compromis tel qu'il l'imaginait entre son compétiteur et lui, étaient une voie impraticable, et la raison qu'il en donnait, c'est que

Boniface * se vantant d'avoir dans son obédience la plus grande partie des princes de la chrétienté, il ne consentirait jamais à s'aboucher avec Benoît (1). L'orateur revenait ensuite à la voie de cession, et il suppliait le pape d'accepter ce moyen si sûr et si préférable aux autres. Le duc de Berri l'appuya, disant que c'était éluder l'intention du roi. Le pape voulut éluder à son ordinaire par les détours d'une éloquence artificieuse. Il protesta qu'il avait toujours le même zèle pour la paix, et il demanda en finissant qu'on lui donnât par écrit le précis des intentions du roi. On lui répondit qu'il ne fallait point d'écrit pour une chose si aisée à retenir : que le mot *cession* contenait tout ce qu'on attendait de lui (2). Il répliqua qu'on devait du moins lui exposer la manière et la pratique de cette voie ; on repartit assez vivement qu'il ne cherchait que des prétextes pour éloigner la paix de l'Église (3). Ce mot le piqua ; il dit que l'affaire méritait bien qu'on lui donnât le temps d'en délibérer ; qu'après tout, il n'appartenait à personne de vouloir le contraindre ; qu'il ne dépendait que de Jésus-Christ, dont il était le vicaire en terre ; que c'était à lui seul qu'il rendrait compte du gouvernement de l'Église, et qu'au reste il croyait n'avoir rien fait qui pût rendre suspect le désir qu'il avait toujours eu de pacifier la chrétienté. La séance finit par là. Les princes se

* M. L'Enfant dit Grégoire : c'est peut-être une faute d'impression.

(1) *Hist. anon. p.* 289.— (2) *Vit. t.* 1, *p.* 1112.— (3) *Hist. anon. ibid.*

levèrent assez brusquement, et retournèrent à Villeneuve-d'Avignon, où étaient leurs hôtels. Tout ceci s'était passé le matin : l'après-dînée les ambassadeurs eurent une conférence avec les cardinaux chez le duc de Berri, où on les avait invités à se rendre. Ce prince, comme chef de l'ambassade, les pria, au *nom du roi et de la compagnie, de dire en conscience, chacun comme personne privée, et non comme en collége* (1), quelle voie leur paraissait la plus facile et la plus sainte pour rétablir l'unité de l'Eglise (2). Le cardinal de Florence, doyen des cardinaux évêques, s'en excusa d'abord sous prétexte qu'une discussion telle que celle-ci ne pouvait qu'être très-ennuyeuse et très-désagréable ; mais les princes ayant assuré qu'ils écouteraient volontiers tout ce qu'on avait à dire sur cette matière, les cardinaux, au nombre de dix-neuf, exposèrent de suite leurs avis ; qui tous, à l'exception d'un seul, se trouvèrent favorables à la voie de cession. L'opposant fut le cardinal de Pampelune, prélat espagnol, et attaché plus que personne à Benoît XIII son compatriote. Il soutint avec feu que la voie la plus juste et la plus courte pour finir le schisme était d'armer contre l'intrus de Rome, et de le chasser de son trône. Les ducs firent mettre par écrit tous ces avis des cardinaux, et ils les congédièrent, en leur recommandant toujours les intérêts de l'Eglise.

Le pape fut bientôt informé de tout ce qui s'était dit chez le duc de Berri, et il en prit occasion de renouer les conférences avec les en-

(1) *Spicil. t.* 6, *p.* 36 *et seq.* — (2) *Hist. anon. p.* 290.

voyés. Celle du 12 juin, jour du Saint-Sacrement, se passa encore à haranguer de part et d'autre : c'était la partie où Benoît excellait. Il se plaignit du peu d'égard qu'on avait eu pour sa personne, et de la manière trop vive avec laquelle on voulait l'assujétir à la cession. « C'est apparemment, dit-il, parce que je ne » suis pas né français. — Non, très saint père, » répliqua le duc de Berri, ce n'est ni par » mauvaise volonté, ni par défaut de considé» ration pour votre personne, qu'on a préféré » la voie de cession aux autres. Vous savez » que dès le temps de Clément votre prédé» cesseur, elle fut proposée comme la seule » propre à rétablir la paix dans l'Eglise. De» puis la mort de ce pontife, l'assemblée de » l'Eglise gallicane s'est déclarée pour ce parti, » et tout ce qu'il y a de gens éclairés en France » tiennent le même sentiment. Nous ne pou» vons croire qu'une chose si sainte et si ap» plaudie soit contre les intérêts, ni même » contre les vraies dispositions de Votre Sain» teté. Faites-nous donc connaître votre der» nière résolution à cet égard ; mais en atten» dant nous vous conjurons de ne pas laisser à » votre compétiteur la gloire d'avoir embrassé » la cession avant vous. Songez qu'il vous se» rait aussi honteux d'être contraint à l'accep» ter après lui, qu'il y aura de véritable » honneur à le mettre dans la nécessité de » l'accepter à votre exemple. » Ce discours du prince était un tissu de choses et de raisons ; Benoît n'avait à y opposer que des propositions vagues et superficielles. Cela paraît surtout par la bulle qu'il donna le 20 juin, et

dont voici la substance. Après un long exposé de tout ce que le roi, les princes et lui-même ont fait pour parvenir à l'union, il reprend la voie de la conférence et du compromis entre lui et Boniface son adversaire; il l'approuve comme suffisante et convenable; il trouve au contraire que la cession n'a été ni ordonnée dans les canons, ni pratiquée dans les autres schismes (1); il prétend même qu'elle serait très-préjudiciable à l'Eglise, et très-pernicieuse pour ceux qui suivent son obédience (2). Il appuie tout cela de preuves qui n'ont rien de solide, et il se jette ensuite dans ses protestations ordinaires d'affection pour l'Eglise et pour la paix : manières de parler qui étaient passées en style, et dont personne ne pouvait désormais être touché.

Les princes en sont indignés. — Cette bulle fut lue et publiée dans le palais en présence des trois princes du sang, qui en furent indignés. Sur-le-champ ils prirent congé du pape; et, comme il était aisé de remarquer leur mécontentement, les cardinaux d'Albane et de Pampelune, qui les accompagnaient jusqu'à Villeneuve, en prirent occasion de se quereller tous deux (3). Le premier reprocha à l'autre d'avoir fabriqué cette bulle, et de vouloir gouverner tout, sans en excepter la personne du pape. Le cardinal de Pampelune répliqua par un démenti formel, et par des accusations aussi peu décentes entre des personnes de ce rang, qu'elles étaient déplacées

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 748.* — (2) *Spicil. t. 6, p. 126. Hist. anon. p. 296.* — (3) *Jean Juv. p. 111.*

dans la compagnie de trois ambassadeurs de la maison royale de France. La scène toutefois réjouit ces princes et tous ceux qui furent à portée de s'en apercevoir.

Le feu consume une partie du pont d'Avignon. — La nuit suivante le feu prit au pont qui fait la communication entre Avignon et Villeneuve, et la moitié des arches, qui n'étaient que de bois, fut réduite en cendres. On crut que c'était un coup ménagé à dessein de mettre la discorde entre les princes et le pape (1), ou bien pour intimider le pape et les bourgeois d'Avignon (2). D'autres répandirent le bruit que Benoît lui-même était l'auteur de l'incendie, et qu'il avait voulu faire une insulte aux princes, en leur ôtant la facilité du commerce avec sa cour. C'était apparemment une calomnie ; mais, pour se disculper parfaitement, le pape ordonna qu'on travaillât sans délai à la réparation du pont, et en attendant il en fit construire un de bateaux, pour favoriser l'accès des princes et des Français de leur suite à la ville et au palais (3). Les trois ducs n'attendirent pas que l'ouvrage fût achevé ; dès le lendemain de l'incendie, ils passèrent le Rhône dans une barque, et ils vinrent prendre des logemens chez quelques cardinaux qui leur étaient tout dévoués. Leur demeure dans Avignon fut de dix-sept jours ; pendant ce temps-là ils assemblèrent souvent les cardinaux au couvent des Cordeliers, et ils délibérèrent avec beaucoup de concert et d'union

(1) *Vit. t. 2, p.* 1114 — (2) *Hist anon. p.* 298.— (3) *Ibid. p.* 299.

sur les affaires présentes. D'abord on examina la dernière bulle de Benoît, et l'évêque d'Arras, chancelier du duc de Bourgogne, en fit sentir l'insuffisance et les subterfuges. Les cardinaux tous présens, à l'exception de ceux de Saint-Martial, de Vergy et de Pampelune, s'accordèrent à rejeter cette bulle, et ils renouvelèrent l'approbation qu'ils avaient déjà donnée à la voie de cession. Le lendemain ils allèrent se jeter aux pieds du pape, lui demandant en grâce d'embrasser le même parti. Il parut se rendre à leurs désirs; mais la veille de Saint-Pierre on fut bien surpris de ne recevoir de sa part qu'une nouvelle bulle qui confirmait la précédente. Les cardinaux, au nombre de dix-neuf, en témoignèrent leur indignation aux princes (1), qui crurent devoir profiter de la circonstance pour faire signer à ces prélats un acte qui contenait trois choses (2): 1o un nouvel aveu du serment qu'ils avaient fait dans le conclave avant l'élection de Benoît; 2o une déclaration claire et sensible de la préférence qu'ils donnaient à la voie de cession sur toutes les autres manières de procéder à l'extinction du schisme; 3o une promesse publique de demeurer attachés aux intentions de la cour de France, et de travailler de concert avec elle pour faire réussir la cession.

Le pape s'emporte contre les cardinaux. — Il veut gagner les princes. — Les cardinaux promirent de signer cet écrit; mais auparavant ils voulurent faire un dernier effort sur

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 750.* — (2) *Hist. anon. p. 302.*

l'esprit du pape. Ils se présentèrent à son audience le 1er juillet, tenant en main l'acte qu'on leur proposait de souscrire ; et tous ensemble, excepté le cardinal de Pampelune, ils le supplièrent à genoux, et la plupart les larmes aux yeux, de ne plus rejeter la voie que le roi lui avait intimée par la bouche de ses ambassadeurs. Le pontife ne parut jamais plus obstiné ni plus entier que ce jour-là. Il s'emporta contre les cardinaux ; il leur dit d'un ton de colère : « *Sachez que vous êtes » mes sujets, et que je ne suis pas seulement » votre maître, mais que je le suis de tous les » hommes, puisque Dieu les a soumis à mon » autorité.* » Ensuite il prit en main l'acte qu'ils avaient promis aux ducs de signer ; l'ayant lu avec indignation, il leur dit qu'il n'y avait rien de si pernicieux. Il leur fit défense de l'approuver, et il publia aussitôt une bulle par laquelle il les menaçait de sévir contre eux s'ils procédaient à la signature de cette pièce, ou s'ils se permettaient quelque autre chose que ce fût qui pût altérer l'union entre eux et le saint Siége (1). Mais, comme il avait toujours intérêt de ménager les princes envoyés de Charles VI, il dit, à dessein qu'on le leur rapportât, que s'ils voulaient entrer dans ses vues, il les comblerait de plus de biens et d'honneurs que la maison de France n'en avait encore reçus d'aucun de ses prédécesseurs, et qu'il leur abandonnerait la conquête de tout le patrimoine de l'Eglise en Italie (2). Ces offres proposées aux princes les aigrirent au lieu de

(1) *Vit. t. 2, p. 1116.* — (2) *Hist. anon. p. 304.*

les adoucir : ils répondirent qu'ils étaient assez puissans par eux-mêmes, et qu'ils n'avaient pas besoin de sa protection pour faire des entreprises dans un pays étranger.

Cependant il fut encore arrêté, dans une assemblée qu'ils tinrent le dimanche 4 juillet avec les cardinaux et les députés de l'Université, qu'on ferait une nouvelle tentative pour obtenir de Benoît qu'il acceptât la cession, qu'il supprimât sa bulle du 20 juin avec les défenses qu'il venait de signifier tout récemment aux cardinaux touchant la signature de l'acte proposé par les princes ; enfin qu'il donnât aux cardinaux l'acte authentique du serment qu'ils avaient fait et signé tous ensemble dans le conclave avant l'élection. En conséquence de cet arrêté, on envoya lui demander l'audience par quelques seigneurs français : il la promit pour le mardi. Ce jour-là et le suivant, tout se passa en tergiversation de la part du pape, qui ne traita avec les princes que par des écrits propres à éloigner de plus en plus la conclusion de l'affaire. Les ambassadeurs, fatigués de tant de délais, et voulant finir à quelque ce prix que fût, se présentèrent pour la dernière fois à l'audience le jeudi 8 du même mois (1). Ils étaient introduits par les cardinaux, qui forcèrent en quelque sorte Benoît d'écouter ce qu'on avait à lui dire. Le duc de Berri, qui portait la parole, pria le pape de vouloir terminer l'affaire de l'union, et de prendre les avis des cardinaux qui étaient présens. Benoît y ayant consenti d'assez mauvaise

(1) *Vit. t. 2, p.* 1119.

grâce, le cardinal de Florence, le plus ancien des cardinaux évêques, entama un discours qui contenait les propositions les plus expresses touchant la voie de cession, et qui répétait les autres demandes, tant sur l'acte passé autrefois dans le conclave, que sur les défenses qu'il avait faites aux cardinaux de signer l'écrit concerté dans l'assemblée des princes. Les trois ducs soutinrent de leurs prières et de leurs instances la harangue du cardinal; mais il ne fut pas possible d'ébranler cet esprit ferme jusqu'à l'opiniâtreté (1). Il répondit toujours que les déclarations qu'il avait données contenaient des moyens suffisans pour parvenir à la paix de l'Eglise; qu'il n'avait jamais rien fait qui pût donner atteinte au serment signé dans le conclave; qu'à l'égard de l'acte authentique de ce serment, il ne convenait pas qu'il fût en d'autres mains que les siennes, parce que c'était une pièce qui touchait sa personne et sa dignité; qu'enfin sur l'article des défenses faites aux cardinaux, il était prêt à leur donner satisfaction, s'ils lui montraient par écrit qu'ils eussent été lézés en quelque chose. Comme ce n'étaient là que des paroles, les princes n'eurent garde de s'en contenter. Ils prirent congé de lui sans beaucoup de cérémonie : et avant que de sortir du palais, ils invitèrent les cardinaux à une assemblée pour le lendemain dans le couvent des frères Mineurs (2).

Assemblées des princes et des cardinaux. — Les docteurs de Paris y parlent assez ouvertement contre le pape Benoît. — Il s'y ren-

(1) *Hist. anon. p.* 305. — (2) *Vit. t.* 2, *p.* 1121.

dit beaucoup de monde avec les prélats et les princes. Quatre docteurs de l'Université de Paris y parlèrent les uns après les autres pour justifier la conduite des princes et la voie de cession dont ils s'étaient faits les promoteurs. Tout ceci ne pouvait se dire sans attaquer les démarches du pape. Les docteurs réfutèrent publiquement ses prétentions et les preuves dont il les appuyait. Ils ne parurent pas s'embarrasser beaucoup des idées désavantageuses que cela donnait du pontife. Aussi étaient-ils fort peu satisfaits de la manière dont il les avait traités pendant tout leur séjour à Avignon. Ils y avaient été envoyés, non-seulement pour servir de conseil aux princes; mais encore pour représenter l'Université, dont ils étaient les agens et les orateurs. A leur arrivée ils avaient présenté une longue lettre, avouée de tout le corps; c'était une réfutation détaillée de tous les autres moyens qu'on pouvait proposer pour finir le schisme, et un éloge perpétuel de la voie de cession (1). Cet écrit et les conseils qu'ils donnaient sans cesse aux ambassadeurs en faveur de la même voie indisposèrent le pape contre eux. Quelques efforts qu'ils fissent pour obtenir une audience publique, jamais ils ne purent avoir cet avantage : on les repoussa même avec des paroles injurieuses toutes les fois qu'ils voulurent entrer dans le palais à la suite des ambassadeurs (2). Les trois ducs, accoutumés à honorer ces docteurs, dont le crédit était si grand à Paris, se plaignirent au pape du

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 740.* — (2) *Hist. anon. p.* 303.

peu de considération qu'on témoignait pour eux et pour l'Université. Ils demandèrent encore qu'ils fussent admis à une audience publique ; mais le pape persista à la refuser, disant qu'il n'était pas d'usage qu'on accordât cette faveur aux membres des universités, et qu'il ne jugeait pas à propos de déroger à la loi commune, en considération des docteurs de Paris.

Les docteurs de Paris réfutent un Dominicain qui prêchait à Avignon contre la cour de France et contre l'Université. — Il n'y eut qu'un seul point que ces députés poussèrent avec assez de succès : ce fut la réfutation d'un docteur anglais, dominicain de profession, qui prêchait publiquement à Avignon *contre la cour de France et contre l'Université de Paris*. Ce religieux s'appelait Jean Hayton ; sa patrie le rendait comme naturellement ennemi de la France, et les querelles assez récentes des docteurs de Paris avec Jean de Montson et les autres Jacobins opposés à l'immaculée conception l'animaient à ne pas épargner l'Université (1). Il se donnait pour un antagoniste formidable à cette école. Il avançait des propositions d'une hardiesse *outrée sur les* contestations qui occupaient les trois ambassadeurs français auprès du pape. Quelques-uns du conseil de ces princes jugèrent d'abord qu'il fallait dissimuler les incartades de ce déclamateur ; mais le plus grand nombre opina à supplier le pape de donner ordre qu'on l'arrêtât, et qu'on lui fît son procès. Comme

(1) *Hist. anon. p.* 299.

le personnage était un homme sans conséquence, le pape accorda assez facilement ce qu'on lui demandait. Il permit même aux docteurs français de le voir dans sa prison pour tâcher de le réduire; mais il n'en fut que plus opiniâtre. Il eut la hardiesse de publier ses opinions dans un écrit fait en forme de thèse. Il y soutenait entre autres choses que la lettre de l'Université au roi, touchant les moyens de finir le schisme, était un ouvrage d'erreur, de séduction et de cabale; que c'était une hérésie de dire que le pape, dans les circonstances présentes, pût être forcé par voie de fait à renoncer au pontificat; que si un prince temporel favorisait ce dogme pernicieux, il devait être privé de sa dignité, et qu'il en serait même déchu de plein droit; que le pape, quelque voie qu'il voulût accepter dans l'affaire du schisme, n'avait pour juge que Dieu, sa propre conscience et son confesseur; qu'il n'en devait reconnaître aucun autre sur la terre, et que celui qui dirait le contraire mériterait d'être puni comme hérétique. Ces propositions parurent d'une témérité insoutenable. Elles furent désavouées hautement par les Dominicains d'Avignon, et le général de cet ordre vint protester aux princes que, bien loin d'y adhérer, il les avait toujours condamnées, et qu'il souhaitait que l'auteur en fût puni sévèrement.

Les princes retournent à la cour.—On tient un grand conseil à leur arrivée. — Les trois ducs ambassadeurs du roi Charles VI retournèrent à Villeneuve après la dernière audience obtenue le 8 juillet, et ils ne tardèrent

pas à reprendre la route de Paris (1). Le roi, à leur arrivée, tint un grand conseil pour entendre le récit de l'ambassade : c'était le 24 août. Jean Cannart, évêque d'Arras, parla au nom des princes, et il raconta tout ce qui s'était passé à Avignon, sans oublier aucun trait des artifices que Benoît avait mis en usage pour éluder la négociation. Les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans confirmèrent la relation faite par l'évêque, et ils supplièrent Sa Majesté de poursuivre toujours avec le même zèle l'affaire de l'union (2). Le roi le leur promit de bonne grâce, et il accorda pour le lendemain l'audience aux députés de l'Université. Le recteur, accompagné des plus célèbres docteurs, s'était rendu à l'hôtel de Saint-Paul; l'orateur représenta, au nom de tout le corps, qu'il serait à propos d'envoyer en Angleterre et en Allemagne, pour engager les princes de ces cantons à seconder les vues de la France, touchant l'extinction des troubles qui agitaient l'Eglise. Le roi entra fort dans cette pensée. Il destina pour l'Allemagne Gérard d'Ahiès, abbé de Saint-Eloy de Noyon, et le docteur Gilles des Champs. L'Université leur associa Pierre Plaoul, alors professeur en théologie, avec un docteur en droit canon, et deux maîtres-ès-arts. La députation pour l'Angleterre fut plus illustre; le roi la confia à l'amiral Jean de Vienne et au vicomte de Melun (3). Les agens principaux de l'Université furent Pierre Le Roi, abbé du Mont-Saint-Michel, et

(1) *Vit. t. 2, p.* 1122. — (2) *Hist. anon. p.* 306. — (3) *Du Boulai, t. 4, p.* 751.

Jean de Courtecuisse, docteur en théologie, depuis évêque de Paris, puis de Genève. La négociation des envoyés du roi n'eut pas grand succès en Allemagne. Ils sollicitèrent les archevêques de Trèves et de Cologne, les ducs de Bavière et d'Autriche, et quelques autres princes voisins, de s'unir au roi pour procurer l'union; mais il n'y eut que l'archevêque de Cologne qui parût prendre la chose à cœur(1): les autres remirent cette discussion à la prochaine assemblée des princes de l'Empire. Comme rien n'avançait, les agens du roi crurent ne devoir pas commettre plus long-temps la dignité de leur caractère, et ils revinrent en France. Les députés de l'Université, plus constans et moins obligés à soutenir les dehors d'une ambassade, continuèrent leurs travaux dans les cours d'Allemagne, et ils y furent assez favorablement écoutés. A leur retour à Paris, ils assurèrent qu'ils avaient laissé les princes de l'Empire dans une entière disposition de se prêter à la paix.

Du côté de l'Angleterre, les ambassadeurs de France eurent plus de satisfaction que leurs collègues n'en avaient eu en Allemagne. Le roi Richard les reçut avec toute sorte d'honneurs, et il leur fit de grands présens. Il les entendit en présence de tout son conseil; il leur déclara l'extrême désir qu'il avait de voir l'Eglise tranquille, et il promit enfin de faire savoir au roi Charles VI ses dernières résolutions, après qu'il aurait pris l'avis de son clergé et de son parlement. Les députés de l'Univer-

(1) *Hist. anon. p.* 306.

sité de Paris étaient partis avec une lettre datée du 26 août, par laquelle le recteur et toutes les facultés priaient l'Université d'Oxford de s'employer à l'extirpation du schisme (1). Cette lettre devait naturellement être rendue par les députés même. Ils le souhaitaient d'autant plus que c'était une occasion pour eux de conférer avec les docteurs anglais sur l'état présent de l'Eglise. Mais la cour d'Angleterre ne jugea pas à propos de commettre les membres de ces deux célèbres académies. Celle d'Oxford était passionnée pour Boniface; il était à craindre que, se trouvant vis-à-vis de celle de Paris, qui tenait l'obédience d'Avignon, il n'en résultât des disputes très-vives. Le roi d'Angleterre se chargea donc de faire rendre à son Université d'Oxford la lettre des docteurs députés de Paris, avec un très-long mémoire composé par l'abbé du Mont-Saint-Michel, chef de la députation.

Mémoire de l'Université de Paris pour l'Université d'Oxford. — Ce mémoire est un traité sur les malheurs du schisme, sur la nécessité de l'éteindre, et sur les qualités que doit avoir l'union de l'Eglise. « Il faut, dit » l'auteur, qu'elle soit générale, *prompte et* » solide. » D'où il conclut que s'il y a quelque voie qui puisse conduire à une paix de cette espèce, elle mérite d'être préférée à tous les autres moyens qu'on pourrait imaginer. Mais cette voie si efficace et si sûre, il montre que c'est la cession; et parmi une infinité de raisons qu'il en apporte, il ne manque pas d'in-

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 751.*

sister sur la comparaison des autres voies avec celle-ci. Il expose les inconvéniens du compromis, de la discussion des droits respectifs, du concile général, de la voie de fait ou de la guerre contre un des prétendans. Il fait voir que la cession n'est point sujette aux mêmes difficultés, et que sans elle, en un mot, on ne peut parvenir au but qu'on se propose, qui est d'établir la concorde dans toutes les parties de la chrétienté. Ce mémoire, plein de citations du droit canon et des lois civiles, dénote assez le genre d'étude auquel l'abbé de Saint-Michel s'était appliqué toute sa vie. L'ouvrage est assez solide pour le fond; mais il manque de tous les agrémens du style, et il est capable de lasser la patience du lecteur le plus tranquille.

Le roi d'Angleterre approuve le zèle de l'Université de Paris. — Le roi d'Angleterre, en attendant les avis de ses docteurs sur la lettre et le mémoire des députés, récrivit à l'Université de Paris pour lui témoigner combien il approuvait son zèle, et pour lui promettre une réponse positive, quand il aurait consulté le clergé et les universités d'Angleterre. La lettre de Richard est du 13 octobre; elle fut apportée en France par l'abbé de Saint-Michel.

Le pape offre une décime au roi pour le gagner. — Les avances que le roi Charles VI et l'Université de Paris faisaient pour l'union portaient dans l'âme du pape Benoît des inquiétudes propres à le dégoûter de sa dignité. s'il eût été moins ferme ou moins ambitieux, Comme il excellait dans l'art des ressources, il s'avisa, pour gagner le roi, de lui offrir

une décime sur toute l'Eglise gallicane (1), faveur que la cour n'avait pas demandée, et dont elle profita, sans se désister toutefois de ses poursuites, ni de l'attachement qu'elle marquait toujours pour la voie de cession (2). Un autre artifice qu'il tenta fut de répandre des bienfaits sur le docteur le plus fameux et le plus redoutable de l'Université de Paris. Pierre d'Ailli avait déjà fait une route dans les dignités ecclésiastiques; il était chancelier de l'Université, aumônier du roi, trésorier de la Sainte Chapelle, mais l'épiscopat est un titre éminent qui efface l'éclat de tous les grades inférieurs. Clémangis, qui résidait à la cour d'Avignon, persuada au pape que ce docteur ne serait pas insensible à l'honneur d'être fait évêque, surtout si la nomination venait de la part de Sa Sainteté (3). Dans ces circonstances, l'évêque du Puy, Ithier de Martreuil, ayant été transféré à Poitiers, le pape donna l'évêché vacant à Pierre d'Ailli, qui l'accepta volontiers; mais cette promotion en causa une autre dans l'Université, dont le pape ne prévoyait pas les conséquences (4). Jean Gerson fut créé chancelier à la place du nouvel évêque; c'était un mur d'airain qui s'élevait contre le schisme, une voix foudroyante qui menaçait de loin les deux papes compétiteurs. Gerson avait alors trente-deux ans, étant né le 14 décembre 1363 (5). Il se nommait Jean Charlier; on l'appela *Gerson* ou *Jarson* du lieu de sa naissance, petit village dépendant

(1) *Hist. anon. p.* 307.— (2) *Jean Juv. p.* 113.— (3) *Gerson, t.* 1, *l.* 2, *p.* 38. — (4) *Gallia Christ. t.* 2, *eccles. Anic.* — (5) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 980 *et* 998.

de la paroisse de Barbye, près de Rhétel, au diocèse de Reims (1). Il conserva ce nom, et il l'aima, parce que *gerson* en hébreu signifie *pélerin et étranger;* ce qui représentait assez bien les diverses situations de sa vie, et l'avertissait de se détacher entièrement des choses de la terre (2). Arnoul Charlier, son père, était d'une condition obscure, mais il savait donner de l'éducation à ses enfans. Quatre fils qu'il avait furent appliqués aux sciences: deux entrèrent dans l'ordre des Célestins, un autre se fit religieux de Saint-Benoît à Reims; l'aîné de tous et le plus illustre fut le chancelier (3). Il vint à Paris à l'âge de quatorze ans, et il étudia au collége de Navarre sous les maîtres habiles qui enseignaient avec éclat dans cette maison. Après les exercices ordinaires de la grammaire et des belles-lettres, il suivit pendant dix ans les leçons de Pierre d'Ailli et de Gilles des Champs. En 1392 il termina ses épreuves, et il reçut le bonnet de docteur. La charge de chancelier le produisit ensuite au grand jour. C'est dans les emplois de cette dignité qu'il fit connaître les talens de son esprit et les principes de sa doctrine. Nous ne prévenons point ici ce que le cours des événemens nous apprendra de ce théologien si fameux encore aujourd'hui: il nous suffit de remarquer par avance que Gerson eut beaucoup de piété, qu'il écrivit une infinité d'ouvrages en tout genre, qu'il entra dans toutes les grandes affaires de son temps, qu'il donna le ton

(1) *Hemer. Hist. acad. Paris*, *p.* 135. — (2) *Vondehart*, *t.* 1, *part.* 2, *p.* 26 *et* 29. — (3) *Gerson*, *t.* 1, *p.* 54.

aux délibérations les plus délicates, et qu'il mourut persécuté, exilé, pauvre, jusqu'à dépendre de la libéralité d'autrui pour les choses nécessaires à la vie.

Troubles dans l'Université. — Quand Gerson commença à exercer sa charge de chancelier il y avait quelques troubles domestiques dans l'Université, et c'était le pape Benoît qui les fomentait sous main, pour rompre l'effort que cette compagnie faisait contre sa personne. L'évêque de Bazas, son nonce à Paris (1), répandait dans la faculté de droit des discours tous propres à causer une diversion en faveur de son maître. Il disait que, si l'on voulait envoyer à Avignon le rôle de cette faculté, le pape distribuerait les meilleurs bénéfices à ceux qui se trouveraient sur la liste: cette promesse était un appât trop séduisant pour ne pas avoir tout son effet. Le rôle fut fait et envoyé à Avignon. L'Université en étant avertie conçut que c'était là le moyen le plus efficace pour augmenter dans les facultés le nombre des créatures de Benoît, et pour ruiner par conséquent tout ce qui s'était fait jusqu'ici dans la vue de l'obliger à la cession. Sans perdre de temps, elle s'assemble aux *Mathurins*, le 28 décembre, et elle dresse pour les cardinaux d'Avignon une lettre toute de prières et d'exhortations, afin qu'ils fissent échouer le projet de la nomination aux bénéfices en faveur des sujets nommés dans le rôle de la faculté de droit. Mais, pour empêcher que la contagion de l'exemple ne gagnât les autres facultés,

(1) *Du Boulai, p.* 752.

il fut défendu, le 22 février suivant, d'envoyer au pape aucune liste ou requête en matière de bénéfices, sans l'aveu de toute l'Université; et tous ceux qui voulaient être promus aux degrés furent obligés de jurer l'observation de ce statut. Ce n'était cependant pas dans la seule faculté de droit que le pape Benoît avait des amis, c'est-à-dire des gens opposés à la voie de cession dont l'Université faisait son capital: quelques docteurs en théologie prenaient la même route, et ils donnaient avis au pape des services qu'ils tâchaient de lui rendre, en contredisant les conclusions des autres docteurs attachés à la cession. Cette ardeur des partisans de Benoît parut surtout dans deux écrits qui durent autant inquiéter l'Université, que faire plaisir au pontife. En voici l'occasion.

Neuf articles des docteurs opposés à Benoît. — Les docteurs déclarés pour la cession avaient proposé depuis peu neuf articles ou questions; savoir, « si le pape est obligé, sous » quelque peine, d'accepter la voie de cession; » s'il est dans le cas d'une ignorance pardon- » nable, après toutes les démarches qu'on a » faites pour l'instruire de ses obligations à » l'égard de l'union de l'Eglise; si la conduite » qu'il tient présentement suffit pour le rendre » suspect de schisme ou même schismatique; » si les cardinaux sont tenus de lui obéir, » quand il leur ordonne de se tenir attachés à » lui pour la manière de procéder à l'union; » si le pape refusant la cession, on peut l'y » forcer, et comment; si tout catholique doit » faire ses efforts pour le contraindre à pren- » dre cette voie, et si les princes y sont plus

» obligés que les autres; si dans le cas pré-
» sent le pape est soumis au concile général
» de son obédience jusqu'à pouvoir être dé-
» posé par cette assemblée; si les sentences
» qu'il a portées ou qu'il pourrait porter à l'a-
» venir contre ceux qui tiennent la voie de la
» cession ont force d'obliger, et si l'on peut
» en appeler au concile général. »

Questions proposées par les partisans de Benoît. — Les docteurs amis de Benoît ne réfutèrent pas d'abord ces articles par des conclusions positives; ils se contentèrent d'y opposer les questions suivantes: savoir, « si l'obli-
» gation d'embrasser la voie de cession n'étant
» point prouvée par le droit divin, et se trou-
» vant même contredite par de très-célèbres
» canonistes, on doit prendre ce parti contre
» le souverain pontife, à cause de la décision
» de l'Université de Paris; si dans un temps
» d'erreur et de danger pour l'Eglise, le pape,
» supposé qu'il eût fait serment de renoncer à
» sa dignité, devrait exécuter sa promesse, et
» abandonner son troupeau; si le pape ayant
» fait une promesse et un serment où sont né-
» cessairement sous-entendues plusieurs condi-
» tions qui suspendent l'effet de l'*engagement*,
» il appartient à des particuliers, sans autorité,
» de juger que le souverain pontife est dans le
» cas de parjure; et si les autres catholiques,
» à cause de cette imputation, doivent lui re-
» fuser l'obéissance ordinaire; si ces deux prin-
» cipe une fois posés, le premier que le souve-
» rain pontife n'est soumis dans le for extérieur
» à la juridiction de personne, le second que
» le concile général ne peut le juger malgré

» lui, comme l'Eglise universelle le reconnaît,
» il faut regarder comme hérétiques, ou comme
» suspects d'hérésie, ceux qui enseignent le
» contraire, ou qui révoquent en doute le sentiment commun de l'Eglise sur cela; si l'esprit qui règne actuellement parmi les docteurs de Paris, et les procédures qu'ils font contre le pape, suffisent pour faire croire qu'ils sont ennemis de l'Eglise romaine; si ceux qui s'élèvent ainsi contre le souverain pontife, qui parlent d'appels et de soustraction d'obédience, se rendent suspects de sédition et de schisme; s'ils méritent de perdre le privilége de conférer les degrés, jusqu'au temps du moins où ils seront repentans de leur faute; si les ennemis notoires du pape et de l'Eglise romaine perdent de droit toutes les grâces qui leur ont été accordées par le saint Siége; si Dieu a donné à quelque personne, ou à quelque communauté, le pouvoir d'ôter au pape l'autorité qu'il tient immédiatement de Dieu seul. »

Quatorze propositions des défenseurs de Benoît. — Quoique tous ces points fussent proposés en forme de questions, il était cependant aisé de voir qu'ils avaient été avancés pour détruire les neuf articles de l'Université; mais on ne se borna pas à cette manière d'attaquer : les défenseurs du pontife dressèrent bientôt après quatorze propositions qui combattaient de front la doctrine opposée aux intérêts de Benoît : ce n'étaient au fond que les questions précédentes tournées en assertions. Il y était dit que le pape n'est obligé, ni

par les lois, ni par le serment qu'il a fait dans le conclave, à embrasser la voie de cession; que, par les réponses données aux cardinaux et aux princes du sang, il a pleinement satisfait à tout ce qu'on exigeait de lui, et qu'il a plus fait pour sa justification, qu'aucun pape avant lui en temps de schisme; qu'il n'appartient point aux simples fidèles d'examiner si le pape est tenu de garder un serment qu'il a fait; que le parjure ne rendrait le pape ni schismatique, ni hérétique, ni déchu de sa dignité, et qu'on ne serait pas exempt pour cela de l'obéissance qui lui est due; que le pape n'a point de supérieur sur la terre; que ceux qui veulent le forcer à prendre la *voie* de la cession sont coupables de schisme *et d'hérésie*; que le pape ne devrait pas souffrir plus long-temps la témérité de ceux qui lui rendent des injures et des mépris pour les grâces qu'il leur a accordées.

Il ne paraît pas que ces oppositions de sentimens entre les divers membres de l'Université aient été poussées plus loin. Ce qui se passa dans la suite montre que le concert fut bientôt rétabli, du moins parmi le *plus grand* nombre des docteurs; et ce concert eut toujours pour objet de forcer le pape Benoît à se démettre du pontificat.

Circonstances de la maladie du roi. — Durant les petites altercations dont nous venons de parler, le roi n'était guère en état de suivre l'affaire de l'union dont il souhaitait sincèrement le succès. Cette année son mal parut avoir augmenté : les accès, plus violens qu'à l'ordinaire et plus fréquens, ne lui laissèrent

pendant plusieurs mois, que des intervalles assez courts d'une connaissance mal assurée; on en profitait pour tenir les conseils en sa présence, pour le faire répondre aux ambassadeurs, pour le montrer à ses sujets, qui le chérissaient d'autant plus qu'ils le voyaient plus affligé (1). Dans ses rechutes, ce pauvre prince touchait de compassion tous ceux qui l'approchaient : son état était un mélange affreux de fureur et d'insensibilité, de stupidité et d'emportement; il oubliait les personnes qui lui étaient les plus chères; il frémissait à la vue de la reine et de ses enfans; il poussait quelquefois des cris lamentables, tels qu'il en échappe à un homme poursuivi ou maltraité par ses ennemis. Comme les remèdes humains lui étaient devenus également inutiles et odieux, on eut recours aux vœux et aux prières publiques. Les princes ses oncles ordonnèrent aux religieux de Saint-Denis de venir en procession à la Sainte-Chapelle du palais avec les reliques de leur église. Depuis l'an 1239 on n'avait point vu pareille cérémonie.

Processions des religieux de Saint-Denis à la Sainte-Chapelle de Paris. — Le premier jour de mai de cette année 1395, l'abbé et les religieux partirent de Saint-Denis portant les restes précieux des instrumens de la Passion, quelques reliques de la sainte Vierge, le corps de saint Louis et la main de l'apôtre saint Thomas : présent que le duc de Berri avait fait l'année précédente, après l'avoir reçu lui-

(1) *Hist. anon. p.* 315.

même du feu pape Clément VII. Les deux princes, oncles du roi, allèrent recevoir ces sacrés dépôts à la porte de Paris avec les religieux de Saint-Martin et de Saint-Magloire; et tous ces corps réunis vinrent à la Sainte-Chapelle, où la messe fut chantée en l'honneur de saint Louis. Le même jour, et dans le même temps, les chanoines de la Sainte-Chapelle croisèrent la procession de Saint-Denis, c'est-à-dire qu'ils allèrent chez les religieux de cette abbaye tandis que ceux-ci vinrent à Paris. L'Université accompagna la procession de la Sainte-Chapelle à Saint-Denis, et la messe y fut célébrée par Jean de Dieudonné, évêque de Senlis.

L'AN 1396. — Les vœux pour la santé du roi continuèrent le reste de l'année à Paris et dans tout le royaume. Au mois de janvier 1396 l'esprit de ce prince parut assez tranquille, et il fut en état de s'appliquer à la grande affaire de la paix de l'Eglise. On le fit ressouvenir des projets d'ambassades et de négociations dont on n'avait exécuté qu'une partie l'année précédente (1). Les rois d'Espagne, l'empereur Venceslas et Sigismond, son frère, roi de Hongrie, étaient les principales puissances à qui il fallait persuader le principe dominant en France, c'est-à-dire la voie de cession. Le roi nomma, pour aller en Espagne, Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, et le docteur Gilles des Champs: la commission était du 15 février. L'Université leur associa quelques-uns de ses docteurs, à la tête de qui était Jean de Luquet, de la maison de Sor-

(1) *Hist. anon. p.* 330.

bonne, homme considéré dans la faculté de théologie (1). Ces députés étaient porteurs de lettres circulaires adressées au roi d'Espagne, et signées du recteur et des facultés (2). Dans la même assemblée de l'Université, tenue aux Mathurins le 12 mars, on expédia d'autres lettres pour toutes les universités étrangères, surtout pour celles d'Allemagne, de Bohème et de Hongrie. Jean de Courtecuisse et quelques autres docteurs eurent ordre de les porter et de se joindre à l'évêque de Senlis, chef de l'ambassade que le roi destinait à l'empereur et à Sigismond son frère. On partit après Pâques (3) : le patriarche d'Alexandrie et ses collègues ne trouvèrent aucune difficulté du côté de l'Espagne, pays depuis long-temps lié d'inclination et d'intérêts avec la France. Il est vrai que l'année précédente, au temps de l'ambassade des trois princes du sang à Avignon, le pape Benoît avait fait agir sous main auprès du roi de Castille, pour l'indisposer contre cette démarche de la cour de France. Du moins trouve-t-on une lettre que don Henri écrivit aux cardinaux le 30 juillet 1395 (4), pour se plaindre de ce qu'on avait engagé sans lui une négociation de cette conséquence ; mais c'était un petit nuage que Simon de Cramaud et les autres envoyés français eurent bientôt dissipé. En Castille, en Aragon et en Navarre on les écouta avec plaisir, et il fut réglé qu'on y tiendrait des assemblées de prélats, sur le plan de celle qui s'é-

(1) *Act. Rymer, t. 7, p.* 838. — (2) *Du Boulai, t.* 4, *p.* 774 *et seq.* — (3) *Hist. anon. p.* 331. — (4) *Anecdot. t.* 2, *p.* 1137.

tait tenue à Paris quinze mois auparavant (1). Ces projets n'eurent point d'effet en Aragon, parce que le roi don Juan mourut peu de temps après d'une chute de cheval à la chasse, et que don Martin, son successeur, s'attacha à soutenir la fortune de Benoît, qu'il regardait comme son sujet.

En Allemagne, les ambassadeurs ne trouvèrent ni les mêmes facilités ni les mêmes agrémens. Il était question de pénétrer jusque dans la Bohème et dans la Hongrie. Les routes peu sûres, les peuples mal affectionnés rendirent leur marche très-laborieuse, et quand on eut atteint la Bohème il ne fut jamais possible aux envoyés de l'Université d'avoir accès auprès de Venceslas, l'homme du monde qui avait le moins de mérite, et qui savait le moins estimer ceux qui en avaient. On ajoute qu'il s'était laissé gagner par les présens de la cour d'Avignon *, autre raison de traiter mal les docteurs de Paris. Quoi qu'il en soit, il garda le peu de politesse dont il était capable pour les ambassadeurs du roi; mais les promesses qu'on tira de lui se réduisirent encore à peu de chose. Il se contenta de *dire aux envoyés* qu'il prendrait sur la conjoncture présente les avis de ses ecclésiastiques, et qu'il en informerait le roi leur maître. Sigismond, roi de Hongrie, était d'un tout autre caractère que Venceslas; il goûta fort tout ce qu'on lui dit de la voie de cession, et il congédia les députés, en

* Le père Daniel dit qu'il s'était laissé corrompre par *Boniface*. Tous les historiens disent *Benoît*.

(1) *Hist. anon.* p. 331.

leur donnant une pleine assurance qu'il travaillerait de tout son pouvoir à faire entrer l'empereur son frère dans les mêmes vues.

Le roi donne du secours à Sigismond, roi de Hongrie, contre Bajazet. — Mauvais succès de cette expédition.—Le roi, instruit de cette réponse par ses ambassadeurs, en fut plus disposé à secourir Sigismond, qui dans le même temps chercha à s'appuyer de la valeur française contre les entreprises de Bajazet. Il partit de nos provinces et de la cour un corps considérable de noblesse, pleine d'ardeur à la vérité, mais trop licencieuse pour s'attirer la protection du Dieu des batailles, et trop aventurière pour se bien conduire dans les opérations d'une campagne. Tous nos historiens racontent le malheureux succès de cette expédition de Hongrie (1). Le 31 * septembre 1395, jour de la funeste bataille de Nicopoli, il périt un très-grand nombre de ces seigneurs français, commandés par le comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne, par le connétable Philippe d'Artois, et par l'amiral Jean de Vienne. Il en coûta la vie aux deux derniers; le premier fut pris dans le combat, et il donna deux cent mille écus pour sa rançon. Ce que nous devons remarquer ici, c'est que les débauches de toute espèce qui régnaient dans cette armée chrétienne indignèrent les infidèles mêmes, jusque-là que Bajazet, au récit qu'on lui en fit avant le combat, dit « que ces gens-là » méritaient d'être vaincus, puisqu'ils provo-

* Froissart dit le 28.

(1) *Hist. anon.* 16 *ch.* 10, 11, 12, 13.

» quaient ainsi la colère de leur Dieu Jésus-
» Christ. » A quoi il faut ajouter le trait singulier que rapporte l'historien anonyme de Charles VI, sur le témoignage d'un gentilhomme français, nommé Gautier des Roches, qui en avait été témoin oculaire. Voici le fait en peu de mots.

Bajazet, après le carnage de Nicopoli, défendit d'enterrer les corps des chrétiens; et il arriva que pendant treize mois entiers ces cadavres demeurèrent sans corruption, et sans être endommagés par les bêtes féroces et par les oiseaux. Un jour l'officier turc qui commandait dans Nicopoli mena sur le lieu même ce gentilhomme que nous venons de nommer, et à la vue de cette merveille, il lui demanda ce qu'il en pensait: Gautier des Roches lui répondit que c'était un effet de la protection de Dieu sur ces corps animés autrefois par des chrétiens. « Tu as menti, répliqua le Turc,
» c'est que les chrétiens étaient remplis de
» tant d'impuretés et de désordres, que les
» brutes même, qui en ont le sentiment, ont
» horreur de leur chair, et dédaignent de s'en
» repaître. » Paroles qui marquent *également* et l'idée qu'avaient ces infidèles de ce qui fait le véritable déshonneur de l'homme, et la mauvaise opinion qui leur était restée de la conduite de nos Français. Au reste, la conservation de ces cadavres dans leur entier, sans la moindre corruption ni altération, étant un fait attesté par le récit d'un homme de naissance qui l'avait vu de ses yeux, et l'historien qui le rapporte assurant qu'il le tient de la bouche de ce témoin oculaire, on ne peut

raisonnablement soupçonner que ce soit une fable; mais comme la repartie de l'officier turc n'était après tout qu'une subtilité, il s'ensuit que Dieu en effet voulut montrer sa prédilection pour des hommes toujours louables d'avoir sacrifié leur vie à la défense de la vraie religion; d'autant plus encore que trois mille * d'entre eux qui avaient été faits prisonniers, et qui furent massacrés après le combat, moururent, suivant le rapport du même historien, pénétrés de componction, et implorant la miséricorde de Jésus-Christ.

Alliance de la France avec l'Angleterre. — La douleur qu'on ressentit en France de la sanglante journée de Nicopoli fut un peu adoucie par le traité que le roi venait de conclure avec l'Angleterre. Richard, peu maître dans ses états, rechercha en mariage la princesse Isabelle, fille de Charles VI, afin de se ménager par cette alliance un appui contre l'ambition de ses oncles, les ducs de Glocester, de Lancastre et d'York. Isabelle n'avait que sept ans; on ne laissa pas de l'accorder à Richard qui en avait trente. Le mariage fut célébré par procureur le 9 mars 1396, et le 4 novembre suivant le roi Richard en personne épousa à Calais la jeune princesse, qui avait été amenée par le roi son père, et qui passa aussitôt en Angleterre pour y être élevée selon les mœurs du pays, jusqu'à ce qu'elle fût nubile (1). Cette union était la base d'un traité fort avantageux pour la France. Outre les ar-

* Jean Juvenal et Froissart disent 300.

(1) *Hist. anon. p.* 345.

ticles mis par écrit et publiés suivant les formes ordinaires, il y avait un accord verbal entre les deux rois touchant l'affaire du schisme; et cet accord se réduisait à embrasser de part et d'autre la voie de cession. Le roi d'Angleterre prit cet engagement à la sollicitation du duc de Bourgogne, qui eut une conférence avec lui à Calais, le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, trois mois environ avant la solennité du mariage. En cela Richard marqua d'autant plus de complaisance pour le roi Charles VI son beau-père, que le clergé d'Angleterre était entièrement opposé à cette voie de cession proposée l'année précédente par les ambassadeurs français. On a la preuve de cette opposition dans le mémoire que l'Université d'Oxford dressa le 17 mars de cette année 1396, en réponse à celui que les docteurs de Paris avaient présenté quelques mois auparavant à la cour d'Angleterre.

L'Université d'Oxford y est opposée.—Ce mémoire des docteurs d'Oxford était adressé au roi leur souverain, et il avait pour objet unique de réfuter la cession, et d'exalter les avantages du concile général. Le roi d'Angleterre, qui s'était engagé à faire savoir en France *les sentimens* de l'Eglise anglicane, députa au roi, apparemment vers la fête de Pâques, un abbé de l'ordre de Saint-Benoît, et trois docteurs en droit canon (1). Ils eurent audience à Compiègne, et ils communiquèrent l'écrit de l'Université d'Oxford, qui fut trouvé plein de raisonnemens plus subtils que profonds, plus spécieux

(1) *Du Boulai, t. 4, p. 776.*

que convaincans (1). Comme on vantait beaucoup la doctrine des députés anglais, on voulut les engager à traiter avec nos docteurs français; mais ils éludèrent toujours la proposition, et ils retournèrent au bout de quatre jours vers le roi leur maître. Enfin le mariage de ce prince avec Isabelle de France fut le motif qui l'emporta dans son esprit sur l'autorité des savans d'Angleterre. Après l'entrevue avec le duc de Bourgogne, Richard se déclara pour la voie de cession, et il agit pour la faire réussir. L'abbé de Westminster eut ordre d'aller de sa part vers les deux papes compétiteurs, et de leur remettre des lettres toutes semblables, hors l'inscription (2). Car le roi d'Angleterre reconnaissant toujours Boniface IX, et ayant même reçu de lui la dispense pour épouser Isabelle sa parente, il n'aurait pas été naturel qu'il lui eût refusé les titres de pape et de très-saint père; mais il ne pouvait en même-temps les donner à Benoît. Ainsi dans sa lettre il se contentait de l'appeler son très-cher cousin le cardinal Pierre de Lune (3). Au reste, Richard parlait d'un ton ferme à l'un et à l'autre : « Il y a long-temps, leur disait-il (4), » que l'Eglise gémit sous l'oppression d'un » schisme infâme; vos cardinaux en sont com» plices, et l'on peut vous reprocher que vous » en êtes les auteurs par la honteuse ambition » qui vous domine, et qui vous fait employer » toute sorte de mauvais moyens pour retenir » le souverain pontificat, au grand déshonneur

(1) *Hist. anon. p.* 335. — (2) *Ibid. p.* 339. — (3) *Rymer*, *t.* 7, *p.* 837. — (4) *Hist. anon.*, *p.* 339.

» et dommage de la chrétienté. Nous y pre-
» nons part, nous et notre père de France, et,
» par le conseil des gens de bien, nous sommes
» convenus entre nous de la voie de cession
» réciproque, comme du moyen le plus expé-
» dient pour parvenir à l'union. Mandez-nous,
» d'ici à la fête de la Madeleine *, si vous y
» acquiescez. » L'abbé de Westminster, porteur de ces lettres, voulut d'abord les présenter au pape d'Avignon ; mais on l'arrêta à Villeneuve, et on lui déclara qu'il n'aurait point audience, s'il ne rendait à Benoît tous les honneurs dus au souverain pontife. Sur quoi la cour d'Angleterre n'ayant point donné d'ordres, l'envoyé ne crut pas devoir s'engager plus avant ; et, comme il y avait toute apparence qu'il trouverait pour le fond des choses autant ou plus de difficultés du côté de Boniface, il se détermina à reprendre le chemin d'Angleterre **. Peu de temps après, la même affaire fut remise en délibération dans le pourparler que Richard et Charles VI eurent ensemble près de Calais, et il fut arrêté entre eux (1) « que, vers le 15 février de l'année
» suivante, ils enverraient des ambassadeurs
» aux deux prétendans à la *papauté, pour*
» leur faire savoir qu'on avait choisi dans
» les cours de France et d'Angleterre la

* Cette fête de la Magdelaine n'est pas celle de 1396, comme le dit M. Fleury, car le roi Richard n'envoya l'abbé de Westminster qu'après la conférence tenue avec le duc de Bourgogne, le jour de l'Assomption de cette même année.

** Ce voyage de l'abbé de Westminster dut se faire pendant les mois de septembre et d'obtobre 1396.

(1) *Hist. anon. p.* 345.

» voie de cession, et pour les supplier de
» l'accepter, afin que dans la Saint-Michel
» prochaine on pût remplir le saint Siége d'un
» seul pasteur qui serait reconnu de tous les
» fidèles. » On convint encore dans la même entrevue de faire en sorte, par lettres et par députés, d'attirer au même parti l'empereur Venceslas, dont l'autorité entraînerait les autres princes de l'Empire. Tous ces engagemens furent accomplis dans la suite autant qu'il était nécessaire pour justifier les droites intentions des deux rois; mais les parties intéressées, c'est-à-dire Boniface et Benoît, ne se prêtèrent pas de même à la paix de l'Eglise.

Tentatives de Benoît en Italie. — Benoît, au commencement de cette année, avait fait passer en Italie quatre personnes affidées, portant la qualité d'envoyés vers Boniface. C'étaient un évêque nommé Barthélemi, un docteur en droit nommé Dominique Machon, et deux autres appelés Pierre Garsias et Bartolin de Rustiches (1). Peut-être que Benoît, instruit des soulèvemens qu'il y avait eu depuis peu dans Rome contre son compétiteur, voulut être à portée d'en profiter par le moyen de ses émissaires; du moins cela s'accorde assez avec les intrigues dont on accusa ses envoyés. Ils s'avancèrent jusqu'à Fondi, déclarant partout qu'ils allaient à Rome pour traiter avec Boniface de l'extinction du schisme; mais Boniface, se défiant de leurs intentions, ne voulut jamais leur permettre de passer outre. Ils prièrent donc par lettres l'évêque de Ségovie, qui était

(1) *Rainald.* 1396, *n.* 3.

dans Rome et qu'ils connaissaient, de venir les trouver. Le pape en accorda la permission, à condition qu'il serait ensuite informé de tout ce que les prétendus ambassadeurs auraient dit. L'évêque de Ségovie partit, conféra avec eux, et retourna tout aussitôt vers Boniface, qui lui reprocha d'avoir fait de part et d'autre des rapports infidèles, et d'avoir formé une conspiration contre sa personne. On prétendit en effet que le prélat s'était oublié jusqu'à conseiller aux agens d'Avignon de venir à Rome et d'y exciter des mouvemens capables de mettre en danger le pape, l'Eglise romaine et l'Etat ecclésiastique; qu'ensuite, ne pouvant lui-même retourner à Fondi, il avait écrit aux quatre envoyés une lettre pleine d'infamies et d'injures contre Boniface, et que cette lettre était en même temps une exhortation pour hâter le succès du complot qu'ils avaient médité tous ensemble. Ces accusations sont contenues dans une bulle du 8 avril, que Boniface adressa à l'archevêque de Nicosie, son camérier, pour lui ordonner de faire le procès à l'évêque de Ségovie, et de le punir selon les lois, s'il était trouvé coupable.

Les envoyés de Benoît, frustrés de l'espérance de remuer dans Rome, ou, si l'on veut, de traiter de la paix avec Boniface, repassèrent en France, où leur maître était aux prises avec l'Université de Paris. On a vu jusqu'ici tous les soins que s'était donnés cette fameuse école pour fléchir l'esprit du pontife sur la voie de cession. Désormais nous ne verrons de part et d'autre que des éclats : d'un côté, le caractère le plus indomptable, le cœur le plus prévenu

du désir de régner; de l'autre, les esprits les plus ardens à attaquer, et les plus déterminés à vaincre; ici un pape jaloux de conserver l'autorité que la France avait reconnue dans lui; là une compagnie d'hommes de lettres empêchant l'exercice de cette autorité, parce qu'elle servait à perpétuer le schisme; des deux côtés bien de l'adresse et de l'intrigue; plus d'ambition d'une part, et plus de zèle de l'autre: c'est le coup d'œil général de tout ce que nous avons à raconter jusqu'à la fin de ce siècle.

L'Université de Paris pousse le pape Benoît. — On était résolu dans l'Université de Paris à pousser le pape Benoît jusqu'à ce qu'il eût accepté la renonciation au pontificat; mais auparavant on voulut le sommer encore une fois de la parole donnée dans le conclave, et confirmée depuis l'élection (1). Un docteur, qui n'est point nommé, composa à cet effet un écrit en forme de lettre, où il remontrait au pape cinq choses: « l'état du schisme, les » procédures faites par l'Université, les in- » convéniens du compromis et du concile gé- » néral, la force et l'étendue de la promesse » signée dans le conclave, la nécessité où était » le pape d'embrasser la cession. « Et voici en abrégé ce qu'il disait sur chaque article.

« 1° L'état du schisme. C'est un composé » de quatre sentimens; les uns tiennent pour » le pape Urbain, les autres pour Clément; » un troisième parti les rejette tous deux, un » quatrième demeure en suspens, et ne sait » quelle résolution prendre. De tout ceci il

(1) *Du Boulai*, t. 4, p. 736.

» résulte un embarras et une incertitude manifeste, par conséquent une espèce d'impossibilité de finir la question par voie de jugement.

» 2º Les procédures faites par l'Université. C'est l'examen de toutes les voies qu'on a crues propres pour terminer le schisme. En ceci on s'est comporté avec beaucoup de circonspection, de maturité et d'égards pour le pape.

» 3º Les inconvéniens du compromis et du concile général. C'est évidemment s'exposer à ne rien conclure que d'embrasser l'une ou l'autre de ces voies. Dans le compromis quel fondement d'autorité pour les arbitres ? car il est nécessaire qu'un des deux papes, c'est-à-dire un de ceux qui nommera les arbitres, soit un intrus. Dans le concile, quel principe de solidité pour le motif du jugement ? car dans un fait comme celui-ci on pourra toujours douter si tel parti que le concile prendra est véritablement le mieux fondé en raison.

» 4º L'étendue et la force de la promesse signée par les cardinaux du conclave. C'est dans ces termes qu'elle est conçue : *Nous nous engageons à prendre tous les moyens qui pourront procurer l'union de l'Eglise, jusqu'à la cession même inclusivement, si le sacré Collége le juge à propos*. Or, quelle duplicité, quelle supercherie ne serait-ce point de douter présentement de la sainteté de cet engagement ? »

» 5º Enfin, la nécessité où se trouve le pape de se déterminer à la cession. C'est sa qualité

» de père et de pasteur; c'est l'édification qu'il » doit aux fidèles qui la lui impose. »

Sur la fin de sa lettre, le docteur déclare ouvertement à Benoît qu'il sera coupable de schisme ou même d'hérésie, s'il rejette la seule voie qui peut ramener la paix dans l'Eglise. Il ajoute ensuite cette menace : « Si vous persé» vérez dans votre obstination, nous protes» tons hautement que nous ne voulons plus » être soumis ni attachés à un homme si opi» niâtre dans ses sentimens. » Il paraît assez par ces mots que l'auteur était avoué de tout son corps, et que l'Université entière parlait par sa bouche. Cette lettre, toute barbare qu'elle est pour le style, ne manque ni de force, ni de justesse. Ce fut là comme le signal de la guerre qui se fit bientôt après.

L'Université appelle de tout ce que le pape Benoît pourrait faire contre elle.—L'Université, prévoyant que le pape Benoît s'armerait de foudres et d'anathêmes contre elle, songea d'abord à parer tous ses coups par un appel général au pape * futur, seul et véritable pontife de l'Eglise universelle. L'écrit qu'elle publia à cette occasion contient, en forme de préliminaires, le détail de tout ce qu'on avait fait jusque là pour inspirer à Benoît le désir sincère d'éteindre le schisme (1). On y trouve aussi les griefs de l'Université contre ce pape, et les raisons qui devaient rendre suspects pour toujours ses sentimens à l'égard de l'union. On entre de

* Du Boulai et l'Histoire nouvelle de Languedoc disent au *futur concile*. C'est une méprise.

(1) *Du Boulai*, *p*. 799, 800, 801.

là dans l'acte même d'appel dressé sous le nom de Jean de Craon, prêtre du diocèse de Laon, procureur constitué en cette affaire par le recteur et par les quatre facultés. Cette pièce, qui est extrêmement longue, expose d'abord l'état déplorable de l'Eglise pendant le schisme; la difficulté qu'on éprouve à se déterminer entre les deux prétendans à la papauté; leurs droits respectifs mêlés dans un labyrinthe de questions insolubles; leurs obédiences divisées par nations et par royaumes; ce qui ne s'était jamais vu dans aucun autre schisme précédent. « Mais, ajoute-t-on, de même que Dieu » a suscité autrefois Elie et les prophètes pour » venger sa loi, Daniel pour défendre Suzanne, » Mathathias et les Machabées pour dégrader » les faux pontifes; ainsi il est à croire *qu'il* a » ménagé contre le schisme les attentions et » le zèle de l'Université de Paris, cette mère » de toutes les sciences, cette source inépui- » sable de sagesse, cette lumière brillante qui » n'a jamais souffert d'éclipse. Il est à croire » qu'il a préparé pour la paix de l'Eglise, le » roi très-chrétien et les princes de son illustre » maison, dont la gloire est de n'avoir jamais » adopté ni le schisme, ni l'hérésie; de n'avoir » jamais soutenu que les véritables pontifes, et » de s'être toujours déclarée contre les intrus. » On rapporte après cela toutes les raisons qui favorisent la voie de cession, et l'on y mêle quelques traits apocryphes de renonciations faites par d'anciens papes, tels que saint Marcellin, Libère et Léon IX *. On attaque en-

* L'auteur ajoute le pape Cyriaque, qui ne se trouve

suite toutes les autres voies dont nous avons parlé si souvent, la guerre contre l'intrus, le compromis, le concile général, et l'on prétend qu'aucun de ces moyens ne peut rétablir l'union. Tout le reste, jusqu'à la conclusion qui contient l'appel, n'est qu'une invective contre le pape Benoît, qu'on accuse de peu d'amour pour l'Eglise, d'ambition, de parjure, d'animosité contre les docteurs de Paris. Une preuve de ce dernier article, c'est, dit-on, qu'il protége et qu'il admet à sa confidence ce Dominicain téméraire qui a osé appeler l'Université de Paris, *fille de Satan, mère d'erreur, nourrice de discorde*. Ce religieux était Jean Hayton, docteur anglais, que nous avons vu puni de la prison pour la liberté de ses discours, pendant l'ambassade des trois ducs à Avignon. Benoît l'avait d'abord abandonné pour calmer le ressentiment de ces princes et des docteurs qui les accompagnaient; mais, après leur départ, il le dédommagea de quelques jours de captivité par des grâces et par une faveur qui marquaient trop que la punition n'avait été qu'une affaire de politique; et c'est ce qui piquait extrêmement l'Université.

Le long écrit publié par Jean de Craon, procureur de cette compagnie, est terminé par un appel en forme au pape futur et au saint Siége apostolique, de toutes les procédures que Benoît avait faites, ou qu'il ferait dans la suite contre l'Université. On peut remarquer dans cet acte, et dans la lettre qui

point dans la liste des papes; Jean XII, qui fut déposé par un faux concile en 963; Benoît X, qui fut anti-pape.

le précéda immédiatement, que les docteurs de Paris regardaient les droits des deux papes comme quelque chose de fort douteux. Ils donnaient, à la vérité, encore le nom de pape et de saint père à Benoît; mais la formule seule de leur appel marque qu'ils mettaient une grande différence entre lui et un pape unique reconnu de tous les fidèles. Cette réflexion est nécessaire pour prendre le vrai sens de toutes les procédures que l'Université fit ou conseilla contre Benoît. Son acte d'appel fut promptement signifié à ce pontife, qui en conçut une indignation dont les premiers éclats s'annoncèrent par une bulle du 30 mai 1396.

Le pape donne une bulle contre l'appel de l'Université. — Le pape y parle de la démarche du procureur de l'Université comme d'un attentat contre le saint Siége et contre l'Eglise romaine, comme d'un libelle diffamatoire qui attaque l'autorité apostolique et la plénitude de puissance attachée à la dignité du souverain pontife. Il déclare, de l'avis de ses frères les cardinaux, que l'appel est nul et illusoire, et qu'il se réserve à poursuivre, suivant les règles de droit, le téméraire appelant et ses complices (1). L'Université fut bientôt informée de la sentence rendue contre elle. Ce qui l'inquiéta le plus, c'était d'apprendre que la bulle avait été faite et publiée de l'avis des cardinaux. Pour s'en instruire plus à fond, et en même temps pour s'en plaindre, elle écrivit le 10 juillet aux chefs du sacré collége, en les priant de com-

(1) *Du Boulai, ibid. p.* 821.

muniquer la lettre aux autres cardinaux leurs confrères.

L'Université interjette encore appel des procédures du pape. — Mais, comme il fallait maintenir dans le public l'appel interjeté au pape futur, les docteurs ne manquèrent pas d'opposer à la bulle de Benoît un second acte confirmatif du premier; ils y protestent que l'Université leur mère n'a point manqué de respect pour l'Eglise romaine; qu'elle a voulu seulement engager le pape à céder le pontificat, si son compétiteur se déterminait au même parti; et que cette renonciation, après tout, n'aurait rien de fort extraordinaire, puisqu'on trouve plusieurs pontifes canoniquement élus qui ont été chassés de leur siége, ou abandonnés de leur clergé. « Tels sont, disent-ils, Benoît V, » Benoît VI, Benoît IX et Anastase II. » Exemples assez mal choisis; car l'expulsion des trois premiers était une tyrannie et une violence *, et la prétendue défection du clergé de Rome sous Anastase II est une fable. Il y a plus de solidité dans ce qui suit. On montre que souvent les actes émanés d'un pape ont été corrigés par son successeur : on cite l'exemple de Clément V, qui a supprimé la bulle *Unam sanctam*, portée par Boniface VIII contre la France. On en conclut que l'Université a pu espérer d'un pape unique et incontestable la réparation des injures qu'elle a reçues de Benoît XIII, et par conséquent qu'elle a pu appe-

* Benoît IX fut chassé et rétabli à plusieurs reprises. Ensuite il se démit lui-même; et ayant voulu rentrer dans le saint Siége après sa démission, il fut alors ant i-pape.

ler de ce pape à celui qui gouvernerait dans la suite toute l'Eglise.

L'an 1397. — *On commence à parler de la soustraction d'obédience.* — L'appel de l'Université était un premier coup porté à la puissance pontificale d'Avignon. Bientôt après on parla de soustraction d'obédience : démarche qui devait être bien plus sensible au pape Benoît. On la proposa à l'occasion d'une ambassade que le roi de Castille envoya en France au commencement de 1397. Deux évêques, et quelques seigneurs d'Espagne (1), étaient chargés d'exposer au roi Charles VI, et à son conseil, ce que don Henri leur maître avait résolu, de concert avec son clergé, touchant l'union de l'Église (2). Ces envoyés prirent leur route par Avignon, et ils eurent *la faiblesse* de se laisser corrompre par les promesses et par les présens du pape; en sorte que, quand ils furent à Paris, et qu'ils parurent devant le roi, on n'entendit de leur bouche qu'une déclaration générale et assez équivoque de l'affection que le roi de Castiile avait pour la paix de l'Église. Du reste, nulle mention de l'assemblée tenue en Espagne, ni de *la préférence* que don Henri donnait à *la voie de cession* sur toutes les autres. On fut peu satisfait d'une telle députation; et déjà on murmurait à la cour contre le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, chef de l'ambassade envoyée en Espagne, vers le milieu de l'année précédente. Simon à son retour avait fait entendre que le roi de Castille était du senti-

(1) *Hist. anon. p.* 359. — (2) *Jean Juv. p.* 129.

ment de la France sur le point capital de la négociation, c'est-à-dire sur la cession qu'on voulait exiger des deux pontifes. Rien de tout cela ne paraissait dans le discours des ambassadeurs castillans qu'on venait d'entendre: occasion par conséquent de soupçonner la fidélité ou l'attention du patriarche; mais ce prélat trouva moyen de se justifier parfaitement, et de confondre du même coup les infidèles députés de Castille. Il se donna tant de mouvemens, qu'il fit tomber entre ses mains leurs instructions, et il parut par ces pièces, argument le plus authentique qu'on pouvait souhaiter en ce genre, que le roi de Castille était tout entier dans les vues de la France, par rapport à l'extinction du schisme. Les ambassadeurs espagnols, couverts de confusion, montrèrent assez d'où partait la supercherie. L'Université députa sur cela au roi: l'orateur, qui était le docteur Courtecuisse, prouva, en présence de toute la cour, qu'il fallait ôter à Benoît le moyen de séduire dorénavant les ministres étrangers, ou de se faire des créatures dans le royaume; que la vraie façon de le réduire était de se soustraire à son obéissance, en ce qui regardait la collation des bénéfices et la perception des décimes, et que le roi était supplié d'employer pour le bien de l'Eglise ce remède également facile et puissant. Le roi goûta assez cet avis, il en traita une autre fois dans son conseil, il entendit les raisons qu'on pouvait y opposer; mais quoiqu'on se réunît enfin dans la pensée que cette soustraction était comme nécessaire, on fut encore quelque temps sans l'embrasser. On crut appa-

remment qu'il fallait envoyer auparavant à Rome et à Avignon l'ambassade concertée depuis peu avec le roi d'Angleterre.

Ambassade des rois de France, d'Angleterre et de Castille, au pape Benoît. — On exécuta effectivement ce projet. Le roi de Castille joignit ses envoyés à ceux de France et d'Angleterre ; et tous ensemble ils allèrent d'abord se présenter devant le pape Benoît. Les Français, attachés de tout temps à cette obédience, portèrent la parole : leurs demandes roulèrent uniquement sur la cession qu'on priait le pape d'accepter ; et comme on s'aperçut qu'il ne donnait encore que des réponses ambiguës, on lui dit nettement que, s'il n'entrait au plutôt dans les vues qu'on lui proposait, les princes dont il voyait les ambassadeurs prendraient des mesures pour supprimer ce qui servait d'aliment au schisme (1). C'était insinuer assez clairement la soustraction d'obédience par rapport à la collation des bénéfices. Benoît répondit qu'il n'était pas suffisamment persuadé qu'il dût accepter la cession ; que c'était la matière d'un plus long examen ; qu'il en confèrerait avec les cardinaux, et qu'il ferait savoir son intention aux rois leurs maîtres. Les mêmes ambassadeurs allèrent de là à Rome, et les Anglais se mirent alors à la tête de la commission, parce qu'ils reconnaissaient Boniface. On traita avec ce pape comme on avait fait avec son adversaire, et l'on en remporta une réponse toute senblable. Ainsi les ambassadeurs n'eurent rien autre chose à rap-

(1) *Hist. anon. p.* 360.

porter à leurs maîtres, sinon qu'ils avaient trouvé deux papes plus jaloux de goûter les avantages temporels de leur dignité, que de procurer la paix au monde chrétien. C'est la réflexion de l'auteur contemporain (1) à qui nous devons tant de détails sur le règne de Charles VI. Cet auteur compte parmi les députés français les docteurs Gilles des Champs et Jean de Courtecuisse. Les mémoires manuscrits du Vatican (2) font mention d'un ermite français, nommé Robert, qui se joignit apparemment aux autres envoyés, et qui exhorta plus que personne le pape Boniface à prendre la voie de la renonciation, faisant espérer que Benoît s'y réduirait aussi, et montrant avec force que les puissances de la chrétienté, fatiguées de tous ces délais, se retireraient enfin de l'obéissance de l'un et de l'autre, s'ils ne cédaient le trône apostolique, qu'ils ne pouvaient occuper tous deux.

Sage conseil qu'on donne à Boniface. — Ce conseil n'est pas suivi. — Boniface, si nous en croyons la relation de l'ermite, fit assembler ses cardinaux et les prélats de sa cour, pour prendre leur avis sur la question présente. Le résultat de la délibération fut qu'il fallait gagner les princes de l'autre obédience, en leur promettant de se conformer à leurs intentions, sans en excepter même les conférences avec eux, en quelque endroit de leurs états qu'ils voulussent les tenir. « Par là, disait-on au » pape, vous mettrez votre ennemi dans son » tort; car il n'aura garde de faire les mêmes

(1) *Hist. anon. p.* 361. — (2) *Ap. Rain.* 1397, *n.* 3 *et* 4.

» avances, et c'en sera assez pour déterminer » les princes de son parti à passer dans le vô- » tre. » Boniface approuva fort ce conseil; et il faut avouer que depuis le schisme il ne s'était rien dit encore de si sage ni de si proportionné à la situation des affaires. Boniface n'avait qu'à marquer un peu de complaisance pour le sentiment des princes : Benoît, que son caractère ambitieux rendait incapable d'en faire autant, se serait attiré l'indignation de tout le monde, et Boniface aurait rappelé à lui, sans effort, toutes les parties de l'Eglise divisée. On peut assurer, vu l'état des choses, que l'événement était immanquable. La famille du pontife vint traverser des mesures si bien prises. Sa mère, ses frères et ses oncles lui dirent qu'il serait la dupe de sa docilité; que la France, par la supériorité de sa puissance, et par l'avantage de ses alliances, donnait le mouvement à tous les autres états de la chrétienté; qu'ainsi le pape se verrait à la merci du roi Charles VI, des princes ses oncles, et de l'Université de Paris; et que, comme l'ambition de cette couronne était de retenir le trône pontifical, qu'elle avait possédé si longtemps, Boniface courrait grand risque de perdre sa fortune et son rang. Ce danger, tout chimérique qu'il était, parut au pape un malheur présent. Il s'en tint à la réponse la plus courte, qui était de dire que la dignité suprême appartenait incontestablement à lui seul, et que jamais il n'y renoncerait. C'est, au rapport de saint Antonin (1), ce qu'il avait

(1) *S. Anton. t. 3, tit. 22, c. 3, parag. 2.*

déjà répondu, au mois de septembre de l'année précédente, à des envoyés de France, de Castille, de Navarre et d'Aragon, qui le pressaient d'abdiquer le pontificat. Nous ne savons si ce docteur, qui n'a écrit son histoire que vers le milieu du siècle suivant, ne mêle point la prétendue ambassade de septembre 1396 avec celle que nous rapportons ici, d'après l'historien de Charles VI.

Toutes les négociations avec les deux papes sont inutiles. — Conjuration de Benoît contre Boniface. — Quoi qu'il en soit, toutes ces négociations furent inutiles par l'événement. Le pape d'Avignon tenta contre son rival une autre voie qui ne réussit pas mieux. Don Martin, nouveau roi d'Aragon, vint cette année rendre visite à ce pontife, dont il soutenait les prétentions plus que personne, à cause des liaisons de la patrie (1). Dans les conférences qu'ils eurent ensemble à Avignon, vers le temps de Pâques, ils dressèrent le plan d'une conjuration contre Boniface. Ils ne prétendaient rien moins que d'arrêter sa personne, et de le forcer à quitter sa papauté. Pour y réussir, Benoît devait passer en Italie, s'avancer jusqu'à Rome, soutenir les mouvemens que le comte de Fondi promettait d'exciter dans la ville par les intelligences qu'il y entretenait. Le roi d'Aragon était le nœud de tout le complot : son argent, ses forces, ses liaisons avec les ennemis de Boniface, présentaient l'entreprise sous un jour favorable ; mais Benoît se manqua à lui-même. Les affaires qu'on

(1) *Rainald.* 1397, *n.* 6.

lui suscitait en France l'empêchèrent de partir, et les complices de l'intrigue en Italie ne voulurent rien tenter sans lui.

Attachement du roi d'Aragon à Benoît. — Le roi d'Aragon, de retour dans ses états, montra combien il était attaché au pape Benoît, par les commencemens des brouilleries qu'il y eut, à cette occasion, entre lui et le roi de Castille. Don Henri, dans une grande assemblée tenue à Salamanque, avait encore déclaré que la cession des deux papes était le seul remède aux maux de l'Eglise (1). Le roi d'Aragon, piqué de cette déclaration, lui envoya deux ambassadeurs pour lui reprocher son dévoûment trop marqué aux inclinations de la France en ce qui regardait l'affaire du schisme. Il ajoutait, dans une lettre dont il avait chargé ses envoyés, que Benoît n'était point opiniâtre, comme ses ennemis voulaient le persuader, et qu'il consentait à traiter avec Boniface pour trouver les moyens de pacifier l'Eglise. Le roi de Castille fut d'abord ébranlé de ces remontrances, et il consentit qu'on tentât la voie de conférence entre les deux compétiteurs; mais bientôt, sur les représentations des plus sages de son conseil, il en revint au premier avis; et de Salamanque, où il était encore le 20 septembre, il récrivit au roi d'Aragon une longue lettre, qui est une justification de sa conduite, et un détail des motifs qui favorisent la cession préférablement aux autres voies proposées pour finir le schisme.

En France la voie de cession éprouve quel-

(1) *Rainald.* 1397, *n.* 7 *et seq.*

ques contradictions. — En France, quoique la cession fût autorisée de tout ce qu'il y avait de grand dans l'Etat et dans l'Eglise, il se trouvait cependant des esprits que l'envie de contredire, ou l'intérêt de plaire au pape Benoît, armait contre ce moyen de pacification. Comme l'Université de Toulouse n'approuvait pas tout ce qui s'était fait dans l'Université de Paris, on se permettait en Languedoc, plus qu'ailleurs, de parler et d'écrire contre la voie de cession. Le roi en ayant été informé, crut devoir empêcher des éclats capables de troubler la tranquillité publique et injurieux d'ailleurs à son autorité (1). Il manda au sénéchal de Rouergue de réprimer, par la rigueur des lois et par la sévérité des châtimens, ceux qui oseraient parler ou écrire de manière *à donner empêchement à ladite voie de cession, ou aux moyens de la pratiquer.* L'ordonnance est du 12 septembre.

Le roi fait sa fille religieuse à Poissi. — Le 8 du même mois, jour de la Nativité de la sainte Vierge, le roi Charles VI et la reine son épouse accomplirent, dans le monastère des religieuses de Poissi, le vœu qu'ils avaient fait de consacrer à Dieu la princesse Marie, leur fille (2). Ce vœu avait suivi de près la naissance de cet enfant, et le premier accès de la maladie du roi. L'objet de ce prince, en faisant cette consécration, était d'obtenir de Dieu le rétablissement de sa santé. A peine la petite princesse eut-elle atteint l'âge de cinq ans, qu'on la mena à Poissi pour la préparer

(1) *Anecdot. t. 2, p.* 1151 *et seq.* — (2) *Hist. anon. p.* 243.

au sacrifice; car on ne prétendit pas qu'à cet âge l'engagement fût irrévocable. La cérémonie était touchante et magnifique; l'évêque de Bayeux, accompagné de tout le clergé de la cour, y officia, et le roi et la reine y parurent suivis d'un grand nombre de seigneurs. Le sire d'Albret portait la princesse vêtue d'un manteau royal, et couronnée d'un riche diadême. Ainsi parée, elle se présenta au chapitre des religieuses, où le directeur de la communauté lui proposa les vœux de la religion et les règles de l'ordre. Elle répondit avec beaucoup de grâce et de modestie qu'elle s'y soumettait; et, dans le moment, la supérieure, qui était sœur du duc de Bourbon, lui ôta ses ornemens royaux pour la revêtir des habits de la religion. On chanta ensuite la messe solennelle, et l'évêque bénit la nouvelle religieuse, capable déjà, par ses inclinations vertueuses, d'édifier cette maison, et digne dans la suite de véritables éloges, pour avoir persévéré dans sa solitude, malgré les établissemens avantageux que le monde lui offrait. Marie fut recherchée en mariage par le prince de Bar; elle fut accordée au roi d'Angleterre Henri IV. Mais, accoutumée dès l'enfance à mépriser les grandeurs mondaines, elle protesta toujours que puisque le roi son père l'avait destinée de si bonne heure à l'état religieux, elle ne le quitterait jamais. Elle fit sa profession à seize ans; et, après avoir été l'exemple de sa communauté pendant plusieurs années, elle en fut prieure, et gouverna cette maison jusqu'à sa mort. On voit encore son tombeau à Poissi.

Dans la cérémonie de sa première consécration faite par le roi et par la reine en personne, il arriva une petite contestation dont nous parlons ici pour montrer les usages de ce temps-là, et l'esprit de bonté et de libéralité qui faisait le caractère de Charles VI. La prieure de Poissi ayant donné à la princesse l'habit simple et pénitent tel que le portaient les autres religieuses, on réserva les dépouilles magnifiques qu'elle avait apportées du siècle pour les appliquer à la décoration de l'église. C'était une coutume observée de tout temps dans ce monastère; et cela, bien épuré de toute vue d'intérêt, n'avait rien que de louable. Dans le cas présent il se trouvait une circonstance dont apparemment on n'avait pas vu beaucoup d'exemples. La princesse Marie s'était présentée avec une couronne d'or toute couverte de perles, et tirée du trésor de Saint-Denis, pour servir à la magnificence de la fête. La prieure de Poissi prétendit que ce riche ornement faisant partie des dépouilles de la nouvelle religieuse, on devait l'appliquer, comme le reste, au profit de l'église du monastère. L'affaire fut débattue avec chaleur, et il n'y eut que le roi qui put terminer le différend, en dégageant la précieuse couronne par une somme de six cents écus d'or qu'il donna aux religieuses.

On emploie les opérations magiques pour guérir le roi. — La santé de Charles VI était toujours un sujet d'inquiétude et d'alarmes. Ce prince religieux n'employait pour sa guérison que les remèdes naturels, les prières et les aumônes; mais tous ceux qui approchaient

sa personne n'avaient pas le même fond de religion. Nous avons déjà vu qu'on s'était permis les opération de la magie pour le guérir. Malgré le scandale et l'inutilité de ce remède, on y eut recours encore cette année. Le maréchal de Sancerre *, qui reçut à peu près dans le même temps l'épée de connétable, appela de Guienne deux religieux augustins qui se piquaient de médecine, et encore plus de magie (1). Ce n'est pas la seule fois qu'il s'est trouvé des particuliers vicieux dans un ordre très-saint et très-réformé. L'attention de l'histoire en pareilles circonstances doit être de peindre les crimes comme des taches personnelles, et l'équité demande que les lecteurs n'attribuent pas au corps entier le désordre et l'infamie de quelques membres corrompus : c'est par cette réflexion que nous entrons dans la narration suivante.

Deux religieux augustins entreprennent de guérir le roi. — Les deux religieux qu'on fit venir à la cour pour traiter le roi étaient deux hommes sans mœurs, sans conduite, et presque sans religion. On les vit d'abord paraître en habit séculier, et avec des manières tout opposées à la sainteté de *l'état dont ils* faisaient profession. On ne laissa pas de les loger commodément au château de la Bastille, et l'on eut soin que rien ne leur manquât. Quand ils virent le roi, ils dirent que son mal venait d'un sortilége, mais qu'ils sauraient

* Les traits de vertu que nous citerons dans la suite, de ce seigneur, prouvent, ce semble, qu'il fut trompé dans le choix de ces deux prétendus médecins.

(1) *Hist. anon. p.* 365.

bien l'en délivrer par la force de leur art. Ils commencèrent leurs opérations par la distillation de certaines eaux auxquelles ils mêlaient de la poudre de perles, et ils faisaient prendre cette potion au prince malade. Cela parut aux médecins un remède innocent, et ils ne l'empêchèrent pas; mais les imposteurs employaient, plus que toute autre chose, certaines paroles magiques qui scandalisaient fort les gens de bien. On craignait avec raison que ces pratiques d'un art proscrit par la loi de Dieu n'irritassent le Ciel, au lieu de procurer du soulagement au roi.

Le peuple a recours aux prières. — Le roi retombe malade. — Cependant les peuples recouraient aux prières. Pendant tout le mois de juin de cette année 1397, on fit des processions générales; on porta même le Saint-Sacrement autour de l'hôtel royal de Saint-Paul. Le roi se porta mieux vers la mi-juillet, et il alla aussitôt en rendre des actions de grâces à Dieu dans l'église de Notre-Dame; mais sa joie et celle de la cour fut de courte durée. Quelques jours après il sentit que sa raison s'égarait, et, comme il craignait extrêmement que, dans l'accès du mal, il ne se portât à quelque violence, il pria qu'on lui ôtât son couteau, et que tous ceux qui l'approcheraient parussent devant lui sans armes. L'attaque fut si violente, qu'il témoigna, dans un intervalle de connaissance, que la vie lui était infiniment dure, et il ajouta, d'un air qui fit verser des larmes à tous ses officiers : « Si quelqu'un de vous est » coupable de mes souffrances, je le conjure » au nom de Jésus-Christ, de ne me pas tour-

» menter davantage, et de hâter le moment » de ma mort. » Dans l'extrémité où il se trouvait, quelques personnes de la cour s'adressèrent aux deux Augustins pour savoir d'où pouvait venir cette rechute. Ces hommes sans conscience l'attribuèrent encore au maléfice, et ils conseillèrent d'arrêter deux bas officiers, l'un de la garde-robe du roi, l'autre de l'hôtel du duc d'Orléans. On le fit aussitôt, dans l'espérance de tirer quelques lumières sur le prétendu sortilége. Les accusés se justifièrent aisément, et dès le lendemain on les mit en liberté. Si l'on n'eût pas été prévenu d'une estime ridicule pour la capacité des deux aventuriers, cette calomnie suffisait pour les démasquer. A la faveur de la crédulité publique, ils continuèrent à se donner pour des hommes qui savaient commander aux démons, et qui découvraient les choses les plus cachées. Ils vivaient pendant ce temps-là au château de la Bastille, avec une licence qu'on ne pouvait tolérer long-temps : ce qui acheva de les perdre fut une calomnie atroce qu'ils se permirent contre le premier prince du sang.

L'AN 1398. — Le roi avait été tranquille sur la fin de 1397, quoique sa tête eût contracté une faiblesse extraordinaire, qui rendit dans la suite les accès plus fréquens et plus fâcheux; mais pendant le carême de 1398, et dans une action d'éclat dont nous parlerons bientôt, son mal le reprit. On questionna encore les prétendus devins, qui dirent toujours que c'était l'effet d'un enchantement. Pressés d'en découvrir l'auteur, ils osèrent nommer le duc d'Orléans, frère du roi. Une accusation de cette

espèce fit frémir d'horreur. On demanda la preuve, on fit paraître l'appareil des tourmens pour l'extorquer ; mais les accusateurs, seuls coupables, déclarèrent qu'ils avaient inventé cette calomnie. Ils y ajoutèrent le détail de toute leur vie, qui n'était qu'un tissu de sacriléges, d'opérations magiques et d'infamies. Comme ils étaient prêtres et religieux, on les mit dans les prisons de l'évêché. L'instruction de leur procès fut faite par le juge ecclésiastique ; et, tout examiné, on conclut qu'il fallait les livrer au bras séculier. Dans ce temps-là, et long-temps encore après, on n'exécutait à mort aucun ecclésiastique revêtu des saints ordres, sans le dégrader d'abord. La dégradation de ceux-ci se fit le 30 octobre 1398, avec beaucoup de cérémonie. On mena les coupables en place de Grève ; ils avaient les mains liées, des mitres de papier en tête, et sur le dos un écriteau où leurs crimes étaient énoncés. L'évêque de Paris, accompagné de six autres prélats et de plusieurs ecclésiastiques, se rendit dans la même place, où l'on avait dressé un échafaud assez proprement orné, pour lui et pour sa compagnie. Près de là il y en avait un autre pour les deux criminels. Ils n'y furent pas plutôt montés, qu'un docteur en théologie, nommé Gilles d'Apremont, prit la bénédiction de l'évêque, et leur fit une exhortation sur l'énormité de leurs crimes, montrant que ceux qui adhéraient aux mêmes erreurs *étaient hérétiques et pire qu'hérétiques, parce que c'était renoncer au mérite de la foi.* Ce sermon achevé, l'évêque dit à ces malheureux : « Puisque vous

» avez profané par des actions infâmes le plus
» glorieux caractère de notre religion, nous
» vous déclarons indignes de la communion
» des fidèles et de toute fonction ecclésiasti-
» que. » Après quoi les prêtres de la suite de l'évêque les revêtirent de tous les habits des saints ordres; et en cet état, les mains jointes devant l'évêque, ils confessèrent volontairement et distinctement tous leurs crimes. Cette confession faite, l'évêque les fit approcher l'un après l'autre; il leur mit le calice en main, et le retirant sur-le-champ : *Nous t'ôtons*, dit-il à chacun d'eux, *le calice dans lequel tu avais coutume de consacrer le sang du Seigneur.* En même temps il ordonna qu'on les dépouillât de la chasuble : il en fit de même à l'égard du missel, de la dalmatique, de la tunique et de l'aube; en un mot, de tous les ornemens de la cléricature. En quoi on suivit ponctuellement la disposition du Pontifical romain, qui ordonne que la dégradation d'un prêtre se fasse en lui ôtant tous les ornemens, depuis la chasuble, qui est la marque du sacerdoce, jusqu'au surplis, qui est l'habit des simples clercs. L'évêque commanda aussi qu'on leur raclât les doigts qui avaient reçu l'onction sacerdotale, et qu'on les lavât d'une liqueur préparée à cet effet. Ensuite, ayant répété qu'il les privait de tout état et de toute fonction cléricale, il les livra aux archers du prévôt, qui les conduisirent ignominieusement par les rues, s'arrêtant à tous les carrefours pour y faire la lecture des crimes dont ils avaient été convaincus. Enfin on les ramena à la Grève; et, après une longue confession qu'on leur permit de

faire, ils furent décapités. On mit leurs têtes au bout de deux lances, et leurs corps en quartiers, qu'on exposa aux principales entrées de Paris. Telle fut la punition de ces deux misérables, dont l'un s'appelait Pierre, et l'autre Lancelot. « Exemple, ajoute l'auteur » contemporain, qui dut servir d'instruction » aux autres malfaiteurs et aux sorciers qui » trompaient le public par leur superstition. »

Le roi déclare qu'on accordera désormais des confesseurs aux criminels. — La permission qu'on donna à ces deux coupables de se confesser avant que de subir le dernier supplice, fut l'effet d'une ordonnance que Charles VI avait portée le 2 février de l'année précédente. On a vu dans cette histoire que le pape Grégoire XI s'était plaint au roi Charles V du refus qu'on faisait de la confession aux criminels condamnés à mort (1): abus ancien qui régnait en France, malgré toutes les raisons de charité et de justice qui en sollicitaient l'abolition. Quoique le sage roi entrât fort dans les vues du pape, il ne put cependant établir l'usage contraire, en sorte, du moins, qu'on s'y conformât dans tous les tribunaux du royaume. Enfin le seigneur de Craon s'étant converti, après l'attentat commis en la personne du connétable de Clisson, et voulant réparer son crime, obtint du roi une déclaration qui ordonnait que, dans toutes les terres de la domination française, on donnerait désormais des confesseurs à ceux qui seraient condamnés à mort par la justice. La loi fut

(1) *Hist. anon. p.* 361.

publiée et reçue partout. Pierre de Craon mit le sceau à la bonne œuvre par un monument qu'on crut être une partie de la pénitence qui lui avait été imposée par son confesseur. Il fit élever auprès du gibet de Paris une croix de pierre ornée de ses armes. C'était là que les confesseurs devaient entendre les coupables; et, afin qu'une si sainte institution ne tombât point faute de confesseurs, il donna un fonds aux Cordeliers, en les chargeant à perpétuité de rendre ce devoir de charité aux criminels.

L'empereur Venceslas vient en France. — L'action d'éclat dont nous avons dit ci-dessus que le roi ne put voir la fin, à cause d'une nouvelle attaque de son mal, fut une visite que lui rendit Venceslas, roi de Bohême et empereur ou roi des Romains, comme on parlait alors, parce qu'il n'avait point été couronné par le pape. Charles VI, dans le dessein d'avancer la paix de l'Eglise, s'était donné beaucoup de mouvemens pour attirer Venceslas en France (1); et, comme il n'était pas à propos que cette entrevue parût uniquement destinée à traiter de la fortune des deux papes, on avait répandu dans le public que ces princes devaient conclure ensemble le mariage de la nièce de l'empereur, fille du marquis de Moravie, avec le * fils du duc d'Orléans (2) : alliance qui fut effectivement

* Froissart dit, entre le fils du marquis de Brandebourg et la fille du duc d'Orléans. Le père Daniel dit, entre la fille du marquis de Moravie et le duc d'Orléans. C'est peut-être une faute d'impression dans celui-ci. On sait que le duc d'Orléans était alors marié à Valentine de Milan.

(1) *Froissart, vol. 4, c. 91.* — (2) *Hist. anon. p. 372.*

traitée entre eux, mais comme par occasion, et dans le rang des articles les moins importans. L'objet capital était de réduire les deux papes à la voie de cession tant célébrée en France, et approuvée encore l'année précédente dans une diète qu'avaient tenue les princes d'Allemagne à Francfort.

Le pape Boniface, alarmé du voyage de Venceslas en France (1), tâcha de l'en détourner par une lettre où il prétendait prouver (2) qu'il était indécent que le roi des Romains, toujours attaché jusqu'ici à l'obédience du légitime pontife (c'est-à-dire de lui Boniface), fît les premiers pas pour traiter avec le roi de France, protecteur déclaré de l'anti-pape. Il y eut aussi parmi les souverains d'Allemagne un électeur qui écrivit sur le même ton à l'empereur (3). C'était Robert de Bavière, palatin du Rhin, qui fut élu empereur après la déposition de Venceslas. Robert disait dans sa lettre que l'empereur ferait sagement de se dispenser, s'il était possible, de cette entrevue avec le roi Charles VI, parce qu'il s'exposait par là à offenser le pape Boniface, et à donner trop d'avantage à la cour de France, déjà si fière d'avoir attiré l'Angleterre à son sentiment; que si cependant il ne pouvait avec honneur rompre la conférence, il devait s'y conduire avec de grandes précautions; par exemple, mener avec lui plus de gens de lettres et de bon conseil qu'il n'en avait alors auprès de sa personne ; ne s'engager à aucun renouvellement d'alliance ou de

(1) *Niem. l.* 2, *c.* 33.— (2) *Spond.* 1398, *n.* 1.— (3) *Anecdot. t.* 2, *p.* 1172 *et seq.*

ligue, sans le consentement du corps germanique; se défier des Français comme de gens qui cherchent à s'emparer de l'Empire; se défendre de leurs poursuites et de leurs artifices, en récriminant contre les usurpations qu'ils ont faites de Savone, de Gênes et de plusieurs terres d'Italie, qui sont des fiefs de l'Empire. L'électeur, venant ensuite à l'affaire du schisme, disait à Venceslas: « Contentez-» vous, seigneur, de répondre au roi de France » et à ses ministres, que ni vous ni le feu » empereur votre père n'avez jamais contri-» bué à former cette funeste division entre les » fidèles; que vous vous êtes accordés à recon-» naître d'abord pour vrai pape celui que les » cardinaux avaient annoncé comme tel dans » toutes les cours de l'Europe; et que si depuis » ce temps-là ces prélats ont fait une élection » schismatique, c'est à eux et à leurs secta-» teurs de réparer un mal dont ils sont seuls » coupables. Surtout, ajoutait-il en finissant, » ne consentez point à la voie de cession, » système injurieux à l'Eglise, offensant pour » la mémoire de l'empereur votre père, et dan-» gereux pour votre propre dignité; car enfin si » vous abandonniez le pape Boniface, qui est-ce » qui ne serait pas tenté de vous dire qu'on n'est » plus obligé de vous obéir, puisque vous ne » rendez plus obéissance à celui qui a confir-» mé votre élection à l'Empire? » Il est aisé de s'apercevoir que cette lettre est d'un homme mal affectionné à la France, très-attaché à l'obédience de Rome, et peut-être bien aise de jeter les fondemens du degré suprême où il fut élevé deux ans après.

Au reste, à l'occasion des désirs ambitieux qu'il attribue à la France, principalement à l'égard de la couronne impériale, Robert de Bavière rapporte un trait qui ne se trouve point ailleurs. Il dit qu'au commencement du schisme, lorsque les cardinaux retirés à Fondi songèrent à faire un anti-pape, ils écrivirent au roi de France Charles V pour lui offrir le pontificat, et que ce prince, qui avait perdu depuis quelques mois la reine son épouse, aurait accepté leur offre s'il n'avait eu au bras un mal qui le mettait hors d'état de célébrer la messe. Il ajoute que si Charles V se fût trouvé pape, il y a bien de l'apparence qu'il aurait fait son fils empereur, transportant ainsi la dignité impériale de l'Allemagne en France. Il y a dans cette anecdote quelques circonstances véritables, par exemple, l'état de viduité où était Charles V au commencement du schisme, et la plaie qui lui était restée au bras depuis qu'il avait été empoisonné par le roi de Navarre; mais tout le reste paraît avancé sur des bruits populaires. D'abord on ne trouve sur un fait de cette conséquence que le seul témoignage de cet électeur, qui écrivait en Allemagne vingt ans après l'élection du pape compétiteur d'Urbain VI. Ensuite quelle preuve a-t-on que Charles V fût hors d'état de célébrer, à cause de la fistule qu'il avait au bras? Nous avons remarqué ailleurs, sur la foi d'un manuscrit authentique (1), que ce prince, ayant perdu la reine Jeanne de Bourbon, son épouse, conçut le des-

(1) *Ms. de Christ. de Pisan.*

sein de se faire prêtre quand son fils serait en âge de gouverner; apparemment qu'il n'aurait pas formé ce projet, s'il eût été incommodé du bras jusqu'au point de ne pouvoir pas dire la messe; et cette seule raison suffit, à ce qu'il semble, pour détruire la narration de l'électeur palatin. Quant à ce qu'il ajoute, qu'étant pape, le roi Charles V aurait bien pu mettre la couronne impériale sur la tête de son fils, on ne conçoit pas que ce monarque, si modéré et si religieux, se fût jamais déterminé à détrôner l'empereur Charles IV son oncle, ou Vencelas son cousin germain. Il chérissait trop cette maison de Luxembourg, attachée depuis long-temps aux intérêts de la France, et il donna des marques bien sensibles de son affection pour elle, dans la magnifique réception qu'il fit à l'empereur en 1378, l'année même de l'élection des deux papes Urbain VI et Clément VII.

L'empereur et le roi s'abouchent ensemble à Reims. — Quoi qu'il en soit de ce trait singulier, et de tous les raisonnemens contenus dans la lettre de Robert de Bavière, l'empereur Venceslas, bien loin d'éluder l'entrevue, hâta son départ pour la France. *Le roi l'envoya recevoir sur la frontière par le duc d'Orléans, accompagné d'un grand nombre de seigneurs* (1). C'était à Reims que les deux souverains devaient conférer ensemble. Le roi s'y rendit le 22 mars, pour préparer à Venceslas une entrée digne de la majesté impériale et de la magnificence française. L'empereur arriva

(1) *Hist. anon. p.* 371.

le lendemain; on le reçut avec autant d'ordre et de splendeur, que Charles V en avait fait paraître à l'entrée de Charles IV, père de Venceslas. Le roi y ajouta la prodigalité, défaut qui lui était assez ordinaire, mais qui mérite presque des éloges dans un grand roi. On logea l'empereur au palais abbatial de Saint-Remy, dont les appartemens étaient parés des meubles les plus précieux. Venceslas, en y entrant, fut frappé d'y voir briller l'or de toutes parts; ces lieux lui parurent décorés comme par enchantement; mais il fut bien plus surpris, dit l'historien anonyme de Charles VI, lorsque Robert de Boissai lui dit : « Seigneur, puisque tout » ceci vous plaît, le roi mon maître vous le » donne. Il vous prie d'avoir pour agréable ce » petit présent, et de lui faire l'honneur de » dîner demain avec lui. » L'empereur accepta le présent et l'invitation. Le roi, qui logeait au palais de l'archevêque, fit préparer un festin splendide pour le lendemain 25 mars : c'était la fête de l'Annonciation. Charles, toujours plein de respect ponr les solennités de l'Eglise, passa la matinée en exercices de piété. Pendant ce temps-là les ducs de Berri et de Bourgogne allèrent à l'abbaye pour y prendre l'empereur et l'amener à l'archevêché; mais on leur dit qu'il ne pouvait s'y rendre, parce qu'il s'était enivré dès le matin. Il n'était pas nouveau pour ces princes que Venceslas, avec peu de génie, beaucoup de férocité et nul talent de gouverner, avait encore les inclinations tournées à l'ivrognerie et à la crapule. C'était cependant là une aventure à laquelle ils ne s'attendaient pas; et il faut avouer qu'un em-

pereur, dans un jour de cérémonie, renversé dès le matin par un excès d'intempérance, était un spectacle bien extraordinaire. Le roi, sans se plaindre d'un incident qui avait l'air d'une insulte, remit la fête au jour suivant, et le repas fut d'une somptuosité qui passa tout ce que la cour impériale avait jamais vu. *La vaisselle d'or et d'argent y courait*, dit Froissart, *à telle largesse, comme si elle eût été de bois.* A la première table il n'y eut que l'empereur, le roi Charles VI, le roi de Navarre et le patriarche d'Alexandrie *, qui avait apparemment officié ce jour-là ou le précédent, en présence du roi (1); et il est remarquable que ce prélat tenait la première place à la table de ces princes, selon un usage que nous avons déjà observé par rapport à l'archevêque de Reims, quand l'empereur, père de Venceslas, vint rendre visite à Charles le Sage son neveu. Le roi Charles VI signala encore sa libéralité dans ce festin, et il le fit d'une manière peut-être sans exemple. Toute la vaisselle d'or et d'argent qui avait paru sur les tables, tous les riches ameublemens de la salle du banquet, furent donnés par son ordre à Venceslas et à ses officiers, et *le présent fut* estimé deux cent mille florins d'or.

L'empereur et le roi conviennent ensemble de la voie de cession par rapport aux deux papes. — On parla ensuite des affaires de l'Église. Un prince du caractère de Venceslas ne

* Froissart dit de Jérusalem. Nous croyons que c'est Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, prélat qui suivait presque toujours la cour.

(1) *Froissart, vol. 4, c. 91.*

devait pas se rendre fort difficile après un grand repas. Il convint de tout ce qu'on voulut. L'article principal de la convention fut que Pierre d'Ailli, fait évêque de Cambrai depuis peu *, irait à Rome de la part des deux monarques, pour engager Boniface à laisser faire *une autre élection de pape.* Ce qui signifiait apparemment la même chose qu'embrasser la cession(1). Par le même accord il était réglé que celui des deux papes qui résisterait à la volonté de l'empereur et du roi serait déclaré déchu de tous ses droits à la papauté. Le roi s'engageait à faire entrer dans les mêmes sentimens les rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Castille, de Portugal, de Navarre et d'Aragon. L'empereur promettait la même chose pour le roi de Hongrie, les Etats de Bohème et toute l'Allemagne. Ces délibérations furent confirmées par serment, et approuvées par les plus grands seigneurs de la cour impériale et la cour de France. On remarque que le duc de Bourgogne fut le seul des princes français qui refusa d'y prendre part, quoiqu'il fût à Reims. Sa raison était que les Allemands ne tiendraient rien de ce qu'ils auraient promis ; qu'ainsi c'était un travail et un argent perdu de traiter avec eux, et de les combler de présens. L'événement fit voir que ce prince se connaissait en hommes et en affaires. Le roi avait dessein de passer encore quelques jours à Reims avec l'empereur ; mais, sentant approcher son mal ordinaire, il reprit

* Les uns disent en 1396, comme Launoy et Dupin ; d'autres en 1398, comme l'auteur de la Gaule chrétienne.

(1) *Froissart, vol.* 4, c. 91.

la route de Paris, et il laissa faire le reste des honneurs à son frère le duc d'Orléans (1).

Pierre d'Ailli ambassadeur à Rome. — Boniface demande que Benoît cède le pontificat. — Pierre d'Ailli fit le voyage d'Italie, comme on était convenu dans l'assemblée de Reims. Il eut audience de Boniface à Fondi d'abord, et ensuite à Rome. Ce pape, de l'avis de ses cardinaux, répondit qu'il était prêt à donner une entière satisfaction à l'empereur et aux autres princes de son obédience, pourvu que l'anti-pape Pierre de Lune commençât par se démettre de sa prétendue dignité, et qu'on cessât de le reconnaître en France (2). Cette réponse n'était pas de nature à satisfaire l'envoyé; c'était bien l'intention de Boniface. Cependant, au premier bruit que l'empereur et le roi de France avaient envoyé un ambassadeur pour obliger le pape à se soumettre à leur volonté, les Romains furent alarmés, moins par affection pour la personne de Boniface, que par la crainte de perdre les avantages temporels qu'ils retiraient habituellement de la cour romaine, et ceux qu'ils espéraient pendant le jubilé séculaire, dont le terme n'était pas éloigné. Les plus considérables d'entre eux allèrent remontrer au pape qu'ayant été créé canoniquement, il devait conserver son rang, et ils lui promirent de le soutenir aux dépens de leurs biens et de leurs vies. « Mes enfans, » leur répondit Boniface, ne craignez rien, » comptez que je demeurerai pape, quelque » chose que puissent faire l'empereur et le

(1) *Hist anon. p.* 372. — (2) *Froissart, vol.* 4, *c.* 96.

» roi de France. » Cette réponse rassura les Romains. On dissimula toutefois avec l'évêque de Cambrai, qui partit bientôt après pour rendre compte de sa commission en Allemagne et en France. Il vit l'empereur à Coblentz, et tout ce qu'il put en tirer, c'est que le roi Charles VI devait d'abord soumettre son pape, *après quoi*, disait-il, *nous soumettrons le nôtre*. L'évêque, de retour à Paris, exposa toute sa négociation au roi et à son conseil. On avait déjà indiqué une assemblée générale du clergé de France pour régler les procédures contre le pape Benoît. Le rapport de Pierre d'Ailli rendit la cour plus vive sur ce projet. On pressa les prélats et les députés des provinces ecclésiastiques de se rendre à Paris. Nous verrons dans le livre suivant les opérations de cette assemblée, les coups qu'elle porta à l'autorité du pape Benoît, et les diverses situations de bonne et de mauvaise fortune où celui-ci se trouva, sans jamais perdre ce caractère de fermeté qui eût été une grande vertu dans une cause meilleure que la sienne.

FIN DU LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME ET DU TOME DIX-HUITIÈME.

SOMMAIRE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME DIX-HUITIÈME.

LIVRE QUARANTIÈME.

25.

LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME DIX-HUITIÈME.

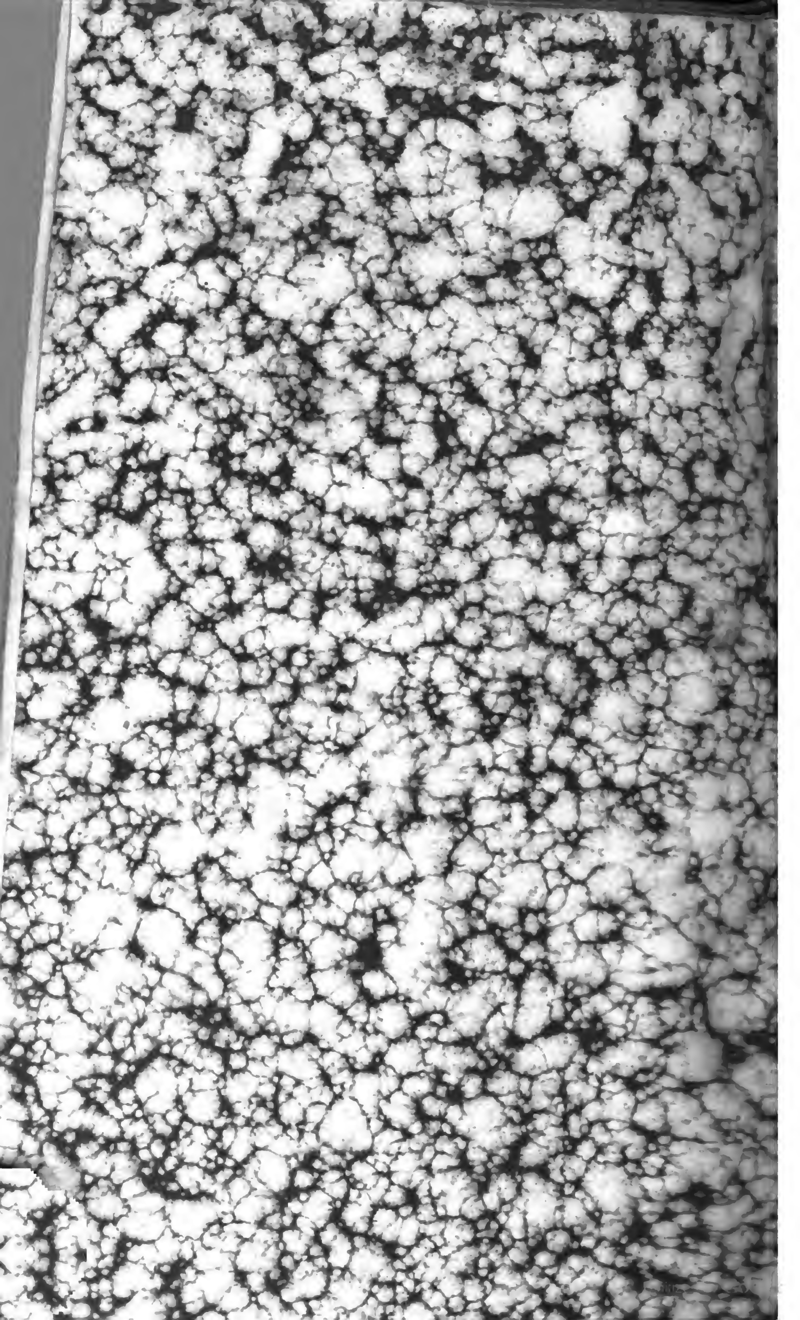








image
not
available

